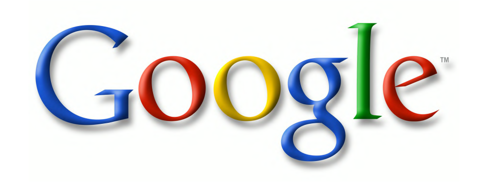






TOME TRENTE-CINQUIÉME.

MÉLANGES

DE

LITTÉRATURE,

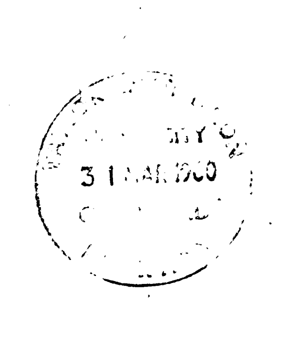
D'HISTOIRE

ET

DE PHILOSOPHIE.

TOME TROISIÉME.

M. DCC. LXXV.



MÉLANGES
DE
LITTÉRATURE, D'HISTOIRE, ET DE PHILOSOPHIE.

ÉLOGE HISTORIQUE DE LA RAISON,

PRONONCÉ DANS UNE ACADÉMIE DE PROVINCE

PAR M......

MESSIEURS,

ERasme fit au feiziéme fiécle l'éloge de la Folie. Vous m'ordonnez de vous faire l'éloge de la Raifon. Cette raifon n'eft fêtée en effet tout-au-plus que deux cent ans aprés fon ennemie, fouvent beaucoup plus tard ; & il y a des nations chez lefquelles on ne l'a point encor vue.

Elle était fi inconnue chez nous du tems de nos druides, qu'elle n'avait pas même de nom dans notre langue. *Céfar* ne l'apporta ni en Suiffe, ni à Autun,

ni à Paris, qui n'était alors qu'un hameau de pêcheurs; & lui-même ne la connut guères.

Il avait tant de grandes qualités, que la Raiſon ne put trouver de place dans la foule. Ce magnanime inſenſé ſortit de notre pays dévaſté pour aller dévaſter le ſien, & pour ſe faire donner vingt-trois coups de poignard par vingt-trois autres illuſtres enragés qui ne le valaient pas, à beaucoup près.

Le Sicambre *Clodvich*, ou *Clovis*, vint environ cinq cent années après exterminer une partie de notre nation, & ſubjuguer l'autre. On n'entendit parler de Raiſon ni dans ſon armée, ni dans nos malheureux petits villages, ſi ce n'eſt de la raiſon du plus fort.

Nous croupîmes longtems dans cette horrible & aviliſſante barbarie. Les croiſades ne nous en tirèrent pas. Ce fut à la fois la folie la plus univerſelle, la plus atroce, la plus ridicule & la plus malheureuſe. L'abominable folie de la guerre civile & ſacrée, qui extermina tant de gens de la langue de *oc* & de la langue de *oueil*, ſuccéda à ces croiſades lointaines. La Raiſon n'avait garde de ſe trouver là. Alors la politique régnait à Rome; elle avait pour miniſtres ſes deux ſœurs, la fourberie & l'avarice. On voyait l'ignorance, le fanatiſme, la fureur courir ſous ſes ordres dans l'Europe; la pauvreté les ſuivait partout; la Raiſon ſe cachait dans un puits avec la Vérité ſa fille. Perſonne ne ſavait où était ce puits; & ſi on s'en était douté, on y ſerait deſcendu pour égorger la fille & la mère.

Après que les Turcs eurent pris Conſtantinople, & redoublé les malheurs épouvantables de l'Europe, deux ou trois Grecs, en s'enfuyant, tombèrent dans ce puits, ou plutôt dans cette caverne, demi-morts de fatigue, de faim & de peur.

La Raiſon les reçut avec humanité, leur donna à manger ſans diſtinction des viandes (choſe qu'ils n'avaient jamais connue à Conſtantinople). Ils reçurent d'elle quelques inſtructions en petit nombre : car la Raiſon n'eſt pas prolixe. Elle leur fit jurer qu'ils ne découvriraient pas le lieu de ſa retraite. Ils partirent, & arrivèrent, après bien des courſes, à la cour de *Charles-Quint* & de *François premier*.

On les y reçut comme des jongleurs qui venaient faire des tours de ſoupleſſe pour amuſer l'oiſiveté des courtiſans & des dames, dans les intervalles de leurs rendez-vous. Les miniſtres daignèrent les regarder dans les momens de relâches qu'ils pouvaient donner au torrent des affaires. Ils furent même accueillis par l'empereur & par le roi de France, qui jettèrent ſur eux un coup d'œil en paſſant, lorſqu'ils allaient chez leurs maîtreſſes. Mais ils firent plus de fruit dans de petites villes où ils trouvèrent de bons bourgeois qui avaient encor, je ne ſais comment, quelque lueur de ſens commun.

Ces faibles lueurs s'éteignirent dans toute l'Europe parmi les guerres civiles qui la déſolèrent. Deux ou trois étincelles de raiſon ne pouvaient pas éclairer le monde au milieu des torches ardentes & des buchers que le fanatiſme alluma pendant tant d'années. La Raiſon & ſa fille ſe cachèrent plus que jamais.

Les diſciples de leurs premiers apôtres ſe turent, excepté quelques-uns qui furent aſſez inconſidérés pour prêcher la Raiſon déraiſonnablement & à contretems : il leur en coûta la vie, comme à *Socrate*; mais perſonne n'y fit attention. Rien n'eſt ſi déſagréable que d'être pendu obſcurément. On fut occupé ſi longtems des Saint-Barthelemi, des maſſacres d'Irlande, des échaffauts de la Hongrie, des aſſaſſinats des rois, qu'on n'avait ni aſſez de tems, ni aſſez de liberté d'eſprit pour penſer aux menus crimes, & aux calamités

ſecrètes qui inondaient le monde d'un bout à l'autre.

La Raiſon informée de ce qui ſe paſſait, par quelques exilés qui ſe réfugièrent dans ſa retraite, fut touchée de pitié, quoiqu'elle ne paſſe pas pour être fort tendre. Sa fille, qui eſt plus hardie qu'elle, l'encouragea à voir le monde & à tâcher de le guérir. Elles parurent, elles parlèrent; mais elles trouvèrent tant de méchans intéreſſés à les contredire, tant d'imbécilles aux gages de ces méchans, tant d'indifférens, uniquement occupés d'eux-mêmes & du moment préſent, qui ne s'embarraſſaient ni d'elles ni de leurs ennemis, qu'elles regagnèrent ſagement leur aſyle.

Cependant quelques ſemences des fruits, qu'elles portent toûjours avec elles, & qu'elles avaient répandues, germèrent ſur la terre; & même ſans pourir.

Enfin, il y a quelque tems qu'il leur prit envie d'aller à Rome en pélérinage, déguiſées, & cachant leur nom de peur de l'inquiſition. Dès qu'elles furent arrivées, elles s'adreſſèrent au cuiſinier du pape *Ganganelli*, *Clément XIV*. Elles ſavaient que c'était le cuiſinier de Rome le moins occupé. On peut dire même qu'il était, après vos confeſſeurs, Meſſieurs, l'homme le plus déſœuvré de ſa profeſſion.

Ce bon homme, après avoir donné aux deux pélerines un dîner preſque auſſi frugal que celui du pape, les introduiſit chez ſa ſainteté, qu'elles trouvèrent liſant les penſées de *Marc-Aurèle*. Le pape reconnut les maſques, les embraſſa cordialement, malgré l'étiquette. Meſdames (leur dit-il) ſi j'avais pu imaginer que vous fuſſiez ſur la terre, je vous aurais fait la première viſite.

Après les complimens, on parla d'affaires. Dès le lendemain, *Ganganelli* abolit la bulle *In cœnâ Domini*, l'un des plus grands monumens de la folie humaine,

qui avait ſi longtems outragé tous les potentats. Le ſurlendemain il prit la réſolution de détruire la compagnie de *Garaſſe*, de *Guignard*, de *Garnet*, de *Buſembaum*, de *Malagrida*, de *Paulian*, de *Patouillet*, de *Nonotte*; & l'Europe battit des mains. Le ſurlendemain il diminua les impôts dont le peuple ſe plaignait. Il encouragea l'agriculture & tous les arts; il ſe fit aimer de tous ceux qui paſſaient pour les ennemis de ſa place. On eût dit alors dans Rome qu'il n'y avait qu'une nation & qu'une loi dans le monde.

Les deux pélerines, très étonnées & très ſatisfaites, prirent congé du pape, qui leur fit préſent non d'agnus & de reliques, mais d'une bonne chaiſe de poſte, pour continuer leurs voyages. La Raiſon & la Vérité n'avaient pas été juſques-là dans l'habitude d'avoir leurs aiſes.

Elles viſitèrent toute l'Italie, & furent ſurpriſes d'y trouver, au-lieu du machiavéliſme, une émulation entre les princes & les républiques, depuis Parme juſqu'à Turin, à qui rendrait ſes ſujets plus gens de bien, plus riches & plus heureux.

Ma fille, (diſait la Raiſon à la Vérité) voici, je crois, notre règne qui pourait bien commencer à advenir, après notre longue priſon. Il faut que quelques-uns des prophêtes, qui ſont venus nous viſiter dans notre puits, ayent été bien puiſſans en paroles & en œuvres, pour changer ainſi la face de la terre. Vous voyez que tout vient tard: il falait paſſer par les ténèbres de l'ignorance & du menſonge, avant de rentrer dans votre palais de lumière, dont vous avez été chaſſée avec moi pendant tant de ſiécles. Il nous arrivera ce qui eſt arrivé à la nature; elle a été couverte d'un méchant voile, & toute défigurée pendant des ſiécles innombrables. A la fin il eſt venu un *Galilée*, un *Copernic*, un *Newton*, qui l'ont montrée preſque nue, & qui en ont rendu les hommes amoureux.

En converſant ainſi, elles arrivèrent à Veniſe. Ce qu'elles y conſidérèrent avec le plus d'attention, ce fut un procurateur de *St. Marc*, qui tenait une grande paire de ciſeaux, devant une table toute couverte de griffes, de becs & de plumes noires. — Ah ! (s'écria la Raiſon) DIEU me pardonne, *Luſtriſſimo ſignor*, je crois que voilà une de mes paires de ciſeaux que j'avais apportés dans mon puits., lorſque je m'y réfugiai avec ma fille ! Comment votre excellence les a-t-elles eus, & qu'en faites-vous ? — *Luſtriſſima ſignora*, (lui répondit le procurateur) il ſe peut que les ciſeaux ayent appartenu autrefois à votre excellence; mais ce fut un nommé *Fra Paolo* qui nous les apporta il y a longtems ; & nous nous en ſervons pour couper les griffes de l'inquiſition, que vous voyez étalées ſur cette table.

Ces plumes noires appartenaient à des harpies, qui venaient manger le dîner de la république ; nous leur rognons tous les jours les ongles & le bout du bec. Sans cette précaution elles auraient fini par tout avaler ; il ne ſerait rien reſté pour les ſages grands, ni pour les *pregadi*, ni pour les citadins.

Si vous paſſez par la France, vous trouverez peut-être à Paris votre autre paire de ciſeaux chez un miniſtre Eſpagnol, qui s'en ſervait au même uſage que nous dans ſon pays, & qui ſera un jour béni du genre-humain.

Les voyageuſes, après avoir aſſiſté à l'opéra vénitien, partirent pour l'Allemagne. Elles virent avec ſatisfaction ce pays qui du tems de *Charlemagne* n'était qu'une forêt immenſe, entre-coupée de marais, maintenant couverte de villes floriſſantes & tranquilles; ce pays, peuplé de ſouverains, autrefois barbares & pauvres, devenus tous polis & magnifiques; ce pays, qui n'avait eu dans les tems antiques que des ſorcières pour prêtres, immolant alors des hommes ſur des

pierres grossiérement creusées; ce pays, qui ensuite avait été inondé de son sang pour savoir au juste si la chose était *in*, *cùm*, *sub*, ou non; ce pays qui enfin recevait dans son sein trois religions ennemies, étonnées de vivre paisiblement ensemble. — DIEU soit béni! (dit la Raison) ces gens-ci sont venus enfin à moi, à force de démence.

On les introduisit chez une impératrice, qui était bien plus que raisonnable: car elle était bienfaisante. Les pélerines furent si contentes d'elle, qu'elles ne prirent pas garde à quelques usages qui les choquèrent; mais elles furent toutes deux amoureuses de l'empereur son fils.

Leur étonnement redoubla, quand elles furent en Suède. — Quoi! (disaient-elles) une révolution si difficile & cependant si prompte! si périlleuse & pourtant si paisible! Et depuis ce grand jour pas un seul jour perdu sans faire du bien; & tout cela dans l'âge qui est si rarement celui de la raison! Que nous avons bien fait de sortir de notre cache, quand ce grand événement saisissait d'admiration l'Europe entière!

De-là elles passèrent vite par la Pologne. — Ah! ma mère, quel contraste! (s'écria la Vérité.) Il me prend envie de regagner mon puits. Voilà ce que c'est que d'avoir écrasé toûjours la portion du genre-humain la plus utile, & d'avoir traité les cultivateurs plus mal qu'ils ne traitent leurs animaux de labourage! Ce chaos de l'anarchie ne pouvait se débrouiller autrement que par une ruine: on l'avait assez clairement prédite. Je plains un monarque vertueux, sage & humain; & j'ose espérer qu'il sera heureux; puisque les autres rois commencent à l'être, & que vos lumières se communiquent de proche en proche.

Allons voir, continua-t-elle, un changement plus favorable & plus surprenant. Allons dans cette immense

région hyperborée, qui était si barbare il y a quatre-vingt ans, & qui est aujourd'hui si éclairée & si invincible. Allons contempler celle qui a achevé le miracle d'une création nouvelle...... Elles y coururent, & avouèrent qu'on ne leur en avait pas assez dit.

Elles ne cessaient d'admirer combien le monde était changé depuis quelques années. Elles en concluaient que peut-être un jour le Chili & les Terres-Australes seraient le centre de la politesse & du bon goût ; & qu'il faudrait aller au pole antarctique pour apprendre à vivre.

Quand elles furent en Angleterre, la Vérité dit à sa mère : Il me semble que le bonheur de cette nation n'est point fait comme celui des autres ; elle a été plus folle, plus fanatique, plus cruelle & plus malheureuse qu'aucune de celles que je connais ; & la voilà qui s'est fait un gouvernement unique, dans lequel on a conservé tout ce que la monarchie a d'utile, & tout ce qu'une république a de nécessaire. Elle est supérieure dans la guerre, dans les loix, dans les arts, dans le commerce. Je la vois seulement embarrassée de l'Amérique septentrionale qu'elle a conquise à un bout de l'univers, & des plus belles provinces de l'Inde, subjuguées à l'autre bout. Comment portera-t-elle ces deux fardeaux de sa félicité ? — Le poids est lourd ; (dit la Raison) mais pour peu qu'elle m'écoute, elle trouvera des leviers qui le rendront très léger.

Enfin, la Raison & la Vérité passèrent par la France. Elles y avaient fait déja quelques apparitions, & en avaient été chassées. — Vous souvient-il (disait la Vérité à sa mère) de l'extrême envie que nous eumes de nous établir chez les Français, dans les beaux jours de *Louis XIV* ? Mais les querelles impertinentes des jésuites & des jansénistes nous firent enfuir bientôt. Les plaintes continuelles des peuples ne nous rap-

pellèrent pas. J'entends à présent les acclamations de vingt millions d'hommes qui bénissent le ciel. Les uns disent : *Cet avénement est d'autant plus joyeux, que nous n'en payons pas la joie.* Les autres crient : *Le luxe n'est que vanité. Les doubles emplois, les dépenses superflues, les profits excessifs vont être retranchés.* Et ils ont raison. — *Tout impôt nouveau va être aboli.* Et ils ont tort : car il faut que chaque particulier paye pour le bonheur général. —

Les loix vont être uniformes. Rien n'est plus à désirer, mais rien n'est plus difficile. — *On va répartir aux indigens qui travaillent, & surtout aux pauvres officiers, les biens immenses de certains oisifs qui ont fait vœu de pauvreté. Ces gens de main-morte n'auront plus eux-mêmes des esclaves de main-morte. On ne verra plus des huissiers de moines chasser de la maison paternelle des orphelins réduits à la mendicité pour enrichir de leurs dépouilles un couvent jouissant des droits seigneuriaux qui sont les droits des anciens conquérans. On ne verra plus des familles entières demandant vainement l'aumône à la porte de ce couvent qui les dépouille.* — Plût-à-Dieu! Rien n'est plus digne d'un roi. Le roi de Sardaigne a détruit chez lui cet abus abominable. Fasse le ciel que cet abus soit exterminé en France!

N'entendez-vous pas, ma mère, toutes ces voix qui disent : *Les mariages de cent mille familles utiles à l'état ne seront plus réputés concubinages ; & les enfans ne seront plus déclarés bâtards par la loi.* — La nature, la justice, & vous ma mère, tout demande sur ce grand objet un réglement sage, qui soit compatible avec le repos de l'état & avec les droits de tous les hommes.

On rendra la profession de soldat si honorable, que l'on ne sera plus tenté de déserter. — La chose est possible, mais délicate.

Les petites fautes ne seront point punies comme de grands crimes ; parce qu'il faut de la proportion à tout. Une loi barbare, obscurément énoncée, mal interprêtée, ne fera plus périr, sous des barres de fer & dans les flammes, des enfans indiscrets, & imprudens, comme s'ils avaient assassiné leurs pères & leurs mères. Ce devrait être le premier axiome de la justice criminelle.

Les biens d'un père de famille ne seront plus confisqués ; parce que les enfans ne doivent point mourir de faim pour les fautes de leur père, & que le roi n'a nul besoin de cette misérable confiscation. — A merveille ! & cela est digne de la magnanimité du souverain.

La torture, inventée autrefois par les voleurs de grands chemins, pour forcer les volés à découvrir leur trésor ; & employée aujourd'hui chez un petit nombre de nations pour sauver le coupable robuste & pour perdre l'innocent faible de corps & d'esprit, ne sera plus en usage que dans les crimes de lèze-société au premier chef, & seulement pour avoir révélation des complices. Mais ces crimes ne se commettront jamais. — On ne peut mieux. Voilà les vœux que j'entends faire partout, & j'écrirai tous ces grands changemens dans mes annales, moi qui suis la Vérité. —

J'entends encor proférer, autour de moi, dans tous les tribunaux ces paroles remarquables : *Nous ne citerons plus jamais les deux puissances ; parce qu'il ne peut en exister qu'une : celle du roi, ou de la loi, dans une monarchie : celle de la nation, dans une république. La puissance divine est d'une nature si différente, & si supérieure, qu'elle ne doit pas être compromise par un mélange profane avec les loix humaines. L'infini ne peut se joindre au fini. Grégoire VII fut le premier qui osa appeller l'infini à son secours, dans ses guerres jusqu'alors inouïes, contre Henri IV, em-*

pereur trop fini ; j'entends, trop borné. Ces guerres ont ensanglanté l'Europe bien longtems ; mais enfin on a séparé ces deux êtres vénérables, qui n'ont rien de commun : & c'est le seul moyen d'être en paix. —

Ces discours que tiennent tous les ministres des loix me paraissent bien forts. Je sais qu'on ne reconnait deux puissances ni à la Chine, ni dans l'Inde, ni en Perse, ni à Constantinople, ni à Moscou, ni à Londres &c... Mais je m'en rapporte à vous, ma mère. Je n'écrirai rien que ce que vous aurez dicté. —

La Raison lui répondit : Ma fille, vous sentez bien que je désire à-peu-près les mêmes choses & bien d'autres. Tout cela demande du tems & de la réflexion. J'ai toûjours été très contente, quand, dans mes chagrins, j'ai obtenu une partie des soulagemens que je voulais. Je suis aujourd'hui trop heureuse.

Vous souvenez-vous du tems où presque tous les rois de la terre, étant dans une profonde paix, s'amusaient à jouer aux énigmes ; & où la belle reine de Saba venait proposer tête-à-tête des logogrifes à *Salomon ?* — Oui, ma mère ; c'était un bon tems, mais il n'a pas duré. — Eh bien ! (reprit la mère) celui-ci est infiniment meilleur. On ne songeait alors qu'à montrer un peu d'esprit ; & je vois que depuis dix à douze ans on s'est appliqué, dans l'Europe, aux arts & aux vertus nécessaires qui adoucissent l'amertume de la vie. Il semble en général qu'on se soit donné le mot pour penser plus solidement qu'on n'avait fait pendant des milliers de siècles. Vous qui n'avez jamais pu mentir dites-moi quel tems vous auriez choisi, ou préféré au tems où nous sommes pour vous habituer en France ?

J'ai la réputation (répondit la fille) d'aimer à dire des choses assez dures aux gens chez qui je me trouve ; & vous savez bien que j'y ai toûjours été forcée. Mais j'avoue que je n'ai que du bien à dire du tems pré-

ſent, en dépit de tant d'auteurs qui ne louent que le paſſé.

Je dois inſtruire la poſtérité que c'eſt dans cet âge que les hommes ont appris à ſe garantir d'une maladie affreuſe & mortelle, en ſe la donnant moins funeſte; à rendre la vie à ceux qui la perdent dans les eaux; à gouverner & à braver le tonnerre; à ſuppléer au point fixe qu'on déſire envain d'occident en orient. On a fait plus en morale. On a oſé demander juſtice aux loix contre des loix qui avaient condamné la vertu au ſupplice; & cette juſtice a été quelquefois obtenue. Enfin on a oſé prononcer le mot de Tolérance.

Eh bien, ma chère fille; jouiſſons de ces beaux jours; reſtons ici, s'ils durent; & ſi les orages ſurviennent, retournons dans notre puits.



LE PRÉSIDENT DE THOU JUSTIFIÉ

contre les accuſations de Mr. de Buri, auteur d'une vie de Henri IV.

TOut homme de lettres, tout bon Français doit être étonné & affligé de voir notre illuſtre préſident de *Thou* indignement traité dans la préface que Mr. de *Buri* a miſe au-devant de ſon hiſtoire de la *Vie de Henri IV.* Voici comme il s'exprime ſur un des plus grands-hommes que nous ayons jamais eus dans la magiſtrature & dans les lettres.

„ L'hiſtoire, dit-il, ne doit point être un recueil de
„ bons mots & d'épigrammes, encore moins de ſatyres
„ & de médiſances, auxquels ſe livrent les hiſtoriens
„ qui veulent donner de l'eſprit, & le font ſouvent

„ aux dépens de la vérité. Nous avons beaucoup d'é-
„ crivains qui ont acquis leur principale réputation
„ par le mal qu'ils ont affecté de dire des princes &
„ des particuliers, tels sont entr'autres de *Thou* &
„ *Mézerai*, écrivains recherchés par les médisances
„ qu'ils ont répandues dans leurs ouvrages, parce que
„ beaucoup de personnes s'imaginent que ce sont des
„ actes de vérité.

Il faudrait au moins savoir parler sa langue lorsqu'on ose censurer si durement un historien qui a écrit aussi purement que le président de *Thou*, dans une langue étrangère. On ne dit point *donner de l'esprit* tout court; on dit donner de l'esprit à ceux que l'on fait parler, & pour cela il faut en avoir. Cette expression *donner de l'esprit*, n'est pas française. On ne dit point *des actes de vérité*, comme on dit des actes de foi, de charité, de justice.

„ La plûpart des auteurs, continue-t-il, ont voulu
„ imiter *Tacite*, dont le stile a gâté beaucoup d'histo-
„ riens par la malignité de ses réflexions, qui n'ont
„ rien de naturel, ni d'innocent. "

Il aurait dû voir que le stile n'a rien de commun avec la malignité des réflexions; on peut avoir un bon ou un mauvais stile, soit qu'on fasse une satyre, soit qu'on fasse un panégyrique. Et *une malignité qui n'a rien d'innocent*, est assurément une phrase qui n'a rien de spirituel.

Est-il permis à un homme qui écrit ainsi, de reprocher à Mr. de *Thou* du *pédantisme?* Il le condamne, surtout parce qu'il a écrit en latin. Ne sait-il pas que du tems de Mr. de *Thou* le latin était encore la langue universelle des savans. Le français n'était pas formé; il falait écrire en latin pour être lu de toutes les nations.

Une telle préface révolte tout honnête-homme; & lorſqu'on voit enſuite l'auteur parler de lui-même, en commençant la vie de *Henri IV*, & dire qu'il a déja donné au public la *Vie de Philippe de Macédoine*, on voit que ce pédant de *Thou*, qui peut-être était en droit, par ſon rang & ſon mérite, d'oſer parler de lui dans ſon admirable hiſtoire, n'a pourtant point eu un *pédantiſme* ſi déplacé.

Le ſieur de *Buri* ne devait ni ſe citer ainſi lui-même, ni inſulter un grand-homme, mais il devait mieux écrire.

„ Son courage, dit-il, en parlant d'*Henri IV*, était „ preſque au-deſſus de l'humanité. Il eſt toûjours „ ſorti des occaſions périlleuſes, victorieux & avec „ avantage. “

Le terme d'*humanité* fait ici une équivoque qui n'eſt pas permiſe. Et quand on ſort *victorieux* d'une action périlleuſe, apparemment qu'on en ſort auſſi avec *avantage*. Ce n'eſt pas le ſtile du *pédant de Thou*.

Je ne remarque ces fautes, dans le début de cette hiſtoire, que pour faire voir combien il eſt indécent à un homme qui écrit ſi mal, de ſe déchaîner contre le plus éloquent de nos hiſtoriens. Je ne parlerai point des fautes de langage qui ſont en trop grand nombre dans cet ouvrage, je paſſe à des objets plus importans.

L'auteur remonte juſqu'à la mort de *François I*, & dit que ce monarque laiſſa dans ſon tréſor quatre millions d'eſpèces. Je ne veux point trop blâmer ici l'uſage où ſont tant d'auteurs de répéter ce que d'autres ont dit; mais il faut au moins s'expliquer d'une manière intelligible. Quatre millions d'eſpèces ne ſignifient rien. Le *pédant de Thou* nous apprend que *François I* laiſſa quatre cent mille écus d'or, outre le quart des revenus, dont le recouvrement n'était pas encore

fait, ce qui ne compoſe point quatre millions d'eſpèces, mais ſeize cent mille livres numériques, à trois livres l'écu d'or.

Venant enſuite à la paix de Cateau-Cambreſis, faite avec *Philippe II*, l'auteur dit (*a*), *qu'on rendit les conquêtes de part & d'autre, excepté Metz, Toul & Verdun.* On croirait, par cet énoncé, que *Henri II* avait pris Metz, Toul & Verdun ſur *Philippe;* mais il les avait priſes ſur l'Allemagne, & il n'en fut point du tout queſtion dans le traité de Cateau-Cambreſis.

Il eſt bien étrange que dans la *Vie de Henri IV* on parle des batailles de Jarnac, de Moncontour, & de la St. Barthelemi, avant de parler de la naiſſance de ce prince, de ſon éducation, & de la part qu'il eut à tous ces événemens; & il eſt encore plus étrange que l'auteur en revenant ſur ſes pas & en parlant de la St. Barthelemi, ne nomme aucun de ceux qui étaient alors auprès de *Henri de Navarre*, & qui ſe cachèrent juſques ſous le lit de la princeſſe *Marguerite*, ſa femme. Il ne parle point de ceux qui furent égorgés entre ſes bras. La réticence ſur des faits ſi intéreſſans, n'eſt pas pardonnable.

Il eſt encore plus répréhenſible de ne pas dire que *Henri IV* étant gardé à vue après la St. Barthelemi, changea de religion. C'eſt un fait ſi important, & le nom de *relaps* qu'on lui donna depuis, ſuſcita contre lui tant d'ennemis, & fut pour eux un prétexte ſi ſpécieux, qu'il eſt impoſſible de ſe faire une idée nette des traverſes qu'il eſſuya; quand on omet ce qui en a été le principe, c'eſt pécher contre la principale loi de l'hiſtoire. Il eſt vrai que quarante pages après, il dit un mot qui ſuppoſe cette abjuration de *Henri IV.* Mais un mot qui n'eſt pas à ſa place ne ſuffit pas; *& jam nunc dicat, jam nunc &c.*

(*a*) Tom. I. pag. 13.

Je passe bien des fautes de cette espèce pour arriver à la mort du prince *Henri de Condé* en 1587. On ne trouve que cinq ou six lignes sur ce fatal événement. *Henri IV*, alors roi de Navarre, n'était qu'à quelques lieues de St. Jean d'Angeli, où le prince *Henri de Condé* était mort. Les lettres qu'il écrivit sur cette mort sont un des plus précieux monumens de l'histoire, elles sont connues, elles sont autentiques; je les transcrirais ici si elles n'étaient pas imprimées dans le tome XVIIIe. de cette édition, pages 32 & suiv.

Ce sont là des monumens précieux, absolument nécessaires à un historien qui doit s'instruire avant que d'instruire le public. Ce n'est pas la peine de répéter des faits rebattus, & de transcrire sans choix les mémoires composés par les secrétaires du duc de *Sulli*, & trop corrigés par l'abbé de l'*Ecluse*. Qui n'a rien de nouveau à dire, doit se taire, ou du moins se faire pardonner son inutilité par son éloquence.

Il faut surtout, quand on répète, ne se pas tromper. L'exactitude doit venir au secours de la stérilité.

L'auteur s'exprime ainsi sur le prince Palatin *Casimir*, qui vint plusieurs fois faire la guerre en France; (*b*) „ on donna au prince *Casimir*, pour le renvoyer „ dans ses états, une satisfaction tant en argent qu'en „ présens.

Ce prince *Casimir* ne put être renvoyé dans ses états, car il n'en avait point. Il était le quatrième fils de *Fréderic III* électeur Palatin; mais c'était un prince entreprenant & courageux, qui offrait ses services à tous les partis qui désolaient alors la France. Le roi *Henri III* lui avait donné une compagnie de cent hommes d'armes, le duché d'Etampes & des pensions.

Voilà

(*b*) Tom. I. pag. 86.

Voilà le prince que Mr. de *Buri* nous donne pour un souverain, dans une histoire où il veut réformer tous ceux qui ont écrit avant lui.

On sait que le pape *Sixte V* eut l'insolence d'envoyer en 1589 un monitoire par lequel il ordonnait au roi de se rendre à Rome dans trente jours pour se justifier de la mort du cardinal de *Guise*; l'auteur dit (*c*) : „ que le roi fut cité à *comparoir* dans trente jours „ à Rome.

Il semble par cette expression que *Sixte-Quint* ait écrit ce monitoire en français, & qu'il se soit servi du langage de notre barreau. Il était écrit en latin selon l'usage de Rome. L'auteur devait se servir du mot de *comparaître*, pour lever cette équivoque.

L'auteur après l'assassinat de *Henri III*, par le jacobin *Jacques Clément*, ne devait pas omettre l'arrêt que porta en personne *Henri IV* contre le cadavre du moine, & l'interrogation faite par le grand-prévôt de l'hôtel au procureur-général *Laguesle*, qui avait introduit cet assassin. Lorsqu'on fait une histoire de *Henri IV* en quatre volumes, un fait aussi singulier ne doit pas être passé sous silence. Nous avons encore le procès criminel fait au cadavre. Il commence par le passeport donné à *Jacques Clément* par le comte de Brienne de la maison de *Luxembourg*, & est signé *Charles de Luxembourg*, du 29 Juillet 1559, & plus bas, par mondit seigneur, de *Geoffre*.

Les interrogatoires & confrontations sont signés, *François du Plessis*, seigneur de *Richelieu*, grand-prévôt de l'hôtel, de *la Guesle*, *du Mont*, *Moncirie*s, gentilhomme ordinaire de la chambre, d'*Aupou*, idem, *Roger de Bellegarde*, premier gentilhomme de la chambre & grand-écuyer, *Savari de Bonrepos*, gentilhomme

(*c*) Tom. I. pag. 287.

ordinaire, *Antoine Portail*, valet de chambre & chirurgien du roi. L'arrêt ſigné *Henri*, & plus bas *Ruzé*, le 2 Août 1589, eſt conçu en ces termes.

„ Le roi étant en ſon conſeil, après avoir ouï le „ rapport fait par le ſieur de *Richelieu*, chevalier de „ ſes ordres, conſeiller en ſon conſeil d'état, prévôt „ de ſon hôtel & grand-prévôt de France, du procès „ fait au corps mort de feu *Jacques Clément* jacobin, „ pour raiſon de l'aſſaſſinat commis en la perſonne de „ feu bonne mémoire *Henri de Valois* naguères roi „ de France & de Pologne. Sa majeſté de l'avis de „ ſondit conſeil, a ordonné & ordonne que le corps „ dudit *Clément* ſoit tiré à quatre chevaux; ce fait, „ ledit corps brûlé & mis en cendres, jetté en la ri„ vière, à ce qu'il n'en ſoit à l'avenir aucune mé„ moire. Fait à St. Cloud, ſadite majeſté y étant.

Un homme qui fait une hiſtoire de *Henri IV* après de *Thou*, *Mézerai*, *Daniel* & tant d'autres, doit au moins puiſer quelque choſe de nouveau dans les ſources. Et ce n'eſt pas la peine d'écrire quand on ne fait que répéter & tronquer ſans ordre & ſans liaiſon des faits connus de tout le monde.

Ce qui fait peine encore dans cette hiſtoire, c'eſt que les événemens n'y ſont preſque jamais à leur place. On y parle ſouvent de faits dont on n'a précédemment donné aucune idée; le lecteur ne ſait point où il en eſt, il ſe trouve continuellement égaré; en voici un exemple:

En parlant de la mort du duc d'*Anjou* dernier fils du roi *Henri II*, l'auteur s'exprime ainſi; (*d*) „ Le „ bruit courut qu'il avait été empoiſonné, mais la „ véritable cauſe de ſa mort fut le chagrin qu'il avait

(*d*) Tom. I. pag. 142.

„ conçu du mauvais ſuccès de ſes entrepriſes, & en „ dernier lieu de celle d'Anvers.

Mais par qui & pourquoi aurait-il été empoiſonné? Quelles étaient ſes entrepriſes? Quelle était celle d'Anvers? C'eſt ce que l'auteur ne dit pas; & c'eſt ſur quoi de *Thou* & *Mézerai*, que l'auteur mépriſe ſi fort, donnent de grandes lumières.

„ Le légat (*e*) voyant une armée victorieuſe près „ de Paris. " Quel était ce légat? il était important de le ſavoir; l'auteur n'en dit qu'un ſeul mot dans le premier tome. Il devait dire que *Sixte-Quint* envoya en France le cardinal *Caëtan* avec le jéſuite *Bellarmin* & *Panigarole*, & que tous trois étaient vendus à *Philippe II*; qu'il arriva à Lyon le 9 Novembre 1589; que *Henri IV* en le déclarant ſon ennemi, & en proteſtant de nullité contre toutes ſes entrepriſes, eut la générosité & la prudence de le faire recevoir avec honneur dans toutes les villes qui lui obéiſſaient. Il falait ſurtout dire que ce légat dont le duc de *Mayenne* ſe défiait autant que *Henri IV*, cabalait alors, c'eſt-à-dire en 1590, pour faire donner le royaume de France à l'infante *Claire Eugénie*.

Les états de la ligue tenus en 1593, furent l'époque la plus célèbre & la plus critique qu'on eût vue en France depuis les tems de *Philippe de Valois* & de *Charles VI*. Il s'agiſſait non-ſeulement d'abolir la loi ſalique, comme ſous le règne de *Philippe*, mais de placer une fille ſur le trône, & même une fille étrangère. *Philippe II* promettait cinquante mille hommes pour ſoutenir l'élection de l'infante *Claire Eugénie* qui devait épouſer le fils du duc de *Guiſe le balafré*, tué à Blois.

Le duc de *Mayenne* qui avait alors dans Paris la puiſſance d'un roi de France, ſans en avoir le titre,

(*e*) Tom. II. pag. 32.

allait perdre tout le fruit de la guerre civile & devenir le premier ſujet de ſon neveu dont il était jaloux.

Henri IV, ſans argent & preſque ſans armée, ayant contre lui les catholiques, & environné de factions, n'aurait pu réſiſter, probablement, aux tréſors & aux armes de *Philippe II*, le plus puiſſant monarque de l'Europe. Le duc de *Mayenne* ſauva la France en ne conſultant que ſes propres intérêts & ſa jalouſie contre le jeune duc de *Guiſe*. Il était trop roi dans Paris, pour ne pas empêcher qu'on lui donnât un roi. Maître du parlement, de la ligue, ſiégeant à Paris, il eſt très vraiſemblable qu'il engagea ſous main ce parlement à rompre les meſures des Eſpagnols, à proteſter contre l'élection d'une infante, à ſoutenir la loi ſalique. Ce fut principalement ce qui déconcerta les états.

Le préſident de *Thou* ne deſcend pas ſans doute juſqu'à rapporter ces harangues baſſes & ridicules de la *Satyre Ménipée*, au-lieu de rapporter la ſubſtance de ce qui fut en effet propoſé. Il eſt trop grave, trop ſage, trop inſtruit, pour dire que la Satyre Ménipée *ouvrit les yeux à beaucoup de perſonnes*, & contribua *à faire rentrer* dans leur devoir une partie de ceux qui s'en étaient écartés.

C'eſt bien mal connaître les hommes, que de prétendre qu'une ſatyre empêche des hommes d'état de pourſuivre leurs entrepriſes.

Il eſt très certain que la *Satyre Ménipée* ne parut point pendant la tenue des états; elle ne fut connue qu'en 1594, pluſieurs mois après l'abjuration du roi. La première édition fut commencée ſur la fin de l'année 1593, & ne fut achevée que quand le roi fut entré dans Paris. Cela eſt inconteſtable, puiſque tout l'ouvrage ne fut achevé & ne put l'être qu'en 1594; car il y eſt parlé de pluſieurs faits qui ne ſe paſſèrent que longtems après la diſſolution des états, comme

l'avanture du conseiller d'*Amour*, celle de Mr. *Vitri*, du bannissement de d'*Aubray* & du meurtre de *St. Pol.*

Mr. de *Buri* croit s'appuyer de l'abrégé chronologique du président *Hénault*, qui dit que la *Satyre Ménipée* ne fut guères moins utile à *Henri IV* que la bataille d'Ivry; mais il ajoute *peut-être*, & il fait très bien.

Ce qui réellement porta le dernier coup aux états, & ce qui mit *Henri IV* sur son trône, ce fut le parti qu'il prit d'abjurer; & c'était en effet le seul parti qui restât à sa politique. Le mot si célèbre de ce monarque, *Ventre-saint-gris*, *Paris vaut bien une messe*, est une plaisanterie si connue, & en même tems si innocente, surtout dans un tems où la liberté des expressions était extrême, que l'auteur n'a aucune raison de nier cette saillie de *Henri IV*. Il faudrait pour être en droit de la nier, rapporter quelque autorité contraire, & il n'en produit, ni n'en peut produire aucune.

La fameuse lettre de *Henri* à *Gabrielle d'Etrées*, conservée à la bibliothèque du roi, est un monument qui confond assez la critique de Mr. de *Buri*. Ces mots, *c'est demain que je fais le saut périlleux; ces gens-ci me feront haïr St. Denis autant que vous haïssez Monceaux &c.* sont plus forts que ceux-ci, *Paris vaut bien une messe;* & son apologie auprès de la reine *Elisabeth* achève de mettre dans tout son jour le véritable motif de ce grand événement.

Il se fait apparemment un mérite de copier ici le jésuite *Daniel*, qui dit qu'au tems des conférences de Surêne, Henri IV *était déja catholique dans le cœur.* Mais comment pouvait-il être catholique dans le cœur en ce tems-là, puisque pendant le siége de Paris, qui précéda de très peu ces conférences, le comte de *Soissons* l'étant venu assurer qu'il serait reçu dans la

ville s'il se faisait catholique, il lui répondit deux fois, *qu'il ne changerait jamais de religion.* Ce fait est attesté dans plusieurs mémoires, & surtout dans le discours *des choses plus notables arrivées au siége de Paris, & de la défense de cette ville par monseigneur le duc de* Nemours *contre le roi de Navarre.* N'est-il pas bien évident, que *Henri IV* ne voulut pas changer tant qu'il espéra de se rendre maitre de la ville, & qu'il changea enfin lorsque le duc de Parme eut fait lever le siége? Il faut avouer que le duc de Parme fut son véritable convertisseur. La vérité doit l'emporter sur les subterfuges du jésuite *Daniel.*

Mr. de *Buri* ne se trompe pas moins en disant que *le cardinal* Tolet *fut celui auquel* Henri *eut le plus d'obligation de l'absolution du pape.* C'est sans doute à son épée & à la dextérité du cardinal d'*Ossat* que ce héros en eut toute l'obligation, & non pas à un jésuite Espagnol qui servit fort peu dans cette affaire & qui n'employa son faible crédit que dans la vue d'obtenir le rappel des jésuites, chassés alors de France par arrêt du parlement. Car l'absolution inutile & arrachée au pape *Clément VIII* est du 17 Septembre 1595, & le bannissement des jésuites est du 29 Décembre 1594.

Remarquez que je dis ici absolution inutile, parce que *Henri IV* avait été absous par les évêques de son royaume, parce qu'il était absous par DIEU même; parce que la prétention du pape que *Henri* ne pouvait être légitime possesseur de son royaume, que sous le bon plaisir ultramontain, était la prétention la plus absurde & la plus attentatoire à tous les droits d'un souverain & à tous ceux des nations.

N'est-on pas un peu révolté quand on voit que Mr. de *Buri* ne parle pas seulement de la clause qui fut insérée un mois entier dans l'absolution donnée par le pape Clément VIII: *Nous rébabilitons* Henri *dans sa royauté.*

Certes ce ne fut pas le cardinal *Tolet* qui fit rayer cette formule criminelle digne tout-au-plus de *Grégoire VII* ou de *Boniface VIII*, & dont la seule lecture nous saisit d'indignation. *Nous réhabilitons* Henri *dans sa royauté !* Quoi ? un évêque de Rome se croit en droit de donner & d'ôter les royaumes ! & l'Europe entière n'a pas puni ces attentats ! & un écrivain qui donne la vie de *Henri IV* les supprime !

Mr. de *Buri* dit (*f*) que les écrivains huguenots rapportaient par dérision que *Henri* s'était soumis à recevoir des coups de fouet par procureur. Ce ne sont point les huguenots qui ont parlé ainsi les premiers, c'est *Mézerai* lui-même, dont voici les paroles : *Les politiques reprochèrent au cardinal* du Perron, *que pour mériter la faveur du pape il avait soumis son roi à recevoir des coups de bâton par procureur.*

Du Perron pouvait épargner au roi cette cérémonie, mais il voulait être cardinal. Les évêques de France qui avaient reçu l'abjuration du roi, n'avaient eu garde de proposer cette espèce de pénitence, qui aurait été regardée dans un tems plus heureux comme un crime de lèze-majesté ; à plus forte raison un évêque de Rome n'avait pas le droit de faire cette insulte à un roi de France.

Une chose plus importante est le parricide commis par *Jean Châtel*, pour lequel les jésuites avaient été chassés.

(*g*) „ La maison du père de *Châtel* fut rasée, & le „ prix des démolitions fut employé à la construction „ sur le terrain où elle était située, d'une pyramide „ à quatre faces, avec plusieurs inscriptions à la louange „ du roi, & sur le danger qu'il avait couru. Cette affaire des jésuites pensa causer au roi de grands embarras à Rome.

(*f*) Tom. II. pag. 431. (*g*) Tom. II. pag. 414.

Premiérement, il n'eſt pas vrai que la pyramide érigée par arrêt du parlement, ne contînt que des louanges pour le roi, & des inſcriptions ſur ſon danger, comme l'auteur l'inſinue. On grava ſur le côté qui regardait l'orient ces propres mots ;

Pulſò tota Gallia hominum genere nova ac maleſica ſuperſtitionis, qui rempublicam turbabant, quorum inſtinctu piacularis adoleſcens facinus inſtituerat.

On a chaſſé de toute la France ce genre d'hommes d'une ſuperſtition nouvelle & pernicieuſe ; perturbateurs du royaume, pour avoir induit un jeune homme à commettre un parricide par pénitence.

Ce mot *pénitence* répond préciſément à *piacularis*, & devient par-là un des plus ſinguliers monumens qui puiſſent ſervir à l'hiſtoire de l'eſprit humain.

On ne ſort point d'étonnement de voir que l'auteur appelle le parricide commis contre Henri IV, *cette affaire des jéſuites.* C'eſt aſſurément une ſinguliére affaire.

Je paſſe enfin au grand & terrible événement qui priva la France du meilleur de ſes rois, & qui changea la face de l'Europe. Je ne vois pas ſur quoi Mr. de *Buri* rapporte que dès que *Conchini*, depuis maréchal d'*Ancre*, ſut la mort de *Henri IV*, il ſe préſenta à la porte du cabinet de la reine, l'entr'ouvrit, avança la tête, & dit, *è amazzato*, la ferma & ſe retira.

On ſent la valeur de ces paroles, & les affreuſes conſéquences d'un pareil diſcours. Entr'ouvrir la porte, dire ſimplement *il eſt tué*, & le dire à la reine, à la femme du mort : prononcer, dis-je, *il eſt tué*, ſans prononcer le nom du roi, comme ſi le pronom *il* avait été un terme convenu entr'eux, refermer la porte ſur le champ, comme pour aller pourvoir aux ſuites

de l'assassinat ! Quelles conséquences, quels crimes n'en résultent-ils pas !

Quand on allègue une accusation si terrible, il faut dire d'où on la tient, examiner si l'auteur est croyable, peser exactement toutes les circonstances, sans quoi l'on se rend coupable d'une prodigieuse témérité. Cette anecdote ne se trouve ni dans de *Thou*, ni dans *Mézerai*, ni dans aucun des mémoires du tems un peu connu. Si elle était vraie, elle prouverait trop sans doute.

On se souviendra longtems dans une province de France du supplice d'un homme en place, qui fut convaincu d'un assassinat sur une parole à-peu-près semblable qu'il avait dite devant témoins. Il venait de tuer le mari d'une femme dont il était amoureux. Cette femme était alors au spectacle ; il va dans sa loge immédiatement après avoir fait le coup, & lui dit en l'abordant, *il dort.* Ce seul mot conduisit les juges à la conviction du crime.

Quoi ! l'auteur ose accuser Mr. de *Thou* de témérité, de malignité ! Et lui-même, sans aucune raison, sans aucune autorité, intente une accusation qui fait frémir !

Je dois dire un mot de la prétendue paix universelle à laquelle *Henri IV*, dit-on, voulait parvenir par la guerre, dont l'événement est toûjours incertain.

S'il y avait eu la moindre apparence au prétendu projet de *Henri IV*, de partager l'Europe en quinze dominations, & d'établir un tribunal perpétuel, on en trouverait quelques traces dans les mémoires de *Villeroi*, dans ceux de tant d'autres hommes d'état, dans les archives d'Angleterre, de Venise, dans ceux des princes protestans si attachés à *Henri IV*, & si intéressés à cette balance générale. Il ne se trouve

aucun monument de ce dessein. Ce silence universel doit produire un doute raisonnable.

Il n'est pas naturel que Mr. de *Villeroi*, qui eut la confiance de *Henri IV*, ignorât un projet si extraordinaire qui regardait uniquement son département. Les secretaires qui compilèrent les *Oeconomies politiques* attribuées au duc de *Sulli*, lorsqu'il était âgé de quatre-vingt ans, sont les seuls qui parlent de cette étrange idée.

Je vais examiner une chose non moins étrange : c'est la comparaison de *Henri IV* avec *Philippe* roi de Macédoine.

Si le judicieux de *Thou* avait voulu comparer *Henri* avec quelqu'autre monarque, il aurait choisi un roi de France. On aurait pu trouver un peu de ressemblance entre lui & *Charles VII.* Tous deux eurent une guerre civile à soutenir, tous deux virent l'étranger dans la capitale. Les Anglais y bravèrent quelque tems *Charles VII*, & les Espagnols *Henri IV*: ils regagnèrent l'un & l'autre leur royaume pied à pied, par les armes & par les négociations. Tous deux au milieu de la guerre eurent des maîtresses.

Le parallèle est assez frappant, & il est tout à l'honneur de *Henri IV*, qui par son courage, son application & sa sagesse dans le gouvernement, l'emporte sur *Charles* au jugement de tout le monde.

Pourquoi donc choisir le père d'*Alexandre* pour le comparer au père de *Louis XIII?* Ce qui fonde cette comparaison chez Mr. de *Buri*, c'est que *Philippe* s'empara de la couronne de Macédoine au préjudice d'*Amintas* son neveu, dont il était tuteur, & que *Henri* était héritier légitime.

Qu'*Epaminondas* présida à l'éducation de *Philippe*,

& que *Florent Chrétien* fut précepteur de *Henri IV*.

Que *Philippe* construisit des flottes, & que *Henri* n'en eut jamais.

Que *Philippe* trouva des mines d'or dans la Thrace, & que *Henri IV* n'en trouva pas chez lui.

Que *Philippe* fut tellement couvert de blessures, qu'il en devint borgne & boiteux, & que *Henri IV* conserva heureusement ses yeux & ses jambes.

Que *Démosthène* excita les Athéniens contre le roi de Macédoine, & que des curés prêchèrent dans Paris contre le roi de France.

Il est vrai que ce parallèle est relevé par les louanges de *Salomon*, du roi d'Angleterre d'aujourd'hui, du roi de Dannemarck & de l'impératrice reine de Hongrie, ce qui fera sans doute débiter son livre dans toute l'Europe. Une telle sagesse manqua au président de *Thou*.

Finissons par les prétendus bons mots, dont la tradition populaire défigure le caractère de *Henri IV*.

Qu'un paysan qui avait les cheveux blancs & la barbe noire, ait répondu au roi, *que ses cheveux étaient de vingt ans plus vieux que sa barbe*, c'est un bon mot de paysan & non pas du roi. Ce conte est imprimé dans des facéties italiennes, plus de dix ans avant la naissance de *Henri IV*, & la plûpart de ces facéties ont fait le tour de l'Europe.

Qu'un autre paysan ait apporté au roi du fromage de lait de bœuf, c'est une insipidité bien indigne de l'histoire, & ce n'est pas *Henri IV* qui l'a dite.

Mais qu'il eût fait battre de verges sept ou huit pra-

ticiens assemblés dans un cabaret pour leurs affaires, & que *Henri* ait exercé sur eux cette indigne vengeance, parce que ces bourgeois n'avaient pas voulu partager leur diner avec un homme qu'ils ne connaissaient pas ; c'eût été une action tyrannique, infame, non-seulement indigne d'un grand roi, mais d'un homme bien élevé. C'est l'*Etoile* qui rapporte cette sottise sur un ouï-dire. L'*Etoile* ramassait mille contes frivoles, débités parmi la populace de Paris. Mais si une pareille action avait la moindre lueur de vraisemblance, elle deshonorerait la mémoire de *Henri IV* à jamais ; & cette mémoire si chère deviendrait odieuse. Le bon sens & le bon goût consistent à choisir dans les anecdotes de la vie des grands-hommes ce qui est vraisemblable, & ce qui est digne de la postérité.

Le grave & judicieux de *Thou* ne s'est jamais écarté de ce devoir d'un historien.

Si Mr. de *Buri* a cru rendre son ouvrage recommandable en décriant un homme tel que de *Thou*, il s'est bien trompé. Il n'a pas su qu'il y avait encore dans Paris des hommes alliés à cette illustre famille, qui prendraient la défense du meilleur de nos historiens, & qui ne souffriraient pas qu'on attaquât en mauvais français, une histoire chère à la nation, & écrite dans le latin le plus pur.

ESSAI HISTORIQUE ET CRITIQUE

Sur les dissentions des églises de Pologne.

Par un professeur en droit public.

AVant de donner au public une idée juste des différends qui divisent aujourd'hui la Pologne, avant de déférer au tribunal du genre-humain la cause

des diffidens grecs, romains & proteftans, il eft néceffaire de faire voir premiérement ce que c'eft que l'églife grecque.

Il faut avouer d'abord que les églifes grecque & fyriaque furent inftituées les premières, & que l'orient enfeigna l'occident. Nous n'avons aucune preuve que *Pierre* ait été à Rome ; & nous fommes fûrs qu'il refta longtems en Syrie, & qu'il alla jufqu'à Babilone. *Paul* était de Tarfe en Cilicie. Ses ouvrages font écrits en grec. Nous n'avons aucun évangile qui ne foit grec. Tous les pères des quatre premiers fiécles jufqu'à *Jérôme* ont été Grecs, Syriens ou Africains. Prefque tous les rites de la communion romaine atteftent encore par leurs noms même leur origine grecque ; églife, batême, paraclet, liturgie, litanie, fymbole, euchariftie, agape, épiphanie, évêque, prêtre, diacre, pape même, tout annonce que l'églife d'occident eft la fille de l'églife d'orient, fille qui dans fa puiffance a méconnu fa mère.

Aucun évêque de Rome ne fut compté, ni parmi les pères, ni même parmi les auteurs approuvés, pendant plus de fix fiécles entiers. Tandis qu'*Athénagore*, *Ephrem*, *Juftin*, *Tertullien*, *Clément d'Alexandrie*, *Origène*, *Cyprien*, *Irénée*, *Athanafe*, *Eufèbe*, *Jérôme*, *Auguftin*, rempliffaient le monde de leurs écrits, les évêques de Rome en filence fe bornaient au foin d'établir leur troupeau qui croiffait de jour en jour.

Nous n'avons fous le nom d'un évêque de Rome que les récognitions de *Clément*. Il eft prouvé qu'elles ne font pas de lui, & fi elles en étaient, elles ne feraient pas honneur à fa mémoire. Ce font des conférences de *Clément* avec *Pierre*, *Zachée*, *Barnabé*, & *Simon* le magicien. Ils rencontrent vers Tripoli un vieillard, & *Pierre* devine que ce vieillard eft de la race de *Céfar*, qu'il époufa *Mathilde*, dont il eut trois enfans ; que *Clément* eft le cadet de ces enfans ; ainfi

Clément eſt reconnu pour être de la maiſon impériale. C'eſt apparemment cette reconnaiſſance qui a donné le titre au livre ; encor cette rapſodie eſt-elle écrite en grec.

Mais aucun prêtre chrêtien, ſoit Grec, ſoit Syriaque, ou Africain, ou Italien, n'eût certainement d'autre puiſſance que celle de parler toutes les langues du monde, de faire des miracles ; de chaſſer les diables ; puiſſance admirable que nous ſommes bien loin de leur conteſter.

Qu'il nous ſoit permis de le dire, ſans offenſer perſonne ; ſi l'ambition pouvait s'en tenir aux paroles expreſſes de l'Evangile, elle verrait évidemment que les apôtres n'ont reçu aucune domination temporelle de JESUS-CHRIST, qui lui-même n'en avait pas. Elle verrait que ſes diſciples étaient tous égaux, & que JESUS-CHRIST même a menacé de châtiment ceux qui voudraient s'élever au-deſſus des autres.

Pour peu qu'on ſoit inſtruit, on ſait que dans le premier ſiécle il n'y eut aucun ſiége épiſcopal particulier. Les apôtres & leurs ſucceſſeurs ſe cachaient tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre ; & certainement lorſqu'ils prêchaient de village en village, de cave en cave, de galetas en galetas, ils n'avaient ni trône épiſcopal, ni juriſdiction, ni gardes ; & quatre principaux barons ne portaient point à leur entrée les cordons d'un dais ſuperbe, ſous lequel on eût vu *André* & *Luc* portés pompeuſement comme des ſouverains.

Dès le ſecond ſiécle la place d'évêque fut lucrative par les aumônes des chrêtiens, & conſéquemment les évêques des grandes villes furent plus riches que les autres : étant plus riches, ils eurent plus de crédit & de pouvoir.

Si quelque évêque avait pu prétendre à la ſupériori-

té, c'eût été assurément l'évêque de Jérusalem, non pas comme le plus riche, mais comme celui qui selon l'opinion vulgaire avait succédé à *St. Jacques* le propre frère de JESUS-CHRIST. Jérusalem était le berceau de la religion chrêtienne. Son fondateur y était mort par un supplice cruel; il était reçu que *Jacques* son frère y avait été lapidé. *Marie* mère de DIEU y était morte. *Joseph* son mari était enterré dans le pays. Tous les mystères du christianisme s'y étaient opérés. Jérusalem était la ville sainte qui devait reparaître dans toute sa gloire pendant mille années. Que de titres pour assurer à l'évêque de Jérusalem une prééminence incontestable!

Mais, lorsque le concile de Nicée régla la hiérarchie, qui avait eu tant de peine à s'établir, le gouvernement ecclésiastique se modéla sur le politique. Les évêques appellèrent leurs districts spirituels du nom temporel de *diocèse*. Les évêques des grandes villes prirent le titre de *métropolitains*. Le nom de *patriarche* s'établit peu-à-peu; on donna ce titre aux évêques de Constantinople & de Rome qui étaient deux villes impériales, à ceux d'Alexandrie & d'Antioche qui étaient encor deux considérables métropoles, & enfin à celui de Jérusalem qu'on n'osa pas dépouiller de cette dignité, quoique cette ville nommée alors *Elia*, fût presque dépeuplée & située dans un terrain ingrat, dans lequel elle ne pouvait s'affranchir de la pauvreté, n'ayant jamais fleuri que par le grand concours des Juifs qui venaient autrefois y célébrer leurs grandes fêtes; mais ne tirant alors quelque argent que des pélérinages peu fréquens des chrêtiens, le district de ce patriarche fut très peu de chose. Les quatre autres au contraire furent très étendus.

Il ne tomba dans la tête ni d'aucun évêque, ni d'aucun patriarche de s'arroger une jurisdiction temporelle. On n'en trouve aucun exemple que dans la subversion de l'empire Romain en occident.

Tout y changea, lorſque *Pipin* d'Auſtraſie, premier domeſtique d'un prince Franc nommé *Childeric*, ſe lia avec le pape *Zacharie*, & enſuite avec le pape *Etienne II*, pour rendre ſon uſurpation reſpectable aux peuples. Il ſe fit ſacrer à St. Denis en France par ce même pape *Etienne* : en récompenſe cet uſurpateur lui donna dans la Romagne quelques domaines aux dépens des uſurpateurs Lombards.

Voilà le premier évêque devenu prince. On conviendra ſans peine que cette grandeur n'eſt pas des tems apoſtoliques. Auſſi fut-elle ſignalée par le meurtre & par le carnage peu de tems après ſous le pape *Etienne III*. Le clergé Romain partagé en deux partis inonda de ſang la chaire de bois dans laquelle on prétend que *St. Pierre* avait prêché au peuple Romain. Il eſt vrai qu'il n'eſt pas plus vraiſemblable que du tems de l'empereur *Tibère* un Galiléen ait prêché en chaire dans le *forum Romanum*, qu'il n'eſt vraiſemblable qu'un Grec vînt prêcher aujourd'hui dans le grand bazard de Stamboul. Mais enfin, il y avait à Rome, du tems d'*Etienne III*, une chaire de bois : & elle fut entourée de cadavres ſanglans.

Lorſque *Charlemagne* partit de la Germanie pour uſurper la Lombardie, lorſqu'il eut privé ſes neveux de l'héritage de leur père *Pipin*, lorſqu'il eut enfermé en priſon ces enfans innocens dont on n'entendit plus parler depuis, lorſque ſes ſuccès eurent couronné ce crime, lorſqu'il ſe fut fait reconnaître empereur dans Rome, il donna encor de nouvelles ſeigneuries au pape *Léon III*, qui lui mit dans l'égliſe de St. Pierre une couronne d'or ſur la tête, & un manteau de pourpre ſur les épaules.

Cependant, remarquons que ce pape *Léon III* encor ſujet des empereurs réſidans à Conſtantinople, n'oſa pas ſacrer un Allemand, tant ce vieux reſpect pour l'empire Romain prévalait encore. Ce n'était qu'une cérémonie

cérémonie de plus, mais elle était réputée faite, & on n'osait la faire. La faiblesse se joignait à l'audace de l'esprit, qui souvent n'ose franchir la seconde barrière après avoir abattu la première.

Charlemagne fut toûjours le maître dans Rome; mais dans la décadence de sa maison, le peuple Romain reprit un peu sa liberté, & la disputa toûjours contre l'évêque, contre la maison de *Toscanelle*, contre les *Gui de Spolette*, contre les *Bérengers* & d'autres tyrans, jusqu'à ce qu'enfin l'imprudent *Octavien Sporco*, qui le premier changea son nom à son avénement au pontificat, appella *Othon de Saxe* en Italie. Ce *Sporco* est connu sous le nom de *Jean XII*. Il était fils de cette fameuse *Marosie* qui avait fait pape son bâtard *Jean XI*, né de son inceste avec le pape *Sergius III*.

Jean XII était patrice de Rome, ainsi qu'*Alberic* son père dernier mari de *Marosie*. Ils tenaient cette dignité de l'empereur *Constantin Porphirogenète*; preuve évidente que les Romains au milieu de leur anarchie reconnaissaient toûjours les empereurs Grecs pour les vrais successeurs des *Césars*; mais dans leurs troubles ils avaient recours tantôt aux Allemands, tantôt aux Hongrois, & se donnaient tour-à-tour plusieurs maîtres pour n'en avoir aucun.

On sait comment le roi d'Allemagne *Othon*, appellé à Rome par ce *Jean XII*, & ensuite trahi par lui, le fit déposer pour ses crimes. Le procès verbal existe, il fait frémir.

Tous les papes ses successeurs eurent à combattre les prétentions des empereurs Allemands sur Rome, les anciens droits des empereurs Grecs, & jusqu'aux Sarrazins mêmes. Ils ne furent puissans que par l'intrigue & par l'opinion du vulgaire, opinion qu'ils surent établir, & dont ils surent toûjours profiter.

Grégoire VII, qui à la faveur de cette opinion, & surtout des fausses décrétales, marcha sur les têtes des empereurs & des rois, ne put jamais être le maître dans Rome. Les papes ne purent enfin avoir la souveraineté de cette ville que lorsqu'ils se furent emparés du Môle d'Adrien appellé depuis *St. Ange*, qui avait toûjours appartenu au peuple ou à ceux qui le représentaient.

La vraie puissance des papes & celle des évêques d'occident ne s'établit en Allemagne que dans l'interrègne & l'anarchie, vers le tems de l'élection de *Rodolphe de Habsbourg* à l'empire : ce fut alors que les évêques Allemands furent véritablement souverains.

Jamais rien de semblable ne s'est vu dans l'église grecque. Elle fut toûjours soumise aux empereurs jusqu'au dernier *Constantin*, & dans le vaste empire de Russie elle est entiérement dépendante du pouvoir suprême. On n'y connait pas plus qu'en Angleterre la distinction des deux puissances ; l'autel est subordonné au trône ; & ces mots même *les deux puissances* y sont un crime de lèze-majesté. Cette heureuse subordination est la seule digue qu'on ait pu opposer aux querelles théologiques & aux torrens de sang que ces querelles ont fait répandre dans les églises d'occident depuis l'assassinat de *Priscillien* jusqu'à nos jours.

Personne n'ignore comme au seiziéme siécle la moitié de l'Europe lassée des crimes d'*Alexandre VI*, de l'ambition de *Jules II*, des extorsions de *Léon X*, de la vente des indulgences, de la taxe des péchés, des superstitions & des friponneries de tant de moines, secoua enfin le joug appesanti depuis longtems. Les grecs avaient enseigné l'église d'occident, les protestans la réformèrent.

Je ne prétends point parler ici des dogmes qui divisent les grecs, les romains, les évangéliques, les

réformés & d'autres communions. Je laisse ce soin à ceux qui sont éclairés d'une lumière divine. Il faut l'être sans doute pour bien savoir si le St. Esprit procède par spiration du Père & du Fils, ou du fils seulement, lequel fils étant engendré & n'étant point fait, ne peut pourtant engendrer. Il n'y a qu'une révélation qui puisse apprendre clairement aux saints comment on mange le fils en corps & en ame dans un pain qui est anéanti, sans manger ni le Père ni le St. Esprit, ou comment le corps & l'ame de JESUS sont incorporés au pain, ou comment on mange JESUS par la foi. Ces questions sont si divines qu'elles ne devraient point mettre la discorde entre ceux qui ne sont qu'hommes, & qui doivent se borner à vivre en frères, & à cultiver la raison & la justice, sans se persécuter pour des mystères qu'ils ne peuvent entendre.

Tout ce que j'oserais dire en respectant les évêques de toutes les communions, c'est que ceux qui iraient à pied de leur maison à l'église prêcher la charité & la concorde, ressembleraient peut-être plus aux apôtres, au moins à l'extérieur, que ceux qui diraient quelques mots dans une messe en musique en quatre parties, entourés de hallebardiers & de mousquetaires, & qui ne sortiraient de l'église qu'au son des tambours & des trompettes.

Je me garderai bien d'examiner si celui qui naquit dans une étable entre un bœuf & un âne, qui vécut & qui mourut dans l'indigence, se plait plus à la pompe & aux richesses de ses ministres qu'à leur pauvreté & à leur simplicité. Nous ne sommes plus au tems des apôtres; mais nous sommes toûjours au tems des citoyens; il s'agit de leurs droits, de la liberté naturelle, de l'exécution des loix solemnelles, de la foi des sermens, de l'intérêt du genre-humain. Tout cela existait avant qu'il y eût des prélats, & existera encor si jamais (ce qu'à DIEU ne plaise) on a le malheur de se passer de prélatures. Les dignités peuvent s'abolir;

les ſectes peuvent s'éteindre ; le droit des gens eſt éternel.

FAIT.

La religion chrêtienne ne pénétra que très tard chez les Sarmates. La nation était guerrière & pauvre. Le zèle des miſſionnaires la reſpecta. La Pologne proprement dite ne fut chrêtienne qu'à la fin du dixiéme ſiécle. *Boleslas* en l'an 1001 de notre ère vulgaire fut le premier roi chrêtien, & il ſignala ſon chriſtianiſme en faiſant crever les yeux au roi de Bohême.

Le grand-duché de Lithuanie, vaſte pays qui fait preſque la moitié de la Pologne entière, ne fut chrêtien que dans le quinziéme ſiécle, après que *Jagellon* grand-duc de Lithuanie eut épouſé la princeſſe *Edvige* au quatorziéme en 1387, à condition qu'il ferait de la religion de la princeſſe, & que la Lithuanie ſerait jointe à la Pologne.

On demandera de quelle religion étaient tous ces peuples avant qu'ils fuſſent chrêtiens. Ils adoraient DIEU ſous d'autres noms, d'autres emblêmes, d'autres rites ; on les appellait *payens*. La grace de JESUS-CHRIST qui eſt venu pour tout le monde leur avait été refuſée, ainſi qu'à plus des trois quarts de la terre. Leur tems n'était pas venu ; toutes leurs générations étaient livrées aux flammes éternelles ; du moins c'eſt ainſi qu'on penſe à Rome, ou ce qu'on feint d'y penſer. Cette idée eſt grande : tu ſeras puni à jamais ſi tu ne penſes pas ſur le bord du Volga ou du Gange comme je penſe ſur le bord de l'Anio. On ne peut porter ſes vues plus haut & plus loin.

Il arriva un grand malheur à ces nouveaux chrêtiens au ſeiziéme ſiécle. L'héréſie pénétra chez eux ; & comme l'héréſie damne les hommes encor plus que le paganiſme, le ſalut des Polonais était en grand danger. Ces hérétiques ſe diſaient enfans de la primitive

église, & on les appellait *novateurs*; ainsi on ne pouvait convenir des qualités.

Outre ces réformés d'occident, il y avait beaucoup de grecs d'orient. Ces grecs étaient répandus dans cinq provinces de la Lithuanie converties autrefois à la foi grecque, & annexées depuis à la Pologne. Ils n'étaient pas à la vérité aussi damnés que les évangéliques & les réformés; mais enfin ils l'étaient, puisqu'ils ne reconnaissaient pas l'évêque de Rome comme le maître du monde entier.

Il est à remarquer que ces provinces grecques, & la Pologne proprement dite, & la Lithuanie, & la Russie sa voisine, avaient été converties par des dames, ainsi que la Hongrie & l'Angleterre. Cette origine devait faire espérer de la tolérance, de l'indulgence, de la bonté, des mœurs douces & faciles. Il en arriva tout autrement.

Les évêques de Pologne sont puissans; ils n'aimaient pas à voir leur troupeau diminuer. Outre ces évêques il y avait toujours à Varsovie un nonce du pape. Ce nonce tenait lieu de grand inquisiteur, & son tribunal était très redoutable. Les grecs, les évangéliques & les réformés, & les unitaires qui survinrent, tout fut persécuté. Le *contrain-les d'entrer*, fut employé dans toute sa rigueur. C'est une chose admirable que ce *contrain-les d'entrer*, qui n'est dans l'Evangile qu'une invitation pressante à souper, ait toujours servi de prétexte à l'église romaine pour faire mourir les gens de faim.

Les évêques ne manquaient pas d'excommunier tout gentilhomme du rite grec ou de la communion protestante; & par un abus étrange, mais ancien, cette excommunication les privait dans les diètes de voix active & passive. L'excommunication peut bien priver un homme de la dignité de marguillier, & même du

paradis ; mais elle ne doit pas s'étendre sur les effets civils. Un prince de l'empire, un électeur qu'un évêque ou un chapitre excommunierait, n'en serait pas moins prince de l'empire. On peut juger par cette seule oppression combien les dissidens étaient vexés par les tribunaux ecclésiastiques ; il suffit de dire qu'ils étaient jugés par leurs ennemis.

Sigismond Auguste, le dernier des *Jagellons*, fit cesser ce dévot scandale. Sa probité lui persuada qu'il ne faut persécuter personne pour la religion. Il se souvint que JESUS-CHRIST avait enseigné & non opprimé. Il comprit que l'oppression ne pouvait faire naître que des guerres civiles entre des gentilshommes égaux : il fit plus dans la diète solemnelle de Vilna le 16 Juin 1563, *il anéantit toute différence qui pourait jamais naître entre les citoyens pour cause de religion.* Voici les paroles essentielles de cette loi devenue fondamentale.

„ A compter depuis ce jour, non-seulement les „ nobles & seigneurs avec leurs descendans qui ap„ partiennent à la communion romaine, & dont les „ ancêtres ont obtenu aussi des lettres de noblesse „ dans le royaume de Pologne, mais encor en général „ tous ceux qui sont de l'ordre équestre & des nobles, „ soit Lithuaniens, soit Russes d'origine, *pourvu qu'ils* „ *fassent profession du christianisme*, quand même leurs „ ancêtres n'auraient pas acquis les droits de noblesse „ dans le royaume de Pologne, doivent jouir dans „ toute l'étendue du royaume de tous les privilèges, „ libertés & droit de noblesse à eux accordés, & en „ jouir à perpétuité en commun.

„ On admettra aux dignités du sénat & de la cou„ ronne, à toutes les charges nobles, non-seulement „ ceux qui appartiennent à l'église romaine, mais „ aussi tous ceux qui sont de l'ordre équestre, pourvu „ qu'ils soient chrétiens...... nul ne sera exclu, „ pourvu qu'il soit chrétien.

La diète de Grodno en 1568 confirma solemnellement ces statuts, & elle ajouta, pour rendre la loi, s'il était possible, encore plus claire, ces mots essentiels : *de quelque communion ou confession que l'on soit.*

Enfin dans la diète d'union encor plus célèbre tenue à Lublin en 1569, diète qui acheva d'incorporer pour jamais le grand-duché de Lithuanie à la couronne, on renouvella, on confirma de nouveau cette loi humaine qui regardait tous les chrétiens comme des frères, & qui devait servir d'exemple aux autres nations.

Après la mort de *Sigismond Auguste*, ce héros de la tolérance, la république entière confédérée en 1573 pour l'élection d'un nouveau roi, jura de ne reconnaître que celui qui ferait serment de maintenir cette paix des chrétiens. *Henri de Valois*, trop accusé d'avoir eu part aux massacres de la St. Barthelemi, ne balança pas à jurer, *devant le* DIEU *tout-puissant, de maintenir les droits des dissidens :* & ce serment de *Henri de Valois* servit de modèle à ses successeurs. *Etienne* ne lui succéda qu'à cette condition. Ce fut une loi fondamentale & sacrée. Tous les nobles furent égaux par la religion comme par la nature.

C'est ainsi qu'après l'union de l'Angleterre & de l'Ecosse, les pairs d'Ecosse presbytériens ont eu séance au parlement de Londres avec les pairs de la communion anglicane. Ainsi l'évêché d'Osnabruck en Allemagne appartient tantôt à un évangélique, tantôt à un catholique romain. Ainsi dans plusieurs bourgs d'Allemagne les évangéliques viennent chanter leurs psaumes dès que le curé catholique a dit sa messe. Ainsi les chambres de Vetzlar & de Vienne ont des assesseurs luthériens. Ainsi les réformés de France étaient ducs & pairs & généraux des armées sous le grand *Henri IV*, & l'on peut croire que le DIEU de miséricorde & de paix n'écoutait pas avec colère les différens concerts que ses enfans lui adressaient d'un même cœur.

Tout change avec le tems. Un roi de Pologne nommé aussi *Sigismond*, de la race de *Gustave Vasa*, voulut enfin détruire ce que le grand *Sigismond*, le dernier des *Jagellons*, avait établi. Il était à la fois roi de Pologne & de Suède, mais il fut déposé en Suède par les états assemblés en 1592; & malheureusement la religion catholique romaine lui attira cette disgrace. Les états du royaume élurent son frère *Charles* qui avait pour lui le cœur des soldats & la confession d'Augsbourg. *Sigismond* se vengea en Pologne du catholicisme qui lui avait ôté la couronne de Suède.

Les jésuites qui le gouvernèrent lui ayant fait perdre un royaume, le firent haïr dans l'autre. Il ne put à la vérité révoquer une loi devenue fondamentale, confirmée par tant de rois & de diètes, mais il l'éluda, il la rendit inutile. Plus de charges, plus de dignités données à ceux qui n'étaient pas de la communion de Rome. On ne leur ravit pas leurs biens, parce qu'on ne le pouvait pas; on les vexa par une persécution sourde & lente; & si on les tolérait, on leur fit sentir bientôt qu'on ne les tolérerait plus dès qu'on pourait les opprimer impunément.

Cependant la loi fut toûjours plus forte que la haine. Tous les rois à leur couronnement firent le même serment que leurs prédécesseurs. *Ladislas VI* fils de *Sigismond* le Suédois, n'osa s'en dispenser. Son frère *Jean Casimir*, quoiqu'il eût d'abord été jésuite & ensuite cardinal, fut obligé de s'y soumettre: tant le respect extérieur pour les loix reçues a de force sur les hommes.

Michel Viesnovisky, l'illustre *Jean Sobiesky* vainqueur des Turcs, n'imaginèrent pas d'éluder cette loi à leur couronnement. L'électeur de Saxe *Auguste* ayant renoncé à la religion évangélique de ses pères pour acquérir le royaume de Pologne, jura avec plaisir cette grande loi de la tolérance, dont un roi qui abandonne

sa religion pour un sceptre, semble avoir toûjours besoin, & qui assurait la liberté & les droits de ses anciens frères.

L'Europe sait combien son règne fut malheureux; il fut détrôné par les armes d'un roi luthérien, & rétabli par les victoires d'un czar de la communion grecque.

Les prêtres catholiques romains & leurs adhérens crurent se venger du roi de Suède *Charles XII*, en persécutant les Polonais évangéliques dont il avait été le protecteur: ils en trouvèrent l'occasion l'année 1717, dans une diète toute composée de nonces de leur parti: ils eurent le crédit, non pas d'abolir la loi, elle était trop sacrée, mais de la limiter. On ne permit aux non-conformistes le libre exercice de leur religion que dans leurs églises précédemment bâties; & on alla même jusqu'à prononcer des peines pécuniaires, la prison, le bannissement contre ceux qui prieraient DIEU ailleurs. Cette clause d'oppression ne passa qu'avec une extrême difficulté. Plusieurs évêques même, plus patriotes que prêtres, & plus touchés des droits de l'humanité que des avantages de leur parti, eurent la gloire de s'y opposer quelque tems.

Cette diète de 1717, ne songeait pas qu'en se vengeant du luthérien *Charles XII* son ennemi, elle insultait le grec *Pierre le grand* son protecteur. Enfin, la loi passa en partie; mais le roi *Auguste* la détruisit en la signant. Il donna un diplôme le 3 Février 1717, dans lequel il s'exprime ainsi:

„ Quant à la religion des dissidens, afin qu'ils ne „ pensent point que la communion de la noblesse, „ leur égalité & leur paix ayent été lésés par les ar„ ticles insérés dans le nouveau traité, nous décla„ rons que ces articles insérés dans le traité ne doi„ vent déroger en aucune manière aux confédérations

„ des années 1573, 1632, 1648, 1669, 1674, 1697,
„ & à nos *pacta conventa*, entant qu'elles sont utiles
„ aux dissidens dans la religion. Nous conservons les
„ dits dissidens en fait de religion, dans leurs libertés
„ énoncées dans toutes ces confédérations, selon leur
„ teneur, (laquelle doit être tenue pour insérée &
„ imprimée ici) & nous voulons qu'ils soient conservés
„ par tous les états, officiers & tribunaux. En foi de
„ quoi nous avons ordonné de munir ces présentes
„ signées de notre main, & scellées du sceau du royau-
„ me. Donné à Varsovie le 3 Février 1717, & le 20 de
„ notre règne.

Après cette contradiction formelle d'une loi décernée & abolie en même tems, contradiction trop ordinaire aux hommes, le parti le plus fort l'emporta sur le plus faible; la violence se donna carrière. Il est vrai qu'on ne ralluma pas les buchers qui mirent autrefois en cendre toute une province du tems des Albigeois; on ne détruisit point vingt-quatre villages inondés du sang de leurs habitans, comme à Mérindol & à Cabrière. Les roues & les gibets ne furent point d'abord dressés dans les places publiques contre les grecs & les protestans, comme ils le furent en France sous *Henri II.* On n'a point encor parlé en Pologne d'imiter les massacres de la St. Barthelemi, ni ceux d'Irlande, ni ceux des Vallées du Piémont. Les torrens de sang n'ont point encor coulé d'un bout du royaume à l'autre pour la cause d'un DIEU de paix. Mais enfin, on a commencé à ravir à des innocens la liberté & la vie. Quand les premiers coups sont une fois portés, on ne sait plus où l'on s'arrêtera. Les exemples des anciennes horreurs que le fanatisme a produites, sont perdus pour la postérité: les esprits de sang-froid les détestent, & les esprits échauffés les renouvellent.

Bientôt on démolit des églises, des écoles, des hôpitaux de dissidens. On leur fit payer une taxe ar-

bitraire pour leurs batêmes & pour leurs communions, tandis que deux cent cinquante ſynagogues juives chantaient leurs pſaumes hébraïques ſans bourſe délier.

Dès l'année 1718, un nonce du nom de *Pietrosky*, fut chaſſé de la chambre uniquement parce qu'il était diſſident. Le capitaine *Kéler* accuſé par l'avocat *Vindeleusky* d'avoir ſoutenu contre lui la religion proteſtante, eut la tête tranchée à Petekou comme blaſphémateur. Le bourgeois *Hébers* fut condamné à la corde ſur la même accuſation. Le gentilhomme *Roskiky* fut obligé de ſortir des terres de la république. Le gentilhomme *Unrug* avait écrit quelques remarques & quelques extraits d'auteurs évangéliques contre la religion romaine; on lui vola ſon porte-feuille; & ſur cet effet volé, ſur des écrits qui n'étaient pas publics, ſur l'énoncé de ſes opinions permiſes par les loix, ſur le ſecret de ſa conſcience tracé de ſa main, il fut condamné à perdre la tête. Il falut qu'il dépenſât tout ſon bien pour faire caſſer cette exécrable ſentence.

Enfin en 1724 l'exécution ſanglante de Thorn renouvella les anciennes calamités qui avaient ſouillé le chriſtianiſme dans tant d'autres états. Quelques malheureux écoliers des jéſuites & quelques bourgeois proteſtans ayant pris querelle, le peuple s'attroupa, on força le collège des jéſuites, mais ſans effuſion de ſang; on emporta quelques images de leurs ſaints, & malheureuſement une image de la Vierge qui fut jettée dans la boue.

Il eſt certain que les écoliers des jéſuites, ayant été les agreſſeurs, étaient les plus coupables. C'était une grande faute d'avoir pris les images des jéſuites, & ſurtout celle de la Ste. Vierge. Les proteſtans devaient être condamnés à la rendre ou à en fournir une autre, à demander pardon, à réparer le dommage à leurs frais, & aux peines modérées qu'un gouvernement équitable

peut infliger. L'image de la Vierge *Marie* eſt très reſpectable ; mais le ſang des hommes l'eſt auſſi. La profanation d'un portrait de la Vierge dans un catholique eſt une très grande faute ; elle eſt moindre dans un proteſtant, qui n'admet point le culte des images.

Les jéſuites demandèrent vengeance au nom de DIEU & de ſa mère ; ils l'obtinrent malgré l'intervention de toutes les puiſſances voiſines. La cour aſſeſſoriale à laquelle le chancelier préſide, jugea cette cauſe. Un jéſuite y plaida contre la ville de Thorn ; l'arrêt fut porté tel que les jéſuites le déſiraient. Le préſident *Roſner* accuſé de ne s'être pas aſſez oppoſé au tumulte, fut décapité malgré les privilèges de ſa charge. Quelques aſſeſſeurs & d'autres principaux bourgeois périrent par le même ſupplice. Deux artiſans furent brûlés, d'autres furent pendus. On n'aurait pas traité autrement des aſſaſſins. Les hommes n'ont pas encor appris à proportionner les peines aux fautes. Cette ſcience cependant n'eſt pas moins néceſſaire que celle de *Copernic*, qui découvrit dans Thorn le vrai ſyſtême de l'univers, & qui prouva que notre terre ſouvent ſi mal gouvernée & affligée de tant de malheurs, roule autour du ſoleil dans ſon orbite immenſe.

La Pologne ſemblait donc deſtinée à ſubir le ſort de tant d'autres états que les querelles de religion ont dévaſtés.

Un miniſtre évangélique nommé *Mokzulky* fut tué impunément en 1753 dans un grand chemin, par le curé de Birze ; voilà déja une hoſtilité de l'égliſe militante. Un dominicain de Popiel, en 1762, aſſomma à coups de bâton le prédicant *Jaugel* à la porte d'un malade qu'il allait conſoler.

Le curé de la paroiſſe de Cone rencontrant un mort luthérien qu'on portait au cimetière, battit le miniſtre, renverſa le cercueil, & fit jetter le corps à la voirie.

En 1765 plusieurs jésuites avec d'autres moines voulurent changer les grecs en romains à Msciflau en Lithuanie. Ils forçaient à coups de bâton les pères & les mères de mener les enfans dans les églises. Soixante & dix gentilshommes s'y opposèrent; les missionnaires se battirent contr'eux. Les gentilshommes furent traités comme des sacrilèges; ils furent condamnés à la mort, & ne sauvèrent leur vie qu'en allant à l'église des jésuites.

On priva alors en Lithuanie du droit de bourgeoisie, on raya du corps des métiers les bourgeois & les artisans qui n'allaient pas à la messe latine. Enfin, on a exclu des diétines tous les gentilshommes dissidens, que les droits de la naissance & les loix du royaume y appellent.

Tant de rigueurs, tant de persécutions, tant d'infractions des loix, ont enfin réveillé des gentilshommes que leurs ennemis croyaient avoir abattus. Ils s'assemblèrent, ils invoquèrent les loix de leur patrie, & les puissances garantes de ces loix.

Il faut savoir que leurs droits avaient été solemnellement confirmés par la Suède, l'empire d'Allemagne, la Pologne entière, & particuliérement par l'électeur de Brandebourg dans le traité d'Oliva en 1660. Ils l'avaient été plus expressément encor par la Russie en 1686, quand la Pologne céda l'ancienne Kiovie, la capitale de l'Ukraine, à l'empire Russe. La religion grecque est nommée la *religion orthodoxe* dans les instrumens signés par le grand *Sobiesky*.

Ces nobles ont donc eu recours à ce qu'il y a de plus sacré sur la terre, les sermens de leurs pères, ceux des princes garans, les loix de leur patrie, & les loix de toutes les nations.

Ils s'adressèrent à la fois à l'impératrice de Russie

Catherine II, à la Suède, au Dannemarck, à la Prusse. Ils implorèrent leur intercession. C'était un bel exemple dans des gentilshommes accoutumés autrefois à traiter dans leurs diètes des affaires de l'état le sabre à la main, d'implorer le droit public contre la persécution. Cette décharme même irritait leurs ennemis.

Le roi *Stanislas Poniatosky*, fils de ce célèbre comte *Poniatosky* si connu dans les guerres de Suède, élu du consentement unanime de ses compatriotes, ne démentit pas dans cette affaire délicate l'idée que l'Europe avait de sa prudence. Ennemi du trouble, zélé pour le bonheur & la gloire de son pays, tolérant par humanité & par principe, religieux sans superstition, citoyen sur le trône, homme éclairé & homme d'esprit, il proposa des tempéramens qui pouvaient mettre en sûreté tous les droits de la religion catholique romaine & ceux des autres communions. La plûpart des évêques & de leurs partisans opposèrent le zèle de la maison de DIEU au zèle patriotique du monarque, qui attendit que le tems pût concilier ces deux zèles.

Cependant, les gentilshommes dissidens se confédérèrent en plusieurs endroits du royaume. On vit le 20 Mars 1767 près de quatre cent gentilshommes demander justice par un mémoire signé d'eux, dans cette même ville de Thorn qui fumait encor du sang que les jésuites avaient fait répandre. D'autres confédérations se formaient déja en plus grand nombre, & surtout dans la Lithuanie, où il se fit vingt-quatre confédérations. Toutes ensemble formèrent un corps respectable. La substance de leurs manifestes contenait, „ qu'ils étaient hommes, citoyens, nobles, membres „ de la législation & persécutés; que la religion n'a „ rien de commun avec l'état, qu'elle est de DIEU à „ l'homme, & non pas du citoyen au citoyen; que „ la funeste coutume de mêler DIEU aux affaires pu- „ rement humaines a ensanglanté l'Europe depuis *Conf-*

„ *tantin :* qu'il doit en être dans les diètes & dans
„ le sénat, comme dans les batailles, où l'on ne de-
„ mande point à un capitaine qui marche aux enne-
„ mis, de quelle religion il est; qu'il suffit que le
„ noble soit brave au combat & juste au conseil; qu'ils
„ sont tous nés libres, & que la liberté de conscience
„ est la première des libertés, sans laquelle celui qu'on
„ appelle *libre* serait esclave; qu'on doit juger d'un
„ homme non par ses dogmes, mais par sa conduite :
„ non par ce qu'il pense, mais par ce qu'il fait; &
„ qu'enfin l'Evangile qui ordonne d'obéir aux puis-
„ sances payennes, n'ordonne certainement pas de dé-
„ pouiller les législateurs chrétiens de leurs droits,
„ sous prétexte qu'ils sont autrement chrétiens qu'on
„ ne l'est à Rome. " Ils fortifiaient toutes ces raisons par la sanction des loix, & par les garanties protectrices de ces loix sacrées.

On ne leur opposa qu'une seule raison, c'est qu'ils réclamaient l'égalité, & que bientôt ils affecteraient la supériorité; qu'ils étaient mécontens, & qu'ils troubleraient une république déja trop orageuse. Ils répondaient; Nous ne l'avons pas troublée pendant cent années : mécontens nous sommes vos ennemis, contens nous sommes vos défenseurs.

Les puissances garantes de la paix d'Oliva prenaient hautement leur parti, & écrivaient des lettres pressantes en leur faveur. Le roi de Prusse se déclarait pour eux. Sa recommandation était puissante, & devait avoir plus d'effet que celle de la Suède sur les esprits, puisqu'il donnait dans ses états des exemples de tolérance que la Suède ne donnait pas encore. Il faisait bâtir une église aux catholiques romains de Berlin sans les craindre, sachant bien qu'un prince victorieux, philosophe & armé n'a rien à redouter d'aucune religion. Le jeune roi de Dannemarck né bienfaisant, & son sage ministère, parlaient hautement.

Mais de tous les potentats nul ne se signala avec

autant de grandeur & d'efficace que l'impératrice de Ruffie. Elle prévit une guerre civile en Pologne, & elle envoya la paix avec une armée. Cette armée n'a paru que pour protéger les diffidens en cas qu'on voulût les accabler par la force. On fut étonné de voir une armée Ruffe vivre au milieu de la Pologne avec beaucoup plus de difcipline que n'en eurent jamais les troupes Polonaifes. Il n'y a pas eu le plus léger défordre. Elle enrichiffait le pays au-lieu de le dévafter; elle n'était là que pour protéger la tolérance; il falait que ces troupes étrangères donnaffent l'exemple de la fageffe; & elles le donnèrent. On eût pris cette armée pour une diète affemblée en faveur de la liberté.

Les politiques ordinaires s'imaginèrent que l'impératrice ne voulait que profiter des troubles de la Pologne pour s'agrandir. On ne confidérait pas que le vafte empire de Ruffie, qui contient onze cent cinquante mille lieues quarrées, & qui eft plus grand que ne fut jamais l'empire Romain, n'a pas befoin de terrains nouveaux, mais d'hommes, de loix, d'arts & d'induftrie.

Catherine II lui donnait déja des hommes en établiffant chez elle trente mille familles qui venaient cultiver les arts néceffaires. Elle lui donnait des loix en formant un code univerfel pour fes provinces qui touchent à la Suède & à la Chine. La première de ces loix était la tolérance.

On voyait avec admiration cet empire immenfe fe peupler, s'enrichir en ouvrant fon fein à des citoyens nouveaux, tandis que de petits états fe privaient de leurs fujets par l'aveuglement d'un faux zèle; tandis que fans citer d'autres provinces, les feuls émigrans de Saltzbourg avaient laiffé leur patrie déferte.

Le fyftême de la tolérance a fait des progrès rapides dans le nord, depuis le Rhin jufqu'à la mer Glaciale,

Glaciale, parce que la raiſon y a été écoutée, parce qu'il y eſt permis de penſer & de lire. On a connu dans cette vaſte partie du monde que toutes les manières de ſervir DIEU peuvent s'accorder avec le ſervice de l'état. C'était la maxime de l'empire Romain dès le tems des *Scipions* juſqu'à celui des *Trajans*. Aucun potentat n'a plus ſuivi cette maxime que *Catherine II*. Non-ſeulement elle établit la tolérance chez elle, mais elle a recherché la gloire de la faire naître chez ſes voiſins. Cette gloire eſt unique. Les faſtes du monde entier n'ont point d'exemple d'une armée envoyée chez des peuples conſidérables pour leur dire, Vivez juſtes & paiſibles.

Si l'impératrice avait voulu fortifier ſon empire des dépouilles de la Pologne, il ne tenait qu'à elle. Il ſuffiſait de fomenter les troubles au-lieu de les appaiſer. Elle n'avait qu'à laiſſer opprimer les grecs, les évangéliques & les réformés, ils feraient venus en foule dans ſes états. C'eſt tout ce que la Pologne avait à craindre. Le climat ne diffère pas beaucoup; & les beaux arts, l'eſprit, les plaiſirs, les ſpectacles, les fêtes qui rendaient la cour de *Catherine II* la plus brillante de l'Europe, invitaient tous les étrangers. Elle formait un empire & un ſiécle nouveau, & on eût été chez elle de plus loin pour l'admirer.

Tandis que l'impératrice de Ruſſie faiſait naître chez elle les loix & les plaiſirs, la diſcorde, ſous le maſque de la religion, bouleverſa la Pologne; les plus ardens catholiques ayant le nonce du pape à leur tête, implorèrent l'égliſe des Turcs contre la grecque & la proteſtante. L'égliſe turque marcha ſur la frontière avec l'étendart de *Mahomet*; mais *Mahomet* fut battu pendant quatre années de ſuite par *St. Nicolas* patron des Ruſſes, ſur terre & ſur mer. L'Europe vit avec étonnement des flottes pénétrer du fond de la mer Baltique auprès des Dardanelles, & brûler les flottes turques vers Smyrne. Il y eut ſans doute plus de héros ruſſes

dans cette guerre, qu'on n'en ſuppoſa dans celle de Troye. L'hiſtoire l'emporta ſur la fable. Ce fut un beau ſpectacle que ce peuple naiſſant, qui ſeul écraſait partout la grandeur ottomane ſi longtems victorieuſe de l'Europe réünie, & qui faiſait revivre les vertus des *Miltiades*, lorſque tant d'autres nations dégénéraient.

La faction polonaiſe oppoſée à ſon roi, n'eut d'autre reſſource que l'intrigue. Et comme la religion était mêlée dans ces troubles, on eut bientôt recours aux aſſaſſinats.

A quelques lieues de Varſovie eſt une Notre-Dame auſſi en vogue dans le Nord, que celle de Lorette en Italie. Ce fut dans la chapelle de cette ſtatue que les conjurés s'engagèrent par ſerment de prendre le roi, mort ou vif, au nom de JESUS & de ſa mère. Après ce ſerment, ils allèrent ſe cacher dans Varſovie chez des moines, & n'en ſortirent que pour accomplir leur promeſſe à la vierge. Le carroſſe du roi fut entouré, pluſieurs domeſtiques tués aux portières, le roi bleſſé de coups de ſabre, & effleuré de coups de fuſil. Il ne dut la vie qu'aux remords d'un des aſſaſſins. Ce crime, qu'on avait voulu rendre ſacré, ne fut que lâche & inutile.

La ſuite de tant d'horreurs fut le démembrement de la Pologne, que *Stanislas Lekſinsky* avait prédit. L'impératrice reine de Hongrie *Marie-Thérèſe*, l'impératrice *Catherine II*, *Fréderic le grand* roi de Pruſſe, firent valoir les droits qu'ils réclamaient ſur trois provinces polonaiſes. Ils s'en emparèrent; on n'oſa s'y oppoſer. Tel fut le débrouillement du chaos polonais.

AVERTISSEMENT ESSENTIEL OU INUTILE,

SUR

LA DÉFENSE DE MON ONCLE.

LOrsque je mis la plume à la main *pour défendre* unguibus & rostro *la mémoire de mon cher oncle contre un libelle inconnu intitulé*, Supplément à la philosophie de l'histoire ; (*a*) *je crus d'abord n'avoir à faire qu'à un jeune abbé dissolu, qui pour s'égayer avait parlé dans sa diatribe des filles de joie de Babilone, de l'usage des garçons, de l'inceste & de la bestialité. Mais lorsque je travaillais en digne neveu, j'ai appris que le libelle anonyme est du Sr.* Larcher *ancien répétiteur de belles lettres au collège Mazarin. Je lui demande très humblement pardon de l'avoir pris pour un jeune homme, & j'espère qu'il me pardonnera d'avoir rempli mon devoir en écoutant le cri du sang qui parlait à mon cœur, & la voix de la vérité qui m'a ordonné de* mettre la plume à la main.

Il est question ici de grands objets, il ne s'agit pas moins que des mœurs & des loix depuis Pékin jusqu'à Rome, & même des avantures de l'océan & des montagnes. On trouvera aussi dans ce petit ouvrage une furieuse sortie contre l'évêque Warburton ; *mais le lecteur judicieux pardonnera à la chaleur de mon zèle, quand il saura que cet évêque est un hérétique.*

J'aurais pu relever toutes les fautes de Mr. Larcher, *mais il aurait falu faire un livre aussi gros que le sien. Je n'insisterai que sur son impiété. Il est bien*

(*a*) Voyez la *Philosophie de l'histoire*, à la tête du tome XVe. de cette édition.

douloureux pour des yeux chrétiens de lire dans son ouvrage page 298, que les écrivains sacrés ont pu se tromper comme les autres. *Il est vrai qu'il ajoute pour déguiser le poison*, dans ce qui n'est pas du dogme.

Mais, notre ami, il n'y a presque point de dogme dans les livres hébreux, tout y est histoire ou ordonnance légale, ou cantique, ou prophétie, ou morale. La Genèse, l'Exode, Josué, les Juges, les Rois, Esdras, les Maccabées sont historiques; le Lévitique & le Deutéronome sont des loix. Les Psaumes sont des cantiques; les livres d'Isaïe, Jérémie &c. sont prophétiques; la Sagesse, les Proverbes, l'Ecclésiaste, l'Ecclésiastique, sont de la morale. Nul dogme dans tout cela. On ne peut même appeller dogme *les dix commandemens; ce sont des loix.* Dogme *est une* proposition *qu'il faut croire.* JESUS-CHRIST *est consubstantiel à* DIEU. Marie *est mère de* DIEU. *Le* CHRIST *a deux natures & deux volontés dans une personne. L'eucharistie est le corps & le sang de* JESUS-CHRIST *sous les apparences d'un pain qui n'existe plus: Voilà des dogmes.* Le Credo *qui fut fait du tems de* Jérôme *& d'*Augustin, *est une profession de dogmes. A peine y a-t-il trois de ces dogmes dans le nouveau Testament.* DIEU *a voulu qu'ils fussent tirés par notre sainte église du germe qui les contenait.*

Voi donc quel est ton blasphème! Tu oses dire que les auteurs des livres sacrés ont pu se tromper dans tout ce qui n'est pas dogme.

Tu prétends donc que le St. Esprit qui a dicté ces livres a pu se tromper depuis le premier verset de la Genèse jusqu'au dernier des Actes des apôtres; & après une telle impiété tu as l'insolence d'accuser d'impiété des citoyens dont tu n'as jamais approché, chez qui tu ne peux être reçu, & qui ignoreraient ton existence si tu ne les avais pas outragés.

Que les gens de bien se réunissent pour imposer silence

à ces malheureux qui dès qu'il paraît un bon livre crient à l'impie, comme les fous des petites-maisons du fond de leurs loges se plaisent à jetter leur ordure aux nez des hommes les plus parés, par ce secret instinct de jalousie qui subsiste encor dans leur démence.

Et vous, pusille grex, *qui lirez* la Défense de mon Oncle, *daignez commencer par jetter des yeux attentifs sur la table des chapitres, & choisissez pour vous amuser le sujet qui sera le plus de votre goût.* (b)

(*b*) Voyez cette table à la fin du volume.



LA DÉFENSE DE MON ONCLE.

EXORDE.

UN des premiers devoirs est d'aider son père; & le second est d'aider son oncle. Je suis neveu de feu Mr. l'abbé *Bazing*, à qui un éditeur ignorant a ôté impitoyablement un G qui le distinguait des *Bazin* de Thuringe à qui *Childeric* enleva la reine *Bazine* (*a*). Mon oncle était un profond théologien qui fut aumônier de l'ambassade que l'empereur *Charles VI* envoya à Constantinople après la paix de Belgrade. Mon oncle savait parfaitement l'arabe & le cophte. Il voyagea en Egypte, & dans tout l'Orient, & enfin s'établit à Pétersbourg en qualité d'interprète chinois. Mon grand amour pour la vérité ne me permet pas de dissimuler que malgré sa piété, il était quelquefois un peu railleur. Quand Mr. *Guignes* fit descendre les Chinois des Egyptiens, quand il prétendit que l'empereur de la Chine *Yu* était visiblement le roi d'Egypte *Ménes*

(*a*) Vous sentez bien, mon cher lecteur, que *Bazin* est un nom celtique, & que la femme de *Bazin* ne pouvait s'appeller que *Bazine*: c'est ainsi qu'on a écrit l'histoire.

en changeant *nes* en *u* & *mé* en *y*, (quoique *Ménes* ne soit pas un nom égyptien, mais grec) mon oncle alors se permit une petite raillerie innocente, laquelle d'ailleurs ne devait point affaiblir l'esprit de charité entre deux interprètes chinois. Car au fond mon oncle estimait fort Mr. *Guignes*.

L'abbé *Bazin* aimait passionnément la vérité & son prochain. Il avait écrit la *Philosophie de l'histoire* dans un de ses voyages en Orient; son grand but était de juger par le sens commun de toutes les fables de l'antiquité, fables pour la plûpart contradictoires. Tout ce qui n'est pas dans la nature lui paraissait absurde, excepté ce qui concerne la foi. Il respectait *St. Matthieu* autant qu'il se moquait de *Ctésias*, & quelquefois d'*Hérodote*; de plus très respectueux pour les dames, ami de la bienséance & zélé pour les loix. Tel était Mr. l'abbé *Ambroise Bazing*, nommé par l'erreur des typographes, *Bazin*.

CHAPITRE PREMIER.

De la providence.

UN cruel vient de troubler sa cendre par un prétendu *Supplément à la philosophie de l'histoire*. Il a intitulé ainsi sa scandaleuse satyre, croyant que ce titre seul de *Supplément aux idées de mon oncle*, lui attirerait des lecteurs. Mais dès la page 33 de sa préface, on découvre ses intentions perverses. Il accuse le pieux abbé *Bazin* d'avoir dit que la providence envoye la famine & la peste sur la terre. Quoi! mécréant, tu oses le nier! & de qui donc viennent les fléaux qui nous éprouvent & les châtimens qui nous punissent? Di-moi, qui es le maître de la vie & de la mort? di-moi donc qui donna le choix à *David*, de

la peste, de la guerre ou de la famine? DIEU ne fit-il pas périr soixante & dix mille Juifs en un quart-d'heure? & ne mit-il pas ce frein à la fausse politique du fils de *Jessé* qui prétendait connaître à fond le population de son pays? ne punit-il pas d'une mort subite cinquante mille soixante & dix Bethsamites qui avaient osé regarder l'arche? La révolte de *Coré*, *Dathan* & *Abiron*, ne coûta-t-elle pas la vie à quatorze mille sept cent Israëlites, sans compter deux cent cinquante engloutis dans la terre avec leurs chefs? L'ange exterminateur ne descend-il pas à la voix de l'Eternel, armé du glaive de la mort, tantôt pour frapper les premiers nés de toute l'Egypte, tantôt pour exterminer l'armée de *Sennakerib*?

Que dis-je? il ne tombe pas un cheveu de nos têtes sans l'ordre du maître des choses & des tems. La providence fait tout; providence tantôt terrible & tantôt favorable, devant laquelle il faut également se prosterner dans la gloire ou dans l'opprobre, dans la jouissance délicieuse de la vie & sur le bord du tombeau. Ainsi pensait mon oncle, ainsi pensent tous les sages. Malheur au mécréant qui contredit ces grandes vérités dans sa fatale préface.

CHAPITRE SECOND.

L'apologie des dames de Babilone.

L'Ennemi de mon oncle commence son étrange livre par dire; *Voilà les raisons qui m'ont fait mettre la plume à la main.*

Mettre la plume à la main! mon ami, quelle expression! mon oncle qui avait presque oublié sa lan-

gue dans ſes longs voyages, parlait mieux français que toi.

Je te laiſſe déraiſonner & dire des injures à propos de Khamos, & de Ninive, & d'Aſſur. Trompe-toi tant que tu voudras ſur la diſtance de Ninive à Babilone; cela ne fait rien aux dames, pour qui mon oncle avait un ſi profond reſpect & que tu outrages ſi barbarement.

Tu veux abſolument que du tems d'*Hérodote* toutes les dames de la ville immenſe de Babilone vinſſent religieuſement ſe proſtituer dans le temple au premier venu, & même pour de l'argent. Et tu le crois parce qu'*Hérodote* l'a dit.

O que mon oncle était éloigné d'imputer aux dames une telle infamie! Vraiment il ferait beau voir nos princeſſes, nos ducheſſes, madame la chancelière, madame la première préſidente, & toutes les dames de Paris, donner dans l'égliſe Notre-Dame leurs faveurs pour un écu au premier batelier, au premier fiacre qui ſe ſentirait du goût pour cette auguſte cérémonie!

Je ſais que les mœurs aſiatiques diffèrent des nôtres, & je le ſais mieux que toi, puiſque j'ai accompagné mon oncle en Aſie. Mais la différence en ce point eſt que les Orientaux ont toûjours été plus ſévères que nous. Les femmes en Orient ont toûjours été renfermées, ou du moins elles ne ſont jamais ſorties de la maiſon qu'avec un voile. Plus les paſſions ſont vives dans ces climats, plus on a gêné les femmes. C'eſt pour les garder qu'on a imaginé les eunuques. La jalouſie inventa l'art de mutiler les hommes pour s'aſſurer de la fidélité des femmes & de l'innocence des filles. Les eunuques étaient déja très communs dans le tems où les Juifs étaient en république. On voit que *Samuel* voulant conſerver ſon autorité & détourner

les Juifs de prendre un roi, leur dit que ce roi aura des eunuques à ſon ſervice.

Peut-on croire que dans Babilone, dans la ville la mieux policée de l'Orient, des hommes ſi jaloux de leurs femmes les auront envoyées toutes ſe proſtituer dans un temple aux plus vils étrangers ? que tous les époux & tous les péres ayent étouffé ainſi l'honneur & la jalouſie ? que toutes les femmes & toutes les filles ayent foulé aux pieds la pudeur ſi naturelle à leur ſexe ? Le faiſeur de contes *Hérodote* a pu amuſer les Grecs de cette extravagance, mais nul homme ſenſé n'a dû le croire.

Le détracteur de mon oncle & du beau ſexe, veut que la choſe ſoit vraie ; & ſa grande raiſon, c'eſt que quelquefois les Gaulois ou Welches ont immolé des hommes (& probablement des captifs) à leur vilain Dieu *Teutatès*. Mais de ce que des barbares ont fait des ſacrifices de ſang humain, de ce que les Juifs immolèrent douze pucelles au Seigneur des trente-deux mille pucelles trouvées dans le camp des Madianites avec ſoixante & un mille ânes, & de ce qu'enfin dans nos derniers tems, nous avons immolé tant de Juifs dans nos auto-da-fé, ou plutôt dans nos autos-de-fé, à Lisbonne, à Goa, à Madrid, s'enſuit-il que toutes les belles Babiloniennes couchaſſent avec des palfreniers étrangers dans la cathédrale de Babilone ? La religion de *Zoroaſtre* ne permettait pas aux femmes de manger avec les étrangers ; leur aurait-elle permis de coucher avec eux ?

L'ennemi de mon oncle qui me paraît avoir ſes raiſons pour que cette belle coutume s'établiſſe dans les grandes villes, appelle le prophête *Baruch* au ſecours d'*Hérodote*. Et il cite le ſixiéme chapitre de la prophétie de ce ſublime *Baruch*. Mais il ne ſait peut-être pas que ce ſixiéme chapitre eſt préciſément celui de tout le livre qui eſt le plus évidemment ſuppoſé. C'eſt

une lettre prétendue de *Jérémie* aux pauvres Juifs qu'on menait enchaînés à Babilone ; *St. Jérôme* en parle avec le dernier mépris. Pour moi, je ne méprise rien de ce qui est inséré dans les livres des Juifs. Je sais tout le respect qu'on doit à cet admirable peuple, qui se convertira un jour & qui sera le maître de toute la terre.

Voici ce qui est dit dans cette lettre supposée : *On voit dans Babilone des femmes qui ont des ceintures de cordelettes* (*ou de rubans*), *assises dans les rues*, & *brûlant des noyaux d'olives. Les passans les choisissent*, & *celle qui a eu la préférence se moque de sa compagne qui a été négligée*, & *dont on n'a pas délié la ceinture.*

Je veux bien avouer qu'une mode à-peu-près semblable s'est établie à Madrid, & dans le quartier du Palais-royal à Paris. Elle est fort en vogue dans les rues de Londres ; & les musicaux d'Amsterdam ont eu une grande réputation.

L'histoire générale des bordels peut être fort curieuse. Les savans n'ont encore traité ce grand sujet que par parties détachées. Les bordels de Venise & de Rome commencent un peu à dégénérer, parce que tous les beaux arts tombent en décadence. C'était sans doute la plus belle institution de l'esprit humain avant le voyage de *Christophoro Colombo* aux isles Antilles. La vérole que la providence avait reléguée dans ces isles, a inondé depuis toute la chrêtienté ; & ces beaux bordels, consacrés à la déesse *Astarté*, ou *Derceto*, ou *Milita*, ou *Aphrodise*, ou *Vénus*, ont perdu aujourd'hui toute leur splendeur ; je crois bien que l'ennemi de mon oncle les fréquente encore comme des restes des mœurs antiques ; mais enfin, ce n'est pas une raison pour qu'il affirme que la superbe ville de Babilone n'était qu'un vaste bordel, & que la loi du pays ordonnait aux femmes & aux filles des fa-

trapes, voire même aux filles du roi, d'attendre les paſſans dans les rues. C'eſt bien pis que ſi on diſait que les femmes & ſes filles des bourguemeſtres d'Amſterdam ſont obligées par la religion calviniſte de ſe donner dans les muſicaux aux matelots Hollandais qui reviennent des grandes Indes.

Voilà comme les voyageurs prennent probablement tous les jours un abus de la loi pour la loi même, une groſſière coutume du bas peuple pour un uſage de la cour. J'ai entendu ſouvent mon oncle parler ſur ce grand ſujet avec une extrême édification. Il diſait que ſur mille quintaux peſant de rélations & d'anciennes hiſtoires on ne trierait pas dix onces de vérités.

Remarquez, s'il vous plait, mon cher lecteur, la malice du paillard qui outrage ſi clandeſtinement la mémoire de mon oncle; il ajoute au texte ſacré de *Baruch*; il le falſifie pour établir ſon bordel dans la cathédrale de Babilone même. Le texte ſacré de l'apocryphe *Baruch* porte dans la vulgate, *mulieres autem circumdatæ funibus in viis ſedent.* Notre ennemi ſacrilège traduit : *des femmes environnées de cordes ſont aſſiſes dans les allées du temple.* Le mot de *temple* n'eſt nulle part dans le texte.

Peut-on pouſſer la débauche au point de vouloir qu'on paillarde ainſi dans les égliſes ? il faut que l'ennemi de mon oncle ſoit un bien vilain homme.

S'il avait voulu juſtifier la paillardiſe par de grands exemples, il aurait pu choiſir ce fameux droit de prélibation, de marquette, de jambage, de cuiſſage, que quelques ſeigneurs de châteaux s'étaient arrogé dans la chrêtienté, dans les commencemens du beau gouvernement féodal. Des barons, des évêques, des abbés devinrent légiſlateurs, & ordonnèrent que dans tous les mariages autour de leurs châteaux, la première nuit des noces ſerait pour eux. Il eſt bien difficile

de ſavoir juſqu'où ils pouſſaient leur légiſlation, s'ils ſe contentaient de mettre une cuiſſe dans le lit de la mariée, comme quand on épouſait une princeſſe par procureur, ou s'ils y mettaient les deux cuiſſes. Mais ce qui eſt avéré, c'eſt que ce droit de cuiſſage qui était d'abord un droit de guerre, a été vendu enfin aux vaſſaux par les ſeigneurs ſoit ſéculiers ſoit réguliers, qui ont ſagement compris qu'ils pouraient avec l'argent de ce rachat avoir des filles plus jolies.

Mais ſurtout remarquez, mon cher lecteur, que les coutumes bizarres établies ſur une frontière par quelques brigands, n'ont rien de commun avec les loix des grandes nations; que jamais le droit de cuiſſage n'a été approuvé par nos tribunaux; & jamais les ennemis de mon oncle, tout acharnés qu'ils ſont, ne trouveront une loi babilonienne qui ait ordonné à toutes les dames de la cour de coucher avec les paſſans.

CHAPITRE TROISIEME.

De l'Alcoran.

NOtre infame débauché cherche un ſubterfuge chez les Turcs pour juſtifier les dames de Babilone. Il prend la comédie d'*Arlequin Ulla* pour une loi des Turcs. *Dans l'Orient*, dit-il, *ſi un mari répudie ſa femme, il ne peut la reprendre que lorſqu'elle a épouſé un autre homme qui paſſe la nuit avec elle* &c. Mon paillard ne ſait pas plus ſon alcoran que ſon baruch; qu'il liſe le chapitre II du grand livre arabe donné par l'ange *Gabriel*, & le 45e paragraphe de la *Sonna*; c'eſt dans ce chapitre II, intitulé *la vache*, que le prophête qui a toûjours grand ſoin des dames, donne des loix ſur leur mariage & ſur leur douaire; *ce ne ſera pas un crime*, dit-il, *de faire divorce avec*

vos femmes; pourvu que vous ne les ayez pas encore touchées & que vous n'ayez pas encore assigné leur douaire; & si vous vous séparez d'elles avant de les avoir touchées, & après avoir établi leur douaire, vous serez obligé de leur payer la moitié de leur douaire &c. à moins que le nouveau mari ne veuille pas le recevoir.

KISRON HECBALAT DOROMFET ERNAM RABOLA ISRON TAMON ERG BEMIN OULDEG EBORI CARAMOUFEN &C.

Il n'y a peut-être point de loi plus sage: on en abuse quelquefois chez les Turcs comme on abuse de tout. Mais en général on peut dire que les loix des Arabes adoptées par les Turcs leurs vainqueurs, sont bien aussi sensées pour le moins que les coutumes de nos provinces qui sont toûjours en opposition les unes avec les autres.

Mon oncle faisait grand cas de la jurisprudence turque. Je m'apperçus bien dans mon voyage à Constantinople, que nous connaissons très peu ce peuple dont nous sommes si voisins. Nos moines ignorans n'ont cessé de le calomnier. Ils appellent toûjours sa religion *sensuelle*; il n'y en a point qui mortifie plus les sens. Une religion qui ordonne cinq prières par jour, l'abstinence du vin, le jeûne le plus rigoureux, qui défend tous les jeux de hazard, qui ordonne sous peine de damnation de donner deux & demi pour cent de son revenu aux pauvres, n'est certainement pas une religion voluptueuse, & ne flatte pas, comme on l'a tant dit, la cupidité & la mollesse. On s'imagine chez nous que chaque bacha a un serrail de sept cent femmes, de trois cent concubines, d'une centaine de jolis pages & d'autant d'eunuques noirs. Ce sont des fables dignes de nous. Il faut jetter au feu tout ce qu'on a dit jusqu'ici sur les musulmans. Nous prétendons qu'ils sont autant de *Sardanapales*, parce qu'ils ne croyent qu'un seul DIEU. Un savant Turc de mes amis nommé

Notmig travaille à présent à l'histoire de son pays ; on la traduit à mesure ; le public sera bientôt détrompé de toutes les erreurs débitées jusqu'à présent sur les fidèles croyans.

CHAPITRE QUATRIEME.

Des Romains.

QUe Mr. l'abbé *Bazin* était chaste ! qu'il avait la pudeur en recommandation ! Il dit dans un endroit de son savant livre : *j'aimerais autant croire* Dion Cassius *qui assure que les graves sénateurs de Rome proposèrent un décret par lequel* César *âgé de cinquante-sept ans, aurait le droit de jouir de toutes les femmes qu'il voudrait.* pag. 98.

Qu'y a-t-il donc de si extraordinaire dans un tel décret, s'écrie notre effronté censeur ; il trouve cela tout simple ; il présentera bientôt une pareille requête au parlement ; je voudrais bien savoir quel âge il a. Tu-Dieu quel homme ! Ce *Salomon* possesseur de sept cent femmes & trois cent concubines n'approchait pas de lui.

CHAPITRE CINQUIÉME.

De la sodomie.

MOn oncle, toûjours discret, toûjours sage, toûjours persuadé que jamais les loix n'ont pu violer les mœurs, s'exprime ainsi dans la philosophie de l'histoire ; „ je ne croirai pas davantage *Sextus Empiricus*,

„ qui prétend que chez les Perſes la pédéraſtie était
„ ordonnée. Quelle pitié ! Comment imaginer que les
„ hommes euſſent fait une loi, qui, ſi elle avait été
„ exécutée, aurait détruit la race des hommes ? La
„ pédéraſtie au contraire était expreſſément défendue
„ dans le livre du *Zend*, & c'eſt ce qu'on voit dans
„ l'abrégé du *Sadder*, où il eſt dit (porte 9.) *Qu'il n'y*
„ *a point de plus grand péché.*

Qui croirait, mon cher lecteur, que l'ennemi de ma famille ne ſe contente pas de vouloir que toutes les femmes couchent avec le premier venu, mais qu'il veuille encore inſinuer adroitement l'amour des garçons ? *Les jéſuites*, dit-il, *n'ont rien à démêler ici.* Eh, mon cher enfant ! mon oncle n'a point parlé des jéſuites. Je ſais bien qu'il était à Paris, lorſque le révérend père *Marſi* & le révérend père *Fréron* furent chaſſés du collège de *Louis le grand* pour leurs fredaines ; mais cela n'a rien de commun avec *Sextus Empiricus* ; cet écrivain doutait de tout, mais perſonne ne doute de l'avanture de ces deux révérends pères.

Pourquoi troubler mal-à-propos leurs mânes ? dis-tu dans l'apologie que tu fais du péché de Sodome. Il eſt vrai que frère *Marſi* eſt mort, mais frère *Fréron* vit encore. Il n'y a de lui que ſes ouvrages qui ſoient morts ; & quand on dit de lui qu'il eſt *yvre-mort* preſque tous les jours, c'eſt par catacrèſe, ou ſi l'on veut par une eſpèce de métonimie.

Tu te complais à citer la diſſertation de feu Mr. *Jean Matthieu Geſner*, qui a pour titre, *Socrates ſanctus pederaſtes*, *Socrate le ſaint b....* (*a*) En vérité cela eſt intolérable ; il poura bien t'arriver pareille avanture qu'à feu Mr. *Deſchauſour* ; l'abbé *Desfontaines* l'eſquiva.

(*a*) Qui le croirait, mon cher lecteur ? cela eſt imprimé à la page 209 du livre de Mr. *Toxotès*, intitulé *Supplément à la philoſophie de l'hiſtoire.*

C'eſt une choſe bien remarquable dans l'hiſtoire de l'eſprit humain, que tant d'écrivains folliculaires ſoient ſujets à caution. J'en ai cherché ſouvent la raiſon; il m'a paru que les folliculaires ſont pour la plûpart des craſſeux chaſſés des collèges, qui n'ont jamais pu parvenir à être reçus dans la compagnie des dames: ces pauvres gens preſſés de leurs vilains beſoins ſe ſatisfont avec les petits garçons qui leur apportent de l'imprimerie la feuille à corriger, ou avec les petits décroteurs du quartier; c'eſt ce qui était arrivé à l'ex-jéſuite *Desfontaines* prédéceſſeur de l'ex-jéſuite *Fréron*. (b)

N'es-tu pas honteux, notre ami, de rappeller toutes ces ordures dans un *Supplément à la philoſophie de l'hiſtoire?* Quoi! tu veux faire l'hiſtoire de la ſodomie? *il aura*, dit-il, *occaſion encore d'en parler dans un autre ouvrage*. Il va chercher juſqu'à un Syrien nommé *Bardezane*, qui a dit que chez les Welches tous les petits garçons faiſaient cette infamie, *Para de gallois oi neoi gamontai*. Fi, vilain! oſes-tu bien mêler ces turpitudes à la ſage bienſéance dont mon oncle s'eſt tant piqué? oſes-tu outrager ainſi les dames, & manquer de reſpect à ce point à l'auguſte impératrice de Ruſſie à qui j'ai dédié le livre inſtructif & ſage de feu Mr. l'abbé *Bazin?*

(*b*) Voyez dans l'*Antologie françaiſe* cette épigramme.

Un ramonneur à face baſanée,
Le fer en main, les yeux ceints d'un bandeau,
S'allait gliſſant dans une cheminée,
Quand de Sodome un antique bedeau
Vint endoſſer ſa figure inclinée, &c.

CHAPITRE

CHAPITRE SIXIÉME.

De l'inceste.

IL ne suffit pas au cruel ennemi de mon oncle d'avoir nié la providence, d'avoir pris le parti des ridicules fables d'*Hérodote* contre la droite raison, d'avoir falsifié *Baruch* & l'*Alcoran*, d'avoir fait l'apologie des bordels & de la sodomie; il veut encore canoniser l'inceste. Monsieur l'abbé *Bazin* a toûjours été convaincu que l'inceste au premier degré, c'est-à-dire entre le père & la fille, entre la mère & le fils, n'a jamais été permis chez les nations policées: L'autorité paternelle, le respect filial en souffriraient trop. La nature fortifiée par une éducation honnête se révolterait avec horreur.

On pouvait épouser sa sœur chez les Juifs, j'en conviens. Lorsqu'*Ammon* fils de *David* viola sa sœur *Thamar* fille de *David*, *Thamar* lui dit en propres mots; *ne me faites pas des sottises, car je ne pourais supporter cet opprobre, & vous passerez pour un fou; mais demandez-moi au roi mon père en mariage, & il ne vous refusera pas.*

Cette coutume est un peu contradictoire avec le Lévitique. Mais les contradictoires se concilient souvent. Les Athéniens, les Egyptiens, les Perses épousaient leurs sœurs utérines. Cela n'était pas permis aux Romains, ils ne pouvaient même se marier avec leurs nièces. L'empereur *Claude* fut le seul qui obtint cette grace du sénat. Chez nous autres remués des barbares on peut épouser sa nièce avec la permission du pape, moyennant la taxe ordinaire, qui va je crois à quarante mille petits écus en comptant les menus frais. J'ai toûjours entendu dire qu'il n'en avait coûté que

quatre-vingt mille francs à Mr. de *Montmartel*. J'en connais qui ont couché avec leurs nièces à bien meilleur marché. Enfin il eſt inconteſtable que le pape a de droit divin la puiſſance de diſpenſer de toutes les loix. Mon oncle croyait même que dans un cas preſſant ſa ſainteté pouvait permettre à un frère d'épouſer ſa ſœur, ſurtout s'il s'agiſſait évidemment de l'avantage de l'égliſe; car mon oncle était très grand ſerviteur du pape.

A l'égard de la diſpenſe pour épouſer ſon père ou ſa mère, il croyait le cas très embarraſſant: & il doutait, ſi j'oſe le dire, que le droit divin du St. Père pût s'étendre juſques-là. Nous n'en avons ce me ſemble aucun exemple dans l'hiſtoire moderne.

Ovide à la vérité dit dans ſes belles métamorphoſes;

Gentes tamen eſſe feruntur
In quibus & nato genitrix & nata parenti
Jungitur, & pietas geminato creſcit amore.

Ovide avait ſans doute en vue les Perſans Babiloniens que les Romains leurs ennemis accuſaient de cette infamie.

Le partiſan des péchés de la chair qui a écrit contre mon oncle, le défie de trouver un autre paſſage que celui de *Catulle*. Eh bien qu'en réſulterait-il? qu'on n'aurait trouvé qu'un accuſateur contre les Perſes, & que par conſéquent on ne doit point les juger coupables. Mais c'eſt aſſez qu'un auteur ait donné crédit à une fauſſe rumeur pour que vingt auteurs en ſoient les échos. Les Hongrois aujourd'hui font aux Turcs mille reproches qui ne ſont pas mieux fondés.

Grotius lui-même dans ſon aſſez mauvais livre ſur la religion chrêtienne, va juſqu'à citer la fable du pigeon de *Mahomet*. On tâche toûjours de rendre ſes ennemis odieux & ridicules.

Notre ennemi n'a pas lu ſans doute un extrait du *Zenda-Veſta* de *Zoroaſtre*, communiqué dans Surate à *Lordius* par un de ces mages qui ſubſiſtent encore. Les ignicoles ont toûjours eu la permiſſion d'avoir cinq femmes : mais il eſt dit expreſſément qu'il leur a toûjours été défendu d'épouſer leurs couſines. Voilà qui eſt poſitif. *Tavernier* dans ſon livre IV avoue que cette vérité lui a été confirmée par un autre mage.

Pourquoi donc notre inceſtueux adverſaire trouve-t-il mauvais que Mr. l'abbé *Bazin* ait défendu les anciens Perſes ? Pourquoi dit-il qu'il était d'uſage de coucher avec ſa mère ? que gagne-t-il à cela ? veut-il introduire cet uſage dans nos familles ? Ah ! qu'il ſe contente des bonnes fortunes de Babilone.

CHAPITRE SEPTIÉME.

De la beſtialité, & du bouc du Sabath.

IL ne manquait plus au barbare ennemi de mon oncle que le péché de beſtialité ; il en eſt enfin convaincu. Mr. l'abbé *Bazin* avait étudié à fond l'hiſtoire de la ſorcellerie depuis *Jannès* & *Mambrès* conſeillers du roi, ſorciers à la cour de *Pharaon*, juſqu'au révérend père *Girard* accuſé juridiquement d'avoir endiablé la damoiſelle *Cadière* en ſoufflant ſur elle. Il ſavait parfaitement tous les différens degrés par leſquels le ſabath & l'adoration du bouc avaient paſſé. C'eſt bien dommage que ſes manuſcrits ſoient perdus. Il dit un mot de ces grands ſecrets dans ſa philoſophie de l'hiſtoire. *Le bouc avec lequel les ſorcières étaient ſuppoſées s'accoupler, vient de cet ancien commerce que les Juifs eurent avec les boucs dans le déſert, ce qui leur eſt reproché dans le Lévitique.*

Remarquez, s'il vous plaît, la discrétion & la pudeur de mon oncle. Il ne dit pas que les sorcières s'accouplent avec un bouc, il dit qu'elles sont supposées s'accoupler.

Et là-dessus, voilà mon homme qui s'échauffe comme un Calabrois pour sa chèvre, & qui vous parle à tort & à travers de fornication avec des animaux, & qui vous cite *Pindare & Plutarque* pour vous prouver que les dames de la dynastie de Mendès, couchaient publiquement avec des boucs. Voyez comme il veut justifier les Juifs par les Mendésiennes. Jusqu'à quand outragera-t-il les dames ? Ce n'est pas assez qu'il prostitue les princesses de Babilone aux muletiers, il donne des boucs pour amans aux princesses de Mendès. Je l'attends aux Parisiennes.

Il est très vrai, & je l'avoue en soupirant, que le Lévitique fait ce reproche aux dames Juives qui erraient dans le désert. Je dirai pour leur justification, qu'elles ne pouvaient se laver dans un pays qui manque d'eau absolument, & où l'on est encore obligé d'en faire venir à dos de chameau. Elles ne pouvaient changer d'habits, ni de souliers, puisqu'elles conservèrent quarante ans leurs mêmes habits par un miracle spécial. Elles n'avaient point de chemise. Les boucs du pays purent très bien les prendre pour des chèvres à leur odeur. Cette conformité put établir quelque galanterie entre les deux espèces ; mon oncle prétendait que ce cas avait été très rare dans le desert, comme il avait vérifié qu'il est assez rare en Calabre malgré tout ce qu'on en dit. Mais enfin il lui paraissait évident que quelques dames Juives étaient tombees dans ce péché. Ce que dit le Lévitique ne permet guères d'en douter. On ne leur aurait pas reproché des intrigues amoureuses dont elles n'auraient pas été coupables.

Et qu'ils n'offrent plus aux velus avec lesquels ils ont forniqué. Lévitique chap. XVII.

Les femmes ne forniqueront point avec les bêtes. chap. XIX.

La femme qui aura servi de succube à une bête sera punie avec la bête, & leur sang retombera sur eux. chap. XX.

Cette expression remarquable, *leur sang retombera sur eux*, prouve évidemment que les bêtes passaient alors pour avoir de l'intelligence. Non-seulement le serpent & l'ânesse avaient parlé; mais DIEU après le déluge, avait fait un pacte, une alliance avec les bêtes. C'est pourquoi de très illustres commentateurs trouvent la punition des bêtes qui avaient subjugué des femmes, très analogue à tout ce qui est dit des bêtes dans la sainte Écriture. Elles étaient capables de bien & de mal. Quant aux velus, on croit dans tout l'Orient que ce sont des singes. Mais il est sûr que les Orientaux se sont trompés en cela, car il n'y a point de singes dans l'Arabie déserte. Ils sont trop avisés pour venir dans un pays aride où il faut faire venir de loin le manger & le boire. Par les velus il faut absolument entendre les boucs.

Il est constant que la cohabitation des sorcières avec un bouc, la coutume de le baiser au derrière qui est passée en proverbe, la danse ronde qu'on exécute autour de lui, les petits coups de verveine dont on le frappe, & toutes les cérémonies de cette orgie viennent des Juifs qui les tenaient des Egyptiens; car les Juifs n'ont jamais rien inventé.

Je possède un manuscrit juif, qui a je crois plus de deux mille ans d'antiquité; il me paraît que l'original doit être du tems du premier ou du second *Ptolomée*; c'est un détail de toutes les cérémonies de l'adoration du bouc, & c'est probablement sur un exemplaire de cet ouvrage que ceux qui se sont adonnés à la magie, ont composé ce qu'on appelle le *Grimoire*. Un grand

d'Eſpagne m'en a offert cent louis d'or, je ne l'aurais pas donné pour deux cent. Jamais le bouc n'eſt appellé que le *velu* dans cet ouvrage. Il confondrait bien toutes les mauvaiſes critiques de l'ennemi de feu mon oncle.

Au reſte je ſuis bien aiſe d'apprendre à la dernière poſtérité qu'un ſavant d'une grande ſagacité ayant vu dans ce chapitre que Mr. * * * eſt convaincu de *beſtialité*, a mis en marge, liſez *Bêtiſe.*

CHAPITRE HUITIÉME.

*D'*Abraham *&* *de* Ninon *l'*Enclos.

MOnſieur l'abbé *Bazin* était perſuadé avec *Onkelos* & avec tous les Juifs Orientaux qu'*Abraham* était âgé d'environ cent trente-cinq ans quand il quitta la Caldée. Il importe fort peu de ſavoir préciſément quel âge avait le père des croyans. Quand DIEU nous jugera tous dans la vallée de Joſaphat, il eſt probable qu'il ne nous punira pas d'avoir été de mauvais chronologiſtes comme le détracteur de mon oncle. Il ſera puni pour avoir été vain, inſolent, groſſier, & calomniateur, & non pour avoir manqué d'eſprit & avoir ennuyé les dames.

Il eſt bien vrai qu'il eſt dit dans la Genèſe qu'*Abraham* ſortit d'Aran en Méſopotamie âgé de ſoixante & quinze ans après la mort de ſon père *Tharé* le potier. Mais il eſt dit auſſi dans la Genèſe que *Tharé* ſon père l'ayant engendré à ſoixante & dix ans, vécut juſqu'à deux cent cinq. Il faut donc abſolument expliquer l'un des deux paſſages par l'autre. Si *Abraham* ſortit de la Caldée après la mort de *Tharé* âgé de deux cent cinq ans, & ſi *Tharé* l'avait eu à l'âge de ſoi-

xante & dix, il eſt clair qu'*Abraham* avait juſte cent trente-cinq ans lorſqu'il ſe mit à voyager. Notre lourd adverſaire propoſe un autre ſyſtême pour eſquiver la difficulté; il appelle *Philon* le Juif à ſon ſecours, & il croit donner le change à mon cher lecteur en diſant que la ville d'Aran eſt la même que Carrès. Je ſuis bien ſûr du contraire, & je l'ai vérifié ſur les lieux. Mais quel rapport, je vous prie, la ville de Carrès a-t-elle avec l'âge d'*Abraham* & de *Sara*?

On demandait encor à mon oncle comment *Abraham* venu de Méſopotamie pouvait ſe faire entendre à Memphis. Mon oncle répondait qu'il n'en ſavait rien, qu'il ne s'en embarraſſait guères, qu'il croyait tout ce qui ſe trouve dans la ſainte Ecriture, ſans vouloir l'expliquer, & que c'était l'affaire de Mrs. de Sorbonne qui ne ſe ſont jamais trompés.

Ce qui eſt bien plus important, c'eſt l'impiété avec laquelle notre mortel ennemi compare *Sara* la femme du père des croyans avec la fameuſe *Ninon l'Enclos*. Il ſe demande comment il ſe peut faire que *Sara* âgée de ſoixante & quinze ans, allant de Sichem à Memphis ſur ſon âne pour chercher du bled, enchantât le cœur du roi de la ſuperbe Egypte, & fit enſuite le même effet ſur le petit roi de Gérar dans l'Arabie déſerte. Il répond à cette difficulté par l'exemple de Ninon. *On ſait*, dit-il, *qu'à l'âge de quatre-vingt ans* Ninon *ſut inſpirer à l'abbé* Gédoin *des ſentimens qui ne ſont faits que pour la jeuneſſe ou l'âge viril.* Avouez, mon cher lecteur, que voilà une plaiſante manière d'expliquer l'Ecriture ſainte; il veut s'égayer, il croit que c'eſt là le bon ton. Il veut imiter mon oncle. Mais quand certain animal à longues oreilles veut donner la patte comme le petit chien, vous ſavez comme on le renvoye.

Il ſe trompe ſur l'hiſtoire moderne comme ſur l'ancienne. Perſonne n'eſt plus en état que moi de rendre

compte des dernières années de Mlle. de l'*Enclos*, qui ne ressemblait en rien à *Sara*. Je suis son légataire. Je l'ai vue les dernières années de sa vie. Elle était séche comme une momie. Il est vrai qu'on lui présenta l'abbé de *Gédoin* qui sortait alors des jésuites; mais non pas pour les mêmes raisons que les *Desfontaines* & les *Frérons* en sont sortis. J'allais quelquefois chez elle avec cet abbé qui n'avait d'autre maison que la nôtre. Il était fort éloigné de sentir des désirs pour une décrépite ridée qui n'avait sur les os qu'une peau jaune tirant sur le noir.

Ce n'était point l'abbé de *Gédoin* à qui on imputait cette folie; c'était à l'abbé de *Châteauneuf* frère de celui qui avait été ambassadeur à Constantinople. *Châteauneuf* avait eu en effet la fantaisie de coucher avec elle vingt ans auparavant. Elle était encore assez belle à l'âge de près de soixante années. Elle lui donna en riant un rendez-vous pour un certain jour du mois. Et pourquoi ce jour-là plutôt qu'un autre? lui dit l'abbé de *Châteauneuf*. C'est que j'aurai alors soixante ans juste, lui dit-elle. Voilà la vérité de cette historiette qui a tant couru, & que l'abbé de *Châteauneuf* mon bon parrain, à qui je dois mon batême, m'a raconté souvent dans mon enfance, pour me former l'esprit & le cœur; mais Mlle. l'*Enclos* ne s'attendait pas d'être un jour comparée à *Sara* dans un libelle fait contre mon oncle.

Quoiqu'*Abraham* ne m'ait point mis sur son testament, & que *Ninon l'Enclos* m'ait mis sur le sien, cependant je la quitte ici pour le père des croyans. Je suis obligé d'apprendre à l'abbé *Fou*.... détracteur de mon oncle, ce que pensent d'*Abraham* tous les Guèbres que j'ai vus dans mes voyages. Ils l'appellent *Ebrahim*, & lui donnent le surnom de *Zér ateukt*; c'est notre *Zoroastre*. Il est constant que ces Guèbres dispersés & qui n'ont jamais été mêlés avec les autres nations, dominaient dans l'Asie avant l'établissement

de la horde Juive, & qu'*Abraham* était de Caldée, puisque le Pentateuque le dit. Monsieur l'abbé *Bazin* avait approfondi cette matière. Il me disait souvent, Mon neveu, on ne connaît pas assez les Guèbres, on ne connaît pas assez *Ebrahim*; croyez-moi, lisez avec attention le *Zenda-Vesta*, & le *Védam*.

CHAPITRE NEUVIEME.

De Thèbes, de Bossuet *& de* Rollin.

MOn oncle, comme je l'ai déja dit, aimait le merveilleux, la fiction en poësie; mais il les détestait dans l'histoire; il ne pouvait souffrir qu'on mît des conteurs de fables à côté des *Tacites*, ni des *Grégoires de Tours* auprès des *Rapin-Thoiras*. Il fut séduit dans sa jeunesse par le stile brillant du discours de *Bossuet* sur l'*Histoire universelle*. Mais quand il eut un peu étudié l'histoire & les hommes, il vit que la plûpart des auteurs n'avaient voulu écrire que des mensonges agréables, & étonner leurs lecteurs par d'incroyables avantures. Tout fut écrit comme les *Amadis*. Mon oncle riait quand il voyait *Rollin* copier *Bossuet* mot-à-mot, & *Bossuet* copier les anciens qui ont dit que dix mille combattans sortaient par chacune des cent portes de Thèbes, & encore deux cent chariots armés en guerre par chaque porte, cela ferait un million de soldats dans un seule ville, sans compter les cochers & les guerriers qui étaient sur les chariots, ce qui ferait encore quarante mille hommes de plus, à deux personnes seulement par chariot.

Mon oncle remarquait très justement qu'il eût falu au moins cinq ou six millions d'habitans dans cette ville de Thèbes pour fournir ce nombre de guerriers; il savait qu'il n'y a pas aujourd'hui plus de trois millions de

têtes en Egypte ; il ſavait que *Diodore de Sicile* n'en admettait pas davantage de ſon tems : ainſi il rabattait beaucoup de toutes les exagérations de l'antiquité.

Il doutait qu'il y eût eu un *Séſoſtris* qui partit d'Egypte pour aller conquérir le monde entier avec ſix cent mille hommes & vingt-ſept mille chars de guerre. Cela lui paraiſſait digne de *Picrocole* dans *Rabelais*. La manière dont cette conquête du monde entier fut préparée, lui paraiſſait encor plus ridicule. Le père de *Séſoſtris* avait deſtiné ſon fils à cette belle expédition ſur la foi d'un ſonge ; car les ſonges alors étaient des avis certains envoyés par le ciel, & le fondement de toutes les entrepriſes. Le bon homme, dont on ne dit pas même le nom, s'aviſa de deſtiner tous les enfans qui étaient nés le même jour que ſon fils, à l'aider dans la conquête de la terre, & pour en faire autant de héros, il ne leur donnait à déjeûner, qu'après les avoir fait courir cent quatre-vingt ſtades tout d'une haleine ; c'eſt bien courir dans un pays fangeux où l'on enfonce juſqu'à mi-jambe, & où preſque tous les meſſages ſe font par bateau ſur les canaux.

Que fait l'impitoyable cenſeur de mon oncle ? au-lieu de ſentir tout le ridicule de cette hiſtoire, il s'aviſe d'évaluer le grand & le petit ſtade, & il croit prouver que les petits enfans deſtinés à vaincre toute la terre, ne couraient que trois de nos grandes lieues & demie pour avoir à déjeûner.

Il s'agit bien vraiment de ſavoir au juſte ſi *Séſoſtris* comptait par grand ou petit ſtade, lui qui n'avait jamais entendu parler de ſtade qui eſt une meſure grecque. Voilà le ridicule de preſque tous les commentateurs, & des ſcoliaſtes ; ils s'attachent à l'explication arbitraire d'un mot inutile, & négligent le fond des choſes. Il eſt queſtion ici de détromper les hommes ſur les fables dont on les a bercés depuis tant de ſiécles. Mon oncle pèſe les probabilités dans la balance de la raiſon ; il

rappelle les lecteurs au bon ſens, & on vient nous parler de grands & de petits ſtades !

J'avoûrai encore que mon oncle levait les épaules quand il liſait dans *Rollin* que *Xerxès* avait fait donner trois cent coups de fouet à la mer, qu'il avait fait jetter dans l'Helleſpont une paire de menottes pour l'enchaîner, qu'il avait écrit une lettre menaçante au mont Athos, & qu'enfin lors qu'il arriva au pas des Thermopiles (où deux hommes de front ne peuvent paſſer,) il était ſuivi de cinq millions deux cent quatre-vingt-trois mille deux cent vingt perſonnes, comme le dit le véridique & exact *Hérodote.*

Mon oncle diſait toûjours, ſerrez, ſerrez, en liſant ces contes de ma mère l'oye. Il diſait, *Hérodote* a bien fait d'amuſer & de flatter des Grecs par ces romans, & *Rollin* a mal fait de ne les pas réduire à leur juſte valeur en écrivant pour des Français du dix-huitiéme ſiécle.

CHAPITRE DIXIÉME.

Des prêtres ou prophêtes ou ſchoen d'Egypte.

OUi, barbare, les prêtres d'Egypte s'appellaient *Schoen*, & la Geneſe ne leur donne pas d'autre nom, la vulgate même rend ce nom par *Sacerdos.* Mais qu'importe les noms ? Si tu avais ſu profiter de la philoſophie de mon oncle, tu aurais recherché quelles étaient les fonctions de ces ſchoen, leurs ſciences, leurs impoſtures ; tu aurais tâché d'apprendre ſi un ſchoen était toûjours en Egypte un homme conſtitué en dignité, comme parmi nous un évêque, & même un archidiacre, ou ſi quelquefois on s'arrogeait le titre de *ſchoen*, comme on s'appelle parmi nous *Monſieur*

l'abbé, ſans avoir d'abbaye; ſi un ſchoen, pour avoir été précepteur d'un grand ſeigneur, & pour être nourri dans la maiſon, avait le droit d'attaquer impunément les vivans & les morts, & d'écrire ſans eſprit contre des Egyptiens qui paſſaient pour en avoir.

Je ne doute pas qu'il n'y ait eu des ſchoen fort ſavans; par exemple, ceux qui firent aſſaut de prodiges avec *Moiſe*, qui changèrent toutes les eaux de l'Egypte en ſang, qui couvrirent tout le pays de grenouilles, qui firent naître juſqu'à des poux, mais qui ne purent les chaſſer; car il y a dans le texte hébreu, *ils firent ainſi, mais pour chaſſer les poux, ils ne le purent.* La vulgate les traite plus durement. Elle dit qu'ils ne purent même produire des poux.

Je ne ſais ſi tu es ſchoen, & ſi tu fais ces beaux prodiges, car on dit que tu es fort initié dans les myſtères des ſchoen de St. Médard; mais je préférerai toûjours un ſchoen doux, modeſte, honnête, à un ſchoen qui dit des injures à ſon prochain, à un ſchoen qui cite ſouvent à faux & qui raiſonne comme il cite, à un ſchoen qui pouſſe l'horreur juſqu'à dire que Mr. l'abbé *Bazin* entendait mal le grec parce que ſon typographe a oublié un ſigma & a mis un *oi* pour un *ei.*

Ah! mon fils, quand on a calomnié ainſi les morts, il faut faire pénitence le reſte de ſa vie.

CHAPITRE ONZIEME.

Du temple de Tyr.

JE paſſe ſous ſilence une infinité de menues mépriſes du ſchoen enragé contre mon oncle; mais je vous demande, mon cher lecteur, la permiſſion de vous faire remarquer comme il eſt malin. Monſieur l'abbé

Bazin avait dit que le temple d'*Hercule* à Tyr n'était pas des plus anciens. Les jeunes dames qui sortent de l'opéra comique pour aller chanter à table les jolies chansons de Mr. *Collet*; les jeunes officiers, les conseillers même de grand'chambre, messieurs les fermiers-généraux, enfin tout ce qu'on appelle à Paris la *bonne compagnie*, se soucieront peut-être fort peu de savoir en quelle année le temple d'*Hercule* fut bâti. Mon oncle le savait. Son implacable persécuteur se contente de dire vaguement qu'il était aussi ancien que la ville; ce n'est pas là répondre; il faut dire en quel tems la ville fut bâtie. C'est un point très intéressant dans la situation présente de l'Europe. Voici les propres paroles de l'abbé *Bazin*.

„ Il est dit dans les annales de la Chine que les pre-
„ miers empereurs sacrifiaient dans un temple. Celui
„ d'*Hercule* à Tyr ne paraît pas être des plus anciens.
„ *Hercule* ne fut jamais chez aucun peuple qu'une di-
„ vinité secondaire, cependant le temple de Tyr est
„ très antérieur à celui de Judée. *Hiram* en avait un
„ magnifique lorsque *Salomon* aidé par *Hiram* bâtit le
„ sien. *Hérodote* qui voyagea chez les Tyriens, dit
„ que de son tems les archives de Tyr ne donnaient
„ à ce temple que deux mille trois cent ans d'anti-
„ quité. "

Il est clair par-là que le temple de Tyr n'était antérieur à celui de *Salomon* que d'environ douze cent années. Ce n'est pas là une antiquité bien reculée, comme tous les sages en conviendront. Hélas! presque toutes nos antiquités ne sont que d'hier; il n'y a que quatre mille six cent ans qu'on éleva un temple dans Tyr. Vous sentez, ami lecteur, combien quatre mille six cent ans sont peu de chose dans l'étendue des siécles, combien nous sommes peu de chose, & surtout combien un pédant orgueilleux est peu de chose.

Quant au divin *Hercule*, Dieu de Tyr qui dépucela

cinquante damoiselles en une nuit, mon oncle ne l'appelle que *Dieu sécondaire.* Ce n'est pas qu'il eût trouvé quelque autre Dieu des gentils qui en eût fait davantage, mais il avait de très bonnes raisons pour croire que tous les Dieux de l'antiquité, ceux mêmes *majorum gentium*, n'étaient que des Dieux du second ordre, auxquels présidait le DIEU formateur, le maître de l'univers, le *Deus optimus* des Romains, le *Knef* des Egyptiens, l'*Iabo* des Phéniciens, le *Mitra* des Babiloniens, le *Zeus* des Grecs maître des Dieux & des hommes, l'*Iezad* des anciens Persans. Mon oncle adorateur de la Divinité, se complaisait à voir l'univers entier adorer un DIEU unique malgré les superstitions abominables dans lesquelles toutes les nations anciennes, excepté les lettrés Chinois, se sont plongées.

CHAPITRE DOUZIEME.

Des Chinois.

QUel est donc cet acharnement de notre adversaire contre les Chinois & contre tous les gens sensés de l'Europe qui rendent justice aux Chinois ? Le barbare n'hésite point à dire, *que les petits philosophes ne donnent une si haute antiquité à la Chine que pour décréditer l'Ecriture.*

Quoi ! c'est pour décréditer l'Ecriture sainte que l'archevêque *Navarette*, *Gonzales de Mendoza*, *Henningius*, *Louis de Gusman*, *Semmedo* & tous les missionnaires sans en excepter un seul, s'accordent à faire voir que les Chinois doivent être rassemblés en corps de peuple depuis plus de cinq mille années ? Quoi ! c'est pour insulter à la religion chrétienne, qu'en dernier lieu le père *Parennin* a réfuté avec tant d'évidence la chimère d'une prétendue colonie envoyée

d'Egypte à la Chine ? Ne se lassera-t-on jamais au bout de nos terres occidentales de contester aux peuples de l'Orient leurs titres, leurs arts & leurs usages. Mon oncle était fort irrité contre cette témérité absurde. Mais comment accorderons-nous le texte hébreu avec le samaritain ? Eh morbleu comme vous pourez, disait mon oncle ; mais ne vous faites pas moquer des Chinois ; laissez-les en paix comme ils vous y laissent.

Ecoute, cruel ennemi de feu mon cher oncle ; tâche de répondre à l'argument qu'il poussa vigoureusement dans sa brochure en huit volumes sur l'*Histoire générale*. Mon oncle était aussi savant que toi, mais il était mieux savant, comme dit *Montaigne*, ou si tu veux il était aussi ignorant que toi, (car en vérité que savons-nous ?) mais il raisonnait, il ne compilait pas. Or voici comme il raisonne puissamment dans le premier volume de cet *Essai sur l'histoire*, où il se moque de beaucoup d'histoires.

„ Qu'importe, après tout, que ces livres renferment, ou non, une chronologie toûjours sûre ? Je „ veux que nous ne sachions pas en quel tems précisément vécut *Charlemagne :* dès qu'il est certain „ qu'il a fait de vastes conquêtes avec de grandes „ armées, il est clair qu'il est né chez une nation nombreuse, formée en corps de peuple par une longue „ suite de siécles. Puis donc que l'empereur *Hiao*, qui „ vivait incontestablement plus de deux mille quatre „ cent ans avant notre ère, conquit tout le pays de „ la Corée, il est indubitable que son peuple était de „ l'antiquité la plus reculée. De plus, les Chinois inventèrent un cycle, un comput, qui commence deux „ mille six cent deux ans avant le nôtre. Est-ce à nous „ à leur contester une chronologie unanimement reçue chez eux, à nous qui avons soixante systêmes „ différens pour compter les tems anciens, & qui „ ainsi n'en avons pas un ?

„ Les hommes ne multiplient pas aussi aisément

„ qu'on le penſe. Le tiers des enfans eſt mort au bout
„ de dix ans. Les calculateurs de la propagation de
„ l'eſpèce humaine ont remarqué qu'il faut des cir-
„ conſtances favorables pour qu'une nation s'accroiſſe
„ d'un vingtiéme au bout de cent années ; & très
„ ſouvent il arrive que la peuplade diminue, au-lieu
„ d'augmenter. De ſavans chronologiſtes ont ſupputé
„ qu'une ſeule famille après le déluge, toûjours oc-
„ cupée à peupler, & ſes enfans s'étant occupés de
„ même, il ſe trouva en deux cent cinquante ans beau-
„ coup plus d'habitans que n'en contient aujourd'hui
„ l'univers. Il s'en faut beaucoup que le *Talmud* &
„ les *Mille & une nuits* ayent inventé rien de plus
„ abſurde. On ne fait point ainſi des enfans à coups
„ de plume. Voyez nos colonies, voyez ces archipels
„ immenſes de l'Aſie dont il ne ſort perſonne ; les Mal-
„ dives, les Philippines, les Moluques n'ont pas le
„ nombre d'habitans néceſſaire. Tout cela eſt encor
„ une nouvelle preuve de la prodigieuſe antiquité de
„ la population de la Chine. "

Il n'y a rien à répondre, mon ami.

Voici encor comme mon oncle raiſonnait. *Abraham* s'en va chercher du bled avec ſa femme en Egypte l'année qu'on dit être la 1917e avant notre ère, il y a tout juſte trois mille ſept cent quatorze ans ; c'était quatre cent vingt-huit ans après le déluge univerſel. Il va trouver le pharaon, le roi d'Egypte ; il trouve des rois partout, à Sodome, à Gomorre, à Gérar, à Salem ; déja même on avait bâti la tour de Babel environ trois cent quatorze ans avant le voyage d'*Abraham* en Egypte. Or, pour qu'il y ait tant de rois, & qu'on bâtiſſe de ſi belles tours, il eſt clair qu'il faut bien des ſiécles. L'abbé *Bazin* s'en tenait là, il laiſſait le lecteur tirer ſes concluſions.

O l'homme diſcret que feu Mr. l'abbé *Bazin !* auſſi avait-il vécu familiérement avec *Jérôme Carré*, *Guil-*

laume

laume Vadé, feu Mr. *Ralph* auteur de *Candide*, & plusieurs autres grands perſonnages du ſiécle. Di-moi qui tu hantes, & je te dirai qui tu es.

CHAPITRE TREIZIÉME.

De l'Inde & du Védam.

L'Abbé *Bazin* avant de mourir envoya à la bibliothèque du roi le plus précieux manuſcrit qui ſoit dans tout l'Orient. C'eſt un ancien commentaire d'un brame nommé *Shumontou* ſur le *Védam*, qui eſt le livre ſacré des anciens bracmanes. Ce manuſcrit eſt inconteſtablement du tems où l'ancienne religion des gymnoſophiſtes commençait à ſe corrompre; c'eſt après nos livres ſacrés le monument le plus reſpectable de la créance de l'unité de DIEU; il eſt intitulé *Ezour-Védam*, comme qui dirait le vrai *Védam*, le *Védam* expliqué, le pur *Védam*. On ne peut pas douter qu'il n'ait été écrit avant l'expédition d'*Alexandre* dans les Indes, puiſque longtems avant *Alexandre*, l'ancienne religion bramine ou abramine, l'ancien culte enſeigné par *Brama*, avaient été corrompus par des ſuperſtitions & par des fables. Ces ſuperſtitions même avaient pénétré juſqu'à la Chine du tems de *Confutzé* qui vivait environ trois cent ans avant *Alexandre*. L'auteur de l'*Ezour-Védam* combat toutes ces ſuperſtitions qui commençaient à naître de ſon tems. Or pour qu'elles ayent pu pénétrer de l'Inde à la Chine, il faut un aſſez grand nombre d'années: ainſi quand nous ſuppoſerons que ce rare manuſcrit a été écrit environ quatre cent ans avant la conquête d'une partie de l'Inde par *Alexandre*, nous ne nous éloignerons pas beaucoup de la vérité.

Shumontou combat toutes les eſpèces d'idolâtrie

dont les Indiens commençaient alors à être infectés; & ce qui est extrêmement important, c'est qu'il rapporte les propres paroles du *Védam* dont aucun homme en Europe jusqu'à présent n'avait connu un seul passage. Voici donc ces propres paroles du *Védam* attribué à *Brama*, citées dans l'*Ezour-Védam :*

C'est l'Etre suprême qui a tout créé, le sensible & l'insensible ; il y a eu quatre âges différens : tout périt à la fin de chaque âge, tout est submergé, & le déluge est un passage d'un âge à l'autre &c.

Lorsque DIEU *existait seul, & que nul autre être n'existait avec lui, il forma le dessein de créer le monde ; il créa d'abord le tems, ensuite l'eau & la terre : & du mélange des cinq élémens, à savoir, la terre, l'eau, le feu, l'air & la lumière, il en forma les différens corps, & leur donna la terre pour leur base. Il fit ce globe que nous habitons en forme ovale comme un œuf. Au milieu de la terre est la plus haute de toutes les montagnes nommée* Mérou (*c'est l'Immaüs*). Adimo (*c'est le nom du premier homme*) *sortit des mains de* DIEU. Pocriti *est le nom de son épouse. D'*Adimo *naquit* Brama, *qui fut le législateur des nations & le père des Brames.*

Une preuve non moins forte que ce livre fut écrit longtems avant *Alexandre*, c'est que les noms des fleuves & des montagnes de l'Inde sont les mêmes que dans le *Hanscrit*, qui est la langue sacrée des bracmanes. On ne trouve pas dans l'*Ezour-Védam* un seul des noms que les Grecs donnèrent aux pays qu'ils subjuguèrent. L'Inde s'appelle *Zomboudipo*, le Gange *Zanoubi*, le mont Immaüs *Merou* &c.

Notre ennemi jaloux des services que l'abbé *Bazin* a rendu aux lettres, à la religion & à la patrie, se ligue avec le plus implacable ennemi de notre chère patrie, de nos lettres & de notre religion, le docteur

Warburton (devenu je ne fais comment évêque de Glocestre) commentateur de *Shakespear*, & auteur d'un gros fatras contre l'immortalité de l'ame, sous le nom de la divine légation de *Moïse:* il rapporte une objection de ce brave prêtre hérétique contre l'opinion de l'abbé *Bazin* bon catholique, & contre l'évidence que l'*Ezour-Védam* a éte écrit avant *Alé-xandre*. Voici l'objection de l'évêque.

„ Cela est aussi judicieux qu'il le ferait d'observer
„ que les annales des Sarrazins & des Turcs ont été
„ écrites avant les conquêtes d'*Alexandre*, parce que
„ nous n'y remarquons point les noms que les Grecs
„ imposèrent aux rivières, aux villes & aux contrées
„ qu'ils conquirent dans l'Asie mineure, & qu'on n'y
„ lit que les noms anciens qu'elles avaient depuis
„ les premiers tems. Il n'est jamais entré dans la tête
„ de ce poëte, que les Indiens & les Arabes pou-
„ vaient exactement avoir la même envie de rendre
„ les noms primitifs aux lieux d'où les Grecs avaient
„ été chassés.

Warburton ne connaît pas plus les vraisemblances que les bienséances. Les Turcs & les Grecs modernes ignorent aujourd'hui les anciens noms du pays que les uns habitent en vainqueurs & les autres en esclaves. Si nous déterrions un ancien manuscrit grec, dans lequel *Stamboul* fût appellé Constantinople, l'*Atméi-dam* Hippodrome, *Scutari* le fauxbourg de Calcé-doine, le cap *Janissari* Promontoire de Sigée, *Cara Denguis* le Pont-Euxin, &c. nous conclurions que ce manuscrit est d'un tems qui a précédé *Mahomet II*, & nous jugerions ce manuscrit très ancien s'il ne con-tenait que les dogmes de la primitive église.

Il est donc très vraisemblable que le bracmane qui écrivait dans le *Zomboudipo*, c'est-à-dire dans l'Inde, écrivait avant *Alexandre* qui donna un autre nom au *Zomboudipo*; & cette probabilité devient une certitude

lorſque ce bracmane écrit dans les premiers tems de la corruption de ſa religion, époque évidemment antérieure à l'expédition d'*Alexandre*.

Warburton, de qui l'abbé *Bazin* avait relevé quelques fautes avec ſa circonſpection ordinaire, s'en eſt vengé avec toute l'âcreté du pédantiſme. Il s'eſt imaginé, ſelon l'ancien uſage, que des injures étaient des raiſons, & il a pourſuivi l'abbé *Bazin* avec toute la fureur que l'Angleterre entière lui reproche. On n'a qu'à s'informer dans Paris à un ancien membre du parlement de Londres qui vient d'y fixer ſon ſéjour, du caractère de cet évêque *Warburton* commentateur de *Shakeſpear* & calomniateur de *Moïſe*; on ſaura ce qu'on doit penſer de cet homme; & l'on apprendra comment les ſavans d'Angleterre, & ſurtout le célèbre évêque *Lowth*, ont réprimé ſon orgueil & confondu ſes erreurs.

CHAPITRE QUATORZIÉME.

Que les Juifs haïſſaient toutes les nations.

L'Auteur du *Supplément à la philoſophie de l'hiſtoire*, croit accabler l'abbé *Bazin* en répétant les injures atroces que lui dit *Warburton* au ſujet des Juifs. Mon oncle était lié avec les plus ſavans Juifs de l'Aſie. Ils lui avouèrent qu'il avait été ordonné à leurs ancêtres d'avoir toutes les nations en horreur; & en effet parmi tous les hiſtoriens qui ont parlé d'eux, il n'en eſt aucun qui ne ſoit convenu de cette vérité; & même pour peu qu'on ouvre les livres de leurs loix, vous trouverez au chap. IV. du Deuteronome; *il vous a conduit avec ſa grande puiſſance, pour exterminer à votre entrée de très grandes nations.*

Au chap. VII. *il consumera peu-à-peu les nations devant vous, par parties; vous ne pourez les exterminer toutes ensemble de peur que les bêtes de la terre ne se multiplient trop.*

Il vous livrera leurs rois entre vos mains. Vous détruirez jusqu'à leur nom, rien ne poura vous résister.

On trouverait plus de cent passages qui indiquent cette horreur pour tous les peuples qu'ils connaissaient; il ne leur était pas permis de manger avec des Egyptiens, de même qu'il était défendu aux Egyptiens de manger avec eux. Un Juif était souillé & le serait encore aujourd'hui, s'il avait tâté d'un mouton tué par un étranger, s'il s'était servi d'une marmite étrangère. Il est donc constant que leur loi les rendait nécessairement les ennemis du genre-humain. La Genèse, il est vrai, fait descendre toutes les nations du même père. Les Persans, les Phéniciens, les Babiloniens, les Egyptiens, les Indiens venaient de *Noé* comme les Juifs; qu'est-ce que cela prouve, sinon que les Juifs haïssaient leurs frères? Les Anglais sont aussi les frères des Français. Cette consanguinité empêche-t-elle que *Warburton* ne nous haïsse? il hait jusqu'à ses compatriotes qui le lui rendent bien.

Il a beau dire que les Juifs ne haïssaient que l'idolâtrie des autres nations; il ne sait absolument ce qu'il dit. Les Persans n'étaient point idolâtres, & ils étaient l'objet de la haine juive. Les Persans adoraient un seul DIEU & n'avaient point alors de simulacres. Les Juifs adoraient un seul DIEU & avaient des simulacres, douze bœufs dans le temple, & deux chérubins dans le Saint des saints. Ils devaient regarder tous leurs voisins comme leurs ennemis, puisqu'on leur avait promis qu'ils domineraient d'une mer à l'autre, & depuis les bords du Nil jusqu'à ceux de l'Euphrate. Cette étendue de terrain leur aurait composé un empire immense. Leur loi qui leur promettait cet empire les

rendait donc néceſſairement ennemis de tous les peuples qui habitaient depuis l'Euphrate juſqu'à la Méditerranée. Leur extrême ignorance ne leur permettait pas de connaitre d'autres nations, & en déteſtant tout ce qu'ils connaiſſaient, ils croyaient déteſter toute la terre.

Voilà l'exacte vérité. *Warburton* prétend que l'abbé *Bazin* ne s'eſt exprimé ainſi que parce qu'un Juif qu'il appelle *grand babillard*, avait fait autrefois une banqueroute au dit abbé *Bazin.* Il eſt vrai que le Juif *Médina* fit une banqueroute conſidérable à mon oncle: mais cela empêche-t-il que *Joſué* n'ait fait pendre trente & un rois ſelon les ſaintes écritures? Je demande à *Warburton* ſi l'on aime les gens que l'on fait pendre? *hang him.*

CHAPITRE QUINZIÉME.

De Warburton.

Contredites un homme qui ſe donne pour ſavant, & ſoyez ſûr alors de vous attirer des volumes d'injures. Quand mon oncle apprit que *Warburton*, après avoir commenté *Shakeſpear*, commentait *Moïſe*, & qu'il avait déja fait deux gros volumes pour démontrer que les Juifs inſtruits par DIEU même, n'avaient aucune idée ni de l'immortalité de l'ame ni d'un jugement après la mort; cette entrepriſe lui parut monſtrueuſe, ainſi qu'à toutes les conſciences timorées de l'Angleterre. Il en écrivit ſon ſentiment à Mr. *S*... avec ſa modération ordinaire. Voici ce que Mr. *S*... lui répondit.

Monſieur,

C'eſt une entrepriſe merveilleuſement ſcandaleuſe

dans un prêtre, *t'is an undertaking wonderfully ſcandalous in a prieſt*, de s'attacher à détruire l'opinion la plus ancienne & la plus utile aux hommes. Il vaudrait bien mieux que ce *Warburton* commentât l'opéra des gueux, *The beggars opera*, après avoir très mal commenté *Shakeſpear*, que d'entaſſer une érudition ſi mal digérée & ſi erronée pour détruire la religion. Car enfin notre ſainte religion eſt fondée ſur la juive. Si DIEU a laiſſé le peuple de l'ancien Teſtament dans l'ignorance de l'immortalité de l'ame & des peines & des récompenſes après la mort, il a trompé ſon peuple chéri : la religion juive eſt donc fauſſe ; la chrétienne fondée ſur la juive ne s'appuye donc que ſur un tronc pourri. Quel eſt le but de cet homme audacieux ? je n'en ſais encor rien. Il flatte le gouvernement : s'il obtient un évêché, il ſera chrétien ; s'il n'en obtient point, j'ignore ce qu'il ſera. Il a déja fait deux gros volumes ſur la légation de *Moïſe*, dans leſquels il ne dit pas un ſeul mot de ſon ſujet. Cela reſſemble au chapitre des bottes, où *Montaigne* parle de tout, excepté de bottes ; c'eſt un chaos de citations dont on ne peut tirer aucune lumière. Il a ſenti le danger de ſon audace, & il a voulu l'envelopper dans les obſcurités de ſon ſtile. Il ſe montre enfin plus à découvert dans ſon troiſiéme volume. C'eſt là qu'il entaſſe tous les paſſages favorables à ſon impiété ; & qu'il écarte tous ceux qui appuyent l'opinion commune. Il va chercher dans *Job* qui n'était pas Hébreu ce paſſage équivoque ; *comme le nuage qui ſe diſſipe & s'évanouit, ainſi eſt au tombeau l'homme qui ne reviendra plus.*

Et ce vain diſcours d'une pauvre femme à David : *Nous devons mourir : nous ſommes comme l'eau répandue ſur la terre qu'on ne peut plus ramaſſer.*

Et ces verſets du Pſaume LXXXVIII. *les morts ne peuvent ſe ſouvenir de toi. Qui poura te rendre des actions de grace dans la tombe ? que me reviendra-t-il de mon ſang, quand je deſcendrai dans la foſſe ? La*

pouſſière t'adreſſera-t-elle des vœux ? déclarera-t-elle la vérité ?

Montreras-tu tes merveilles aux morts ? les morts ſe lèveront-ils ? auras-tu d'eux des prières ?

Le livre de l'Eccléſiaſte (dit-il page 170) eſt encore plus poſitif. *Les vivans ſavent qu'ils mourront, mais les morts ne ſavent rien ; point de récompenſe pour eux, leur mémoire périt à jamais.*

Il met ainſi à contribution *Ezéchiel*, *Jérémie* & tout ce qu'il peut trouver de favorable à ſon ſyſtême.

Cet acharnement à répandre le dogme funeſte de la mortalité de l'ame a ſoulevé contre lui tout le clergé. Il a tremblé que ſon patron qui penſe comme lui, ne fût pas aſſez puiſſant pour lui faire avoir un évêché. Quel parti a-t-il pris alors? celui de dire des injures à tous les philoſophes. *Quis tulerit Gracchos de ſeditione querentes ?* il a élevé l'étendart du fanatiſme dans une main, tandis que de l'autre il déployait celui de l'irréligion. Par-là il a ébloui la cour, & en enſeignant réellement la mortalité de l'ame, & feignant enſuite de l'admettre, il aura probablement l'évêché qu'il déſire. Chez vous tout chemin mène à Rome ; & chez nous tout chemin mène à l'évêché.

Voilà ce que Mr. *S.* écrivait en 1758, & tout ce qu'il a prédit eſt arrivé. *Warburton* jouït d'un bon évêché : il inſulte les philoſophes. En vain l'évêque *Lowth* a pulvériſé ſon livre, il n'en eſt que plus audacieux, il cherche même à perſécuter. Et s'il pouvait, il reſſemblerait au *peachum in the beggars opera* qui ſe donne le plaiſir de faire pendre ſes complices. La plûpart des hypocrites ont le regard doux du chat & cachent leurs griffes : Celui-ci découvre les ſiennes en levant une tête hardie ; il a été ouvertement délateur, & il voudrait être perſécuteur.

Les philosophes d'Angleterre lui reprochent l'excès de la mauvaise foi, & celui de l'orgueil; l'église anglicane le regarde comme un homme dangereux, les gens de lettres comme un écrivain sans goût & sans méthode, qui ne fait qu'entasser citations sur citations, les politiques comme un brouillon qui ferait revivre s'il pouvait la chambre étoilée. Mais il se moque de tout cela : *he writes about it goddess, and about it.*

Warburton me répondra peut-être qu'il n'a fait que suivre le sentiment de mon oncle & de plusieurs autres savans qui ont tous avoué qu'il n'est pas parlé expressément de l'immortalité de l'ame dans la loi judaïque. Cela est vrai, il n'y a que des ignorans qui en doutent, & des gens de mauvaise foi, qui affectent d'en douter : mais le pieux *Bazin* disait que cette doctrine, sans laquelle il n'est point de religion, n'étant pas expliquée dans l'ancien Testament, y doit être sous-entendue, qu'elle y est virtuellement, que si on ne l'y trouve pas *totidem verbis*, elle y est *totidem litteris*, & qu'enfin si elle n'y est point du tout, ce n'est pas à un évêque à le dire.

Mais mon oncle a toujours soutenu que DIEU est bon, qu'il a donné l'intelligence à ceux qu'il a favorisés, qu'il a suppléé à notre ignorance. Mon oncle n'a point dit d'injures aux savans; il n'a jamais cherché à persécuter personne; au contraire il a écrit contre l'intolérance le livre le plus honnête, le plus circonspect, le plus chrêtien, le plus rempli de piété qu'on ait fait depuis *Thomas* à *Kempis*. Mon oncle quoiqu'un peu enclin à la raillerie était pêtri de douceur & d'indulgence. Il fit plusieurs piéces de théatre dans sa jeunesse, tandis que l'évêque *Warburton* ne pouvait que commenter des comédies. Mon oncle quand on sifflait ses piéces, sifflait comme les autres. Si *Warburton* a fait imprimer *Guillaume Shakespear* avec des notes, l'abbé *Bazin* a fait imprimer *Pierre Corneille* aussi avec des notes. Si *Warburton* gouverne une église, l'abbé *Bazin* en

a fait bâtir une qui n'approche pas à la vérité de la magnificence de Mr. *le F.... de P........*, mais enfin qui eſt aſſez propre. En un mot je prendrai toûjours le parti de mon oncle.

CHAPITRE SEIZIÉME.

Concluſion des chapitres précédens.

TOut le monde connaît cette réponſe prudente d'un cocher à un batelier; ſi tu me dis que mon carroſſe eſt un bélitre, je te dirai que ton bateau eſt un maraud. Le batelier qui a écrit contre mon oncle a trouvé en moi un cocher qui le mène grand train. Ce ſont là de ces honnêtetés littéraires dont on ne ſaurait fournir trop d'exemples pour former les jeunes gens à la politeſſe & au bon ton. Mais je préfère encore au beau diſcours de ce cocher l'apophtegme de Montaigne, *ne regarde pas qui eſt le plus ſavant, mais qui eſt le mieux ſavant.* La ſcience ne conſiſte pas à répéter au hazard ce que les autres ont dit, à coudre à un paſſage hébreu qu'on n'entend point, un paſſage grec qu'on entend mal, à mettre dans un nouvel in-douze ce qu'on a trouvé dans un vieil in-folio; à crier,

Nous rédigeons au long de point en point
Ce qu'on penſa, mais nous ne penſons point.

Le vrai ſavant eſt celui qui n'a nourri ſon eſprit que de bons livres & qui a ſu mépriſer les mauvais, qui ſait diſtinguer la vérité du menſonge & le vraiſemblable du chimérique, qui juge d'une nation par ſes mœurs plus que par ſes loix, parce que les loix peuvent être bonnes & les mœurs mauvaiſes. Il n'appuye point un fait incroyable de l'autorité d'un ancien auteur. Il peut, s'il veut, faire voir le peu de foi qu'on doit à

cet auteur par l'intérêt que cet écrivain a eu de mentir & par le goût de son pays pour les fables; il peut montrer que l'auteur même est supposé. Mais ce qui le détermine le plus, c'est quand le livre est plein d'extravagances, il les réprouve, il les regarde avec dédain; en quelque tems & par quelques mains qu'elles ayent été écrites.

S'il voit dans *Tite-Live* qu'un augure a coupé un caillou avec un rasoir, aux yeux d'un étranger nommé *Lucumon* devenu roi de Rome, il dit, ou *Tite-Live* a écrit une sottise, ou *Lucumon Tarquin*, & l'augure étaient deux fripons qui trompaient le peuple, pour le mieux gouverner. En un mot le sot copie, le pédant cite, & le savant juge.

Mr. *Toxotès* qui copie & qui cite & qui est incapable de juger, qui ne sait que dire des injures de batelier à un homme qu'il n'a jamais vu, a donc eu à faire à un cocher qui lui donne les coups de fouet qu'il méritait; & le bout de son fouet a sanglé *Warburton*.

Tout mon chagrin dans cette affaire est que personne n'ayant lu la diatribe de Mr. *Toxotès* (*a*), très peu de gens liront la réponse du neveu de l'abbé *Bazin*; cependant le sujet est intéressant, il ne s'agit pas moins que des dames & des petits garçons de Babilone, des boucs, de Mendès, de *Warburton* & de l'immortalité de l'ame. Mais tous ces objets sont épuisés. Nous avons tant de livres que la mode de lire est passée. Je compte qu'il s'imprime vingt mille feuilles au moins par mois en Europe. Moi qui suis grand lecteur je n'en lis pas la quarantieme partie; que fera donc le reste du genre-humain? Je voudrais dans le fond de mon cœur que le collège des cardinaux me remerciât d'avoir anathématisé un évêque anglican, que l'impératrice de Ruf-

(*a*) *Toxotès* est un mot grec qui signifie *Larcher*.

ſie, le roi de Pologne, le roi de Pruſſe, le hoſpodar de Valachie & le grand-viſir me fiſſent des complimens ſur ma pieuſe tendreſſe pour l'abbé *Bazin* mon oncle qui a été fort connu d'eux. Mais ils ne m'en diront pas un mot, ils ne ſauront rien de ma querelle. J'ai beau proteſter à la face de l'univers que Mr. *Toxotès* ne ſait ce qu'il dit, on me demande qui eſt Mr. *Toxotès*, & on ne m'écoute pas. Je remarque dans l'amertume de mon cœur que toutes les diſputes littéraires ont une pareille deſtinée. Le monde eſt devenu bien tiède; une ſottiſe ne peut plus être célèbre; elle eſt étouffée le lendemain par cent ſottiſes qui cèdent la place à d'autres. Les jéſuites ſont heureux; on parlera d'eux longtems depuis la Rochelle juſqu'à Macao. *Vanitas vanitatum.*

CHAPITRE DIX-SEPTIEME.

Sur la modeſtie de Warburton, *& ſur ſon ſyſtême anti-moſaïque.*

LA nature de l'homme eſt ſi faible, & on a tant d'affaires dans cette vie, que j'ai oublié en parlant de ce cher *Warburton*, de remarquer combien cet évêque ferait pernicieux à la religion chrêtienne & à toute religion, ſi mon oncle ne s'était pas oppoſé vigoureuſement à ſa hardieſſe.

Les anciens ſages, dit Warburton (*b*), *crurent légitime & utile au public de dire le contraire de ce qu'ils penſaient.*

(*c*) *L'utilité & non la vérité était le but de la religion.*

(*b*) Tom. II. pag. 89. (*c*) Pag. 91.

Il employe un chapitre entier à fortifier ce système par tous les exemples qu'il peut accumuler.

Remarquez que pour prouver que les Juifs étaient une nation instruite par DIEU même, il dit que la doctrine de l'immortalité de l'ame & d'un jugement après la mort est d'une nécessité absolue, & que les Juifs ne la connaissaient pas. *Tout le monde*, dit-il, (*d*) *al man kind*, *& spécialement les nations les plus savantes & les plus sages de l'antiquité*, *sont convenues de ce principe.*

Voyez, mon cher lecteur, quelle horreur & quelle erreur dans ce peu de paroles qui sont le sujet de son livre. Si tout l'univers, & particuliérement les nations les plus sages & les plus savantes, croyaient l'immortalité de l'ame, les Juifs qui ne la croyaient pas, n'étaient donc qu'un peuple de brutes & d'insensés que DIEU ne conduisait pas. Voilà l'horreur, dans un prêtre qui insulte les pauvres laïques. Hélas, que n'eût-il point dit contre un laïque qui eût avancé les mêmes propositions ! Voici maintenant l'erreur.

C'est que du tems que les Juifs étaient une petite horde de Bédouins errante dans les déserts de l'Arabie pétrée, on ne peut prouver que toutes les nations du monde crussent l'ame immortelle. L'abbé *Bazin* était persuadé, à la vérité, que cette opinion était reçue chez les Caldéens, chez les Persans, chez les Egyptiens, c'est-à-dire, chez les philosophes de ces nations; mais il est certain que les Chinois n'en avaient aucune connaissance, & qu'il n'en est point parlé dans les cinq. Kings qui sont antérieurs de plusieurs siécles au tems de l'habitation des Juifs dans les déserts d'Oreb & de Cadès-Barné.

Comment donc ce *Warburton* en avançant des cho-

(*d*) Tom. I. pag. 87.

ſes ſi dangereuſes & en ſe trompant ſi groſſiérement, a-t-il pu attaquer les philoſophes, & particuliérement l'abbé *Bazin* dont il aurait dû rechercher le ſuffrage ?

N'attribuez cette inconſéquence, mes fréres, qu'à la vanité. C'eſt elle qui nous fait agir contre nos intérêts. La raiſon dit : nous hazardons une entrepriſe difficile, ayons des partiſans. L'amour-propre crie : écraſons tout pour régner. On croit l'amour-propre. Alors on finit par être écraſé ſoi-même.

J'ajouterai encore à ce petit appendix que l'abbé *Bazin* eſt le premier qui ait prouvé que les Egyptiens ſont un peuple très nouveau, quoiqu'ils ſoient beaucoup plus anciens que les Juifs. Nul ſavant n'a contredit la raiſon qu'il en apporte, c'eſt qu'un pays inondé quatre mois de l'année depuis qu'il eſt coupé par des canaux, devait être inondé au moins huit mois de l'année avant que ces canaux euſſent été faits. Or un pays toûjours inondé était inhabitable. Il a falu des travaux immenſes, & par conſéquent une multitude de ſiécles pour former l'Egypte.

Par conſéquent les Syriens, les Babiloniens, les Perſans, les Indiens, les Chinois, les Japonois &c. dûrent être formés en corps de peuples très longtems avant que l'Egypte pût devenir une habitation tolérable. On tirera de cette vérité les concluſions qu'on voudra, cela ne me regarde pas. Mais y a-t-il bien des gens qui ſe ſoucient de l'antiquité égyptienne ?

CHAPITRE DIX-HUITIEME.

Des hommes de différentes couleurs.

MOn devoir m'oblige de dire que l'abbé *Bazin* admirait la ſageſſe éternelle dans cette profuſion de variétés dont elle a couvert notre petit globe. Il ne penſait pas que les huitres d'Angleterre fuſſent engendrées des crocodiles du Nil, ni que les gerofliers des iſles Moluques tiraſſent leur origine des ſapins des Pyrénees. Il reſpectait également les barbes des Orientaux, & les mentons depourvus à jamais de poil folet, que DIEU a donnés aux Américains. Les yeux de perdrix des Albinos, leurs cheveux qui ſont de la plus belle ſoie & du plus beau blond, la blancheur éclatante de leur peau, leurs longues oreilles, leur petite taille d'environ trois pieds & demi, le raviſſaient en extaſe quand il les comparait aux Nègres leurs voiſins qui ont de la laine ſur la tête & de la barbe au menton que DIEU a refuſée aux Albinos. Il avait vu des hommes rouges, il en avait vu de couleur de cuivre, il avait manié le tablier qui pend aux Hottentots & aux Hottentotes depuis le nombril juſqu'à la moitié des cuiſſes. O profuſion de richeſſes ! s'écriait-il. O que la nature eſt féconde !

Je ſuis bien aiſe de révéler ici aux cinq ou ſix lecteurs qui voudront s'inſtruire dans cette diatribe, que l'abbé *Bazin* a été violemment attaqué dans un journal nommé *œconomique* que j'ai acheté juſqu'à préſent, & que je n'achéterai plus. J'ai été ſenſiblement affligé que cet œconome après m'avoir donné une recette infaillible contre les punaiſes & contre la rage, & après m'avoir appris le ſecret d'éteindre en un moment le feu d'une cheminée, s'exprime ſur l'abbé *Bazin* avec la cruauté que vous allez voir.

„ (*e*) L'opinion de Mr. l'abbé *Bazin* qui croit, ou
„ fait semblant de croire qu'il y a plusieurs espèces
„ d'hommes, est aussi absurde que celle de quelques
„ philosophes payens, qui ont imaginé des atomes
„ blancs & des atomes noirs, dont la réunion fortuite
„ a produit divers hommes & divers animaux. "

Mr. l'abbé *Bazin* avait vu dans ses voyages une partie du *réticulum mucosum* d'un Nègre, lequel est entiérement noir; c'est un fait connu de tous les anatomistes de l'Europe. Quiconque voudra faire disséquer un Nègre (j'entends après sa mort) trouvera cette membrane muqueuse noire comme de l'encre de la tête aux pieds. Or si ce rézeau est noir chez les Nègres, & blanc chez nous, c'est donc une différence spécifique. Or une différence spécifique entre deux races forme assurément deux races différentes. Cela n'a nul rapport aux atomes blancs & rouges d'*Anaxagore* qui vivait il y a environ deux mille trois cent ans avant mon oncle.

Il vit non-seulement des Nègres & des Albinos qu'il examina très soigneusement, mais il vit aussi quatre rouges qui vinrent en France en 1725. Le même œconome lui a nié ces rouges. Il prétend que les habitans des isles Caraïbes ne sont rouges que lorsqu'ils sont peints. On voit bien que cet homme-là n'a pas voyagé en Amérique. Je ne dirai pas que mon oncle y ait été, car je suis vrai; mais voici une lettre que je viens de recevoir d'un homme qui a résidé longtems à la Guadaloupe, en qualité d'officier du roi.

Il y a réellement à la Guadaloupe dans un quartier de la grande terre nommé le Pistolet, *dépendant de la paroisse de l'anse Bertrand, cinq ou six familles de Caraïbes dont la peau est de la couleur de notre cuivre rouge; ils sont bien faits & ont de longs cheveux. Je les ai vus deux fois. Ils se gouvernent par leurs propres loix*

(*e*) Pag. 309. Recueil de 1745.

loix & ne sont point chrétiens. Tous les Caraïbes sont rougeâtres &c. signé *Rieu* 20 Mai 1767.

Le jésuite *Laffiteau* qui avait vécu aussi chez les Caraïbes, convient que ces peuples sont rouges, (*f*) mais il attribue en homme judicieux cette couleur à la passion qu'ont eu leurs mères de se peindre en rouge; comme il attribue la couleur des Nègres au goût que les dames de Congo & d'Angola ont eu de se peindre en noir. Voici les paroles remarquables du jésuite.

„ Ce goût général dans toute la nation & la vue „ continuelle de semblables objets a dû faire impres„ sion sur les femmes enceintes comme les baguettes „ de diverses couleurs sur les brebis de *Jacob*, & c'est „ ce qui doit avoir contribué en premier lieu à rendre „ les uns noirs par nature & les autres rougeâtres tels „ qu'ils le sont aujourd'hui.

Ajoutez à cette belle raison que le jésuite *Laffiteau* prétend que les Caraïbes descendent en droite ligne des peuples de Carie; vous m'avoûrez que c'est puissamment raisonner, comme dit l'abbé *Grizel*.

CHAPITRE DIX-NEUVIÉME.

Des montagnes & des coquilles.

J'Avoûrai ingénument que mon oncle avait le malheur d'être d'un sentiment opposé à celui d'un grand naturaliste qui prétendait que c'est la mer qui a fait les montagnes, qu'après les avoir formées par son flux & son reflux, elle les a couvertes de ses flots & qu'elle les a laissées toutes semées de ses poissons-pétrifiés.

(*f*) *Mœurs des Sauvages* page 68. Tom. I.

Voici, mon cher neveu, me disait-il, quelles sont mes raisons. 1°. Si la mer par son flux avait d'abord fait un petit monticule de quelques pieds de sable depuis l'endroit où est aujourd'hui le cap de Bonne-Espérance jusqu'aux dernières branches du mont Immaüs ou *Mérou*, j'ai grand peur que le reflux n'eût détruit ce que le flux aurait formé.

2°. Le flux de l'Océan a certainement amoncelé dans une longue suite de siécles les sables qui forment les dunes de Dunkerke & de l'Angleterre, mais elle n'a pu en faire des rochers; & ces dunes sont fort peu élevées.

3°. Si en six mille ans elle a élevé des monticules de sable hauts de quarante pieds, il lui aura falu juste trente millions d'années pour former la plus haute montagne des Alpes qui a vingt mille pieds de hauteur; supposé encore qu'il ne se soit point trouvé d'obstacles à cet arrangement, & qu'il y ait toûjours eu du sable à point nommé.

4°. Comment le flux de la mer qui s'élève tout au plus à huit pieds de haut sur nos côtes aura-t-il formé des montagnes hautes de vingt mille pieds? Et comment les aura-t-il couvertes pour laisser des poissons sur les cimes?

5°. Comment les marées & les courans auront-ils formé des enceintes presque circulaires de montagnes telles que celles qui entourent le royaume de Cachemire, le grand-duché de Toscane, la Savoie & le pays de Vaud?

6°. Si la mer avait été pendant tant de siécles au-dessus des montagnes, il aurait donc falu que tout le reste du globe eût été couvert d'un autre océan égal en hauteur, sans quoi les eaux seraient retombées par leur propre poids. Or un océan qui pendant tant de

ſiécles aurait couvert les montagnes des quatre parties du monde, aurait été égal à plus de quarante de nos océans d'aujourd'hui. Ainſi il faudrait néceſſairement qu'il y eût trente-neuf océans au moins d'évanouïs depuis le tems où ces meſſieurs prétendent qu'il y a des poiſſons de mer pétrifiés ſur le ſommet des Alpes & du mont Ararat.

7°. Conſidérez, mon cher neveu, que dans cette ſuppoſition des montagnes formées & couvertes par la mer, notre globe n'aurait été habité que par des poiſſons. C'eſt je crois l'opinion de *Téliamed.* Il eſt difficile de comprendre que des marſouins ayent produit des hommes.

8°. Il eſt évident que ſi par impoſſible la mer eût ſi longtems couvert les Pyrénées, les Alpes, le Caucaſe, il n'y aurait pas eu d'eau douce pour les bipèdes & les quadrupèdes. Le Rhin, le Rhône, la Saone, le Danube, le Pô, l'Euphrate, le Tigre, dont j'ai vu les ſources, ne doivent leurs eaux qu'aux neiges & aux pluies qui tombent ſur les cimes de ces rochers. Ainſi vous voyez que la nature entière réclame contre cette opinion.

9°. Ne perdez point de vue cette grande vérité, que la nature ne ſe dément jamais. Toutes les eſpèces reſtent toûjours les mêmes. Animaux, végétaux, minéraux, métaux; tout eſt invariable dans cette prodigieuſe variété. Tout conſerve ſon eſſence. L'eſſence de la terre eſt d'avoir des montagnes; ſans quoi elle ſerait ſans rivières, donc il eſt impoſſible que les montagnes ne ſoient pas auſſi anciennes que la terre. Autant vaudrait-il dire que nos corps ont été longtems ſans têtes. Je ſais qu'on parle beaucoup de coquilles. J'en ai vu tout comme un autre. Les bords eſcarpés de pluſieurs fleuves & de quelques lacs en ſont tapiſſés; mais je n'y ai jamais remarqué qu'elles fuſſent les dépouilles des monſtres marins; elles reſſemblent plutôt aux habits

déchirés des moules & d'autres petits cruftacées de lacs & de rivières. Il y en a qui ne font visiblement que du talc qui a pris des formes différentes dans la terre. Enfin nous avons mille productions terrestres qu'on prend pour des productions marines.

Je ne nie pas que la mer ne se soit avancée trente & quarante lieues dans le continent, & que des atterrissemens ne l'ayent contrainte de reculer. Je sais qu'elle baignait autrefois Ravenne, Fréjus, Aigues-mortes, Alexandrie, Rosette, & qu'elle en est à présent fort éloignée. Mais de ce qu'elle a inondé & quitté tour-à-tour quelques lieues de terre, il ne faut pas en conclure qu'elle ait été partout. Ces pétrifications dont on parle tant, ces prétendues médailles de son long règne me sont fort suspectes. J'ai vu plus de mille cornes d'Ammon dans les champs vers les Alpes. Je n'ai jamais pu concevoir qu'elles ayent renfermé autrefois un poisson nommé *Indien Nautilus*, qui par parenthèse n'existe pas. Elles m'ont paru de simples fossiles tournés en volutes, & je n'ai pas été plus tenté de croire qu'elles avaient été le logement d'un poisson des mers de Surate que je n'ai pris les *Conchas veneris* pour des chapelles de Vénus, & les pierres étoilées pour des étoiles. J'ai pensé avec plusieurs bons observateurs que la nature inépuisable dans ses ouvrages a pu très bien former une grande quantité de fossiles, que nous prenons mal-à-propos pour des productions marines. Si la mer avait dans la succession des siécles formé des montagnes de couches de sable & de coquilles, on en trouverait des lits d'un bout de la terre à l'autre, & c'est assurément ce qui n'est pas vrai, la chaine des hautes montagnes de l'Amérique en est absolument dépourvue. Savez-vous ce qu'on répond à cette objection terrible ? *qu'on en trouvera un jour.* Attendons donc au moins qu'on en trouve.

Je suis même tenté de croire que ce fameux *Fallun*

de Touraine n'eſt autre choſe qu'une eſpèce de minière; car ſi c'était un amas de vraies dépouilles de poiſſons que la mer eût déposé par couches ſucceſſivement & doucement dans ce canton, pendant quarante ou cinquante mille ſiécles, pourquoi n'en aurait-elle pas laiſſé autant en Bretagne & en Normandie? certainement ſi elle a ſubmergé la Touraine ſi longtems, elle a couvert à plus forte raiſon les pays qui ſont au-delà. Pourquoi donc ces prétendues coquilles dans un ſeul canton d'une ſeule province? qu'on réponde à cette difficulté.

J'ai trouvé des pétrifications en cent endroits; j'ai vu quelques écailles d'huîtres pétrifiées à cent lieues de la mer. Mais j'ai vu auſſi ſous vingt pieds de terre, des monnoies romaines, des anneaux de chevaliers, à plus de neuf cent milles de Rome, & je n'ai point dit; ces anneaux, ces eſpèces d'or & d'argent, ont été fabriqués ici. Je n'ai point dit non plus; Ces huîtres ſont nées ici: J'ai dit; des voyageurs ont apporté ici des anneaux, de l'argent & des huîtres.

Quand je lus il y a quarante ans qu'on avait trouvé dans les Alpes des coquilles de Syrie, je dis, je l'avoue, d'un ton un peu goguenard, que ces coquilles avaient été apparemment apportées par des pélerins qui revenaient de Jéruſalem. Mr. de *Buffon* m'en reprit très vertement dans ſa théorie de la terre page 281. Je n'ai pas voulu me brouiller avec lui pour des coquilles, mais je ſuis demeuré dans mon opinion, parce que l'impoſſibilité que la mer ait formé les montagnes m'eſt démontrée. On a beau me dire que le porphyre eſt fait de pointes d'ourſin, je le croirai quand je verrai que le marbre blanc eſt fait de plumes d'autruche.

Il y a pluſieurs années qu'un Irlandais, jéſuite ſecret, nommé *Néedham*, qui diſait avoir d'excellens microſcopes, crut s'appercevoir qu'il avait fait naître

des anguilles avec de l'infufion de bled ergoté dans des bouteilles. Auffi-tôt voilà des philofophes qui fe perfuadent que fi un jéfuite a fait des anguilles fans germe, on pourra faire de même des hommes. On n'a plus befoin de la main du grand *Demiurgos*; le maître de la nature n'eft plus bon à rien. De la farine groffière produit des anguilles, une farine plus pure produira des finges, des hommes & des ânes. Les germes font inutiles : tout naîtra de foi-même. On bâtit fur cette expérience prétendue un nouvel univers, comme nous faifions un monde il y a cent ans avec la matière fubtile, la globuleufe & la cannelée. Un mauvais plaifant, mais qui raifonnait bien, dit qu'il y avait là anguille fous roche, & que la fauffeté fe découvrirait bientôt. En effet il fut conftaté que les anguilles n'étaient autre chofe que des parties de la farine corrompue qui fermentait; & le nouvel univers difparut.

Il en avait été de même autrefois. Les vers fe formaient par corruption dans la viande expofée à l'air; les philofophes ne foupçonnaient pas que ces vers pouvaient venir des mouches qui dépofaient leurs œufs fur cette viande, & que ces œufs deviennent des vers avant d'avoir des aîles. Les cuifiniers enfermèrent leurs viandes dans des treillis de toiles, alors plus de vers, plus de génération par corruption.

J'ai combattu quelquefois de pareilles chimères, & furtout celle du jéfuite *Néedham*. Un des grands agrémens de ce monde, eft que chacun puiffe avoir fon fentiment fans altérer l'union fraternelle. Je puis eftimer la vafte érudition de Mr. *Guignes*, fans lui facrifier les Chinois que je croirai toujours la première nation de la terre qui ait été civilifée après les Indiens. Je fais rendre juftice aux vaftes connaiffances & au génie de Mr. de *Buffon*, en étant fortement perfuadé que les montagnes font de la date de notre globe & de toutes les chofes, & même en ne croyant point aux molécules organiques. Je puis avouer que le jéfuite

Néedham déguisé heureusement en laïque, a eu des microscopes, mais je n'ai point prétendu le blesser en doutant qu'il eût créé des anguilles avec de la farine.

Je conserve l'esprit de charité avec tous les doctes, jusqu'à ce qu'ils me disent des injures, ou qu'ils me jouent quelque mauvais tour. Car l'homme est fait de façon qu'il n'aime point du tout à être vilipendé & vexé. Si j'ai été un peu goguenard, & si j'ai par-là déplu autrefois à un philosophe Lappon qui voulait qu'on perçât un trou jusqu'au centre de la terre, qu'on disséquât des cervelles de géans pour connaître l'essence de la pensée, qu'on exaltât son ame pour prédire l'avenir, & qu'on enduisît tous les malades de poix résine; c'est que ce Lappon m'avait horriblement molesté, & cependant j'ai bien demandé pardon à DIEU de l'avoir tourné en ridicule; car il ne faut pas affliger son prochain, c'est manquer à la raison universelle.

Au reste, j'ai toûjours pris le parti des pauvres gens de lettres quand ils ont été injustement persécutés: quand par exemple on a juridiquement accusé les auteurs d'un dictionnaire en vingt volumes in-folio d'avoir composé ce dictionnaire pour faire enchérir le pain, j'ai beaucoup crié à l'injustice.

Ce discours de mon bon oncle me fit verser des larmes de tendresse.

CHAPITRE VINGTIEME.

Des tribulations de ces pauvres gens de lettres.

QUand mon oncle m'eut ainsi attendri, je pris la liberté de lui dire; Vous avez couru une carrière bien épineuse; je sens qu'il vaut mieux être receveur

des finances, ou fermier-général, ou évêque, qu'homme de lettres; car enfin, quand vous eutes appris le premier aux Français que les Anglais & les Turcs donnaient la petite vérole à leurs enfans pour les en préserver, vous savez que tout le monde se moqua de vous. Les uns vous prirent pour un hérétique, les autres pour un musulman. Ce fut bien pis lorsque vous vous mêlâtes d'expliquer les découvertes de *Newton* dont les écoles welches n'avaient pas encor entendu parler; on vous fit passer pour un ennemi de la France. Vous hazardâtes de faire quelques tragédies. *Zaïre*, *Oreste*, *Sémiramis*, *Mahomet* tombèrent à la première représentation. Vous souvenez-vous, mon cher oncle, comme votre *Adélaïde Du Guesclin* fut sifflée d'un bout à l'autre? quel plaisir c'était! Je me trouvai à la chûte de *Tancrède*; on disait en pleurant & en sanglotant, ce pauvre homme n'a jamais rien fait de si mauvais.

Vous futes assailli en divers tems d'environ sept cent cinquante brochures, dans lesquelles les uns disaient, pour prouver que *Mérope* & *Alzire* sont des tragédies détestables, que monsieur votre père, qui fut mon grand-père, était un paysan, & d'autres qu'il était revêtu de la dignité de guichetier porte-clefs du parlement de Paris, charge importante dans l'état, mais de laquelle je n'ai jamais entendu parler, & qui n'aurait d'ailleurs que peu de rapport avec *Alzire* & *Mérope*, ni avec le reste de l'univers, que tout faiseur de brochure doit, comme vous l'avez dit, avoir toûjours devant les yeux.

On vous attribuait l'excellent livre intitulé *Les hommes* (je ne sais ce que c'est que ce livre, ni vous non plus) & plusieurs poëmes immortels, comme la *Chandelle d'Arras*, & la *Poule à ma tante*, & le second tome de *Candide*, & le *Compère Matthieu*. Combien de lettres anonymes avez-vous reçues? combien de fois vous a-t-on écrit, *donnez-moi de l'argent*, *ou je ferai*

contre vous une brochure. Ceux-même à qui vous avez fait l'aumône n'ont-ils pas quelquefois témoigné leur reconnaissance par quelque satyre bien mordante?

Ayant ainsi passé par toutes les épreuves, dites-moi, je vous prie, mon cher oncle, quels sont les ennemis les plus implacables, les plus bas, les plus lâches dans la littérature, & les plus capables de nuire?

Le bon abbé *Bazin* me répondit en soupirant, Mon neveu, après les théologiens les chiens les plus acharnés à suivre leur proie sont les folliculaires; & après les folliculaires marchent les faiseurs de cabale au théatre. Les critiques en histoire & en physique ne font pas grand bruit. Gardez-vous surtout, mon neveu, du métier de *Sophocle* & d'*Euripide*, à moins que vous ne fassiez vos tragédies en latin, comme *Grotius* qui nous a laissé ces belles piéces entiérement ignorées, d'*Adam chassé*, de *Jésus patient* & de *Joseph* sous le nom de *Sofonfoné* qu'il croit un mot égyptien.

Eh pourquoi, mon oncle, ne voulez-vous pas que je fasse des tragédies si j'en ai le talent? Tout homme peut apprendre le latin & le grec, ou la géométrie, ou l'anatomie; tout homme peut écrire l'histoire, mais il est très rare, comme vous savez, de trouver un bon poëte. Ne serait-ce pas un vrai plaisir de faire de grands vers boursoufflés dans lesquels des *héros déplorables* rimeraient avec des *exemples mémorables*, & les *forfaits & les crimes* avec les *cœurs magnanimes*, & les *justes Dieux* avec les *exploits glorieux?* Une fière actrice ferait ronfler ce galimatias, elle ferait applaudie par deux cent jeunes courtaux de boutique, & elle me dirait après la piéce, sans moi vous auriez été sifflé, vous me devez votre gloire. J'avoue qu'un pareil succès tourne la tête quand on a une noble ambition.

O mon neveu, me repliqua l'abbé *Bazin*, je con-

viens que rien n'est plus beau ! mais souvenez-vous comment l'auteur de *Cinna* qui avait appris à la nation à penser & à s'exprimer, fut traité par *Claveret*, par *Chapelain*, par *Scudéri* gouverneur de Notre-Dame de la Garde, & par l'abbé d'*Aubignac* prédicateur du roi.

Songez que le prédicateur auteur de la plus mauvaise tragédie de ce tems, & qui pis est d'une tragédie en prose, appelle Corneille *Mascarille*; il n'est fait, selon le prédicateur, que pour vivre avec les portiers de comédie; *Corneille piaille toûjours, ricane toûjours, & ne dis jamais rien qui vaille.*

Ce sont là les honneurs qu'on rendait à celui qui avait tiré la France de la barbarie : il était réduit pour vivre à recevoir une pension du cardinal de *Richelieu* qu'il nomme *son maître.* Il était forcé de rechercher la protection de *Montauron*, à lui dédier *Cinna*, à comparer dans son épitre dédicatoire *Montauron* à *Auguste*; & *Montauron* avait la préférence.

Jean Racine égal à *Virgile* pour l'harmonie & la beauté du langage, supérieur à *Euripide* & à *Sophocle*, *Racine* le poëte du cœur, & d'autant plus sublime, qu'il ne l'est que quand il faut l'être, *Racine* le seul poëte tragique de son tems dont le génie ait été conduit par le goût, *Racine* le premier homme du siécle de *Louis XIV* dans les beaux arts, & la gloire éternelle de la France, a-t-il essuyé moins de dégoût & d'opprobre ? tous ses chefs-d'œuvre ne furent-ils pas parodiés à la farce dite *italienne?*

Visé, l'auteur du *Mercure galant*, ne se déchaina-t-il pas toûjours contre lui ? *Subligni* ne prétendit-il pas le tourner en ridicule ? vingt cabales ne s'élevèrent-elles pas contre tous ses ouvrages ? n'eut-il pas toûjours des ennemis, jusqu'à-ce qu'enfin le jésuite *la Chaise* le rendit suspect de jansénisme auprès du

roi, & le fit mourir de chagrin? Mon neveu, la mode n'eſt plus d'accuſer de janſéniſme; mais ſi vous avez le malheur de travailler pour le théatre & de réuſſir, on vous accuſera d'être athée.

Ces paroles de mon bon oncle ſe gravèrent dans mon cœur. J'avais déja commencé une tragédie; je l'ai jettée au feu, & je conſeille à tous ceux qui ont la manie de travailler en ce genre d'en faire autant.

CHAPITRE VINGT-UNIEME.

Des ſentimens théologiques de feu l'abbé Bazin. *De la juſtice qu'il rendait à l'antiquité, & de quatre diatribes compoſées par lui à cet effet.*

POur mieux faire connaître la piété & l'équité de l'abbé *Bazin*, je ſuis bien aiſe de publier ici quatre diatribes de ſa façon, compoſées ſeulement pour ſa ſatisfaction particulière. La première eſt ſur la cauſe & les effets. La ſeconde traite de *Sanchoniaton*, l'un des plus anciens écrivains qui ayent *mis la plume à la main* pour écrire gravement des ſottiſes. La troiſiéme eſt ſur l'Egypte, dont il faiſait aſſez peu de cas; (ce n'eſt pas de ſa diatribe dont il faiſait peu de cas, c'eſt de l'Egypte.) Dans la quatriéme il s'agit d'un ancien peuple à qui on coupa le nez, & qu'on envoya dans le déſert. Cette dernière élucubration eſt très curieuſe & très inſtructive.

PREMIÈRE DIATRIBE

DE MR. L'ABBÉ BAZIN.

SUR LA CAUSE PREMIÈRE.

UN jour le jeune *Madétès* ſe promenait vers le port de Pirée ; il rencontra *Platon* qu'il n'avait point encore vu. *Platon* lui trouvant une phyſionomie heureuſe lia converſation avec lui ; il découvrit en lui un ſens aſſez droit. *Madétès* avait été inſtruit dans les belles-lettres, mais il ne ſavait rien, ni en phyſique, ni en géométrie, ni en aſtronomie. Cependant il avoua à *Platon* qu'il était épicurien.

Mon fils, lui dit *Platon*, *Epicure* était un fort honnête-homme, il vécut & il mourut en ſage ; ſa volupté, dont on a parlé ſi diverſement conſiſtait à éviter les excès ; il recommanda l'amitié à ſes diſciples, & jamais précepte n'a été mieux obſervé. Je voudrais faire autant de cas de ſa philoſophie que de ſes mœurs. Connaiſſez-vous bien à fond la doctrine d'*Epicure ?* *Madétès* lui répondit ingénument qu'il ne l'avait point étudiée. Je ſais ſeulement, dit-il, que les Dieux ne ſe ſont jamais mêlés de rien, & que le principe de toutes choſes eſt dans les atomes qui ſe ſont arrangés d'eux-mêmes, de façon qu'ils ont produit ce monde tel qu'il eſt.

PLATON.

Ainſi donc, mon fils, vous ne croyez pas que ce ſoit une intelligence qui ait préſidé à cet univers dans lequel il y a tant d'êtres intelligens ? voudriez-vous bien me dire quelle eſt votre raiſon d'adopter cette philoſophie ?

MADETÈS.

Ma raiſon eſt que je l'ai toûjours entendu dire à mes amis & à leurs maîtreſſes avec qui je ſoupe; je m'accommode fort de leurs atomes. Je vous avoue que je n'y entends rien; mais cette doctrine m'a paru auſſi bonne qu'une autre; & il faut bien avoir une opinion quand on commence à fréquenter la bonne compagnie; j'ai beaucoup d'envie de m'inſtruire, mais il m'a paru juſqu'ici plus commode de penſer, ſans rien ſavoir.

Platon lui dit; Si vous avez quelque déſir de vous éclairer, je ſuis magicien, & je vous ferai voir des choſes fort extraordinaires; ayez ſeulement la bonté de m'accompagner à ma maiſon de campagne qui eſt à cinq cent pas d'ici, & peut-être ne vous repentirez-vous pas de votre complaiſance. *Madétès* le ſuivit avec tranſport. Dès qu'ils furent arrivés, *Platon* lui montra un ſquelette; le jeune homme recula d'horreur à ce ſpectacle nouveau pour lui. *Platon* lui parla en ces termes.

Conſidérez bien cette forme hideuſe qui ſemble être le rebut de la nature, & jugez de mon art par tout ce que je vais opérer avec cet aſſemblage informe qui vous a paru ſi abominable.

Premiérement, vous voyez cette eſpèce de boule qui ſemble couronner tout ce vilain aſſemblage. Je vais faire paſſer par la parole dans le creux de cette boule une ſubſtance moëlleuſe & douce partagée en mille petites ramifications, que je ferai deſcendre imperceptiblement par cette eſpèce de long bâton à pluſieurs nœuds que vous voyez attaché à cette boule, & qui ſe termine en pointe dans un creux. J'adapterai au haut de ce bâton un tuyau par lequel je ferai entrer l'air, au moyen d'une ſoupape qui poura jouer ſans ceſſe; & bientôt après vous verrez cette fabrique ſe remuer d'elle-même.

A l'égard de tous ces autres morceaux informes qui vous paraissent comme des restes d'un bois pourri, & qui semblent être sans utilité comme sans force & sans grace, je n'aurai qu'à parler & ils seront mis en mouvement par des espèces de cordes d'une structure inconcevable. Je placerai au milieu de ces cordes une infinité de canaux remplis d'une liqueur qui en passant par des tamis se changera en plusieurs liqueurs différentes, & coulera dans toute la machine vingt fois par heure. Le tout sera recouvert d'une étoffe blanche, moëlleuse & fine. Chaque partie de cette machine aura un mouvement particulier qui ne se démentira point. Je placerai entre ces demi-cerceaux qui ne semblent bons à rien, un gros reservoir fait à-peu-près comme une pomme de pin; ce reservoir se contractera & se dilatera chaque moment avec une force étonnante. Il changera la couleur de la liqueur qui passera dans toute la machine. Je placerai non loin de lui un sac percé en deux endroits qui ressemblera au tonneau des Danaïdes, il se remplira & se vuidera sans cesse; mais il ne se remplira que de ce qui est nécessaire, & ne se vuidera que du superflu. Cette machine sera un si étonnant laboratoire de chymie, un si profond ouvrage de méchanique & d'hydraulique, que ceux qui l'auront étudié ne pouront jamais le comprendre. De petits mouvemens y produiront une force prodigieuse; il sera impossible à l'art humain d'imiter l'artifice qui dirigera cet automate. Mais ce qui vous surprendra davantage, c'est que cet automate s'étant approché d'une figure à-peu-près semblable, il s'en formera une troisiéme figure. Ces machines auront des idées; elles raisonneront, elles parleront comme vous, elles pouront mesurer le ciel & la terre. Mais je ne vous ferai point voir cette rareté; si vous ne me promettez que quand vous l'aurez vue, vous avoûrez que j'ai beaucoup d'esprit & de puissance.

MADETÈS.

Si la chose est ainsi, j'avoûrai que vous en savez

plus qu'*Epicure* & que tous les philoſophes de la Grèce.

PLATON.

Eh bien tout ce que je vous ai promis eſt fait. Vous êtes cette machine, c'eſt ainſi que vous êtes formé, & je ne vous ai pas montré la milliéme partie des reſſorts qui compoſent votre exiſtence; tous ces reſſorts ſont exactement proportionnés les uns aux autres; tous s'aident réciproquement: les uns conſervent la vie, les autres la donnent, & l'eſpèce ſe perpétue de ſiécle en ſiécle par un artifice qu'il n'eſt pas poſſible de découvrir. Les plus vils animaux ſont formés avec un appareil non moins admirable, & les ſphères céleſtes ſe meuvent dans l'eſpace avec une méchanique encor plus ſublime; jugez après cela ſi un être intelligent n'a pas formé le monde, & ſi vos atomes n'ont pas eu beſoin de cette cauſe intelligente.

Madètès étonné demanda au magicien qui il était. *Platon* lui dit ſon nom: le jeune homme tomba à genoux, adora DIEU, & aima *Platon* toute ſa vie.

Ce qu'il y a de très remarquable pour nous, c'eſt qu'il vécut avec les épicuriens comme auparavant. Ils ne furent point ſcandaliſés qu'il eût changé d'avis. Il les aima, il en fut toûjours aimé. Les gens de ſectes différentes ſoupaient enſemble gaîment chez les Grecs & chez les Romains. C'était le bon tems.



SECONDE DIATRIBE DE L'ABBÉ BAZIN.

DE SANCHONIATON.

SAnchoniaton ne peut être un auteur ſuppoſé. On ne ſuppoſe un ancien livre que dans le même eſprit qu'on forge d'anciens titres pour fonder quelque prétention diſputée. On employa autrefois des fraudes pieuſes pour appuyer des vérités qui n'avaient pas beſoin de ce malheureux ſecours. De zélés indiſcrets forgèrent de très mauvais vers grecs attribués aux ſibylles, des lettres de *Pilate*, & l'hiſtoire du magicien *Simon* qui tomba du haut des airs aux yeux de *Néron.* C'eſt dans le même eſprit qu'on imagina la donation de *Conſtantin* & les fauſſes décrétales. Mais ceux dont nous tenons les fragmens de *Sanchoniaton*, ne pouvaient avoir aucun intérêt à faire cette lourde friponnerie. Que pouvait gagner *Philon de Biblos* qui traduiſit en grec *Sanchoniaton*, à mettre cette hiſtoire & cette coſmogonie ſous le nom de ce Phénicien? c'eſt à-peu-près comme ſi on diſait qu'*Héſiode* eſt un auteur ſuppoſé.

Euſèbe de Céſarée qui rapporte pluſieurs fragmens de cette traduction faite par *Philon de Biblos*, ne s'aviſa jamais de ſoupçonner que *Sanchoniaton* fût un auteur apocryphe. Il n'y a donc nulle raiſon de douter que ſa coſmogonie ne lui appartienne.

Ce *Sanchoniaton* vivait à-peu-près dans le tems où nous plaçons les dernières années de *Moïſe.* Il n'avait probablement aucune connaiſſance de *Moïſe*, puiſqu'il n'en parle pas, quoiqu'il fût dans ſon voiſinage. S'il en avait parlé, *Euſèbe* n'eût pas manqué de le citer comme

comme un témoignage autentique des prodiges opérés par *Moïse*. *Eusèbe* aurait insisté d'autant plus sur ce témoignage, que ni *Manéthon*, ni *Cheremon*, auteurs Egyptiens, ni *Eratosthènes*, ni *Hérodote*, ni *Diodore de Sicile* qui ont tant écrit sur l'Egypte, trop occupés d'autres objets, n'ont jamais dit un seul mot de ces fameux & terribles miracles qui durent laisser d'eux une mémoire durable, & effrayer les hommes de siécle en siécle. Ce silence de *Sanchoniaton* a même fait soupçonner très justement à plusieurs docteurs qu'il vivait avant *Moïse*.

Ceux qui le font contemporain de *Gédéon* n'appuient leur sentiment que sur un abus des paroles de *Sanchoniaton* même. Il avoue qu'il a consulté le grand-prêtre *Jérombal*. Or ce *Jérombal*, disent nos critiques, est vraisemblablement *Gédéon*. Mais pourquoi, s'il vous plait, ce *Jérombal* était-il *Gédéon ?* Il n'est point dit que *Gédéon* fût prêtre. Si le Phénicien avait consulté le Juif, il aurait parlé de *Moïse* & des conquêtes de *Josué*. Il n'aurait pas admis une cosmogonie absolument contraire à la Genèse : il aurait parlé d'*Adam*, il n'aurait pas imaginé des générations entiérement différentes de celles que la Genèse a consacrées.

Cet ancien auteur Phénicien avoue en propres mots qu'il a tiré une partie de son histoire des écrits de *Thot* qui florissait huit cent ans avant lui. Cet aveu auquel on ne fait pas assez d'attention, est un des plus curieux témoignages que l'antiquité nous ait transmis. Il prouve qu'il y avait donc déja huit cent ans qu'on avait des livres écrits avec le secours de l'alphabet, que les nations cultivées pouvaient par ce secours s'entendre les unes les autres, & traduire réciproquement leurs ouvrages. *Sanchoniaton* entendait les livres de *Thot* écrits en langue égyptienne. Le premier *Zoroastre* était beaucoup plus ancien, & ses livres étaient la catéchèse des Persans. Les Caldéens, les Syriens, les Persans, les Phéniciens, les Egyp-

tiens, les Indiens, devaient néceſſairement avoir commerce enſemble ; & l'écriture alphabétique devait faciliter ce commerce. Je ne parle pas des Chinois qui étaient depuis longtems un grand peuple, & compoſaient un monde ſéparé.

Chacun de ces peuples avait déja ſon hiſtoire. Lorſque les Juifs entrèrent dans le pays voiſin de la Phénicie, ils pénétrèrent juſqu'à la ville de Dabir, qui s'appellait autrefois la ville des lettres : *Alors* Caleb *dit, je donnerai ma fille* Axa *pour femme à celui qui prendra Eta, & qui ruinera la ville des lettres. Et* Othoniel *fils de* Cenès, *frère puîné de* Caleb, *l'ayant priſe, il lui donna pour femme ſa fille* Axa.

Il paraît par ce paſſage que *Caleb* n'aimait pas les gens de lettres : mais ſi on cultivait les ſciences anciennement dans cette petite ville de Dabir, combien devaient-elles être en honneur dans la Phénicie, dans Sidon & dans Tyr, qui étaient appellés *le pays des livres, le pays des archives*, & qui enſeignèrent leur alphabet aux Grecs ?

Ce qui eſt fort étrange, c'eſt que *Sanchoniaton* qui commence ſon hiſtoire au même tems où commence la Geneſe, & qui compte le même nombre de générations, ne fait pas cependant plus de mention du déluge que les Chinois. Comment la Phénicie, ce pays ſi renommé par ſes expéditions maritimes, ignorait-elle ce grand événement ?

Cependant, l'antiquité le croyait ; & la magnifique deſcription qu'en fait *Ovide* eſt une preuve que cette idée était bien générale ; car de tous les récits qu'on trouve dans les métamorphoſes d'*Ovide*, il n'en eſt aucun qui ſoit de ſon invention. On prétend même que les Indiens avaient déja parlé d'un déluge univerſel avant celui de Deucalion. Pluſieurs bracmanes

croyaient (dit-on) que la terre avait essuié trois déluges.

Il n'en est rien dit dans l'*Ezour-Védam*, ni dans le *Cormo-védam* que j'ai lus avec une grande attention; mais plusieurs missionnaires envoyés dans l'Inde, s'accordent à croire que les brames reconnaissent plusieurs déluges. Il est vrai que chez les Grecs on ne connaissait que les deux déluges particuliers d'Egigès & de Deucalion. Le seul auteur Grec connu qui ait parlé d'un déluge universel est *Apollodore*, qui n'est antérieur à notre ère que d'environ cent quarante ans. Ni *Homère*, ni *Hésiode*, ni *Hérodote* n'ont fait mention du déluge de Noé, & le nom de *Noé* ne se trouve chez aucun ancien auteur profane.

La mention de ce déluge universel faite en détail, & avec toutes ses circonstances, n'est que dans nos livres sacrés. Quoique *Vossius* & plusieurs autres savans ayent prétendu que cette inondation n'a pu être universelle, il ne nous est pas permis d'en douter. Je ne rapporte la cosmogonie de *Sanchoniaton* que comme un ouvrage profane. L'auteur de la Genèse était inspiré, & *Sanchoniaton* ne l'était pas. L'ouvrage de ce Phénicien n'est qu'un monument précieux des anciennes erreurs des hommes.

C'est lui qui nous apprend qu'un des premiers cultes établis sur la terre fut celui des productions de la terre même; & qu'ainsi les oignons étaient consacrés en Egypte bien longtems avant les siécles auxquels nous rapportons l'établissement de cette coutume. Voici les paroles de *Sanchoniaton*. „ Ces anciens „ hommes consacrèrent des plantes que la terre avait „ produites; ils les crurent divines: eux & leur postérité & leurs ancêtres révérèrent les choses qui les „ faisaient vivre, ils leur offrirent leur boire & leur „ manger. Ces inventions & ce culte étaient conformes à leur faiblesse & à la pusillanimité de leur esprit.

Ce paſſage ſi curieux prouve invinciblement que les Egyptiens adoraient leurs oignons longtems avant *Moïſe*; & il eſt étonnant qu'aucun livre hébraïque ne reproche ce culte aux Egyptiens. Mais voici ce qu'il faut conſidérer. *Sanchoniaton* ne parle point expreſſément d'un DIEU dans ſa coſmogonie; tout chez lui ſemble avoir ſon origine dans le chaos, & ce chaos eſt débrouillé par l'eſprit vivifiant qui ſe mêle avec les principes de la nature. Il pouſſe la hardieſſe de ſon ſyſtême juſqu'à dire, *que des animaux qui n'avaient point de ſens, engendrèrent des animaux intelligens.*

Il n'eſt pas étonnant après cela qu'il reproche aux Egyptiens d'avoir conſacré des plantes. Pour moi je crois que ce culte des plantes utiles à l'homme, n'était pas d'abord ſi ridicule que *Sanchoniaton* ſe l'imagine. *Thot* qui gouvernait une partie de l'Egypte, & qui avait établi la théocratie huit cent ans avant l'écrivain Phénicien, était à la fois prêtre & roi. Il était impoſſible qu'il adorât un oignon comme le maître du monde; & il était impoſſible qu'il préſentât des offrandes d'oignons à un oignon, cela eût été trop abſurde, trop contradictoire; mais il eſt très naturel qu'on remerciât les Dieux du ſoin qu'ils prenaient de ſubſtanter notre vie, qu'on leur conſacrât longtems les plantes les plus délicieuſes de l'Egypte, & qu'on révérât dans ces plantes les bienfaits des Dieux. C'eſt ce qu'on pratiquait de tems immémorial dans la Chine & dans les Indes.

J'ai déja dit ailleurs qu'il y a une grande différence entre un oignon conſacré & un oignon Dieu. Les Egyptiens après *Thot* conſacrèrent des animaux, mais certainement ils ne croyaient pas que ces animaux euſſent formé le ciel & la terre. Le ſerpent d'airain élevé par *Moïſe* était conſacré, mais on ne le regardait pas comme une divinité. Le térébinthe d'*Abraham*, le chêne de *Membré* étaient conſacrés, & on fit des ſacrifices dans la place même où avaient été ces arbres

jusqu'au tems de *Constantin*; mais ils n'étaient point des Dieux. Les chérubins de l'arche étaient sacrés & n'etaient pas adorés.

Les prêtres Egyptiens au milieu de toutes leurs superstitions reconnurent un maître souverain de la nature; ils l'appellaient *Knef* ou *Knufi*, ils le représentaient par un globe. Les Grecs traduisirent le mot *Knef* par celui de Démiourgos, *Artisan suprême*, *faiseur du monde*.

Ce que je crois très vraissemblable & très vrai, c'est que les premiers législateurs étaient des hommes d'un grand sens. Il faut deux choses pour instituer un gouvernement, un courage & un bon sens superieurs à ceux des autres hommes. Ils imaginent rarement des choses absurdes & ridicules qui les exposeraient au mépris & à l'insulte. Mais qu'est-il arrivé chez presque toutes les nations de la terre, & surtout chez les Egyptiens? Le sage commence par consacrer à DIEU le bœuf qui laboure la terre, le sot peuple adore à la fin le bœuf & les fruits mêmes que la nature a produits. Quand cette superstition est enracinée dans l'esprit du vulgaire, il est bien difficile au sage de l'extirper.

Je ne doute pas même que quelque schoen d'Egypte n'ait persuadé aux femmes & aux filles des bateliers du Nil, que les chats & les oignons étaient de vrais Dieux. Quelques philosophes en auront douté; & sûrement ces philosophes auront été traités de petits esprits insolens & de blasphémateurs; ils auront été anathématisés & persécutés. Le peuple Egyptien regarda comme un athée le Persan *Cambyse* adorateur d'un seul DIEU, lorsqu'il fit mettre le bœuf *Apis* à la broche. Quand *Mahomet* s'éleva dans la Mecque contre le culte des étoiles, quand il dit qu'il ne falait adorer qu'un DIEU unique dont les étoiles étaient l'ouvrage, il fut chassé comme un athée & sa tête fut

mife à prix. Il avait tort avec nous, mais il avait raifon avec les Mecquois.

Que conclurons-nous de cette petite excurfion fur *Sanchoniaton ?* qu'il y a longtems qu'on fe moque de nous, mais qu'en fouillant dans les débris de l'antiquité on peut encor trouver fous ces ruines quelques monumens précieux, utiles à qui veut s'inftruire des fottifes de l'efprit humain.

TROISIÉME DIATRIBE

DE L'ABBÉ BAZIN.

SUR L'EGYPTE.

J'Ai vu les pyramides, & je n'en ai point été émerveillé. J'aime mieux les fours à poulets dont l'invention eft, dit-on, auffi ancienne que les pyramides. Une petite chofe utile me plait; une monftruofité qui n'eft qu'étonnante n'a nul mérite à mes yeux. Je regarde ces monumens comme des jeux de grands enfans qui ont voulu faire quelque chofe d'extraordinaire fans imaginer d'en tirer le moindre avantage. Les établiffemens des invalides, de St. Cyr, de l'école militaire, font des monumens d'hommes.

Quand on m'a voulu faire admirer les reftes de ce fameux labyrinthe, de ces palais, de ces temples dont on parle avec tant d'emphafe, j'ai levé les épaules de pitié; je n'ai vu que des piliers fans proportions qui foutenaient de grandes pierres plates; nul goût d'architecture, nulle beauté; du vafte, il eft vrai, mais du groffier. Et j'ai remarqué (je l'ai dit ailleurs) que les Egyptiens n'ont jamais eu rien de beau que de la main

des Grecs. Alexandrie ſeule bâtie par les Grecs a fait la gloire véritable de l'Egypte.

A l'égard de leurs ſciences, ſi dans leur vaſte bibliothèque ils avaient eu quelque bon livre d'érudition, les Grecs & les Romains les auraient traduits. Non-ſeulement nous n'avons aucune traduction, aucun extrait de leurs livres de philoſophie, de morale, de belles-lettres, mais rien ne nous apprend qu'on ait jamais daigné en faire.

Quelle idée peut-on ſe former de la ſcience & de la ſagacité d'un peuple qui ne connaiſſait pas même la ſource de ſon fleuve nourricier ? Les Ethiopiens qui ſubjuguèrent deux fois ce peuple mou, lâche & ſuperſtitieux, auraient bien dû lui apprendre au moins que les ſources du Nil étaient en Ethiopie. Il eſt plaiſant que ce ſoit un jéſuite Portugais qui ait découvert ces ſources.

Ce qu'on a vanté du gouvernement égyptien me paraît abſurde & abominable. Les terres, dit-on, étaient diviſées en trois portions. La première appartenait aux prêtres, la ſeconde aux rois, & la troiſiéme aux ſoldats. Si cela eſt, il eſt clair que le gouvernement avait été d'abord & très longtems théocratique, puiſque les prêtres avaient pris pour eux la meilleure part. Mais comment les rois ſouffraient-ils cette diſtribution ? apparemment ils reſſemblaient aux rois fainéans ; & comment les ſoldats ne détruiſirent-ils pas cette adminiſtration ridicule ? Je me flatte que les Perſans, & après eux les *Ptolomées*, y mirent bon ordre ; & je ſuis bien aiſe qu'après les *Ptolomées*, les Romains, qui réduiſirent l'Egypte en province de l'empire, ayent rogné la portion ſacerdotale.

Tout le reſte de cette petite nation qui n'a jamais monté à plus de trois ou quatre millions d'hommes, n'était donc qu'une foule de ſots eſclaves. On loue

beaucoup la loi par laquelle chacun était obligé d'exercer la profeſſion de ſon père. C'était le vrai ſecret d'anéantir tous les talens. Il falait que celui qui aurait été un bon médecin ou un ſculpteur habile, reſtât berger ou vigneron, que le poltron, le faible reſtât ſoldat, & qu'un ſacriſtain qui ſerait devenu ún bon général d'armee paſſât ſa vie à balayer un temple.

La ſuperſtition de ce peuple eſt ſans contredit ce qu'il y a jamais eu de plus mépriſable. Je ne ſoupçonne point ſes rois & ſes prêtres d'avoir été aſſez imbécilles pour adorer ſérieuſement des crocodiles, des boucs, des ſinges, & des chats; mais ils laiſſèrent le peuple s'abrutir dans un culte qui le mettait fort au-deſſous des animaux qu'il adorait. Les *Ptolomées* ne purent déraciner cette ſuperſtition abominable, ou ne s'en ſoucièrent pas. Les grands abandonnent le peuple à ſa ſottiſe pourvû qu'il obéiſſe. *Cléopatre* ne s'inquiétait pas plus des ſuperſtitions de l'Egypte qu'*Hérodote* de celles de la Judée.

Diodore rapporte que du tems de *Ptolomée Aulètes*, il vit le peuple maſſacrer un Romain qui avait tué un chat par mégarde. La mort de ce Romain fut bien vengée quand les Romains dominèrent. Il ne reſte, DIEU merci, de ces malheureux prêtres d'Egypte qu'une mémoire qui doit être à jamais odieuſe. Apprenons à ne pas prodiguer notre eſtime.



QUATRIÉME DIATRIBE

DE L'ABBÉ BAZIN.

SUR UN PEUPLE À QUI ON A COUPÉ LE NEZ ET LAISSÉ LES OREILLES.

IL y a bien des ſortes de fables; quelques-unes ne ſont que l'hiſtoire défigurée comme tous les anciens récits de batailles & les faits giganteſques dont il a plu à preſque tous les hiſtoriens d'embellir leurs chroniques. D'autres fables ſont des allégories ingénieuſes; ainſi *Janus* a un double viſage qui repréſente l'année paſſée & l'année commençante. *Saturne* qui dévore ſes enfans eſt le tems qui détruit tout ce qu'il a fait naître. Les Muſes filles de la Mémoire vous enſeignent que ſans mémoire on n'a point d'eſprit, & que pour combiner des idées il faut commencer par retenir des idées. *Minerve* formée dans le cerveau du maître des Dieux n'a pas beſoin d'explication. *Vénus* la déeſſe de la beauté accompagnée des graces & mère de l'amour, la ceinture de la mère, les flèches & le bandeau du fils, tout cela parle aſſez de ſoi-même.

Des fables qui ne diſent rien du tout, comme *Barbe bleue* & les *Contes* d'*Hérodote*, ſont le fruit d'une imagination groſſière & déréglée qui veut amuſer des enfans, & même malheureuſement des hommes : l'*Hiſtoire des deux voleurs* qui venaient toutes les nuits prendre l'argent du roi *Rampſinitus* & de la fille du roi qui épouſa un des deux voleurs, l'*Anneau de Gigès* & cent autres facéties, ſont indignes d'une attention ſérieuſe.

Mais il faut avouer qu'on trouve dans l'ancienne hiſtoire des traits aſſez vraiſemblables qui ont été négligés

dans la foule, & dont on pourait tirer quelques lumières Diodore de Sicile qui avait consulté les anciens historiens d'Egypte, nous rapporte que ce pays fut conquis par des Ethiopiens; je n'ai pas de peine à le croire, car j'ai déja remarqué que quiconque s'est présenté pour conquérir l'Egypte en est venu à bout en une campagne, excepte nos extravagans croisés qui y furent tous tués ou réduits en captivité, parce qu'ils avaient à faire, non aux Egyptiens qui n'ont jamais su se battre, mais aux Mammelucs, vainqueurs de l'Egypte & meilleurs soldats que les croisés. Je n'ai donc nulle répugnance à croire qu'un roi d'Egypte nommé par les Grecs *Amasis*, cruel & efféminé, fut vaincu lui & ses ridicules prêtres par un chef Ethiopien nommé *Actisan*, qui avait apparemment de l'esprit & du courage.

Les Egyptiens étaient de grands voleurs, tout le monde en convient. Il est fort naturel que le nombre des voleurs ait augmenté dans le tems de la guerre d'*Actisan* & d'*Amasis*. *Diodore* rapporte d'après les historiens du pays, que ce vainqueur voulut purger l'Egypte de ces brigands, & qu'il les envoya vers les déserts de Sinaï & d'Oreb, après leur avoir préalablement fait couper le bout du nez, afin qu'on les reconnût aisément s'ils s'avisaient de venir encor voler en Egypte. Tout cela est très probable.

Diodore remarque avec raison que le pays où on les envoya ne fournit aucune des commodités de la vie, & qu'il est très difficile d'y trouver de l'eau & de la nourriture. Telle est en effet cette malheureuse contrée depuis le désert de Pharam jusqu'auprès d'Eber.

Les nez coupés purent se procurer à force de soins quelques eaux de citernes, ou se servir de quelques puits qui fournissaient de l'eau saumache & mal saine, laquelle donne communément une espèce de scorbut & de lèpre. Ils purent encor, ainsi que le dit *Diodore*,

ſe faire des filets avec leſquels ils prirent des cailles. On remarque en effet que tous les ans des troupes innombrables de cailles paſſent au-deſſus de la mer Rouge & viennent dans ce déſert. Juſques-là cette hiſtoire n'a rien qui révolte l'eſprit, rien qui ne ſoit vraiſemblable.

Mais ſi on veut en inférer que ces nez coupés ſont les péres des Juifs, & que leurs enfans accoutumés au brigandage s'avancèrent peu-à-peu dans la Paleſtine & en conquirent une partie, c'eſt ce qui n'eſt pas permis à des chrêtiens. Je ſais que c'eſt le ſentiment du conſul *Maillet*, du ſavant *Fréret*, de *Boulanger*, des *Herbert*, des *Bolingbroke*, des *Toland.* Mais quoique leur conjecture ſoit dans l'ordre commun des choſes de ce monde, nos livres ſacrés donnent une toute autre origine aux Juifs, & les font deſcendre des Caldéens par *Abraham*, *Tharé*, *Nachor*, *Sarug*, *Rebu* & *Phaleg.*

Il eſt bien vrai que l'Exode nous apprend que les Iſraëlites avant d'avoir habité ce déſert avaient emporté les robes & les uſtenciles des Egyptiens, & qu'ils ſe nourrirent de cailles dans le déſert; mais cette légère reſſemblance avec le rapport de *Diodore de Sicile*, tiré des livres d'Egypte, ne nous mettra jamais en droit d'aſſurer que les Juifs deſcendent d'une horde de voleurs à qui on avait coupé le nez. Pluſieurs auteurs ont en vain tâché d'appuyer cette profane conjecture ſur le pſaume LXXX, où il eſt dit, *Que la fête des trompettes a été inſtituée pour faire ſouvenir le peuple ſaint du tems où il ſortit d'Egypte, & où il entendit alors parler une langue qui lui était inconnue.*

Ces Juifs, dit-on, étaient donc des Egyptiens qui furent étonnés d'entendre parler au-delà de la mer Rouge un langage qui n'était pas celui d'Egypte; & de-là on conclut qu'il n'eſt pas hors de vraiſemblance

que les Juifs soient les descendans de ces brigands que le roi *Actisanès* avait chassés.

Un tel soupçon n'est pas admissible : premiérement parce que s'il est dit dans l'Exode que les Juifs enlevérent les ustenciles des Egyptiens avant d'aller dans le désert, il n'est point dit qu'ils y ayent été relégués pour avoir volé. Secondement, soit qu'ils fussent des voleurs ou non, soit qu'ils fussent Egyptiens ou Juifs, ils ne pouvaient guère entendre la langue des petites hordes d'Arabes Bédouins qui erraient dans l'Arabie déserte au nord de la mer Rouge ; & on ne peut tirer aucune induction du psaume LXXX, ni en faveur des Juifs ni contr'eux. Toutes les conjectures d'*Hérodote*, de *Diodore de Sicile*, de *Manethon*, d'*Eratosthènes* sur les Juifs, doivent céder sans contredit aux vérités qui sont consacrées dans les livres saints. Si ces vérités qui sont d'un ordre supérieur ont de grandes difficultés, si elles atterrent nos esprits, c'est précisément parce qu'elles sont d'un ordre supérieur. Moins nous pouvons y atteindre, plus nous devons les respecter.

Quelques écrivains ont soupçonné que ces voleurs chassés sont les mêmes que les Juifs qui errèrent dans le desert, parce que le lieu où ils restèrent quelque tems s'appella depuis *Rhinocolure*, *nez coupé*, & qu'il n'est pas fort éloigné du mont Carmel, des déserts de Sur, d'Ethan, de Sin, d'Oreb & de Cadès-Barné.

On croit encor que les Juifs étaient ces mêmes brigands, parce qu'ils n'avaient pas de religion fixe, ce qui convient très bien, dit-on, à des voleurs ; & on croit prouver qu'ils n'avaient pas de religion fixe par plusieurs passages de l'Ecriture même.

L'abbé de *Tilladet* dans sa dissertation sur les Juifs, prétend que la religion juive ne fut établie que très longtems après. Examinons ses raisons.

1°. Selon l'Exode, *Moïse* épousa la fille d'un prêtre de Madian nommé *Jétbro*; & il n'est point dit que les Madianites reconnussent le même DIEU qui apparut ensuite à *Moïse* dans un buisson vers le mont Oreb.

2°. *Josué* qui fut le chef des fugitifs d'Egypte après *Moïse*, & sous lequel ils mirent à feu & à sang une partie du petit pays qui est entre le Jourdain & la mer, leur dit au chap. XXIV. *Otez du milieu de vous les Dieux que vos pères ont adorés dans la Mésopotamie & dans l'Egypte, & servez* Adonaï..... *choisissez ce qu'il vous plaira d'adorer, ou les Dieux qu'ont servi vos pères dans la Mésopotamie, ou les Dieux des Amorrhéens dans la terre desquels vous habitez.*

3°. Une autre preuve, ajoute-t-on, que leur religion n'était pas encore fixée, c'est qu'il est dit au livre des Juges chapitre I. *Adonaï* (le Seigneur) *conduisit Juda & se rendit maître des montagnes, mais il ne put se rendre maître des vallées.*

L'abbé de *Tilladet* & *Boulanger* infèrent de-là que ces brigands dont les repaires étaient dans les creux des rochers dont la Palestine est pleine, reconnaissaient un Dieu des rochers, & un des vallées.

4°. Ils ajoutent à ces prétendues preuves ce que *Jephté* dit aux chefs des Ammonites au chap. II. *Ce que* Chamos *votre Dieu possède ne vous est-il pas dû de droit? de même ce que notre Dieu vainqueur a obtenu doit être en notre possession.*

Mr. *Fréret* infère de ces paroles que les Juifs reconnaissaient *Chamos* pour Dieu aussi-bien qu'*Adonaï*, & qu'ils pensaient que chaque nation avait sa divinité locale.

5°. On fortifie encor cette opinion dangereuse par

ce difcours de *Jérémie* au commencement du chap. XLIX. *Pourquoi le Dieu* Melchom *s'eft-il emparé du pays de Gad?* & on en conclut que les Juifs avouaient la divinité du Dieu *Melchom.*

Le même *Jérémie* dit au chap. VII, en faifant parler DIEU aux Juifs, *Je n'ai point ordonné à vos pères au jour que je les tirai d'Egypte de m'offrir des holocauftes & des victimes.*

6°. *Ifaïe* fe plaint au chap. XLVII. que les Juifs adoraient plufieurs Dieux. *Vous cherchez votre confolation dans vos Dieux au milieu des bocages, vous leur facrifiez des petits enfans dans des torrens fous des grandes pierres.* Il n'eft pas vraifemblable, dit-on, que les Juifs euffent immolé leurs enfans à des Dieux dans des torrens fous de grandes pierres, s'ils avaient eu alors leur loi qui leur défend de facrifier aux Dieux.

7°. On cite encor en preuve le prophête *Amos* qui affure au chap. V, que jamais les Juifs n'ont facrifié au Seigneur pendant quarante ans dans le défert; au contraire, dit Amos, *vous y avez porté le tabernacle de votre Dieu* Moloc, *les images de vos idoles, & l'étoile de votre Dieu* (Remphan.)

8°. C'était, dit-on, une opinion fi conftante que *St. Etienne* le premier martyr dit au chap. VII des *Actes des apôtres*, que les Juifs dans le défert adoraient la milice du ciel, c'eft-à-dire les étoiles, & qu'ils portèrent le tabernacle de *Moloc*, & l'aftre du Dieu *Remphan* pour les adorer.

Des favans, tels que Mrs. *Maillet* & *Dumarfais*, ont conclu des recherches de l'abbé de *Tilladet*, que les Juifs ne commencèrent à former leur religion telle qu'ils l'ont encor aujourd'hui, qu'au retour de la captivité de Babilone. Ils s'obftinent dans l'idée que ces Juifs fi longtems efclaves, & fi longtems privés d'une

religion bien nettement reconnue, ne pouvaient être que les descendans d'une troupe de voleurs sans mœurs & sans loix. Cette opinion paraît d'autant plus vraisemblable, que le tems auquel le roi d'Ethiopie & d'Egypte *Actisan* bannit dans le désert une troupe de brigands qu'il avait fait mutiler, se rapporte au tems auquel on place la fuite des Israëlites conduits par *Moïse*; car *Flavien Joseph* dit que *Moïse* fit la guerre aux Ethiopiens ; & ce que *Joseph* appelle *guerre* pouvait très bien être réputé brigandage par les historiens d'Egypte.

Ce qui achève d'éblouïr ces savans, c'est la conformité qu'ils trouvent entre les mœurs des Israëlites & celles d'un peuple de voleurs ; ne se souvenant pas assez que DIEU lui-même dirigeait ces Israëlites, & qu'il punit par leurs mains les peuples de Canaan. Il paraît à ces critiques que les Hébreux n'avaient aucun droit sur ce pays de Canaan, & que s'ils en avaient ils n'auraient pas dû mettre à feu & à sang un pays qu'ils auraient cru leur héritage.

Ces audacieux critiques supposent donc que les Hébreux firent toûjours leur premier métier de brigands. Ils pensent trouver des témoignages de l'origine de ce peuple dans sa haine constante pour l'Egypte, où l'on avait coupé les nez de ses péres, & dans la conformité de plusieurs pratiques égyptiennes qu'il retint, comme le sacrifice de la vache rousse, le bouc émissaire, les ablutions, les habillemens des prêtres, la circoncision, l'abstinence du porc, les viandes pures & impures. Il n'est pas rare, disent-ils, qu'une nation haïsse un peuple voisin dont elle a imité les coutumes & les loix. La populace d'Angleterre & de France en est un exemple frappant.

Enfin, ces doctes trop confians en leurs propres lumières dont il faut toûjours se défier, ont prétendu que l'origine qu'ils attribuent aux Hébreux est plus vraisemblable que celle dont les Hébreux se glorifient.

Vous convenez avec nous, leur dit Mr. Toland, *que vous avez volé les Egyptiens en vous enfuyant de l'Egypte, que vous leur avez pris des vases d'or & d'argent, & des habits. Toute la différence entre votre aveu & notre opinion, c'est que vous prétendez n'avoir commis ce larcin que par ordre de* DIEU. *Mais à ne juger que par la raison il n'y a point de voleur qui n'en puisse dire autant. Est-il bien ordinaire que* DIEU *fasse tant de miracles en faveur d'une troupe de fuyards qui avoue qu'elle a volé ses maîtres? dans quel pays de la terre laisserait-on une telle rapine impunie? Supposons que les Grecs de Constantinople prennent toutes les garderobes des Turcs & toute leur vaisselle pour aller dire la messe dans un désert, en bonne foi, croirez-vous que* DIEU *noiera tous les Turcs dans la Propontide pour favoriser ce vol quoiqu'il soit fait à bonne intention?*

Ces détracteurs ne se contentent pas de ces assertions auxquelles il est si aisé de répondre, ils vont jusqu'à dire que le Pentateuque n'a pu être écrit que dans le tems où les Juifs commencèrent à fixer leur culte qui avait été jusques-là fort incertain. Ce fut, disent-ils, au tems d'*Esdras* & de *Néhémie*. Ils apportent pour preuve le 4e. livre d'*Esdras* longtems reçu pour canonique; mais ils oublient que ce livre a été rejetté par le concile de Trente. Ils s'appuyent du sentiment d'*Aben-Esra*, & d'une foule de théologiens tous hérétiques; ils s'appuyent enfin de la décision de *Newton* lui-même. Mais que peuvent tous ces cris de l'hérésie & de l'infidélité contre un concile œcuménique?

De plus, ils se trompent en croyant que *Newton* attribue le Pentateuque à *Esdras*. *Newton* croit que *Samuel* en fut l'auteur ou plutôt le rédacteur.

C'est encor un grand blasphême de dire avec quelques savans que *Moïse* tel qu'on nous le dépeint, n'a jamais existé; que toute sa vie est fabuleuse depuis son berceau

berceau jusqu'à sa mort; que ce n'est qu'une imitation de l'ancienne fable arabe de *Bacchus* transmise aux Grecs & ensuite adoptée par les Hébreux. *Bacchus*, disent-ils, avait été sauvé des eaux; *Bacchus* avait passé la mer Rouge à pied sec; une colonne de feu conduisait son armée; il écrivit ses loix sur deux tables de pierres; des rayons sortaient de sa tête. Ces conformités leur font soupçonner que les Juifs attribuèrent cette ancienne tradition de *Bacchus* à leur *Moïse*. Les écrits des Grecs étaient connus dans toute l'Asie, & les écrits des Juifs étaient soigneusement cachés aux autres nations. Il est vraisemblable, selon ces téméraires, que la métamorphose d'*Edith* femme de *Loth* en statue de sel, est prise de la fable d'*Euridice*, que *Samson* est la copie d'*Hercule*, & le sacrifice de la fille de *Jephté* imité de celui d'*Iphigénie*. Ils prétendent que le peuple grossier qui n'a jamais inventé aucun art, doit avoir tout puisé chez les peuples inventeurs.

Il est aisé de ruiner tous ces systêmes en montrant seulement que les auteurs Grecs, excepté *Homère*, sont postérieurs à *Esdras* qui rassembla & restaura les livres canoniques.

Dès que ces livres sont restaurés du tems de *Cyrus* & d'*Artaxerxes*, ils ont précédé *Hérodote*, le premier historien des Grecs. Non-seulement ils sont antérieurs à *Hérodote*, mais le Pentateuque est beaucoup plus ancien qu'*Homère*.

Si on demande pourquoi ces livres si anciens & si divins ont été inconnus aux nations jusqu'au tems où les premiers chrêtiens répandirent la traduction faite en grec sous *Ptolomée Philadelphe*, je répondrai qu'il ne nous appartient pas d'interroger la providence. Elle a voulu que ces anciens monumens reconnus pour autentiques, annonçassent des merveilles, & que ces merveilles fussent ignorées de tous les peuples, jusqu'au

tems où une nouvelle lumière vint se manifester. Le christianisme a rendu témoignage à la loi mosaïque au-dessus de laquelle il s'est élevé, & par laquelle il fut prédit. Soumettons-nous, prions, adorons, & ne disputons pas.

EPILOGUE.

Ce sont là les dernières lignes qu'écrivit mon oncle; il mourut avec cette résignation à l'Etre suprême, persuadé que tous les savans peuvent se tromper, & reconnaissant que l'église romaine est seule infaillible. L'église grecque lui en sut très mauvais gré, & lui en fit de vifs reproches à ses derniers momens. Mon oncle en fut affligé; & pour mourir en paix il dit à l'archevêque d'Astracan, Allez, ne vous attristez pas, ne voyez-vous pas que je vous crois infaillible aussi? c'est du moins ce qui m'a été raconté dans mon dernier voyage à Moscou. Mais je doute toujours de ces anecdotes qu'on débite sur les vivans & sur les mourans.

CHAPITRE VINGT-DEUXIEME.

Défense d'un général d'armée attaqué par des cuistres.

APrès avoir vengé la mémoire d'un honnête prêtre, je cède au noble désir de venger celle de *Bélisaire*. Ce n'est pas que je croye *Bélisaire* exempt des faiblesses humaines. J'ai avoué avec candeur que l'abbé *Bazin* avait été trop goguenard, & j'ai quelque pente à croire que *Bélisaire* fut très ambitieux, grand pillard, & quelquefois cruel, courtisan tantôt adroit, & tantôt mal-adroit. Ce qui n'est point du tout rare.

Je ne veux rien dissimuler à mon cher lecteur. Il sait que l'évêque de Rome *Silverius* fils de l'évêque de

Rome *Hormiſdas*, avait acheté ſa papauté du roi des Goths *Théodat.* Il ſait que *Béliſaire* ſe croyant trahi par ce pape, le dépouilla de ſa ſimmare épiſcopale, le fit revêtir d'un habit de palfrenier, & l'envoya en priſon à Patare en Licie. Il ſait que ce même *Béliſaire* vendit la papauté à un ſous-diacre nommé *Vigile* pour quatre cent marcs d'or de douze onces à la livre, & qu'à la fin ce ſage *Juſtinien* fit mourir ce bon pape *Silvère* dans l'iſle Palmaria. Ce ne ſont là que de petites tracaſſeries de cour dont les panégyriſtes ne tiennent point de compte.

Juſtinien & *Béliſaire* avaient pour femmes les deux plus impudentes carognes qui fuſſent dans tout l'empire. La plus grande faute de *Béliſaire* à mon ſens, fut de ne ſavoir pas être cocu. *Juſtinien* ſon maître était bien plus habile que lui en cette partie. Il avait épouſé une baladine des rues, une gueuſe qui s'était proſtituée en plein theatre; & cela ne me donne pas grande opinion de la ſageſſe de cet empereur, malgré les loix qu'il fit compiler ou plutôt abréger par ſon fripon de *Trébonien.* Il était d'ailleurs poltron & vain, avare & prodigue, défiant & ſanguinaire; mais il ſut fermer les yeux ſur la lubricité énorme de *Théodora*; & *Béliſaire* voulut faire aſſaſſiner l'amant d'*Antonine*, On accuſe auſſi *Béliſaire* de beaucoup de rapines.

Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que le vieux *Béliſaire*, qui n'était pas ſi aveugle que le vieux *Juſtinien*, lui donna ſur la fin de ſa vie de très bons conſeils dont l'empereur ne profita guères. Un Grec très ingénieux & qui avait conſervé le véritable goût de l'éloquence dans la décadence de la littérature, nous a tranſmis ces converſations de *Béliſaire* avec *Juſtinien.* Dès qu'elles parurent, tout Conſtantinople en fut charmé. La quinziéme converſation ſurtout enchanta tous les eſprits raiſonnables.

Pour avoir une parfaite connaiſſance de cette anec-

dote, il faut ſavoir que *Juſtinien* était un vieux fou qui ſe mêlait de théologie. Il s'aviſa de déclarer par un édit en 564, que le corps de JESUS-CHRIST avait été impaſſible & incorruptible, & qu'il n'avait jamais eu beſoin de manger ni pendant ſa vie ni après ſa réſurrection.

Pluſieurs évêques trouvèrent ſon édit fort ſcandaleux. Il leur annonça qu'ils feraient damnés dans l'autre monde & perſécutés dans celui-ci; & pour le prouver par les faits il exila le patriarche de Conſtantinople & pluſieurs autres prélats, comme il avait exilé le pape *Silvère*.

C'eſt à ce ſujet que *Béliſaire* fait à l'empereur de très ſages remontrances. Il lui dit qu'il ne faut pas damner ſi légérement ſon prochain, encor moins le perſécuter; que DIEU eſt le père des hommes; que ceux qui ſont en quelque façon ſes images ſur la terre (ſi on oſe le dire) doivent imiter ſa clémence, & qu'il ne falait pas faire mourir de faim le patriarche de Conſtantinople ſous prétexte que JESUS-CHRIST n'avait pas eu beſoin de manger. Rien n'eſt plus tolérant, plus humain, plus divin peut-être que cet admirable diſcours de *Béliſaire.* Je l'aime beaucoup mieux que ſa dernière campagne en Italie, dans laquelle on lui reprocha de n'avoir fait que des ſottiſes.

Les ſavans, il eſt vrai, penſent que ce diſcours n'eſt pas de lui, qu'il ne parlait pas ſi bien, & qu'un homme qui avait mis le pape *Silvère* dans un cu de baſſe-foſſe, & vendu ſa place quatre cent marcs d'or de douze onces à la livre, n'était pas homme à parler de clémence & de tolérance; ils ſoupçonnent que tout ce diſcours eſt de l'éloquent Grec *Marmontelos* qui le publia. Cela peut être. Mais conſidérez, mon cher lecteur, que *Béliſaire* était vieux & malheureux : alors on change d'avis, on devient compatiſſant.

Il y avait alors quelques petits Grecs envieux, pédans ignorans, & qui faisaient des brochures pour gagner du pain. Un de ces animaux nommé *Cogeos*, eut l'impudence d'écrire contre *Bélisaire*, parce qu'il croyait que ce vieux général était mal en cour.

Bélisaire depuis sa disgrace était devenu dévot; c'est souvent la ressource des vieux courtisans disgraciés, & même encore aujourd'hui les grands-visirs prennent le parti de la dévotion, quand au-lieu de les étrangler avec un cordon de soie on les relègue dans l'isle de Mitilène. Les belles dames aussi se font dévotes comme on sait, vers les cinquante ans, surtout si elles sont bien enlaidies; & plus elles sont laides, plus elles sont ferventes. La dévotion de *Bélisaire* était très humaine; il croyait que JESUS-CHRIST était mort pour tous, & non pas pour plusieurs. Il disait à *Justinien* que DIEU voulait le bonheur de tous les hommes: & cela même tenait encor un peu du courtisan; car *Justinien* avait bien des péchés à se reprocher; & *Bélisaire* dans la conversation lui fit une peinture si touchante de la miséricorde divine, que la conscience du malin vieillard couronné en devait être rassurée.

Les ennemis secrets de *Justinien* & de *Bélisaire* suscitèrent donc quelques pédans qui écrivirent violemment contre la bonté de DIEU. Le folliculaire *Cogeos* entr'autres s'écria dans sa brochure page 63, *Il n'y aura donc plus de réprouvés!* Si fait, lui répondit-on, tu seras très réprouvé: console-toi, l'ami; sois réprouvé toi & tes semblables, & sois sûr que tout Constantinople en rira. Ah! cuistres de collège, que vous êtes loin de soupçonner ce qui se passe dans la bonne compagnie de Constantinople!

POSTSCRIPTUM.

DÉFENSE D'UN JARDINIER.

LE même *Cogeos* attaqua non moins cruellement un pauvre jardinier d'une province de Cappadoce, & l'accusa page 54 d'avoir écrit ces propres mots, *Notre religion avec toute sa révélation n'est, & ne peut être que la religion naturelle perfectionnée.*

Voyez, mon cher lecteur, la malignité & la calomnie! Ce bon jardinier était un des meilleurs chrêtiens du canton, qui nourrissait les pauvres des légumes qu'il avait semés, & qui pendant l'hyver s'amusait à écrire pour édifier son prochain qu'il aimait. Il n'avait jamais écrit ces paroles ridicules & presque impies, *avec toute sa révélation* (une telle expression est toûjours méprisante): cet homme *avec tout son latin*, ce *critique avec tout son fatras*. Il n'y a pas un seul mot dans ce passage du jardinier qui ait le moindre rapport à cette imputation. Ses œuvres ont été recueillies, & dans la dernière édition de 1764 page 252, ainsi que dans toutes les autres éditions, on trouve le passage que *Cogeos* ou *Cogé* a si lâchement falsifié. Le voici en français tel qu'il a été fidélement traduit du grec.

„ Celui qui pense que DIEU a daigné mettre un „ rapport entre lui & les hommes, qu'il les a fait „ libres, capables du bien & du mal, & qu'il leur a „ donné à tous ce bon sens qui est l'instinct de l'hom„ me, & sur lequel est fondée la loi naturelle, ce„ lui-là sans doute a une religion beaucoup meilleure „ que toutes les sectes qui sont hors de notre église: „ car toutes ces sectes sont fausses, & la loi naturelle „ est vraie. Notre religion révélée n'est même, & „ ne pouvait être que cette loi naturelle perfection„ née. Ainsi le théisme est le bon sens qui n'est pas

„ encore inſtruit de la révélation, & les autres reli-
„ gions ſont le bon ſens perverti par la ſuperſtition".

Ce morceau avait été honoré de l'approbation du patriarche de Conſtantinople & de pluſieurs évêques; il n'y a rien de plus chrétien, de plus catholique, de plus ſage.

Comment donc ce *Cogé* oſa-t-il mêler ſon venin aux eaux pures de ce jardinier? Pourquoi voulut-il perdre ce bon homme & faire condamner *Béliſaire?* N'eſt-ce pas aſſez d'être dans la dernière claſſe des derniers écrivains? faut-il encor être fauſſaire? Ne ſavais-tu pas, ô *Cogé*, quels châtimens étaient ordonnés pour les crimes de faux? Tes pareils ſont d'ordinaire auſſi mal inſtruits des loix que des principes de l'honneur. Que ne liſais-tu les inſtituts de *Juſtinien* au titre de *Publicis judiciis*, & la loi *Cornelia?*

Ami *Cogé*, la falſification eſt comme la polygamie; *c'eſt un cas, un cas pendable.*

Ecoute, miſérable, voi combien je ſuis bon, je te pardonne.

DERNIER AVIS AU LECTEUR.

Ami lecteur, je vous ai entretenu des plus grands objets, qui puiſſent intéreſſer les doctes; de la formation du monde ſelon les Phéniciens, du déluge, des dames de Babilone, de l'Egypte, des Juifs, des montagnes & de *Ninon.* Vous aimez mieux une bonne comédie, un bon opéra comique, & moi auſſi. Réjouiſſez-vous; & laiſſez ergoter les pédans. La vie eſt courte. Il n'y a rien de bon, dit *Salomon*, que de vivre avec ſon amie & de ſe réjouir dans ſes œuvres.

FRAGMENT

A SON ALTESSE MONSEIGNEUR LE PRINCE DE***,

SUR QUELQUES AUTEURS ACCUSÉS D'AVOIR MAL PARLÉ DE LA RELIGION CHRÊTIENNE. (a)

IL n'y eut que *Giordano Bruno*, qui ayant bravé l'inquisiteur à Venise, & s'étant fait un ennemi irréconciliable d'un homme si puissant & si dangereux, fut recherché pour son livre *della bestia triumphante*; on le fit périr par le supplice du feu, supplice inventé parmi les chrétiens contre les hérétiques. Ce livre très rare est pis qu'hérétique; l'auteur n'admet que la loi des patriarches, la loi naturelle; il fut composé, & imprimé à Londres chez le lord *Philippe Sidney*, l'un des plus grands-hommes d'Angleterre, favori de la reine *Elizabeth*.

Parmi les incrédules on range communément tous les princes & les politiques d'Italie du quatorziéme, quinziéme & seiziéme siécles. On prétend que si le pape *Sixte IV* avait eu de la religion, il n'aurait pas trempé dans la conspiration des *Pazzi*, pour laquelle on pendit l'archevêque de Florence en habits pontificaux aux fenêtres de l'hôtel-de-ville. Les assassins des *Médicis* qui exécutèrent leur parricide dans la cathédrale au moment que le prêtre montrait l'eucharistie au peuple, ne pouvaient, dit-on, croire à l'eucharistie: il paraît impossible qu'il y eût le moindre instinct de religion dans le cœur d'un *Alexandre VI*, qui faisait périr par le stilet, par la corde, ou par le poison tous les petits princes dont il ravissait les états, & qui leur

(a) Voyez les *Questions sur l'Encyclopédie*.

accordait des indulgences *in articulo mortis* dans le tems qu'ils rendaient les derniers ſoupirs.

On ne tarit point ſur ces affreux exemples. Hélas! monſeigneur, que prouvent-ils? Que le frein d'une religion pure, dégagée de toutes les ſuperſtitions qui la deshonorent & qui peuvent la rendre incroyable, était abſolument néceſſaire à ces grands criminels. Si la religion avait été épurée, il y aurait eu moins d'incrédulité, & moins de forfaits. Quiconque croit fermement un DIEU rémunérateur de la vertu, & vengeur du crime, tremblera ſur le point d'aſſaſſiner un homme innocent, & le poignard lui tombera des mains; mais les Italiens alors ne connaiſſant le chriſtianiſme que par des légendes ridicules, par les ſottiſes & les fourberies des moines, s'imaginaient qu'il n'eſt aucune religion, parce que leur religion ainſi deshororée leur paraiſſait abſurde. De ce que *Savonarole* avait été un faux prophête, ils concluaient qu'il n'y a point de DIEU; ce qui eſt un fort mauvais argument. L'abominable politique de ces tems affreux leur fit commettre mille crimes: leur philoſophie non moins affreuſe étouffa leurs remords; ils voulurent anéantir le DIEU qui pouvait les punir.

AU MÊME.

SUR VANINI.

MONSEIGNEUR,

VOus me demandez des mémoires ſur *Vanini*; je ne puis mieux faire que de vous renvoyer à la ſection troiſiéme, article ATHÉISME de l'ouvrage que je viens de citer: j'ajouterai aux ſages réflexions que vous y trouverez, qu'on imprima une vie de *Vanini* à Londres en 1717. Elle eſt dédiée à mylord *North and Grei*. C'eſt un Français réfugié ſon chapelain qui

en est l'auteur. C'est assez de dire pour faire connaître le personnage, qu'il s'appuye dans son histoire sur le témoignage du jésuite *Garasse*, le plus absurde & le plus insolent calomniateur, & en même tems le plus ridicule écrivain qui jamais ait été chez les jésuites. Voici les paroles de *Garasse*, citées par le chapelain, & qui se trouvent en effet dans la doctrine curieuse de ce jésuite page 144.

„ Pour *Lucile Vanin*, il était Napolitain, homme „ de néant, qui avait rodé toute l'Italie en chercheur „ de repues franches, & une bonne partie de la France „ en qualité de pédant. Ce méchant belistre étant ve- „ nu en Gascogne en 1617, faisait état d'y semer avan- „ tageusement son yvroie, & faire riche moisson d'im- „ piété, cuidant avoir trouvé des esprits susceptibles „ de ses propositions. Il se glissait dans les noblesses „ effrontément pour y piquer l'escabelle aussi franche- „ ment que s'il eût été domestique, & apprivoisé de „ tout tems à l'humeur du pays ; mais il rencontra des „ esprits plus forts & résolus à la défense de la vérité „ qu'il ne s'était imaginé.

Que pouvez-vous penser, monseigneur, d'une vie écrite sur de pareils mémoires ? Ce qui vous surprendra davantage, c'est que lorsque ce malheureux *Vanini* fut condamné, on ne lui représenta aucun de ses livres dans lesquels on a imaginé qu'était contenu le prétendu athéisme pour lequel il fut condamné. Tous les livres de ce pauvre Napolitain étaient des livres de théologie & de philosophie, imprimés avec privilège & approuvés par des docteurs de la faculté de Paris. Ses dialogues même qu'on lui reproche aujourd'hui, & qu'on ne peut guères condamner que comme un ouvrage très ennuieux, furent honorés des plus grands éloges en français, en latin, & même en grec. On voit surtout parmi ces éloges ces vers d'un fameux docteur de Paris.

Vaninus, vir mente patens sophiæque magister
Maximus, Italiæ decus & nova gloria gentis.

Ces deux vers furent imités depuis en français :

Honneur de l'Italie, émule de la Grèce,
Vanini fait connaître & chérir la sagesse.

Mais tous ces éloges ont été oubliés : & on se souvient seulement qu'il a été brûlé vif. Il faut avouer qu'on brûle quelquefois les gens un peu légérement ; témoin *Jean Hus*, *Jérôme de Prague*, le conseiller *Anne Dubourg*, *Servet*, *Antoine*, *Urbain Grandier*, la maréchale d'*Ancre*, *Morin* & *Jean Calas* ; témoin enfin cette foule innombrable d'infortunés que presque toutes les sectes chrétiennes ont fait périr tour-à-tour dans les flammes, horreur inconnue aux Persans, aux Turcs, aux Tartares, aux Indiens, aux Chinois, à la république Romaine, & à tous les peuples de l'antiquité ; horreur à peine abolie parmi nous, & qui fera rougir nos enfans d'être sortis d'ayeux si abominables.

DES AUTEURS ANGLAIS ; ET PARTICULIÉREMENT DE WARBURTON.

VOtre altesse demande qui sont ceux qui ont eu l'audace de s'élever, non-seulement contre l'église romaine, mais contre l'église chrétienne ; le nombre en est prodigieux, surtout en Angleterre. Un des premiers est le lord *Herbert de Cherburi*, mort en 1648, connu par ses traités de la religion des laïques, & de celle des gentils.

Hobbes ne reconnut d'autre religion que celle à qui le gouvernement donnait sa sanction. Il ne voulait point deux maîtres. Le vrai pontife est le magistrat ; cette doctrine souleva tout le clergé. On cria

au ſcandale, à la nouveauté. Pour du ſcandale, c'eſt-à-dire de ce qui fait tomber, il y en avait; mais de la nouveauté non; car en Angleterre le roi était dès longtems le chef de l'égliſe. L'impératrice de Ruſſie en eſt le chef dans un pays plus vaſte que l'empire Romain. Le ſénat dans la république était le chef de la religion, & tout empereur Romain était ſouverain pontife.

Le lord *Shaftersburi* ſurpaſſa de bien loin *Herbert* & *Hobbes* pour l'audace & pour le ſtile. Son mépris pour la religion chrêtienne éclâte trop ouvertement.

La religion naturelle de *Woolaſton* eſt écrite avec bien plus de ménagement; mais n'ayant pas les agrémens de mylord *Shaftersburi*; ce livre n'a été guères lu que des philoſophes.

DE TOLAND.

Toland a porté des coups beaucoup plus violens. C'était une ame fière & indépendante; né dans la pauvreté il pouvait s'élever à la fortune s'il avait été plus modéré. La perſécution l'irrita; il écrivit contre la religion chrêtienne par haine & par vengeance.

Dans ſon premier livre intitulé, *la religion chrêtienne ſans myſtères*, il avait écrit lui-même un peu myſtérieuſement, & ſa hardieſſe était couverte d'un voile. On le condamna, on le pourſuivit en Irlande: le voile fut bientôt déchiré. Ses *Origines judaïques*, ſon *Nazaréen*, ſon *Pantéiſticon* furent autant de combats qu'il livra ouvertement au chriſtianiſme. Ce qui eſt étrange, c'eſt qu'ayant été opprimé en Irlande pour le plus circonſpect de ſes ouvrages, il ne fut jamais troublé en Angleterre pour les livres les plus audacieux.

On l'accuſa d'avoir fini ſon *Pantéiſticon* par cette prière blaſphématoire qui ſe trouve en effet dans quel-

ques éditions. *Omnipotens & sempiterne Bacche, qui hominum corda donis tuis recreas, concede propitius ut qui hesternis poculis ægroti facti sunt, hodiernis curentur, per pocula poculorum, Amen!*

Mais comme cette profanation était une parodie d'une prière de l'église romaine, les Anglais n'en furent point choqués. Au reste, il est démontré que cette prière profane n'est point de *Toland*; elle avait été faite deux cent ans auparavant en France par une société de buveurs, on la trouve dans le *Carême allégorisé*, imprimé en 1563. Ce fou de jésuite *Garasse* en parle dans sa *Doctrine curieuse* livre II. page 201.

Toland mourut avec un grand courage en 1721. Ses dernières paroles furent *je vais dormir*. Il y a encor quelques piéces de vers à l'honneur de sa mémoire; ils ne sont pas faits par des prêtres de l'église anglicane.

DE LOCKE.

C'est à tort qu'on a compté le grand philosophe *Locke* parmi les ennemis de la religion chrétienne. Il est vrai que son livre *du christianisme raisonnable* s'écarte assez de la foi ordinaire; mais la religion des primitifs appellés *Trembleurs*, qui fait une si grande figure en Pensilvanie, est encor plus éloignée du christianisme ordinaire; & cependant ils sont réputés chrétiens.

On lui a imputé de ne point croire l'immortalité de l'ame, parce qu'il était persuadé que DIEU le maître absolu de tout, pouvait donner (s'il voulait) le sentiment à la pensée & à la matière. Mr. de *Voltaire* l'a bien vengé de ce reproche. Il a prouvé que DIEU peut conserver éternellement l'atome, la monade qu'il aura daigné favoriser du don de la pensée. C'était le sentiment du célèbre & saint prêtre *Gassendi*, pieux défen-

ſeur de ce que la doctrine d'*Epicure* peut avoir de bon. Voyeux ſa fameuſe lettre à *Deſcartes.*

„ D'où vous vient cette notion ? Si elle procède du „ corps, il faut que vous ne ſoyez pas ſans extenſion. „ Apprenez-nous comment il ſe peut faire que l'eſpèce „ ou l'idée du corps, qui eſt étendu, puiſſe être reçue „ dans vous, c'eſt-à-dire dans une ſubſtance non „ étendue......... Il eſt vrai que vous connaiſſez „ que vous penſez, mais vous ignorez quelle eſpèce „ de ſubſtance vous êtes, vous qui penſez, quoique „ l'opération de la penſée vous ſoit connue. Le prin- „ cipal de votre eſſence vous eſt caché, & vous ne „ ſavez point quelle eſt la nature de cette ſubſtance, „ dont l'une des opérations eſt de penſer &c. "

Locke mourut en paix diſant à madame *Masham* & à ſes amis qui l'entouraient, *La vie eſt une pure vanité.*

DE L'ÉVÊQUE TAILOR ET DE TINDAL.

On a mis peut-être avec autant d'injuſtice, *Tailor* évêque de Cannor parmi les mécréans, à cauſe de ſon livre du *Guide des douteurs.*

Mais pour le docteur *Tindal* auteur du *Chriſtianiſme auſſi ancien que le monde*, il a été conſtamment le plus intrépide ſoutien de la religion naturelle, ainſi que de la maiſon royale de *Hanovre.* C'était un des plus ſavans hommes d'Angleterre dans l'hiſtoire. Il fut honoré juſqu'à ſa mort d'une penſion de deux cent livres ſterling. Comme il ne goûtait pas les livres de *Pope*, qu'il le trouvait abſolument ſans génie & ſans imagination, & ne lui accordait que le talent de verſifier, & de mettre en œuvre l'eſprit des autres, *Pope* fut ſon implacable ennemi. *Tindal* de plus était un whig ardent, & *Pope* un jacobite. Il n'eſt pas étonnant que *Pope* l'ait déchiré dans ſa *Dunciade*, ouvrage imité de *Dryden*, & trop rempli de baſſeſſes & d'images dégoûtantes.

De Collins.

Un des plus terribles ennemis de la religion chrétienne à été *Antoine Collins* grand-treſorier de la comté d'Eſſex, bon métaphyſicien, & d'une grande erudition. Il eſt triſte qu'il n'ait fait uſage de ſa profonde dialectique que contre le chriſtianiſme. Le docteur *Clarke*, célèbre ſocinien, auteur d'un très bon livre où il démontre l'exiſtence de Dieu, n'a jamais pu répondre aux livres de *Collins* d'une manière ſatisfaiſante, & a été réduit aux injures.

Ses *Recherches philoſophiques* ſur la liberté de l'homme, ſur les fondemens de la religion chrétienne, ſur les prophéties littérales, ſur la liberté de penſer, ſont malheureuſement demeurés des ouvrages victorieux.

De Wolston.

Le trop fameux *Thomas Wolſton*, maître-ès-arts de Cambridge, ſe diſtingua vers l'an 1726 par ſes diſcours contre les miracles de Jesus-Christ, & leva l'étendart ſi hautement qu'il faiſait vendre à Londres ſon ouvrage dans ſa propre maiſon. On en fit trois éditions coup ſur coup de dix mille exemplaires chacune.

Perſonne n'avait encor porté ſi loin la témérité & le ſcandale. Il traite de contes puériles & extravagans les miracles & la réſurrection de notre Sauveur. Il dit que quand Jesus-Christ changea l'eau en vin pour des convives qui étaient déja yvres, c'eſt qu'apparemment il fit du punch. Dieu emporté par le diable ſur le pinacle du temple & ſur une montagne dont on voyait tous les royaumes de la terre, lui parait un blaſphême monſtrueux. Le diable envoyé dans un troupeau de deux mille cochons, le figuier ſéché pour n'avoir pas porté des figues quand ce n'était pas le tems des figues, la transfiguration de Jesus, ſes habits

devenus tout blancs, sa conversation avec *Moïse* & *Elie*, enfin toute son histoire sacrée est travestie en roman ridicule. *Wolston* n'épargne pas les termes les plus injurieux & les plus méprisans. Il appelle souvent notre Seigneur JESUS-CHRIST *The fellow*, ce compagnon, ce garnement, *a wanderer*, un vagabond, *a mendicant fryar*, un frère coupe-chou mendiant.

Il se sauve pourtant à la faveur du sens mystique en disant que ces miracles sont de pieuses allégories. Tous les bons chrétiens n'en ont pas moins eu son livre en horreur.

Il y eut un jour une dévote qui en le voyant passer dans la rue lui cracha au visage. Il s'essuia tranquillement & lui dit, *c'est ainsi que les Juifs ont traité votre* DIEU. Il mourut en paix, en disant, *t'is a pass every man must come to*, c'est un terme où tout homme doit arriver. Vous trouverez dans le *dictionnaire historique portatif* de l'abbé l'*Avocat* & dans un nouveau dictionnaire portatif où les mêmes erreurs sont copiées, que *Wolston* est mort en prison en 1733. Rien n'est plus faux, plusieurs de mes amis l'ont vu dans sa maison; il est mort libre chez lui.

DE WARBURTON.

On a regardé *Warburton* évêque de Glocester comme un des plus hardis infidèles qui ayent jamais écrit, parce qu'après avoir commenté *Shakespear*, dont les comédies, & même quelquefois les tragédies fourmillent de quolibets licencieux, il a soutenu dans sa légation de *Moïse* que DIEU n'a point enseigné à son peuple chéri l'immortalité de l'ame. Il se peut qu'on ait jugé cet évêque trop durement, & que l'orgueil & l'esprit satyrique qu'on lui reprocha ayent soulevé toute la nation. On a beaucoup écrit contre lui. Les deux premiers volumes de son ouvrage n'ont paru qu'un vain

fatras

fatras d'érudition erronée, dans lesquels il ne traite pas même son sujet, & qui de plus sont contraires à son sujet, puisqu'ils ne tendent qu'à prouver que tous les législateurs ont établi pour principe de leurs religions, l'immortalité de l'ame; en quoi même *Warburton* se trompe; car ni *Sanchoniaton* le Phénicien, ni le livre des *cinq Kings* chinois, ni *Confucius* n'admettent ce principe.

Mais jamais *Warburton* dans tous ses faux-fuyans n'a pu répondre aux grands argumens personnels dont on l'a accablé. Vous pretendez que tous les sages ont posé pour fondement de la religion l'immortalité de l'ame, les peines & les récompenses après la mort; or *Moïse* n'en parle ni dans son Décalogue, ni dans aucune de ses loix; donc *Moïse*, de votre aveu, n'était pas un sage.

Ou il était instruit de ce grand dogme, ou il l'ignorait. S'il en était instruit, il est coupable de ne l'avoir pas enseigné. S'il l'ignorait, il était indigne d'être législateur.

Ou DIEU inspirait *Moïse*, ou ce n'était qu'un charlatan. Si DIEU inspirait *Moïse*, il ne pouvait lui cacher l'immortalité de l'ame; & s'il ne lui a pas appris ce que tous les Egyptiens savaient, DIEU l'a trompé & a trompé tout son peuple. Si *Moïse* n'était qu'un charlatan, vous détruisez toute la loi mosaïque, & par conséquent vous sappez par le fondement la religion chrêtienne bâtie sur la mosaïque. Enfin, si DIEU a trompé *Moïse*, vous faites de l'Etre infiniment parfait un séducteur & un fripon. De quelque côté que vous vous tourniez, vous blasphémez.

Vous croyez vous tirer d'affaire en disant que DIEU payait son peuple comptant, en le punissant temporellement de ses transgressions, & en le récompensant par les biens de la terre quand il était fidèle. Cette

évafion eft pitoyable ; car combien de tranfgreffeurs ont paffé leurs jours dans les délices ! témoin *Salomon.* Ne faut-il pas avoir perdu le bon fens ou la pudeur, pour dire que chez les Juifs aucun fcélérat n'échappait à la punition temporelle ? N'eft-il pas parlé cent fois du bonheur des méchans dans l'Ecriture ?

Nous favions avant vous que ni le Décalogue, ni le Lévitique ne font mention de l'immortalité de l'ame, ni de fa fpiritualité, ni des peines & des récompenfes dans une autre vie : mais ce n'était pas à vous à le dire. Ce qui eft pardonnable à un laïque ne l'eft pas à un prêtre ; & furtout, vous ne devez pas le dire dans quatre volumes ennuieux.

Voilà ce que l'on objecte à *Warburton* ; il a répondu par des injures atroces, & il a cru enfin qu'il avait raifon, parce que fon évêché lui vaut deux mille cinq cent guinées de rentes. Toute l'Angleterre s'eft déclarée contre lui malgré fes guinées. Il s'eft rendu odieux par la virulence de fon infolent caractère beaucoup plus que par l'abfurdité de fon fyftême.

DE BOLINGBROKE.

Mylord *Bolingbroke* a été plus audacieux que *Warburton* & de meilleure foi. Il ne ceffe de dire dans fes *Œuvres philofophiques* que les athées font beaucoup moins dangereux que les théologiens ; il raifonnait en miniftre d'état qui favait combien de fang les querelles théologiques ont coûté à l'Angleterre ; mais il devait s'en tenir à profcrire la théologie & non la religion chrétienne, dont tout homme d'état peut tirer de très grands avantages pour le genre-humain, en la refferrant dans fes bornes fi elle les a franchies. On a publié après la mort du lord *Bolingbroke* quelques-uns de fes ouvrages plus violens encor que fon *recueil philofophique* ; il y déploye une éloquence funefte. Perfonne n'a jamais écrit rien de plus fort ; on voit

qu'il avait la religion chrétienne en horreur. Il eſt triſte qu'un ſi ſublime génie ait voulu couper par la racine un arbre qu'il pouvait rendre très utile en élaguant ſes branches, & en nettoyant ſa mouſſe.

On peut épurer la religion. On commença ce grand ouvrage il y a près de deux cent cinquante années ; mais les hommes ne s'éclairent que par degres. Qui aurait prévu alors qu'on analyſerait les rayons du ſoleil, qu'on électriſerait le tonnerre, & qu'on découvrirait la loi de la gravitation univerſelle, loi qui préſide à l'univers ? Il eſt tems, ſelon *Bolingbroke*, qu'on banniſſe la théologie comme on a banni l'aſtrologie judiciaire, la ſorcellerie, la poſſeſſion du diable, la baguette divinatoire, la panacée univerſelle & les jéſuites. La théologie n'a jamais ſervi qu'à renverſer les loix & qu'à corrompre les cœurs ; elle ſeule fait les athées ; car le grand nombre des théologiens qui eſt aſſez ſenſé pour voir le ridicule de cette ſcience chimérique, n'en fait pas aſſez pour lui ſubſtituer une ſaine philoſophie. La théologie, diſent-ils, eſt ſelon la ſignification du mot, la ſcience de DIEU. Or les poliſſons qui ont profané cette ſcience ont donné de DIEU des idées abſurdes ; & de-là ils concluent que la Divinité eſt une chimère, parce que la théologie eſt chimérique. C'eſt préciſément dire qu'il ne faut ni prendre du quinquina pour la fiévre, ni faire diète dans le plethore, ni être ſaigné dans l'apoplexie, parce qu'il y a eu de mauvais médecins ; c'eſt nier la connaiſſance du cours des aſtres, parce qu'il y a eu des aſtrologues ; c'eſt nier les effets évidens de la chymie, parce que des chymiſtes charlatans ont prétendu faire de l'or. Les gens du monde encor plus ignorans que ces petits théologiens, diſent, Voilà des bacheliers & des licenciés qui ne croyent pas en DIEU ; pourquoi y croirions-nous ? Voilà quelle eſt la ſuite funeſte de l'eſprit théologique. Une fauſſe ſcience fait les athées, une vraie ſcience proſterne l'homme devant la Divinité : elle rend juſte & ſage celui que l'abus de la théologie a rendu inique & inſenſé.

DE THOMAS CHUBB.

Thomas Chubb eſt un philoſophe formé par la nature. La ſubtilité de ſon génie dont il abuſa, lui fit embraſſer non-ſeulement le parti des ſociniens, qui ne regardent JESUS-CHRIST que comme un homme, mais enfin celui des théiſtes rigides, qui reconnaiſſent un DIEU, & n'admettent aucun myſtère. Ses égaremens ſont méthodiques : il voudrait réunir tous les hommes dans une religion qu'il croit épurée parce qu'elle eſt ſimple. Le mot de *chriſtianiſme* eſt à chaque page dans ſes divers ouvrages, mais la choſe ne s'y trouve pas. Il oſe penſer que JESUS-CHRIST a été de la religion de *Thomas Chubb*; mais il n'eſt pas de la religion de JESUS-CHRIST. Un abus perpétuel des mots eſt le fondement de ſa perſuaſion. JESUS-CHRIST a dit, Aimez DIEU & votre prochain, voilà toute la loi, voilà tout l'homme. *Chubb* s'en tient à ces paroles ; il écarte tout le reſte. Notre Sauveur lui paraît un philoſophe comme *Socrate*, qui fut mis à mort comme lui pour avoir combattu les ſuperſtitions & les prêtres de ſon pays. D'ailleurs il a écrit avec retenue, il s'eſt toûjours couvert d'un voile. Les obſcurités dans leſquelles il s'enveloppe lui ont donné plus de réputation que de lecteurs.

SUR SWIFT.

Il eſt vrai, monſeigneur, que je ne vous ai point parlé de *Swift*; il mérite un article à part ; c'eſt le ſeul écrivain anglais de ce genre qui ait été plaiſant. C'eſt une choſe bien étrange que les deux hommes à qui on doit le plus reprocher d'avoir oſé tourner la religion chrêtienne en ridicule, ayent été deux prêtres ayant charge d'ames. *Rabelais* fut curé de Meudon, & *Swift* fut doyen de la cathédrale de Dublin ; tous deux lancèrent plus de ſarcaſmes contre le chriſtianiſme que *Molière* n'en a prodigué contre la mé-

decine; & tous deux vécurent & moururent paiſibles, tandis que d'autres hommes ont été perſécutés, pourſuivis, mis à mort pour quelques paroles équivoques.

> Mais ſouvent l'un ſe perd où l'autre s'eſt ſauvé,
> Et par où l'un périt un autre eſt conſervé.

Le *Conte du tonneau* du doyen *Swift* eſt une imitation des *trois anneaux*. La fable de ces trois anneaux eſt fort ancienne; elle eſt du tems des croiſades. C'eſt un vieillard qui laiſſa en mourant une bague à chacun de ſes trois enfans; ils ſe battirent à qui aurait la plus belle; on reconnut enfin après de longs débats que les trois bagues étaient parfaitement ſemblables. Le bon vieillard eſt le théiſme, les trois enfans ſont la religion juive, la chrêtienne, & la muſulmane.

L'auteur oublia les religions des mages & des bracmanes, & beaucoup d'autres; mais c'était un Arabe qui ne connaiſſait que ces trois ſectes. Cette fable conduit à cette indifférence qu'on reprocha tant à l'empereur *Fréderic II* & à ſon chancelier de *Vineis*, qu'on accuſe d'avoir compoſé le livre *de tribus impoſtoribus*, qui, comme vous ſavez, n'a jamais exiſté.

Le conte des *trois anneaux* ſe trouve dans quelques anciens recueils; le docteur *Swift* lui a ſubſtitué trois juſt'au-corps: l'introduction à cette raillerie impie eſt digne de l'ouvrage; c'eſt une eſtampe où ſont repréſentées trois manières de parler en public; la première eſt le théatre d'*Arlequin* & de *Gilles*; la ſeconde eſt un prédicateur dont la chaire eſt la moitié d'une futaille; la troiſiéme eſt l'échelle du haut de laquelle un homme qu'on va pendre, harangue le peuple.

Un prédicateur entre *Gilles* & un pendu ne fait pas une belle figure. Le corps du livre eſt une hiſtoire allégorique des trois principales ſectes qui diviſent l'Eu-

rope méridionale, la romaine, la luthérienne & la calviniste; car il ne parle pas de l'église grecque qui possède six fois plus de terrain qu'aucune des trois autres, & il laisse là le mahométisme bien plus étendu que l'église grecque.

Les trois frères à qui leur vieux bon homme de père a légué trois just'au-corps tout unis, & de la même couleur, sont *Pierre*, *Martin*, & *Jean*; c'est-à-dire, le pape, *Luther* & *Calvin*. L'auteur fait faire plus d'extravagances à ses trois heros que *Cervantes* n'en attribue à son *Don Quichotte*, & l'*Arioste* à son *Roland*; mais mylord *Pierre* est le plus maltraité des trois frères. Le livre est très mal traduit en français; il n'était pas possible de rendre le comique dont il est assaisonné; ce comique tombe souvent sur des querelles entre l'église anglicane & la presbytérienne, sur des usages, sur des avantures que l'on ignore en France, & sur des jeux de mots particuliers à la langue anglaise Par exemple, le mot qui signifie *une bulle du pape* en français, signifie aussi en anglais *un bœuf*. C'est une source d'équivoques & de plaisanteries entiérement perdues pour un lecteur français.

Swift était bien moins savant que *Rabelais*, mais son esprit est plus fin & plus delié; c'est le *Rabelais* de la bonne compagnie. Les lords *Oxford* & *Bolingbroke* firent donner le meilleur bénéfice d'Irlande après l'archevêché de Dublin, à celui qui avait couvert la religion chrétienne de ridicule; & *Abadie* qui avait écrit en faveur de cette religion un livre auquel on prodiguait les éloges, n'eut qu'un malheureux petit bénéfice de village. Mais il est à remarquer que tous deux sont morts fous.

DES ALLEMANDS.

MONSEIGNEUR,

VOtre Allemagne a eu auſſi beaucoup de grands ſeigneurs & de philoſophes accuſés d'irréligion. Votre célèbre *Corneille Agrippa* au XVe. ſiécle, fut regardé non-ſeulement comme un ſorcier, mais comme un incrédule ; cela eſt contradictoire ; car un ſorcier croit en DIEU, puiſqu'il oſe mêler le nom de DIEU dans toutes ſes conjurations. Un ſorcier croit au diable, puiſqu'il ſe donne au diable. Chargé de ces deux calomnies comme *Apulée*, *Agrippa* fut bienheureux de n'être qu'en priſon, & de ne mourir qu'à l'hôpital. Ce fut lui qui le premier débita que le fruit défendu dont avaient mangé *Adam* & *Eve*, était la jouiſſance de l'amour à laquelle ils s'étaient abandonnés avant d'avoir reçu de DIEU la bénédiction nuptiale. Ce fut encor lui qui après avoir cultivé les ſciences écrivit le premier contr'elles. Il décria le lait dont il avait été nourri, parce qu'il l'avait très mal digéré. Il mourut dans l'hôpital de Grenoble en 1535.

Je ne connais votre fameux docteur *Fauſtus* que par la comédie dont il eſt le héros, & qu'on joue dans toutes vos provinces de l'empire. Votre docteur *Fauſtus* y eſt dans un commerce ſuivi avec le diable. Il lui écrit des lettres qui cheminent par l'air au moyen d'une ficelle. Il en reçoit des réponſes. On voit des miracles à chaque acte, & le diable emporte *Fauſtus* à la fin de la piéce. On dit qu'il était né en Suabe, & qu'il vivait ſous *Maximilien I.* Je ne crois pas qu'il ait fait plus de fortune auprès de *Maximilien* qu'auprès du diable ſon autre maître.

Le célèbre *Eraſme* fut également ſoupçonné d'irréligion par les catholiques & par les proteſtans, parce qu'il ſe moquait des excès où les uns & les autres

tombèrent. Quand deux partis ont tort, celui qui se tient neutre, & qui par conséquent a raison, est vexé par l'un & par l'autre. La statue qu'on lui a dressée dans la place de Roterdam sa patrie, l'a vengé de *Luther* & de l'inquisition.

Mélancton, *terre noire*, fut à-peu-près dans le cas d'*Erasme*. On prétend qu'il changea quatorze fois de sentiment sur le péché originel & sur la prédestination. On l'appellait, dit-on, le *Prothée* d'Allemagne. Il aurait voulu en être le *Neptune* qui retient la fougue des vents.

Jam cœlum terramque meo sine numine venti
Miscere & tentas audetis tollere moles!

Il était modéré & tolérant. Il passa pour indifférent. Etant devenu protestant il conseilla à sa mère de rester catholique. De-là on jugea qu'il n'était ni l'un ni l'autre.

J'omettrai, si vous le permettez, la foule des sectaires à qui l'on a reproché d'embrasser des factions plutôt que d'adhérer à des opinions, & de croire à l'ambition ou à la cupidité bien plutôt qu'à *Luther* & au pape. Je ne parlerai pas des philosophes accusés de n'avoir eu d'autre évangile que la nature.

Je viens à votre illustre *Leibnitz*. *Fontenelle* en faisant son éloge à Paris en pleine académie, s'exprime sur sa religion en ces termes : *on l'accuse de n'avoir été qu'un grand & rigide observateur du droit naturel : ses pasteurs lui en ont fait des réprimandes publiques & inutiles.*

Vous verrez bientôt, monseigneur, que *Fontenelle* qui parlait ainsi, avait essuié des imputations non moins graves.

Volf le disciple de *Leibnitz* a été exposé à un plus

grand danger : il enseignait les mathématiques dans l'université de Hall avec un succès prodigieux. Le professeur théologien *Lange*, qui gelait de froid dans la solitude de son école tandis que *Volf* avait cinq cent auditeurs, s'en vengea en dénonçant *Volf* comme un athée. Le feu roi de Prusse *Fréderic-Guillaume*, qui s'entendait mieux à exercer ses troupes qu'aux disputes des savans, crut *Lange* trop aisément ; il donna le choix à *Volf* de sortir de ses états dans vingt-quatre heures ou d'être pendu : le philosophe résolut sur le champ le problême en se retirant à Marbourg où ses écoliers le suivirent, & où sa gloire & sa fortune augmentèrent. La ville de Hall perdit alors plus de quatre cent mille florins par an que *Volf* lui valait par l'affluence de ses disciples ; le revenu du roi en souffrit, & l'injustice faite au philosophe ne retomba que sur le monarque. Vous savez, monseigneur, avec quelle équité & quelle grandeur d'ame le successeur de ce prince répara l'erreur dans laquelle on avait entraîné son père.

Il est dit à l'article *Volf* dans un dictionnaire, que *Charles-Fréderic* philosophe couronné, ami de *Volf*, l'éleva à la dignité de vice-chancelier de l'université de l'électeur de Bavière, & de baron de l'empire. Le roi dont il est parlé dans cet article est en effet un philosophe, un savant, un très grand génie, ainsi qu'un très grand capitaine sur le trône, mais il ne s'appelle point *Charles* ; il n'y a point dans ses états d'université appartenante à l'électeur de Bavière ; l'empereur seul fait des barons de l'empire. Ces petites fautes qui sont trop fréquentes dans tous les dictionnaires, peuvent être aisément corrigées.

Depuis ce tems la liberté de penser a fait des progrès étonnans dans tout le nord de l'Allemagne. Cette liberté même a été portée à un tel excès, qu'on a imprimé en 1766 un *Abrégé de l'histoire ecclésiastique* de

Fleuri avec une préface d'un ſtile éloquent, qui commence par ces paroles.

„ L'établiſſement de la religion chrétienne a eu
„ comme tous les empires de faibles commencemens.
„ Un Juif de la lie du peuple, dont la naiſſance eſt dou-
„ teuſe, qui mêle aux abſurdités des anciennes pro-
„ phéties des préceptes de morale, auquel on attribue
„ des miracles, eſt le héros de cette ſecte : douze fana-
„ tiques ſe répandent d'Orient en Italie, &c.

Il eſt triſte que l'auteur de ce morceau, d'ailleurs profond & ſublime, ſe ſoit laiſſé emporter à une hardieſſe ſi fatale à notre ſainte religion. Rien n'eſt plus pernicieux. Cependant, cette licence prodigieuſe n'a preſque point excité de rumeurs. Il eſt bien à ſouhaiter que ce livre ſoit peu répandu. On n'en a tiré, à ce que je préſume, qu'un petit nombre d'exemplaires.

Le diſcours de l'empereur *Julien* contre le chriſtianiſme, traduit à Berlin par le marquis d'*Argens* chambellan du roi de Pruſſe, & dédié au prince *Ferdinand de Brunſwick*, ſerait un coup non moins funeſte porté à notre religion, ſi l'auteur n'avait pas eu le ſoin de raſſurer par des remarques ſavantes les eſprits effarouchés. L'ouvrage eſt précédé d'une préface ſage & inſtructive, dans laquelle il rend juſtice (il eſt vrai) aux grandes qualités & aux vertus de *Julien*; mais dans laquelle auſſi il avoue les erreurs funeſtes de cet empereur. Je penſe, monſeigneur, que ce livre ne vous eſt pas inconnu, & que votre chriſtianiſme n'en a pas été ébranlé.

SUR LES FRANÇAIS.

VOus avez, je crois, très bien deviné, monſeigneur, qu'en France il y a plus d'hommes accuſés d'impiétés que de véritables impies; de même qu'on y a

vu beaucoup plus de ſoupçons d'empoiſonnemens que d'empoiſonneurs. La vivacité peu réfléchie qu'on reproche à cette nation la porte à tous les jugemens téméraires ; cette pétulance inquiète a fait que pluſieurs auteurs ont écrit avec liberté, & ont été jugés avec cruauté. L'extrême délicateſſe des théologiens & des moines leur a toûjours fait craindre la diminution de leur crédit ; ils ſont comme des ſentinelles qui crient toûjours qui vive, & qui penſent que l'ennemi eſt aux portes : Pour peu qu'ils ſoupçonnent qu'on leur en veut dans un livre, ils ſonnent l'allarme.

Conſultez encore les Queſtions ſur l'Encyclopédie : *liſez ce qui eſt écrit article* ATHÉISME, ſection quatrième, *ſur* BONAVENTURE DES-PÉRIERS, THÉOPHILE, DES-BARREAUX, LA MOTTE LE VAYER, ST. EVREMONT, FONTENELLE, L'ABBÉ DE ST. PIERRE, BARBEYRAC, FRERET, BOULANGER, &c.

DE BAYLE.

Cependant s'élevait alors, & depuis pluſieurs années, l'immortel *Bayle*, le premier des dialecticiens & des philoſophes ſceptiques. Il avait déja donné ſes *Penſées ſur la comète*, ſes *Réponſes aux queſtions d'un provincial*, & enfin ſon *Dictionnaire de raiſonnement.* Ses plus grands ennemis ſont forcés d'avouer qu'il n'y a pas une ſeule ligne dans ſes ouvrages qui ſoit un blaſphême évident contre la religion chrétienne ; mais ſes plus grands défenſeurs avouent que dans les articles de controverſe il n'y a pas une ſeule page qui ne conduiſe le lecteur au doute, & ſouvent à l'incrédulité. On ne pouvait le convaincre d'être impie, mais il faiſait des impies, en mettant les objections contre nos dogmes dans un jour ſi lumineux, qu'il n'était pas poſſible à une foi médiocre de n'être pas ébranlée : & malheureuſement la plus grande partie des lecteurs n'a qu'une foi très médiocre.

Il eſt rapporté dans un de ces dictionnaires hiſtoriques où la vérité eſt ſi ſouvent mêlée avec le menſonge, que le cardinal de *Polignac* en paſſant par Roterdam, demanda à *Bayle* s'il était anglican, ou luthérien, ou calviniſte, & qu'il répondit, *je ſuis proteſtant, car je proteſte contre toutes les religions.* En premier lieu, le cardinal de *Polignac* ne paſſa jamais par Roterdam que lorſqu'il alla conclure la paix d'Utrecht en 1713, après la mort de *Bayle.*

Secondement, ce ſavant prélat n'ignorait pas que *Bayle* né calviniſte au pays de Foix, & n'ayant jamais été en Angleterre, ni en Allemagne, n'était ni anglican, ni luthérien.

Troiſiémement, il était trop poli pour aller demander à un homme de quelle religion il était. Il eſt vrai que *Bayle* avait dit quelquefois ce qu'on lui fait dire; il ajoutait qu'il était comme *Jupiter* aſſemble-nuages d'*Homère.* C'était d'ailleurs un homme de mœurs réglées & ſimples; un vrai philoſophe dans toute l'étendue de ce mot. Il mourut ſubitement après avoir écrit ces mots, *voilà ce que c'eſt que la vérité.*

Il l'avait cherchée toute ſa vie, & n'avait trouvé partout que des erreurs.

Après lui on a été beaucoup plus loin. Les *Maillet*, les *Boulainvilliers*, les *Boulangers*, les *Mesliers*, le ſavant *Fréret*, le dialecticien du *Marſai*, l'intempérant *la Métrie*, & bien d'autres, ont attaqué la religion chrêtienne avec autant d'acharnement que les *Porphires*, les *Celſes* & les *Juliens.*

J'ai ſouvent recherché ce qui pouvait déterminer tant d'écrivains modernes à déployer cette haine contre le chriſtianiſme. Quelques-uns m'ont répondu que les écrits des nouveaux apologiſtes de notre religion les avaient indignés. Que ſi ces apologiſtes avaient

écrit avec la modération que leur cause devait leur inspirer, on n'aurait pas pensé à s'élever contr'eux; mais que leur bile donnait de la bile; que leur colère faisait naître la colère; que le mépris qu'ils affectaient pour les philosophes excitait le mépris: de sorte qu'enfin il est arrivé entre les défenseurs & les ennemis du christianisme, ce qu'on avait vu entre toutes les communions; on a écrit de part & d'autre avec emportement; on a mêlé les outrages aux argumens.

DE MADEMOISELLE HUBER.

Mademoiselle *Huber* était une femme de beaucoup d'esprit, & sœur de l'abbé *Huber* très connu de Mgr. votre père. Elle s'associa avec un grand métaphysicien pour écrire vers l'an 1740 le livre intitulé *La religion essentielle à l'homme.* Il faut convenir que malheureusement cette religion essentielle est le pur théisme tel que les Noachides le pratiquèrent, avant que DIEU eût daigné se faire un peuple chéri dans les déserts de Sinaï & d'Oreb, & lui donner des loix particulières. Selon Mlle. *Huber* & son ami, la religion essentielle à l'homme doit être de tous les tems, de tous les lieux, & de tous les esprits. Tout ce qui est mystère est au-dessus de l'homme, & n'est pas fait pour lui; la pratique des vertus ne peut avoir aucun rapport avec le dogme. La religion essentielle à l'homme est dans ce qu'on doit faire, & non dans ce qu'on ne peut comprendre. L'intolérance est à la religion essentielle ce que la barbarie est à l'humanité, la cruauté à la douceur. Voilà le précis de tout le livre. L'auteur est très abstrait: c'est une suite de lemmes & de théorèmes qui répandent quelquefois plus d'obscurité que de lumières. On a peine à suivre cette marche. Il est étonnant qu'une femme ait écrit en géomètre sur une matière si intéressante: peut-être a-t-elle voulu rebuter des lecteurs qui l'auraient persécutée, s'ils l'avaient entendue, & s'ils avaient eu du plaisir en la lisant. Comme elle était protestante, elle n'a guères

été lue que par des protestans. Un prédicant nommé *Derocbes* l'a refutée, & même assez poliment pour un prédicant. Les ministres protestans, monseigneur, devraient, ce me semble, être plus modérés avec les théistes, que les évêques catholiques & les cardinaux; car supposé un moment, ce qu'à DIEU ne plaise, que le théisme prévalût, qu'il n'y eût qu'un culte simple sous l'autorité des loix & des magistrats, que tout fût réduit à l'adoration de l'Etre suprême rémunérateur & vengeur, les pasteurs protestans n'y perdront rien; ils resteront chargés de présider aux prières publiques faites à l'Etre suprême, & seront toûjours des maitres de morale; on leur conservera leurs pensions, ou s'ils les perdent, cette perte sera bien modique. Leurs antagonistes, au contraire, ont de riches prélatures, ils sont comtes, ducs, princes; ils ont des souverainetés; & quoique tant de grandeurs & de richesses conviennent mal peut-être aux successeurs des apôtres, ils ne souffriront jamais qu'on les en dépouille: les droits temporels même qu'ils ont acquis sont tellement liés aujourd'hui à la constitution des états catholiques, qu'on ne peut les en priver que par des secousses violentes.

Or le théisme est une religion sans entousiasme, qui par elle-même ne causera jamais de révolution. Elle est erronée, mais elle est paisible. Tout ce qui est à craindre, c'est que le théisme si universellement répandu, ne dispose insensiblement tous les esprits à mépriser le joug des pontifes, & qu'à la première occasion la magistrature ne les réduise à la fonction de prier DIEU pour le peuple; mais tant qu'ils seront modérés, ils seront respectés: il n'y a jamais que l'abus du pouvoir qui puisse énerver le pouvoir. Remarquons en effet, monseigneur, que deux ou trois cent volumes de théisme n'ont jamais diminué d'un écu le revenu des pontifes catholiques romains, & que deux ou trois écrits de *Luther* & de *Calvin* leur ont enlevé environ cinquante millions de rente. Une querelle de

théologie pouvait il y a deux cent ans bouleverser l'Europe : le théisme n'attroupera jamais quatre personnes. On peut même dire que cette religion en trompant les esprits, les adoucit, & qu'elle appaise les querelles que la vérité mal entendue a fait naître. Quoi qu'il en soit, je me borne à rendre à V. A. un compte fidèle. C'est à vous qu'il appartient de juger.

DE MONTESQUIEU.

Le plus modéré & le plus fin des philosophes a été le président de *Montesquieu*. Il ne fut que plaisant dans ses *Lettres Persanes*, il fut délié & profond dans son *Esprit des loix*. Cet ouvrage rempli d'ailleurs de choses excellentes, & de fautes, semble fondé sur la loi naturelle & sur l'indifférence des religions : c'est là surtout ce qui lui fit tant de partisans & tant d'ennemis. Mais les ennemis cette fois furent vaincus par les philosophes. Un cri longtems retenu s'éleva de tous côtés. On vit enfin à découvert les progrès du théisme qui jettait depuis longtems de profondes racines. La Sorbonne voulut censurer l'*Esprit des loix*; mais elle sentit qu'elle serait censurée par le public, elle garda le silence. Il n'y eut que quelques misérables écrivains obscurs, comme un abbé *Guion* & un jésuite, qui dirent des injures au président de *Montesquieu*, & ils en devinrent plus obscurs encore, malgré la célébrité de l'homme qu'ils attaquaient. Ils auraient rendu plus de service à notre religion, s'ils avaient combattu avec des raisons; mais ils ont été de mauvais avocats d'une bonne cause.

DE LA MÉTRIE.

Depuis ce tems, ce fut un déluge d'écrits contre le christianisme. Le médecin *la Métrie*, le meilleur commentateur de *Boerhaave*, abandonna la médecine du corps, pour se donner, disait-il, à la médecine de l'ame. Mais son *Homme machine* fit voir aux théolo-

giens qu'il ne donnait que du poison. Il était lecteur du roi de Prusse, & membre de son académie de Berlin. Le monarque content de ses mœurs & de ses services, ne daigna pas songer si *la Métrie* avait eu des opinions erronées en théologie, il ne pensa qu'au physicien, à l'académicien; & en cette qualité *la Métrie* eut l'honneur que ce héros philosophe daignât faire son éloge funéraire. Cet éloge fut lu à l'académie par un secrétaire de ses commandemens. Un roi gouverné par un jésuite eût pu proscrire *la Métrie* & sa mémoire; un roi qui n'était gouverné que par la raison, sépara le philosophe de l'impie: & laissant à DIEU le soin de punir l'impiété, protégea & loua le mérite.

DU CURÉ MESLIER.

Le curé *Meslier* est le plus singulier phénomène qu'on ait vu parmi tous ces météores funestes à la religion chrêtienne. Il était curé du village d'Etrepigni en Champagne près de Rocroy, & desservait aussi une petite paroisse annexe nommée *But*. Son père était un ouvrier en serge du village de Mazerni dépendant du duché de Rethel. Cet homme de mœurs irréprochables & assidu à tous ses devoirs, donnait tous les ans aux pauvres de ses paroisses ce qui lui restait de son revenu. Il mourut en 1733, âgé de cinquante-cinq ans. On fut bien surpris de trouver chez lui trois gros manuscrits de trois cent soixante & six feuillets chacun, tous trois de sa main, & signés de lui, intitulés, *mon Testament*. Il avait écrit sur un papier gris qui enveloppait un des trois exemplaires adressés à ses paroissiens, ces paroles remarquables:

» J'ai vu & reconnu les erreurs, les abus, les vanités, les folies, les méchancetés des hommes. Je les hais & déteste; je n'ai osé le dire pendant ma vie, mais je le dirai au moins en mourant; & c'est afin qu'on le sache que j'écris ce présent mémoire, afin qu'il puisse servir de témoignage à la vérité à tous

» ceux

„ ceux qui le verront & qui le liront, si bon leur semble. “

Le corps de l'ouvrage est une réfutation naïve & grossière de tous nos dogmes sans en excepter un seul. Le stile est très rebutant, tel qu'on devait l'attendre d'un curé de village. Il n'avait eu d'autre secours pour composer cet étrange écrit contre la Bible & contre l'église que la Bible elle-même & quelques pères. Des trois exemplaires il y en eut un que le grand-vicaire de Rheims retint : un autre fut envoyé à Mr. le garde-des-sceaux *Chauvelin* : le troisiéme resta au greffe de la justice du lieu. Le comte de *Caïlus* eut quelque tems entre les mains une de ces trois copies ; & bientôt après il y en eut plus de cent dans Paris que l'on vendait dix louis la piéce. Plusieurs curieux conservent encore ce triste & dangereux monument. Un prêtre qui s'accuse en mourant d'avoir professé & enseigné la religion chrêtienne, fit une impression plus forte sur les esprits que les *Pensées de Pascal*.

On devait plutôt, ce me semble, réfléchir sur le travers d'esprit de ce mélancolique prêtre, qui voulait délivrer ses paroissiens du joug d'une religion prêchée vingt ans par lui-même. Pourquoi adresser ce testament à des hommes agrestes qui ne savaient pas lire ? & s'ils avaient pu lire, pourquoi leur ôter un joug salutaire, une crainte nécessaire qui seule peut prévenir les crimes secrets ? La croyance des peines & des récompenses après la mort est un frein dont le peuple a besoin. La religion bien épurée serait le premier lien de la société.

Ce curé voulait anéantir toute religion, & même la naturelle. Si son livre avait été bien fait, le caractère dont l'auteur était revêtu en aurait trop imposé aux lecteurs. On en a fait plusieurs petits abrégés, dont quelques-uns ont été imprimés ; ils sont heureusement purgés du poison de l'athéisme.

Ce qui eſt encor plus ſurprenant, c'eſt que dans le même tems il y eut un curé de Bonne-nouvelle auprès de Paris, qui oſa de ſon vivant écrire contre la religion qu'il était chargé d'enſeigner : il fut exilé ſans bruit par le gouvernement. Son manuſcrit eſt d'une rareté extrême.

Longtems avant ce tems-là l'évêque du Mans *Lavardin* avait donné en mourant un exemple non moins ſingulier; il ne laiſſa pas à la vérité de teſtament contre la religion qui lui avait procuré un évêché ; mais il déclara qu'il la déteſtait ; il refuſa les ſacremens de l'égliſe, & jura qu'il n'avait jamais conſacré le pain & le vin en diſant la meſſe, ni eu aucune intention de batiſer les enfans & de donner les ordres quand il avait batiſé des chrêtiens & ordonné des diacres & des prêtres. Cet évêque ſe faiſait un plaiſir malin d'embarraſſer tous ceux qui auraient reçu de lui les ſacremens de l'égliſe : il riait en mourant des ſcrupules qu'ils auraient, & il jouiſſait de leurs inquiétudes : on décida qu'on ne rebatiſerait & qu'on ne réordonnerait perſonne ; mais quelques prêtres ſcrupuleux ſe firent ordonner une ſeconde fois : du moins l'évêque *Lavardin* ne laiſſa point après lui de monument contre la religion chrêtienne : c'était un voluptueux qui riait de tout, au-lieu que le curé *Meslier* était un homme ſombre & un entouſiaſte ; d'une vertu rigide, il eſt vrai, mais plus dangereux par cette vertu même.

SUR L'ENCYCLOPÉDIE.

MONSEIGNEUR,

VOtre alteſſe demande quelques détails ſur l'*Encyclopédie* ; j'obéis à vos ordres. Cet immenſe projet fut conçu par meſſieurs *Diderot* & d'*Alembert*, deux philoſophes qui font honneur à la France ; l'un

a été diſtingué par les générosités de l'impératrice de Ruſſie, & l'autre par le refus d'une fortune éclatante offerte par cette impératrice, mais que ſa philoſophie même ne lui a pas permis d'accepter. Monſieur le chevalier de *Jaucourt*, d'une ancienne maiſon qu'il illuſtre par ſes vaſtes connaiſſances comme par ſes vertus, ſe joignit à ces deux ſavans, & ſe ſignala par un travail infatigable.

Ils furent aidés par Mr. le comte d'*Hérouville*, lieutenant-général des armées du roi, profondément inſtruit dans tous les arts qui peuvent tenir à votre grand art de la guerre; par Mr. le comte de *Treſſan* auſſi lieutenant-général, dont les différens mérites ſont univerſellement reconnus; par Mr. de *St. Lambert* ancien officier, qui en faiſant des vers mieux que *Chapelle*, n'en a pas moins approfondi ce qui regarde les armes. Pluſieurs autres officiers-généraux ont donné d'excellens mémoires de tactique.

D'habiles ingénieurs ont enrichi ce dictionnaire de tout ce qui concerne l'attaque & la défenſe des places. Des préſidens & des conſeillers des parlemens ont fourni pluſieurs articles ſur la juriſprudence. Enfin, il n'y a point de ſcience, d'art, de profeſſion, dont les plus grands maîtres n'ayent à l'envi enrichi ce dictionnaire. C'eſt le premier exemple & le dernier peut-être ſur la terre, qu'une foule d'hommes ſupérieurs ſe ſoient empreſſés ſans aucun intérêt, ſans aucune vue particulière, ſans même celle de la gloire, (puiſque quelques-uns ſe ſont cachés) à former ce dépôt immortel des connaiſſances de l'eſprit humain.

Cet ouvrage fut entrepris ſous les auſpices & ſous les yeux du comte d'*Argenſon*, miniſtre d'état capable de l'entendre & digne de le protéger. Le veſtibule de ce prodigieux édifice eſt un diſcours préliminaire compoſé par Mr. d'*Alembert*. J'oſe dire hardiment que ce diſcours applaudi de toute l'Europe, parut ſupé-

rieur à la méthode de *Descartes*, & égal à tout ce que l'illustre chancelier *Bacon* avait écrit de mieux. S'il y a dans le corps de l'ouvrage des articles frivoles, & d'autres qui sentent plutôt le déclamateur que le philosophe, ce défaut est bien réparé par la quantité prodigieuse d'articles profonds & utiles. Les éditeurs ne purent refuser quelques jeunes gens qui voulurent dans cette collection mettre leurs essais à côté des chefs-d'œuvre des maîtres : on laissa gâter ce grand ouvrage par politesse ; c'est le sallon d'*Apollon* où des peintres médiocres ont quelquefois mêlé leurs tableaux à ceux des *Vanlo* & des *Lemoine*. Mais votre altesse a bien dû s'appercevoir en parcourant l'*Encyclopédie*, que cet ouvrage est précisément le contraire des autres collections, c'est-à-dire, que le bon l'emporte de beaucoup sur le mauvais.

Vous sentez bien que dans une ville telle que Paris, plus remplie de gens de lettres que ne le furent jamais Athènes & Rome, ceux qui ne furent pas admis à cette entreprise importante s'élevèrent contr'elle. Les jésuites commencèrent ; ils avaient voulu travailler aux articles de théologie, & ils avaient été refusés. Il n'en falait pas plus pour accuser les encyclopédistes d'irréligion, c'est la marche ordinaire. Les jansénistes voyant que leurs rivaux sonnaient l'allarme ne restèrent pas tranquilles. Il falait bien montrer plus de zèle que ceux auxquels ils avaient tant reproché une morale commode.

Si les jésuites crièrent à l'impiété, les jansénistes hurlèrent. Il se trouva un convulsionnaire ou convulsioniste nommé *Abraham Chaumeix*, qui présenta à des magistrats une accusation en forme, intitulée *Préjugés légitimes contre l'Encyclopédie*, dont le premier tome paraissait à peine ; c'était un étrange assemblage que ces mots de *préjugé*, qui signifie proprement illusion, & *légitime* qui ne convient qu'à ce qui est raisonnable. Il poussa ses préjugés très illégitimes jusqu'à

dire que si le venin ne paraissait pas dans le premier volume, on l'appercevrait sans doute dans les suivans. Il rendait les encyclopédistes coupables, non pas de ce qu'ils avaient dit, mais de ce qu'ils diraient.

Comme il faut des témoins dans un procès criminel, il produisait *St. Augustin* & *Ciceron*; & ces témoins étaient d'autant plus irréprochables qu'on ne pouvait convaincre *Abraham Chaumeix* d'avoir eu avec eux le moindre commerce. Les cris de quelques énergumènes joints à ceux de cet insensé, excitèrent une assez longue persécution; mais qu'est-il arrivé? la même chose qu'à la saine philosophie, à l'émétique, à la circulation du sang, à l'inoculation: tout cela fut proscrit pendant quelque tems, & a triomphé enfin de l'ignorance, de la bêtise & de l'envie; le *Dictionnaire Encyclopédique*, malgré ses défauts, a subsisté; & *Abraham Chaumeix* est allé cacher sa honte à Moscou. On dit que l'impératrice l'a forcé à être sage; c'est un des prodiges de son règne.

SUR LES JUIFS.

DE tous ceux qui ont attaqué la religion chrétienne dans leurs écrits, les Juifs seraient peut-être les plus à craindre; & si on ne leur opposait pas les miracles de notre Seigneur JESUS-CHRIST, il serait fort difficile à un savant médiocre de leur tenir tête. Ils se regardent comme les fils aînés de la maison, qui en perdant leur héritage ont conservé leurs titres. Ils ont employé une sagacité profonde à expliquer toutes les prophéties à leur avantage. Ils prétendent que la loi de *Moïse* leur a été donnée pour être éternelle, qu'il est impossible que DIEU ait changé, & qu'il se soit parjuré; que notre Sauveur lui-même en est convenu. Ils nous objectent que selon JESUS-CHRIST aucun point, aucun ïota de la loi ne doit être transgressé; que JESUS était venu pour accomplir la loi, &

non pour l'abolir ; qu'il en a observé tous les commandemens ; qu'il a été circoncis ; qu'il a gardé le sabbat, solemnisé toutes les fêtes ; qu'il est né Juif, qu'il a vécu Juif, qu'il est mort Juif ; qu'il n'a jamais institué une religion nouvelle ; que nous n'avons pas une seule ligne de lui ; que c'est nous, & non pas lui qui avons fait la religion chrétienne.

Il ne faut pas qu'un chrétien hazarde de disputer contre un Juif, à moins qu'il ne sache la langue hébraïque comme sa langue maternelle : ce qui seul peut le mettre en état d'entendre les prophéties & de répondre aux rabins. Voici comme s'exprime *Joseph Scaliger* dans ses *Excerpta*. „ Les Juifs sont subtils ; que „ *Justin* a écrit misérablement contre *Triphon* ! & „ *Tertullien* plus mal encore ! Qui veut réfuter les „ Juifs doit connaître à fond le judaïsme. Quelle hon- „ te ! Les chrétiens écrivent contre les chrétiens, & „ n'osent écrire contre les Juifs.

Le *Toldos Jeschut* est le plus ancien écrit juif qui nous ait été transmis contre notre religion. C'est une vie de JESUS-CHRIST toute contraire à nos saints Evangiles ; elle paraît être du premier siécle, & même écrite avant les Evangiles ; car l'auteur ne parle pas d'eux, & probablement il aurait tâché de les réfuter s'il les avait connus. Il fait JESUS fils adultérin de *Miriah* ou *Mariah* & d'un soldat nommé *Joseph Pander* ; il raconte que lui & *Judas* voulurent chacun se faire chef de secte ; que tous deux semblaient opérer des prodiges par la vertu du nom de *Jéhova* qu'ils avaient appris à prononcer comme il le faut pour faire les conjurations. C'est un ramas de rêveries rabiniques fort au-dessous des *Mille & une nuits*. *Origène* le réfuta, & c'était le seul qui le pouvait faire ; car il fut presque le seul père grec savant dans la langue hébraïque.

Les Juifs théologiens n'écrivirent guères plus raison-

nablement jusqu'au onziéme siécle : alors éclairés par les Arabes devenus la seule nation savante, ils mirent plus de jugement dans leurs ouvrages : ceux du rabin *Aben-Esra* furent très estimés : il fut chez les Juifs le fondateur de la raison autant qu'on la peut admettre dans les disputes de ce genre. *Spinosa* s'est beaucoup servi de ses ouvrages.

Longtems après *Aben-Esra* vint *Maimonides* au treiziéme siécle : il eut encor plus de réputation. Depuis ce tems-là jusqu'au seiziéme, les Juifs eurent des livres intelligibles, & par conséquent dangereux ; ils en imprimèrent quelques-uns dès la fin du siécle quinziéme. Le nombre de leurs manuscrits était considérable. Les théologiens chrétiens craignirent la séduction ; ils firent brûler les livres juifs sur lesquels ils purent mettre la main ; mais ils ne purent ni trouver tous les livres, ni convertir jamais un seul homme de cette religion. On a vu, il est vrai, quelques Juifs feindre d'abjurer, tantôt par avarice, tantôt par terreur ; mais aucun n'a jamais embrassé le christianisme de bonne foi : un Carthaginois aurait plutôt pris le parti de Rome qu'un Juif ne se serait fait chrétien. *Orobio* parle de quelques rabins Espagnols & Arabes qui abjurèrent & devinrent évêques en Espagne ; mais il se garde bien de dire qu'ils eussent renoncé de bonne foi à leur religion.

Les Juifs n'ont point écrit contre le mahométisme ; ils ne l'ont pas à beaucoup près dans la même horreur que notre doctrine ; la raison en est évidente ; les musulmans ne font point un DIEU de JESUS-CHRIST.

Par une fatalité qu'on ne peut assez déplorer, plusieurs savans chrétiens ont quitté leur religion pour le judaïsme. *Rittangel* professeur des langues orientales à Konisgberg, dans le dix-septiéme siécle, embrasse la loi mosaïque. *Antoine*, ministre à Genève, fut brûlé pour avoir abjuré le christianisme en faveur du ju-

daïſme en 1632. Les Juifs le comptent parmi les martyrs qui leur ſont le plus d'honneur. Il falait que ſa malheureuſe perſuaſion fût bien forte, puiſqu'il aima mieux ſouffrir le plus affreux ſupplice que ſe rétracter.

On lit dans le *Niſſachon Vetus*, c'eſt-à-dire, le livre de l'ancienne victoire, un trait concernant la ſupériorité de la loi moſaïque ſur la chrêtienne & ſur la perſane, qui eſt bien dans le goût oriental. Un roi ordonne à un Juif, à un Galiléen & à un mahométan de quitter chacun ſa religion, & leur laiſſe la liberté de choiſir une des deux autres ; mais s'ils ne changent pas, le bourreau eſt là qui va leur trancher la tête. Le chrêtien dit, Puiſqu'il faut mourir ou changer, j'aime mieux être de la religion de *Moïſe* que de celle de *Mahomet*, car les chrêtiens ſont plus anciens que les muſulmans, & les Juifs plus anciens que JESUS; je me fais donc juif. Le mahométan dit, Je ne puis me faire chien de chrêtien, j'aime encor mieux me faire chien de juif, puiſque ces juifs ont le droit de primauté. Sire, dit le Juif, Votre majeſté voit bien que je ne puis embraſſer ni la loi du chrêtien, ni celle du mahométan, puiſque tous deux ont donné la préférence à la mienne. Le roi fut touché de cette raiſon, renvoya ſon bourreau, & ſe fit juif. Tout ce qu'on peut inférer de cette hiſtoriette, c'eſt que les princes ne doivent pas avoir des bourreaux pour apôtres.

Cependant, les Juifs ont eu des docteurs rigides & ſcrupuleux, qui ont craint que leurs compatriotes ne ſe laiſſaſſent ſubjuguer par les chrêtiens. Il y a eu entr'autres un rabin nommé *Beccai*, dont voici les paroles : *Les ſages défendent de prêter de l'argent à un chrêtien, de peur que le créancier ne ſoit corrompu par le débiteur. Mais un Juif peut emprunter d'un chrêtien ſans crainte d'être ſéduit par lui, car le débiteur évite toûjours ſon créancier.*

Malgré ce beau conseil, les Juifs ont toûjours prêté à une grosse usure aux chrêtiens, & n'en ont pas été plus convertis.

Après le fameux *Nissachon Vetus*, nous avons la rélation de la dispute du rabin *Zéchiel*, & du dominicain frère *Paul* dit *Ciriaque*. C'est une conférence tenue entre ces deux savans hommes en 1263 en présence de *Don Jacques* roi d'Arragon & de la reine sa femme. Cette conférence est très mémorable. Les deux athlètes étaient savans dans l'hébreu & dans l'antiquité. Le *Talmud*, le *Targum*, les archives du sanhédrin étaient sur la table. On expliquait en espagnol les endroits contestés. *Zéchiel* soutenait que JESUS avait été condamné sous le roi *Alexandre Jannée*, & non sous *Hérode* le tétrarque, conformément à ce qui est rapporté dans le *Toldos Jeschut* & dans le *Talmud*. Vos Evangiles, disait-il, n'ont été écrits que vers le commencement de votre second siécle, & ne sont point autentiques comme notre *Talmud*. Nous n'avons pu crucifier celui dont vous nous parlez du tems d'*Hérode* le tétrarque, puisque nous n'avions pas alors le droit du glaive : nous ne pouvons l'avoir crucifié, puisque ce supplice n'était point en usage parmi nous ? Notre *Talmud* porte que celui qui périt du tems de *Jannée* fut condamné à être lapidé. Nous ne pouvons pas plus croire vos Evangiles que les lettres prétendues de *Pilate* que vous avez supposées. Il était aisé de renverser cette vaine érudition rabinique. La reine finit la dispute en demandant aux Juifs pourquoi ils puaient ?

Ce même *Zéchiel* eut encor plusieurs autres conférences dont un de ses disciples nous rend compte. Chaque parti s'attribua la victoire, quoiqu'elle ne pût être que du côté de la vérité.

Le *rempart de la foi* écrit par un Juif nommé *Isaac*, trouvé en Afrique, est bien supérieur à la rélation de

Zéchiel, qui eſt très confuſe, & remplie de puérilités. *Iſaac* eſt méthodique & très bon dialecticien : jamais l'erreur n'eut peut-être un plus grand appui. Il a raſſemblé ſous cent propoſitions toutes les difficultés que les incrédules ont prodiguées depuis.

C'eſt-là qu'on voit les objections contre les deux généalogies de JESUS-CHRIST qui ſont différentes l'une de l'autre.

Contre toutes les citations des paſſages des prophêtes qui ne ſe trouvent point dans les livres juifs.

Contre la divinité de JESUS-CHRIST, qui n'eſt pas expreſſément annoncée dans les Evangiles, mais qui n'en eſt pas moins prouvée par les ſaints conciles.

Contre l'opinion que JESUS n'avait point de frères ni de ſœurs.

Contre les différentes rélations des évangéliſtes que l'on a cependant conciliées.

Contre l'hiſtoire du *Lazare*.

Contre les prétendues falſifications des anciens livres canoniques.

Enfin les incrédules les plus déterminés n'ont preſque rien allégué qui ne ſoit dans ce *rempart de la foi* du rabin *Iſaac*. On ne peut faire un crime aux Juifs d'avoir eſſayé de ſoutenir leur antique religion aux dépens de la nôtre : on ne peut que les plaindre ; mais quels reproches ne doit-on pas faire à ceux qui ont profité des diſputes des chrêtiens & des Juifs pour combattre l'une & l'autre religion ! Plaignons ceux qui effrayés de dix-ſept ſiécles de contradictions, & laſſés de tant de diſputes, ſe ſont jettés dans le théiſme,

& n'ont voulu admettre qu'un DIEU avec une morale pure. S'ils ont conſervé la charité, ils ont abandonné la foi ; ils ont cru être hommes au-lieu d'être chrêtiens. Ils devaient être ſoumis, & ils n'ont aſpiré qu'à être ſages ! Mais combien la folie de la croix eſt-elle ſupérieure à cette ſageſſe ! comme dit l'apôtre *Paul*.

D'OROBIO.

Orobio était un rabin ſi ſavant qu'il n'avait donné dans aucune des rêveries qu'on reproche à tant d'autres rabins ; profond ſans être obſcur, poſſédant les belles-lettres, homme d'un eſprit agréable, & d'une extrême politeſſe. *Philippe Limborch* théologien du parti des arminiens dans Amſterdam, fit connaiſſance avec lui vers l'an 1685 : ils diſputèrent longtems enſemble, mais ſans aucune aigreur, & comme deux amis qui veulent s'éclairer. Les converſations éclairciſſent bien rarement les ſujets qu'on traite ; il eſt difficile de ſuivre toûjours le même objet & de ne pas s'égarer ; une queſtion en amène une autre. On eſt tout étonné au bout d'un quart-d'heure de ſe trouver hors de ſa route. Ils prirent le parti de mettre par écrit les objections & les réponſes, qu'ils firent enſuite imprimer tous deux en 1687. C'eſt peut-être la première diſpute entre deux théologiens dans laquelle on ne ſe ſoit pas dit des injures ; au contraire, les deux adverſaires ſe traitent l'un & l'autre avec reſpect.

Limborch réfute les ſentimens du très ſavant & très illuſtre Juif, qui réfute avec les mêmes formules les opinions du très ſavant & très illuſtre chrétien. *Orobio* même ne parle jamais de JESUS-CHRIST qu'avec la plus grande circonſpection. Voici le précis de la diſpute.

Orobio ſoutient d'abord que jamais il n'a été ordonné aux Juifs par leur loi de croire à un meſſie.

Qu'il n'y a aucun passage dans l'ancien Testament qui fasse dépendre le salut d'Israël de la foi au messie.

Qu'on ne trouve nulle part qu'Israël ait été menacé de n'être plus le peuple choisi s'il ne croyait pas au futur messie.

Que dans aucun endroit il n'est dit que la loi judaïque soit l'ombre & la figure d'une autre loi ; qu'au contraire il est dit partout que la loi de *Moïse* doit être éternelle.

Que tout prophête même qui ferait des miracles pour changer quelque chose à la loi mosaïque, devait être puni de mort.

Qu'à la vérité quelques prophêtes ont prédit aux Juifs dans leurs calamités, qu'ils auraient un jour un libérateur ; mais que ce libérateur serait le soutien de la loi mosaïque au-lieu d'en être le destructeur.

Que les Juifs attendent toûjours un messie, lequel sera un roi puissant & juste.

Qu'une preuve de l'immutabilité éternelle de la religion mosaïque est que les Juifs dispersés sur toute la terre n'ont jamais cependant changé une seule virgule à leur loi, & que les Israëlites de Rome, d'Angleterre, de Hollande, d'Allemagne, de Pologne, de Turquie, de Perse, ont constamment tenu la même doctrine depuis la prise de Jérusalem par *Titus*, sans que jamais il se soit élevé parmi eux la plus petite secte qui se soit écartée d'une seule observance, & d'une seule opinion de la nation Israëlite.

Qu'au contraire, les chrêtiens ont été divisés entre eux dès la naissance de leur religion.

Qu'ils sont encor partagés en beaucoup plus de sec-

tes qu'ils n'ont d'états, & qu'ils se sont poursuivis à feu & à sang les uns les autres pendant plus de douze siécles entiers ; que si l'apôtre *Paul* trouva bon que les Juifs continuassent à observer tous les préceptes de leur loi, les chrétiens d'aujourd'hui ne devaient pas leur reprocher de faire ce que l'apôtre *Paul* leur a permis.

Que ce n'est point par haine & par malice qu'Israël n'a point reconnu JESUS ; que ce n'est point par des vues basses & charnelles que les Juifs sont attachés à leur loi ancienne ; qu'au contraire, ce n'est que dans l'espoir des biens célestes qu'ils lui sont fidèles, malgré les persécutions des Babiloniens, des Syriens, des Romains, malgré leur dispersion & leur opprobre, malgré la haine de tant de nations, & que l'on ne doit point appeller *charnel* un peuple entier qui est le martyr de DIEU depuis près de quarante siécles.

Que ce sont les chrêtiens qui ont attendu des biens charnels, témoin presque tous les premiers péres de l'église qui ont espéré de vivre mille ans dans une nouvelle Jérusalem au milieu de l'abondance & de toutes les délices du corps.

Qu'il est impossible que les Juifs ayent crucifié le vrai messie, attendu que les prophêtes disent expressément que le messie viendra purger Israël de tout péché, qu'il ne laissera pas une seule souillure en Israël ; que ce serait le plus horrible péché & la plus abominable souillure, ainsi que la contradiction la plus palpable, que DIEU envoyât son messie pour être crucifié.

Que les préceptes du Décalogue étant parfaits, toute nouvelle mission était entiérement inutile.

Que la loi mosaïque n'a jamais eu aucun sens mystique.

Que ce ferait tromper les hommes de leur dire des chofes que l'on devrait entendre dans un fens différent de celui dans lequel elles ont été dites.

Que les apôtres chrêtiens n'ont jamais égalé les miracles de *Moïse*.

Que les évangéliftes & les apôtres n'étaient point des hommes fimples, puifque *Luc* était médecin, que *Paul* avait étudié fous *Gamaliel*, dont les Juifs ont confervé les écrits.

Qu'il n'y avait point du tout de fimplicité & d'idiotifme à fe faire apporter tout l'argent de leurs néophites ; que *Paul* loin d'être un homme fimple, ufa du plus grand artifice en venant facrifier dans le temple, & en jurant devant *Feftus Agrippa* qu'il n'avait rien fait contre la circoncifion, & contre la loi du judaïfme.

Qu'enfin les contradictions qui fe trouvent dans les Evangiles prouvent que ces livres n'ont pu être infpirés de Dieu.

Limborch répond à toutes ces affertions par les argumens les plus forts que l'on puiffe employer. Il eut tant de confiance dans la bonté de fa caufe qu'il ne balança pas à faire imprimer cette célèbre difpute ; mais comme il était du parti des arminiens, celui des gomariftes le perfécuta : on lui reprocha d'avoir expofé les vérités de la religion chrêtienne à un combat dont fes ennemis pouraient triompher. *Orobio* ne fut point perfécuté dans la fynagogue.

D'URIEL ACOSTA.

Il arriva à *Uriel Acofta* dans Amfterdam à-peu-près la même chofe qu'à *Spinofa* : il quitta dans Amfterdam le judaïfme pour la philofophie. Un Efpagnol & un An-

glais s'étant adreſſés à lui pour ſe faire juifs, il les détourna de ce deſſein, & leur parla contre la religion des Hébreux : il fut condamné à recevoir trente-neuf coups de fouet à la colonne, & à ſe proſterner enſuite ſur le ſeuil de la porte ; tous les aſſiſtans paſſèrent ſur ſon corps.

Il fit imprimer cette avanture dans un petit livre que nous avons encor, & c'eſt-là qu'il profeſſe n'être ni juif, ni chrêtien, ni mahométan, mais adorateur d'un DIEU. Son petit livre eſt intitule : *Exemplaire de la vie humaine*. Le même *Limborch* réfuta *Uriel Acoſta*, comme il avait réfuté *Orobio* ; & le magiſtrat d'Amſterdam ne ſe mêla en aucune manière de ces querelles.

SUR SPINOSA.

MONSEIGNEUR,

IL me ſemble qu'on a ſouvent auſſi mal jugé la perſonne de *Spinoſa* que ſes ouvrages. Voici ce qu'on dit de lui dans deux dictionnaires hiſtoriques ;

„ *Spinoſa* avait un tel déſir de s'immortaliſer, qu'il „ eût ſacrifié volontiers à cette gloire la vie préſente, „ eût-il falu être mis en pièces par un peuple mutiné : „ les abſurdités du ſpinoſiſme ont été parfaitement ré- „ futées par *Jean Bredembourg* bourgeois de Roter- „ dam. "

Autant de mots, autant de fauſſetés. *Spinoſa* était préciſément le contraire du portrait qu'on trace de lui. On doit déteſter ſon athéiſme, mais on ne doit pas mentir ſur ſa perſonne. Jamais homme ne fut plus éloigné en tout ſens de la vaine gloire, il le faut avouer ; ne le calomnions pas en le condamnant. Le

miniſtre *Colerus* qui habita longtems la propre chambre où *Spinoſa* mourut, avoue avec tous ſes contemporains, que *Spinoſa* vécut toûjours dans une profonde retraite, cherchant à ſe dérober au monde, ennemi de toute ſuperfluité, modeſte dans la converſation, négligé dans ſes habillemens, travaillant de ſes mains, ne mettant jamais ſon nom à aucun de ſes ouvrages : ce n'eſt pas là le caractère d'un ambitieux de gloire.

A l'égard de *Bredembourg*, loin de le réfuter parfaitement bien, j'oſe croire qu'il le réfuta parfaitement mal : j'ai lu cet ouvrage, & j'en laiſſe le jugement à quiconque comme moi aura la patience de le lire. *Bredembourg* fut ſi loin de confondre nettement *Spinoſa*, que lui-même effrayé de la faibleſſe de ſes réponſes, devint malgré lui le diſciple de celui qu'il avait attaqué : grand exemple de la miſère & de l'inconſtance de l'eſprit humain.

La vie de *Spinoſa* eſt écrite aſſez en détail, & aſſez connue pour que je n'en rapporte rien ici. Que votre alteſſe me permette ſeulement de faire avec elle une réflexion ſur la manière dont ce Juif jeune encore fut traité par la ſynagogue. Accuſé par deux jeunes gens de ſon âge de ne pas croire à *Moïſe*, on commença pour le remettre dans le bon chemin, par l'aſſaſſiner d'un coup de couteau au ſortir de la comédie ; quelques-uns diſent au ſortir de la ſynagogue, ce qui eſt plus vraiſemblable.

Après avoir manqué ſon corps, on ne voulut pas manquer ſon ame ; il fut procédé à l'excommunication majeure, au grand anathême, au chammata. *Spinoſa* prétendit que les Juifs n'étaient pas en droit d'exercer cette eſpèce de juriſdiction dans Amſterdam. Le conſeil de ville renvoya la déciſion de cette affaire au conſiſtoire des paſteurs ; ceux-ci conclurent que ſi la ſynagogue avait ce droit, le conſiſtoire en jouirait à

plus

plus forte raiſon : le conſiſtoire donna gain de cauſe à la ſynagogue.

Spinoſa fut donc proſcrit par les Juifs avec la grande cérémonie : le chantre Juif entonna les paroles d'exécration ; on ſonna du cor, on renverſa goutte à goutte des bougies noires dans une cuve pleine de ſang ; on dévoua *Benoit Spinoſa* à *Belzébuth*, à *Sathan* & à *Aſtaroth*, & toute la ſynagogue cria Amen !

Il eſt étrange qu'on ait permis un tel acte de juriſdiction qui reſſemble plutôt à un ſabbat de ſorciers qu'à un jugement intègre. On peut croire que ſans le coup de couteau & ſans les bougies noires éteintes dans le ſang, *Spinoſa* n'eût jamais écrit contre *Moiſe* & contre DIEU. La perſécution irrite ; elle enhardit quiconque ſe ſent du génie ; elle rend irréconciliable celui que l'indulgence aurait retenu.

Spinoſa renonça au judaïſme, mais ſans ſe faire jamais chrétien. Il ne publia ſon traité des cérémonies ſuperſtitieuſes, autrement *Tractatus Theologico-politicus*, qu'en 1670, environ huit ans après ſon excommunication. On a prétendu trouver dans ce livre les ſemences de ſon athéiſme, par la même raiſon qu'on trouve toûjours la phyſionomie mauvaiſe à un homme qui a fait une méchante action. Ce livre eſt ſi loin de l'athéiſme, qu'il y eſt ſouvent parlé de JESUS-CHRIST comme de l'envoyé de DIEU. Cet ouvrage eſt très profond, & le meilleur qu'il ait fait ; j'en condamne ſans doute les ſentimens, mais je ne puis m'empêcher d'en eſtimer l'érudition. C'eſt lui, ce me ſemble, qui a remarqué le premier que le mot hébreu *Ruhag*, que nous traduiſons par *ame*, ſignifiait chez les Juifs le vent, le ſouffle, dans ſon ſens naturel ; que tout ce qui eſt grand portait le nom de divin ; les cèdres de DIEU ; les vents de DIEU ; la mélancolie de *Saül* mauvais eſprit de DIEU ; les hommes vertueux enfans de DIEU.

C'eſt lui qui le premier a développé le dangereux ſyſtême d'*Aben-Eſra*, que le Pentateuque n'a point été écrit par *Moïſe*, ni le livre de Joſué par *Joſué* : ce n'eſt que d'après lui que *Le Clerc*, pluſieurs théologiens de Hollande, & le célèbre *Newton*, ont embraſſé ce ſentiment.

Newton diffère de lui ſeulement en ce qu'il attribue à *Samuel* les livres de *Moïſe*, au-lieu que *Spinoſa* en fait *Eſdras* auteur. On peut voir toutes les raiſons que *Spinoſa* donne de ſon ſyſtême dans ſon VIII, IX & X^e^. chapitre ; on y trouve beaucoup d'exactitude dans la chronologie ; une grande ſcience de l'hiſtoire, du langage & des mœurs de ſon ancienne patrie ; plus de méthode & de raiſonnement que dans tous les rabbins enſemble. Il me ſemble que peu d'écrivains avant lui avaient prouvé nettement que les Juifs reconnaiſſaient des prophètes chez les Gentils : en un mot, il a fait un uſage coupable de ſes lumières, mais il en avait de très grandes.

Il faut chercher l'athéiſme dans les anciens philoſophes ; on ne le trouve à découvert que dans les œuvres poſthumes de *Spinoſa*. Son traité de l'athéiſme n'étant point ſous ce titre, & étant écrit dans un latin obſcur, & d'un ſtile très ſec, Mr. le comte de *Boulainvilliers* l'a réduit en français ſous le titre de *Réfutation de Spinoſa* : nous n'avons que le poiſon, *Boulainvilliers* n'eut pas le tems apparemment de donner l'antidote.

Peu de gens ont remarqué que *Spinoſa*, dans ſon funeſte livre, parle toûjours d'un être infini & ſuprême ; il annonce DIEU en voulant le détruire. Les argumens dont *Bayle* l'accable, me paraîtraient ſans réplique, ſi en effet *Spinoſa* admettait un DIEU ; car ce DIEU n'étant que l'immenſité des choſes, ce DIEU étant à la fois la matière & la penſée, il eſt abſurde, comme *Bayle* l'a très bien prouvé, de ſuppoſer que

DIEU soit à la fois agent & patient, cause & sujet; faisant le mal & le souffrant; s'aimant, se haïssant lui-même; se tuant, se mangeant. Un bon esprit, ajoute *Bayle*, aimerait mieux cultiver la terre avec les dents & les ongles, que de cultiver une hypothèse aussi choquante & aussi absurde; car, selon *Spinosa*, ceux qui disent, les Allemands ont tué dix mille Turcs, parlent mal & faussement; ils doivent dire, DIEU modifié en dix mille Allemands a tué DIEU modifié en dix mille Turcs.

Bayle a très grande raison si *Spinosa* reconnait un DIEU; mais le fait est qu'il n'en reconnait point du tout, & qu'il ne s'est servi de ce mot sacré que pour ne pas trop effaroucher les hommes.

Entêté de *Descartes* il abuse de ce mot également célèbre & insensé de Descartes, *donnez-moi du mouvement & de la matière, & je vais former un monde.*

Entêté encor de l'idée incompréhensible, & antiphysique, que tout est plein, il s'est imaginé qu'il ne peut exister qu'une seule substance, un seul pouvoir qui raisonne dans les hommes, sent & se souvient dans les animaux, étincelle dans le feu, coule dans les eaux, roule dans les vents, gronde dans le tonnerre, végète sur la terre, est étendu dans tout l'espace.

Selon lui, tout est nécessaire, tout est éternel; la création est impossible; point de dessein dans la structure de l'univers, dans la permanence des espèces & dans la succession des individus. Les oreilles ne sont plus faites pour entendre, les yeux pour voir, le cœur pour recevoir & chasser le sang, l'estomac pour digérer, la cervelle pour penser, les organes de la génération pour donner la vie: & des desseins divins ne sont que les effets d'une nécessité aveugle.

Voilà au juste le système de *Spinosa*. Voilà, je crois,

les côtés par lesquels il faut attaquer sa citadelle, citadelle bâtie (si je ne me trompe) sur l'ignorance de la physique, & sur l'abus le plus monstrueux de la métaphysique.

Il semble, & on doit s'en flatter, qu'il y ait aujourd'hui peu d'athées. L'auteur de la *Henriade* a dit, *un catéchiste annonce* DIEU *aux enfans*, & Newton *le démontre aux sages*. Plus on connait la nature, plus on adore son auteur.

L'athéisme ne peut faire aucun bien à la morale, & peut lui faire beaucoup de mal. Il est presque aussi dangereux que le fanatisme. Vous êtes, monseigneur, également éloigné de l'un & de l'autre, & c'est ce qui autorise la liberté que j'ai prise de mettre la vérité sous vos yeux sans aucun déguisement. J'ai répondu à toutes vos questions, depuis ce bouffon savant de *Rabelais* jusqu'au téméraire métaphysicien *Spinosa*.

J'aurais pu joindre à cette liste une foule de petits livres qui ne sont guères connus que des bibliothécaires; mais j'ai craint qu'en multipliant le nombre des coupables, je ne parusse diminuer l'iniquité. J'espère que le peu que j'ai dit affermira votre altesse dans ses sentimens pour nos dogmes & pour nos écritures, quand elle verra qu'elles n'ont été combattues que par des stoïciens entêtés, par des savans enflés de leur science, par des gens du monde qui ne connaissent que leur vaine raison, par des plaisans qui prennent des bons mots pour des argumens, par des théologiens enfin qui au-lieu de marcher dans les voies de DIEU se sont égarés dans leurs propres voies.

Encore une fois, ce qui doit consoler une ame aussi noble que la vôtre, c'est que le théisme qui perd aujourd'hui tant d'ames, ne peut jamais nuire ni à la paix des états, ni à la douceur de la société. La controverse a fait couler partout le sang, & le théisme l'a étanché. C'est un mauvais remède, je l'avoue, mais

il a guéri les plus cruelles blessures. Il est excellent pour cette vie, s'il est détestable pour l'autre. Il damne sûrement son homme, mais il le rend paisible.

Votre pays a été autrefois en feu pour des argumens, le théisme y a porté la concorde. Il est clair que si *Poltrot*, *Jacques Clément*, *Jaurigni*, *Balthazar Gerard*, *Jean Châtel*, *Damiens*, le jésuite *Malagrida*, &c. &c. &c. avaient été des théistes, il y aurait eu moins de princes assassinés.

A DIEU ne plaise que je veuille préférer le théisme à la sainte religion des *Ravaillacs*, des *Damiens*, des *Malagrida* qu'ils ont méconnue & outragée ! Je dis seulement qu'il est plus agréable de vivre avec des théistes qu'avec des *Ravaillacs* & des *Brinvilliers* qui vont à confesse; & si votre altesse n'est pas de mon avis, j'ai tort.

ESSAI SUR LES GUERRES CIVILES DE FRANCE. (a)

HEnri le grand naquit en 1553 à Pau, petite ville, capitale du Béarn. *Antoine de Bourbon*, duc de Vendôme, son père, était du sang-royal de France, & chef de la branche de *Bourbon* (ce qui autrefois signifiait *bourbeux*) ainsi appellée d'un fief de ce nom, qui tomba dans leur maison par un mariage avec l'héritière de *Bourbon*.

La maison de *Bourbon*, depuis *Louis IX* jusqu'à *Henri IV* avait presque toûjours été négligée, & réduite à un tel degré de pauvreté, que le fameux prince de *Condé*, frère d'*Antoine de Navarre*, & oncle d'*Henri*

(a) L'auteur avait écrit ce morceau en anglais, lorsqu'on imprima *la Henriade* à Londres.

le grand, n'avait que six cent livres de rente de son patrimoine.

La mère d'*Henri* était *Jeanne d'Albret*, fille d'*Henri d'Albret*, roi de Navarre, prince sans mérite, mais bon homme, plutôt indolent que paisible, qui soutint avec trop de resignation la perte de son royaume, enlevé à son père par une bulle du pape, appuyée des armes de l'Espagne. *Jeanne*, fille d'un prince si faible, eut encore un plus faible époux, auquel elle apporta en mariage la principauté de Béarn, & le vain titre de roi de Navarre.

Ce prince qui vivait dans un tems de factions & de guerres civiles, où la fermeté d'esprit est si nécessaire, ne fit voir qu'incertitude & irresolution dans sa conduite. Il ne fut jamais de quel parti, ni de quelle religion il était. Sans talent pour la cour, & sans capacité pour l'emploi de général d'armée, il passa toute sa vie à favoriser ses ennemis, & à ruiner ses serviteurs; joué par *Catherine de Médicis*, amusé & accablé par les *Guises*, & toûjours dupe de lui-même. Il reçut une blessure mortelle au siége de Rouen, où il combattit pour la cause de ses ennemis contre l'intérêt de sa propre maison. Il fit voir en mourant le même esprit inquiet & flottant, qui l'avait agité pendant sa vie.

Jeanne d'Albret était d'un caractère tout opposé: pleine de courage & de résolution, redoutée de la cour de *France*, chérie des protestans, estimée des deux partis. Elle avait toutes les qualités qui font les grands politiques, ignorant cependant les petits artifices de l'intrigue & de la cabale. Une chose remarquable est qu'elle se fit protestante, dans le même tems que son époux devint catholique, & fut aussi constamment attachée à la nouvelle religion, qu'*Antoine* était chancelant dans la sienne. Ce fut par-là qu'elle se vit à la tête d'un parti; tandis que son époux était le jouet de l'autre.

Jalouse de l'éducation de son fils, elle voulut seule en prendre le soin. *Henri* apporta en naissant toutes les excellentes qualités de sa mère, & il les porta dans la suite à un plus haut degré de perfection. Il n'avait hérité de son père qu'une certaine facilité d'humeur, qui dans *Antoine* dégénéra en incertitude & en faiblesse, mais qui dans *Henri* fut bienveillance & bon naturel.

Il ne fut pas élevé, comme un prince, dans cet orgueil lâche & efféminé, qui énerve le corps, affaiblit l'esprit & endurcit le cœur. Sa nourriture était grossière, & ses habits simples & unis. Il alla toûjours nue tête. On l'envoyait à l'école avec de jeunes gens de même âge; il grimpait avec eux sur les rochers & sur le sommet des montagnes voisines, suivant la coutume du pays & des tems.

Pendant qu'il était ainsi élevé au milieu de ses sujets, dans une sorte d'égalité, sans laquelle il est facile à un prince d'oublier qu'il est né homme, la fortune ouvrit en France une scène sanglante, & au travers des débris d'un royaume presque détruit, & sur les cendres de plusieurs princes enlevés par une mort prématurée, lui fraya le chemin d'un trône, qu'il ne put rétablir dans son ancienne splendeur qu'après en avoir fait la conquête.

Henri II roi de France, chef de la branche des *Valois*, fut tué à Paris dans un tournois, qui fut en Europe le dernier de ces romanesques & périlleux divertissemens.

Il laissa quatre fils, *François II*, *Charles IX*, *Henri III* & le duc d'*Alençon*. Tous ces indignes descendans de *François I* montèrent successivement sur le trône, excepté le duc d'*Alençon*, & moururent heureusement à la fleur de leur âge & sans postérité.

Le règne de *François II* fut court, mais remarquable. Ce fut alors que percèrent ces factions, & que commencèrent ces calamités, qui pendant trente ans successivement ravagèrent le royaume de France.

Il épousa la célèbre & malheureuse *Marie Stuart*, reine d'Ecosse, que sa beauté & sa faiblesse conduisirent à de grandes fautes, & à de plus grands malheurs, & enfin à une mort déplorable. Elle était maîtresse absolue de son jeune époux, prince de dix-huit ans, sans vices & sans vertus, né avec un corps délicat & un esprit faible.

Incapable de gouverner par elle-même, elle se livra sans réserve au duc de *Guise*, frère de sa mère. Il influait sur l'esprit du roi par son moyen, & jettait par-là les fondemens de la grandeur de sa propre maison. Ce fut dans ce tems que *Catherine de Médicis*, veuve du feu roi, & mère du roi régnant, laissa échapper les premières étincelles de son ambition, qu'elle avait habilement étouffée pendant la vie d'*Henri II.* Mais se voyant incapable de l'emporter sur l'esprit de son fils, & sur une jeune princesse qu'il aimait passionnément, elle crut qu'il lui était plus avantageux d'être pendant quelque tems leur instrument, & de se servir de leur pouvoir, pour établir son autorité, que de s'y opposer inutilement. Ainsi les *Guises* gouvernaient le roi & les deux reines. Maîtres de la cour, ils devinrent les maîtres de tout le royaume : l'un en France est toûjours une suite nécessaire de l'autre.

La maison de *Bourbon* gémissait sous l'oppression de la maison de *Lorraine*; & *Antoine*, roi de Navarre, souffrit tranquillement plusieurs affronts d'une dangereuse conséquence. Le prince de *Condé*, son frère, encore plus indignement traité, tâcha de secouer le joug, & s'associa pour ce grand dessein à l'amiral de *Coligni*, chef de la maison de *Châtillon*. La cour n'avait point d'ennemi plus redoutable. *Condé* était plus

ambitieux, plus entreprenant, plus actif; *Coligni* était d'une humeur plus posée; plus mesuré dans sa conduite, plus capable d'être chef d'un parti; à la vérité aussi malheureux à la guerre que *Condé*, mais réparant souvent par son habileté ce qui semblait irréparable; plus dangereux après une défaite que ses ennemis après une victoire; orné d'ailleurs d'autant de vertus que des tems si orageux & l'esprit de faction pouvaient le permettre.

Les protestans commençaient alors à devenir nombreux : ils s'apperçurent bientôt de leurs forces.

La superstition, les secrettes fourberies des moines de ce tems-là, le pouvoir immense de Rome, la passion des hommes pour la nouveauté, l'ambition de *Luther* & de *Calvin*, la politique de plusieurs princes, servirent à l'accroissement de cette secte, libre à la vérité de superstition, mais tendant aussi impétueusement à l'anarchie, que la religion de Rome à la tyrannie.

Les protestans avaient essuyé en France les persécutions les plus violentes, dont l'effet ordinaire est de multiplier les prosélytes. Leur secte croissait au milieu des échaffauts & des tortures. *Condé*, *Coligni*, les deux frères de *Coligni*, leurs partisans & tous ceux qui étaient tyrannisés par les *Guises*, embrassèrent en même tems la religion protestante. Ils unirent avec tant de concert leurs plaintes, leur vengeance & leurs intérêts, qu'il y eut en même tems une révolution dans la religion & dans l'état.

La première entreprise fut un complot pour arrêter les *Guises* à Amboise, & pour s'assurer de la personne du roi. Quoique ce complot eût été tramé avec hardiesse, & conduit avec secret, il fut découvert au moment où il allait être mis en exécution. Les *Guises* punirent les conspirateurs de la manière la plus cruelle,

pour intimider leurs ennemis, & les empêcher de former à l'avenir de pareils projets. Plus de sept cent protestans furent exécutés; *Condé* fut fait prisonnier & accusé de lèze-majesté. On lui fit son procès, & il fut condamné à mort.

Pendant le cours de son procès, *Antoine*, roi de Navarre, son frère, leva en Guienne, à la sollicitation de sa femme & de *Coligni*, un nombre infini de gentilshommes, tant protestans que catholiques, attachés à sa maison. Il traversa la Gascogne avec son armée; mais sur un simple message qu'il reçut de la cour en chemin, il les congédia tous en pleurant. *Il faut que j'obéisse*, dit-il; *mais j'obtiendrai votre pardon du roi. Allez, & demandez pardon pour vous-même*, lui répondit un vieux capitaine. *Notre sûreté est au bout de nos épées.* Là dessus la noblesse qui le suivait, s'en retourna avec mépris & indignation.

Antoine continua sa route, & arriva à la cour. Il y sollicita pour la vie de son frère, n'étant pas sûr de la sienne. Il allait tous les jours chez le duc, & chez le cardinal de *Guise*, qui le recevaient assis & couverts, pendant qu'il était debout & nue tête.

Tout était prêt alors pour la mort du prince de *Condé*, lorsque le roi tomba tout-d'un-coup malade, & mourut. Les circonstances & la promptitude de cet événement, le penchant des hommes à croire que la mort précipitée des princes n'est point naturelle, donnèrent cours au bruit commun que *François II* avait été empoisonné.

Sa mort donna un nouveau tour aux affaires. Le prince de *Condé* fut mis en liberté: son parti commença à respirer; la religion protestante s'étendit de plus en plus; l'autorité des *Guises* baissa, sans cependant être abattue; *Antoine de Navarre* recouvra une ombre d'autorité, dont il se contenta; *Marie Stuart*

fut renvoyée en Ecoſſe, & *Catherine de Médicis*, qui commença alors à jouer le premier rôle ſur le théatre, fut déclarée régente du royaume pendant la minorité de *Charles IX* ſon ſecond fils.

Elle ſe trouva elle-même embarraſſée dans un labyrinthe de difficultés inſurmontables, & partagée entre deux religions, & différentes factions, qui étaient aux priſes l'une avec l'autre, & diſputaient le pouvoir ſouverain.

Cette princeſſe réſolut de les détruire par leurs propres armes, s'il était poſſible. Elle nourrit la haine des *Condés* contre les *Guiſes*; elle jetta la ſemence des guerres civiles; indifférente & impartiale entre Rome & Genève, uniquement jalouſe de ſa propre autorité.

Les *Guiſes*, qui étaient zélés catholiques, parce que *Condé* & *Coligni* étaient proteſtans, furent longtems à la tête des troupes. Il y eut pluſieurs batailles livrées; le royaume fut ravagé en même tems par trois ou quatre armées.

Le connétable *Anne de Montmorenci* fut tué à la journée de Saint-Denis dans la quatre-vingtiéme année de ſon âge. *François*, duc de *Guiſe*, fut aſſaſſiné par *Poltrot* au ſiége d'Orléans. *Henri III* alors duc d'Anjou, grand prince dans ſa jeuneſſe, quoique roi de peu de mérite dans la maturité de l'âge, gagna les batailles de Jarnac contre *Condé*, & de Moncontour contre *Coligni*.

La conduite de *Condé*, & ſa mort funeſte, à la bataille de Jarnac, ſont trop remarquables pour n'être pas détaillées. Il avait été bleſſé au bras deux jours auparavant. Sur le point de donner bataille à ſon ennemi, il eut le malheur de recevoir un coup de pied d'un cheval fougueux, ſur lequel était monté un de ſes officiers. Le prince, ſans marquer aucune dou-

leur, dit à ceux qui étaient autour de lui, *Messieurs, apprenez par cet accident qu'un cheval fougueux est plus dangereux qu'utile dans un jour de bataille. Allons*, poursuivit-il, *le prince de* Condé *avec une jambe cassée, & le bras en écharpe, ne craint point de donner bataille, puisque vous le suivez.* Le succès ne répondit point à son courage : il perdit la bataille ; toute son armée fut mise en déroute. Son cheval ayant été tué sous lui, il se tint tout seul le mieux qu'il put appuyé contre un arbre, à demi évanoui, à cause de la douleur que lui causait son mal, mais toûjours intrépide & le visage tourné du côté de l'ennemi. *Montesquiou*, capitaine des gardes du duc d'*Anjou*, passa par-là, quand ce prince infortuné était en cet état, & demanda qui il était. Comme on lui dit que c'était le prince de *Condé*, il le tua de sang-froid.

Après la mort de *Condé*, *Coligni* eut sur les bras tout le fardeau du parti. *Jeanne d'Albret*, alors veuve, confia son fils à ses soins. Le jeune *Henri*, alors âgé de quatorze ans, alla avec lui à l'armée, & partagea les fatigues de la guerre. Le travail & les adversités furent ses guides & ses maîtres.

Sa mère & l'amiral n'avaient point d'autre vue que de rendre en France leur religion indépendante de l'église de Rome, & d'assurer leur propre autorité contre le pouvoir de *Catherine de Médicis.*

Catherine était déja débarrassée de plusieurs de ses rivaux. *François*, duc de *Guise*, qui était le plus dangereux & le plus nuisible de tous ; quoiqu'il fût de même parti, avait été assassiné devant Orléans. *Henri de Guise*, son fils, qui joua depuis un si grand rôle dans le monde, était fort jeune.

Le prince de *Condé* était mort, *Charles IX* son fils avait pris le pli qu'elle voulait, étant aveuglément soumis à ses volontés. Le duc d'Anjou, qui fut de

puis *Henri III*, était absolument dans ses intérêts; elle ne craignait d'autres ennemis que *Jeanne d'Albret*, *Coligni* & les protestans. Elle crut qu'un seul coup pouvait les détruire tous, & rendre son pouvoir immuable.

Elle pressentit le roi & même le duc d'*Anjou* sur son dessein. Tout fut concerté, & les piéges étant préparés, une paix avantageuse fut proposée aux protestans. *Coligni*, fatigué de la guerre civile, l'accepta avec chaleur. *Charles*, pour ne laisser aucun sujet de soupçon, donna sa sœur en mariage au jeune *Henri de Navarre*. *Jeanne d'Albret*, trompée par des apparences si séduisantes, vint à la cour avec son fils, *Coligni* & tous les chefs des protestans. Le mariage fut célébré avec pompe: toutes les manières obligeantes, toutes les assurances d'amitié, tous les sermens si sacrés parmi les hommes, furent prodigués par *Catherine* & par le roi. Le reste de la cour n'était occupé que de fêtes, de jeux, & de mascarades. Enfin une nuit, qui fut la veille de la St. Barthelemi, au mois d'Août 1572, le signal fut donné à minuit. Toutes les maisons des protestans furent forcées & ouvertes en même tems. L'amiral de *Coligni*, allarmé du tumulte, sauta de son lit. Une troupe d'assassins entra dans sa chambre; un certain *Besme*, Lorrain, qui avait été élevé domestique dans la maison de *Guise*, était à leur tête; il plongea son épée dans le sein de l'amiral, & lui donna un coup de revers sur le visage.

Le jeune *Henri*, duc de *Guise*, qui forma ensuite la ligue catholique, & qui fut depuis assassiné à Blois, était à la porte de la maison de *Coligni*, attendant la fin de l'assassinat, & cria tout haut: *Besme, cela est-il fait?* Immédiatement après, les assassins jettèrent le corps par la fenêtre. *Coligni* tomba, & expira aux pieds de *Guise*, qui lui marcha sur le corps. Non qu'il fût envyvré de ce zèle catholique pour la persécution, qui dans ce tems avait infecté la moitié de la France; mais il

y fut poussé par l'esprit de vengeance, qui bien qu'il ne soit point en général si cruel que le faux zèle pour la religion, mène souvent à de plus grandes bassesses.

Cependant tous les amis de *Coligni* étaient attaqués dans Paris : hommes, enfans, tout était massacré sans distinction : toutes les rues étaient jonchées de corps morts. Quelques prêtres tenant un crucifix d'une main, & une épée de l'autre, couraient à la tête des meurtriers, & les encourageaient au nom de DIEU de n'épargner ni parens, ni amis.

Le maréchal de *Tavanne*, soldat ignorant & superstitieux, qui joignait la fureur de la religion à la rage du parti, courait à cheval dans Paris, criant aux soldats ; *du sang, du sang : la saignée est aussi salutaire dans le mois d'Août que dans le mois de Mai.*

Le palais du roi fut un des principaux théatres du carnage ; car le prince de Navarre logeait au Louvre, & tous ses domestiques étaient protestans. Quelques-uns d'entr'eux furent tués dans leur lit avec leurs femmes ; d'autres s'enfuyaient tout nuds, & étaient poursuivis par les soldats sur les escaliers de tous les appartemens du palais, & même jusqu'à l'antichambre du roi. La jeune femme d'*Henri de Navarre*, éveillée par cet affreux tumulte, craignant pour son époux & pour elle-même, saisie d'horreur & à demi-morte, sauta brusquement de son lit, pour aller se jetter aux pieds du roi son frère. A peine eut-elle ouvert la porte de sa chambre, que quelques-uns de ses domestiques protestans coururent s'y réfugier. Les soldats entrèrent après eux, & les poursuivirent en présence de la princesse. Un d'eux qui s'était caché sous son lit, y fut tué ; deux autres furent percés de coups de hallebarde à ses pieds ; elle fut elle-même couverte de sang.

Il y avait un jeune gentilhomme, qui était fort avant dans la faveur du roi, à cause de son air noble,

de ſa politeſſe & d'un certain tour heureux qui régnait dans ſa converſation. C'était le comte de *la Rochefoucault*, biſayeul du marquis de *Montendre*, qui eſt venu en Angleterre pendant une perſécution moins cruelle, mais auſſi injuſte. *La Rochefoucault* avait paſſé la ſoirée avec le roi dans une douce familiarité, où il avait donné l'eſſor à ſon imagination. Le roi ſentit quelques remords, & fut touché d'une ſorte de compaſſion pour lui. Il lui dit deux ou trois fois de ne point retourner chez lui, & de coucher dans ſa chambre; mais *la Rochefoucault* répondit qu'il voulait aller trouver ſa femme. Le roi ne l'en preſſa pas davantage, & dit, *qu'on le laiſſât aller; je vois bien que* DIEU *a réſolu ſa mort.* Ce jeune homme fut maſſacré deux heures après.

Il y en eut fort peu qui échappèrent de ce maſſacre général. Parmi ceux-ci, la délivrance du jeune *la Force* eſt un exemple illuſtre de ce que les hommes appellent *deſtinée.* C'était un enfant de dix ans. Son père, ſon frère aîné & lui furent arrêtés en même tems par les ſoldats du duc d'*Anjou.* Ces meurtriers tombèrent ſur tous les trois tumultuairement; & les frappèrent au hazard. Le père & les enfans couverts de ſang, tombèrent à la renverſe, les uns ſur les autres. Le plus jeune, qui n'avait reçu aucun coup, contrefit le mort, & le jour ſuivant il fut délivré de tout danger. Une vie ſi miraculeuſement conſervée dura quarre-vingt-cinq ans. Ce fut le célèbre maréchal de *la Force*, oncle de la ducheſſe de *la Force* qui eſt préſentement en Angleterre.

Cependant pluſieurs de ces infortunées victimes fuyaient du côté de la rivière. Quelques-uns la traverſaient à la nage, pour gagner le fauxbourg Saint Germain. Le roi les apperçut de ſa fenêtre, qui avait vue ſur la rivière; ce qui eſt preſque incroyable, quoique cela ne ſoit que trop vrai, il tira ſur eux avec une carabine. *Catherine de Médicis*, ſans trouble & avec

un air ferein & tranquille, au milieu de cette boucherie, regardait du haut d'un balcon qui avait vue fur la ville, enhardiffait les affaffins, & riait d'entendre les foupirs des mourans, & les cris de ceux qui étaient maffacrés. Ses filles d'honneur vinrent dans la rue, avec une curiofité effrontée, digne des abominations de ce fiécle; elles contemplèrent le corps nud d'un gentilhomme nommé *Soubife*, qui avait été foupçonné d'impuiffance, & qui venait d'être affaffiné fous les fenêtres de la reine.

La cour qui fumait encore du fang de la nation, effaya quelques jours après de couvrir un forfait fi énorme par les formalités des loix. Pour juftifier ce maffacre, ils imputèrent calomnieufement à l'amiral une confpiration qui ne fut crue de perfonne. On ordonna au parlement de procéder contre la mémoire de *Coligni*. Son corps fut pendu par les pieds, avec une chaîne de fer, au gibet de Montfaucon. Le roi lui-même eut la cruauté d'aller jouir de ce fpectacle horrible. Un de fes courtifans l'avertiffant de fe retirer, parce que le corps fentait mauvais; le roi répondit, *le corps d'un ennemi mort fent toûjours bon.*

Il eft impoffible de favoir s'il eft vrai que l'on envoya la tête de l'amiral à Rome. Ce qu'il y a de bien certain, c'eft qu'il y a à Rome dans le Vatican un tableau, où eft repréfenté le maffacre de la St. Barthelemi, avec ces paroles; *le pape approuve la mort de Coligni.*

Le jeune *Henri de Navarre* fut épargné plutôt par politique que par compaffion de la part de *Catherine*, qui le retint prifonnier jufqu'à la mort du roi, pour être caution de la foumiffion des proteftans qui voudraient fe révolter.

Jeanne d'Albret était morte fubitement trois ou quatre jours auparavant. Quoique peut-être fa mort eût

été

été naturelle, ce n'eſt pas toutefois une opinion ridicule, de croire qu'elle avait été empoiſonnée.

Quoi qu'il en ſoit, l'exécution ne fut pas bornée à la ville de Paris. Les mêmes ordres de la cour furent envoyés à tous les gouverneurs des provinces de France. Il n'y eut que deux ou trois gouverneurs qui refuſèrent d'obéir aux ordres du roi. Un, entr'autres, appellé *Montmorin*, gouverneur d'Auvergne, écrivit à S. M. la lettre ſuivante, qui mérite d'être tranſmiſe à la poſtérité.

SIRE,

J'ai reçu un ordre, ſous le ſceau de votre majeſté, de faire mourir tous les proteſtans qui ſont dans ma province. Je reſpecte trop votre majeſté pour ne pas croire que ces lettres ſont ſuppoſées; & ſi, ce qu'à DIEU *ne plaiſe, l'ordre eſt véritablement émané d'elle, je la reſpecte auſſi trop pour lui obéir.*

Ces maſſacres portèrent au cœur des proteſtans la rage & l'épouvante. Leur haine irréconciliable ſembla prendre de nouvelles forces; l'eſprit de vengeance les rendit plus forts & plus redoutables.

Peu de tems après, le roi fut attaqué d'une étrange maladie qui l'emporta au bout de deux ans. Son ſang coulait toûjours, & perçait au travers des pores de ſa peau; maladie incompréhenſible, contre laquelle échoua l'art & l'habileté des médecins, & qui fut regardée comme un effet de la vengeance divine.

Durant la maladie de *Charles*, ſon frère le duc d'*Anjou* avait été élu roi de Pologne. Il devait ſon élévation à la réputation qu'il avait acquiſe étant général, & qu'il perdit en montant ſur le trône.

Dès qu'il apprit la mort de ſon frère, il s'enfuit de

Pologne, & ſe hâta de venir en France ſe mettre en poſſeſſion du périlleux héritage d'un royaume déchiré par des factions fatales à ſes ſouverains, & inondé du ſang de ſes habitans. Il ne trouva en arrivant que partis & troubles qui augmentèrent à l'infini.

Henri, alors roi de Navarre, ſe mit à la tête des proteſtans, & donna une nouvelle vie à ce parti. D'un autre côté, le jeune duc de *Guiſe* commençait à frapper les yeux de tout le monde par ſes grandes & dangereuſes qualités. Il avait un génie encor plus entreprenant que ſon frère; il ſemblait d'ailleurs avoir une heureuſe occaſion d'atteindre à ce faîte de grandeur, dont ſon père lui avait frayé le chemin.

Le duc d'Anjou, alors *Henri III*, était regardé comme incapable d'avoir des enfans, à cauſe de ſes infirmités qui étaient les ſuites des débauches de ſa jeuneſſe. *Henri de Navarre* était légitime héritier de la couronne. *Guiſe* eſſaya de ſe l'aſſurer à lui-même, du moins après la mort d'*Henri III*, & de l'enlever à la maiſon des *Capets*, comme les *Capets* l'avaient uſurpée ſur la maiſon de *Charlemagne*, & comme le père de *Charlemagne* l'avait ravie à ſon légitime ſouverain.

Jamais ſi hardi projet ne parut ſi bien & ſi heureuſement concerté. *Henri de Navarre*, & toute la maiſon de *Bourbon* était proteſtante. *Guiſe* commença à ſe concilier la bienveillance de la nation, en affectant un grand zèle pour la religion catholique. Sa libéralité lui gagna le peuple; il avait tout le clergé à ſa dévotion, des amis dans le parlement, des eſpions à la cour, des ſerviteurs partout le royaume. Sa première démarche politique fut une aſſociation ſous le nom de *Ste. Ligue*, contre les proteſtans, pour la ſûreté de la religion catholique.

La moitié du royaume entra avec empreſſement dans

cette nouvelle confédération. Le pape *Sixte V* donna ſa bénédiction à la ligue, & la protégea comme une nouvelle milice romaine. *Philippe II* roi d'Eſpagne, ſelon la politique des ſouverains, qui concourent toûjours à la ruine de leurs voiſins, encouragea la ligue de toutes ſes forces, dans la vue de mettre la France en piéces, & de s'enrichir de ſes dépouilles.

Ainſi *Henri III*, toûjours ennemi des proteſtans, fut trahi lui-même par des catholiques, aſſiégé d'ennemis ſecrets & déclarés, & inferieur en autorité à un ſujet, qui ſoumis en apparence, était réellement plus roi que lui.

La ſeule reſſource pour ſe tirer de cet embarras, était peut-être de ſe joindre avec *Henri de Navarre*, dont la fidélité, le courage & l'eſprit infatigable étaient l'unique barrière qu'on pouvait oppoſer à l'ambition de *Guiſe*, & qui pouvait retenir dans le parti du roi tous les proteſtans : ce qui eût mis un grand poids de plus dans ſa balance.

Le roi dominé par *Guiſe*, dont il ſe défiait, mais qu'il n'oſait offenſer, intimidé par le pape, trahi par ſon conſeil, & par ſa mauvaiſe politique, prit un parti tout oppoſé. Il ſe mit lui-même à la tête de la Ste. Ligue. Dans l'eſpérance de s'en rendre le maitre, il s'unit avec *Guiſe* ſon ſujet rebelle, contre ſon ſucceſſeur & ſon beau-frère, que la nature & la bonne politique lui déſignaient pour ſon allié.

Henri de Navarre commandait alors en Gaſcogne une petite armée, tandis qu'un grand corps de troupes accourait à ſon ſecours de la part des princes proteſtans d'Allemagne ; il était déja ſur les frontières de Lorraine.

Le roi s'imagina qu'il pourait tout à la fois réduire le Navarrois, & ſe débarraſſer de *Guiſe*. Dans ce deſ-

ſein il envoya le Lorrain avec une très petite & très faible armée contre les Allemands, par leſquels il faillit à être mis en déroute.

Il fit marcher en même tems *Joyeuſe*, ſon favori, contre le Navarrois, avec la fleur de la nobleſſe Françaiſe, & avec la plus puiſſante armée qu'on eût vue depuis *François I.* Il échoua dans tous ces deſſeins. *Henri de Navarre* défit entiérement à Coutras cette armée ſi redoutable, & *Guiſe* remporta la victoire ſur les Allemands.

Le Navarrois ne ſe ſervit de ſa victoire que pour offrir une paix ſûre au royaume, & ſon ſecours au roi. Mais quoique vainqueur, il ſe vit refuſé, le roi craignant plus ſes propres ſujets que ce prince.

Guiſe retourna victorieux à Paris, & y fut reçu comme le ſauveur de la nation. Son parti devint plus audacieux, & le roi plus mépriſé; en ſorte que *Guiſe* ſemblait plutôt avoir triomphé du roi que des Allemands.

Le roi ſollicité de toutes parts, ſortit, mais trop tard, de ſa profonde létargie. Il eſſaya d'abattre la ligue; il voulut s'aſſurer de quelques bourgeois les plus ſéditieux; il oſa défendre à *Guiſe* l'entrée de Paris; mais il éprouva à ſes dépens ce que c'eſt que de commander ſans pouvoir. *Guiſe*, au mépris de ſes ordres, vint à Paris; les bourgeois prirent les armes, les gardes du roi furent arrêtés, & lui-même fut empriſonné dans ſon palais.

Rarement les hommes ſont aſſez bons, ou aſſez méchans. Si *Guiſe* avait entrepris dans ce jour ſur la liberté ou la vie du roi, il aurait été le maître de la France; mais il le laiſſa échapper, après l'avoir aſſiégé, & en fit ainſi trop ou trop peu.

Henri III s'enfuit à Blois, où il convoqua les états-généraux du royaume. Ces états ressemblaient au parlement de la Grande-Bretagne, quant à leur convocation; mais leurs opérations étaient differentes. Comme ils étaient rarement assemblés, ils n'avaient point de règles pour se conduire. C'était en général une assemblée de gens incapables, faute d'expérience, de savoir prendre de justes mesures : ce qui formait une véritable confusion.

Guise, après avoir chassé son souverain de sa capitale, osa venir le braver à Blois, en présence d'un corps qui représentait la nation. *Henri* & lui se réconcilièrent solemnellement; ils allèrent ensemble au même autel : ils y communièrent ensemble. L'un promit par serment d'oublier toutes les injures passées, l'autre d'être obéissant & fidèle à l'avenir; mais dans le même tems le roi projettait de faire mourir *Guise*, & *Guise* de faire détrôner le roi.

Guise avait été suffisamment averti de se défier d'*Henri*; mais il le méprisait trop pour le croire assez hardi d'entreprendre un assassinat. Il fut la dupe de sa sécurité : le roi avait résolu de se venger de lui, & de son frère le cardinal de *Guise*, le compagnon de ses ambitieux desseins, & le plus hardi promoteur de la ligue. Le roi fit lui-même provision de poignards, qu'il distribua à quelques Gascons, qui s'étaient offerts d'être les ministres de sa vengeance. Ils tuèrent *Guise* dans le cabinet du roi; mais ces mêmes hommes qui avaient tué le duc, ne voulurent point tremper leurs mains dans le sang de son frère, parce qu'il était prêtre & cardinal; comme si la vie d'un homme qui porte une robe longue & un rabat, était plus sacrée que celle d'un homme qui porte un habit court & une épée.

Le roi trouva quatre soldats, qui, au rapport du jésuite *Maimbourg*, n'étant pas si scrupuleux que les Gascons, tuèrent le cardinal pour cent écus chacun,

Ce fut ſous l'appartement de *Catherine de Médicis* que les deux frères furent tués ; mais elle ignorait parfaitement le deſſein de ſon fils, n'ayant plus alors la confiance d'aucun parti, & étant même abandonnée par le roi.

Si une telle vengeance eût été revêtue des formalités de la loi, qui ſont les inſtrumens naturels de la juſtice des rois, ou le voile naturel de leur iniquité, la ligue en eût été épouvantée : mais manquant de cette forme ſolemnelle, cette action fut regardée comme un affreux aſſaſſinat, & ne fit qu'irriter le parti. Le ſang des *Guiſes* fortifia la ligue, comme la mort de *Coligni* avait fortifié les proteſtans. Pluſieurs villes de France ſe révoltèrent ouvertement contre le roi.

Il vint d'abord à Paris ; mais il en trouva les portes fermées, & tous les habitans ſous les armes.

Le fameux duc de *Mayenne*, cadet du feu duc de *Guiſe*, était alors dans Paris. Il avait été éclipſé par la gloire de *Guiſe* pendant ſa vie ; mais après ſa mort, le roi le trouva auſſi dangereux ennemi que ſon frère. Il avait toutes ſes grandes qualités, auxquelles il ne manqua que l'éclat & le luſtre.

Le parti des Lorrains était très nombreux dans Paris. Le grand nom de *Guiſe*, leur magnificence, leur libéralité, leur zèle apparent pour la religion catholique, les avaient rendus les délices de la ville. Prêtres, bourgeois, femmes, magiſtrats, tout ſe ligua fortement avec *Mayenne*, pour pourſuivre une vengeance qui leur paraiſſait légitime.

La veuve du duc préſenta une requête au parlement contre *Henri*, comme contre un meurtrier. Le procès commença ſuivant le cours ordinaire de la juſtice : deux conſeillers furent nommés pour marquer les chefs d'ac-

cusation contre le roi. Mais le parlement n'alla pas plus loin, les principaux étant singuliérement attachés aux intérêts du roi.

La Sorbonne ne suivit point cet exemple de modération : soixante & dix docteurs publièrent un écrit, par lequel ils déclarèrent *Henri de Valois* déchu de son droit à la couronne, & les sujets dispensés du serment de fidélité.

Mais l'autorité royale n'avait pas d'ennemis plus dangereux que ces bourgeois de Paris, nommés *les Seize*, non à cause de leur nombre, puisqu'ils étaient quarante, mais à cause des seize quartiers de Paris, dont ils s'étaient partagé le gouvernement. Le plus considérable de tous ces bourgeois était un certain *le Clerc*, qui avait usurpé le grand nom de *Bussi.* C'était un citoyen hardi, & un méchant soldat, comme tous ses compagnons. *Ses Seize* avaient acquis une autorité absolue, & devinrent dans la suite aussi insupportables à *Mayenne* qu'ils avaient été terribles au roi.

D'ailleurs les prêtres qui ont toûjours été les trompettes de toutes les révolutions, tonnaient en chaire, & assuraient de la part de DIEU, que celui qui tuerait le tyran, entrerait infailliblement en paradis. Les noms sacrés & dangereux de *Jéhu* & de *Judith*, & tous ces assassinats consacrés par l'Ecriture sainte, frappaient partout les oreilles de la nation. Dans cette affreuse extrémité, le roi fut enfin forcé d'implorer le secours de ce même Navarrois, qu'il avait autrefois refusé. Ce prince fut plus sensible à la gloire de protéger son beau-frère & son roi, qu'à la victoire qu'il avait remportée sur lui.

Il mena son armée au roi ; mais avant que ses troupes fussent arrivées, il vint le trouver, accompagné d'un seul page. Le roi fut étonné de ce trait de générosité, dont il n'avait pas été lui-même capable. Quoi

qu'il en ſoit, les deux rois marchèrent vers Paris à la tête d'une puiſſante armée. La ville n'était point en état de ſe défendre. La ligue touchait au moment de ſa ruine entière, lorſqu'un jeune religieux de l'ordre de St. Dominique changea toute la face des affaires.

Son nom était *Jacques Clément*; il était né dans un village de Bourgogne, appellé *Sorbonne*, âgé de vingt-quatre ans. Sa farouche piété & ſon eſprit noir & mélancolique ſe laiſſèrent bientôt entraîner au fanatiſme, par les importunes clameurs des prêtres. Il ſe chargea d'être le libérateur & le martyr de la Ste. Ligue. Il communiqua ſon projet à ſes amis & à ſes ſupérieurs: tous l'encouragèrent, & le canoniſèrent d'avance. *Clément* ſe prépara à ſon parricide par des jeûnes & par des prières continuelles, pendant des nuits entières. Il ſe confeſſa, reçut les ſacremens, puis acheta un bon couteau. Il alla à Saint Cloud, où était le quartier du roi, & demanda à être préſenté à ce prince, ſous prétexte de lui révéler un ſecret, dont il lui importait d'être promptement inſtruit. Ayant été conduit devant ſa majeſté, il ſe proſterna avec une modeſte rougeur ſur le front; & il lui remit une lettre qu'il diſait être écrite par *Achille de Harlai*, premier préſident. Tandis que le roi lit, le moine le frappe dans le ventre, & laiſſe le couteau dans la place. Enſuite avec un regard aſſuré, & les mains ſur ſa poitrine, il lève les yeux au ciel, attendant paiſiblement les ſuites de ſon aſſaſſinat. Le roi ſe lève, arrache le couteau de ſon ventre, & en frappe le meurtrier au front. Pluſieurs courtiſans accoururent au bruit. Leur devoir exigeait qu'ils arrêtaſſent le moine, pour lui donner la queſtion, pour l'interroger & tâcher de découvrir ſes complices; mais ils le tuèrent ſur le champ, avec une précipitation qui les fit ſoupçonner d'avoir été trop inſtruits de ſon deſſein. *Henri de Navarre* fut alors roi de France par le droit de ſa naiſſance, reconnu d'une partie de l'armée, & abandonné par l'autre.

Le duc d'*Epernon* & quelques autres quittèrent l'armée, alléguant qu'ils étaient trop bons catholiques, pour prendre les armes pour un roi qui n'allait point à la messe. Ils espéraient secrettement que le renversement du royaume, l'objet de leurs désirs & de leur espérance, leur donnerait occasion de se rendre souverains dans leur pays.

Cependant le meurtre de *Clément* fut approuvé à Rome, & adoré à Paris. La Ste. Ligue reconnut pour son roi le cardinal de *Bourbon*, vieux prêtre, oncle d'*Henri IV*, pour faire voir au monde que ce n'était pas la maison de *Bourbon*, mais les hérétiques, que sa haine poursuivait.

Ainsi le duc de *Mayenne* fut assez sage, pour ne pas usurper le titre de *roi*; & cependant il s'empara de toute l'autorité royale, pendant que le malheureux cardinal de *Bourbon*, appellé *roi* par la ligue, fut gardé prisonnier par *Henri IV* le reste de sa vie, qui dura encore deux ans. La ligue plus appuyée que jamais par le pape, secourue des Espagnols, & forte par elle-même, était parvenue au plus haut point de sa grandeur, & faisait sentir à *Henri IV* cette haine que le faux zèle inspire, & ce mépris que font naître les heureux succès.

Henri avait peu d'amis, peu de places importantes, point d'argent & une petite armée; mais son courage, son activité, sa politique suppléaient à tout ce qui lui manquait. Il gagna plusieurs batailles, & entr'autres, celle d'Ivry sur le duc de *Mayenne*, une des plus remarquables qui ait jamais été donnée. Les deux généraux montrèrent dans ce jour toute leur capacité, & les soldats tout leur courage. Il y eut peu de fautes commises de part & d'autre. *Henri* fut enfin redevable de la victoire à la supériorité de ses connaissances & de sa valeur. Mais il avoua que *Mayenne* avait

rempli tous les devoirs d'un grand général : *Il n'a péché*, dit-il, *que dans la cause qu'il soutenait.*

Il se montra après la victoire aussi modéré qu'il avait été terrible dans le combat. Instruit que le pouvoir diminue souvent, quand on en fait un usage trop étendu, & qu'il augmente en l'employant avec ménagement, il mit un frein à la fureur du soldat armé contre l'ennemi ; il eut soin des blessés, & donna la liberté à plusieurs personnes. Cependant tant de valeur & tant de générosité ne touchèrent point les ligueurs.

Les guerres civiles de France étaient devenues la querelle de toute l'Europe. Le roi *Philippe II* était vivement engagé à défendre la ligue : la reine *Elizabeth* donnait toutes sortes de secours à *Henri*, non parce qu'il était protestant, mais parce qu'il était ennemi de *Philippe II*, dont il lui était dangereux de laisser croître le pouvoir. Elle envoya à *Henri* cinq mille hommes, sous le commandement du comte d'*Essex*, son favori, auquel elle fit depuis trancher la tête.

Le roi continua la guerre avec différens succès. Il prit d'assaut tous les fauxbourgs de Paris dans un seul jour. Il eût peut-être pris de même la ville, s'il n'eût pensé qu'à la conquérir ; mais il craignit de donner sa capitale en proie aux soldats, & de ruiner une ville qu'il avait envie de sauver. Il assiégea Paris ; il leva le siége, il le recommença ; enfin il le bloqua, & coupa toutes les communications à la ville, dans l'espérance que les Parisiens seraient forcés, par la disette des vivres, à se rendre sans effusion de sang.

Mais *Mayenne*, les prêtres, & les Seize tournèrent les esprits avec tant d'art, les envenimèrent si fort contre les hérétiques, & remplirent leur imagination de tant de fanatisme, qu'ils aimèrent mieux mourir de faim, que de se rendre & d'obéir.

Les moines & les religieux donnèrent un spectacle qui, bien que ridicule en lui-même, fut cependant un ressort merveilleux pour animer le peuple. Ils firent une espèce de revue militaire, marchant par rang & de file, & portant des armes rouillées par dessus leurs capuchons, ayant à leur tête la figure de la vierge *Marie*, branlant des épées, & criant qu'ils étaient tout prêts à combattre, & à mourir pour la défense de la foi; en sorte que les bourgeois voyant leurs confesseurs armés, croyaient effectivement soutenir la cause de DIEU.

Quoi qu'il en soit, la disette dégénéra en famine universelle. Ce nombre prodigieux de citoyens n'avait d'autre nourriture que les sermons des prêtres, & que les miracles imaginaires des moines, qui par ce pieux artifice avaient dans leurs couvens toutes choses en abondance, tandis que toute la ville était sur le point de mourir de faim. Les misérables Parisiens, trompés d'abord par l'espérance d'un promt secours, chantaient dans les rues des ballades & des lampons contre *Henri* : folie qu'on ne pourait attribuer à quelque autre nation avec vraisemblance; mais qui est assez conforme au génie des Français, même dans un état si affreux. Cette courte & déplorable joie fut bientôt entiérement étouffée par la misère la plus réelle & la plus étonnante. Trente mille hommes moururent de faim dans l'espace d'un mois. Les malheureux citoyens, pressés par la famine, essayèrent de faire une espèce de pain avec les os des morts, lesquels étant brisés & bouillis formaient une sorte de gelée. Mais cette nourriture si peu naturelle ne servait qu'à les faire mourir plus promptement. On conte, & cela est attesté par les témoignages les plus autentiques, qu'une femme tua & mangea son propre enfant. Au reste, l'inflexible opiniâtreté des Parisiens était égale à leur misère. *Henri* eut plus de compassion pour leur état qu'ils n'en avaient eux-mêmes : son bon naturel l'emporta sur son intérêt particulier.

Il souffrit que ses soldats vendissent en particulier

toutes sortes de provisions à la ville. Ainsi on vit arriver ce qu'on n'avait pas encore vu, que les assiégés étaient nourris par les assiégeans. C'était un spectacle bien singulier que de voir les soldats qui du fond de leurs tranchées envoyaient des vivres aux citoyens, qui leur jettaient de l'argent de leurs remparts. Plusieurs officiers entraînés par la licence si ordinaire à la soldatesque, troquaient un aloyau pour une fille; en sorte qu'on ne voyait que femmes qui descendaient dans des baquets, & des baquets qui remontaient pleins de provisions. Par-là une licence hors de saison régna parmi les officiers; les soldats amassèrent beaucoup d'argent; les assiégés furent soulagés, & le roi perdit la ville; car dans le même tems une armée d'Espagnols vint des Pays-Bas. Le roi fut obligé de lever le siége, & d'aller à sa rencontre, au travers de tous les dangers & de tous les hazards de la guerre, jusqu'à ce qu'enfin les Espagnols ayant été chassés du royaume, il revint une troisiéme fois devant Paris, qui était toûjours plus opiniâtré à ne point le recevoir.

Sur ces entrefaites, le cardinal de *Bourbon*, ce fantôme de la royauté, mourut. On tint une assemblée à Paris, qui nomma les états-généraux du royaume, pour procéder à l'élection d'un nouveau roi. L'Espagne influait fortement sur ces états; *Mayenne* avait un parti considérable, qui voulait le mettre sur le trône. Enfin *Henri*, ennuyé de la cruelle nécessité de faire éternellement la guerre à ses sujets, & sachant d'ailleurs que ce n'était pas sa personne, mais sa religion qu'ils haïssaient, résolut de rentrer au giron de l'église romaine. Peu de semaines après, Paris lui ouvrit ses portes. Ce qui avait été impossible à sa valeur & à sa magnanimité, il l'obtint facilement en allant à la messe, & en recevant l'absolution du pape.

Tout le peuple changé dans ce jour salutaire,
Reconnait son vrai roi, son vainqueur & son père.
Dès-lors on admira ce règne fortuné,

Et commencé trop tard & trop tôt terminé.
L'Efpagnol en trembla. Juftement défarmée
Rome adopta Bourbon ; Rome s'en vit aimée.
La difcorde rentra dans l'éternelle nuit.
A reconnaître un roi Mayenne fut réduit ;
Et foumettant enfin fon cœur & fes provinces,
Fut le meilleur fujet du plus jufte des princes.

Henriade, fin du dernier chant.

TRAITÉ SUR LA TOLÉRANCE.

HISTOIRE ABRÉGÉE DE LA MORT DE JEAN CALAS.

LE meurtre de *Calas*, commis dans Touloufe avec le glaive de la juftice le 9me Mars 1762, eft un des plus finguliers événemens qui méritent l'attention de notre âge, & de la poftérité. On oublie bientôt cette foule de morts qui a péri dans des batailles fans nombre, non-feulement parce que c'eft la fatalité inévitable de la guerre, mais parce que ceux qui meurent par le fort des armes, pouvaient auffi donner la mort à leurs ennemis, & n'ont point péri fans fe défendre. Là où le danger & l'avantage font égaux, l'étonnement ceffe, & la pitié même s'affaiblit ; mais fi un père de famille innocent eft livré aux mains de l'erreur, ou de la paffion, ou du fanatifme, fi l'accufé n'a de défenfe que fa vertu, fi les arbitres de fa vie n'ont à rifquer en l'égorgeant que de fe tromper, s'ils peuvent tuer impunément par un arrêt ; alors le cri public s'élève, chacun craint pour foi-même ; on voit que perfonne n'eft en fûreté de fa vie devant un tribunal érigé pour veiller fur la vie des citoyens, & toutes les voix fe réuniffent pour demander vengeance.

Il s'agissait dans cette étrange affaire, de religion, de suicide, de parricide : il s'agissait de savoir si un père & une mère avaient étranglé leur fils pour plaire à DIEU, si un frère avait étranglé son frère, si un ami avait étranglé son ami, & si les juges avaient à se reprocher d'avoir fait mourir sur la roue un père innocent, ou d'avoir épargné une mère, un frère, un ami coupables.

Jean Calas, âgé de soixante & huit ans, exerçait la profession de négociant à Toulouse depuis plus de quarante années, & était reconnu de tous ceux qui ont vécu avec lui pour un bon père. Il était protestant, ainsi que sa femme & tous ses enfans, excepté un qui avait abjuré l'hérésie, & à qui le père faisait une petite pension. Il paraissait si éloigné de cet absurde fanatisme qui rompt tous les liens de la société, qu'il approuva la conversion de son fils *Louis Calas*, & qu'il avait depuis trente ans chez lui une servante zélée catholique, laquelle avait élevé tous ses enfans.

Un des fils de *Jean Calas*, nommé *Marc-Antoine*, était un homme de lettres : il passait pour un esprit inquiet, sombre & violent. Ce jeune homme ne pouvant réussir ni à entrer dans le négoce auquel il n'était pas propre, ni à être reçu avocat parce qu'il falait des certificats de catholicité qu'il ne put obtenir, résolut de finir sa vie, & fit pressentir ce dessein à un de ses amis ; il se confirma dans sa résolution par la lecture de tout ce qu'on a jamais écrit sur le suicide.

Enfin, un jour, ayant perdu son argent au jeu, il choisit ce jour-là même pour exécuter son dessein. Un ami de sa famille, & le sien, nommé *Lavaisse*, jeune homme de dix-neuf ans, connu par la candeur & la douceur de ses mœurs, fils d'un avocat célèbre de Toulouse, était arrivé (*a*) de Bordeaux la veille ;

(*a*) 12. Octobre 1761.

il ſoupa par hazard chez les *Calas*. Le père, la mère, *Marc-Antoine* leur fils ainé, *Pierre* leur ſecond fils, mangèrent enſemble. Après le ſouper on ſe retira dans un petit ſallon; *Marc-Antoine* diſparut: enfin, lorſque le jeune *Lavaiſſe* voulut partir, *Pierre Calas* & lui étant deſcendus, trouvèrent en-bas auprès du magaſin, *Marc-Antoine* en chemiſe, pendu à une porte, & ſon habit plié ſur le comptoir; ſa chemiſe n'était pas ſeulement dérangée; ſes cheveux étaient bien peignés: il n'avait ſur ſon corps aucune plaie, aucune meurtriſſure. (*b*)

On paſſe ici tous les détails dont les avocats ont rendu compte: on ne décrira point la douleur & le déſeſpoir du père & de la mère: leurs cris furent entendus des voiſins. *Lavaiſſe* & *Pierre Calas* hors d'eux-mêmes coururent chercher des chirurgiens & la juſtice.

Pendant qu'ils s'acquittaient de ce devoir, pendant que le père & la mère étaient dans les ſanglots & dans les larmes, le peuple de Toulouſe s'attroupe autour de la maiſon. Ce peuple eſt ſuperſtitieux & emporté; il regarde comme des monſtres ſes frères qui ne ſont pas de la même religion que lui. C'eſt à Toulouſe qu'on remercia DIEU ſolemnellement de la mort de *Henri III*, & qu'on fit ſerment d'égorger le premier qui parlerait de reconnaître le grand, le bon *Henri IV*. Cette ville ſolemniſe encor tous les ans par une proceſſion & par des feux de joie, le jour où elle maſſacra quatre mille citoyens hérétiques il y a deux ſiécles. En vain ſix arrêts du conſeil ont défendu cette odieuſe fête, les Toulouſains l'ont toûjours célébrée comme les jeux floraux.

(*b*) On ne lui trouva après le tranſport du cadavre à l'hôtel-de-ville, qu'une petite égratignure au bout du nez, & une petite tache ſur la poitrine, cauſés par quelque inadvertence dans le tranſport du corps.

Quelque fanatique de la populace s'écria que *Jean Calas* avait pendu son propre fils *Marc-Antoine*. Ce cri répété fut unanime en un moment ; d'autres ajoutèrent que le mort devait le lendemain faire abjuration, que sa famille & le jeune *Lavaisse* l'avaient étranglé, par haine contre la religion catholique ; le moment d'après on n'en douta plus ; toute la ville fut persuadée que c'est un point de religion chez les protestans, qu'un père & une mère doivent assassiner leur fils, dès qu'il veut se convertir.

Les esprits une fois émus ne s'arrêtent point. On imagina que les protestans du Languedoc s'étaient assemblés la vieille, qu'ils avaient choisi à la pluralité des voix un bourreau de la secte, que le choix était tombé sur le jeune *Lavaisse*, que ce jeune homme en vingt-quatre heures avait reçu la nouvelle de son élection, & était arrivé de Bordeaux pour aider *Jean Calas*, sa femme & leur fils *Pierre*, à étrangler un ami, un fils, un frère.

Le Sr. *David*, capitoul de Toulouse, excité par ces rumeurs, & voulant se faire valoir par une promte exécution, fit une procédure contre les règles & les ordonnances. La famille *Calas*, la servante catholique, *Lavaisse* furent mis aux fers.

On publia un monitoire non moins vicieux que la procédure. On alla plus loin. *Marc-Antoine Calas* était mort calviniste ; & s'il avait attenté sur lui-même, il devait être traîné sur la claie : on l'inhuma avec la plus grande pompe dans l'église St. Etienne, malgré le curé qui protestait contre cette profanation.

Il y a dans le Languedoc quatre confréries de pénitens, la blanche, la bleue, la grise, & la noire. Les confrères portent un long capuce avec un masque de drap percé de deux trous pour laisser la vue libre : ils ont voulu engager Mr. le duc de *Fitz-James*, commandant

mandant de la province, à entrer dans leur corps, & il les a refusés. Les confrères blancs firent à *Marc-Antoine Calas* un service solemnel comme à un martyr. Jamais aucune église ne célébra la fête d'un martyr véritable avec plus de pompe; mais cette pompe fut terrible. On avait élevé au-dessus d'un magnifique catafalque, un squelette qu'on faisait mouvoir, & qui représentait *Marc-Antoine Calas*, tenant d'une main une palme, & de l'autre la plume dont il devait signer l'abjuration de l'hérésie, & qui écrivait en effet l'arrêt de mort de son père.

Alors il ne manqua plus au malheureux qui avait attenté sur soi-même que la canonisation; tout le peuple le regardait comme un saint; quelques-uns l'invoquaient, d'autres allaient prier sur sa tombe, d'autres lui demandaient des miracles, d'autres racontaient ceux qu'il avait faits. Un moine lui arracha quelques dents pour avoir des reliques durables. Une dévote un peu sourde, dit qu'elle avait entendu le son des cloches. Un prêtre apoplectique fut guéri après avoir pris de l'émétique. On dressa des verbaux de ces prodiges. Celui qui écrit cette rélation, possède une attestation qu'un jeune homme de Toulouse est devenu fou pour avoir prié plusieurs nuits sur le tombeau du nouveau saint, & pour n'avoir pu obtenir un miracle qu'il implorait.

Quelques magistrats étaient de la confrérie des pénitens blancs. Dès ce moment la mort de *Jean Calas* parut infaillible.

Ce qui surtout prépara son supplice, ce fut l'approche de cette fête singulière que les Toulousains célèbrent tous les ans en mémoire d'un massacre de quatre mille huguenots; l'année 1762 était l'année séculaire. On dressait dans la ville l'appareil de cette solemnité: cela même allumait encor l'imagination échauffée du

peuple : on disait publiquement que l'échaffaut sur lequel on rouerait les *Calas* serait le plus grand ornement de la fête ; on disait que la providence amenait elle-même ces victimes pour être sacrifiées à notre sainte religion. Vingt personnes ont entendu ces discours, & de plus violens encore. Et c'est de nos jours ! & c'est dans un tems où la philosophie a fait tant de progrès ! & c'est lorsque cent académies écrivent pour inspirer la douceur des mœurs ! Il semble que le fanatisme indigné depuis peu des succès de la raison, se débatte sous elle avec plus de rage.

Treize juges s'assemblèrent tous les jours pour terminer le procès. On n'avait, on ne pouvait avoir aucune preuve contre la famille ; mais la religion trompée tenait lieu de preuve. Six juges persistèrent longtems à condamner *Jean Calas*, son fils, & *Lavaisse* à la roue, & la femme de *Jean Calas* au bucher. Sept autres plus modérés voulaient au moins qu'on examinât. Les débats furent réitérés & longs. Un des juges, convaincu de l'innocence des accusés, & de l'impossibilité du crime, parla vivement en leur faveur ; il opposa le zèle de l'humanité au zèle de la sévérité ; il devint l'avocat public des *Calas* dans toutes les maisons de Toulouse, où les cris continuels de la religion abusée demandaient le sang de ces infortunés. Un autre juge connu par sa violence parlait dans la ville avec autant d'emportement contre les *Calas*, que le premier montrait d'empressement à les defendre. Enfin l'éclat

(*c*) Je ne connais que deux exemples de pères accusés dans l'histoire d'avoir assassiné leurs fils pour la religion : le premier est du père de *Ste. Barbara*, que nous nommons *Ste. Barbe*. Il avait commandé deux fenêtres dans sa salle de bains : *Barbe* en son absence en fit une troisiéme en l'honneur de la Ste. Trinité : elle fit *du bout du doigt* le signe de la croix sur des colonnes de marbre, & ce signe se grava profondément dans les colonnes. Son père en colère courut après elle l'épée à la main : mais elle s'enfuit à travers une montagne, qui s'ou-

fut ſi grand, qu'ils furent obligés de ſe recuſer l'un & l'autre; ils ſe retirèrent à la campagne.

Mais par un malheur étrange, le juge favorable aux *Calas* eut la délicateſſe de perſiſter dans ſa récuſation, & l'autre revint donner ſa voix contre ceux qu'il ne devait point juger : ce fut cette voix qui forma la condamnation à la roue; car il y eut huit voix contre cinq, un des ſix juges oppoſés ayant à la fin, après bien des conteſtations, paſſé au parti le plus ſévère.

Il ſemble que quand il s'agit d'un parricide, & de livrer un père de famille au plus affreux ſupplice, le jugement devrait être unanime, parce que les preuves d'un crime ſi inoui (*c*) devraient être d'une evidence ſenſible à tout le monde : le moindre doute dans un cas pareil, doit ſuffire pour faire trembler un juge qui va ſigner un arrêt de mort. La faibleſſe de notre raiſon, & l'inſuffiſance de nos loix ſe font ſentir tous les jours ; mais dans quelle occaſion en découvre-t-on mieux la miſère que quand la préponderance d'une ſeule voix fait rouer un citoyen ? Il falait dans Athènes cinquante voix au-delà de la moitié pour oſer prononcer un jugement de mort. Qu'en réſulte-t-il ? ce que nous ſavons très inutilemènt, que les Grecs étaient plus ſages & plus humains que nous.

Il paraiſſait impoſſible que *Jean Calas*, vieillard de ſoixante-huit ans, qui avait depuis longtems les jambes enflées & faibles, eût ſeul étranglé & pendu un fils âgé de vingt-huit ans, qui était d'une force au-

vrit pour elle. Le père fit le tour de la montagne, & rattrapa ſa fille; on la fouetta toute nue, mais DIEU la couvrit d'un nuage blanc; enfin ſon père lui trancha la tête. Voilà ce que rapporte la *Fleur des Saints*.

Le ſecond exemple eſt du prince *Hermenegilde*. Il ſe révolta contre le roi ſon père, lui donna bataille en 584, fut vaincu & tué par un officier : on en a fait un martyr, parce que ſon père était arien.

dessus de l'ordinaire ; il falait absolument qu'il eût été assisté dans cette exécution par sa femme, par son fils *Pierre Calas*, par *Lavaisse*, & par la servante. Ils ne s'étaient pas quittés un seul moment le soir de cette fatale avanture. Mais cette supposition était encor aussi absurde que l'autre : car comment une servante zélée catholique aurait-elle pu souffrir que des huguenots assassinassent un jeune homme élevé par elle, pour le punir d'aimer la religion de cette servante ? Comment *Lavaisse* serait-il venu exprès de Bordeaux pour étrangler son ami dont il ignorait la conversion prétendue ? Comment une mère tendre aurait-elle mis les mains sur son fils ? Comment tous ensemble auraient-ils pu étrangler un jeune homme aussi robuste qu'eux tous, sans un combat long & violent, sans des cris affreux qui auraient appellé tout le voisinage, sans des coups réitérés, sans des meurtrissures, sans des habits déchirés ?

Il était évident que si le parricide avait pu être commis, tous les accusés étaient également coupables, parce qu'ils ne s'étaient pas quittés d'un moment ; il était évident qu'ils ne l'étaient pas ; il était évident que le père seul ne pouvait l'être ; & cependant l'arrêt condamna ce père seul à expirer sur la roue.

Le motif de l'arrêt était aussi inconcevable que tout le reste. Les juges qui étaient décidés pour le supplice de *Jean Calas* persuadèrent aux autres que ce vieillard faible ne pourait résister aux tourmens, & qu'il avouerait sous les coups des bourreaux son crime & celui de ses complices. Ils furent confondus, quand ce vieillard, en mourant sur la roue, prit DIEU à témoin de son innocence, & le conjura de pardonner à ses juges.

Ils furent obligés de rendre un second arrêt contradictoire avec le premier, d'élargir la mère, son fils *Pierre*, le jeune *Lavaisse* & la servante : mais un des conseillers leur ayant fait sentir que cet arrêt démen-

tait l'autre, qu'ils se condamnaient eux-mêmes, que tous les accusés ayant toûjours été ensemble dans le tems qu'on supposait le parricide, l'élargissement de tous les survivans prouvait invinciblement l'innocence du père de famille exécuté. Ils prirent alors le parti de bannir *Pierre Calas* son fils. Ce bannissement semblait aussi inconséquent, aussi absurde que tout le reste : car *Pierre Calas* était coupable ou innocent du parricide ; s'il était coupable, il falait le rouer comme son père ; s'il était innocent, il ne falait pas le bannir. Mais les juges effrayés du supplice du père, & de la piété attendrissante avec laquelle il était mort, imaginèrent sauver leur honneur en laissant croire qu'ils faisaient grace au fils ; comme si ce n'eût pas été une prévarication nouvelle de faire grace ; & ils crurent que le bannissement de ce jeune homme pauvre, & sans appui, étant sans conséquence, n'était pas une grande injustice, après celle qu'ils avaient eu le malheur de commettre.

On commença par menacer *Pierre Calas* dans son cachot, de le traiter comme son père s'il n'abjurait pas sa religion. C'est ce que ce jeune homme (*d*) atteste par serment.

Pierre Calas, en sortant de la ville, rencontra un abbé convertisseur, qui le fit rentrer dans Toulouse ; on l'enferma dans un couvent de dominicains, & là on le contraignit à remplir toutes les fonctions de la catholicité ; c'était en partie ce qu'on voulait, c'était le prix du sang de son père ; & la religion qu'on avait cru venger, semblait satisfaite.

On enleva les filles à la mère ; elles furent enfermées dans un couvent. Cette femme presque arrosée

(*d*) Un jacobin vint dans mon cachot, & me menaça du même genre de mort, si je n'abjurais pas : c'est ce que j'atteste devant DIEU, 23 Juillet 1762.

Pierre Calas.

du sang de son mari, ayant tenu son fils aîné mort entre ses bras, voyant l'autre banni, privée de ses filles, dépouillée de tout son bien, était seule dans le monde, sans pain, sans espérance, & mourante de l'excès de son malheur. Quelques personnes ayant examiné murement toutes les circonstances de cette avanture horrible, en furent si frappées, qu'elles firent presser la dame *Calas*, retirée dans une solitude, d'oser venir demander justice aux pieds du trône. Elle ne pouvait pas alors se soutenir, elle s'éteignait; & d'ailleurs étant née Anglaise, transplantée dans une province de France dès son jeune âge, le nom seul de la ville de Paris l'effrayait. Elle s'imaginait que la capitale du royaume devait être encor plus barbare que celle de Toulouse. Enfin le devoir de venger la mémoire de son mari l'emporta sur sa faiblesse. Elle arriva à Paris prête d'expirer. Elle fut étonnée d'y trouver de l'accueil, des secours & des larmes.

La raison l'emporte à Paris sur le fanatisme, quelque grand qu'il puisse être, au-lieu qu'en province le fanatisme l'emporte presque toûjours sur la raison.

Mr. *De Beaumont*, célèbre avocat du parlement de Paris, prit d'abord sa defense, & dressa une consultation qui fut signée de quinze avocats. Mr. *Loiseau*, non moins éloquent, composa un mémoire en faveur de la famille. Mr. *Mariette* avocat au conseil, dressa une requête juridique, qui portait la conviction dans tous les esprits.

Ces trois généreux défenseurs des loix & de l'innocence abandonnèrent à la veuve le profit des éditions de leurs plaidoyers. (*e*) Paris & l'Europe entière s'émurent de pitié, & demandèrent justice avec cette femme infortunée. L'arrêt fut prononcé par tout

(*e*) On les a contrefaits dans plusieurs villes, & la dame *Calas* a perdu le fruit de cette générosité.

le public longtems avant qu'il pût être ſigné par le conſeil.

La pitié pénétra juſqu'au miniſtère, malgré le torrent continuel des affaires, qui ſouvent exclut la pitié, & malgré l'habitude de voir des malheureux, qui peut endurcir le cœur encor davantage. On rendit les filles à la mère. On les vit toutes les trois couvertes d'un crêpe & baignées de larmes, en faire répandre à leurs juges.

Cependant cette famille eut encor quelques ennemis, car il s'agiſſait de religion. Pluſieurs perſonnes qu'on appelle en France *dévotes*, (*f*) dirent hautement qu'il valait mieux laiſſer rouer un vieux calviniſte innocent, que d'expoſer huit conſeillers de Languedoc à convenir qu'ils s'étaient trompés : on ſe ſervit même de cette expreſſion : „ Il y a plus de magiſtrats que „ de *Calas :* " & on inférait de-là que la famille *Calas* devait être immolée à l'honneur de la magiſtrature. On ne ſongeait pas que l'honneur des juges conſiſte comme celui des autres hommes à réparer leurs fautes. On ne croit pas en France que le pape aſſiſté de ſes cardinaux ſoit infaillible : on pourait croire de même que huit juges de Toulouſe ne le ſont pas. Tout le reſte des gens ſenſés & déſintéreſſés diſaient que l'arrêt de Toulouſe ſerait caſſé dans toute l'Europe, quand même des conſidérations particulières empêcheraient qu'il fût caſſé dans le conſeil.

Tel était l'état de cette étonnante avanture, lorſqu'elle a fait naître à des perſonnes impartiales, mais ſenſibles, le deſſein de préſenter au public quelques réflexions ſur la tolérance, ſur l'indulgence, ſur la commiſération, que l'abbé *Houteville* appelle *Dogme*

(*f*) *Dévot* vient du mot latin *devotus*. Les *devoti* de l'ancienne Rome étaient ceux qui ſe dévouaient pour le ſalut de la république ; c'étaient les *Curtius*, les *Décius*.

monſtrueux, dans ſa déclamation ampoulée & erronée ſur des faits, & que la raiſon appelle *l'apanage de la nature.*

Ou les juges de Toulouſe entraînés par le fanatiſme de la populace ont fait rouer un père de famille innocent, ce qui eſt ſans exemple ; ou ce père de famille & ſa femme ont étranglé leur fils aîné, aidés dans ce parricide par un autre fils & par un ami, ce qui n'eſt pas dans la nature. Dans l'un ou dans l'autre cas l'abus de la religion la plus ſainte a produit un grand crime. Il eſt donc de l'intérêt du genre-humain d'examiner ſi la religion doit être charitable ou barbare.

CONSÉQUENCES DU SUPPLICE DE JEAN CALAS.

Si les pénitens blancs furent la cauſe du ſupplice d'un innocent, de la ruine totale d'une famille, de ſa diſperſion, & de l'opprobre qui ne devrait être attaché qu'à l'injuſtice, mais qui l'eſt au ſupplice ; ſi cette précipitation des pénitens blancs à célébrer comme un ſaint, celui qu'on aurait dû traîner ſur la claie, a fait rouer un père de famille vertueux ; ce malheur doit ſans doute les rendre pénitens en effet pour le reſte de leur vie : eux & les juges doivent pleurer, mais non pas avec un long habit blanc, & un maſque ſur le viſage qui cacherait leurs larmes.

On reſpecte toutes les confréries ; elles ſont édifiantes ; mais quelque grand bien qu'elles puiſſent faire à l'état, égale-t-il ce mal affreux qu'elles ont cauſé ? Elles ſemblent inſtituées par le zèle qui anime en Languedoc les catholiques contre ceux que nous nommons *huguenots.* On dirait qu'on a fait vœu de haïr ſes frères ; car nous avons aſſez de religion pour haïr & perſécuter, nous n'en avons pas aſſez pour aimer & pour ſe-

courir. Et que ferait-ce, fi ces confréries étaient gouvernées par des entoufiaftes, comme l'ont été autrefois quelques congrégations des artifans & des *Mesfieurs*, chez lefquels on réduifait en art & en fyftême l'habitude d'avoir des vifions, comme le dit un de nos plus éloquens & favans magiftrats ? Que ferait-ce fi on établiffait dans les confréries ces chambres obfcures, appellées *chambres de méditation*, où l'on faifait peindre des diables armés de cornes & de griffes, des gouffres de flammes, des croix & des poignards, avec le faint nom de JESUS au-deffus du tableau ? Quel fpectacle pour des yeux déja fafcinés, & pour des imaginations auffi enflammées que foumifes à leurs directeurs !

Il y a eu des tems, on ne le fait que trop, où des confréries ont été dangereufes. Les Frérots, les Flagellans ont caufé des troubles. La ligue commença par de telles affociations. Pourquoi fe diftinguer ainfi des autres citoyens ? s'en croyait-on plus parfait ? cela même eft une infulte au refte de la nation. Voulait-on que tous les chrêtiens entraffent dans la confrérie ? Ce ferait un beau fpectacle que l'Europe en capuchon & en mafque, avec deux petits trous ronds au-devant des yeux ! Penfe-t-on de bonne foi que DIEU préfère cet accoutrement à un juft'au-corps ? Il y a bien plus ; cet habit eft un uniforme de controverfiftes, qui avertit les adverfaires de fe mettre fous les armes ; il peut exciter une efpèce de guerre civile dans les efprits, & elle finirait peut-être par de funeftes excès, fi le roi & fes miniftres n'étaient auffi fages que les fanatiques font infenfés.

On fait affez ce qu'il en a coûté depuis que les chrêtiens difputent fur le dogme ; le fang a coulé, foit fur les échaffauts, foit dans les batailles, dès le quatriéme fiécle jufqu'à nos jours. Bornons-nous ici aux guerres & aux horreurs que les querelles de la réforme ont excitées, & voyons quelle en a été la fource en France.

Peut-être un tableau raccourci & fidèle de tant de calamités ouvrira les yeux de quelques perſonnes peu inſtruites, & touchera des cœurs bien faits.

IDÉE DE LA RÉFORME DU SEIZIÉME SIÉCLE.

Lorſqu'à la renaiſſance des lettres, les eſprits commencèrent à s'éclairer, on ſe plaignit généralement des abus; tout le monde avoue que cette plainte était légitime.

Le pape *Alexandre VI* avait acheté publiquement la tiare, & ſes cinq bâtards en partageaient les avantages. Son fils, le cardinal duc de *Borgia*, fit périr, de concert avec le pape ſon père, les *Vitelli*, les *Urbino*, les *Gravina*, les *Oliveretto*, & cent autres ſeigneurs, pour ravir leurs domaines. *Jules II* animé du même eſprit, excommunia *Louis XII*, donna ſon royaume au premier occupant, & lui-même le caſque en tête, & la cuiraſſe ſur le dos, mit à feu & à ſang une partie de l'Italie. *Léon X*, pour payer ſes plaiſirs, trafiqua des indulgences, comme on vend des denrées dans un marché public. Ceux qui s'élevèrent contre tant de brigandages, n'avaient du moins aucun tort dans la morale; voyons s'ils en avaient contre nous dans la politique.

(*g*) Ils renouvellaient le ſentiment de *Bérenger* ſur l'euchariſtie; ils niaient qu'un corps pût être en cent mille endroits différens, même par la toute-puiſſance divine; ils niaient que les attributs puſſent ſubſiſter ſans ſujet; ils croyaient qu'il était abſolument impoſſible que ce qui eſt pain & vin aux yeux, au goût, à l'eſtomac, fût anéanti dans le moment même qu'il exiſte; ils ſoutenaient toutes ces erreurs condamnées autrefois dans *Bérenger*. Ils ſe fondaient ſur pluſieurs paſſages des premiers pères de l'égliſe, & ſurtout de *St. Juſtin*, qui dit expreſſément dans ſon dialogue contre *Typhon*; „ L'oblation de fine fa-
„ rine eſt la figure de l'eucha-

Ils disaient que JESUS-CHRIST n'ayant jamais exigé d'annates, ni de réserves, ni vendu des dispenses pour ce monde, & des indulgences pour l'autre, on pouvait se dispenser de payer à un prince étranger le prix de toutes ces choses. Quand les annates, les procès en cour de Rome, & les dispenses qui subsistent encor aujourd'hui, ne nous coûteraient que cinq cent mille francs par an, il est clair que nous avons payé depuis *François I*, en deux cent cinquante années, cent vingt millions ; & en évaluant les différens prix du marc d'argent, cette somme en compose une d'environ deux cent cinquante millions d'aujourd'hui. On peut donc convenir sans blasphême, que les hérétiques en proposant l'abolition de ces impôts singuliers, dont la postérité s'étonnera, ne faisaient pas en cela un grand mal au royaume, & qu'ils étaient plutôt bons calculateurs que mauvais sujets. Ajoutons qu'ils étaient les seuls qui sussent la langue grecque, & qui connussent l'antiquité. Ne dissimulons point que malgré leurs erreurs, nous leur devons le développement de l'esprit humain, longtems enseveli dans la plus épaisse barbarie.

Mais comme ils niaient le purgatoire, dont on ne doit pas douter, & qui d'ailleurs rapportait beaucoup aux moines ; comme ils ne révéraient pas des reliques qu'on doit révérer, mais qui rapportaient encor davantage ; enfin, comme ils attaquaient des dogmes

„ ristie, que JESUS-CHRIST „ nous ordonne de faire en „ mémoire de sa passion. “ *καὶ ἡ τῆς σεμιδάλεως* &c. *τύπος ἦν τοῦ ἄρτου τῆς εὐχαριστίας. ὃν εἰς ἀνάμνησιν τοῦ πάθους* &c. *Ἰησοῦς χριστὸς ὁ κύριος ἡμῶν παρέδωκε ποιεῖν.*

Ils rappellaient tout ce qu'on avait dit dans les premiers siécles contre le culte des reliques ; ils citaient ces paroles de *Vigilantius* : „ Est-„ il nécessaire que vous res-„ pectiez, ou même que vous „ adoriez une vile poussière ? „ les ames des martyrs ai-„ ment-elles encor leurs cen-„ dres? Les coutumes des ido-„ lâtres se sont introduites „ dans l'église; on commence „ à allumer des flambeaux en

très respectés, (*g*) on ne leur répondit d'abord qu'en les faisant brûler. Le roi qui les protégeait, & les soudoyait en Allemagne, marcha dans Paris à la tête d'une procession, après laquelle on exécuta plusieurs de ces malheureux ; & voici quelle fut cette exécution. On les suspendait au bout d'une longue poutre qui jouait en bascule sur un arbre debout ; un grand feu était allumé sous eux, on les y plongeait, & on les relevait alternativement ; ils éprouvaient les tourmens & la mort par degrés, jusqu'à-ce qu'ils expirassent par le plus long & le plus affreux supplice que jamais ait inventé la barbarie.

Peu de tems avant la mort de *François I*, quelques membres du parlement de Provence, animés par des ecclésiastiques contre les habitans de Mérindol & de Cabrière, demandèrent au roi des troupes pour appuyer l'exécution de dix-neuf personnes de ce pays condamnées par eux ; ils en firent égorger six mille, sans pardonner ni au sexe, ni à la vieillesse, ni à l'enfance ; ils réduisirent trente bourgs en cendres. Ces peuples,

„ plein midi ; nous pouvons
„ pendant notre vie prier les
„ uns pour les autres ; mais
„ après la mort, à quoi servent ces prières ?

Mais ils ne disaient pas combien *St. Jérôme* s'était élevé contre ces paroles de *Vigilantius*. Enfin, ils voulaient tout rappeller aux tems apostoliques, & ne voulaient pas convenir que l'église s'étant étendue & fortifiée, il avait falu nécessairement étendre & fortifier sa discipline : ils condamnaient les richesses, qui semblaient pourtant nécessaires pour soutenir la majesté du culte.

(*h*) Le véridique & respectable président de *Thou* parle ainsi de ces hommes si innocens & si infortunés : *Homines esse qui trecentis circiter abhinc annis asperum & incultum solum vectigale à dominis acceperint, quod improbo labore & assiduo cultu frugum ferax & aptum pecori reddiderint ; patientissimos eos laboris & inediæ, à litibus abhorrentes, erga egenos munificos, tributa principi & sua jura dominis sedulò & summa fide pendere ; Dei cultum assiduis precibus & morum iñocentiam præ se ferre, ceterum rarò divorum templa adire, nisi si quando ad vicina suis finibus*

jusqu'alors inconnus, avaient tort sans doute d'être nés Vaudois, c'était leur seule iniquité. Ils étaient établis depuis trois cent ans dans des déserts, & sur des montagnes qu'ils avaient rendu fertiles par un travail incroyable. Leur vie pastorale & tranquille retraçait l'innocence attribuée aux premiers âges du monde. Les villes voisines n'étaient connues d'eux que par le trafic des fruits qu'ils allaient vendre; ils ignoraient les procès & la guerre; ils ne se défendirent pas; on les égorgea comme des animaux fugitifs qu'on tue dans une enceinte (*b*).

Après la mort de *François I*, prince plus connu cependant par ses galanteries & par ses malheurs que par ses cruautés, le supplice de mille hérétiques, surtout celui du conseiller au parlement *Dubourg*, & enfin, le massacre de Vassy, armèrent les persécutés, dont la secte s'était multipliée à la lueur des buchers, & sous le fer des bourreaux; la rage succéda à la patience; ils imitèrent les cruautés de leurs ennemis: neuf guerres civiles remplirent la France de carnage; une

oppida mercandi aut negotiorum causa divertant; quò si quandoque pedem inferant, non dei, divorumque statuis advolvi, nec cereos eis aut donaria ulla ponere; non sacerdotes ab eis rogari ut pro se, aut propinquorum manibus rem divinam faciant, non cruce frontem insigniri uti aliorum moris est: cùm cœlum intonat non se lustrali aqua aspergere, sed sublatis in cœlum oculis dei opem implorare; non religionis ergo peregrè proficisci, non per vias antè crucium simulacra caput aperire; sacra alio ritu, & populari lingua celebrare; non denique pontifici aut episcopis honorem deferre, sed quosdam è suo numero delectos pro antistitibus & doctoribus habere. Hæc uti ad Franciscum relata VI. Eid. feb. anni &c.

Madame de *Cental*, à qui appartenait une partie des terres ravagées, & sur lesquelles on ne voyait plus que les cadavres de ses habitans, demanda justice au roi *Henri II*, qui la renvoya au parlement de Paris. L'avocat-général de Provence nommé *Guerin*, principal auteur des massacres, fut seul condamné à perdre la tête; de *Thou* dit, qu'il porta seul la peine des autres coupables, *quòd aulicorum favore destitueretur*, parce qu'il n'avait pas d'amis à la cour.

paix plus funefte que la guerre produifit la St. Barthelemi, dont il n'y avait aucun exemple dans les annales des crimes.

La ligue affaffina *Henri III* & *Henri IV* par les mains d'un frère jacobin, & d'un monftre qui avait été frère feuillant. Il y a des gens qui prétendent que l'humanité, l'indulgence, & la liberté de confcience font des chofes horribles; mais en bonne foi, auraient-elles produit des calamités comparables?

SI LA TOLÉRANCE EST DANGEREUSE, ET CHEZ QUELS PEUPLES ELLE EST PERMISE?

Quelques-uns ont dit que fi l'on ufait d'une indulgence paternelle envers nos frères errans qui prient DIEU en mauvais français, ce ferait leur mettre les armes à la main, qu'on verrait de nouvelles batailles de Jarnac, de Moncontour, de Coutras, de Dreux, de Saint-Denis &c. C'eft ce que j'ignore, parce que je ne fuis pas un prophête; mais il me femble que ce n'eft pas raifonner conféquemment que de dire, *Ces hommes fe font foulevés quand je leur ai fait du mal, donc ils fe fouléveront quand je leur ferai du bien.*

J'oferais prendre la liberté d'inviter ceux qui font à la tête du gouvernement, & ceux qui font deftinés aux grandes places, à vouloir bien examiner mûrement, fi l'on doit craindre en effet que la douceur produife les mêmes révoltes que la cruauté a fait naître, fi ce qui eft arrivé dans certaines circonftances doit arriver dans d'autres, fi les tems, l'opinion, les mœurs font toûjours les mêmes?

Les huguenots, fans doute, ont été enyvrés de fanatifme, & fouillés de fang comme nous: mais la génération préfente eft-elle auffi barbare que leurs pè-

res? le tems, la raiſon qui fait tant de progrès, les bons livres, la douceur de la ſociété, n'ont-ils point pénétré chez ceux qui conduiſent l'eſprit de ces peuples? & ne nous appercevons-nous pas que preſque toute l'Europe a changé de face depuis environ cinquante années?

Le gouvernement s'eſt fortifié partout, tandis que les mœurs ſe ſont adoucies. La police générale, ſoutenue d'armées nombreuſes toûjours exiſtantes, ne permet pas d'ailleurs de craindre le retour de ces tems anarchiques, où des payſans calviniſtes combattaient des payſans catholiques, enrégimentés à la hâte entre les ſemailles & les moiſſons.

D'autres tems, d'autres ſoins. Il ſerait abſurde de décimer aujourd'hui la Sorbonne, parce qu'elle préſenta requête autrefois pour faire brûler la *Pucelle d'Orléans*; parce qu'elle déclara *Henri III* déchu du droit de régner, qu'elle l'excommunia, qu'elle proſcrivit le grand *Henri IV.* On ne recherchera pas, ſans doute, les autres corps du royaume qui commirent les mêmes excès dans ces tems de frénéſie; cela ſerait non-ſeulement injuſte, mais il y aurait autant de folie qu'à purger tous les habitans de Marſeille, parce qu'ils ont eu la peſte en 1720.

Irons-nous ſaccager Rome, comme firent les troupes de *Charles-Quint*, parce que *Sixte-Quint* en 1585 accorda neuf ans d'indulgence à tous les Français qui prendraient les armes contre leur ſouverain? & n'eſt-ce pas aſſez d'empêcher Rome de ſe porter jamais à des excès ſemblables?

La fureur qu'inſpirent l'eſprit dogmatique & l'abus de la religion chrêtienne mal entendue, a répandu autant de ſang, a produit autant de déſaſtres en Allemagne, en Angleterre, & même en Hollande, qu'en France: cependant aujourd'hui la différence des reli-

gions ne cauſe aucun trouble dans ces états : le juif, le catholique, le grec, le luthérien, le calviniſte, l'anabatiſte, le ſocinien, le memnoniſte, le morave & tant d'autres, vivent en frères dans ces contrées, & contribuent également au bien de la ſociété.

On ne craint plus en Hollande que les diſputes d'un (*i*) *Gomar* ſur la prédeſtination faſſent trancher la tête au grand-penſionnaire. On ne craint plus à Londres que les querelles des presbytériens & des épiſcopaux pour une liturgie & pour un ſurplis, répandent le ſang d'un roi ſur un échaffaut (*k*). L'Irlande peuplée & enrichie ne verra plus ſes citoyens catholiques ſacrifier à DIEU pendant deux mois ſes citoyens proteſtans, les enterrer vivans, ſuſpendre les mères à des gibets, attacher les filles au cou de leurs mères & les voir expirer enſemble, ouvrir le ventre des femmes enceintes, en tirer les enfans à demi-formés, & les donner à manger aux porcs & aux chiens ; mettre un poignard dans la main de leurs priſonniers garrottés, & conduire leurs bras dans le ſein de leurs femmes, de leurs pères, de leurs mères, de leurs filles ; s'imaginant en faire mutuellement des parricides, & les damner tous en les exterminant tous. C'eſt ce que rapporte *Rapin Thoiras*, officier en Irlande, preſque contemporain : c'eſt ce que rapportent toutes les annales,

(*i*) *François Gomar* était un théologien proteſtant; il ſoutint contre *Arminius* ſon collègue, que DIEU a deſtiné de toute éternité la plus grande partie des hommes à être brûlés éternellement : ce dogme infernal fut ſoutenu comme il devait l'être, par la perſécution. Le grand-penſionnaire *Barnevelt*, qui était du parti contraire à *Gomar*, eut la tête tranchée à l'âge de 72 ans, le 13 Mai 1619, *pour avoir contriſté au poſſible l'égliſe de* DIEU.

(*k*) Un déclamateur dans l'apologie de la révocation de l'édit de Nantes, dit en parlant de l'Angleterre : *une fauſſe religion devait produire néceſſairement de tels fruits ; il en reſtait un ſeul à meurir, ces inſulaires le recueillent, c'eſt le mépris des nations.* Il faut avouer que l'auteur prend mal ſon tems pour dire que les Anglais ſont mépriſables

annales, toutes les hiſtoires d'Angleterre, & ce qui ſans doute ne ſera jamais imité. La philoſophie, la ſeule philoſophie, cette ſœur de la religion, a déſarmé des mains que la ſuperſtition avait ſi longtems enſanglantées; & l'eſprit humain au réveil de ſon yvreſſe s'eſt étonné des excès où l'avait emporté le fanatiſme.

Nous-mêmes, nous avons en France une province opulente où le luthéraniſme l'emporte ſur le catholiciſme. L'univerſité d'Alſace eſt entre les mains des luthériens : ils occupent une partie des charges municipales; jamais la moindre querelle religieuſe n'a dérangé le repos de cette province depuis qu'elle appartient à nos rois. Pourquoi? c'eſt qu'on n'y a perſécuté perſonne. Ne cherchez point à gêner les cœurs, & tous les cœurs ſeront à vous.

Je ne dis pas que tous ceux qui ne ſont point de la religion du prince doivent partager les places & les honneurs de ceux qui ſont de la religion dominante. En Angleterre, les catholiques regardés comme attachés au parti du prétendant, ne peuvent parvenir aux emplois; ils payent même double taxe; mais ils jouiſſent d'ailleurs de tous les droits des citoyens.

On a ſoupçonné quelques évêques Français de penſer qu'il n'eſt ni de leur honneur, ni de leur intérêt,

mépriſables & mépriſés de toute la terre. Ce n'eſt pas, ce me ſemble, lorſqu'une nation ſignale ſa bravoure & ſa générosité, lorſqu'elle eſt victorieuſe dans les quatre parties du monde, qu'on eſt bien reçu à dire qu'elle eſt mépriſable & mépriſée. C'eſt dans un chapitre ſur l'intolérance, qu'on trouve ce ſingulier paſſage. Ceux qui prêchent l'intolérance méritent d'écrire ainſi. Cet abominable livre, qui ſemble fait par le fou de *Verberies*, eſt d'un homme ſans miſſion; car quel paſteur écrirait ainſi? La fureur eſt pouſſée dans ce livre, juſqu'à juſtifier la St. Barthelemi. On croirait qu'un tel ouvrage rempli de ſi affreux paradoxes devrait être entre les mains de tout le monde, au moins par ſa ſingularité, cependant à peine eſt-il connu.

d'avoir dans leur diocèſe des calviniſtes ; & que c'eſt là le plus grand obſtacle à la tolérance ; je ne le puis croire. Le corps des évêques en France eſt composé de gens de qualité qui penſent & qui agiſſent avec une nobleſſe digne de leur naiſſance ; ils ſont charitables & généreux, c'eſt une juſtice qu'on doit leur rendre : ils doivent penſer que certainement leurs diocéſains fugitifs ne ſe convertiront pas dans les pays étrangers, & que retournés auprès de leurs paſteurs ils pouraient être éclairés par leurs inſtructions, & touchés par leurs exemples ; il y aurait de l'honneur à les convertir, le temporel n'y perdrait pas, & plus il y aurait de citoyens, plus les terres des prélats rapporteraient.

Un évêque de Varmie en Pologne avait un anabatiſte pour fermier, & un ſocinien pour receveur ; on lui propoſa de chaſſer & de pourſuivre l'un parce qu'il ne croyait pas la conſubſtantiabilité, & l'autre parce qu'il ne batiſait ſon fils qu'à quinze ans ; il répondit qu'ils ſeraient éternellement damnés dans l'autre monde, mais que dans ce monde-ci ils lui étaient très néceſſaires.

Sortons de notre petite ſphère, & examinons le reſte de notre globe. Le grand-ſeigneur gouverne en paix vingt peuples de différentes religions ; deux cent mille Grecs vivent avec ſécurité dans Conſtantinople ; le muphti même nomme & préſente à l'empereur le patriarche Grec ; on y ſouffre un patriarche Latin. Le ſultan nomme des évêques Latins pour quelques iſles de la Grèce, (*l*) & voici la formule dont il ſe ſert : *Je lui commande d'aller réſider évêque dans l'isle de Chio, ſelon leur ancienne coutume & leurs vaines cérémonies.* Cet empire eſt rempli de jacobites, de neſtoriens, de monothélites ; il y a des cophtes, des chrêtiens de *St. Jean*, des Juifs, des Guèbres, des Banians. Les anna-

(*l*) Voyez *Ricaut.*

les turques ne font mention d'aucune révolte excitée par aucune de ces religions.

Allez dans l'Inde, dans la Perſe, dans la Tartarie, vous y verrez la même tolérance & la même tranquillité. *Pierre le grand* a favoriſé tous les cultes dans ſon vaſte empire : le commerce & l'agriculture y ont gagné, & le corps politique n'en a jamais ſouffert.

Le gouvernement de la Chine n'a jamais adopté, depuis plus de quatre mille ans qu'il eſt connu, que le culte des *Noachides*, l'adoration ſimple d'un ſeul DIEU : cependant il tolère les ſuperſtitions de *Fo*, & une multitude de bonzes, qui ſerait dangereuſe, ſi la ſageſſe des tribunaux ne les avait pas toujours contenus.

Il eſt vrai que le grand empereur *Yontchin*, le plus ſage & le plus magnanime peut-être qu'ait eu la Chine, a chaſſé les jéſuites ; mais ce n'était pas parce qu'il était intolérant, c'était au contraire parce que les jéſuites l'étaient. Ils rapportent eux-mêmes dans leurs lettres curieuſes, les paroles que leur dit ce bon prince : *Je ſais que votre religion eſt intolérante ; je ſais ce que vous avez fait aux Manilles & au Japon ; vous avez trompé mon père, n'eſpérez pas me tromper de même.* Qu'on liſe tout le diſcours qu'il daigna leur tenir, on le trouvera le plus ſage & le plus clément des hommes. Pouvait-il en effet retenir des phyſiciens d'Europe, qui ſous prétexte de montrer des thermomètres & des éolipiles à la cour, avaient ſoulevé déja un prince du ſang ? & qu'aurait dit cet empereur s'il avait lu nos hiſtoires, s'il avait connu nos tems de la ligue, & de la conſpiration des poudres ?

C'en était aſſez pour lui d'être informé des querelles indécentes des jéſuites, des dominicains, des capucins, des prêtres ſéculiers envoyés du bout du monde

dans ses états : ils venaient prêcher la vérité, & ils s'anathématisaient les uns les autres. L'empereur ne fit donc que renvoyer des perturbateurs étrangers : mais avec quelle bonté les renvoya-t-il ? quels soins paternels n'eut-il pas d'eux pour leur voyage, & pour empêcher qu'on ne les insultât sur la route ? Leur bannissement même fut un exemple de tolérance & d'humanité.

(*m*) Les Japonois étaient les plus tolérans de tous les hommes ; douze religions paisibles étaient établies dans leur empire : les jésuites vinrent faire la treizième ; mais bientôt n'en voulant pas souffrir d'autre, on sait ce qui en résulta ; une guerre civile, non moins affreuse que celles de la ligue, désola ce pays. La religion chrétienne fut noyée enfin dans des flots de sang ; les Japonois fermèrent leur empire au reste du monde, & ne nous regardèrent que comme des bêtes farouches, semblables à celles dont les Anglais ont purgé leur isle. C'est en vain que le ministre *Colbert* sentant le besoin que nous avions des Japonois, qui n'ont nul besoin de nous, tenta d'établir un commerce avec leur empire ; il les trouva inflexibles.

Ainsi donc notre continent entier nous prouve qu'il ne faut ni annoncer, ni exercer l'intolérance.

Jettez les yeux sur l'autre hémisphère, voyez la Caroline, dont le sage *Locke* fut le législateur ; il suffit de sept pères de famille pour établir un culte public approuvé par la loi : cette liberté n'a fait naître aucun désordre. DIEU nous préserve de citer cet exemple

(*m*) Voyez *Kempfer* & toutes les rélations du Japon.

(*n*) Mr. de *la Bourdonnaie*, intendant de Rouen, dit que la manufacture de chapeaux est tombée à Caudebec & à Neufchâtel par la fuite des réfugiés. Mr. *Foucaut*, intendant de Caën, dit que le commerce est tombé de moitié dans la généralité. Mr. de *Maupeou*, intendant de Poitiers, dit que la manufacture de droguet est anéantie. Mr. de *Be-*

pour engager la France à l'imiter ! on ne le rapporte que pour faire voir que l'excès le plus grand où puisse aller la tolérance, n'a pas été suivi de la plus légère dissention : mais ce qui est très utile & très bon dans une colonie naissante, n'est pas convenable dans un ancien royaume.

Que dirons-nous des *Primitifs* que l'on a nommés *Quakres* par dérision, & qui avec des usages peut-être ridicules, ont été si vertueux, & ont enseigné inutilement la paix au reste des hommes ? Ils sont en Pensilvanie au nombre de cent mille ; la discorde, la controverse sont ignorées dans l'heureuse patrie qu'ils se sont faite : & le nom seul de leur ville de Philadelphie, qui leur rappelle à tout moment que les hommes sont frères, est l'exemple & la honte des peuples qui ne connaissent pas encor la tolérance.

Enfin cette tolérance n'a jamais excité de guerre civile ; l'intolérance a couvert la terre de carnage. Qu'on juge maintenant entre ces deux rivales, entre la mère qui veut qu'on égorge son fils, & la mère qui le cède pourvu qu'il vive.

Je ne parle ici que de l'intérêt des nations, & en respectant comme je le dois la théologie, je n'envisage dans cet article que le bien physique & moral de la société. Je supplie tout lecteur impartial de peser ces vérités, de les rectifier & de les étendre. Des lecteurs attentifs qui se communiquent leurs pensées, vont toûjours plus loin que l'auteur (*n*).

zons, intendant de Bordeaux, se plaint que le commerce de Clérac & de Nérac ne subsiste presque plus. Mr. de *Miroménil*, intendant de Touraine, dit que le commerce de Tours est diminué de dix millions par année ; & tout cela par la persécution. Voyez les mémoires des intendans en 1698. Comptez surtout le nombre des officiers de terre & de mer, & des matelots, qui ont été obligés d'aller servir contre la

COMMENT LA TOLÉRANCE PEUT ÊTRE ADMISE ?

J'ose suppoſer qu'un miniſtre éclairé & magnanime, un prélat humain & ſage, un prince qui ſait que ſon intérêt conſiſte dans le grand nombre de ſes ſujets, & ſa gloire dans leur bonheur, daigne jetter les yeux ſur cet écrit informe & défectueux ; il y ſupplée par ſes propres lumières ; il ſe dit à lui-même, Que riſquerai-je à voir la terre cultivée & ornée par plus de mains laborieuſes, les tributs augmentés, l'état plus floriſſant ?

L'Allemagne ſerait un déſert couvert des oſſemens des catholiques, évangéliques, réformés, anabatiſtes, égorgés les uns par les autres, ſi la paix de Veſtphalie n'avait pas procuré enfin la liberté de conſcience.

Nous avons des Juifs à Bordeaux, à Metz, en Alſace ; nous avons des luthériens, des moliniſtes, des janſéniſtes ; ne pouvons-nous pas ſouffrir & contenir des calviniſtes à-peu-près aux mêmes conditions que les catholiques ſont tolérés à Londres ? Plus il y a de ſectes, moins chacune eſt dangereuſe ; la multiplicité les affaiblit ; toutes ſont réprimées par de juſtes loix, qui défendent les aſſemblées tumultueuſes, les injures, les ſéditions, & qui ſont toûjours en vigueur par la force coactive.

Nous ſavons que pluſieurs chefs de famille, qui ont élevé de grandes fortunes dans les pays étrangers, ſont prêts à retourner dans leur patrie ; ils ne demandent que la protection de la loi naturelle, la validité de leurs mariages, la certitude de l'état de leurs enfans,

France, & ſouvent avec un funeſte avantage : & voyez ſi l'intolérance n'a pas cauſé quelque mal à l'état.

On n'a pas ici la témérité de propoſer des vues à des miniſtres dont on connait le génie & les grands ſentimens, &

le droit d'hériter de leurs pères, la franchise de leurs personnes ; point de temples publics, point de droit aux charges municipales, aux dignités : les catholiques n'en ont ni à Londres, ni en plusieurs autres pays. Il ne s'agit plus de donner des privilèges immenses, des places de sûreté à une faction, mais de laisser vivre un peuple paisible, d'adoucir des édits, autrefois peut-être nécessaires, & qui ne le sont plus ; ce n'est pas à nous d'indiquer au ministère ce qu'il peut faire ; il suffit de l'implorer pour des infortunés.

Que de moyens de les rendre utiles, & d'empêcher qu'ils ne soient jamais dangereux ! La prudence du ministère & du conseil, appuyée de la force, trouvera bien aisément ces moyens, que tant d'autres nations employent si heureusement.

Il y a des fanatiques encor dans la populace calviniste ; mais il est constant qu'il y en a davantage dans la populace convulsionnaire. La lie des insensés de *St. Médard* est comptée pour rien dans la nation, celle des prophètes calvinistes est anéantie. Le grand moyen de diminuer le nombre des maniaques, s'il en reste, est d'abandonner cette maladie de l'esprit au régime de la raison, qui éclaire lentement, mais infailliblement, les hommes. Cette raison est douce, elle est humaine, elle inspire l'indulgence, elle étouffe la discorde, elle affermit la vertu, elle rend aimable l'obéissance aux loix, plus encor que la force ne les maintient. Et comptera-t-on pour rien le ridicule attaché aujourd'hui à l'entousiasme par tous les honnêtes-gens ? Ce ridicule est une puissante barrière contre les extravagances de tous les sectaires. Les tems passés sont comme s'ils n'avaient jamais été. Il faut toûjours partir

dont le cœur est aussi noble que la naissance : ils verront assez que le rétablissement de la marine demande quelque indulgence pour les habitans de nos côtes.

du point où l'on eſt, & de celui où les nations ſont parvenues.

Il a été un tems où l'on ſe crut obligé de rendre des arrêts contre ceux qui enſeignaient une doctrine contraire aux catégories d'*Ariſtote*, à l'horreur du vuide, aux quiddités, & à l'univerſel de la part de la choſe. Nous avons en Europe plus de cent volumes de juriſprudence ſur la ſorcellerie, & ſur la manière de diſtinguer les faux ſorciers des véritables. L'excommunication des ſauterelles, & des inſectes nuiſibles aux moiſſons, a été très en uſage, & ſubſiſte encor dans pluſieurs rituels; l'uſage eſt paſſé, on laiſſe en paix *Ariſtote*, les ſorciers & les ſauterelles. Les exemples de ces graves démences, autrefois ſi importantes, ſont innombrables; il en revient d'autres de tems en tems; mais quand elles ont fait leur effet, quand on en eſt raſſaſié, elles s'anéantiſſent. Si quelqu'un s'aviſait aujourd'hui d'être carpocratien, ou eutichéen, ou monothélite, monophiſite, neſtorien, manichéen &c. qu'arriverait-il? on en rirait comme d'un homme habillé à l'antique avec une fraiſe & un pourpoint.

La nation commençait à entr'ouvrir les yeux, lorſque les jéſuites *Le Tellier* & *Doucin* fabriquèrent la bulle *Unigenitus* qu'ils envoyèrent à Rome; ils crurent être encor dans ces tems d'ignorance, où les peuples adoptaient ſans examen les aſſertions les plus abſurdes. Ils oſèrent proſcrire cette propoſition, qui eſt d'une vérité univerſelle dans tous les cas & dans tous les tems: *La crainte d'une excommunication injuſte ne doit point empêcher de faire ſon devoir:* c'était proſcrire la raiſon, les libertés de l'égliſe gallicane, & le fondement de la morale; c'était dire aux hommes, DIEU vous ordonne de ne jamais faire votre devoir, dès que vous craindrez l'injuſtice. On n'a jamais heurté le ſens commun plus effrontément. Les conſulteurs de Rome n'y prirent pas garde. On perſuada à la cour de Rome que cette bulle était néceſſaire, & que la nation la

désirait ; elle fut signée, scellée & envoyée ; on en sait les suites ; certainement si on les avait prévues, on aurait mitigé la bulle. Les querelles ont été vives, la prudence & la bonté du roi les a enfin appaisées.

Il en est de même dans une grande partie des points qui divisent les protestans & nous ; il y en a quelques-uns qui ne sont d'aucune conséquence ; il y en a d'autres plus graves, mais sur lesquels la fureur de la dispute est tellement amortie, que les protestans eux-mêmes ne prêchent aujourd'hui la controverse en aucune de leurs églises.

C'est donc ce tems de dégoût, de satiété, ou plutôt de raison, qu'on peut saisir comme une époque & un gage de la tranquillité publique. La controverse est une maladie épidémique qui est sur sa fin, & cette peste dont on est guéri, ne demande plus qu'un régime doux. Enfin l'intérêt de l'état est que des fils expatriés reviennent avec modestie dans la maison de leur père ; l'humanité le demande, la raison le conseille, & la politique ne peut s'en effrayer.

SI L'INTOLÉRANCE EST DE DROIT NATUREL ET DE DROIT HUMAIN?

Le droit naturel est celui que la nature indique à tous les hommes. Vous avez élevé votre enfant ; il vous doit du respect comme à son père, de la reconnaissance comme à son bienfaicteur. Vous avez droit aux productions de la terre que vous avez cultivée par vos mains ; vous avez donné & reçu une promesse, elle doit être tenue.

Le droit humain ne peut être fondé en aucun cas que sur ce droit de nature ; & le grand principe, le principe universel de l'un & de l'autre, est dans toute la terre : *Ne fai pas ce que tu ne voudrais pas qu'on te*

fît. Or on ne voit pas comment, ſuivant ce principe, un homme pourait dire à un autre, *Croi ce que je crois, & ce que tu ne peux croire, ou tu périras :* C'eſt ce qu'on dit en Portugal, en Eſpagne, à Goa. On ſe contente à préſent dans quelques autres pays de dire ; *Croi, ou je t'abhorre ; croi, ou je te ferai tout le mal que je pourai ; monſtre, tu n'as pas ma religion, tu n'as donc point de religion ; il faut que tu ſois en horreur à tes voiſins, à ta ville, à ta province.*

S'il était de droit humain de ſe conduire ainſi, il faudrait donc que le Japonois déteſtât le Chinois, qui aurait en exécration le Siamois ; celui-ci pourſuivrait les Gangarides, qui tomberaient ſur les habitans de l'Indus ; un Mogol arracherait le cœur au premier Malabare qu'il trouverait ; le Malabare pourait égorger le Perſan, qui pourait maſſacrer le Turc ; & tous enſemble ſe jetteraient ſur les chrêtiens, qui ſe ſont ſi longtems dévorés les uns les autres.

Le droit de l'intolérance eſt donc abſurde & barbare ; c'eſt le droit des tigres ; & il eſt bien plus horrible, car les tigres ne déchirent que pour manger, & nous nous ſommes exterminés pour des paragraphes.

SI L'INTOLÉRANCE A ÉTÉ CONNUE DES GRECS ?

Les peuples dont l'hiſtoire nous a donné quelques faibles connaiſſances, ont tous regardé leurs différentes religions comme des nœuds qui les uniſſaient tous enſemble ; c'était une aſſociation du genre-humain. Il y avait une eſpèce de droit d'hoſpitalité entre les Dieux comme entre les hommes. Un étranger arrivait-il dans une ville, il commençait par adorer les Dieux du pays ; on ne manquait jamais de vénérer les Dieux mêmes de ſes ennemis. Les Troyens adreſſaient des prières aux Dieux qui combattaient pour les Grecs.

Alexandre alla consulter dans les déserts de la Libie le Dieu *Ammon*, auquel les Grecs donnèrent le nom de *Zeus*, & les Latins de *Jupiter*, quoique les uns & les autres eussent leur *Jupiter* & leur *Zeus* chez eux. Lorsqu'on assiégeait une ville, on faisait un sacrifice & des prières aux Dieux de la ville, pour se les rendre favorables. Ainsi, au milieu même de la guerre, la religion réunissait les hommes, & adoucissait quelquefois leurs fureurs, si quelquefois elle leur commandait des actions inhumaines & horribles.

Je peux me tromper, mais il me paraît que de tous les anciens peuples policés, aucun n'a gêné la liberté de penser. Tous avaient une religion; mais il me semble qu'ils en usaient avec les hommes comme avec leurs Dieux; ils reconnaissaient tous un DIEU suprême, mais ils lui associaient une quantité prodigieuse de divinités inférieures; ils n'avaient qu'un culte, mais ils permettaient une foule de systêmes particuliers.

Les Grecs, par exemple, quelque religieux qu'ils fussent, trouvaient bon que les épicuriens niassent la providence, & l'existence de l'ame. Je ne parle pas des autres sectes, qui toutes blessaient les idées saines qu'on doit avoir de l'Etre créateur, & qui toutes étaient tolérées.

Socrate qui approcha le plus près de la connaissance du Créateur, en porta, dit-on, la peine, & mourut martyr de la Divinité; c'est le seul que les Grecs ayent fait mourir pour ses opinions. Si ce fut en effet la cause de sa condamnation, cela n'est pas à l'honneur de l'intolérance, puisqu'on ne punit que celui qui seul rendit gloire à DIEU, & qu'on honora tous ceux qui donnaient de la Divinité les notions les plus indignes. Les ennemis de la tolérance ne doivent pas, à mon avis, se prévaloir de l'exemple odieux des juges de *Socrate*.

Il eſt évident, d'ailleurs, qu'il fut la victime d'un parti furieux animé contre lui. Il s'était fait des ennemis irréconciliables des ſophiſtes, des orateurs, des poëtes, qui enſeignaient dans les écoles; & même de tous les précepteurs qui avaient ſoin des enfans de diſtinction. Il avoue lui-même dans ſon diſcours rapporté par *Platon*, qu'il allait de maiſon en maiſon prouver à ces précepteurs qu'ils n'étaient que des ignorans: cette conduite n'était pas digne de celui qu'un oracle avait déclaré le plus ſage des hommes. On déchaîna contre lui un prêtre, & un conſeiller des cinq cent, qui l'accuſèrent; j'avoue que je ne ſais pas préciſément de quoi, je ne vois que du vague dans ſon apologie; on lui fait dire en général, qu'on lui imputait d'inſpirer aux jeunes gens des maximes contre la religion & le gouvernement. C'eſt ainſi qu'en uſent tous les jours les calomniateurs dans le monde: mais il faut dans un tribunal des faits avérés, des chefs d'accuſation précis & circonſtanciés; c'eſt ce que le procès de *Socrate* ne nous fournit point; nous ſavons ſeulement qu'il eut d'abord deux cent vingt voix pour lui. Le tribunal des cinq cent poſſédait donc deux cent vingt philoſophes; c'eſt beaucoup; je doute qu'on les trouvât ailleurs. Enfin, la pluralité fut pour la ciguë; mais auſſi, ſongeons que les Athéniens revenus à eux-mêmes eurent les accuſateurs & les juges en horreur; que *Mélitus*, le principal auteur de cet arrêt, fut condamné à mort pour cette injuſtice; que les autres furent bannis, & qu'on éleva un temple à *Socrate*. Jamais la philoſophie ne fut ſi bien vengée, ni tant honorée. L'exemple de *Socrate* eſt au fond le plus terrible argument qu'on puiſſe alléguer contre l'intolérance. Les Athéniens avaient un autel dédié aux Dieux étrangers, aux Dieux qu'ils ne pouvaient connaître. Y a-t-il une plus forte preuve, non-ſeulement d'indulgence pour toutes les nations, mais encor de reſpect pour leurs cultes?

Un honnête homme qui n'eſt ennemi ni de la raiſon,

ni de la littérature, ni de la probité, ni de la patrie, en justifiant depuis peu la Saint Barthelemi, cite la guerre des Phocéens nommée *la guerre sacrée*, comme si cette guerre avait été allumée pour le culte, pour le dogme, pour des argumens de théologie; il s'agissait de savoir à qui appartiendrait un champ: c'est le sujet de toutes les guerres. Des gerbes de bled ne sont pas un symbole de créance; jamais aucune ville grecque ne combattit pour des opinions. D'ailleurs que prétend cet homme modeste & doux? veut-il que nous fassions une guerre sacrée?

Si les Romains ont été tolérans?

Chez les anciens Romains, depuis *Romulus* jusqu'aux tems où les chrêtiens disputèrent avec les prêtres de l'empire, vous ne voyez pas un seul homme persécuté pour ses sentimens. *Ciceron* douta de tout; *Lucrèce* nia tout; & on ne leur en fit pas le plus léger reproche: la licence même alla si loin, que *Pline* le naturaliste commence son livre par nier un Dieu, & par dire que s'il en est un, c'est le soleil. *Ciceron* dit, en parlant des enfers, *Non est anus tam excors quæ credat:* „ Il „ n'y a pas même de vieille assez imbécille pour les „ croire. " *Juvenal* dit: *Nec pueri credunt:* " Les „ enfans n'en croyent rien. " On chantait sur le théatre de Rome: *Post mortem nihil est, ipsaque mors nihil:* „ Rien n'est après la mort, la mort même n'est rien. " Abhorrons ces maximes, & tout au plus, pardonnons-les à un peuple que les Evangiles n'éclairaient pas; elles sont fausses, elles sont impies; mais concluons que les Romains étaient très tolérans, puisqu'elles n'excitèrent jamais le moindre murmure.

Le grand principe du sénat & du peuple Romain était: *Deorum offensa diis curæ*; „ C'est aux Dieux „ seuls à se soucier des offenses faites aux Dieux. " Ce

peuple roi ne ſongeait qu'à conquérir, à gouverner, & à policer l'univers. Ils ont été nos légiſlateurs comme nos vainqueurs ; & jamais *Céſar*, qui nous donna des fers, des loix & des jeux, ne voulut nous forcer à quitter nos druides pour lui, tout grand pontife qu'il était d'une nation notre ſouveraine.

Les Romains ne profeſſaient pas tous les cultes, ils ne donnaient pas à tous la ſanction publique, mais ils les permirent tous. Ils n'eurent aucun objet matériel de culte ſous *Numa*, point de ſimulacres, point de ſtatues ; bientôt ils en élevèrent aux Dieux *Majorum Gentium*, que les Grecs leur firent connaître. La loi des douze tables, *Deos peregrinos ne colunto*, ſe réduiſit à n'accorder le culte public qu'aux divinités ſupérieures approuvées par le ſénat. *Iſis* eut un temple dans Rome, juſqu'au tems où *Tibère* le démolit, lorſque les prêtres de ce temple corrompus par l'argent de *Mundus*, le firent coucher dans le temple ſous le nom du Dieu *Anubis* avec une femme nommée *Pauline*. Il eſt vrai que *Joſeph* eſt le ſeul qui rapporte cette hiſtoire ; il n'était pas contemporain, il était crédule & exagérateur. Il y a peu d'apparence que dans un tems auſſi éclairé que celui de *Tibère*, une dame de la première condition eût été aſſez imbécille pour croire avoir les faveurs du Dieu *Anubis*.

Mais que cette anecdote ſoit vraie ou fauſſe, il demeure certain que la ſuperſtition égyptienne avait élevé un temple à Rome avec le conſentement public. Les Juifs y commerçaient dès le tems de la guerre punique ; ils y avaient des ſynagogues du tems d'*Auguſte*, & ils les conſervèrent preſque toûjours, ainſi que dans Rome moderne. Y a-t-il un plus grand exemple que la tolérance était regardée par les Romains comme la loi la plus ſacrée du droit des gens ?

On nous dit qu'auſſi-tôt que les chrétiens parurent, ils furent perſécutés par ces mêmes Romains qui ne

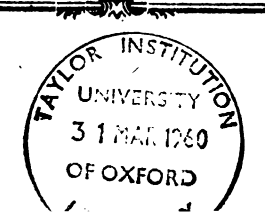
persécutaient personne. Il me paraît évident que ce fait est très faux ; je n'en veux pour preuve que *St. Paul* lui-même. Les *Actes des apôtres* nous apprennent que (*o*) *St. Paul* étant accusé par les Juifs de vouloir détruire la loi mosaïque par JESUS-CHRIST, *St. Jacques* proposa à *St. Paul* de se faire raser la tête, & d'aller se purifier dans le temple avec quatre Juifs, *afin que tout le monde sache que tout ce que l'on dit de vous est faux, & que vous continuez à garder la loi de* Moïse.

Paul chrêtien alla donc s'acquitter de toutes les cérémonies judaïques pendant sept jours ; mais les sept jours n'étaient pas encor écoulés, quand des Juifs d'Asie le reconnurent ; & voyant qu'il était entré dans le temple, non-seulement avec des Juifs, mais avec des Gentils, ils crièrent à la profanation : on le saisit, on le mena devant le gouverneur *Félix*, & ensuite on s'adressa au tribunal de *Festus*. Les Juifs en foule demandèrent sa mort ; *Festus* leur répondit, (*p*) *Ce n'est point la coutume des Romains de condamner un homme avant que l'accusé ait ses accusateurs devant lui, & qu'on lui aît donné la liberté de se défendre.*

Ces paroles sont d'autant plus remarquables dans ce magistrat Romain, qu'il paraît n'avoir eu nulle considération pour *St. Paul*, n'avoir senti pour lui que du mépris ; trompé par les fausses lumières de sa raison, il le prit pour un fou ; il lui dit à lui-même qu'il était en démence, (*q*) *multæ te litteræ ad insaniam convertunt.* Festus n'écouta donc que l'équité de la loi romaine, en donnant sa protection à un inconnu qu'il ne pouvait estimer.

Voilà le Saint Esprit lui-même, qui déclare que les Romains n'étaient pas persécuteurs, & qu'ils étaient

(*o*) Chap. XXI & XXII. (*p*) Act. chap. XXV.
(*q*) Act. chap. XXVI. v. 34.



justes. Ce ne sont pas les Romains qui se soulevèrent contre *St. Paul*, ce furent les Juifs. *St. Jacques*, frère de JESUS, fut lapidé par l'ordre d'un Juif saducéen, & non d'un Romain : les Juifs seuls lapidèrent *St. Etienne*; (r) & lorsque *St. Paul* gardait les manteaux des exécuteurs, certes il n'agissait pas en citoyen Romain.

Les premiers chrêtiens n'avaient rien sans doute à démêler avec les Romains; ils n'avaient d'ennemis que les Juifs dont ils commençaient à se séparer. On sait quelle haine implacable portent tous les sectaires à ceux qui abandonnent leur secte. Il y eut sans doute du tumulte dans les synagogues de Rome. *Suétone* dit, dans la vie de Claude, *Judæos impulsore Christo assiduè tumultuantes Roma expulit.* Il se trompait, en disant que c'était à l'instigation de CHRIST : il ne pouvait pas être instruit des détails d'un peuple aussi méprisé à Rome que l'était le peuple Juif, mais il ne se trompait pas sur l'occasion de ces querelles. *Suétone* écrivait sous *Adrien* dans le second siécle; les chrêtiens n'étaient pas alors distingués des Juifs aux yeux des Romains. Le passage de *Suétone* fait voir que les Romains, loin

(r) Quoique les Juifs n'eussent pas le droit du glaive depuis qu'*Archelaüs* avait été relégué chez les Allobroges, & que la Judée était gouvernée en province de l'empire; cependant les Romains fermaient souvent les yeux quand les Juifs exerçaient le jugement du zèle, c'est-à-dire, quand dans une émeute subite ils lapidaient par zèle celui qu'ils croyaient avoir blasphémé.

(s) Ulpianus l —— tit. II. *Eis qui judaïcam superstitionem sequuntur honores adipisci permiserunt &c.*

(t) Tacite dit : *Quos per flagitia invisos vulgus christianos appellabat.*

Il est bien difficile que le nom de *chrêtien* fût déja connu à Rome; *Tacite* écrivait sous *Vespasien* & sous *Domitien*; il parlait des chrêtiens comme on en parlait de son tems. J'oserais dire que ces mots, *odio humani generis convicti*, pouraient bien signifier, dans le stile de Tacite, *convaincus d'être haïs du genre humain*,

loin d'opprimer les premiers chrêtiens, réprimaient alors les Juifs qui les perſécutaient. Ils voulaient que la ſynagogue de Rome eût pour ſes frères ſéparés la même indulgence que le ſénat avait pour elle; & les Juifs chaſſés revinrent bientôt après; ils parvinrent même aux honneurs malgré les loix qui les en excluaient: c'eſt *Dion Caſſius* & *Ulpien* qui nous l'apprennent (*s*). Eſt-il poſſible qu'après la ruine de Jéruſalem les empereurs euſſent prodigué des dignités aux Juifs, & qu'ils euſſent perſécuté, livré aux bourreaux & aux bêtes, des chrêtiens qu'on regardait comme une ſecte de Juifs!

Néron, dit-on, les perſécuta. *Tacite* nous apprend qu'ils furent accuſés de l'incendie de Rome, & qu'on les abandonna à la fureur du peuple. S'agiſſait-il de leur créance dans une telle accuſation? Non ſans doute. Dirons-nous que les Chinois, que les Hollandais égorgèrent il y a quelques années dans les fauxbourgs de Batavia, furent immolés à la religion? Quelque envie qu'on ait de ſe tromper, il eſt impoſſible d'attribuer à l'intolérance le déſaſtre arrivé ſous *Néron* à quelques malheureux demi-juifs & demi-chrêtiens. (*t*)

humain, autant que *convaincus de haïr le genre-humain.*

En effet que faiſaient à Rome ces premiers miſſionnaires? Ils tâchaient de gagner quelques ames; ils leur enſeignaient la morale la plus pure; ils ne s'élevaient contre aucune puiſſance; l'humilité de leur cœur était extrême comme celle de leur état & de leur ſituation; à peine étaient-ils connus, à peine étaient-ils ſéparés des autres Juifs; comment le genre-humain, qui les ignorait, pouvait-il les haïr? & comment pouvaient-ils être convaincus de déteſter le genre-humain?

Lorſque Londres brûla, on en accuſa les catholiques; mais c'était après des guerres de religion, c'était après la conſpiration des poudres, dont pluſieurs catholiques indignes de l'être avaient été convaincus.

Les premiers chrêtiens du tems de *Néron* ne ſe trouvaient pas aſſurément dans les mêmes termes. Il eſt très difficile de percer dans les ténèbres de l'hiſtoire; *Tacite* n'apporte aucune raiſon du ſoupçon qu'on

DES MARTYRS.

Il y eut dans la ſuite des martyrs chrêtiens. Il eſt bien difficile de ſavoir préciſément pour quelles raiſons ces martyrs furent condamnés : mais j'oſe croire qu'aucun ne le fut ſous les premiers *Céſars*, pour ſa ſeule religion : on les tolérait toutes ; comment aurait-on pu rechercher & pourſuivre des hommes obſcurs, qui avaient un culte particulier, dans le tems qu'on permettait tous les autres ?

Les *Titus*, les *Trajans*, les *Antonins*, les *Décius* n'étaient pas des barbares : peut-on imaginer qu'ils auraient privé les ſeuls chrêtiens d'une liberté dont

eut que *Néron* lui-même eût voulu mettre Rome en cendres. On aurait été bien mieux fondé de ſoupçonner *Charles II* d'avoir brûlé Londres: le ſang du roi ſon père, exécuté ſur un échaffaut aux yeux du peuple qui demandait ſa mort, pouvait au moins ſervir d'excuſe à *Charles II*. Mais *Néron* n'avait ni excuſe, ni prétexte, ni intérêt. Ces rumeurs inſenſées peuvent être en tout pays le partage du peuple: nous en avons entendu de nos jours d'auſſi folles & d'auſſi injuſtes.

Tacite qui connait ſi bien le naturel des princes, devait connaître auſſi celui du peuple, toûjours vain, toûjours outré dans ſes opinions violentes & paſſagères, incapable de rien voir, & capable de tout dire, de tout croire, & de tout oublier.

Philon dit que *Séjan les perſécuta ſous* Tibère ; *mais qu'après la mort de* Séjan, *l'empereur les rétablit dans tous leurs droits.* Ils avaient celui des citoyens Romains, tout mépriſés qu'ils étaient des citoyens Romains: ils avaient part aux diſtributions de bled ; & même, lorſque la diſtribution ſe faiſait un jour de ſabbat, on remettait la leur à un autre jour: c'était probablement en conſidération des ſommes d'argent qu'ils avaient données à l'état ; car en tout pays ils ont acheté la tolérance, & ſe ſont dédommagés bien vîte de ce qu'elle avait coûté.

Ce paſſage de *Philon* explique parfaitement celui de *Tacite*, qui dit qu'on envoya quatre mille Juifs ou Egyptiens en Sardaigne, & que ſi l'intempérie du climat les eût fait périr, c'eût été une perte légère, *vile damnum*.

J'ajouterai à cette remar-

jouissait toute la terre ? Les aurait-on seulement osé accuser d'avoir des mystères secrets, tandis que les mystères d'*Isis*, ceux de *Mitras*, ceux de la déesse de Syrie, tous etrangers au culte romain, étaient permis sans contradiction ? Il faut bien que la persécution ait eu d'autres causes, & que les haines particulières, soutenues par la raison d'état, ayent répandu le sang des chrêtiens.

Par exemple, lorsque *St. Laurent* refuse au préfet de Rome *Cornelius Secularis* l'argent des chrêtiens qu'il avait en sa garde, il est naturel que le préfet & l'empereur soient irrités ; ils ne savaient pas que *St. Laurent* avait distribué cet argent aux pauvres, & qu'il avait fait une œuvre charitable & sainte ; ils le regardèrent comme un réfractaire, & le firent périr. (*u*)

que, que *Philon* regarde *Tibère* comme un prince sage & juste. Je crois bien qu'il n'était juste qu'autant que cette justice s'accordait avec ses intérêts ; mais le bien que *Philon* en dit, me fait un peu douter des horreurs que *Tacite* & *Suétone* lui reprochent. Il ne me paraît point vraisemblable qu'un vieillard infirme de soixante & dix ans, se soit retiré dans l'isle de Caprée pour s'y livrer à des débauches recherchées qui sont à peine dans la nature, & qui étaient même inconnues à la jeunesse de Rome la plus effrénée ; ni *Tacite*, ni *Suétone*, n'avaient connu cet empereur ; ils recueillaient avec plaisir des bruits populaires. *Octave*, *Tibère*, & leurs successeurs avaient été odieux, parce qu'ils régnaient sur un peuple qui devait être libre : les historiens se plaisaient à les diffamer, & on croyait ces historiens sur leur parole, parce qu'alors on manquait de mémoires, de journaux du tems, de documens : aussi les historiens ne citent personne ; on ne pouvait les contredire ; ils diffamaient qui ils voulaient, & décidaient à leur gré du jugement de la postérité. C'est au lecteur sage de voir jusqu'à quel point on doit se défier de la véracité des historiens, quelle créance on doit avoir pour les faits publics attestés par des auteurs graves, nés dans une nation éclairée, & quelles bornes on doit mettre à sa crédulité sur des anecdotes que ces mêmes auteurs rapportent sans aucune preuve.

(*u*) Nous respectons assurément tout ce que l'église rend respectable ; nous invoquons

Confidérons le martyre de *St. Polyeucte*. Le condamna-t-on pour la religion seule ? Il va dans le temple, où l'on rend aux Dieux des actions de graces pour la victoire de l'empereur *Décius*; il insulte les sacrificateurs, il renverse & brise les autels & les statues : quel est le pays au monde où l'on pardonnerait un pareil attentat ? Le chrétien qui déchira publiquement l'édit de l'empereur *Dioclétien*, & qui attira sur ses frères la grande persécution, dans les deux dernières années du règne de ce prince, n'avait pas un zèle selon la science; & il était bien malheureux d'être la cause du désastre de son parti. Ce zèle inconsidéré qui éclata souvent, & qui fut même condamné par plusieurs pères de l'église, a été probablement la source de toutes les persécutions.

Je ne compare point, sans doute, les premiers sacramentaires aux premiers chrétiens; je ne mets point l'erreur à côté de la vérité; mais *Farel* prédécesseur de *Jean Calvin*, fit dans Arles la même chose que *St. Polyeucte* avait fait en Arménie. On portait dans les rues la statue de *St. Antoine* l'hermite en procession; *Farel* tombe avec quelques-uns des siens sur les moines qui portaient *St. Antoine*, les bat, les dis-

les Sts. Martyrs; mais en révérant *St. Laurent*, ne peut-on pas douter que *St. Sixte* lui ait dit, *Vous me suivrez dans trois jours?* que dans ce court intervalle le préfet de Rome lui ait fait demander l'argent des chrétiens ? que le diacre *Laurent* ait eu le tems de faire assembler tous les pauvres de la ville, qu'il ait marché devant le préfet pour le mener à l'endroit où étaient ces pauvres, qu'on lui ait fait son procès, qu'il ait subi la question, que le préfet ait commandé à un forgeron un gril assez grand pour y rôtir un homme, que le premier magistrat de Rome ait assisté lui-même à cet étrange supplice; que *St. Laurent* sur ce gril ait dit : „ Je suis assez „ cuit d'un côté, fai-moi re„ tourner de l'autre, si tu „ veux me manger ? " Ce gril n'est guères dans le génie des Romains; & comment se peut-il faire qu'aucun auteur payen n'ait parlé d'aucune de ces avantures ?

perſe, & jette *St. Antoine* dans la rivière. Il méritait la mort qu'il ne reçut pas, parce qu'il eut le tems de s'enfuir. S'il s'était contenté de crier à ces moines, qu'il ne croyait pas qu'un corbeau eût apporté la moitié d'un pain à *St. Antoine* l'hermite, ni que *St. Antoine* eût eu des converſations avec des centaures & des ſatyres, il aurait mérité une forte réprimande, parce qu'il troublait l'ordre; mais ſi le ſoir après la proceſſion, il avait examiné paiſiblement l'hiſtoire du corbeau, des centaures & des ſatyres, on n'aurait rien eu à lui reprocher.

Quoi! les Romains auraient ſouffert que l'infame *Antinoüs* fût mis au rang des ſeconds Dieux, & ils auraient déchiré, livré aux bêtes tous ceux auxquels on n'aurait reproché que d'avoir paiſiblement adoré un juſte! Quoi! ils auraient reconnu un DIEU ſuprême (*x*), un DIEU ſouverain, maître de tous les Dieux ſecondaires, atteſté par cette formule, *Deus optimus maximus*; & ils auraient recherché ceux qui adoraient un DIEU unique!

(*x*) Il n'y a qu'à ouvrir *Virgile* pour voir que les Romains reconnaiſſaient un DIEU ſuprême, ſouverain de tous les êtres céleſtes.

O! quis res hominumque deûmque
Æternis regis imperiis, & fulmine terres,
O pater, ô hominum divûmque æterna poteſtas &c.

Horace s'exprime bien plus fortement:

Unde nil majus generatur ipſo,
Nec viget quidquam ſimile, aut ſecundum.

On ne chantait autre choſe que l'unité de DIEU dans les myſtères auxquels preſque tous les Romains étaient initiés. Voyez la belle hymne d'*Orphée*, liſez la lettre de *Maxime de Madaure* à *St. Auguſtin*, dans laquelle il dit, qu'*il n'y a que des imbécilles qui puiſſent ne pas reconnaître un* DIEU *ſouverain.* Longinien, étant payen, écrit au même

Il n'eſt pas croyable que jamais il y eût une inquiſition contre les chrétiens ſous les empereurs, c'eſt-à-dire, qu'on ſoit venu chez eux les interroger ſur leur créance. On ne troubla jamais ſur cet article ni Juif, ni Syrien, ni Egyptien, ni bardes, ni druides, ni philoſophes. Les martyrs furent donc ceux qui s'élevèrent contre les faux Dieux. C'était une choſe très ſage, très pieuſe de n'y pas croire; mais enfin, ſi non contens d'adorer un DIEU en eſprit & en vérité, ils éclatèrent violemment contre le culte reçu, quelque abſurde qu'il pût être, on eſt forcé d'avouer qu'eux-mêmes étaient intolérans.

Tertullien, dans ſon apologétique, avoue (*y*) qu'on regardait les chrétiens comme des factieux; l'accuſation était injuſte, mais elle prouvait que ce n'était pas la religion ſeule des chrétiens, qui excitait le zèle des magiſtrats. Il avoue (*z*) que les chrétiens refuſaient d'orner leurs portes de branches de laurier dans les réjouiſſances publiques pour les victoires des empereurs: on pouvait aiſément prendre cette affectation condamnable pour un crime de lèze-majeſté.

La première ſévérité juridique exercée contre les chrétiens, fut celle de *Domitien*; mais elle ſe borna à un exil qui ne dura pas une année: *facile captum repreſſit reſtitutis quos ipſe relegaverat*, dit Tertullien. *Lactance*, dont le ſtile eſt ſi emporté, convient que depuis *Domitien* juſqu'à *Décius* l'égliſe fut tranquille & floriſſante. (*a*) Cette longue paix, dit-il, fut interrompue quand cet exécrable animal

St. Auguſtin, que DIEU *eſt unique, incompréhenſible, ineffable*. Lactance lui-même, qu'on ne peut accuſer d'être trop indulgent, avoue dans ſon livre V, que *les Romains ſoumettent tous les Dieux au* DIEU *ſuprême, illos ſubjicit & mancipat Deo*. Tertullien même, dans ſon apologétique, avoue que tout l'empire reconnaiſſait un DIEU maître du monde, dont la puiſſance & la majeſté ſont infinies, *principem mundi perfe-*

Decius opprima l'églife : *poft multos annos extitit execrabile animal Decius qui vexaret ecclefiam.*

On ne veut point difcuter ici le fentiment du favant *Dodwell* fur le petit nombre des martyrs ; mais fi les Romains avaient perfécuté la religion chrétienne, fi le fénat avait fait mourir tant d'innocens par des fupplices inufités, s'ils avaient plongé des chrétiens dans l'huile bouillante, s'ils avaient expofé des filles toutes nues aux bêtes dans le cirque, comment auraient-ils laiffé en paix tous les premiers évêques de Rome ? *St. Irénée* ne compte pour martyr parmi ces évêques que le feul *Télefphore*, dans l'an 139 de l'ère vulgaire, & on n'a aucune preuve que ce *Télefphore* ait été mis à mort. *Zéphirin* gouverna le troupeau de Rome pendant dix-huit années, & mourut paifiblement l'an 219. Il eft vrai que dans les anciens martyrologes, on place prefque tous les premiers papes ; mais le mot de *martyr* n'était pris alors que fuivant fa véritable fignification : *martyre* voulait dire *témoignage*, & non pas *fupplice*.

Il eft difficile d'accorder cette fureur de perfécution avec la liberté qu'eurent les chrétiens d'affembler cinquante-fix conciles, que les écrivains eccléfiaftiques comptent dans les trois premiers fiécles.

Il y eut des perfécutions ; mais fi elles avaient été auffi violentes qu'on le dit, il eft vraifemblable que *Tertullien*, qui écrivit avec tant de force contre le culte reçu, ne ferait pas mort dans fon lit. On fait

ctæ potentiæ & majeftatis. Ouvrez furtout *Platon*, le maître de *Ciceron* dans la philofophie, vous y verrez qu'*il n'y a qu'un* DIEU, qu'*il faut l'adorer, l'aimer, travailler à lui reffembler par la fainteté & par la juftice.* Epictète dans les fers, *Marc-Antoine* fur le trône, difent la même chofe en cent endroits.

(*y*) Chap. XXXIX.

(*z*) Chap. XXXV.

(*a*) Chap. III.

bien que les empereurs ne lurent pas son *apologétique*, qu'un écrit obscur composé en Afrique ne parvient pas à ceux qui sont chargés du gouvernement du monde ; mais il devait être connu de ceux qui approchaient le proconsul d'Afrique ; il devait attirer beaucoup de haine à l'auteur ; cependant il ne souffrit point le martyre.

Origène enseigna publiquement dans Alexandrie, & ne fut point mis à mort. Ce même *Origène* qui parlait avec tant de liberté aux payens & aux chrêtiens, qui annonçait JESUS aux uns, qui niait un DIEU en trois personnes aux autres, avoue expressément dans

(*b*) Cette assertion doit être prouvée. Il faut convenir que depuis que l'histoire a succédé à la fable, on ne voit dans les Egyptiens qu'un peuple aussi lâche que superstitieux. *Cambyse* s'empare de l'Egypte par une seule bataille : *Alexandre* y donne des loix sans essuyer un seul combat, sans qu'aucune ville ose attendre un siége : les *Ptolomées* s'en emparent sans coup férir ; *César* & *Auguste* la subjuguent aussi aisément. *Omar* prend toute l'Egypte en une seule campagne ; les Mammelucs, peuple de la Colchide & des environs du mont Caucase, en sont les maîtres après *Omar* ; ce sont eux, & non les Egyptiens, qui défont l'armée de *St. Louis*, & qui prennent ce roi prisonnier. Enfin, les Mammelucs étant devenus Egyptiens, c'est-à-dire, mous, lâches, inappliqués, volages, comme les habitans naturels de ce climat, ils passent en trois mois sous le joug de *Selim I*, qui fait pendre leur soudan, & qui laisse cette province annexée à l'empire des Turcs, jusqu'à ce que d'autres barbares s'en emparent un jour.

Hérodote rapporte que dans les tems fabuleux, un roi Egyptien nommé *Sésostris* sortit de son pays dans le dessein formel de conquérir l'univers ; il est visible qu'un tel dessein n'est digne que de *Pycrocole* ou de *Don Quichote* ; & sans compter que le nom de *Sésostris* n'est point égyptien, on peut mettre cet événement, ainsi que tous les faits antérieurs, au rang des *Mille & une nuits*. Rien n'est plus commun chez les peuples conquis, que de débiter des fables sur leur ancienne grandeur, comme dans certains pays, certaines misérables familles se font descendre d'antiques souverains. Les prêtres d'Egypte contèrent à *Hérodote* que ce roi qu'il ap-

son troisiéme livre contre *Celse*, qu'*il y a eu très peu de martyrs*, *& encor de loin à loin ; cependant*, dit-il, *les chrétiens ne négligent rien pour faire embrasser leur religion par tout le monde ; ils courent dans les villes*, *dans les bourgs*, *dans les villages.*

Il est certain que ces courses continuelles pouvaient être aisément accusées de sédition par les prêtres ennemis, & pourtant ces missions sont tolérées malgré le peuple Egyptien, toûjours turbulent, séditieux & lâche, peuple qui avait déchiré un Romain pour avoir tué un chat, peuple en tout tems méprisable, quoi qu'en disent les admirateurs des pyramides. (*b*)

pelle *Sésostris*, était allé subjuguer la Colchide ; c'est comme si on disait qu'un roi de France partit de la Touraine pour aller subjuguer la Norvége.

On a beau répéter tous ces contes dans mille & mille volumes, ils n'en sont pas plus vraisemblables; il est bien plus naturel que les habitans robustes & féroces du Caucase, les Colchidiens, & les autres Scythes, qui vinrent tant de fois ravager l'Asie, pénétrèrent jusqu'en Egypte: & si les prêtres de Colchos rapportèrent ensuite chez eux la mode de la circoncision, ce n'est pas une preuve qu'ils ayent été subjugués par les Egyptiens. *Diodore de Sicile* rapporte que tous les rois vaincus par *Sésostris* venaient tous les ans du fond de leurs royaumes lui apporter leurs tributs, & que *Sésostris* se servait d'eux comme de chevaux de carrosse, qu'il les faisait atteler à son char pour aller au temple. Ces histoires de *Gargantua* sont tous les jours fidélement copiées. Assurément ces rois étaient bien bons de venir de si loin servir ainsi de chevaux.

Quant aux pyramides, & aux autres antiquités, elles ne prouvent autre chose que l'orgueil, & le mauvais goût des princes d'Egypte, & l'esclavage d'un peuple imbécille, employant ses bras qui étaient son seul bien, à satisfaire la grossière ostentation de ses maîtres. Le gouvernement de ce peuple, dans les tems mêmes que l'on vante si fort, paraît absurde & tyrannique: on prétend que toutes les terres appartenaient à leurs monarques. C'était bien à de pareils esclaves à conquérir le monde!

Cette profonde science des prêtres Egyptiens est encor un des plus énormes ridicules de l'histoire ancienne, c'est-à-dire de la fable. Des gens qui pré-

Qui devait plus ſoulever contre lui les prêtres & le gouvernement que *St. Grégoire Taumaturge*, diſciple d'*Origène? Grégoire* avait vu pendant la nuit un vieillard envoyé de DIEU, accompagné d'une femme reſplendiſſante de lumière: cette femme était la Ste. Vierge, & ce vieillard était *St. Jean* l'évangéliſte. *St. Jean* lui dicta un ſymbole, que *St. Grégoire* alla prêcher. Il paſſa en allant à Néocéſarée, près d'un temple où l'on rendait des oracles, & où la pluie l'obligea de paſſer la nuit; il y fit pluſieurs ſignes de croix. Le lendemain, le grand ſacrificateur du temple fut étonné que les démons qui lui répondaient auparavant ne voulaient plus rendre d'oracles; il les appella; les diables vinrent pour lui dire qu'ils ne viendraient plus; ils lui apprirent qu'ils ne pouvaient plus habiter ce temple, parce que *Grégoire* y avait paſſé la nuit, & qu'il y avait fait des ſignes de croix. Le ſacrificateur fit ſaiſir *Grégoire*, qui lui répondit, *Je peux chaſſer les démons d'où je veux, & les faire entrer où il me plaira. Faites-les donc rentrer dans mon temple*, dit le ſacrificateur. Alors *Grégoire* déchira un petit morceau d'un volume qu'il tenait à la main, & y traça ces paroles, *Grégoire à Satan, je te commande de rentrer dans ce temple;* on mit ce billet ſur l'autel; les démons obéirent, & rendirent ce jour-là leurs oracles comme à l'ordinaire; après quoi ils ceſſèrent, comme on le ſait.

tendaient que dans le cours d'onze mille années le ſoleil s'était levé deux fois au couchant, & couché deux fois au levant, en recommençant ſon cours, étaient ſans doute bien au-deſſous de l'auteur de l'almanach de Liége. La religion de ces prêtres qui gouvernaient l'état, n'était pas comparable à celle des peuples les plus ſauvages de l'Amérique: on ſait qu'ils adoraient des crocodiles, des ſinges, des chats, des oignons; & il n'y a peut-être aujourd'hui dans toute la terre que le culte du grand *Lama* qui ſoit auſſi abſurde.

Leurs arts ne valent guères mieux que leur religion; il n'y a pas une ſeule ancienne ſtatue égyptienne qui ſoit ſupportable, & tout ce qu'ils ont eu de bon a été fait dans Alé-

C'eſt *St. Grégoire de Nyſſe* qui rapporte ces faits dans la vie de *St. Grégoire Taumaturge.* Les prêtres des idoles devaient ſans doute être animés contre *Grégoire*, & dans leur aveuglement le déférer au magiſtrat; cependant leur plus grand ennemi n'eſſuya aucune perſécution.

Il eſt dit dans l'hiſtoire de *St. Cyprien*, qu'il fut le premier évêque de Carthage condamné à la mort. Le martyre de *St. Cyprien* eſt de l'an 258 de notre ère; donc pendant un très longtems aucun évêque de Carthage ne fut immolé pour ſa religion. L'hiſtoire ne nous dit point quelles calomnies s'élevèrent contre *St. Cyprien*, quels ennemis il avait, pourquoi le proconſul d'Afrique fut irrité contre lui. *St. Cyprien* écrit à *Cornelius* évêque de Rome : *Il arriva depuis peu une émotion populaire à Carthage*, & *on cria par deux fois qu'il falait me jetter aux lions.* Il eſt bien vraiſemblable que les emportemens du peuple féroce de Carthage furent enfin cauſe de la mort de *Cyprien*; & il eſt bien ſûr que ce ne fut pas l'empereur *Gallus* qui le condamna de ſi loin pour ſa religion, puiſqu'il laiſſait en paix *Corneille* qui vivait ſous ſes yeux.

Tant de cauſes ſecrettes ſe mêlent ſouvent à la cauſe apparente, tant de reſſorts inconnus ſervent à perſécuter un homme, qu'il eſt impoſſible de démêler dans les ſiécles poſtérieurs, la ſource cachée des malheurs

xandrie ſous les *Ptolomées* & ſous les *Céſars*, par des artiſtes de Grèce: ils ont eu beſoin d'un Grec pour apprendre la géométrie.

L'illuſtre *Boſſuet* s'extaſie ſur le mérite égyptien, dans ſon *Diſcours ſur l'hiſtoire univerſelle* adreſſé au fils de *Louis XIV*. Il peut éblouir un jeune prince, mais il contente bien peu les ſavans ; c'eſt une très éloquente déclamation ; mais un hiſtorien doit être plus philoſophe qu'orateur. Au reſte on ne donne cette réflexion ſur les Egyptiens que comme une conjecture : quel autre nom peut-on donner à tout ce qu'on dit de l'antiquité ?

des hommes les plus considérables, à plus forte raison celle du supplice d'un particulier qui ne pouvait être connu que par ceux de son parti.

Remarquez que *St. Grégoire Taumaturge*, & *St. Denys* évêque d'Alexandrie, qui ne furent point suppliciés, vivaient dans le tems de *St. Cyprien.* Pourquoi étant aussi connus pour le moins que cet évêque de Carthage, demeurèrent-ils paisibles? & pourquoi *St. Cyprien* fut-il livré au supplice? N'y a-t-il pas quelque apparence que l'un succomba sous des ennemis personnels & puissans, sous la calomnie, sous le prétexte de la raison d'état, qui se joint si souvent à la religion, & que les autres eurent le bonheur d'échapper à la méchanceté des hommes?

(c) On ne révoque point en doute la mort de *St. Ignace;* mais qu'on lise la rélation de son martyre, un homme de bon sens ne sentira-t-il pas quelques doutes s'élever dans son esprit? L'auteur inconnu de cette rélation dit, que *Trajan crut qu'il manquerait quelque chose à sa gloire, s'il ne soumettait à son empire le Dieu des chrêtiens.* Quelle idée! *Trajan* était-il un homme qui voulût triompher des Dieux? Lorsqu'*Ignace* parut devant l'empereur, ce prince lui dit, *Qui es-tu, esprit impur?* Il n'est guères vraisemblable qu'un empereur ait parlé à un prisonnier, & qu'il l'ait condamné lui-même; ce n'est pas ainsi que les souverains en usent. Si *Trajan* fit venir *Ignace* devant lui, il ne lui demanda pas, *Qui es-tu?* il le savait bien. Ce mot, *esprit impur*, a-t-il pu être prononcé par un homme comme *Trajan?* Ne voit-on pas que c'est une expression d'exorciste, qu'un chrêtien met dans la bouche d'un empereur? Est-ce là, bon DIEU! le stile de *Trajan?*

Peut-on imaginer qu'*Ignace* lui ait répondu qu'il se nommait *Théophore*, parce qu'il portait JESUS dans son cœur, & que *Trajan* eût disserté avec lui sur JESUS-CHRIST? On fait dire à *Trajan*, à la fin de la conversation, *Nous ordonnons qu'*Ignace,*qui se glorifie de porter en lui le crucifié, sera mis aux fers &c.* Un sophiste ennemi des chrêtiens pouvait appeller JESUS-CHRIST *le crucifié;* mais il n'est guère probable que dans un arrêt on se fût servi de ce terme. Le supplice de la croix était si usité chez les

Il n'eſt guères poſſible que la ſeule accuſation de chriſtianiſme ait fait périr *St. Ignace*, ſous le clément & juſte *Trajan*, puiſqu'on permit aux chrêtiens de l'accompagner & de le conſoler quand on le conduiſit à Rome. (*c*) Il y avait eu ſouvent des ſéditions dans Antioche, ville toûjours turbulente, où *Ignace* était évêque ſecret des chrêtiens : peut-être ces ſéditions malignement imputées aux chrêtiens innocens, excitèrent l'attention du gouvernement, qui fut trompé, comme il eſt trop ſouvent arrivé.

St. Siméon, par exemple, fut accuſé devant *Sapor* d'être l'eſpion des Romains. L'hiſtoire de ſon martyre rapporte que le roi *Sapor* lui propoſa d'adorer le ſoleil ; mais on ſait que les Perſes ne rendaient point de

Romains, qu'on ne pouvait dans le ſtile des loix déſigner par *le crucifié* l'objet du culte des chrêtiens, & ce n'eſt pas ainſi que les loix & les empereurs prononcent leurs jugemens.

On fait enſuite écrire une longue lettre par *St. Ignace* aux chrêtiens de Rome, *Je vous écris*, dit-il, *tout enchaîné que je ſuis*. Certainement, s'il lui fut permis d'écrire aux chrêtiens de Rome, ces chrêtiens n'étaient donc pas recherchés ; *Trajan* n'avait donc pas deſſein de ſoumettre leur Dieu à ſon empire ; ou ſi ces chrêtiens étaient ſous le fléau de la perſécution, *Ignace* commettait une très grande imprudence en leur écrivant ; c'était les expoſer, les livrer, c'était ſe rendre leur délateur.

Il ſemble que ceux qui ont rédigé ces actes devaient avoir plus d'égard aux vraiſemblances & aux convenances. Le martyre de *St. Polycarpe* fait naître encor plus de doutes. Il eſt dit qu'une voix cria du haut du ciel, *Courage, Polycarpe!* que les chrêtiens l'entendirent, mais que les autres n'entendirent rien : il eſt dit que quand on eut lié *Polycarpe* au poteau, & que le bucher fut en flammes, ces flammes s'écartèrent de lui & formèrent un arc au-deſſus de ſa tête, qu'il en ſortit une colombe, que le ſaint reſpecté par le feu exhala une odeur d'aromate qui embauma toute l'aſſemblée ; mais que celui dont le feu n'oſait approcher ne put réſiſter au tranchant du glaive. Il faut avouer qu'on doit pardonner à ceux qui trouvent dans ces hiſtoires plus de piété que de vérité.

culte au soleil, ils le regardaient comme un emblême du bon principe, d'*Oromase*, ou *Orosmade*, du DIEU créateur qu'ils reconnaissaient.

Quelque tolérant que l'on puisse être, on ne peut s'empêcher de sentir quelque indignation contre ces déclamateurs, qui accusent *Dioclétien* d'avoir persécuté les chrétiens, depuis qu'il fut sur le trône; rapportons-nous-en à *Eusèbe de Césarée*, son témoignage ne peut être recusé; le favori, le panégyriste de *Constantin*, l'ennemi violent des empereurs précédens, doit être cru quand il les justifie: voici ses paroles: (*d*) „ Les empereurs donnèrent longtems aux chrê„ tiens de grandes marques de bienveillance; ils leur „ confièrent des provinces; plusieurs chrêtiens de„ meurèrent dans le palais; ils épousèrent même des „ chrêtiennes; *Dioclétien* prit pour son épouse *Prisca*, „ dont la fille fut femme de *Maximien Galère* &c.

Qu'on apprenne donc de ce témoignage décisif à ne plus calomnier; qu'on juge si la persécution excitée par *Galère* après dix-neuf ans d'un règne de clémence & de bienfaits, ne doit pas avoir sa source dans quelque intrigue que nous ne connaissons pas.

Qu'on voye combien la fable de la légion Thébaine ou Thébéenne, massacrée, dit-on, toute entière pour la religion, est une fable absurde. Il est ridicule qu'on ait fait venir cette légion d'Asie par le grand Saint Bernard; il est impossible qu'on l'eût appellée d'Asie pour venir appaiser une sédition dans les Gaules, un an après que cette sédition avait été réprimée; il n'est pas moins impossible qu'on ait égorgé six mille hommes d'infanterie, & sept cent cavaliers, dans un passage où deux cent hommes pouraient arrêter une armée entière. La rélation de cette prétendue boucherie commence par une imposture évidente: *quand la terre gémissait sous la tyrannie de Dioclétien*, *le ciel se peu-*

(*d*) Hist. ecclesiast. liv. VIII.

plait de martyrs : Or cette avanture, comme on l'a dit, est supposée en 286, tems où *Dioclétien* favorisait le plus les chrêtiens, & où l'empire Romain fut le plus heureux. Enfin ce qui devrait épargner toutes ces discussions, c'est qu'il n'y eut jamais de legion Thébaine : les Romains etaient trop fiers & trop sensés pour composer une légion de ces Egyptiens qui ne servaient à Rome que d'esclaves, *Verna Canopi* : c'est comme s'ils avaient eu une legion Juive. Nous avons les noms des trente-deux légions qui faisaient les principales forces de l'empire Romain ; assurément la légion Thébaine ne s'y trouve pas. Rangeons donc ce conte avec les vers acrostiches des sibylles qui prédisaient les miracles de JESUS-CHRIST, & avec tant de piéces supposées qu'un faux zèle prodigua pour abuser la crédulité.

DU DANGER DES FAUSSES LÉGENDES, ET DE LA PERSÉCUTION.

Le mensonge en a trop longtems imposé aux hommes ; il est tems qu'on connaisse le peu de vérités qu'on peut démêler à travers ces nuages de fables qui couvrent l'histoire romaine, depuis *Tacite* & *Suétone*, & qui ont presque toûjours enveloppé les annales des autres nations anciennes.

Comment peut-on croire, par exemple, que les Romains, ce peuple grave & sévère de qui nous tenons nos loix, ayent condamné des vierges chrêtiennes, des filles de qualité, à la prostitution ? C'est bien mal connaître l'austère dignité de nos législateurs, qui punissaient si sévérement les faiblesses des vestales. *Les Actes sincères* de *Ruinart* rapportent ces turpitudes ; mais doit-on croire aux *Actes* de *Ruinart*, comme aux *Actes des apôtres* ? Ces *Actes sincères* disent, après *Bollandus*, qu'il y avait dans la ville d'Ancire sept vierges chrêtiennes, d'environ soixante & dix ans chacu-

ne, que le gouverneur *Théodecte* les condamna à passer par les mains des jeunes gens de la ville, mais que ces vierges ayant été épargnées (comme de raison), il les obligea de servir toutes nues aux mystères de *Diane*; auxquels, pourtant, on n'assista jamais qu'avec un voile. *St. Théodote*, qui à la vérité était cabaretier, mais qui n'en était pas moins zélé, pria DIEU ardemment de vouloir bien faire mourir ces saintes filles, de peur qu'elles ne succombassent à la tentation: DIEU l'exauça; le gouverneur les fit jetter dans un lac avec une pierre au cou: elles apparurent aussi-tôt à *Théodote*, & le prièrent de ne pas souffrir *que leurs corps fussent mangés des poissons:* ce furent leurs propres paroles.

Le St. cabaretier & ses compagnons allèrent pendant la nuit au bord du lac gardé par des soldats; un flambeau céleste marcha toûjours devant eux, & quand ils furent au lieu où étaient les gardes, un cavalier céleste armé de toutes piéces poursuivit ces gardes la lance à la main: *St. Théodote* retira du lac les corps des vierges: il fut mené devant le gouverneur, & le cavalier céleste n'empêcha pas qu'on ne lui tranchât la tête. Ne cessons de répéter que nous vénérons les vrais martyrs, mais qu'il est difficile de croire cette histoire de *Bollandus* & de *Ruinart*.

Faut-il rapporter ici le conte du jeune *St. Romain?* On le jetta dans le feu, dit *Eusèbe*, & des Juifs qui étaient présens insultèrent à JESUS-CHRIST qui laissait brûler ses confesseurs, après que DIEU avait tiré *Sidrac*, *Mizac* & *Abdenago* de la fournaise ardente. A peine les Juifs eurent-ils parlé, que *St. Romain* sortit triomphant du bucher: l'empereur ordonna qu'on lui pardonnât, & dit au juge qu'il ne voulait rien avoir à démêler avec DIEU. (étranges paroles pour *Dioclétien!*) Le juge, malgré l'indulgence de l'empereur, commanda qu'on coupât la langue à *St. Romain*; & quoiqu'il eût des bourreaux, il fit faire cette opération

par

par un médecin. Le jeune *Romain* né bègue, parla avec volubilité dès qu'il eut la langue coupée. Le médecin essuia une réprimande, & pour montrer que l'opération était faite selon les règles de l'art, il prit un passant, & lui coupa juste autant de langue qu'il en avait coupé à *St. Romain*, de quoi le passant mourut sur le champ : *car*, ajoute savamment l'auteur, *l'anatomie nous apprend qu'un homme sans langue ne saurait vivre.* En vérité, si *Eusèbe* a écrit de pareilles fadaises, si on ne les a point ajoutées à ses écrits, quel fonds peut-on faire sur son histoire ?

On nous donne le martyre de *Ste. Félicité* & de ses sept enfans, envoyés, dit-on, à la mort par le sage & pieux *Antonin*, sans nommer l'auteur de la rélation. Il est bien vraisemblable que quelque auteur plus zélé que vrai, a voulu imiter l'histoire des *Maccabées* ; c'est ainsi que commence la rélation : *Ste. Félicité était Romaine, elle vivait sous le règne d'Antonin :* il est clair par ces paroles, que l'auteur n'était pas contemporain de *Ste. Félicité*. il dit que le préteur les jugea sur son tribunal dans le champ de Mars ; mais le préfet de Rome tenait son tribunal au capitole, & non au champ de Mars, qui après avoir servi à tenir les comices, servait alors aux revues des soldats, aux courses, aux jeux militaires : cela seul démontre la supposition.

Il est dit encore, qu'après le jugement, l'empereur commit à différens juges le soin de faire exécuter l'arrêt ; ce qui est entiérement contraire à toutes les formalités de ces tems-là, & à celles de tous les tems.

Il y a de même un *St. Hippolite*, que l'on suppose traîné par des chevaux, comme *Hippolite* fils de *Thésée*. Ce supplice ne fut jamais connu des anciens Romains, & la seule ressemblance du nom a fait inventer cette fable.

Obſervez encore que dans les relations des martyres, compoſées uniquement par les chrêtiens mêmes, on voit preſque toûjours une foule de chrêtiens venir librement dans la priſon du condamné, le ſuivre au ſupplice, recueillir ſon ſang, enſevelir ſon corps, faire des miracles avec les reliques. Si c'était la religion ſeule qu'on eût perſécutée, n'aurait-on pas immolé ces chrêtiens déclarés qui aſſiſtaient leurs frères condamnés, & qu'on accuſait d'opérer des enchantemens avec les reſtes des corps martyriſés? ne les aurait-on pas traités comme nous avons traité les Vaudois, les Albigeois, les huſſites, les différentes ſectes des proteſtans? nous les avons égorgés, brûlés en foule, ſans diſtinction ni d'âge ni de ſexe. Y a-t-il dans les relations avérées des perſécutions anciennes un ſeul trait qui approche de la St. Barthelemi, & des maſſacres d'Irlande? y en a-t-il un ſeul qui reſſemble à la fête annuelle qu'on célèbre encor dans Toulouſe, fête cruelle, fête aboliſſable à jamais, dans laquelle un peuple entier remercie DIEU en proceſſion, & ſe félicite d'avoir égorgé il y a deux cent ans quatre mille de ſes concitoyens?

Je le dis avec horreur, mais avec vérité; c'eſt nous chrêtiens, c'eſt nous qui avons été perſécuteurs, bourreaux, aſſaſſins! & de qui? de nos frères. C'eſt nous qui avons détruit cent villes, le crucifix, ou la Bible à la main, & qui n'avons ceſſé de répandre le ſang, & d'allumer des buchers, depuis le règne de *Conſtantin* juſqu'aux fureurs des Cannibales qui habitaient les Cévennes; fureurs, qui, graces au ciel, ne ſubſiſtent plus aujourd'hui.

Nous envoyons encor quelquefois à la potence, de pauvres gens du Poitou, du Vivarais, de Valence, de Montauban. Nous avons pendu depuis 1745 huit perſonnages de ceux qu'on appelle *prédicans*, ou *miniſtres de l'Evangile*, qui n'avaient d'autre crime que d'avoir prié DIEU pour le roi en patois, & d'avoir don-

né une goutte de vin & un morceau de pain levé à quelques paysans imbécilles. On ne sait rien de cela dans Paris, où le plaisir est la seule chose importante, où l'on ignore tout ce qui se passe en province & chez les étrangers. Ces procès se font en une heure, & plus vite qu'on ne juge un déserteur. Si le roi en était instruit, il ferait grace.

On ne traite ainsi les prêtres catholiques en aucun pays protestant. Il y a plus de cent prêtres catholiques en Angleterre & en Irlande, on les connait, on les a laissé vivre très paisiblement dans la derniere guerre.

Serons-nous toûjours les derniers à embrasser les opinions saines des autres nations? Elles se sont corrigées, quand nous corrigerons-nous? Il a falu soixante ans pour nous faire adopter ce que *Newton* avait démontré; nous commençons à peine à oser sauver la vie à nos enfans par l'inoculation; nous ne pratiquons que depuis très peu de tems les vrais principes de l'agriculture; quand commencerons-nous à pratiquer les vrais principes de l'humanité? & de quel front pouvons-nous reprocher aux payens d'avoir fait des martyrs, tandis que nous avons été coupables de la même cruauté dans les mêmes circonstances?

Accordons que les Romains ont fait mourir une multitude de chrétiens pour leur seule religion; en ce cas, les Romains ont été très condamnables. Voudrions-nous commettre la même injustice? & quand nous leur reprochons d'avoir persécuté, voudrions-nous être persécuteurs?

S'il se trouvait quelqu'un assez dépourvu de bonne foi, ou assez fanatique, pour me dire ici, Pourquoi venez-vous développer nos erreurs & nos fautes? pourquoi détruire nos faux miracles & nos fausses légendes? elles sont l'aliment de la piété de plusieurs per-

ſonnes ; il y a des erreurs néceſſaires ; n'arrachez pas du corps un ulcère invétéré qui entraînerait avec lui la deſtruction du corps : voici ce que je lui répondrais.

Tous ces faux miracles par leſquels vous ébranlez la foi qu'on doit aux véritables, toutes ces légendes abſurdes que vous ajoutez aux vérités de l'Evangile, éteignent la religion dans les cœurs ; trop de perſonnes qui veulent s'inſtruire, & qui n'ont pas le tems de s'inſtruire aſſez, diſent, Les maîtres de ma religion m'ont trompé, il n'y a donc point de religion ; il vaut mieux ſe jetter dans les bras de la nature que dans ceux de l'erreur ; j'aime mieux dépendre de la loi naturelle que des inventions des hommes. D'autres ont le malheur d'aller encor plus loin ; ils voyent que l'impoſture leur a mis un frein, & ils ne veulent pas même du frein de la vérité, ils penchent vers l'athéiſme ; on devient dépravé, parce que d'autres ont été fourbes & cruels.

Voilà certainement les conſéquences de toutes les fraudes pieuſes, & de toutes les ſuperſtitions. Les hommes d'ordinaire ne raiſonnent qu'à demi ; c'eſt un très mauvais argument que de dire, *Voraginé* l'auteur de la *Légende dorée*, & le jéſuite *Ribadeneira* compilateur de la *Fleur des ſaints*, n'ont dit que des ſottiſes, donc il n'y a point de DIEU : Les catholiques ont égorgé un certain nombre d'huguenots, & les huguenots à leur tour ont aſſaſſiné un certain nombre de catholiques ; donc il n'y a point de DIEU : On s'eſt ſervi de la confeſſion, de la communion & de tous les ſacremens, pour commettre les crimes les plus horribles, donc il n'y a point de DIEU. Je conclurais au contraire, donc il y a un DIEU, qui après cette vie paſſagère, dans laquelle nous l'avons tant méconnu, & tant commis de crimes en ſon nom, daignera nous conſoler de tant d'horribles malheurs ; car à conſidérer les guerres de religion, les quarante ſchiſmes des papes, qui ont preſque tous été ſanglans,

les impostures qui ont presque toutes été funestes, les haines irréconciliables allumées par les différentes opinions, à voir tous les maux qu'a produits le faux zèle, les hommes ont eu longtems leur enfer dans cette vie.

ABUS DE L'INTOLÉRANCE.

Mais quoi! sera-t-il permis à chaque citoyen de ne croire que sa raison, & de penser ce que cette raison éclairée ou trompée lui dictera? Il le faut bien (*e*), pourvu qu'il ne trouble point l'ordre; car il ne dépend pas de l'homme de croire, ou de ne pas croire; mais il dépend de lui de respecter les usages de sa patrie: & si vous disiez que c'est un crime de ne pas croire à la religion dominante, vous accuseriez donc vous-même les premiers chrétiens vos pères, & vous justifieriez ceux que vous accusez de les avoir livrés aux supplices.

Vous répondez que la différence est grande; que toutes les religions sont les ouvrages des hommes, & que l'église catholique, apostolique & romaine est seule l'ouvrage de DIEU. Mais en bonne foi, parce que notre religion est divine, doit-elle régner par la haine, par les fureurs, par les exils, par l'enlévement des biens, les prisons, les tortures, les meurtres, & par les actions de graces rendues à DIEU pour ces meurtres? Plus la religion chrétienne est divine, moins il appartient à l'homme de la commander; si DIEU l'a faite, DIEU la soutiendra sans vous. Vous savez que l'intolérance ne produit que des hypocrites ou des rebelles; quelle funeste alternative! Enfin, voudriez-vous soutenir par des bourreaux la religion d'un DIEU que des bourreaux ont fait périr, & qui n'a prêché que la douceur & la patience?

(*e*) Voyez l'excellente lettre de *Locke* sur la tolérance.

Voyez, je vous prie, les conséquences affreuses du droit de l'intolérance. S'il était permis de dépouiller de ses biens, de jetter dans les cachots, de tuer un citoyen, qui sous un tel degré de latitude ne professerait pas la religion admise sous ce degré, quelle exception exempterait les premiers de l'état des mêmes peines ? La religion lie également le monarque & les mendians : aussi, plus de cinquante docteurs ou moines ont affirmé cette horreur monstrueuse, qu'il était permis de déposer, de tuer les souverains qui ne penseraient pas comme l'église dominante, & les parlemens du royaume n'ont cessé de proscrire ces abominables décisions d'abominables théologiens (*f*).

Le sang de *Henri le grand* fumait encore, quand le parlement de Paris donna un arrêt qui établissait l'indépendance de la couronne, comme une loi fon-

(*f*) Le jésuite *Busembaum*, commenté par le jésuite *La Croix*, dit, qu'*il est permis de tuer un prince excommunié par le pape, dans quelque pays qu'on trouve ce prince, parce que l'univers appartient au pape, & que celui qui accepte cette commission fait une œuvre charitable.* C'est cette proposition inventée dans les petites-maisons de l'enfer, qui a le plus soulevé toute la France contre les jésuites. On leur a reproché alors plus que jamais ce dogme si souvent enseigné par eux & si souvent désavoué. Ils ont cru se justifier en montrant à-peu-près les mêmes décisions dans *St. Thomas* & dans plusieurs jacobins. * En effet *St. Thomas d'Aquin*, docteur angélique, interprête de la volonté divine, (ce sont ses titres) avance qu'un prince apostat perd son droit à la couronne, & qu'on ne doit plus lui obéir : ** que l'église peut le punir de mort : qu'on n'a toléré l'empereur *Julien* que parce qu'on n'était pas le plus fort : † que de droit on doit tuer tout hérétique : ‡ que ceux qui délivrent le peuple d'un prince qui gouverne tyranniquement, sont très loua-

(*) Voyez si vous pouvez la *lettre* d'un homme du monde à un théologien sur *St. Thomas* ; c'est une brochure de jésuite de 1762.

** Liv. II. part. II. quest. XII.

† *Ibid.*

‡ *Ibid.* quest. XI & XII.

damentale. Le cardinal *Duperron*, qui devait la pourpre à *Henri le grand*, s'éleva dans les états de 1614 contre l'arrêt du parlement, & le fit supprimer. Tous les journaux du tems rapportent les termes dont *Duperron* se servit dans ses harangues : *Si un prince se faisait arien*, dit-il, *on serait bien obligé de le déposer.*

Non assurément, monsieur le cardinal; on veut bien adopter votre supposition chimérique, qu'un de nos rois ayant lu l'histoire des conciles & des pères, frappé, d'ailleurs, de ces paroles, *mon père est plus grand que moi*, les prenant trop à la lettre, & balançant entre le concile de Nicée & celui de Constantinople, se déclarât pour *Eusèbe de Nicomédie*, je n'en obéirai pas moins à mon roi, je ne me croirai pas moins lié par le serment que je lui ai fait; & si vous osiez vous soulever contre lui, & que je fusse un de vos juges, je vous déclarerais criminel de lèze-majesté.

Duperron poussa plus loin la dispute, & je l'abrège. Ce n'est pas ici le lieu d'approfondir ces chimères révoltantes : je me borne à dire avec tous les citoyens, que ce n'est point parce que *Henri IV* fut sacré à Chartres qu'on lui devait obéissance, mais parce que le droit incontestable de la naissance donnait la couronne à ce prince qui la méritait par son courage & par sa bonté.

bles, &c. &c. On respecte fort l'ange de l'école; mais si dans les tems de *Jacques Clément* son confrère, & du feuillant *Ravaillac*, il était venu soutenir en France de telles propositions, comment aurait-on traité l'ange de l'école?

Il faut avouer que *Jean Gerson*, chancelier de l'université, alla encor plus loin que *St. Thomas*, & le cordelier *Jean Petit* infiniment plus loin que *Gerson*. Plusieurs cordeliers soutinrent les horribles thèses de *Jean Petit*. Il faut avouer que cette doctrine diabolique du régicide vient uniquement de la folle idée où ont été longtems presque tous les moines, que le pape est un Dieu en terre, qui peut disposer à son gré du trône & de la vie des rois. Nous avons été en cela fort au-dessous de ces Tartares qui croyent le grand *Lama* immortel; il leur distribue sa chaise percée; ils font sécher ces reliques, les enchâssent, & les baisent dévotement. Pour moi, j'avoue que j'aimerais mieux pour le bien de la paix porter à mon cou de telles reliques, que de croire que le pape ait le moindre droit sur le temporel des rois, ni même sur le mien, en quelque cas que ce puisse être.

voltantes ; je me bornerai à dire avec tous les citoyens, que ce n'est pas parce que *Henri IV* fut sacré à Chartres qu'on lui devait obéissance, mais parce que le droit incontestable de la naissance donnait la couronne à ce prince, qui la méritait par son courage & par sa bonté.

Qu'il soit donc permis de dire que tout citoyen doit hériter, par le même droit, des biens de son père, & qu'on ne voit pas qu'il mérite d'en être privé, & d'être traîné au gibet, parce qu'il sera du sentiment de *Ratram* contre *Pascase Ratberg*, & de *Bérenger* contre *Scot*.

On sait que tous nos dogmes n'ont pas toûjours été clairement expliqués, & universellement reçus dans notre église. JESUS-CHRIST ne nous ayant point dit comment procédait le St. Esprit, l'église latine crut longtems avec la grecque, qu'il ne procédait que du Père : enfin elle ajouta au symbole, qu'il procédait aussi du Fils. Je demande, si le lendemain de cette décision, un citoyen qui s'en serait tenu au symbole de la veille eût été digne de mort ? La cruauté, l'injustice serait-elle moins grande, de punir aujourd'hui celui penserait comme on pensait autrefois ? Etait-on coupable du tems d'*Honorius Ier*. de croire que JESUS n'avait pas deux volontés ?

Il n'y a pas longtems que l'immaculée conception est établie : les dominicains n'y croyent pas encore. Dans quel tems les dominicains commenceront-ils à mériter des peines dans ce monde & dans l'autre ?

Si nous devons apprendre de quelqu'un à nous conduire dans nos disputes interminables, c'est certainement des apôtres & des évangélistes. Il y avait de quoi exciter un schisme violent entre *St. Paul* & *St. Pierre*. *Paul* dit expressément dans son epitre aux Galates, qu'il résista en face à *Pierre*, parce que *Pierre* était répréhensible, parce qu'il usait de dissimulation aussi-bien que *Barnabé*,

parce qu'ils mangeaient avec les Gentils avant l'arrivée de *Jacques*, & qu'enſuite ils ſe retirèrent ſecrettement, & ſe ſéparèrent des Gentils de peur d'offenſer les circoncis. *Je vis*, ajoute-t-il, *qu'ils ne marchaient pas droit ſelon l'Evangile : je dis à* Céphas ; *Si vous Juif, vivez comme les Gentils, & non comme les Juifs, pourquoi obligez-vous les Gentils à judaïſer ?*

C'était là un ſujet de querelle violente. Il s'agiſſait de ſavoir ſi les nouveaux chrêtiens judaïſeraient ou non. *St. Paul* alla dans ce tems-là même ſacrifier dans le temple de Jéruſalem. On ſait que les quinze premiers évêques de Jéruſalem furent des Juifs circoncis, qui obſervèrent le ſabbat, & qui s'abſtinrent des viandes défendues. Un évêque Eſpagnol ou Portugais qui ſe ferait circoncire & qui obſerverait le ſabbat, ſerait brûlé dans un *Auto-da-fé*. Cependant la paix ne fut altérée pour cet objet fondamental ni parmi les apôtres, ni parmi les premiers chrêtiens.

Si les évangéliſtes avaient reſſemblé aux écrivains modernes, ils avaient un champ bien vaſte pour combattre les uns contre les autres. *St. Matthieu* compte vingt-huit générations depuis *David* juſqu'à JESUS ; *St. Luc* en compte quarante-une ; & ces générations ſont abſolument différentes. On ne voit pourtant nulle diſſention s'élever entre les diſciples ſur ces contrariétés apparentes très bien conciliées par pluſieurs pères de l'égliſe. La charité ne fut point bleſſée, la paix fut conſervée. Quelle plus grande leçon de nous tolérer dans nos diſputes, & de nous humilier dans tout ce que nous n'entendons pas ?

St. Paul dans ſon épitre à quelques Juifs de Rome convertis au chriſtianiſme, employe toute la fin du troiſiéme chapitre à dire que la ſeule foi glorifie, & que les œuvres ne juſtifient perſonne. *St. Jacques*, au contraire, dans ſon épitre aux douze tribus diſperſées par toute la terre, chapitre II, ne ceſſe de

dire qu'on ne peut être ſauvé ſans les œuvres. Voilà ce qui a ſéparé deux grandes communions parmi nous, & ce qui ne diviſa point les apôtres.

Si la perſécution contre ceux avec qui nous diſputons, était une action ſainte, il faut avouer que celui qui aurait fait tuer le plus d'hérétiques, ſerait le plus grand ſaint du paradis. Quelle figure y ferait un homme qui ſe ſerait contenté de dépouiller ſes frères, & de les plonger dans des cachots, auprès d'un zélé qui en aurait maſſacré des centaines le jour de la Saint Barthelemi? En voici la preuve.

Le ſucceſſeur de *St. Pierre* & ſon conſiſtoire ne peuvent errer; ils approuvèrent, célébrèrent, conſacrèrent l'action de la Saint Barthelemi; donc cette action était très ſainte, donc de deux aſſaſſins égaux en piété celui qui aurait éventré vingt-quatre femmes groſſes huguenotes, doit être élevé en gloire du double de celui qui n'en aura éventré que douze; par la même raiſon les fanatiques des Cévennes devaient croire qu'ils ſeraient élevés en gloire à proportion du nombre des prêtres, des religieux, & des femmes catholiques qu'ils auraient égorgés. Ce ſont là d'étranges titres pour la gloire éternelle.

SI L'INTOLÉRANCE FUT DE DROIT DIVIN DANS LE JUDAÏSME, ET SI ELLE FUT TOUJOURS MISE EN PRATIQUE.

On appelle, je crois, *Droit Divin*, les préceptes que DIEU a donnés lui-même. Il voulut que les Juifs

(g) Deuter. chap. XIV.

(h) Dans l'idée que nous avons de faire ſur cet ouvrage quelques notes utiles, nous remarquerons ici, qu'il eſt dit que DIEU fit une alliance avec *Noé*, & avec tous les animaux; & cependant, il permet à *Noé* de *manger de tout ce qui a vie & mouvement*; il excepte ſeulement le ſang, dont il ne permet pas qu'on ſe nourriſſe. DIEU ajoute, *qu'il tirera vengeance*

mangeassent un agneau cuit avec des laitues, & que les convives le mangeassent debout, un bâton à la main, en commémoration du *Phasé*; il ordonna que la consécration du grand-prêtre se ferait en mettant du sang à son oreille droite, à sa main droite, & à son pied droit; coutumes extraordinaires pour nous, mais non pas pour l'antiquité; il voulut qu'on chargeât le bouc *Hazazel* des iniquités du peuple; il défendit qu'on se nourrît (g) de poissons sans écailles, de lièvres, de hérissons, de hiboux, de griffons, d'ixions &c.

Il institua les fêtes, les cérémonies; toutes ces choses qui semblaient arbitraires aux autres nations, & soumises au droit positif, à l'usage, étant commandées par DIEU même, devenaient un droit divin pour les Juifs, comme tout ce que JESUS-CHRIST fils de *Marie*, fils de DIEU, nous a commandé, est de droit divin pour nous.

Gardons-nous de rechercher ici pourquoi DIEU a substitué une loi nouvelle, à celle qu'il avait donnée à *Moïse*, & pourquoi il avait commandé à *Moïse* plus de choses qu'au patriarche *Abraham*, & plus à *Abraham* qu'à *Noé*. (*h*) Il semble qu'il daigne se proportionner aux tems & à la population du genre-humain; c'est une gradation paternelle; mais ces abîmes sont trop profonds pour notre débile vue. Tenons-nous dans les bornes de notre sujet; voyons d'abord ce qu'était l'intolérance chez les Juifs.

Il est vrai que dans l'Exode, les Nombres, le Lévitique, le Deutéronome, il y a des loix très sévères

de tous les animaux qui auront répandu le sang de l'homme.

On peut inférer de ces passages & de plusieurs autres, ce que toute l'antiquité a toûjours pensé jusqu'à nos jours, & ce que tous les hommes sensés pensent, que les animaux ont quelques connaissances. DIEU ne fait point un pacte avec les arbres & avec les pierres, qui n'ont point de sentiment; mais il en fait un avec les animaux, qu'il a dai-

fur le culte, & des châtimens plus févères encore. Plufieurs commentateurs ont de la peine à concilier les récits de *Moïfe* avec les paffages de *Jérémie* & d'*Amos*, & avec le célèbre difcours de *St. Etienne*, (*i*) rapporté dans les Actes des Apôtres. *Amos* dit que les Juifs adorèrent toûjours dans le défert *Moloc*, *Rempham* & *Kium*. *Jérémie* dit expreffément, (*k*) que DIEU ne demanda aucun facrifice à leurs pères quand ils fortirent d'Egypte. *St. Etienne* dans fon difcours aux Juifs, s'exprime ainfi: „ Ils adorè„ rent l'armée du ciel, (*l*) ils n'offrirent ni facrifi-

gné douer d'un fentiment fouvent plus exquis que le nôtre, & de quelques idées néceffairement attachées à ce fentiment. C'eft pourquoi il ne veut pas qu'on ait la barbarie de fe nourrir de leur fang, parce qu'en effet le fang eft la fource de la vie, & par conféquent du fentiment. Privez un animal de tout fon fang, tous fes organes reftent fans action. C'eft donc avec très grande raifon que l'Ecriture dit en cent endroits, que l'ame, c'eft-à-dire, ce qu'on appellait l'*ame fenfitive*, eft dans le fang; & cette idée fi naturelle a été celle de tous les peuples.

C'eft fur cette idée qu'eft fondée la commifération que nous devons avoir pour les animaux. Des fept préceptes des *Noachides*, admis chez les Juifs, il y en a un qui défend de manger le membre d'un animal en vie. Ce précepte prouve que les hommes avaient eu la cruauté de mutiler les animaux pour manger leurs membres coupés, & qu'ils les laiffaient vivre, pour fe nourrir fucceffivement des parties de leur corps. Cette coutume fubfifta en effet chez quelques peuples barbares, comme on le voit par les facrifices de l'ifle de Chio, à *Bacchus Omadios*, le mangeur de chair crue. DIEU en permettant que les animaux nous fervent de pâture, recommande donc quelque humanité envers eux. Il faut convenir qu'il y a de la barbarie à les faire fouffrir, & il n'y a certainement que l'ufage qui puiffe diminuer en nous l'horreur naturelle d'égorger un animal que nous avons nourri de nos mains. Il y a toûjours eu des peuples qui s'en font fait un grand fcrupule: ce fcrupule dure encor dans la prefqu'ifle de l'Inde; toute la fecte de *Pythagore*, en Italie & en Grèce, s'abftint conftamment de manger de la chair. *Porphire* dans fon livre de l'abftinence reproche à fon difciple de n'avoir quitté

„ ces, ni hosties dans le désert pendant quarante ans,
„ ils portèrent le tabernacle du Dieu *Moloc*, & l'as-
„ tre de leur Dieu *Rempham*.

D'autres critiques infèrent du culte de tant de Dieux étrangers, que ces Dieux furent tolérés par *Moïse*, & ils citent en preuves ces paroles du Deutéronome : (m) *Quand vous serez dans la terre de Canaan, vous ne ferez point comme nous faisons aujourd'hui, où chacun fait ce qui lui semble bon.* (n)

sa secte que pour se livrer à son appétit barbare.

Il faut, ce me semble, avoir renoncé à la lumière naturelle, pour oser avancer que les bêtes ne sont que des machines. Il y a une contradiction manifeste à convenir que DIEU a donné aux bêtes tous les organes du sentiment, & à soutenir qu'il ne leur a point donné de sentiment.

Il me paraît encore qu'il faut n'avoir jamais observé les animaux, pour ne pas distinguer chez eux les différentes voix du besoin, de la souffrance, de la joie, de la crainte, de l'amour, de la colère & de toutes leurs affections ; il serait bien étrange qu'elles exprimassent si bien ce qu'elles ne sentiraient pas.

Cette remarque peut fournir beaucoup de réflexions aux esprits exercés, sur le pouvoir & la bonté du créateur, qui daigne accorder la vie, le sentiment, les idées, la mémoire aux êtres que lui-même a organisés de sa main toute-puissante. Nous ne savons ni comment ces organes se sont formés, ni comment ils se développent, ni comment on reçoit la vie, ni par quelles loix les sentimens, les idées, la mémoire, la volonté sont attachés à cette vie : & dans cette profonde & éternelle ignorance, inhérente à notre nature, nous disputons sans cesse, nous nous persécutons les uns les autres, comme les taureaux qui se battent avec leurs cornes, sans savoir pourquoi & comment ils ont des cornes.

(i) Amos chap. V. v. 26.

(k) Jerem. chap. VII. v. 22.

(l) Act. chap. VII. v. 42.

(m) Deut. chap. XII. v. 8.

(n) Plusieurs écrivains concluent témérairement de ce passage, que le chapitre concernant le veau d'or (qui n'est autre chose que le Dieu *Apis*) a été ajouté aux livres de *Moïse*, ainsi que plusieurs autres chapitres.

Aben-Esra fut le premier

Ils appuyent leur sentiment sur ce qu'il n'est parlé d'aucun acte religieux du peuple dans le désert, point de Pâque célébrée, point de Pentecôte, nulle men-

qui crut prouver que le Pentateuque avait été rédigé du tems des rois. *Wolaston*, *Collins*, *Tindale*, *Schaftsburi*, *Bolingbroke*, & beaucoup d'autres ont allégué que l'art de graver ses pensées sur la pierre polie, sur la brique, sur le plomb ou sur le bois, était alors la seule manière d'écrire ; ils disent que du tems de *Moïse*, les Caldéens & les Egyptiens n'écrivaient pas autrement, qu'on ne pouvait alors graver que d'une manière très abrégée, & en hiéroglyphes, la substance des choses qu'on voulait transmettre à la postérité, & non pas des histoires détaillées ; qu'il n'était pas possible de graver de gros livres dans un désert où l'on changeait si souvent de demeure, où l'on n'avait personne qui pût ni fournir des vêtemens, ni les tailler, ni même raccommoder les sandales, & où DIEU fut obligé de faire un miracle de quarante années pour conserver les vêtemens & les chaussures de son peuple. Ils disent qu'il n'est pas vraisemblable qu'on eût tant de graveurs de caractères, lorsqu'on manquait des arts les plus nécessaires, & qu'on ne pouvait même faire du pain : & si on leur dit que les colonnes du tabernacle étaient d'airain, & les chapiteaux d'argent massif, ils répondent que l'ordre a pu en être donné dans le désert, mais qu'il ne fut exécuté que dans des tems plus heureux.

Ils ne peuvent concevoir que ce peuple pauvre ait demandé un veau d'or massif pour l'adorer au pié de la montagne même où DIEU parlait à *Moïse*, au milieu des foudres & des éclairs que ce peuple voyait, & au son de la trompette céleste qu'il entendait. Ils s'étonnent que la veille du jour même où *Moïse* descendit de la montagne, tout ce peuple se soit adressé au frère de *Moïse* pour avoir ce veau d'or massif. Comment *Aaron* le jetta-t-il en fonte en un seul jour ? Comment ensuite *Moïse* le réduisit-il en poudre? Ils disent qu'il est impossible à tout artiste de faire en moins de trois mois une statue d'or, & que pour la réduire en poudre qu'on puisse avaler, l'art de la chymie la plus savante ne suffit pas ; ainsi, la prévarication d'*Aaron*, & l'opération de *Moïse* auraient été deux miracles.

L'humanité, la bonté de cœur qui les trompe, les empêche de croire que *Moïse* ait fait égorger vingt-trois mille personnes pour expier ce péché : ils n'imaginent pas que vingt-trois mille hommes se

tion qu'on ait célébré la fête des tabernacles, nulle prière publique établie; enfin, la circoncision, ce sceau de l'alliance de DIEU avec *Abraham*, ne fut point pratiquée.

soient ainsi laissés massacrer par des lévites, à moins d'un troisiéme miracle. Enfin, ils trouvent étrange qu'*Aaron*, le plus coupable de tous, ait été récompensé du crime dont les autres étaient si horriblement punis, & qu'il ait été fait grand-prêtre, tandis que les cadavres de vingt-trois mille de ses frères sanglans, étaient entassés au pié de l'autel où il allait sacrifier.

Ils font les mêmes difficultés sur les vingt-quatre mille Israëlites massacrés par l'ordre de *Moïse*, pour expier la faute d'un seul qu'on avait surpris avec une fille Madianite. On voit tant de rois Juifs, & surtout *Salomon*, épouser impunément des étrangères, que ces critiques ne peuvent admettre que l'alliance d'une Madianite ait été un si grand crime : *Ruth* était Moabite, quoique sa famille fût originaire de Béthléem : la sainte Ecriture l'appelle toûjours *Ruth la Moabite*; cependant elle alla se mettre dans le lit de *Booz* par le conseil de sa mère, elle en reçut six boisseaux d'orge, l'épousa ensuite, & fut l'ayeule de *David*. *Rahab* était non-seulement étrangère, mais une femme publique; la vulgate ne lui donne d'autre titre que celui de *meretrix*; elle épousa *Salmon* prince de Juda; & c'est encor de *Salmon* que *David* descend. On regarde même *Rahab* comme la figure de l'église chrétienne; c'est le sentiment de plusieurs pères, & surtout d'*Origène* dans sa 7e homélie sur *Josué*.

Betzabé femme d'*Urie*, de laquelle *David* eut *Salomon*, était Ethéenne. Si vous remontez plus haut, le patriarche *Juda* épousa une femme Cananéenne; ses enfans eurent pour femme *Thamar* de la race d'*Aram* : cette femme avec laquelle *Juda* commit, sans le savoir, un inceste, n'était pas de la race d'*Israël*.

Ainsi notre Seigneur JESUS-CHRIST daigna s'incarner chez les Juifs dans une famille dont cinq étrangères étaient la tige, pour faire voir que les nations étrangères auraient part à son héritage.

Le rabin *Aben-Esra* fut, comme on l'a dit, le premier qui osa prétendre que le Pentateuque avait été rédigé longtems après *Moïse* : il se fonde sur plusieurs passages. „ Le „ Cananéen était alors dans „ ce pays. La montagne de „ Moria, appellée la *monta-* „ *gne de* DIEU. Le lit de *Og*, „ roi de Bazan, se voit encor

Ils se prévalent encor de l'histoire de *Josué*. Ce conquérant dit aux Juifs ; (*o*) „ L'option vous est „ donnée, choisissez quel parti il vous plaira, ou d'a- „ dorer

„ en *Rabath*, & il appella „ tout ce pays de Bazan, les „ villages de Jaïr, jusqu'au- „ jourd'hui. Il ne s'est jamais „ vu de prophête en Israël „ comme *Moïse*. Ce sont ici „ les rois qui ont régné en „ Edom avant qu'aucun roi „ régnât sur Israël. " Il prétend que ces passages, où il est parlé de choses arrivées après *Moïse*, ne peuvent être de *Moïse*. On répond à ces objections, que ces passages sont des notes ajoutées longtems après par les copistes.

Newton, de qui d'ailleurs on ne doit prononcer le nom qu'avec respect, mais qui a pu se tromper puisqu'il était homme, attribue dans son introduction à ses commentaires sur *Daniel* & sur *St. Jean*, les livres de *Moïse*, de *Josué* & des *Juges*, à des auteurs sacrés très postérieurs ; il se fonde sur le chap. XXXVI de la Genèse, sur quatre chapitres des Juges, XVII, XVIII, XIX, XXI ; sur *Samuël* chap. VIII. sur les Chroniques ch. II, sur le livre de *Ruth* chap. IV. En effet, si dans le chap. XXXVI de la Genèse il est parlé des Rois, s'il en est fait mention dans les livres des Juges, si dans le livre de *Ruth* il est parlé de *David*, il semble que tous ces livres ayent été rédigés du tems des rois. C'est aussi le sentiment de quelques théologiens, à la tête desquels est le fameux *Le Clerc*. Mais cette opinion n'a qu'un petit nombre de sectateurs, dont la curiosité sonde ces abîmes. Cette curiosité, sans doute, n'est pas au rang des devoirs de l'homme. Lorsque les savans & les ignorans, les princes & les bergers, paraîtront après cette courte vie devant le maître de l'éternité, chacun de nous alors voudra avoir été juste, humain, compatissant, généreux ; nul ne se vantera d'avoir su précisément en quelle année le Pentateuque fut écrit, & d'avoir démêlé le texte des notes qui étaient en usage chez les scribes. Dieu ne nous demandera pas si nous avons pris parti pour les Massorètes contre le Talmud, si nous n'avons jamais pris un *caph* pour un *beth*, un *yod* pour un *vaü*, un *daleth*, pour un *res* : certes il nous jugera sur nos actions, & non sur l'intelligence de la langue hébraïque. Nous nous en tenons fermement à la décision de l'église, selon le devoir raisonnable d'un fidèle.

Finissons cette note par un passage important du Lévitique, livre composé après l'adoration

„ dorer les Dieux que vous avez servis dans le pays „ des Amorrhéens, ou ceux que vous avez reconnus „ en Mésopotamie : le peuple répond, Il n'en sera pas

doration du veau d'or. Il ordonne aux Juifs de ne plus adorer les velus, * *les boucs avec lesquels même ils ont commis des abominations infames.* On ne sait si cet étrange culte venait d'Egypte, patrie de la superstition & du sortilège; mais on croit que la coutume de nos prétendus sorciers d'aller au sabbat, d'y adorer un bouc, & de s'abandonner avec lui à des turpitudes inconcevables, dont l'idée fait horreur, est venue des anciens Juifs: en effet, ce furent eux qui enseignèrent dans une partie de l'Europe la sorcellerie. Quel peuple! Une si étrange infamie semblait mériter un châtiment pareil à celui que le veau d'or leur attira, & pourtant le législateur se contente de leur faire une simple défense. On ne rapporte ici ce fait que pour faire connaître la nation Juive: il faut que la bestialité ait été commune chez elle, puisqu'elle est la seule nation connue, chez qui les loix ayent été forcées de prohiber un crime, † qui n'a été soupçonné ailleurs par aucun législateur.

Il est à croire que dans les fatigues & dans la pénurie que les Juifs avaient essuyées dans les déserts de Pharan, d'Oreb, & de Cadès-Barné, l'espèce féminine, plus faible que l'autre, avait succombé. Il faut bien qu'en effet les Juifs manquassent de filles, puisqu'il leur est toûjours ordonné, quand ils s'emparent d'un bourg ou d'un village, soit à gauche, soit à droite du lac Asphaltide, de tuer tout, excepté les filles nubiles.

Les Arabes qui habitent encor une partie de ces déserts, stipulent toûjours dans les traités qu'ils font avec les caravanes, qu'on leur donnera des filles nubiles. Il est vraisemblable que les jeunes gens dans ces pays affreux poussèrent la dépravation de la nature humaine, jusqu'à s'accoupler avec des chèvres, comme on le dit de quelques bergers de la Calabre.

Il reste maintenant à savoir si ces accouplemens avaient produit des monstres, & s'il y a quelque fondement aux anciens contes des satyres, des faunes, des centaures & des minotaures; l'histoire le dit, la physique ne nous a pas encor éclairés sur cet article monstrueux.

(*o*) Josué chap. XIV. v. 15 & suiv.

* Levitiq. chap. XVII.

† Levit. chap. XVIII. v. 23.

„ ainſi, nous ſervirons *Adonaï*. *Joſué* leur repliqua: „ Vous avez choiſi vous-mêmes, ôtez-donc du milieu „ de vous les Dieux étrangers. " Ils avaient donc eu inconteſtablement d'autres Dieux qu'*Adonai* ſous *Moïſe*.

Il eſt très inutile de réfuter ici les critiques qui penſent que le Pentateuque ne fut pas écrit par *Moïſe*; tout a été dit dès longtems ſur cette matière; & quand même quelque petite partie des livres de *Moïſe* aurait été écrite du tems des juges, ou des pontifes, ils n'en ſeraient pas moins inſpirés & moins divins.

C'eſt aſſez, ce me ſemble, qu'il ſoit prouvé par la Ste. Ecriture, que malgré la punition extraordinaire attirée aux Juifs par le culte d'*Apis*, ils conſervèrent longtems une liberté entière: peut-être même que le maſſacre que *Moïſe* fit de vingt-trois mille hommes pour le veau érigé par ſon frère, lui fit comprendre qu'on ne gagnait rien par la rigueur, & qu'il fut obligé de fermer les yeux ſur la paſſion du peuple pour les Dieux étrangers.

(*p*) Lui-même ſemble bientôt tranſgreſſer la loi qu'il a donnée. Il a défendu tout ſimulacre, cependant il érige un ſerpent d'airain. La même exception à la loi ſe trouve depuis dans le temple de *Salomon*; ce prince fait ſculpter douze bœufs qui ſoutiennent le grand baſſin du temple; des chérubins ſont poſés dans l'arche, ils ont une tête d'aigle & une tête de veau; & c'eſt apparemment cette tête de veau mal faite, trouvée dans le temple par les ſoldats Romains, qui fit croire longtems que les Juifs adoraient un âne.

(*p*) Nomb. chap. XXI. v. 9.

(*q*) Liv. IV. des Rois chap. XVI.

(*r*) Liv. III. des Rois chap. XVIII. v. 38 & 40. Liv. IV. des Rois chap. II. v. 24.

(*s*) Nomb. chap. XXXI.

(*t*) Madian n'était point compris dans la terre promi-

En vain le culte des Dieux étrangers eſt défendu ; *Salomon* eſt paiſiblement idolâtre. *Jéroboam* à qui DIEU donna dix parts du royaume, fait ériger deux veaux d'or, & règne vingt-deux ans, en réuniſſant en lui les dignités de monarque & de pontife. Le petit royaume de Juda dreſſe ſous *Roboam* des autels étrangers & des ſtatues. Le ſaint roi *Aſa* ne détruit point les hauts lieux. (*q*) Le grand-prêtre *Urias* érige dans le temple à la place de l'autel des holocauſtes, un autel du roi de Syrie. On ne voit, en un mot, aucune contrainte ſur la religion. Je ſais que la plûpart des rois Juifs s'exterminèrent, s'aſſaſſinèrent les uns les autres ; mais ce fut toûjours pour leur intérêt, & non pour leur créance.

(*r*) Il eſt vrai que parmi les prophêtes il y en eut qui intéreſſèrent le ciel à leur vengeance. *Elie* fit deſcendre le feu céleſte pour conſumer les prêtres de *Baal*. *Eliſée* fit venir des ours pour dévorer quarante-deux petits enfans qui l'avaient appellé *tête chauve* ; mais ce ſont des miracles rares, & des faits qu'il ſerait un peu dur de vouloir imiter.

On nous objecte encore que le peuple Juif fut très ignorant & très barbare. Il eſt dit (*s*) que dans la guerre qu'il fit aux Madianites, (*t*) *Moïſe* ordonna de tuer tous les enfans mâles & toutes les mères, & de partager le butin. Les vainqueurs trouvèrent dans le camp 675000 brebis, 72000 bœufs, 61000 ânes, & 32000 jeunes filles ; ils en firent le partage, & tuèrent tout le reſte. Pluſieurs commentateurs même prétendent que trente-deux filles furent immolées au

ſe : c'eſt un petit canton de l'Idumée dans l'Arabie pétrée ; il commence vers le ſeptentrion au torrent d'Arnon, & finit au torrent de Zared, au milieu des rochers, & ſur le rivage oriental du lac Aſphaltide. Ce pays eſt habité aujourd'hui par une petite horde d'Arabes : il peut avoir huit lieues ou environ de long, & un peu moins en largeur.

Seigneur : *cesserunt in partem domini triginta duæ animæ.*

En effet, les Juifs immolaient des hommes à la Divinité, témoin le sacrifice de *Jephté* (*u*), témoin le roi *Agag* (*x*) coupé en morceaux par le prêtre *Samuel*. *Ezéchiel* même leur promet pour les encourager, qu'ils mangeront de la chair humaine. *Vous mangerez*, dit-

(*u*) Il est certain par le texte que *Jephté* immola sa fille. DIEU *n'approuva pas ces dévouemens*, dit Dom Calmet. dans sa dissertation sur le vœu de Jephté ; *mais lorsqu'on les a faits, il veut qu'on les exécute, ne fût-ce que pour punir ceux qui les faisaient, ou pour réprimer la légéreté qu'on aurait eu à les faire, si on n'en avait pas craint l'exécution.* St. Augustin, & presque tous les pères, condamnent l'action de *Jephté* : il est vrai que l'Ecriture dit, qu'*il fut rempli de l'esprit de* DIEU ; & *St. Paul* dans son épitre aux Hébreux chap. XI. fait l'éloge de *Jephté* ; il le place avec *Samuel* & *David*.

St. Jérôme dans son épitre à *Julien*, dit, *Jephté immola sa fille au Seigneur, & c'est pour cela que l'apôtre le compte parmi les saints.* Voilà de part & d'autre des jugemens sur lesquels il ne nous est pas permis de porter le nôtre ; on doit craindre même d'avoir un avis.

(*x*) On peut regarder la mort du roi *Agag* comme un vrai sacrifice. *Saül* avait fait ce roi des Amalécites prisonnier de guerre, & l'avait reçu à composition ; mais le prêtre *Samuel* lui avait ordonné de ne rien épargner : il lui avait dit en propres mots, (*) *Tuez tout, depuis l'homme jusqu'à la femme, jusqu'aux petits enfans, & ceux qui sont encor à la mammelle.*

Samuel *coupa le roi* Agag *en morceaux, devant le Seigneur, à Galgal.*

„ Le zèle dont ce prophète „ était animé, dit *Dom Calmet*, lui mit l'épée en main „ dans cette occasion, pour „ venger la gloire du Sei„ gneur, & pour confondre „ *Saül*.

On voit dans cette fatale avanture un dévouement, un prêtre, une victime ; c'était donc un sacrifice.

Tous les peuples dont nous avons l'histoire, ont sacrifié des hommes à la Divinité, excepté les Chinois. *Plutarque* rapporte que les Romains mêmes en immolèrent du tems de la république.

On voit dans les commen-

(*) I. Rois chap. XV.

il, *le cheval & le cavalier ; vous boirez le sang des princes.* Plusieurs commentateurs appliquent deux versets de cette prophétie aux Juifs mêmes, & les autres aux animaux carnassiers. On ne trouve dans toute l'histoire de ce peuple aucun trait de générosité, de magnanimité, de bienfaisance ; mais il s'échappe toûjours dans le nuage de cette barbarie si longue & si affreuse, des rayons d'une tolérance universelle.

taires de *César*, que les Germains allaient immoler les ôtages qu'il leur avait donnés, lorsqu'il délivra ces ôtages par sa victoire.

J'ai remarqué ailleurs que cette violation du droit des gens envers les ôtages de *César*, & ces victimes humaines immolées, pour comble d'horreur, par la main des femmes, dément un peu le panégyrique que *Tacite* fait des Germains dans son traité *De moribus Germanorum*. Il paraît que dans ce traité *Tacite* songe plus à faire la satyre des Romains, que l'éloge des Germains qu'il ne connaissait pas.

Disons ici en passant que *Tacite* aimait encor mieux la satyre que la vérité. Il veut rendre tout odieux, jusqu'aux actions indifférentes ; & sa malignité nous plait presque autant que son stile, parce que nous aimons la médisance & l'esprit.

Revenons aux victimes humaines. Nos pères en immolaient aussi-bien que les Germains; c'est le dernier degré de la stupidité de notre nature abandonnée à elle-même, & c'est un des fruits de la faiblesse de notre jugement. Nous dîmes : Il faut offrir à DIEU ce qu'on a de plus précieux & de plus beau ; nous n'avons rien de plus précieux que nos enfans ; il faut donc choisir les plus beaux & les plus jeunes pour les sacrifier à la Divinité.

Philon dit que dans la terre de Canaan on immolait quelquefois ses enfans avant que DIEU eût ordonné à *Abraham* de lui sacrifier son fils unique *Isaac* pour éprouver sa foi.

Sanchoniaton cité par *Eusèbe*, rapporte que les Phéniciens sacrifiaient dans les grands dangers le plus cher de leurs enfans, & qu'*Ilus* immola son fils *Jebud* à-peu-près dans le tems que DIEU mit la foi d'*Abraham* à l'épreuve. Il est difficile de percer dans les ténèbres de cette antiquité ; mais il n'est que trop vrai que ces horribles sacrifices ont été presque partout en usage ; les peuples ne s'en sont défaits qu'à mesure qu'ils se sont policés. La politesse amène l'humanité.

Jephté inspiré de DIEU, & qui lui immola sa fille, dit aux Ammonites, (*y*) *Ce que votre Dieu* Chamos *vous a donné ne vous appartient-il pas de droit? Souffrez donc que nous prenions la terre que notre Dieu nous a promise.* Cette déclaration est précise; elle peut mener bien loin; mais au moins, elle est une preuve évidente que DIEU tolérait *Chamos*. Car la sainte Ecriture ne dit pas, Vous pensez avoir droit sur les terres que vous dites vous avoir été données par le Dieu *Chamos*; elle dit positivement, Vous avez droit, *Tibi jure debentur*: ce qui est le vrai sens de ces paroles hébraïques, *Otho thirasch*.

L'histoire de *Michas* & du lévite, rapportée aux XVII & XVIIIe chapitres du livre des Juges, est bien encor une preuve incontestable de la tolérance & de la liberté la plus grande, admise alors chez les Juifs. La mère de *Michas*, femme fort riche d'Ephraïm, avait perdu onze cent pièces d'argent, son fils les lui rendit; elle voua cet argent au Seigneur, & en fit faire des idoles: elle bâtit une petite chapelle; un lévite desservit la chapelle moyennant dix pièces d'argent, une tunique, un manteau par année & sa nourriture; & *Michas* s'écria, (*z*) *C'est maintenant que* DIEU *me fera du bien, puisque j'ai chez moi un prêtre de la race de Lévi.*

Cependant, six cent hommes de la tribu de *Dan* qui cherchaient à s'emparer de quelque village dans le pays, & à s'y établir, mais n'ayant point de prêtre lévite avec eux, & en ayant besoin pour que DIEU favorisât leur entreprise, allèrent chez *Michas*, & prirent son éphod, ses idoles & son lévite, malgré les remontrances de ce prêtre, & malgré les cris de *Michas* & de sa mère. Alors ils allèrent avec assurance attaquer le village nommé *Laïs*, & y mirent tout à feu & à sang selon leur coutume. Ils donnèrent le

(*y*) Juges chap. v. 24. (*z*) Juges chap. XVII. vers. dern.

nom de *Dan* à Laïs en mémoire de leur victoire; ils placèrent l'idole de *Michas* ſur un autel; & ce qui eſt bien plus remarquable, *Jonathan* petit-fils de *Moïſe* fut le grand-prêtre de ce temple, où l'on adorait le DIEU d'Iſraël, & l'idole de *Michas*.

Après la mort de *Gédéon*, les Hébreux adorèrent *Baal-bérith* pendant près de vingt ans, & renoncèrent au culte d'*Adonaï*, ſans qu'aucun chef, aucun juge, aucun prêtre criât vengeance. Leur crime était grand, je l'avoue; mais ſi cette idolâtrie même fut tolérée, combien les différences dans le vrai culte ont-elles dû l'être?

Quelques-uns donnent pour une preuve d'intolérance, que le Seigneur lui-même ayant permis que ſon arche fût priſe par les Philiſtins dans un combat, il ne punit les Philiſtins qu'en les frappant d'une maladie ſecrette reſſemblante aux hémorroïdes, en renverſant la ſtatue de *Dagon*, & en envoyant une multitude de rats dans leurs campagnes: mais lorſque les Philiſtins pour appaiſer ſa colère eurent renvoyé l'arche attelée de deux vaches qui nourriſſaient leurs veaux, & offert à DIEU cinq rats d'or, & cinq anus d'or, le Seigneur fit mourir ſoixante & dix anciens d'Iſraël, & cinquante mille hommes du peuple, pour avoir regardé l'arche; on répond que le châtiment du Seigneur ne tombe point ſur une créance, ſur une différence dans le culte, ni ſur aucune idolâtrie.

Si le Seigneur avait voulu punir l'idolâtrie, il aurait fait périr tous les Philiſtins qui oſèrent prendre ſon arche, & qui adoraient *Dagon*; mais il fit périr cinquante mille & ſoixante & dix hommes de ſon peuple, uniquement parce qu'ils avaient regardé ſon arche qu'ils ne devaient pas regarder: tant les loix, les mœurs de ce tems, l'œconomie judaïque diffèrent de tout ce que nous connaiſſons; tant les voies inſcrutables de DIEU ſont au-deſſus des nôtres. *La rigueur*

exercée, dit le judicieux Dom Calmet, *contre ce grand nombre d'hommes*, *ne paraîtra excessive qu'à ceux qui n'ont pas compris jusqu'à quel point* DIEU *voulait être craint & respecté parmi son peuple*, *& qui ne jugent des vues & des desseins de* DIEU *qu'en suivant les faibles lumières de leur raison.*

DIEU ne punit donc pas un culte étranger, mais une profanation du sien, une curiosité indiscrette, une désobéissance, peut-être même un esprit de révolte. On sent bien que de tels châtimens n'appartiennent qu'à DIEU dans la théocratie judaïque. On ne peut trop redire que ces tems & ces mœurs n'ont aucun rapport aux nôtres.

(*a*) Liv. IV des Rois chap. XX. v. 25.

(*b*) Ceux qui sont peu au fait des usages de l'antiquité, & qui ne jugent que d'après ce qu'ils voyent autour d'eux, peuvent être étonnés de ces singularités; mais il faut songer qu'alors dans l'Egypte, & dans une grande partie de l'Asie, la plûpart des choses s'exprimaient par des figures, des hiéroglyphes, des signes, des types.

Les prophêtes, qui s'appellaient *les Voyans* chez les Egyptiens & chez les Juifs, non-seulement s'exprimaient en allégories, mais ils figuraient par des signes les événemens qu'ils annonçaient. * Ainsi *Isaïe*, le premier des quatre grands prophêtes Juifs, prend un rouleau, & y écrit, *Shas bas*, *butinez vite :* puis il s'approche de la prophétesse, elle conçoit, & met au monde un fils qu'il appelle *Maher-Salas-Has-bas*; c'est une figure des maux que les peuples d'Egypte & d'Assyrie feront aux Juifs.

Ce prophête dit : *Avant que l'enfant soit en âge de manger du beurre & du miel*, *& qu'il sache réprouver le mauvais & choisir le bon, la terre détestée par vous sera délivrée des deux rois : le Seigneur sifflera aux mouches d'Egypte*, *& aux abeilles d'Assur : le Seigneur prendra un rasoir de louage*, *& en rasera toute la barbe & les poils des pieds du roi d'Assur*.

Cette prophétie des abeilles, de la barbe & du poil des pieds rasé, ne peut être entendu que par ceux qui savent que c'était la coutume d'appeller les essains au son du flageolet ou de quelque autre instrument champêtre : que le plus grand affront qu'on pût faire à un homme

* Isaïe chap. VIII.

Enfin, lorſque dans des ſiécles poſtérieurs *Naaman* l'idolâtre demanda à *Eliſée* s'il lui était permis de ſuivre ſon roi (*a*) dans le temple de Remnon, *& d'y adorer avec lui*, ce même *Eliſée* qui avait fait dévorer les enfans par les ours, ne lui répondit-il pas, *Allez en paix ?*

Il y a bien plus; le Seigneur ordonne à *Jérémie* de ſe mettre des cordes au cou, des colliers (*b*) & des jougs, de les envoyer aux roitelets, ou melchim, de Moab, d'Ammon, d'Edom, de Tyr, de Sidon; & *Jérémie* leur fait dire par le Seigneur, *J'ai donné toutes vos terres à Nabucodonoſor roi de Ba-*

était de lui couper la barbe; qu'on appellait le poil des pieds, le *poil du pubis;* que l'on ne raſait ce poil que dans des maladies immondes, comme celle de la lèpre. Toutes ces figures ſi étrangères à notre ſtile ne ſignifient autre choſe, ſinon, que le Seigneur dans quelques années délivrera ſon peuple d'oppreſſion.

** Le même *Iſaïe* marche tout nud, pour marquer que le roi d'Aſſyrie emménera d'Egypte & d'Ethiopie une foule de captifs qui n'auront pas de quoi couvrir leur nudité.

† *Ezéchiel* mange le volume de parchemin qui lui eſt préſenté: enſuite il couvre ſon pain d'excrémens, & demeure couché ſur ſon côté gauche trois cent quatre-vingt-dix jours, & ſur le côté droit quarante jours, pour faire entendre que les Juifs manqueront de pain, & pour ſignifier les années que devait durer la captivité. Il ſe charge de chaines, qui figurent celles du peuple; il coupe ſes cheveux & ſa barbe, & les partage en trois parties; le premier tiers déſigne ceux qui doivent périr dans la ville, le ſecond ceux qui ſeront mis à mort autour des murailles, le troiſiéme ceux qui doivent être emmenés à Babilone.

‡ Le prophète *Ozée* s'unit à une femme adultère, qu'il achète quinze piéces d'argent, & un chomer & demi d'orge: *Vous m'attendrez*, lui dit-il, *pluſieurs jours, & pendant ce tems nul homme n'approchera de vous; c'eſt l'état où les enfans d'Iſraël ſeront longtems ſans rois, ſans princes, ſans ſacrifice, ſans autels & ſans éphod.* En un mot, les nabi, les voyans, les prophètes, ne prédiſent preſque jamais ſans

** Iſaïe chap. XX. † Ezech. chap. IV & ſuiv. ‡ Ozée chap. III.

bilone mon ſerviteur (*c*). Voilà un roi idolâtre déclaré ſerviteur de DIEU & ſon favori.

Le même *Jérémie* que le melk ou roitelet Juif *Sédécias* avait fait mettre au cachot, ayant obtenu ſon pardon de *Sédécias*, lui conſeille de la part de DIEU de ſe rendre au roi de Babilone : (*d*) *Si vous allez vous rendre à ſes officiers*, dit-il, *votre ame vivra.* DIEU prend donc enfin le parti d'un roi idolâtre ; il lui livre l'arche, dont la ſeule vue avait coûté la vie à cinquante mille ſoixante & dix Juifs ; il lui livre le Saint des ſaints, & le reſte du temple qui avait coûté à bâtir cent huit mille talens d'or, un million dix-ſept mille talens en argent, & dix mille drachmes d'or, laiſſés par *David* & ſes officiers pour la conſtruction de la maiſon du Seigneur ; ce qui, ſans compter les deniers employés par *Salomon*, monte à la ſomme de dix-neuf milliards ſoixante-deux millions, ou environ, au cours de ce jour. Jamais idolâtrie ne fut plus récompenſée. Je ſais que ce compte eſt exagéré, qu'il

figurer par un ſigne la choſe prédite.

Jérémie ne fait donc que ſe conformer à l'uſage, en ſe liant de cordes, & en ſe mettant des colliers & des jougs ſur le dos, pour ſignifier l'eſclavage de ceux auxquels il envoye ces types. Si on veut y prendre garde, ces tems-là ſont comme ceux d'un ancien monde, qui diffère en tout du nouveau ; la vie civile, les loix, la manière de faire la guerre, les cérémonies de la religion, tout eſt abſolument différent. Il n'y a même qu'à ouvrir *Homère* & le premier livre d'*Hérodote*, pour ſe convaincre que nous n'avons aucune reſſemblance avec les peuples de la haute antiquité, & que nous devons nous défier de notre jugement quand nous cherchons à comparer leurs mœurs avec les nôtres.

La nature même n'était pas ce qu'elle eſt aujourd'hui. Les magiciens avaient ſur elle un pouvoir qu'ils n'ont plus : ils enchantaient les ſerpens, ils évoquaient les morts &c. DIEU envoyait des ſonges, & des hommes les expliquaient. Le don de prophétie était commun. On voyait des métamorphoſes telles que celles de *Nabucodonoſor* changé en bœuf, de la femme de *Loth* en ſtatue de

y a probablement erreur de copiste; mais réduisez la somme à la moitié, au quart, au huitiéme même, elle vous étonnera encore. On n'est guères moins surpris des richesses qu'*Hérodote* dit avoir vues dans le temple d'Ephèse. Enfin, les trésors ne sont rien aux yeux de DIEU; & le nom de son serviteur donné à *Nabucodonosor*, est le vrai trésor inestimable.

(*e*) DIEU ne favorise pas moins le *Kir*, ou *Koresh*, ou *Kosroes*, que nous appellons *Cyrus*; il l'appelle *son Christ*, *son Oint*, quoiqu'il ne fût pas oint, selon la signification commune de ce mot, & qu'il suivit la religion de *Zoroastre*; il l'appelle son *Pasteur*, quoiqu'il fût usurpateur aux yeux des hommes: il n'y a pas dans toute la sainte Ecriture une plus grande marque de prédilection.

Vous voyez dans *Malachie* que *du levant au couchant le nom de* DIEU *est grand dans les nations*, *& qu'on lui offre partout des oblations pures.* DIEU a

sel, de cinq villes en un lac bitumineux.

Il y avait des espèces d'hommes qui n'existent plus. La race des géans *Rephaïm*, *Emim*, *Néphilim*, *Enacim* a disparu. *St. Augustin* au livre V de *la cité de* DIEU, dit avoir vu la dent d'un ancien géant grosse comme cent de nos molaires. *Ezéchiel* parle des pygmées *Gamadim* hauts d'une coudée, qui combattaient au siége de Tyr: & en presque tout cela les auteurs sacrés sont d'accord avec les profanes. Les maladies & les remèdes n'étaient point les mêmes que de nos jours: les possédés étaient guéris avec la racine nommée *Barad* enchâssée dans un anneau qu'on leur mettait sous le nez.

Enfin tout cet ancien monde était si différent du nôtre, qu'on ne peut en tirer aucune règle de conduite; & si dans cette antiquité reculée les hommes s'étaient persécutés & opprimés tour-à-tour au sujet de leur culte, on ne devrait pas imiter cette cruauté sous la loi de grace.

(*c*) Jérém. chap. XXVII. v. 6.

(*d*) Jérém. chap. XVIII. v. 19.

(*e*) Isaïe chap. XLIV & XLV.

ſoin des Ninivites idolâtres comme des Juifs ; il les menace, & il leur pardonne. *Melchiſedec* qui n'était point Juif, était ſacrificateur de DIEU. *Balaam* idolâtre était prophête. L'Ecriture nous apprend donc que non-ſeulement DIEU tolérait tous les autres peuples, mais qu'il en avait un ſoin paternel : & nous oſons être intolérans !

EXTRÊME TOLÉRANCE DES JUIFS.

Ainſi donc ſous *Moïſe*, ſous les juges, ſous les rois, vous voyez toûjours des exemples de tolérance. Il y a bien plus : (*f*) *Moïſe* dit pluſieurs fois *que* DIEU *punit les péres dans les enfans, juſqu'à la quatriéme génération :* cette menace était néceſſaire à un peuple à qui DIEU n'avait révélé ni l'immortalité de l'ame, ni les peines & les récompenſes dans une autre vie. Ces vérités ne lui furent annoncées ni dans le Décalogue, ni dans aucune loi du Lévitique & du Deutéronome. C'étaient

(*f*) Exode chap. XX. v. 5.

(*g*) Deutér. chap. XXVIII.

(*h*) Il n'y a qu'un ſeul paſſage dans les loix de *Moïſe*, d'où l'on pût conclure qu'il était inſtruit de l'opinion régnante chez les Egyptiens, que l'ame ne meurt point avec le corps ; ce paſſage eſt très important, c'eſt dans le chap. XVIII du Deutéronome : *Ne conſultez point les devins qui prédiſent par l'inſpection des nuées, qui enchantent les ſerpens, qui conſultent l'eſprit de* Python, *les voyans, les connaiſſeurs qui interrogent les morts, & leur demandent la vérité.*

Il paraît par ce paſſage, que ſi l'on évoquait les ames des morts, ce ſortilège prétendu ſuppoſait la permanence des ames. Il ſe peut auſſi que les magiciens dont parle *Moïſe*, n'étant que des trompeurs groſſiers, n'euſſent pas une idée diſtincte du ſortilège qu'ils croyaient opérer. Ils faiſaient accroire qu'ils forçaient des morts à parler, qu'ils les remettaient par leur magie dans l'état où ces corps avaient été de leur vivant ; ſans examiner ſeulement ſi l'on pouvait inférer ou non de leurs opérations ridicules le dogme de l'immortalité de l'ame. Les ſorciers n'ont jamais été philoſophes, ils ont

les dogmes des Perses, des Babiloniens, des Egyptiens, des Grecs, des Crétois; mais ils ne constituaient nullement la religion des Juifs. *Moïse* ne dit point, *Honore ton père & ta mère, si tu veux aller au ciel;* mais, (g) *Honore ton père & ta mère, afin de vivre longtems sur la terre:* il ne les menace que de maux corporels, de la galle sèche, de la galle purulente, d'ulcères malins dans les genoux & dans les gras des jambes, d'être exposés aux infidélités de leurs femmes, d'emprunter à usure des étrangers, & de ne pouvoir prêter à usure; de périr de famine, & d'être obligés de manger leurs enfans: mais en aucun lieu il ne leur dit que leurs ames immortelles subiront des tourmens après la mort, ou goûteront des félicités. DIEU qui conduisait lui-même son peuple, le punissait ou le récompensait immédiatement après ses bonnes ou ses mauvaises actions. Tout était temporel; & c'est une vérité dont *Warburton* abuse pour prouver que la loi des Juifs était divine; (h) parce que DIEU mê-

été toujours des jongleurs stupides, qui jouaient devant des imbéciles.

On peut remarquer encore qu'il est bien étrange que le mot de *Python* se trouve dans le Deutéronome, longtems avant que ce mot grec pût être connu des Hébreux: aussi le terme *Python* n'est point dans l'hébreu, dont nous n'avons aucune traduction exacte.

Cette langue a des difficultés insurmontables: c'est un mélange de phénicien, d'égyptien, de syrien & d'arabe: & cet ancien mélange est très altéré aujourd'hui. L'hébreu n'eut jamais que deux modes aux verbes, le présent & le futur: il faut deviner les autres modes par le sens. Les voyelles différentes étaient souvent exprimées par les mêmes caractères; ou plutôt ils n'exprimaient pas les voyelles; & les inventeurs des points n'ont fait qu'augmenter la difficulté. Chaque adverbe a vingt significations différentes. Le même mot est pris en des sens contraires. Ajoutez à cet embarras la sécheresse & la pauvreté du langage: les Juifs privés des arts ne pouvaient exprimer ce qu'ils ignoraient. En un mot l'hébreu est au grec ce que le langage d'un paysan est à celui d'un académicien.

me étant leur roi, rendant justice immédiatement après la transgression ou l'obéissance, n'avait pas besoin de leur révéler une doctrine qu'il réservait au tems où il ne gouvernait plus son peuple. Ceux qui par ignorance prétendent que *Moïse* enseignait l'immortalité de l'ame, ôtent au nouveau Testament un de ses plus grands avantages sur l'ancien. Il est constant que la loi de *Moïse* n'annonçait que des châtimens temporels jusqu'à la quatriéme génération. Cependant malgré l'énoncé précis de cette loi, malgré cette déclaration expresse de DIEU, qu'il punirait jusqu'à la quatriéme génération, *Ezéchiel* annonce tout le contraire aux Juifs, & leur dit, (*i*) que le fils ne portera point l'iniquité de son père : il va

(*i*) Ezech. chap. XVIII. v. 20.

(*k*) Ezech. ch. XX. v. 25.

(*l*) Le sentiment d'*Ezéchiel* prévalut enfin dans la synagogue ; mais il y eut des Juifs, qui en croyant aux peines éternelles, croyaient aussi que DIEU poursuivait sur les enfans les iniquités des péres. Aujourd'hui ils sont punis par-delà la cinquantiéme génération, & ont encor les peines éternelles à craindre. On demande comment les descendans des Juifs qui n'étaient pas complices de la mort de JESUS-CHRIST, ceux qui étant dans Jérusalem n'y eurent aucune part, & ceux qui étaient répandus sur le reste de la terre, peuvent être temporellement punis dans leurs enfans, aussi innocens que leurs pères? Cette punition temporelle, ou plutôt, cette manière d'exister différente des autres peuples, & de faire le commerce sans avoir de patrie, peut n'être point regardée comme un châtiment en comparaison des peines éternelles qu'ils s'attirent par leur incrédulité, & qu'ils peuvent éviter par une conversion sincère.

(*m*) Ceux qui ont voulu trouver dans le Pentateuque la doctrine de l'enfer & du paradis, tels que nous les concevons, se sont étrangement abusés : leur erreur n'est fondée que sur une vaine dispute de mots ; la vulgate ayant traduit le mot hébreu *Sheol*, la fosse, par *infernum*, & le mot latin *infernum* ayant été traduit en français par *enfer*, on s'est servi de cette équivoque pour faire croire que les anciens Hébreux avaient la notion de

même jusqu'à faire dire à DIEU, qu'il leur avait donné (k) *des préceptes qui n'étaient pas bons.* (l)

Le livre d'*Ezéchiel* n'en fut pas moins inséré dans le canon des auteurs inspirés de DIEU : il est vrai que la synagogue n'en permettait pas la lecture avant l'âge de trente ans, comme nous l'apprend *St. Jérôme*; mais c'était de peur que la jeunesse n'abusât des peintures trop naïves qu'on trouve dans les chapitres XVI & XXIII du libertinage des deux sœurs *Oolla* & *Ooliba*. En un mot, son livre fut toujours reçu, malgré sa contradiction formelle avec *Moïse*.

Enfin, (*m*) lorsque l'immortalité de l'ame fut un dogme reçu, ce qui probablement avait commencé dès

l'*Ades* & du *Tartare* des Grecs, que les autres nations avaient connus auparavant sous d'autres noms.

Il est rapporté au chapitre XVI des Nombres, que la terre ouvrit sa bouche sous les tentes de *Coré*, de *Dathan* & d'*Abiron*, qu'elle les dévora avec leurs tentes & leur substance, & qu'ils furent précipités vivans dans la sépulture, dans le souterrain; il n'est certainement question dans cet endroit, ni des ames de ces trois Hébreux, ni des tourmens de l'enfer, ni d'une punition éternelle.

Il est étrange que dans le *Dictionnaire Encyclopédique* au mot *Enfer*, on dise que les anciens Hébreux *en ont reconnu la réalité*; si cela était, ce serait une contradiction insoutenable dans le Pentateuque. Comment se pourait-il faire que *Moïse* eût parlé dans un passage isolé & unique, des peines après la mort, & qu'il n'en eût point parlé dans ses loix? On cite le XXXIIe chapitre du Deutéronome, mais on le tronque; le voici entier: *Ils m'ont provoqué en celui qui n'était pas* DIEU, *& ils m'ont irrité dans leur vanité; & moi je les provoquerai dans celui qui n'est pas peuple, & je les irriterai dans la nation insensée. Et il s'est allumé un feu dans ma fureur, & il brûlera jusqu'au fond de la terre; il dévorera la terre jusqu'à son germe, & il brûlera les fondemens des montagnes; & j'assemblerai sur eux les maux, & je remplirai mes flèches sur eux; ils seront consumés par la faim, les oiseaux les dévoreront par des morsures amères; je lâcherai sur eux les dents des bêtes qui se traînent avec*

le tems de la captivité de Babilone, la secte des saducéens persista toûjours à croire qu'il n'y avait ni peines ni récompenses après la mort, & que la faculté de

fureur sur la terre, & des serpens.

Y a-t-il le moindre rapport entre ces expressions, & l'idée des punitions infernales, telles que nous les concevons ? Il semble plutôt que ces paroles n'ayent été rapportées que pour faire voir évidemment, que notre enfer était ignoré des anciens Juifs.

L'auteur de cet article cite encor le passage de *Job*, au chap. XXIV. *L'œil de l'adultère observe l'obscurité, disant, l'œil ne me verra point, & il couvrira son visage ; il perce les maisons dans les ténèbres comme il l'avait dit dans le jour, & ils ont ignoré la lumière ; si l'aurore apparaît subitement, ils la croyent l'ombre de la mort, & ainsi ils marchent dans les ténèbres comme dans la lumière : il est léger sur la surface de l'eau ; que sa part soit maudite sur la terre, qu'il ne marche point par la voye de la vigne, qu'il passe des eaux de neige à une trop grande chaleur : & ils ont péché le tombeau*, ou bien, *le tombeau a dissipé ceux qui pèchent*, ou bien (selon les Septante) *leur péché a été rappellé en mémoire.*

Je cite les passages entiers, & littéralement, sans quoi il est toûjours impossible de s'en former une idée vraie.

Y a-t-il là, je vous prie, le moindre mot, dont on puisse conclure, que *Moïse* avait enseigné aux Juifs la doctrine claire & simple des peines & des récompenses après la mort ?

Le livre de *Job* n'a nul rapport avec les loix de *Moïse.* De plus, il est très vraisemblable que *Job* n'était point Juif ; c'est l'opinion de *St. Jérôme* dans ses questions hébraïques sur la Genèse. Le mot *Sathan*, qui est dans *Job*, n'était point connu des Juifs, & vous ne le trouvez jamais dans le Pentateuque. Les Juifs n'apprirent ce nom que dans la Caldée, ainsi que les noms de *Gabriel* & de *Raphael*, inconnus avant leur esclavage à Babilone. *Job* est donc cité ici très mal-à-propos.

On rapporte encor le chapitre dernier d'Isaïe : *Et de mois en mois, & de sabbat en sabbat, toute chair viendra m'adorer, dit le Seigneur ; & ils sortiront, & ils verront à la voirie les cadavres de ceux qui ont prévariqué ; leur ver ne mourra point, leur feu ne s'éteindra point, & ils seront exposés aux yeux de toute chair jusqu'à satiété.*

Certainement s'ils sont jettés

de sentir & de penser périssait avec nous, comme la force active, le pouvoir de marcher & de digérer. Ils niaient l'existence des anges. Ils différaient beaucoup plus des autres Juifs, que les protestans ne diffèrent des

tés à la voirie, s'ils sont exposés à la vue des passans jusqu'à satiété, s'ils sont mangés des vers, cela ne veut pas dire que *Moïse* enseigna aux Juifs le dogme de l'immortalité de l'ame; & ces mots, *Le feu ne s'éteindra point*, ne signifient pas que des cadavres qui sont exposés à la vue du peuple subissent les peines éternelles de l'enfer.

Comment peut-on citer un passage d'*Isaïe* pour prouver que les Juifs du tems de *Moïse* avaient reçu le dogme de l'immortalité de l'ame? *Isaïe* prophétisait, selon la computation hébraïque, l'an du monde 3380. *Moïse* vivait vers l'an du monde 2500; il s'est écoulé huit siécles entre l'un & l'autre. C'est une insulte au sens commun, ou une pure plaisanterie, que d'abuser ainsi de la permission de citer, & de prétendre prouver qu'un auteur a eu une telle opinion, par un passage d'un auteur venu huit cent ans après, & qui n'a point parlé de cette opinion. Il est indubitable que l'immortalité de l'ame, les peines & les récompenses après la mort, sont annoncées, reconnues, constatées dans le nouveau Testament, & il est indubitable qu'elles ne se trouvent en aucun endroit du Pentateuque; & c'est ce que le grand *Arnauld* dit nettement & avec force dans son apologie de Port-Royal.

Les Juifs en croyant depuis l'immortalité de l'ame, ne furent point éclairés sur sa spiritualité; ils pensèrent comme presque toutes les autres nations, que l'ame est quelque chose de délié, d'aérien, une substance légère, qui retenait quelque apparence du corps qu'elle avait animé; c'est ce qu'on appellait les *ombres*, les *mânes des corps*. Cette opinion fut celle de plusieurs pères de l'église. *Tertullien* dans son chap. XXII *de l'ame*, s'exprime ainsi: *Definimus animam Dei flatu natam, immortalem, corporalem, effigiatam, substantia simplicem*; „ Nous définissons l'ame née „ du souffle de DIEU, immortelle, corporelle, figurée, simple dans sa substance. "

St Irénée dit dans son livre II. ch. XXXIV. *Incorporales sunt animæ quantum ad comparationem mortalium corporum.* „ Les ames sont incorporelles en comparaison „ des corps mortels. " Il „ ajoute, que JESUS-CHRIST a enseigné que „ les ames conservent les

catholiques ; ils n'en demeurèrent pas moins dans la communion de leurs frères : on vit même des grands-prêtres de leur secte.

„ images du corps ; " *Caracterem corporum in quo adoptantur &c.* On ne voit pas que JESUS-CHRIST ait jamais enseigné cette doctrine, & il est difficile de deviner le sens de *St. Irénée.*

St. Hilaire est plus formel & plus positif dans son commentaire sur *St. Matthieu* : il attribue nettement une substance corporelle à l'ame : *Corporam naturæ suæ substantiam sortiuntur.*

St. Ambroise sur *Abraham* liv. II. chap. VIII, prétend qu'il n'y a rien de dégagé de la matière, si ce n'est la substance de la Ste. Trinité.

On pourait reprocher à ces hommes respectables d'avoir une mauvaise philosophie ; mais il est à croire qu'au fond leur théologie était fort saine, puisque ne connaissant pas la nature incompréhensible de l'ame, ils l'assuraient immortelle, & la voulaient chrétienne.

Nous savons que l'ame est spirituelle, mais nous ne savons point du tout ce que c'est qu'esprit. Nous connaissons très imparfaitement la matière, & il nous est impossible d'avoir une idée distincte de ce qui n'est pas matière. Très peu instruits de ce qui touche nos sens, nous ne pouvons rien connaître par nous-mêmes de ce qui est au-delà des sens. Nous transportons quelques paroles de notre langage ordinaire dans les abîmes de la métaphysique & de la théologie, pour nous donner quelque légère idée des choses que nous ne pouvons ni concevoir, ni exprimer ; nous cherchons à nous étayer de ces mots, pour soutenir, s'il se peut, notre faible entendement dans ces régions ignorées.

Ainsi nous nous servons du mot *esprit*, qui répond à *souffle* & *vent*, pour exprimer quelque chose qui n'est pas matière ; & ce mot *souffle*, *vent*, *esprit*, nous ramenant malgré nous à l'idée d'une substance déliée & légère, nous en retranchons encor ce que nous pouvons, pour parvenir à concevoir la spiritualité pure ; mais nous ne parvenons jamais à une notion distincte : nous ne savons même ce que nous disons quand nous prononçons le mot *substance* ; il veut dire, à la lettre, ce qui est dessous ; & par cela même il nous avertit qu'il est incompréhensible : car, qu'est-ce en effet que ce qui est dessous ? La connaissance des secrets de DIEU n'est pas le partage de cette vie. Plongés ici dans les ténèbres profondes, nous nous battons les

Les pharisiens croyaient à la fatalité (*n*) & à la métempsycose (*o*). Les esséniens pensaient que les ames des justes allaient dans les isles fortu-

uns contre les autres, & nous frappons au hazard au milieu de cette nuit, sans savoir précisément pourquoi nous combattons.

Si on veut bien réfléchir attentivement sur tout cela, il n'y a point d'homme raisonnable qui ne conclue que nous devons avoir de l'indulgence pour les opinions des autres, & en mériter.

Toutes ces remarques ne sont point étrangères au fond de la question, qui consiste à savoir si les hommes doivent se tolérer : car si elles prouvent combien on s'est trompé de part & d'autre dans tous les tems, elles prouvent que les hommes ont dû dans tous les tems se traiter avec indulgence.

(*n*) Le dogme de la fatalité est ancien & universel : vous le trouvez toûjours dans *Homère*. *Jupiter* voudrait sauver la vie à son fils *Sarpedon* ; mais le destin l'a condamné à la mort ; *Jupiter* ne peut qu'obéir. Le destin était chez les philosophes ou l'enchaînement nécessaire des causes & des effets nécessairement produit par la nature, ou ce même enchaînement ordonné par la Providence ; ce qui est bien plus raisonnable. Tout le système de la fatalité est contenu dans ce vers d'*Anneus Sénèque :*

Ducunt volentem fata, nolentem trahunt.

On est toûjours convenu que DIEU gouvernerait l'univers par des loix éternelles, universelles, immuables : cette vérité fut la source de toutes ces disputes inintelligibles sur la liberté, parce qu'on n'a jamais défini la liberté, jusqu'à-ce que le sage *Locke* soit venu : il a prouvé que la liberté est le pouvoir d'agir. DIEU donne ce pouvoir ; & l'homme agissant librement selon les ordres éternels de DIEU, est une des roues de la grande machine du monde. Toute l'antiquité disputa sur la liberté ; mais personne ne persécuta sur ce sujet, jusqu'à nos jours. Quelle horreur absurde, d'avoir emprisonné, exilé pour cette dispute, un *Pompone d'Andilly*, un *Arnauld*, un *Sacy*, un *Nicole*, & tant d'autres qui ont été la lumière de la France !

(*o*) Le roman théologique de la métempsycose vient de l'Inde, dont nous avons reçu beaucoup plus de fables qu'on ne croit communément. Ce dogme est expliqué dans l'ad-

nées, (*p*) & celles des méchans dans une eſpèce de tartare. Ils ne faiſaient point de ſacrifices ; ils s'aſſemblaient entr'eux dans une ſynagogue particulière. En un mot, ſi l'on veut examiner de près le judaïſme, on ſera etonné de trouver la plus grande tolérance, au milieu des horreurs les plus barbares. C'eſt une contradiction, il eſt vrai ; preſque tous les peuples ſe ſont gouvernés par des contradictions. Heureuſe celle qui amène des mœurs douces, quand on a des loix de ſang !

L'INTOLÉRANCE A ÉTÉ ENSEIGNÉE PAR JESUS-CHRIST.

Voyons maintenant ſi JESUS-CHRIST a établi des loix ſanguinaires, s'il a ordonné l'intolérance, s'il fit bâtir les cachots de l'inquiſition, s'il inſtitua les bourreaux des *Auto-da-fé*.

Il n'y a, ſi je ne me trompe, que peu de paſſages dans les Evangiles, dont l'eſprit perſécuteur ait pu inférer que l'intolérance, la contrainte ſont légitimes ; l'un eſt la parabole dans laquelle le royaume des cieux eſt comparé à un roi qui invite des convives aux noces de ſon fils ; ce monarque leur fait dire par ſes ſervi-

mirable quinziéme livre des *Métamorphoſes* d'*Ovide*. Il a été reçu preſque dans toute la terre: il a été toûjours combattu ; mais nous ne voyons point qu'aucun prêtre de l'antiquité ait jamais fait donner une lettre de cachet à un diſciple de *Pythagore*

(*p*) Ni les anciens Juifs, ni les Egyptiens, ni les Grecs leurs contemporains, ne croyaient que l'ame de l'homme allât dans le ciel après ſa mort. Les Juifs penſaient que la lune & le ſoleil étaient à quelques lieues au deſſus de nous dans le même cercle, & que le firmament était une voûte épaiſſe & ſolide, qui ſoutenait le poids des eaux, leſquelles s'échappaient par quelques ouvertures. Le palais des Dieux, chez les anciens Grecs, était ſur le mont Olympe. La demeure des héros après la mort, était, du tems d'*Homère*,

teurs, (*q*) *J'ai tué mes bœufs & mes volailles, tout est prêt, venez aux noces.* Les uns, sans se soucier de l'invitation, vont à leurs maisons de campagne, les autres à leur négoce, d'autres outragent les domestiques du roi & les tuent. Le roi fait marcher ses armées contre ces meurtriers, & détruit leur ville : il envoye sur les grands chemins convier au festin tous ceux qu'on trouve : un d'eux s'étant mis à table sans avoir mis la robe nuptiale, est chargé de fers & jetté dans les ténèbres extérieures.

Il est clair que cette allégorie ne regardant que le royaume des cieux, nul homme, assurément, ne doit en prendre le droit de garrotter, ou de mettre au cachot son voisin qui serait venu souper chez lui sans avoir un habit de noces convenable ; & je ne connais dans l'histoire aucun prince qui ait fait pendre un courtisan pour un pareil sujet : il n'est pas non plus à craindre que quand l'empereur ayant tué ses volailles, enverra des pages à des princes de l'empire pour les prier à souper, ces princes tuent ces pages. L'invitation au festin signifie la prédication du salut ; le meurtre des envoyés du prince figure la persécution contre ceux qui prêchent la sagesse & la vertu.

(*r*) L'autre parabole est celle d'un particulier qui invite ses amis à un grand souper ; & lorsqu'il est prêt

dans une isle au-delà de l'Océan, & c'était l'opinion des esséniens.

Depuis *Homère*, on assigna des planètes aux Dieux ; mais il n'y avait pas plus de raison aux hommes de placer un Dieu dans la lune, qu'aux habitans de la lune de mettre un Dieu dans la planète de la terre. *Junon* & *Iris* n'eurent d'autre palais que les nuées ; il n'y avait pas là où reposer son pied. Chez les Sabéens, chaque Dieu eut son étoile ; mais une étoile étant un soleil, il n'y a pas moyen d'habiter là, à moins d'être de la nature du feu. C'est donc une question fort inutile de demander ce que les anciens pensaient du ciel ; la meilleure réponse est qu'ils ne pensaient pas.

(*q*) St. Matth. chap. XXII.
(*r*) St. Luc chap. XIV.

de ſe mettre à table, il envoye ſon domeſtique les avertir. L'un s'excuſe ſur ce qu'il a acheté une terre, & qu'il va la viſiter; cette excuſe ne paraît pas valable, ce n'eſt pas pendant la nuit qu'on va voir ſa terre. Un autre dit qu'il a acheté cinq paires de bœufs, & qu'il les doit éprouver; il a le même tort que l'autre; on n'eſſaye pas des bœufs à l'heure du ſouper. Un troiſiéme répond qu'il vient de ſe marier, & aſſurément ſon excuſe eſt très recevable. Le père de famille en colère fait venir à ſon feſtin les aveugles & les boiteux; & voyant qu'il reſte encor des places vuides, il dit à ſon valet, *Allez dans les grands chemins, & le long des hayes, & contraignez les gens d'entrer.*

Il eſt vrai qu'il n'eſt pas dit expreſſément que cette parabole ſoit une figure du royaume des cieux. On n'a que trop abuſé de ces paroles, *Contrain-les d'entrer;* mais il eſt viſible qu'un ſeul valet ne peut contraindre par la force tous les gens qu'il rencontre, à venir ſouper chez ſon maître; & d'ailleurs, des convives ainſi forcés, ne rendraient pas le repas fort agréable. *Contrain-les d'entrer*, ne veut dire autre choſe, ſelon les commentateurs les plus accrédités, ſinon, Priez, conjurez, preſſez, obtenez. Quel rapport, je vous prie, de cette prière & de ce ſouper à la perſécution!

Si on prend les choſes à la lettre, faudra-t-il être aveugle, boiteux, & conduit par force, pour être dans le ſein de l'égliſe? JESUS dit dans la même parabole, *Ne donnez à dîner ni à vos amis, ni à vos parens riches:* en a-t-on jamais inféré, qu'on ne dût point en effet dîner avec ſes parens & ſes amis, dès qu'ils ont un peu de fortune?

JESUS-CHRIST après la parabole du feſtin, dit, (*s*) *Si quelqu'un vient à moi, & ne hait pas ſon père, ſa*

(*s*) St. Luc chap. XIV. v. 26 & ſuiv.

mère, ses frères, ses sœurs, & même sa propre ame, il ne peut être mon disciple &c. *Car qui est celui d'entre vous qui voulant bâtir une tour, ne suppute pas auparavant la dépense?* Y a-t-il quelqu'un dans le monde assez dénaturé, pour conclure qu'il faut haïr son père & sa mère? & ne comprend-on pas aisément que ces paroles signifient, Ne balancez pas entre moi & vos plus chères affections?

On cite le passage de St. Matthieu: (*t*) *Qui n'écoute point l'église, soit comme un payen & comme un receveur de la douane.* Cela ne dit pas assurément qu'on doive persécuter les payens, & les fermiers des droits du roi; ils sont maudits, il est vrai, mais ils ne sont point livrés au bras séculier. Loin d'ôter à ces fermiers aucune prérogative de citoyen, on leur a donné les plus grands privilèges; c'est la seule profession qui soit condamnée dans l'Ecriture, & c'est la plus favorisée par les gouvernemens. Pourquoi donc n'aurions-nous pas pour nos frères errans autant d'indulgence que nous prodiguons de considération à nos frères les traitans?

Un autre passage dont on a fait un abus grossier, est celui de *St. Matthieu* & de *St. Marc*, où il est dit que JESUS ayant faim le matin, approcha d'un figuier où il ne trouva que des feuilles, car ce n'était pas le tems des figues: il maudit le figuier, qui se sécha aussi-tôt.

On donne plusieurs explications différentes de ce miracle: mais y en a-t-il une seule qui puisse autoriser la persécution? Un figuier n'a pu donner des figues vers le commencement de Mars, on l'a séché: est-ce une raison pour faire sécher nos frères de douleur dans tous les tems de l'année? Respectons dans l'Ecriture tout ce qui peut faire naître des difficultés dans nos esprits

(*t*) St. Matth. chap. VIII. v. 17.

curieux & vains, mais n'en abuſons pas pour être durs & implacables.

L'eſprit perſécuteur qui abuſe de tout, cherche encor ſa juſtification dans l'expulſion des marchands chaſſés du temple, & dans la légion de démons envoyée du corps d'un poſſédé dans le corps de deux mille animaux immondes. Mais qui ne voit que ces deux exemples ne ſont autre choſe qu'une juſtice que DIEU daigne faire lui-même d'une contravention à la loi? C'était manquer de reſpect à la maiſon du Seigneur, que de changer ſon parvis en une boutique de marchands. En vain le ſanhédrin & les prêtres permettaient ce négoce pour la commodité des ſacrifices; le DIEU auquel on ſacrifiait pouvait ſans doute, quoique caché ſous la figure humaine, détruire cette profanation: il pouvait de même punir ceux qui introduiſaient dans le pays des troupeaux entiers, défendus par une loi dont il daignait lui-même être l'obſervateur. Ces exemples n'ont pas le moindre rapport aux perſécutions ſur le dogme. Il faut que l'eſprit d'intolérance ſoit appuyé ſur de bien mauvaiſes raiſons, puiſqu'il cherche partout les plus vains prétextes.

Preſque tout le reſte des paroles & des actions de JESUS-CHRIST prêche la douceur, la patience, l'indulgence. C'eſt le père de famille qui reçoit l'enfant prodigue; c'eſt l'ouvrier qui vient à la dernière heure, & qui eſt payé comme les autres; c'eſt le ſamaritain charitable; lui-même juſtifie ſes diſciples de ne pas jeûner; il pardonne à la péchereſſe; il ſe contente de recommander la fidélité à la femme adultère: il daigne même condeſcendre à l'innocente joie des convives de Cana, qui étant déja échauffés de vin en demandent encore, il veut bien faire un miracle en leur faveur, il change pour eux l'eau en vin.

Il n'éclate pas même contre *Judas* qui doit le trahir; il ordonne à *Pierre* de ne ſe jamais ſervir de

l'épée ; il réprimande les enfans de *Zébédée*, qui à l'exemple d'*Élie* voulaient faire descendre le feu du ciel sur une ville qui n'avait pas voulu le loger.

Enfin il meurt victime de l'envie. Si on ose comparer le sacré avec le profane, & un Dieu avec un homme, sa mort, humainement parlant, a beaucoup de rapport à celle de *Socrate*. Le philosophe Grec périt par la haine des sophistes, des prêtres, & des premiers du peuple : le législateur des chrêtiens succomba sous la haine des scribes, des pharisiens, & des prêtres. *Socrate* pouvait éviter la mort, & il ne le voulut pas : JESUS-CHRIST s'offrit volontairement. Le philosophe Grec pardonna non-seulement à ses calomniateurs & à ses juges iniques, mais il les pria de traiter un jour ses enfans comme lui-même, s'ils étaient assez heureux pour mériter leur haine comme lui : le législateur des chrêtiens, infiniment supérieur, pria son père de pardonner à ses ennemis.

Si JESUS-CHRIST sembla craindre la mort, si l'angoisse qu'il ressentit fut si extréme qu'il en eut une sueur mêlée de sang, ce qui est le symptome le plus violent & le plus rare, c'est qu'il daigna s'abaisser à toute la faiblesse du corps humain qu'il avait revêtu. Son corps tremblait, & son ame était inébranlable; il nous apprenait que la vraie force, la vraie grandeur consistent à supporter des maux sous lesquels notre nature succombe. Il y a un extrême courage à courir à la mort en la redoutant.

Socrate avait traité les sophistes d'ignorans, & les avait convaincus de mauvaise foi : JESUS usant de ses droits divins, traita les scribes (*u*) & les pharisiens d'hypocrites, d'insensés, d'aveugles, de méchans, de serpens, de race de vipère.

(*u*) St. Matth. chap. XXIII.

Socrate ne fut point accufé de vouloir fonder une fecte nouvelle : on n'accufa point JESUS-CHRIST d'en avoir voulu introduire une. (*x*) Il eft dit que les princes des prêtres, & tout le confeil, cherchaient un faux témoignage contre JESUS pour le faire périr.

Or, s'ils cherchaient un faux témoignage, ils ne lui reprochaient donc pas d'avoir prêché publiquement contre la loi. Il fut en effet foumis à la loi de *Moïfe* depuis fon enfance jufqu'à fa mort : on le circoncit le huitiéme jour comme tous les autres enfans. S'il fut depuis batifé dans le Jourdain, c'était une cérémonie confacrée chez les Juifs, comme chez tous les peuples de l'Orient. Toutes les fouillures légales fe nettoyaient par le batême; c'eft ainfi qu'on confacrait les prêtres ; on fe plongeait dans l'eau à la fête de l'expiation folemnelle, on batifait les profélytes.

JESUS obferva tous les points de la loi ; il fêta tous les jours de fabbat ; il s'abftint des viandes défendues ; il célébra toutes les fêtes, & même avant fa mort il avait célébré la pâque ; on ne l'accufa ni d'aucune opinion nouvelle, ni d'avoir obfervé aucun rite étranger. Né Ifraélite, il vécut conftamment en Ifraélite.

Deux témoins qui fe préfentèrent, l'accufèrent d'avoir dit (*y*) *qu'il pourait détruire le temple, & le rebâtir en trois jours.* Un tel difcours était incompréhenfible pour les Juifs charnels, mais ce n'était pas une accufation de vouloir fonder une nouvelle fecte.

(*y*) St. Matth. chapitre XXVI.

(*x*) St. Matth. chapitre XXVI. v. 61.

(*z*) Il était, en effet, très difficile aux Juifs, pour ne pas dire impoffible, de comprendre fans une révélation particulière ce myftère ineffable de l'incarnation du fils de DIEU, DIEU lui-même. La Genèfe (chap. VI.) appelle *fils de* DIEU les fils des hommes puiffans : de même les grands cèdres dans les Pfaumes font appellés les *cèdres de* DIEU. *Samuel* dit qu'une frayeur de DIEU

Le grand-prêtre l'interrogea, & lui dit ; *Je vous commande par le* DIEU *vivant, de nous dire, si vous êtes le* CHRIST *fils de* DIEU. On ne nous apprend point ce que le grand-prêtre entendait par *fils de* DIEU. On se servait quelquefois de cette expression pour signifier un juste, (z) comme on employait les mots de *fils de Bélial*, pour signifier un méchant. Les Juifs grossiers n'avaient aucune idée du mystère sacré d'un fils de DIEU, DIEU lui-même, venant sur la terre.

JESUS lui répondit ; *Vous l'avez dit ; mais je vous dis que vous verrez bientôt le fils de l'homme assis à la droite de la vertu de* DIEU, *venant sur les nuées du ciel.*

Cette réponse fut regardée, par le sanhédrin irrité, comme un blasphême. Le sanhédrin n'avait plus le droit du glaive ; ils traduisirent JESUS devant le gouverneur Romain de la province, & l'accusèrent calomnieusement d'être un perturbateur du repos public, qui disait qu'il ne falait pas payer le tribut à *César*, & qui de plus se disait roi des Juifs. Il est donc de la plus grande évidence qu'il fut accusé d'un crime d'état.

Le gouverneur *Pilate* ayant appris qu'il était Galiléen, le renvoya d'abord à *Hérode* tétrarque de Galilée. *Hérode* crut qu'il était impossible que JESUS pût aspirer à se faire chef de parti, & prétendre à la royauté ; il le traita avec mépris, & le renvoya à *Pilate*, qui eut l'indigne faiblesse de le condamner, pour appaiser le tumulte excité contre lui-même ; d'autant plus qu'il avait essuyé déja une révolte des Juifs, à ce que nous

tomba sur le peuple, c'est-à-dire une grande frayeur ; un grand vent, un vent de DIEU ; la maladie de *Saül*, mélancolie de DIEU. Cependant il paraît que les Juifs entendirent à la lettre, que JESUS se dit fils de DIEU dans le sens propre ; mais s'ils regardèrent ces mots comme un blasphême, c'est peut-être encor une preuve de l'ignorance où ils étaient du mystère de l'incarnation, & de DIEU, fils de DIEU, envoyé sur la terre pour le salut des hommes.

apprend *Joseph*. *Pilate* n'eut pas la même générosité qu'eut depuis le gouverneur *Festus*.

Je demande à présent, si c'est la tolérance, ou l'intolérance qui est de droit divin ? Si vous voulez ressembler à JESUS-CHRIST, soyez martyrs, & non pas bourreaux.

TÉMOIGNAGES CONTRE L'INTOLÉRANCE.

C'est une impiété d'ôter, en matière de religion, la liberté aux hommes, d'empêcher qu'ils ne fassent choix d'une divinité; aucun homme, aucun Dieu ne voudrait d'un service forcé. (*Apologétique ch. XXIV.*)

Si on usait de violence pour la défense de la foi, les évêques s'y opposeraient. (*St. Hilaire liv. I.*)

La religion forcée n'est plus religion; il faut persuader & non contraindre. La religion ne se commande point. (*Lactance liv. III.*)

C'est une exécrable hérésie de vouloir tirer par la force, par les coups, par les emprisonnemens, ceux qu'on n'a pu convaincre par la raison. (*St. Athanase liv. I.*)

Rien n'est plus contraire à la religion que la contrainte. (*St. Justin martyr liv. V.*)

Persécuterons-nous ceux que DIEU tolère ? *dit St. Augustin, avant que sa querelle avec les donatistes l'eût rendu trop sévère.*

Qu'on ne fasse aucune violence aux Juifs. (4me. *concile de Tolède*, 56me. *canon.*)

Conseillez & ne forcez pas. (*Lettres de St. Bernard.*)

Nous ne prétendons point détruire les erreurs par la violence. (*Discours du clergé de France à Louis XIII.*)

Nous avons toûjours désapprouvé les voies de rigueur. (*Assemblée du clergé* 11me. *Aoust* 1560.)

Nous savons que la foi se persuade, & ne se commande point. (*Fléchier évêque de Nismes lettre* 19.)

On ne doit pas même user de termes insultans. (*L'évêque du Belley dans une instruction pastorale.*)

Souvenez-vous que les maladies de l'ame ne se guérissent point par contrainte & par violence. (*Le cardinal le Camus, instruction pastorale de* 1688.)

Accordez à tous la tolérance civile. (*Fénélon archevêque de Cambrai au duc de Bourgogne.*)

L'exaction forcée d'une religion est une preuve évidente que l'esprit qui la conduit est un esprit ennemi de la vérité. (*Dirois docteur de Sorbonne, liv. VI. chap. IV.*)

La violence peut faire des hypocrites ; on ne persuade point quand on fait retentir partout les menaces. (*Tillemont hist. eccl. Tom. VI.*)

Il nous a paru conforme à l'équité & à la droite raison, de marcher sur les traces de l'ancienne église, qui n'a point use de violence pour établir & étendre la religion. (*Remontr. du parlement de Paris à Henri II.*)

L'expérience nous apprend que la violence est plus capable d'irriter que de guérir un mal qui a sa racine

dans l'esprit &c. (*De Thou épitre dédicatoire à Henri IV.*)

La foi ne s'inspire pas à coups d'épée. (*Cérisier sur les règnes de Henri IV & de Louis XIII.*)

C'est un zèle barbare que celui qui prétend planter la religion dans les cœurs ; comme si la persuasion pouvait être l'effet de la contrainte. (*Boulainvilliers état de la France.*)

Il en est de la religion comme de l'amour, le commandement n'y peut rien, la contrainte encor moins ; rien de plus indépendant que d'aimer & de croire. (*Amelot de la Houssaie sur les lettres du cardinal d'Ossat.*)

Si le ciel vous a assez aimé pour vous faire voir la vérité, il vous a fait une grande grace ; mais est-ce à ceux qui ont l'héritage de leur père, de haïr ceux qui ne l'ont pas ? (*Esprit des Loix liv. XXV.*)

On pourait faire un livre énorme, tout composé de pareils passages. Nos histoires, nos discours, nos sermons, nos ouvrages de morale, nos catéchismes, respirent tous, enseignent tous aujourd'hui ce devoir sacré de l'indulgence. Par quelle fatalité, par quelle inconséquence démentirions-nous dans la pratique une théorie que nous annonçons tous les jours ? Quand nos actions démentent notre morale, c'est que nous croyons qu'il y a quelque avantage pour nous à faire le contraire de ce que nous enseignons ; mais certainement il n'y a aucun avantage à persécuter ceux qui ne sont pas de notre avis, & à nous en faire haïr. Il y a donc, encor une fois, de l'absurdité dans l'intolérance. Mais, dira-t-on, ceux qui ont intérêt à gêner les consciences ne sont point absurdes. C'est à eux que s'adresse le petit dialogue ci-après.

DIALOGUE ENTRE UN MOURANT ET UN HOMME QUI SE PORTE BIEN.

Un citoyen était à l'agonie dans une ville de province ; un homme en bonne santé vint insulter à ses derniers momens, & lui dit ;

Misérable ! pense comme moi tout-à-l'heure, signe cet écrit, confesse que cinq propositions sont dans un livre que ni toi ni moi n'avons jamais lu ; sois tout-à-l'heure du sentiment de *Lamfran* contre *Bérenger*, de *St. Thomas* contre *St. Bonaventure* ; embrasse le second concile de Nicée contre le concile de Francfort ; explique-moi dans l'instant, comment ces paroles, *Mon père est plus grand que moi*, signifient expressément, *Je suis aussi grand que lui.*

Di-moi comment le Père communique tout au Fils, excepté la paternité ; ou je vais faire jetter ton corps à la voirie ; tes enfans n'hériteront point de toi, ta femme sera privée de sa dot, & ta famille mendiera du pain que mes pareils ne lui donneront pas.

LE MOURANT.

J'entends à peine ce que vous me dites ; les menaces que vous me faites parviennent confusément à mon oreille, elles troublent mon ame, elles rendent ma mort affreuse. Au nom de DIEU, ayez pitié de moi !

LE BARBARE.

De la pitié ! je n'en puis avoir si tu n'es pas de mon avis en tout.

LE MOURANT.

Hélas ! vous sentez qu'à ces derniers momens tous mes sens sont flétris, toutes les portes de mon enten-

dement ſont fermées, mes idées s'enfuient, ma penſée s'éteint. Suis-je en état de diſputer?

LE BARBARE.

Eh bien, ſi tu ne peux pas croire ce que je veux, di que tu le crois, & cela me ſuffit.

LE MOURANT.

Comment puis-je me parjurer pour vous plaire? Je vais paraître dans un moment devant le DIEU qui punit le parjure.

LE BARBARE.

N'importe; tu auras le plaiſir d'être enterré dans un cimetière, & ta femme, tes enfans auront de quoi vivre. Meurs en hypocrite: l'hypocriſie eſt une bonne choſe; c'eſt, comme on dit, un hommage que le vice rend à la vertu. Un peu d'hypocriſie, mon ami, qu'eſt-ce que cela coûte?

LE MOURANT.

Hélas! vous mépriſez DIEU, ou vous ne le reconnaiſſez pas, puiſque vous me demandez un menſonge à l'article de la mort, vous qui devez bientôt recevoir votre jugement de lui, & qui répondrez de ce menſonge.

LE BARBARE.

Comment, inſolent! je ne reconnais point de DIEU?

LE MOURANT.

Pardon, mon frère, je crains que vous n'en connaiſſiez pas. Celui que j'adore ranime en ce moment mes forces,

ces, pour vous dire d'une voix mourante, que si vous croyez en DIEU, vous devez user envers moi de charité. Il m'a donné ma femme & mes enfans, ne les faites pas périr de misère. Pour mon corps, faites-en ce que vous voudrez, je vous l'abandonne; mais croyez en DIEU, je vous en conjure.

LE BARBARE.

Fai, sans raisonner, ce que je t'ai dit; je le veux, je l'ordonne.

LE MOURANT.

Et quel intérêt avez-vous à me tant tourmenter?

LE BARBARE.

Comment! quel intérêt? si j'ai ta signature, elle me vaudra un bon canonicat.

LE MOURANT.

Ah! mon frère! voici mon dernier moment; je meurs; je vais prier DIEU qu'il vous touche & qu'il vous convertisse.

LE BARBARE.

Au diable soit l'impertinent qui n'a point signé! Je vais signer pour lui, & contrefaire son écriture.

La lettre suivante est une confirmation de la même morale.

LETTRE ÉCRITE AU JÉSUITE LE TELLIER, PAR UN BÉNÉFICIER, LE 6 MAY 1714. (a)

Mon révérend père,

J'obéis aux ordres que votre révérence m'a donnés de lui présenter les moyens les plus propres de délivrer JESUS & sa compagnie de leurs ennemis. Je crois qu'il ne reste plus que cinq cent mille huguenots dans le royaume, quelques-uns disent un million, d'autres quinze cent mille; mais en quelque nombre qu'ils soient, voici mon avis, que je soumets très humblement au vôtre, comme je le dois.

1°. Il est aisé d'attraper en un jour tous les prédicans, & de les pendre tous à la fois dans une même place, non-seulement pour l'édification publique, mais pour la beauté du spectacle.

2°. Je ferais assassiner dans leurs lits, tous les pères & mères, parce que si on les tuait dans les rues, cela pourait causer quelque tumulte; plusieurs même pouraient se sauver, ce qu'il faut éviter, sur toute chose. Cette exécution est un corollaire nécessaire de nos principes; car s'il faut tuer un hérétique, comme tant de grands théologiens le prouvent, il est évident qu'il faut les tuer tous.

3°. Je marierais le lendemain toutes les filles à de bons catholiques, attendu qu'il ne faut pas dépeupler trop l'état après la dernière guerre; mais à l'égard des garçons de quatorze & quinze ans, déja imbus de mauvais principes, qu'on ne peut se flatter de détruire, mon opinion est qu'il faut les châtrer tous, afin

(a) Lorsqu'on écrivait ainsi en 1762, l'ordre des jésuites n'était pas aboli en France. S'ils avaient été malheureux, l'auteur les aurait assurément respectés. Mais qu'on se souvienne à jamais qu'ils n'ont été persécutés que parce qu'ils

que cette engeance ne soit jamais reproduite. Pour les autres petits garçons ; ils seront élevés dans vos colléges, & on les fouettera jusqu'à-ce qu'ils sachent par cœur les ouvrages de *Sanchez* & de *Molina*.

4°. Je pense, sauf correction, qu'il en faut faire autant à tous les luthériens d'Alsace, attendu que dans l'année 1704 j'apperçus deux vieilles de ce pays-là qui riaient le jour de la bataille d'Hochstet.

5°. L'article des jansénistes paraîtra peut-être un peu plus embarrassant : je les crois au nombre de six millions, au moins ; mais un esprit tel que le vôtre ne doit pas s'en effrayer. Je comprends parmi les jansénistes tous les parlemens, qui soutiennent si indignement les libertés de l'église gallicane. C'est à votre révérence de peser avec sa prudence ordinaire les moyens de vous soumettre tous ces esprits revêches. La conspiration des poudres n'eut pas le succès désiré, parce qu'un des conjurés eut l'indiscrétion de vouloir sauver la vie à son ami : mais comme vous n'avez point d'ami, le même inconvénient n'est point à craindre ; il vous sera fort aisé de faire sauter tous les parlemens du royaume avec cette invention du moine *Shwartz* qu'on appelle *pulvis pyrius*. Je calcule qu'il faut, l'un portant l'autre, trente-six tonneaux de poudre pour chaque parlement ; & ainsi en multipliant douze parlemens par trente-six tonneaux, cela ne compose que quatre cent trente-deux tonneaux, qui à cent écus piéce font la somme de cent vingt-neuf mille six cent livres ; c'est une bagatelle pour le révérend père général.

Les parlemens une fois sautés, vous donnerez leurs charges à vos congréganistes, qui sont parfaitement instruits des loix du royaume.

avaient été persécuteurs ; & que leur exemple fasse trembler ceux qui étant plus intolérans que les jésuites voudraient opprimer un jour leurs concitoyens qui n'embrasseraient pas leurs opinions dures & absurdes.

6°. Il sera aisé d'empoisonner Mr. le cardinal de *Noailles*, qui est un homme simple, & qui ne se défie de rien.

Votre révérence employera les mêmes moyens de conversion auprès de quelques évêques rénitens: leurs évêchés seront mis entre les mains des jésuites, moyennant un bref du pape; alors tous les évêques étant du parti de la bonne cause, & tous les curés étant habilement choisis par les évêques, voici ce que je conseille, sous le bon plaisir de votre révérence.

7°. Comme on dit que les jansénistes communient au moins à Pâques, il ne serait pas mal de saupoudrer les hosties, de la drogue dont on se servit pour faire justice de l'empereur *Henri VII*. Quelque critique me dira peut-être, qu'on risquerait dans cette opération, de donner aussi de la mort-aux-rats aux molinistes; cette objection est forte; mais il n'y a point de projet qui ne menace ruine par quelque endroit. Si on était arrêté par ces petites difficultés, on ne viendrait jamais à bout de rien: & d'ailleurs, comme il s'agit de procurer le plus grand bien qu'il soit possible, il ne faut pas se scandaliser si ce grand bien entraine après lui quelques mauvaises suites, qui ne sont de nulle considération.

Nous n'avons rien à nous reprocher: il est démontré que tous les prétendus réformés, tous les jansénistes sont dévolus à l'enfer; ainsi nous ne faisons que hâter le moment où ils doivent entrer en possession.

Il n'est pas moins clair que le paradis appartient de droit aux molinistes; donc en les faisant périr par mégarde, & sans aucune mauvaise intention, nous accélérons leur joie: nous sommes dans l'un & l'autre cas les ministres de la providence.

Quant à ceux qui pouraient être un peu effarouchés

du nombre, votre paternité poura leur faire remarquer, que depuis les jours floriſſans de l'égliſe juſqu'à 1707, c'eſt-à-dire, depuis environ quatorze cent ans, la théologie a procuré le maſſacre de plus de cinquante millions d'hommes; & que je ne propoſe d'en étrangler, ou égorger, ou empoiſonner, qu'environ ſix millions cinq cent mille.

On nous objectera peut-être encore que mon compte n'eſt pas juſte, & que je viole la règle de trois; car, dira-t-on, ſi en quatorze cent ans il n'a péri que cinquante millions d'hommes pour des diſtinctions, des dilêmes, & des antilêmes théologiques, cela ne fait par année que trente-cinq mille ſept cent quatorze perſonnes, avec fraction, & qu'ainſi je tue ſix millions ſoixante-quatre mille deux cent quatre-vingt-cinq perſonnes de trop, avec fraction, pour la préſente année. Mais, en vérité, cette chicane eſt bien puérile; on peut même dire qu'elle eſt impie: car ne voit-on pas par mon procédé que je ſauve la vie à tous les catholiques juſqu'à la fin du monde? On n'aurait jamais fait ſi on voulait répondre à toutes les critiques. Je ſuis avec un profond reſpect, de votre paternité,

Le très humble, très dévot & très doux R.... natif d'Angoulême, préfet de la congrégation.

Ce projet ne put être exécuté, parce que le père *Le Tellier* y trouva quelques difficultés, & que ſa paternité fut exilée l'année ſuivante. Mais comme il faut examiner le pour & le contre, il eſt bon de rechercher dans quels cas on pourait légitimement ſuivre en partie les vues du correſpondant du père *Le Tellier*. Il paraît qu'il ſerait dur d'exécuter ce projet dans tous ſes points; mais il faut voir dans quelles occaſions on doit rouer, ou pendre, ou mettre aux galères les gens qui ne ſont pas de notre avis; c'eſt l'objet de l'article ſuivant.

SEULS CAS OU L'INTOLÉRANCE EST DE DROIT HUMAIN.

Pour qu'un gouvernement ne ſoit pas en droit de punir les erreurs des hommes, il eſt néceſſaire que ces erreurs ne ſoient pas des crimes ; elles ne ſont des crimes que quand elles troublent la ſociété ; elles troublent cette ſociété, dès qu'elles inſpirent le fanatiſme ; il faut donc que les hommes commencent par n'être pas fanatiques pour mériter la tolérance.

Si quelques jeunes jéſuites, ſachant que l'égliſe a les réprouvés en horreur, que les janſéniſtes ſont condamnés par une bulle, qu'ainſi les janſéniſtes ſont réprouvés, s'en vont brûler une maiſon des pères de l'oratoire, parce que *Queſnel* l'oratorien était janſéniſte ; il eſt clair qu'on ſera bien obligé de punir ces jéſuites.

De même s'ils ont débité des maximes coupables, ſi leur inſtitut eſt contraire aux loix du royaume, on ne peut s'empêcher de diſſoudre leur compagnie, & d'abolir les jéſuites pour en faire des citoyens : ce qui au fond eſt un mal imaginaire, & un bien réel pour eux ; car où eſt le mal de porter un habit court au-lieu d'une ſoutane, & d'être libre au-lieu d'être eſclave ? On réforme à la paix des régimens entiers, qui ne ſe plaignent pas : pourquoi les jéſuites pouſſent-ils de ſi hauts cris, quand on les réforme pour avoir la paix ?

Que les cordeliers tranſportés d'un ſaint zèle pour la vierge *Marie* aillent démolir l'égliſe des jacobins, qui penſent que *Marie* eſt née dans le péché originel ; on ſera obligé alors de traiter les cordeliers à-peu-près comme les jéſuites.

On en dira autant des luthériens & des calviniſtes ; ils auront beau dire, Nous ſuivons les mouvemens de

notre conſcience, il vaut mieux obéir à DIEU qu'aux hommes, nous ſommes le vrai troupeau, nous devons exterminer les loups. Il eſt évident qu'alors ils ſont loups eux-mêmes.

Un des plus étonnans exemples de fanatiſme, a été une petite ſecte en Dannemarck, dont le principe était le meilleur du monde. Ces gens-là voulaient procurer le ſalut éternel à leurs frères; mais les conſéquences de ce principe étaient ſingulières. Ils ſavaient que tous les petits enfans qui meurent ſans batême ſont damnés, & que ceux qui ont le bonheur de mourir immédiatement après avoir reçu le batême, jouïſſent de la gloire éternelle: ils allaient égorgeant les garçons & les filles nouvellement batiſés, qu'ils pouvaient rencontrer; c'était ſans doute leur faire le plus grand bien qu'on pût leur procurer: on les préſervait à la fois du péché, des miſères de cette vie, & de l'enfer; on les envoyait infailliblement au ciel. Mais ces gens charitables ne conſidéraient pas qu'il n'eſt pas permis de faire un petit mal pour un grand bien; qu'ils n'avaient aucun droit ſur la vie de ces petits enfans; que la plûpart des pères & mères ſont aſſez charnels pour aimer mieux avoir auprès d'eux leurs fils & leurs filles, que de les voir égorger pour aller en paradis; & qu'en un mot, le magiſtrat doit punir l'homicide, quoiqu'il ſoit fait à bonne intention.

Les Juifs ſembleraient avoir plus de droit que perſonne, de nous voler & de nous tuer. Car bien qu'il y ait cent exemples de tolérance dans l'ancien Teſtament, cependant il y a auſſi quelques exemples & quelques loix de rigueur. DIEU leur a ordonné quelquefois de tuer les idolâtres, & de ne réſerver que les filles nubiles: ils nous regardent comme idolâtres; & quoique nous les tolérions aujourd'hui, ils pouraient bien, s'ils étaient les maîtres, ne laiſſer au monde que nos filles.

Ils seraient surtout dans l'obligation indispensable d'assassiner tous les Turcs ; cela va sans difficulté ; car les Turcs possèdent le pays des Hétéens, des Jébuséens, des Amorrhéens, Jersénéens, Hévéens, Aracéens, Cinéens, Hamatéens, Samaréens : tous ces peuples furent dévoués à l'anathême ; leur pays qui était de plus de vingt-cinq lieues de long, fut donné aux Juifs par plusieurs pactes consécutifs ; ils doivent rentrer dans leur bien ; les mahométans en sont les usurpateurs depuis plus de mille ans.

Si les Juifs raisonnaient ainsi aujourd'hui, il est clair qu'il n'y aurait d'autre réponse à leur faire que de les empâler.

Ce sont à-peu-près les seuls cas où l'intolérance paraît raisonnable.

RÉLATION D'UNE DISPUTE DE CONTROVERSE À LA CHINE.

Dans les premières années du règne du grand empereur *Cam-hi*, un mandarin de la ville de Kanton entendit de sa maison un grand bruit qu'on faisait dans la maison voisine ; il s'informa si l'on ne tuait personne ; on lui dit que c'était l'aumônier de la compagnie Danoise, un chapelain de Batavia, & un jésuite qui disputaient ; il les fit venir, leur fit servir du thé & des confitures, & leur demanda pourquoi ils se querellaient ?

Le jésuite lui répondit qu'il était bien douloureux pour lui, qui avait toûjours raison, d'avoir à faire à des gens qui avaient toûjours tort ; que d'abord il avait argumenté avec la plus grande retenue, mais qu'enfin la patience lui avait échappé.

Le mandarin leur fit sentir, avec toute la discrétion possible, combien la politesse est nécessaire dans la

dispute, leur dit qu'on ne se fâchait jamais à la Chine, & leur demanda de quoi il s'agissait ?

Le jésuite lui répondit, Monseigneur, je vous en fais juge ; ces deux messieurs refusent de se soumettre aux décisions du concile de Trente.

Cela m'étonne, dit le mandarin. Puis se tournant vers les deux réfractaires, Il me paraît, leur dit-il, messieurs, que vous devriez respecter les avis d'une grande assemblée ; je ne sais pas ce que c'est que le concile de Trente, mais plusieurs personnes sont toujours plus instruites qu'une seule. Nul ne doit croire qu'il en sait plus que les autres, & que la raison n'habite que dans sa tête ; c'est ainsi que l'enseigne notre grand *Confucius* ; & si vous m'en croyez, vous ferez très bien de vous en rapporter au concile de Trente.

Le Danois prit alors la parole, & dit : Monseigneur parle avec la plus grande sagesse ; nous respectons les grandes assemblées comme nous le devons ; aussi sommes-nous entiérement de l'avis de plusieurs assemblées qui se sont tenues avant celle de Trente.

Oh ! si cela est ainsi, dit le mandarin, je vous demande pardon, vous pouriez bien avoir raison. Ça, vous êtes donc du même avis, ce Hollandais & vous, contre ce pauvre jésuite ?

Point du tout, dit le Hollandais ; cet homme-ci a des opinions presque aussi extravagantes que celles de ce jésuite, qui fait ici le doucereux avec vous ; il n'y a pas moyen d'y tenir.

Je ne vous conçois pas, dit le mandarin ; n'êtes-vous pas tous trois chrêtiens ? ne venez-vous pas tous trois enseigner le christianisme dans notre empire ? & ne devez-vous pas par conséquent avoir les mêmes dogmes ?

Vous voyez, monſeigneur, dit le jéſuite : ces deux gens-ci ſont ennemis mortels, & diſputent tous deux contre moi ; il eſt donc évident qu'ils ont tous les deux tort, & que la raiſon n'eſt que de mon côté. Cela n'eſt pas ſi évident, dit le mandarin ; il ſe pourait faire à toute force que vous euſſiez tort tous trois ; je ſerais curieux de vous entendre l'un après l'autre.

Le jéſuite fit alors un aſſez long diſcours, pendant lequel le Danois & le Hollandais levaient les épaules ; le mandarin n'y comprit rien. Le Danois parla à ſon tour ; ſes deux adverſaires le regardèrent en pitié, & le mandarin n'y comprit pas davantage. Le Hollandais eut le même ſort. Enfin, ils parlèrent tous trois enſemble, ils ſe dirent de groſſes injures. L'honnête mandarin eut bien de la peine à mettre le hola, & leur dit : Si vous voulez qu'on tolère ici votre doctrine, commencez par n'être ni intolérans, ni intolérables.

Au ſortir de l'audience, le jéſuite rencontra un miſſionnaire jacobin ; il lui apprit qu'il avait gagné ſa cauſe, l'aſſurant que la vérité triomphait toûjours. Le jacobin lui dit : Si j'avais été là, vous ne l'auriez pas gagnée ; je vous aurais convaincu de menſonge & d'idolâtrie. La querelle s'échauffa ; le jacobin & le jéſuite ſe prirent aux cheveux. Le mandarin informé du ſcandale les envoya tous deux en priſon. Un ſous-mandarin dit au juge, Combien de tems votre excellence veut-elle qu'ils ſoient aux arrêts ? Juſqu'à-ce qu'ils ſoient d'accord, dit le juge. Ah ! dit le ſous-mandarin, ils ſeront donc en priſon toute leur vie. Eh bien, dit le juge, juſqu'à-ce qu'ils ſe pardonnent. Ils ne ſe pardonneront jamais, dit l'autre, je les connais. Eh bien donc, dit le mandarin, juſqu'à-ce qu'ils faſſent ſemblant de ſe pardonner.

S'IL EST UTILE D'ENTRETENIR LE PEUPLE DANS LA SUPERSTITION ?

Telle eſt la faibleſſe du genre-humain, & telle ſa perverſité, qu'il vaut mieux ſans doute pour lui d'être ſubjugué par toutes les ſuperſtitions poſſibles, pourvu qu'elles ne ſoient point meurtrières, que de vivre ſans religion. L'homme a toûjours eu beſoin d'un frein; & quoiqu'il fût ridicule de ſacrifier aux Faunes, aux Sylvains, aux Naïades, il était bien plus raiſonnable & plus utile d'adorer ces images fantaſtiques de la Divinité, que de ſe livrer à l'athéiſme. Un athée qui ſerait raiſonneur, violent & puiſſant, ſerait un fléau auſſi funeſte qu'un ſuperſtitieux ſanguinaire.

Quand les hommes n'ont pas de notions ſaines de la Divinité, les idées fauſſes y ſuppléent, comme dans les tems malheureux on trafique avec de la mauvaiſe monnoie, quand on n'en a pas de bonne. Le payen craignait de commettre un crime de peur d'être puni par les faux Dieux. Le Malabare craint d'être puni par ſa pagode. Partout où il y a une ſociété établie, une religion eſt néceſſaire; les loix veillent ſur les crimes commis, & la religion ſur les crimes ſecrets.

Mais lorſqu'une fois les hommes ſont parvenus à embraſſer une religion pure & ſainte, la ſuperſtition devient, non-ſeulement inutile, mais très dangereuſe. On ne doit pas chercher à nourrir de gland ceux que DIEU daigne nourrir de pain.

La ſuperſtition eſt à la religion ce que l'aſtrologie eſt à l'aſtronomie, la fille très folle d'une mère très ſage. Ces deux filles ont longtems ſubjugué toute la terre.

Lorſque dans nos ſiécles de barbarie il y avait à peine deux ſeigneurs féodaux qui euſſent chez eux un nouveau Teſtament, il pouvait être pardonnable

de présenter des fables au vulgaire, c'est-à-dire à ces seigneurs féodaux, à leurs femmes imbécilles, & aux brutes leurs vassaux : on leur faisait croire que *St. Christophe* avait porté l'enfant JESUS du bord d'une rivière à l'autre ; on les repaissait d'histoires de sorciers & de possédés : ils imaginaient aisément que *St. Genou* guérissait de la goutte, & que *Ste. Claire* guérissait les yeux malades. Les enfans croyaient au loup-garou, & les pères au cordon de *St. François*. Le nombre des reliques était innombrable.

La rouille de tant de superstitions a subsisté encor quelque tems chez les peuples, lors même qu'enfin la religion fut épurée. On sait que quand Mr. de *Noailles*, évêque de Châlons, fit enlever & jetter au feu la prétendue relique du saint nombril de JESUS-CHRIST, toute la ville de Châlons lui fit un procès ; mais il eut autant de courage que de piété, & il parvint bientôt à faire croire aux Champenois, qu'on pouvait adorer JESUS-CHRIST en esprit & en vérité, sans avoir son nombril dans une église.

Ceux qu'on appellait *jansénistes*, ne contribuèrent pas peu à déraciner insensiblement dans l'esprit de la nation, la plûpart des fausses idées qui deshonoraient la religion chrétienne. On cessa de croire qu'il suffisait de réciter l'oraison des trente jours à la vierge *Marie*, pour obtenir tout ce qu'on voulait, & pour pécher impunément.

Enfin, la bourgeoisie a commencé à soupçonner que ce n'était pas *Ste. Geneviève* qui donnait ou arrêtait la pluie, mais que c'était DIEU lui-même qui disposait des élémens. Les moines ont été étonnés que leurs saints ne fissent plus de miracles ; & si les écrivains de la vie de *St. François Xavier* revenaient au monde, ils n'oseraient pas écrire que ce saint ressuscita neuf morts, qu'il se trouva en même tems sur

mer & sur terre, & que son crucifix étant tombé dans la mer, un cancre vint le lui rapporter.

Il en a été de même des excommunications. Nos historiens nous disent que lorsque le roi *Robert* eut été excommunié par le pape *Grégoire V*, pour avoir épousé la princesse *Berthe* sa commère, ses domestiques jettaient par les fenêtres les viandes qu'on avait servies au roi, & que la reine *Berthe* accoucha d'une oie en punition de ce mariage incestueux. On doute aujourd'hui que les maîtres d'hôtel d'un roi de France excommunié jettassent son dîner par la fenêtre, & que la reine mît au monde un oison en pareil cas.

S'il y a quelques couvulsionnaires dans un coin d'un fauxbourg, c'est une maladie pédiculaire, dont il n'y a que la plus vile populace qui soit attaquée. Chaque jour la raison pénètre en France dans les boutiques des marchands, comme dans les hôtels des seigneurs. Il faut donc cultiver les fruits de cette raison, d'autant plus qu'il est impossible de les empêcher d'éclore. On ne peut gouverner la France après qu'elle a été éclairée par les *Pascals*, les *Nicoles*, les *Arnaulds*, les *Bossuets*, les *Descartes*, les *Gassendis*, les *Bayles*, les *Fontenelles*, &c. comme on la gouvernait du tems des *Garasses* & des *Menot*.

Si les maîtres d'erreurs, je dis les grands maîtres, si longtems payés & honorés pour abrutir l'espèce humaine, ordonnaient aujourd'hui de croire que le grain doit pourrir pour germer, que la terre est immobile sur ses fondemens, qu'elle ne tourne point autour du soleil, que les marées ne sont pas un effet naturel de la gravitation, que l'arc-en-ciel n'est pas formé par la réfraction & la réflexion des rayons de la lumière &c., & s'ils se fondaient sur des passages mal entendus de la sainte Ecriture pour appuyer leurs ordonnances, comment seraient-ils regardés par tous les hommes instruits? Le terme de *bêtes* serait-il trop fort?

Et ſi ces ſages maîtres ſe ſervaient de la force & de la perſécution pour faire régner leur ignorance inſolente, le terme de *bêtes farouches* ſerait-il déplacé?

Plus les ſuperſtitions des moines ſont mépriſées, plus les évêques ſont reſpectés, & les curés conſidérés; ils ne font que du bien, & les ſuperſtitions monachales ultramontaines feraient beaucoup de mal. Mais de toutes les ſuperſtitions la plus dangereuſe, n'eſt-ce pas celle de haïr ſon prochain pour ſes opinions? & n'eſt-il pas évident qu'il ſerait encor plus raiſonnable d'adorer le ſaint nombril, le ſaint prépuce, le lait & la robe de la vierge *Marie*, que de déteſter, & de perſécuter ſon frère?

VERTU VAUT MIEUX QUE SCIENCE.

Moins de dogmes, moins de diſputes; & moins de diſputes, moins de malheurs : ſi cela n'eſt pas vrai, j'ai tort.

La religion eſt inſtituée pour nous rendre heureux dans cette vie & dans l'autre. Que faut-il pour être heureux dans la vie à venir? Etre juſte.

Pour être heureux dans celle-ci, autant que le permet la miſère de notre nature, que faut-il? Etre indulgent.

Ce ſerait le comble de la folie, de prétendre amener tous les hommes à penſer d'une manière uniforme ſur la métaphyſique. On pourait beaucoup plus aiſément ſubjuguer l'univers entier par les armes, que de ſubjuguer tous les eſprits d'une ſeule ville.

Euclide eſt venu aiſément à bout de perſuader à tous les hommes les vérités de la géométrie; pourquoi? parce qu'il n'y en a pas une qui ne ſoit un corollaire

évident de ce petit axiome : *Deux & deux font quatre.* Il n'en eſt pas tout-à-fait de même dans le mélange de la métaphyſique & de la théologie.

Lorſque l'évêque *Alexandre*, & le prêtre *Arios* ou *Arius*, commencèrent à diſputer ſur la manière dont le *Logos* était une émanation du Père, l'empereur *Conſtantin* leur écrivit d'abord ces paroles rapportées par Euſèbe, & par Socrate ; *Vous êtes de grands fous de diſputer ſur des choſes que vous ne pouvez entendre.*

Si les deux partis avaient été aſſez ſages pour convenir que l'empereur avait raiſon, le monde chrétien n'aurait pas été enſanglanté pendant trois cent années.

Qu'y a-t-il en effet de plus fou & de plus horrible que de dire aux hommes, „ Mes amis, ce n'eſt pas „ aſſez d'être des ſujets fidèles, des enfans ſoumis, „ des pères tendres, des voiſins équitables, de prati- „ quer toutes les vertus, de cultiver l'amitié, de fuir „ l'ingratitude, d'adorer JESUS-CHRIST en paix ; il „ faut encor que vous ſachiez comment on eſt engendré „ de toute éternité ; & ſi vous ne ſavez pas diſtinguer „ l'*Omouſion* dans l'hypoſtaſe, nous vous dénonçons „ que vous ſerez brûlés à jamais ; & en attendant, „ nous allons commencer par vous égorger ?

Si on avait préſenté une telle déciſion à un *Archimède*, à un *Poſſidonius*, à un *Varron*, à un *Caton*, à un *Ciceron*, qu'auraient-ils répondu ?

Conſtantin ne perſévéra point dans la réſolution d'impoſer ſilence aux deux partis ; il pouvait faire venir les chefs de l'ergotiſme dans ſon palais ; il pouvait leur demander par quelle autorité ils troublaient le monde : „ Avez-vous les titres de la famille divine ? Que vous importe que le *Logos* ſoit fait ou engendré, pourvu qu'on „ lui ſoit fidèle, pourvu qu'on prêche une bonne mo- „ rale, & qu'on la pratique ſi on peut ? J'ai commis bien

„ des fautes dans ma vie, & vous auſſi : vous êtes ambi-
„ tieux, & moi auſſi : l'empire m'a coûté des fourberies
„ & des cruautés ; j'ai aſſaſſiné preſque tous mes pro-
„ ches, je m'en repens ; je veux expier mes crimes en
„ rendant l'empire Romain tranquille ; ne m'empêchez
„ pas de faire le ſeul bien qui puiſſe faire oublier mes
„ anciennes barbaries ; aidez-moi à finir mes jours en
„ paix. " Peut-être n'aurait-il rien gagné ſur les diſputeurs, peut-être fut-il flatté de préſider à un concile, en long habit rouge, la tête chargée de pierreries.

Voilà pourtant ce qui ouvrit la porte à tous ces fléaux qui vinrent de l'Aſie inonder l'Occident. Il ſortit de chaque verſet conteſté une furie armée d'un ſophiſme & d'un poignard, qui rendit tous les hommes inſenſés & cruels. Les Huns, les Hérules, les Goths & les Vandales qui ſurvinrent, firent infiniment moins de mal ; & le plus grand qu'ils firent, fut de ſe prêter enfin eux-mêmes à ces diſputes fatales.

DE LA TOLÉRANCE UNIVERSELLE.

Il ne faut pas un grand art, une éloquence bien recherchée, pour prouver que des chrétiens doivent ſe tolérer les uns les autres. Je vais plus loin ; je vous dis, qu'il faut regarder tous les hommes comme nos frères. Quoi ! mon frère le Turc ? mon frère le Chinois ? le Juif ? le Siamois ? Oui, ſans doute ; ne ſommes-nous pas tous enfans du même père, & créatures du même DIEU ?

Mais ces peuples nous mépriſent ; mais ils nous traitent d'idolâtres ! Eh bien ! je leur dirai qu'ils ont grand tort. Il me ſemble que je pourais étonner au moins l'orgueilleuſe opiniâtreté d'un iman, ou d'un talapoin, ſi je leur parlais à-peu-près ainſi.

Ce petit globe, qui n'eſt qu'un point, roule dans l'eſpace,

l'espace, ainsi que tant d'autres globes ; nous sommes perdus dans cette immensité. L'homme haut d'environ cinq pieds, est assurément peu de chose dans la création. Un de ces êtres imperceptibles dit à quelques-uns de ses voisins, dans l'Arabie, ou dans la Cafrerie ; „ Ecoutez-moi, car le DIEU de tous ces mondes
„ m'a éclairé ; il y a neuf cent millions de petites fourmis comme nous sur la terre, mais il n'y a que ma
„ fourmillière qui soit chère à DIEU, toutes les autres lui sont en horreur de toute éternité ; elle sera
„ seule heureuse, & toutes les autres seront éternellement infortunées.

Ils m'arrêteraient alors, & me demanderaient, quel est le fou qui a dit cette sottise ? Je serais obligé de leur répondre, C'est vous-mêmes. Je tâcherais ensuite de les adoucir, mais ce serait bien difficile.

Je parlerai maintenant aux chrêtiens, & j'oserais dire, par exemple, à un dominicain inquisiteur pour la foi : „ Mon frère, vous savez que chaque province
„ d'Italie a son jargon, & qu'on ne parle point à Venise & à Bergame comme à Florence. L'académie
„ de *la Crusca* a fixé la langue ; son dictionnaire est
„ une règle dont on ne doit pas s'écarter, & la grammaire de *Buon Matei* est un guide infaillible, qu'il
„ faut suivre : mais croyez-vous que le consul de l'académie, & en son absence *Buon Matei*, auraient
„ pu en conscience faire couper la langue à tous les
„ Vénitiens & à tous les Bergamasques qui auraient
„ persisté dans leur patois ?

L'inquisiteur me répond ; „ Il y a bien de la différence ; il s'agit ici du salut de votre ame ; c'est pour
„ votre bien que le directoire de l'inquisition ordonne
„ qu'on vous saisisse sur la déposition d'une seule personne, fût-elle infame & reprise de justice ; que vous
„ n'ayez point d'avocat pour vous défendre, que le

„ nom de votre accufateur ne vous foit pas feulement
„ connu ; que l'inquifiteur vous promette grace, &
„ enfuite vous condamne ; qu'il vous applique à cinq
„ tortures différentes, & qu'enfuite vous foyez ou
„ fouetté, ou mis aux galères, ou brûlé en cérémo-
„ nie ; (*a*) le père *Ivonet*, le docteur *Chucalon*,
„ *Zanchinus*, *Campegius*, *Royas*, *Telinus*, *Gomarus*,
„ *Diabarus*, *Gemelinus*, y font formels, & cette pieu-
„ fe pratique ne peut fouffrir de contradiction.

Je prendrais la liberté de lui répondre, „ Mon frère,
„ peut-être avez-vous raifon ; je fuis convaincu du
„ bien que vous voulez me faire, mais ne pourais-je
„ pas être fauvé fans tout cela ?

Il eft vrai que ces horreurs abfurdes ne fouillent pas tous les jours la face de la terre ; mais elles ont été fréquentes, & on en compoferait aifément un volume beaucoup plus gros que les Evangiles qui les réprouvent. Non-feulement il eft bien cruel de perfécuter dans cette courte vie, ceux qui ne penfent pas comme nous ; mais je ne fais s'il n'eft pas bien hardi de prononcer leur damnation éternelle. Il me femble qu'il n'appartient guère à des atomes d'un moment tels que nous fommes, de prévenir ainfi les arrêts du créateur. Je fuis bien loin de combattre cette fentence, *hors de l'églife point de falut* : je la refpecte, ainfi que tout ce qu'elle enfeigne ; mais en vérité, connaiffons-nous toutes les voies de DIEU, & toute l'étendue de fes miféricordes ? n'eft-il pas permis d'efpérer en lui autant que de le craindre ? N'eft-ce pas affez d'être fidèles à l'églife ? faudra-t-il que chaque particulier ufurpe les droits de la Divinité, & décide avant elle du fort éternel de tous les hommes ?

Quand nous portons le deuil d'un roi de Suède, ou de Dannemarck, ou d'Angleterre, ou de Pruffe,

(*a*) Voyez l'excellent livre, intitulé, *le Manuel de l'inquifition*.

difons-nous que nous portons le deuil d'un réprouvé qui brûle éternellement en enfer ? Il y a dans l'Europe quarante millions d'habitans qui ne sont pas de l'église de Rome : dirons-nous à chacun d'eux, „ Monsieur, „ attendu que vous êtes infailliblement damné, je „ ne veux ni manger, ni contracter, ni converser „ avec vous ?

Quel est l'ambassadeur de France, qui étant présenté à l'audience du grand-seigneur, se dira dans le fond de son cœur, Sa hautesse sera infailliblement brûlée pendant toute l'éternité, parce qu'elle s'est soumise à la circoncision ? S'il croyait réellement que le grand-seigneur est l'ennemi mortel de DIEU, & l'objet de sa vengeance, pourait-il lui parler ? devrait-il être envoyé vers lui ? Avec quel homme pourait-on commercer ? quel devoir de la vie civile pourait-on jamais remplir, si en effet on était convaincu de cette idée que l'on converse avec des réprouvés ?

O sectateurs d'un DIEU clément ! si vous aviez un cœur cruel, si en adorant celui dont toute la loi consistait en ces paroles, *Aimez* DIEU *& votre prochain*, vous aviez surchargé cette loi pure & sainte, de sophismes & de disputes incompréhensibles ; si vous aviez allumé la discorde, tantôt pour un mot nouveau, tantôt pour une seule lettre de l'alphabet ; si vous aviez attaché des peines éternelles à l'omission de quelques paroles, de quelques cérémonies que d'autres peuples ne pouvaient connaître ; je vous dirais en répandant des larmes sur le genre-humain : „ Transportez-vous avec moi au „ jour où tous les hommes seront jugés, & où DIEU „ rendra à chacun selon ses œuvres.

„ Je vois tous les morts des siécles passés & du „ nôtre comparaître en sa présence. Etes-vous bien „ sûrs que notre créateur & notre père dira au sage „ & vertueux *Confucius*, au législateur *Solon*, à *Pythagore*, à *Zaleucus*, à *Socrate*, à *Platon*, aux di-

„ vins *Antonins*, au bon *Trajan*, à *Titus* les déli-
„ ces du genre-humain, à *Epictète*, à tant d'autres
„ hommes, les modèles des hommes; Allez, monf-
„ tres! allez fubir des châtimens infinis en intenfité &
„ en durée; que votre fupplice foit éternel comme
„ moi! Et vous, mes bien-aimés, *Jean Châtel*, *Ra-*
„ *vaillac*, *Damiens*, *Cartouche*, *&c.* qui êtes morts
„ avec les formules prefcrites, partagez à jamais à
„ ma droite mon empire & ma félicité?

Vous reculez d'horreur à ces paroles, & après qu'el-les me font échappées, je n'ai plus rien à vous dire.

PRIÈRE À DIEU.

Ce n'eft donc plus aux hommes que je m'adreffe, c'eft à toi, DIEU de tous les êtres, de tous les mondes & de tous les tems, s'il eft permis à de faibles créatures perdues dans l'immenfité, & imperceptibles au refte de l'univers, d'ofer te demander quelque chofe, à toi qui as tout donné, à toi dont les décrets font immuables comme éternels. Daigne regarder en pitié les erreurs attachées à notre nature: que ces erreurs ne faffent point nos calamités! Tu ne nous as point donné un cœur pour nous haïr, & des mains pour nous égorger; fai que nous nous aidions mutuellement à fupporter le fardeau d'une vie pénible & paffagère; que les petites différences entre les vêtemens qui couvrent nos débiles corps, entre tous nos langages infuffifans, entre tous nos ufages ridicules, entre toutes nos loix imparfaites, entre toutes nos opinions infenfées, entre toutes nos conditions fi difproportionnées à nos yeux, & fi égales devant toi; que toutes ces petites nuances qui diftinguent les atomes appellés *hommes*, ne foient pas des fignaux de haine & de perfécution; que ceux qui allument des cierges en plein midi pour te célébrer, fupportent ceux qui fe contentent de la lumière

de ton ſoleil ! que ceux qui couvrent leur robe d'une toile blanche pour dire qu'il faut t'aimer, ne déteſtent pas ceux qui diſent la même choſe ſous un manteau de laine noire ; qu'il ſoit égal de t'adorer dans un jargon formé d'une ancienne langue, ou dans un jargon plus nouveau ; que ceux dont l'habit eſt teint en rouge ou en violet, qui dominent ſur une petite parcelle d'un petit tas de la boue de ce monde, & qui poſſèdent quelques fragmens arrondis d'un certain métal, jouiſſent ſans orgueil de ce qu'ils appellent *grandeur* & *richeſſe*, & que les autres les voyent ſans envie ; car tu ſais qu'il n'y a dans ces vanités ni de quoi envier, ni de quoi s'enorgueillir.

Puiſſent tous les hommes ſe ſouvenir qu'ils ſont frères ! qu'ils ayent en horreur la tyrannie exercée ſur les ames, comme ils ont en exécration le brigandage, qui ravit par la force le fruit du travail & de l'induſtrie paiſible ! Si les fléaux de la guerre ſont inévitables, ne nous haïſſons pas, ne nous déchirons pas les uns les autres dans le ſein de la paix, & employons l'inſtant de notre exiſtence à bénir également en mille langages divers, depuis Siam juſqu'à la Californie, ta bonté qui nous a donné cet inſtant !

POSTSCRIPTUM.

Tandis qu'on travaillait à cet ouvrage, dans l'unique deſſein de rendre les hommes plus compatiſſans & plus doux, un autre homme écrivait dans un deſſein tout contraire ; car chacun a ſon opinion. Cet homme faiſait imprimer un petit code de perſécution, intitulé, *L'accord de la religion & de l'humanité* : (c'eſt une faute de l'imprimeur, liſez *de l'inhumanité*.)

L'auteur de ce ſaint libelle s'appuie ſur *St. Auguſtin*, qui après avoir prêché la douceur, prêcha enfin la perſécution, attendu qu'il était alors le plus fort, & qu'il changeait ſouvent d'avis. Il cite auſſi l'évêque

de Meaux *Boſſuet*, qui perſécuta le célèbre *Fénélon* archevêque de Cambrai, coupable d'avoir imprimé que DIEU vaut bien la peine qu'on l'aime pour lui-même.

Boſſuet était éloquent, je l'avoue; l'évêque d'Hippone, quelquefois inconſéquent, était plus diſert que ne ſont les autres Africains, je l'avoue encore; mais je prendrai la liberté de leur dire avec *Armande* dans les *Femmes ſavantes*,

> Quand ſur une perſonne on prétend ſe régler,
> C'eſt par les beaux côtés qu'il faut lui reſſembler.

Je dirai à l'évêque d'Hippone : Monſeigneur, vous avez changé d'avis, permettez-moi de m'en tenir à votre première opinion; en vérité je la crois la meilleure.

Je dirais à l'évêque de Meaux : Monſeigneur, vous êtes un grand-homme, je vous trouve auſſi ſavant, pour le moins, que *St. Auguſtin*, & beaucoup plus éloquent; mais pourquoi tant tourmenter votre confrère, qui était auſſi éloquent que vous dans un autre genre, & qui était plus aimable ?

L'auteur du ſaint libelle ſur l'inhumanité n'eſt ni un *Boſſuet*, ni un *Auguſtin*; il me paraît tout propre à faire un excellent inquiſiteur; je voudrais qu'il fût à Goa à la tête de ce beau tribunal. Il eſt de plus homme d'état, & il étale de grands principes de politique. *S'il y a chez vous*, dit-il, *beaucoup d'hétérodoxes, ménagez-les, perſuadez-les; s'il n'y en a qu'un petit nombre, mettez en uſage la potence & les galères, & vous vous en trouverez fort bien.* C'eſt ce qu'il conſeille à la page 89 & 90.

DIEU merci, je ſuis bon catholique, je n'ai point à craindre ce que les huguenots appellent *le martyre* :

mais si cet homme est jamais premier ministre, comme il paraît s'en flatter dans son libelle, je l'avertis que je pars pour l'Angleterre, le jour qu'il aura ses lettres-patentes.

En attendant, je ne puis que remercier la providence de ce qu'elle permet que les gens de son espèce soient toûjours de mauvais raisonneurs. Il va jusqu'à citer *Bayle* parmi les partisans de l'intolérance ; cela est sensé & adroit : & de ce que *Bayle* accorde qu'il faut punir les factieux & les fripons, notre homme en conclut, qu'il faut persécuter à feu & à sang les gens de bonne foi qui sont paisibles.

Presque tout son livre est une imitation de l'apologie de la St. Barthelemi. C'est cet apologiste ou son écho. Dans l'un ou dans l'autre cas, il faut espérer que ni le maître ni le disciple ne gouverneront l'état.

Mais s'il arrive qu'ils en soient les maîtres, je leur présente de loin cette requête, au sujet de deux lignes de la page 93 du saint libelle.

Faut-il sacrifier au bonheur du vingtième de la nation, le bonheur de la nation entière ?

Supposé qu'en effet il y ait vingt catholiques romains en France contre un huguenot, je ne prétends point que le huguenot mange les vingt catholiques ; mais aussi, pourquoi ces vingt catholiques mangeraient-ils ce huguenot, & pourquoi empêcher ce huguenot de se marier ? N'y a-t-il pas des évêques, des abbés, des moines qui ont des terres en Dauphiné, dans le Gévaudan, devers Agde, devers Carcassonne ? Ces évêques, ces abbés, ces moines, n'ont-ils pas des fermiers qui ont le malheur de ne pas croire à la transsubstantiation ? N'est-il pas de l'intérêt des évêques, des abbés, des moines, & du public, que ces fermiers ayent de nombreuses familles ? N'y aura-t-il que ceux

qui communieront sous une seule espèce à qui il sera permis de faire des enfans ? En vérité, cela n'est ni juste, ni honnête.

La révocation de l'édit de Nantes n'a point autant produit d'inconvéniens qu'on lui en attribue, dit l'auteur.

Si en effet on lui en attribue plus qu'elle n'en a produit, on exagère ; & le tort de presque tous les historiens est d'exagérer ; mais c'est aussi le tort de tous les controversistes de réduire à rien le mal qu'on leur reproche. N'en croyons ni les docteurs de Paris, ni les prédicateurs d'Amsterdam.

Prenons pour juge Mr. le comte d'*Avaux*, ambassadeur en Hollande depuis 1685 jusqu'en 1688. Il dit, page 181. Tom. V. qu'un seul homme avait offert de découvrir plus de vingt millions, que les persécutés faisaient sortir de France. *Louis XIV* répond à Mr. d'Avaux : *Les avis que je reçois tous les jours d'un nombre infini de conversions, ne me laissent plus douter que les plus opiniâtres ne suivent l'exemple des autres.*

On voit par cette lettre de *Louis XIV*, qu'il était de très bonne foi sur l'étendue de son pouvoir. On lui disait tous les matins, Sire, vous êtes le plus grand roi de l'univers ; tout l'univers fera gloire de penser comme vous, dès que vous aurez parlé. *Pélisson* qui s'était enrichi dans la place de premier commis des finances, *Pélisson* qui avait été trois ans à la Bastille comme complice de *Fouquet*, *Pélisson* qui de calviniste était devenu diacre & bénéficier, qui faisait imprimer des prières pour la messe & des bouquets à *Iris*, qui avait obtenu la place des œconomats, & de convertisseur ; *Pélisson*, dis-je, apportait tous les trois mois une grande liste d'abjurations à sept ou huit écus la pièce, & faisait accroire à son roi, que quand il voudrait, il convertirait tous les Turcs au même prix. On

ſe relayait pour le tromper ; pouvait-il réſiſter à la ſéduction ?

Cependant, le même Mr. d'*Avaux* mande au roi qu'un nommé *Vincent* maintient plus de cinq cent ouvriers auprès d'Angoulême, & que ſa ſortie cauſera du préjudice. pag. 194. Tom. V.

Le même Mr. d'*Avaux* parle de deux régimens que le prince d'Orange fait déja lever par les officiers Français réfugiés : il parle de matelots qui déſertèrent de trois vaiſſeaux pour ſervir ſur ceux du prince d'Orange. Outre ces deux régimens, le prince d'Orange forme encor une compagnie de cadets réfugiés, commandés par deux capitaines, pag. 240. Cet ambaſſadeur écrit encor le 9 May 1686 à Mr. de Seignelay, *qu'il ne peut lui diſſimuler la peine qu'il a de voir les manufactures de France s'établir en Hollande, d'où elles ne ſortiront jamais.*

Joignez à tous ces témoignages ceux de tous les intendans du royaume en 1698, & jugez ſi la révocation de l'édit de Nantes n'a pas produit plus de mal que de bien, malgré l'opinion du reſpectable auteur de *L'accord de la religion & de l'inhumanité.*

Un maréchal de France connu par ſon eſprit ſupérieur, diſait, il y a quelques années, *Je ne ſais pas ſi la dragonade a été néceſſaire, mais il eſt néceſſaire de n'en plus faire.*

J'avoue que j'ai cru aller un peu trop loin, quand j'ai rendu publique la lettre du correſpondant du père *Le Tellier*, dans laquelle ce congréganiſte propoſe des tonneaux de poudre. Je me diſais à moi-même, On ne m'en croira pas, on regardera cette lettre comme une piéce ſuppoſée : mes ſcrupules heureuſement ont été levés, quand j'ai lu dans *L'accord de la religion & de l'inhumanité*, pag. 149, ces douces paroles :

L'extinction totale des proteſtans en France, n'affaiblirait pas plus la France, qu'une ſaignée n'affaiblit un malade bien conſtitué.

Ce chrêtien compatiſſant, qui a dit tout-à-l'heure que les proteſtans compoſent le vingtiéme de la nation, veut donc qu'on répande le ſang de cette vingtiéme partie, & ne regarde cette opération que comme une ſaignée d'une palette! DIEU nous préſerve avec lui des trois vingtiémes!

Si donc cet honnête homme propoſe de tuer le vingtiéme de la nation, pourquoi l'ami du père *Le Tellier* n'aurait-il pas propoſé de faire ſauter en l'air, d'égorger & d'empoiſonner le tiers? Il eſt donc très vraiſemblable que la lettre au père *Le Tellier* a été réellement écrite.

Le ſaint auteur finit enfin par conclure que l'intolérance eſt une choſe excellente, *parce qu'elle n'a pas été*, dit-il, *condamnée expreſſément par* JESUS-CHRIST. Mais JESUS-CHRIST n'a pas condamné non plus ceux qui mettraient le feu aux quatre coins de Paris; eſt-ce une raiſon pour canoniſer les incendiaires?

Ainſi donc, quand la nature fait entendre d'un côté ſa voix douce & bienfaiſante, le fanatiſme, cet ennemi de la nature, pouſſe des hurlemens; & lorſque la paix ſe préſente aux hommes, l'intolérance forge ſes armes. O vous, arbitres des nations, qui avez donné la paix à l'Europe, décidez entre l'eſprit pacifique, & l'eſprit meurtrier!

SUITE ET CONCLUSION.

Nous apprenons que le 7 Mars 1763, tout le conſeil d'état aſſemblé à Verſailles, les miniſtres d'état y aſſiſtant, le chancelier y préſidant, Mr. de *Croſne*,

maître des requêtes, rapporta l'affaire des *Calas* avec l'impartialité d'un juge, l'exactitude d'un homme parfaitement instruit, & l'éloquence simple & vraie d'un orateur homme d'état, la seule qui convienne dans une telle assemblée. Une foule prodigieuse de personnes de tout rang attendait dans la galerie du château la décision du conseil. On annonça bientôt au roi que toutes les voix, sans en excepter une, avaient ordonné que le parlement de Toulouse enverrait au conseil les piéces du procès, & les motifs de son arrêt, qui avait fait expirer *Jean Calas* sur la roue. Sa majesté approuva le jugement du conseil.

Il y a donc de l'humanité & de la justice chez les hommes, & principalement dans le conseil d'un roi aimé, & digne de l'être. L'affaire d'une malheureuse famille de citoyens obscurs a occupé sa majesté, ses ministres, le chancelier, & tout le conseil, & a été discutée avec un examen aussi réfléchi que les plus grands objets de la guerre & de la paix peuvent l'être. L'amour de l'équité, l'intérêt du genre-humain ont conduit tous les juges. Graces en soient rendues à ce DIEU de clémence, qui seul inspire l'équité & toutes les vertus!

Nous attestons, que nous n'avons jamais connu ni cet infortuné *Calas* que les huit juges de Toulouse firent périr sur les indices les plus faibles, contre les ordonnances de nos rois, & contre les loix de toutes les nations; ni son fils *Marc-Antoine*, dont la mort étrange a jetté ces huit juges dans l'erreur; ni la mère, aussi respectable que malheureuse; ni ses innocentes filles, qui sont venues avec elle de deux cent lieues mettre leur désastre & leur vertu au pied du trône.

Ce DIEU sait que nous n'avons été animés que d'un esprit de justice, de vérité & de paix, quand nous avons écrit ce que nous pensons de la tolérance, à

l'occasion de *Jean Calas*, que l'esprit d'intolérance a fait mourir.

Nous n'avons pas cru offenser les huit juges de Toulouse, en disant qu'ils se sont trompés, ainsi que tout le conseil l'a présumé : au contraire, nous leur avons ouvert une voie de se justifier devant l'Europe entière : cette voie est d'avouer que des indices equivoques, & les cris d'une multitude insensée, ont surpris leur justice ; de demander pardon à la veuve, & de réparer autant qu'il est en eux la ruine entière d'une famille innocente, en se joignant à ceux qui la secourent dans son affliction. Ils ont fait mourir le père injustement, c'est à eux de tenir lieu de père aux enfans, supposé que ces orphelins veuillent bien recevoir d'eux une faible marque d'un très juste repentir. Il sera beau aux juges de l'offrir, & à la famille de le refuser.

C'est surtout au Sr. *David* capitoul de Toulouse, s'il a été le premier persécuteur de l'innocence, à donner l'exemple de remords. Il insulta un père de famille mourant sur l'échaffaut. Cette cruauté est bien inouie ; mais puisque DIEU pardonne, les hommes doivent aussi pardonner à qui répare ses injustices.

On m'a écrit du Languedoc cette lettre du 20 Février 1763.

. . . .

Votre ouvrage sur la tolérance me paraît plein d'humanité, & de vérité ; mais je crains qu'il ne fasse plus de mal que de bien à la famille des Calas. *Il peut ulcérer les huit juges qui ont opiné à la roue ; ils demanderont au parlement qu'on brûle votre livre ; & les fanatiques, car il y en a toujours, répondront par des cris de fureur à la voix de la raison &c.*

Voici ma réponse.

Les huit juges de Toulouse peuvent faire brûler mon livre s'il est bon; il n'y a rien de plus aisé: on a bien brûlé les Lettres provinciales *qui valaient sans doute beaucoup mieux: Chacun peut brûler chez lui les livres & papiers qui lui deplaisent.*

Mon ouvrage ne peut faire ni bien ni mal aux Calas *que je ne connais point. Le conseil du roi impartial & ferme, juge suivant les loix, suivant l'equité, sur les pièces, sur les procedures, & non sur un écrit qui n'est point juridique, & dont le fonds est absolument étranger à l'affaire qu'il juge.*

On aurait beau imprimer des in-folio pour ou contre les huit juges de Toulouse, & pour ou contre la tolérance, ni le conseil, ni aucun tribunal ne regardera ces livres comme des pièces du procès.

Cet écrit sur la tolérance est une requête que l'humanité présente très humblement au pouvoir & à la prudence. Je sème un grain qui poura un jour produire une moisson. Attendons tout du tems, de la bonté du roi, de la sagesse de ses ministres, & de l'esprit de raison qui commence à répandre partout sa lumière.

La nature dit à tous les hommes: Je vous ai tous fait naître faibles & ignorans, pour végéter quelques minutes sur la terre, & pour l'engraisser de vos cadavres. Puisque vous êtes faibles, secourez-vous; puisque vous êtes ignorans, éclairez-vous & supportez-vous. Quand vous seriez tous du même avis, ce qui certainement n'arrivera jamais, quand il n'y aurait qu'un seul homme d'un avis contraire, vous devriez lui pardonner; car c'est moi qui le fais penser comme il pense. Je vous ai donné des bras pour cultiver la terre, & une petite lueur de raison pour vous conduire: j'ai mis dans vos cœurs un germe de compassion pour vous aider

les uns les autres à ſupporter la vie. N'étouffez pas ce germe ; ne le corrompez pas : apprenez qu'il eſt divin ; & ne ſubſtituez pas les miſérables fureurs de l'école à la voix de la nature.

C'eſt moi ſeule qui vous unis encor malgré vous par vos beſoins mutuels, au milieu même de vos guerres cruelles ſi légérement entrepriſes, théatre éternel des fautes, des hazards & des malheurs. C'eſt moi ſeule qui dans une nation arrête les ſuites funeſtes de la diviſion interminable entre la nobleſſe & la magiſtrature, entre ces deux corps & celui du clergé, entre le bourgeois même & le cultivateur. Ils ignorent tous les bornes de leurs droits ; mais ils écoutent tous malgré eux à la longue ma voix qui parle à leur cœur. Moi ſeule, je conſerve l'équité dans les tribunaux, où tout ſerait livré ſans moi à l'indéciſion & aux caprices, au milieu d'un amas confus de loix faites ſouvent au hazard, & pour un beſoin paſſager, différentes entr'elles de province en province, de ville en ville, & preſque toûjours contradictoires entr'elles dans le même lieu. Seule je peux inſpirer la juſtice, quand les loix n'inſpirent que la chicane : celui qui m'écoute, juge toûjours bien : & celui qui ne cherche qu'à concilier des opinions qui ſe contrediſent, eſt celui qui s'égare.

Il y a un édifice immenſe dont j'ai poſé le fondement de mes mains ; il était ſolide & ſimple, tous les hommes pouvaient y entrer en ſûreté ; ils ont voulu y ajouter les ornemens les plus bizarres, les plus groſſiers & les plus inutiles ; le bâtiment tombe en ruine de tous les côtés ; les hommes en prennent les pierres, & ſe les jettent à la tête ; je leur crie, Arrêtez, écartez ces décombres funeſtes qui ſont votre ouvrage, & demeurez avec moi en paix dans l'édifice inébranlable qui eſt le mien.

ARTICLE NOUVELLEMENT AJOUTÉ, DANS LEQUEL ON REND COMPTE DU DERNIER ARRÊT RENDU EN FAVEUR DE LA FAMILLE CALAS.

Depuis le 7 Mars 1763 jufqu'au jugement définitif, il fe paffa encor deux années; tant il eft facile au fanatifme d'arracher la vie à l'innocence, & difficile à la raifon de lui faire rendre juftice. Il falut effuyer des longueurs inévitables, néceffairement attachées aux formalités. Moins ces formalités avaient été obfervées dans la condamnation de *Calas*, plus elles devaient l'être rigoureufement par le confeil d'état. Une année entière ne fuffit pas pour forcer le parlement de Touloufe à faire parvenir au confeil toute la procédure, pour en faire l'examen pour le rapporter. Monfieur de *Crofne* fut encor chargé de ce travail pénible. Une affemblée de près de quatre-vingt juges caffa l'arrêt de Touloufe, & ordonna la revifion entière du procès.

D'autres affaires importantes occupaient alors prefque tous les tribunaux du royaume. On chaffait les jéfuites; on aboliffait leur fociété en France: ils avaient été intolérans & perfécuteurs, ils furent perfécutés à leur tour.

L'extravagance des billets de confeffion dont on les crut les auteurs fecrets, & dont ils étaient publiquement les partifans, avait déja ranimé contr'eux la haine de la nation. Une banqueroute immenfe d'un de leurs miffionnaires, banqueroute qu'on crut en partie frauduleufe, acheva de les perdre Ces feuls mots de *miffionnaires* & de *banqueroutiers*, fi peu faits pour être joints enfemble, portèrent dans tous les efprits l'arrêt de leur condamnation. Enfin les ruines de Port-Royal, & les offemens de tant d'hommes célèbres infultés par eux dans leurs fépultures & exhumés au commencement du fiécle par des ordres que les jéfuites feuls avaient dictés, s'élevèrent tous contre leur crédit expirant. On peut voir l'hiftoire de leur profcription dans l'excellent livre intitulé *la Deftruction des jéfuites en*

France, ouvrage impartial parce qu'il eſt d'un philoſophe, écrit avec la fineſſe & l'éloquence de *Paſcal*, & ſurtout avec une ſupériorité de lumières qui n'eſt pas offuſquée dans *Paſcal* par des préjugés qui ont quelquefois ſéduit des grands-hommes.

Cette grande affaire, dans laquelle quelques partiſans des jéſuites diſaient que la religion était outragée, & où le plus grand nombre la croyait vengée, fit pendant pluſieurs mois perdre de vue au public le procès des *Calas*. Mais le roi ayant attribué au tribunal qu'on appelle les *Requêtes de l'hôtel* le jugement définitif, le même public, qui aime à paſſer d'une ſcène à l'autre, oublia les jéſuites, & les *Calas* ſaiſirent toute ſon attention.

La chambre des requêtes de l'hôtel eſt une cour ſouveraine compoſée de maîtres des requêtes, pour juger les procès entre les officiers de la cour, & les cauſes que le roi leur renvoye. On ne pouvait choiſir un tribunal plus inſtruit de l'affaire. C'étaient préciſément les mêmes magiſtrats qui avaient jugé deux fois les préliminaires de la reviſion, & qui étaient parfaitement inſtruits du fond & de la forme. La veuve de *Jean Calas*, ſon fils, & le Sr. de *Lavaiſſe* ſe remirent en priſon ; on fit venir du fond du Languedoc cette vieille ſervante catholique qui n'avait pas quitté un moment ſes maîtres & ſa maîtreſſe, dans le tems qu'on ſuppoſait contre toute vraiſemblance qu'ils étranglaient leur fils & leur frère. On délibéra enfin ſur les mêmes piéces qui avaient ſervi à condamner *Jean Calas* à la roue, & ſon fils *Pierre* au banniſſement.

Ce fut alors que parut un nouveau mémoire de l'éloquent Mr. de *Beaumont*, & un autre du jeune Mr. de *Lavaiſſe* ſi injuſtement impliqué dans cette procédure criminelle par les juges de Toulouſe, qui pour comble de contradiction ne l'avaient pas déclaré abſous. Ce jeune homme fit lui-même un factum qui fut jugé

jugé digne par tout le monde de paraître à côté de celui de Mr. de *Beaumont*. Il avait le double avantage de parler pour lui-même & pour une famille dont il avait partagé les fers. Il n'avait tenu qu'à lui de briser les siens, & de sortir des prisons de Toulouse, s'il avait voulu seulement dire qu'il avait quitté un moment les *Calas*, dans le tems qu'on prétendait que le père & la mère avaient assassiné leur fils. On l'avait menacé du supplice; la question & la mort avaient été présentées à ses yeux : un mot lui aurait pu rendre sa liberté; il aima mieux s'exposer au supplice que de prononcer ce mot qui aurait été un mensonge. Il exposa tout ce détail dans son factum avec une candeur si noble, si simple, si éloignée de toute ostentation, qu'il toucha tous ceux qu'il ne voulait que convaincre, & qu'il se fit admirer sans prétendre à la réputation.

Son père fameux avocat n'eut aucune part à cet ouvrage, & il se vit tout-d'un-coup égalé par son fils qui n'avait jamais suivi le barreau.

Cependant les personnes de la plus grande considération venaient en foule dans la prison de madame *Calas*, où ses filles s'étaient renfermées avec elle. On s'y attendrissait jusqu'aux larmes. L'humanité, la générosité leur prodiguaient des secours. Ce qu'on appelle la *charité* ne leur en donnait aucun. La charité qui d'ailleurs est si souvent mesquine & insultante, est le partage des dévots, & les dévots tenaient encor contre les *Calas*.

Le jour arriva où l'innocence triompha pleinement. Monsieur de *Baquancourt* ayant rapporté toute la procédure, & ayant instruit l'affaire jusques dans les moindres circonstances, tous les juges d'une voix unanime déclarèrent la famille innocente, tortionnairement & abusivement jugée par le parlement de Toulouse. Ils réhabilitèrent la mémoire du père. Ils permirent à la famille de se pourvoir devant qui il appartien-

drait, pour prendre ſes juges à partie, & pour obtenir les dépens, dommages & intérêts que les magiſtrats Toulouſains auraient dû offrir d'eux-mêmes.

Ce fut dans Paris une joie univerſelle : on s'attroupait dans les places publiques, dans les promenades : on accourait pour voir cette famille ſi malheureuſe & ſi bien juſtifiée ; on battait des mains en voyant paſſer les juges, on les comblait de bénédictions. Ce qui rendait encor ce ſpectacle plus touchant, c'eſt que ce jour neuviéme Mars, était le jour même où *Calas* avait péri par le plus cruel ſupplice.

Meſſieurs les maîtres des requêtes avaient rendu à la famille *Calas* une juſtice complette, & en cela ils n'avaient fait que leur devoir. Il eſt un autre devoir, celui de la bienfaiſance, plus rarement rempli par les tribunaux, qui ſemblent ſe croire faits pour être ſeulement équitables. Les maîtres des requêtes arrêtèrent qu'ils écriraient en corps à ſa majeſté, pour la ſupplier de réparer par ſes dons la ruine de la famille. La lettre fut écrite. Le roi y répondit en faiſant délivrer trente-ſix mille livres à la mère & aux enfans ; & de ces trente-ſix mille livres, il y en eut trois mille pour cette ſervante vertueuſe qui avait conſtamment défendu la vérité en défendant ſes maîtres.

Le roi par cette bonté mérita, comme par tant d'autres actions, le ſurnom que l'amour de la nation lui a donné. Puiſſe cet exemple ſervir à inſpirer aux hommes la tolérance, ſans laquelle le fanatiſme déſolerait la terre, ou du moins l'attriſterait toûjours ! Nous ſavons qu'il ne s'agit ici que d'une ſeule famille, & que la rage des ſectes en a fait périr des milliers ; mais aujourd'hui qu'une ombre de paix laiſſe repoſer toutes les ſociétés chrêtiennes, après des ſiécles de carnage, c'eſt dans ce tems de tranquillité que le malheur des *Calas* doit faire une plus grande impreſſion,

à-peu-près comme le tonnerre qui tombe dans la sérénité d'un beau jour. Ces cas font rares, mais ils arrivent, & ils font l'effet de cette fombre fuperftition qui porte les ames faibles à imputer des crimes à quiconque ne penfe pas comme elles.

PIÉCES ORIGINALES

CONCERNANT

LA MORT DES SRS. CALAS, ET LE JUGEMENT RENDU A TOULOUSE, &c. &c.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE LA DAME VEUVE CALAS.

Du 15 *Juin* 1762.

NOn, monfieur, il n'y a rien que je ne faffe pour prouver notre innocence, préférant de mourir juftifiée à vivre & à être crue coupable. On continue d'opprimer l'innocence, & d'exercer fur nous & notre déplorable famille une cruelle perfécution. On vient encor de me faire enlever, comme vous le favez, mes chères filles, feuls reftes de ma confolation, pour les conduire dans deux différens couvens de Touloufe; on les mène dans le lieu qui a fervi de théatre à tous nos affreux malheurs : on les a même féparées. Mais fi le roi daigne ordonner qu'on ait foin d'elles, je n'ai qu'à le bénir. Voici exactement le détail de notre malheureufe affaire, tout comme elle s'eft paffée au vrai.

Le 13 Octobre 1761, jour infortuné pour nous, Mr. *Gober Lavaiffe*, arrivé de Bordeaux, (où il avait refté quelque tems) pour voir fes parens, qui étaient pour

lors à leur campagne, & cherchant un cheval de louage pour les y aller joindre, sur les quatre à cinq heures du soir, vient à la maison ; & mon mari lui dit que puisqu'il ne partait pas, s'il voulait souper avec nous, il nous ferait plaisir ; à quoi le jeune homme consentit ; & il monta me voir dans ma chambre, d'où, contre mon ordinaire, je n'étais pas sortie. Le premier compliment fait, il me dit, Je soupe avec vous, votre mari m'en a prié ; je lui en témoignai ma satisfaction, & le quittai quelques momens pour aller donner des ordres à ma servante : en conséquence je fus aussi trouver mon fils aîné (*Marc-Antoine*), que je trouvai assis tout seul dans la boutique, & fort rêveur, pour le prier d'aller acheter du fromage de Roquefort ; il était ordinairement le pourvoyeur pour cela, parce qu'il s'y connaissait mieux que les autres : je lui dis donc, Tien, va acheter du fromage de Roquefort, voilà de l'argent pour cela, & tu rendras le reste à ton père ; & je retourne dans ma chambre joindre le jeune homme (*Lavaisse*) que j'y avais laissé. Mais peu d'instans après, il me quitta, disant qu'il voulait retourner chez les fenassiers (*a*), voir s'il y avait quelque cheval d'arrivé, voulant absolument partir le lendemain pour la campagne de son père ; & il sortit.

Lorsque mon fils aîné eut fait l'emplette du fromage, l'heure du souper arrivée (*b*), tout le monde se rendit pour se mettre à table, & nous nous y plaçames. Durant le souper qui ne fut pas fort long, on s'entretint de choses indifférentes, & entr'autres des antiquités de l'hôtel-de-ville ; & mon cadet (*Pierre*) voulut en citer quelques-unes, & son frère le reprit, parce qu'il ne les racontait pas bien, ni juste.

Lorsque nous fumes au dessert, ce malheureux enfant, je veux dire mon fils aîné (*Marc-Antoine*), se

(*a*) Ce sont les loueurs de chevaux.
(*b*) Sur les sept heures.

leva de table, comme c'était sa coutume, & passa à la cuisine. La servante (*c*) lui dit, Avez-vous froid, Mr. l'aîné ? chauffez-vous ; il lui répondit, Bien au contraire, je brûle ; & sortit. Nous restames encore quelques momens à table ; après quoi nous passames dans cette chambre que vous connaissez, & où vous avez couché, Mr. *Lavaisse*, mon mari, mon fils & moi ; les deux premiers se mirent sur le soffa, mon cadet sur un fauteuil, & moi sur une chaise, & là nous fimes la conversation tous ensemble. Mon fils cadet s'endormit, & environ sur les neuf heures trois quarts à dix heures, Mr. *Lavaisse* prit congé de nous, & nous réveillames mon cadet pour aller accompagner ledit *Lavaisse*, lui remettant le flambeau à la main pour lui faire lumière, & ils descendirent ensemble.

Mais lorsqu'ils furent en-bas, l'instant d'après, nous entendimes de grands cris d'allarme, sans distinguer ce que l'on disait, auxquels mon mari accourut, & moi je demeurai tremblante sur la galerie, n'osant descendre, & ne sachant ce que ce pouvait être.

Cependant, ne voyant personne venir, je me déterminai de descendre, ce que je fis ; mais je trouvai au bas de l'escalier Mr. *Lavaisse*, à qui je demandai avec précipitation, qu'est-ce qu'il y avait ? Il me répondit qu'il me suppliait de remonter, que je le saurais ; & il me fit tant d'instance que je remontai avec lui dans ma chambre. Sans doute que c'était pour m'épargner la douleur de voir mon fils dans cet état, & il redescendit ; mais l'incertitude où j'étais, était un état trop violent pour pouvoir y rester longtems ; j'appelle donc ma servante, & lui dis, *Jannette*, allez voir ce qu'il y a là-bas, je ne sais pas ce que c'est, je suis toute tremblante ; & je lui mis la chandelle à la

(*c*) La cuisine est auprès de la salle à manger au premier étage.

main, & elle descendit ; mais ne la voyant point remonter pour me rendre compte, je descendis moi-même. Mais grand DIEU ! quelle fut ma douleur & ma surprise, lorsque je vis ce cher fils étendu à terre ! Cependant je ne le crus pas mort, & je courus chercher de l'eau de la reine d'Hongrie, croyant qu'il se trouvait mal ; & comme l'espérance est ce qui nous quitte le dernier, je lui donnai tous les secours qu'il m'était possible pour le rappeller à la vie, ne pouvant me persuader qu'il fût mort. Nous nous en flattions tous, puisque l'on avait été chercher le chirurgien, & qu'il était auprès de moi, sans que je l'eusse vu ni apperçu, que lorsqu'il me dit qu'il était inutile de lui faire rien de plus, qu'il était mort. Je lui soutins alors que cela ne se pouvait pas, & je le priai de redoubler ses attentions, & de l'examiner plus exactement, ce qu'il fit inutilement ; cela n'était que trop vrai : & pendant tout ce tems-là mon mari était appuyé sur un comptoir à se désespérer ; de sorte que mon cœur était déchiré entre le déplorable spectacle de mon fils mort, & la crainte de perdre ce cher mari de la douleur à laquelle il se livrait tout entier sans entendre aucune consolation ; & ce fut dans cet état que la justice nous trouva, lorsqu'elle nous arrêta dans notre chambre, où on nous avait fait remonter.

Voilà l'affaire tout comme elle s'est passée mot-à-mot ; & je prie DIEU, qui connait notre innocence, de me punir éternellement, si j'ai augmenté ni diminué d'un *iota*, & si je n'ai dit la pure vérité en toutes ses circonstances ; je suis prête à sceller de mon sang cette vérité &c.

(*d*) On a dit qu'on l'avait vu dans une église. Est-ce une preuve qu'il devait abjurer ? ne voit-on pas tous les jours des catholiques venir entendre les prédicateurs célèbres en Suisse, dans Amsterdam, à Genève, &c. ? En,

LETTRE DE DONAT CALAS FILS, À LA VEUVE DAME CALAS SA MÈRE.

De Châtelaine 22 Juin 1762.

Ma chère infortunée & reſpectable mère, J'ai vu votre lettre du 15 Juin entre les mains d'un ami qui pleurait en la liſant; je l'ai mouillée de mes larmes. Je ſuis tombé à genoux; j'ai prié DIEU de m'exterminer, ſi aucun de ma famille était coupable de l'abominable parricide imputé à mon père, à mon frère, & dans lequel vous, la meilleure & la plus vertueuſe des mères, avez été impliquée vous-même.

Obligé d'aller en Suiſſe depuis quelques mois pour mon petit commerce, c'eſt là que j'appris le déſaſtre inconcevable de ma famille entière. Je ſus d'abord que vous ma mère, mon père, mon frère *Pierre Calas*, Mr *Lavaiſſe*, jeune homme connu pour ſa probité & pour la douceur de ſes mœurs, vous étiez tous aux fers à Toulouſe; que mon frère aîné, *Marc-Antoine Calas*, était mort d'une mort affreuſe, & que la haine qui naît ſi ſouvent de la diverſité des religions, vous accuſait tous de ce meurtre. Je tombai malade dans l'excès de ma douleur, & j'aurais voulu être mort.

On m'apprit bientôt qu'une partie de la populace de Toulouſe avait crié à notre porte en voyant mon frère expiré; *C'eſt ſon père, c'eſt ſa famille proteſtante qui l'a aſſaſſiné; il voulait ſe faire catholique;* (d) *il devait abjurer le lendemain; ſon père l'a étranglé de ſes mains, croyant faire une œuvre agréable à* DIEU; *Il a été aſſiſté dans ce ſacrifice par ſon fils* Pierre, *par ſa femme, par le jeune* Lavaiſſe.

fin il eſt prouvé que *Marc-Antoine Calas* n'avait pris aucunes meſures pour changer de religion; ainſi nul motif de la colère prétendue de ſes parens.

On ajoutait que *Lavaiſſe* âgé de vingt ans, arrivé de Bordeaux le jour même, avait été choiſi dans une aſſemblée de proteſtans, pour être le bourreau de la ſecte, & pour étrangler quiconque changerait de religion. On criait dans Toulouſe que c'était la juriſprudence ordinaire des réformés. (e)

L'extravagance abſurde de ces calomnies me raſſurait; plus elles manifeſtaient de démence, plus j'eſpérai de la ſageſſe de vos juges.

Je tremblai, il eſt vrai, quand toutes les nouvelles m'apprirent qu'on avait commencé par faire enſevelir mon frère *Marc-Antoine* dans une égliſe catholique, ſur cette ſeule ſuppoſition imaginaire, qu'il devait changer de religion. On nous apprit que la confrairie des pénitens blancs lui avait fait un ſervice ſolemnel comme à un martyr, qu'on lui avait dreſſé un mauſolée, & qu'on avait placé ſur ce mauſolée ſa figure, tenant dans les mains une palme.

Je ne preſſentis que trop les effets de cette précipitation, & de ce fatal entouſiaſme. Je connus que puiſqu'on regardait mon frère *Marc-Antoine* comme un martyr, on ne voyait dans mon père, dans vous, dans mon frère *Pierre*, dans le jeune *Lavaiſſe* que des bourreaux. Je reſtai dans une horreur ſtupide un mois entier. J'avais beau me dire à moi-même, Je connais mon malheureux frère, je ſais qu'il n'avait point le deſſein d'abjurer, je ſais que s'il avait voulu changer de religion, mon père & ma mère n'auraient jamais gêné ſa conſcience; ils ont trouvé bon que mon autre frère *Louis* ſe fît catholique; ils lui font une penſion; rien n'eſt plus commun dans les familles de

(e) Il eſt de la plus grande vraiſemblance que *Marc-Antoine Calas* ſe défit lui-même; il était mécontent de ſa ſituation; il était ſombre, atrabilaire, & liſait ſouvent des ouvrages ſur le ſuicide. *Lavaiſſe*, avant le

ces provinces, que de voir des frères de religion différente ; l'amitié fraternelle n'en eſt point refroidie ; la tolérance heureuſe, cette ſainte & divine maxime dont nous faiſons profeſſion, ne nous laiſſe condamner perſonne ; nous ne ſavons point prévenir les jugemens de DIEU ; nous ſuivons les mouvemens de notre conſcience, ſans inquiéter celle des autres.

Il eſt incompréhenſible, diſais-je, que mon père & ma mère, qui n'ont jamais maltraité aucun de leurs enfans, en qui je n'ai jamais vu ni colère, ni humeur, qui jamais en leur vie n'ont commis la plus légère violence, ayant paſſé tout-d'un-coup d'une douceur habituelle de trente années, à la fureur inouïe d'étrangler de leurs mains leur fils aîné, dans la crainte chimérique qu'il ne quittât une religion qu'il ne voulait point quitter.

Voilà, ma mère, les idées qui me raſſuraient ; mais à chaque poſte, c'étaient de nouvelles allarmes. Je voulais venir me jetter à vos pieds, & baiſer vos chaînes. Vos amis mes protecteurs me retinrent par des conſidérations auſſi puiſſantes que ma douleur.

Ayant paſſé près de deux mois dans cette incertitude effrayante, ſans pouvoir ni recevoir de vos lettres, ni vous faire parvenir les miennes, je vis enfin les mémoires produits pour la juſtification de l'innocence. Je vis dans deux de ces factums préciſément la même choſe que vous dites aujourd'hui dans votre lettre du 15 Juin, que mon malheureux frère *Marc-Antoine* avait ſoupé avec vous avant ſa mort, & qu'aucun de ceux qui aſſiſtèrent à ce dernier repas de mon frère ne ſe ſépara de la compagnie qu'au moment fatal où l'on s'apperçut de ſa fin tragique (*e*).

ſouper, l'avait trouvé dans une profonde rêverie. Sa mère s'en était auſſi apperçue. Ces mots *je brûle* répondus à la ſervante, qui lui propoſait d'approcher du feu, ſont d'un grand poids. Il deſcend ſeul en-bas après ſouper. Il

Pardonnez-moi ſi je vous rappelle toutes ces images horribles; il le faut bien. Nos malheurs nouveaux vous retracent continuellement les anciens, & vous ne me pardonneriez pas de ne point rouvrir vos bleſſures. Vous ne ſauriez croire, ma mère, quel effet favorable fit ſur tout le monde cette preuve que mon père & vous, & mon frère *Pierre*, & le ſieur *Lavaiſſe*, vous ne vous étiez pas quittés un moment, dans le tems qui s'écoula entre ce triſte ſouper & votre empriſonnement.

Voici comme on a raiſonné dans tous les endroits de l'Europe où notre calamité eſt parvenue; j'en ſuis bien informé, & il faut que vous le ſachiez. On diſait:

Si *Marc-Antoine Calas* a été étranglé par quelqu'un de ſa famille, il l'a été certainement par ſa famille entière, & par *Lavaiſſe*, & par la ſervante même; car il eſt prouvé que cette famille, & *Lavaiſſe*, & la ſervante (*f*) furent toûjours tous enſemble, les juges en conviennent, rien n'eſt plus avéré. Ou tous les priſonniers ſont coupables, ou aucun d'eux ne l'eſt, il n'y a pas de milieu. Or il n'eſt pas dans la nature qu'une famille, juſques-là irréprochable, un

exécute ſa réſolution funeſte. Son frère au bout de deux heures, en reconduiſant *Lavaiſſe*, eſt témoin de ce ſpectacle. Tous deux s'écrient; le père vient, on dépend le cadavre: voilà la première cauſe du jugement porté contre cet infortuné père. Il ne veut pas d'abord dire aux voiſins, aux chirurgiens, Mon fils s'eſt pendu, il faut qu'on le traîne ſur la claie, & qu'on deshonore ma famille. Il n'avoue la vérité que lorſqu'on ne peut plus la céler. C'eſt ſa piété paternelle qui l'a perdu: on a cru qu'il était coupable de la mort de ſon fils, parce qu'il n'avait pas voulu d'abord accuſer ſon fils.

(*f*) Cette ſervante eſt catholique & pieuſe; elle était dans la maiſon depuis trente ans; elle avait beaucoup ſervi à la converſion

père tendre, la meilleure des mères, un frère qui aimait ſon frère, un ami qui arrivait dans la ville, & qui par hazard avait ſoupé avec eux, ayent pu prendre tous à la fois, & en un moment, ſans aucune raiſon, ſans le moindre motif, la réſolution inouïe de commettre un parricide. Un tel complot dans de telles circonſtances eſt impoſſible; (g) l'exécution en eſt plus impoſſible encore. Il eſt donc infiniment probable que les juges répareront l'affront fait à l'innocence.

Ces diſcours me ſoutenaient un peu dans mon accablement.

Toutes ces idées de conſolation ont été bien vaines. La nouvelle arriva au mois de Mars, du ſupplice de mon père. Une lettre qu'on voulait me cacher, & que j'arrachai, m'apprit ce que je n'ai pas la force d'exprimer, & ce qu'il vous a falu ſi ſouvent entendre.

Soutenez-moi, ma mère, dans ce moment où je vous écris en tremblant, & donnez-moi votre courage; il eſt égal à votre horrible ſituation. Vos enfans diſperſés, votre fils aîné mort à vos yeux, votre mari mon père expirant du plus cruel des ſupplices, votre dot perdue, l'indigence & l'opprobre ſuccédant à la conſidération & à la for-

d'un des enfans du ſieur *Calas*. Son témoignage eſt du plus grand poids. Comment n'a-t-il pas prévalu ſur les préſomptions les plus trompeuſes?

(g) Dans quel tems le père aurait-il pu pendre ſon fils? Ce n'eſt pas avant le ſouper, puiſqu'ils ſoupèrent enſemble; ce n'eſt pas pendant le ſouper, ce n'eſt pas après le ſouper, puiſque le père & la famille étaient enhaut quand le fils était deſcendu. Comment le père, aſſiſté même de main-forte, aurait-il pu pendre ſon fils aux deux battans d'une porte au rez-de-chauſſée, ſans un violent combat, ſans un tumulte horrible? Enfin, pourquoi ce père aurait-il pendu ſon fils pour le dépendre? Quelle abſurdité dans ces accuſations!

tune. Voilà donc votre état ! mais DIEU vous reste, il ne vous a pas abandonnée ; l'honneur de mon père vous est cher ; vous bravez les horreurs de la pauvreté, de la maladie, de la honte même, pour venir de deux cent lieues, implorer aux pieds du trône la justice du roi ; si vous parvenez à vous faire entendre, vous l'obtiendrez sans doute.

Que pourait-on opposer aux cris & aux larmes d'une mère & d'une veuve, & aux démonstrations de la raison ? Il est prouvé que mon père ne vous a pas quittée, qu'il a été constamment avec vous, & avec tous les accusés, dans l'appartement d'en-haut, tandis que mon malheureux frère était mort au bas de la maison. Cela suffit. On a condamné mon père au dernier & au plus affreux des supplices ; mon frère est banni par un second jugement, & malgré son bannissement on le met dans un couvent de jacobins de la même ville. Vous êtes hors de cour, *Lavaisse* hors de cour. Personne n'a conçu ces jugemens extraordinaires & contradictoires. Pourquoi mon frère n'est-il que banni s'il est coupable du meurtre de son frère ? Pourquoi, s'il est banni du Languedoc, est-il enfermé dans un couvent de Toulouse ? On n'y comprend rien. Chacun cherche la raison de ces arrêts & de cette conduite, & personne ne la trouve.

Tout ce que je sais, c'est que les juges, sur des indices trompeurs, voulaient condamner tous les accusés au supplice, & qu'ils se contentèrent de faire

(*b*) Quand le père & la mère en larmes étaient vers les dix heures du soir auprès de leur fils *Marc-Antoine* déja mort & froid, ils s'écriaient, ils poussaient des cris pitoyables, ils éclataient en sanglots ; & ce sont ces sanglots, ces cris paternels, qu'on a imaginé être les cris mêmes de *Marc-Antoine Calas* mort deux heures auparavant : & c'est sur cette méprise qu'on a cru qu'un père & une mère qui pleuraient leur fils mort, assassinaient ce fils ; & c'est sur cela qu'on a jugé.

périr mon père, dans l'idée où ils étaient que cet infortuné avouerait en expirant le crime de toute la famille. Ils furent étonnés, m'a-t-on dit, quand mon père au milieu des tourmens, prit DIEU à témoin de son innocence & de la vôtre, & mourut en priant ce DIEU de miséricorde, de faire grace à ces juges de rigueur, que la calomnie avait trompés.

Ce fut alors qu'ils prononcèrent l'arrêt qui vous a rendu la liberté, mais qui ne vous a rendu ni vos biens dissipés, ni votre honneur indignement flétri, si pourtant l'honneur dépend de l'injustice des hommes.

Ce ne sont pas les juges que j'accuse : ils n'ont pas voulu, sans doute, assassiner juridiquement l'innocence ; j'impute tout aux calomnies, aux indices faux, mal exposés, aux rapports de l'ignorance, (*h*) aux méprises extravagantes de quelques déposans, aux cris d'une multitude insensée, & à ce zèle furieux qui veut que ceux qui ne pensent pas comme nous, soient capables des plus grands crimes.

Il vous sera aisé, sans doute, de dissiper les illusions (*i*) qui ont surpris des juges, d'ailleurs intègres & éclairés ; car enfin, puisque mon père a été le seul condamné, il faut que mon père ait commis seul le parricide. Mais comment se peut-il faire qu'un vieillard de soixante & huit ans, que j'ai vu pendant deux ans attaqué d'un rhumatisme sur les jambes, ait seul pendu

(*i*) Un témoin a prétendu, qu'on avait entendu *Calas* père menacer son fils quelques semaines auparavant. Quel rapport des menaces paternelles peuvent-elles avoir avec un parricide ? *Marc-Antoine Calas* passait sa vie à la paume, au billard, dans les salles d'arme ; le père le menaçait s'il ne changeait pas. Cette juste correction de l'amour paternel, & peut-être quelque vivacité, prouveront-ils le crime le plus atroce & le plus dénaturé ?

un jeune homme de vingt-huit ans, dont la force prodigieuse & l'adresse singulière étaient connues ?

Si le mot de *ridicule* pouvait trouver place au milieu de tant d'horreurs, le ridicule excessif de cette supposition suffirait seule, sans autre examen, pour nous obtenir la réparation qui nous est dûe. Quels misérables indices, quels discours vagues, quels rapports populaires pourront tenir contre l'impossibilité physique démontrée ?

Voilà où je m'en tiens. Il est impossible que mon père, que même deux personnes ayent pu étrangler mon frère. Il est impossible encor une fois que mon père soit seul coupable, quand tous les accusés ne l'ont pas quitté d'un moment. Il faut donc absolument, ou que les juges ayent condamné un innocent, ou qu'ils ayent prévariqué en ne purgeant pas la terre de quatre monstres coupables du plus horrible crime.

Plus je vous aime & vous respecte, ma mère, moins j'épargne les termes. L'excès de l'horreur dont on vous a chargée, ne sert qu'à mettre au jour l'excès de votre malheur & de votre vertu. Vous demandez à présent ou la mort ou la justification de mon père; je me joins à vous, & je demande la mort avec vous, si mon père est coupable.

(*k*) Mr. le chancelier se souviendra sans doute de ces paroles de Mr. *d'Aguesseau* son prédécesseur dans sa seiziéme mercuriale. „ Qui croirait qu'une première impression pût décider quelquefois de la vie & de la mort ? Un amas fatal de circonstances qu'on dirait que la fortune a assemblées exprès pour faire périr un malheureux, une foule de témoins muets, & par-là plus redoutables, déposent contre l'innocence; le juge se prévient, l'indignation s'allume, & son zèle même le séduit : moins juge qu'accusateur, il ne voit plus que ce qui sert à condamner, & il sacri-

Obtenez ſeulement que les juges produiſent le procès criminel, c'eſt tout ce que je veux, c'eſt ce que tout le monde deſire, & ce qu'on ne peut refuſer. Toutes les nations, toutes les religions y ſont intéreſſées. La juſtice eſt peinte un bandeau ſur les yeux, mais doit-elle être muette ? Pourquoi, lorſque l'Europe demande compte d'un arrêt ſi étrange, ne s'empreſſe-t-on pas à le donner ?

C'eſt pour le public que la punition des ſcélérats eſt décernée. Les accuſations ſur leſquelles on les punit doivent donc être publiques. On ne peut retenir plus longtems dans l'obſcurité ce qui doit paraître au grand jour. Quand on veut donner quelque idée des tyrans de l'antiquité, on dit qu'ils décidaient arbitrairement de la vie des hommes. Les juges de Toulouſe ne ſont point des tyrans, ils ſont les miniſtres des loix, ils jugent au nom d'un roi juſte : s'ils ont été trompés, c'eſt qu'ils ſont hommes : ils peuvent le reconnaître, & devenir eux-mêmes vos avocats auprès du trône.

Adreſſez-vous donc à Mr. le chancelier, (*k*) à Meſſieurs les miniſtres avec confiance. Vous êtes timide, vous craignez de parler, mais votre cauſe parlera. Ne croyez point qu'à la cour on ſoit auſſi inſenſible, auſſi dur, auſſi injuſte, que l'écrivent d'impudens raiſonneurs, à qui les hommes de tous les états ſont égale-

„ fie aux raiſonnemens de „ l'homme celui qu'il aurait „ ſauvé s'il n'avait admis „ que les preuves de la loi. „ Un événement imprévu fait „ quelquefois éclater dans la „ ſuite l'innocence accablée „ ſous le poids des conjectu- „ res, & dément les indices „ trompeurs dont la fauſſe „ lumière avait ébloui l'eſ- „ prit du magiſtrat. La vé- „ rité ſort du nuage de la „ vraiſemblance : mais elle „ en ſort trop tard ; le ſang „ de l'innocent demande ven- „ geance contre la préven- „ tion de ſon juge, & le „ magiſtrat eſt réduit à pleu- „ rer toute ſa vie un mal- „ heur que ſon repentir ne „ peut réparer. "

ment inconnus. Le roi veut la justice, c'est la base de son gouvernement; son conseil n'a certainement nul intérêt que cette justice ne soit pas rendue. Croyez-moi, il y a dans les cœurs de la compassion & de l'équité: les passions turbulentes & les préjugés étouffent souvent en nous ces sentimens; & le conseil du roi n'a certainement ni passion dans cette affaire, ni préjugé qui puisse éteindre ses lumières.

Qu'arrivera-t-il enfin? le procès criminel sera-t-il mis sous les yeux du public? alors on verra si le rapport contradictoire (*l*) d'un chirurgien & quelques méprises frivoles doivent l'emporter sur les démonstrations

(*l*) De très mauvais physiciens ont prétendu qu'il n'était pas possible que *Marc-Antoine* se fût pendu. Rien n'est pourtant si possible: ce qui ne l'est pas, c'est qu'un vieillard ait pendu au bas de la maison un jeune homme robuste, tandis que ce vieillard était en-haut.

NB. Le père en arrivant sur le lieu où son fils était suspendu, avait voulu couper la corde, elle avait cédé d'elle-même; il crut l'avoir coupée. Il se trompa sur ce fait inutile devant les juges qui le crurent coupable.

On dit encor que ce père accablé & hors de lui-même, avait dit dans son interrogatoire, *tous les conviés passèrent au sortir de table dans la même chambre*. Pierre lui repliqua, Eh mon père, oubliez-vous que mon frère *Marc-Antoine* sortit avant nous, & descendit en-bas? Oui, vous avez raison, répondit le père. *Vous vous coupez, vous êtes coupable*, dirent les juges. Si cette anecdote est vraie, de quoi dépend la vie des hommes?

(*m*) Qu'on oppose indices à indices, dépositions à dépositions, conjectures à conjectures; & les avocats qui ont défendu la cause des accusés, sont prêts de faire voir l'innocence de celui qui a été sacrifié. S'il ne s'agit que de conviction, on s'en rapporte à l'Europe entière. S'il s'agit d'un examen juridique, on s'en rapporte à tous les magistrats, à ceux de Toulouse même, qui avec le tems se feront un honneur & un devoir de réparer, s'il est possible, un malheur dont plusieurs d'entr'eux sont effrayés aujourd'hui. Qu'ils descendent dans eux-mêmes, qu'ils

tions les plus évidentes que l'innocence ait jamais produites. Alors on plaindra les juges de n'avoir point vu par leurs yeux dans une affaire si importante, & de s'en être rapporté à l'ignorance; alors les juges eux-mêmes (*m*) joindront leurs voix aux nôtres. Refuseront-ils de tirer la vérité de leur greffe? cette vérité s'élévera alors avec plus de force.

Persistez donc, ma mère, dans votre entreprise; laissons-là notre fortune; nous sommes cinq enfans sans pain, mais nous avons tous de l'honneur, & nous le préférons comme vous à la vie. Je me jette à vos pieds, je les baigne de mes pleurs; je vous demande

qu'ils voyent par quel raisonnement ils se sont dirigés. Ne se sont-ils pas dit, *Marc-Antoine Calas* n'a pu se pendre lui-même, donc d'autres l'ont pendu: il a soupé avec sa famille & avec *Lavaisse*, donc il a été étranglé par sa famille & par *Lavaisse*? On l'a vu une ou deux fois, dit-on, dans une église, donc sa famille protestante l'a étranglé par principe de religion. Voilà les présomptions qui les excusent.

Mais à-présent, les juges se disent sans doute, *Marc-Antoine Calas* a pu renoncer à la vie; il est physiquement impossible que son père seul l'ait étranglé, donc son père seul ne devait pas périr: il nous est prouvé que la mère, & son fils *Pierre*, & *Lavaisse*, & la servante, qui seuls pouvaient être coupables avec le père, sont tous innocens, puisque nous les avons tous élargis; donc il nous est prouvé que *Calas* le père, qui ne les a pas quittés un instant, est innocent comme eux.

Il est reconnu que *Marc-Antoine Calas* ne devait pas abjurer, donc il est impossible que son père l'ait immolé à la fureur du fanatisme. Nous n'avons aucun témoin oculaire, & il ne peut en être. Il n'y a eu que des rapports d'après des ouï-dire; or ces vains rapports ne peuvent balancer la déclaration de *Calas* sur la roue, & l'innocence avérée des autres accusés; donc *Calas* le père que nous avons roué, était innocent; donc nous devons pleurer sur le jugement que nous avons rendu; & ce n'est pas là le premier exemple d'un si juste & si noble repentir.

votre bénédiction avec un respect que vos malheurs augmentent.

DONAT CALAS.

A Châtelaine le 22 Juin 1762.

MÉMOIRE DE DONAT CALAS, POUR SON PÈRE, SA MÈRE, ET SON FRÈRE.

JE commence par avouer que toute notre famille est née dans le sein d'une religion qui n'est pas la dominante. On sait assez, combien il en coûte à la probité de changer. Mon père & ma mère ont persévéré dans la religion de leurs pères ; on nous a trompés peut-être mes parens & moi, quand on nous a dit que cette religion est celle que professaient autrefois la France, la Germanie & l'Angleterre, lorsque le concile de Francfort assemblé par *Charlemagne* condamnait le culte des images, lorsque *Ratram* sous *Charles le chauve* écrivait en cent endroits de son livre, en faisant parler JESUS-CHRIST même, *Ne croyez pas que ce soit corporellement que vous mangiez ma chair & buviez mon sang* ; lorsqu'on chantait dans la plûpart des églises cette homélie conservée dans plusieurs bibliothèques : *Nous recevons le corps & le sang de* JESUS-CHRIST, *non corporellement*, *mais spirituellement.*

Quand on se fut fait, m'a-t-on dit, des notions plus relevées de ce mystère, quand on crut devoir changer l'œconomie de l'église, plusieurs évêques ne changèrent point : surtout *Claude*, évêque de Turin, retint les dogmes & le culte que le concile de Francfort avait adoptés, & qu'il crut être ceux de l'église primitive ; il y eut toûjours un troupeau attaché à ce culte. Le grand nombre prévalut & prodigua à nos pères les noms de *Manichéens*, de *Bulgares*, de *Pa-*

tarins, de *Lollards*, de *Vaudois*, d'*Albigeois*, d'*Huguenots*, de *Calvinistes*.

Telles sont les idées acquises par l'examen que ma jeunesse a pu me permettre : je ne les rapporte pas pour étaler une vaine érudition, mais pour tâcher d'adoucir dans l'esprit de nos frères catholiques la haine qui peut les armer contre leurs frères : mes notions peuvent être erronées, mais ma bonne foi n'est point criminelle.

Nous avons fait de grandes fautes comme tous les autres hommes : nous avons imité les fureurs des *Guises* ; mais nous avons combattu pour *Henri IV*, si cher à *Louis XV*. Les horreurs des Cévennes commises par des paysans insensés, & que la licence des dragons avait fait naître, ont été mises en oubli, comme les horreurs de la Fronde. Nous sommes les enfans de *Louis XV*, ainsi que ses autres sujets ; nous le vénérons, nous chérissons en lui notre père commun, nous obéissons à toutes ses loix, nous payons avec allégresse des impôts nécessaires pour le soutien de sa juste guerre, nous respectons le clergé de France qui fait gloire d'être soumis comme nous à son autorité royale & paternelle ; nous révérons les parlemens, nous les regardons comme les défenseurs du trône & de l'état contre les entreprises ultramontaines. C'est dans ces sentimens que j'ai été élevé, & c'est ainsi que pense parmi nous quiconque sait lire & écrire. Si nous avons quelques graces à demander, nous les espérons en silence de la bonté du meilleur des rois.

Il n'appartient pas à un jeune homme, à un infortuné, de décider laquelle des deux religions est la plus agréable à l'Etre suprême ; tout ce que je sais, c'est que le fonds de la religion est entiérement semblable pour tous les cœurs bien nés ; que tous aiment également DIEU, leur patrie & leur roi.

L'horrible avanture dont je vais rendre compte, poura émouvoir la juſtice de ce roi bienfaiſant & de ſon conſeil, la charité du clergé qui nous plaint en nous croyant dans l'erreur, & la compaſſion généreuſe du parlement même, qui nous a plongés dans la plus affreuſe calamité où une famille honnête puiſſe être réduite.

Nous ſommes actuellement cinq enfans orphelins, car notre père a péri par le plus grand des ſupplices, & notre mère pourſuit loin de nous, ſans ſecours & ſans appui, la juſtice due à la mémoire de mon père. Notre cauſe eſt celle de toute les familles; c'eſt celle de la nature; elle intéreſſe l'état & la religion, & les nations voiſines.

Mon père *Jean Calas* était un négociant établi à Toulouſe depuis quarante ans. Ma mère eſt Angloiſe, mais elle eſt par ſon ayeule de la maiſon de la *Gar-de-Monteſquieu*, & tient à la principale nobleſſe du Languedoc. Tous deux ont élevé leurs enfans avec tendreſſe; jamais aucun de nous n'a eſſuyé d'eux ni coups, ni mauvaiſe humeur: il n'a peut-être jamais été de meilleurs parens.

S'il falait ajouter à mon témoignage des témoignages étrangers, j'en produirais pluſieurs. (*n*)

Tous ceux qui ont vécu avec nous, ſavent que mon père ne nous a jamais gênés ſur le choix d'une reli-

(*n*) J'atteſte devant DIEU, que j'ai demeuré pendant quatre ans à Toulouſe chez le ſieur & dame *Calas*, que je n'ai jamais vu une famille plus unie, ni un père plus tendre, & que dans l'eſpace de quatre années il ne s'eſt pas mis une fois en colère; que ſi j'ai quelques ſentimens d'honneur, de droiture & de modération, je les dois à l'éducation que j'ai reçue chez lui.

Genève 5e Juillet 1762.

Signé J. Calvet *caiſſier des poſtes de Suiſſe, d'Allemagne & d'Italie.*

gion : il s'en eſt toûjours rapporté à DIEU & à notre conſcience. Il était ſi éloigne de ce zèle amer qui indiſpoſe les eſprits, qu'il a toûjours eu dans ſa maiſon une ſervante catholique.

Cette ſervante très pieuſe contribua à la converſion d'un de mes frères nommé *Louis :* elle reſta auprès de nous après cette action : on ne lui fit aucuns reproches : il n'y a point de plus forte preuve de la bonté du cœur de mes parens.

Mon père déclara en préſence de ſon fils *Louis*, devant Mr. de *La Motte* conſeiller au parlement, que *pourvu que la converſion de ſon fils fût ſincère, il ne pouvait la déſapprouver, parce que de gêner les conſciences, ne ſert qu'à faire des hypocrites.* Ce furent ſes propres paroles, que mon frère *Louis* a conſignées dans une déclaration publique au tems de notre cataſtrophe.

Mon père lui fit une penſion de quatre cent livres, & jamais aucun de nous ne lui a fait le moindre reproche de ſon changement. Tel était l'eſprit de douceur & d'union que mon père & ma mère avaient établi dans notre famille. DIEU la béniſſait ; nous jouiſſions d'un bien honnête ; nous avions des amis ; & pendant quarante ans notre famille n'eut dans Toulouſe ni procès ni querelle avec perſonne. Peut-être quelques marchands jaloux de la proſpérité d'une maiſon de commerce qui était d'une autre religion qu'eux, excitaient la populace contre nous ; mais notre modération conſtante ſemblait devoir adoucir leur haine.

Voici comment nous ſommes tombés de cet état heureux dans le plus épouvantable déſaſtre. Notre frère aîné *Marc-Antoine Calas*, la ſource de tous nos malheurs, était d'une humeur ſombre & mélancolique ; il avait quelques talens ; mais n'ayant pu réuſſir ni à ſe

faire recevoir licencié en droit, parce qu'il eût falu faire des actes de catholique, ou acheter des certificats ; ne pouvant être négociant, parce qu'il n'y était pas propre ; se voyant repoussé dans tous les chemins de la fortune, il se livrait à une douleur profonde. Je le voyais souvent lire des morceaux de divers auteurs sur le suicide, tantôt de *Plutarque*, ou de *Senèque*, tantôt de *Montaigne* : il savait par cœur la traduction en vers du fameux monologue de *Hamlet*, si célèbre en Angleterre, & des passages d'une tragi-comédie française intitulée *Sidney*. Je ne croyais pas qu'il dût mettre un jour en pratique des leçons si funestes.

Enfin un jour, c'était le 13 Octobre 1761 (je n'y étais pas, mais on peut bien croire que je ne suis que trop instruit) ; ce jour, dis-je, un fils de Mr. *Lavaisse* fameux avocat de Toulouse, arrivé de Bordeaux, veut aller voir son père qui était à la campagne ; il cherche partout des chevaux, il n'en trouve point ; le hazard fait que mon père & mon frère *Marc-Antoine* son ami le rencontrent & le prient à souper ; on se met à table à sept heures, selon l'usage simple de nos familles réglées & occupées, qui finissent leur journée de bonne heure pour se lever avant le soleil. Le père, la mère, les enfans, leur ami font un repas frugal au premier étage. La cuisine était auprès de la salle à manger ; la même servante catholique apportait les plats, entendait & voyait tout. Je ne peux que répéter ici ce qu'a dit ma malheureuse & respectable mère. Mon frère *Marc-Antoine* se lève de table un peu avant les autres ; il passe dans la cuisine ; la servante lui dit, Approchez-vous du feu ; *Ah ! répondit-il, je brûle.* Après avoir proféré ces paroles qui n'en disent que trop, il descend en-bas vers le magasin, d'un air sombre, & profondément pensif. Ma famille, avec le jeune *Lavaisse*, continue une conversation paisible jusqu'à neuf heures trois quarts, sans se quitter un moment. Mr. *Lavaisse* se retire ; ma mère dit à son second fils *Pierre* de prendre un flambeau, & de l'éclairer ; ils descendent : mais

quel ſpectacle s'offre à eux ! ils voyent la porte du magaſin ouverte, les deux battans rapprochés, un bâton fait pour ſerrer & aſſujettir les ballots paſſé au haut des deux battans, une corde à nœuds coulans, & mon malheureux frère ſuſpendu en chemiſe, les cheveux arrangés, ſon habit plié ſur le comptoir.

A cet objet ils pouſſent des cris : Ah, mon DIEU ! Ah, mon DIEU ! Ils remontent l'eſcalier ; ils appellent le père ; la mère ſuit toute tremblante ; ils l'arrêtent, ils la conjurent de reſter ; ils volent chez les chirurgiens, chez les magiſtrats. La mère effrayée deſcend avec la ſervante ; les pleurs & les cris redoublent ; que faire ? laiſſera-t-on le corps de ſon fils ſans ſecours ? le père embraſſe ſon fils mort ; la corde cède au premier effort, parce qu'un des bouts du bâton gliſſait aiſément ſur les battans, & que le corps ſoulevé par le père n'aſſujettiſſait plus ce billot. La mère veut faire avaler à ſon fils des liqueurs ſpiritueuſes ; la ſervante multiplie en vain ſes ſecours ; mon frère était mort. Aux cris & aux ſanglots de mes parens, la populace environnait déja la maiſon ; j'ignore quel fanatique imagina le premier que mon frère était un martyr, que ſa famille l'avait étranglé pour prévenir ſon abjuration. Un autre ajoute que cette abjuration devait ſe faire le lendemain. Un troiſiéme dit que la religion proteſtante ordonne aux pères & mères d'égorger ou d'étrangler leurs enfans quand ils veulent ſe faire catholiques. Un quatrième dit que rien n'eſt plus vrai, que les proteſtans ont dans leur dernière aſſemblée nommé un bourreau de la ſecte, que le jeune *Lavaiſſe* âgé de dix-neuf à vingt ans eſt le bourreau ; que ce jeune homme, la candeur & la douceur même, eſt venu de Bordeaux à Toulouſe exprès pour pendre ſon ami. Voilà bien le peuple ! voilà un tableau trop fidèle de ſes excès !

Ces rumeurs volaient de bouche en bouche ; ceux qui avaient entendu les cris de mon frère *Pierre* & du ſieur *Lavaiſſe*, & les gémiſſemens de mon père & de

ma mère, à neuf heures trois quarts, ne manquaient pas d'affirmer qu'ils avaient entendu les cris de mon frère étranglé, & qui était mort deux heures auparavant.

Pour comble de malheur, le capitoul, prévenu par ces clameurs, arrive sur le lieu avec ses assesseurs, & fait transporter le cadavre à l'hôtel-de-ville. Le procès verbal se fait à cet hôtel, au-lieu d'être dressé dans l'endroit même où l'on a trouvé le mort, comme on m'a dit que la loi l'ordonne. (*o*) Quelques témoins ont dit que ce procès verbal fait à l'hôtel-de-ville était daté de la maison du mort; ce serait une grande preuve de l'animosité qui a perdu ma famille. Mais qu'importe que le juge en premier ressort ait commis cette faute? nous ne prétendons accuser personne; ce n'est pas cette irrégularité seule qui nous a été fatale.

Ces premiers juges ne balançaient pas entre un suicide qui est rare en ce pays, & un parricide qui est encor mille fois plus rare; ils croyaient le parricide; ils le supposaient sur le changement prétendu de religion que le mort devait faire; & on va visiter ses papiers, ses livres, pour voir s'il n'y avait pas quelque preuve de ce changement; on n'en trouve aucune.

Enfin un chirurgien nommé *La Marque*, est nommé pour ouvrir l'estomac de mon frère, & pour faire rapport s'il y a trouvé des restes d'alimens. Son rapport dit, que les alimens avaient été pris quatre heures avant sa mort. Il se trompait évidemment de deux. Il est clair qu'il voulait se faire valoir en prononçant quel tems il faut pour la digestion, que la diversité des tempéramens rend plus ou moins lente. Cette petite erreur d'un chirurgien devait-elle préparer le supplice de mon père? La vie des hommes dépend donc d'un mauvais raisonnement!

(*o*) Ordonnance de 1670. article I. titre IV.

Il n'y avait point de preuve contre mes parens, & il ne pouvait y en avoir aucune : on eut incontinent recours à un monitoire. Je n'examine pas si ce monitoire était dans les règles ; on y supposait le crime, & on demandait la révélation des preuves. On supposait *Lavaisse* mandé de Bordeaux pour être bourreau, & on supposait l'assemblée tenue pour élire ce bourreau, le jour même de l'arrivée de *Lavaisse* 13 Octobre. On imaginait que quand on étrangle quelqu'un pour cause de religion, on le fait mettre à genoux ; & on demandait si l'on n'avait pas vu le malheureux *Marc-Antoine Calas* à genoux devant son père qui l'étranglait pendant la nuit, dans un endroit où il n'y avait point de lumière.

On était sûr que mon frère était mort catholique, & l'on demandait des preuves de sa catholicité, quoiqu'il soit bien prouvé que mon frère n'avait point changé de religion & n'en voulait point changer. On était surtout persuadé que la maxime de tous les protestans est d'étrangler leur fils dès qu'ils ont le moindre soupçon que leur fils veut être catholique ; & ce fanatisme fut porté au point, que toute l'église de Genève se crut obligée d'envoyer une attestation de son horreur pour des idées si abominables & si insensées, & de l'étonnement où elle était qu'un tel soupçon eût jamais pu entrer dans la tête des juges.

Avant que ce monitoire parût, il s'éleva une voix du peuple, qui dit que mon frère *Marc-Antoine* devait entrer le lendemain dans la confrairie des pénitens blancs : aussi-tôt les capitouls ordonnèrent qu'on enterrât mon frère pompeusement au milieu de l'église de St. Etienne. Quarante prêtres & tous les pénitens blancs assistèrent au convoi. (*p*)

(*p*) Il y a dans Toulouse quatre confrairies de pénitens, blancs, bleus, gris, noirs : ils portent une longue capote, avec un masque de la même couleur, percé de deux trous pour les yeux.

Quatre jours après les pénitens blancs lui firent un service solemnel dans leur chapelle ; l'église était tendue de blanc ; on avait élevé au milieu un catafalque, au haut duquel on voyait un squelette humain qu'un chirurgien avait prêté : ce squelette tenait dans une main un papier, où on lisait ces mots, *Abjuration de l'héréfie*, & de l'autre une palme, l'embléme de son martyre.

Le lendemain les cordeliers lui firent un pareil service. On peut juger si un tel éclat acheva d'enflammer tous les esprits ; les pénitens blancs & les cordeliers dictaient sans le savoir la mort de mon père.

Le parlement saisit bientôt cette affaire. Il cassa d'abord la procédure des capitouls, qui étant vicieuse dans toutes ses formes, ne pouvait pas subsister ; mais le préjugé subsista avec violence. Tous les zélés voulaient déposer ; l'un avait vu dans l'obscurité à travers le trou de la serrure de la porte, des hommes qui couraient ; l'autre avait entendu du fond d'une maison éloignée à l'autre bout de la rue, la voix de *Calas* qui se plaignait d'avoir été étranglé.

Un peintre nommé *Matei* dit que sa femme lui avait *dit* qu'une nommée *Mandrille* lui avait *dit* qu'une inconnue lui avait *dit* avoir entendu les cris de *Marc-Antoine Calas*, à une autre extrémité de la ville.

Mais pour tous les accusés, mon père, ma mère, mon frère *Pierre*, le jeune *Lavaisse* & la servante, ils furent unanimément d'accord sur tous les points essentiels ; tous aux fers, tous séparément interrogés, ils soutinrent la vérité, sans jamais varier ni au récolement, ni à la confrontation.

Leur trouble mortel put à la vérité faire chanceler leur mémoire sur quelques petites circonstances, qu'ils n'avaient apperçues qu'avec des yeux égarés & offus-

qués par les larmes ; mais aucun d'eux n'héſita un moment ſur tout ce qui pouvait conſtater leur innocence. Les cris de la multitude, l'ignorante dépoſition du chirurgien *La Marque*, des témoins auriculaires qui ayant une fois débité des accuſations abſurdes, ne voulaient pas s'en dédire, l'emportèrent ſur la vérité la plus évidente.

Les juges avaient d'un côté ces accuſations frivoles ſous leurs yeux, de l'autre l'impoſſibilité démontrée que mon père âgé de ſoixante & huit ans, eût pu ſeul pendre un jeune homme de vingt-huit ans beaucoup plus robuſte que lui, comme on l'a déja dit ailleurs ; ils convenaient bien que ce crime était difficile à commettre, mais ils prétendaient qu'il était encor plus difficile que mon frère *Marc-Antoine Calas* eût terminé lui-même ſa vie.

Vainement *Lavaiſſe* & la ſervante prouvaient l'innocence de mon père, de ma mère & de mon frère *Pierre ; Lavaiſſe* & la ſervante étaient eux-mêmes accuſés ; le ſecours de ces témoins néceſſaires nous fut ravi contre l'eſprit de toutes les loix.

Il était clair, & tout le monde en convient, que ſi *Marc-Antoine Calas* avait été aſſaſſiné, il l'avait été par toute la famille, & par *Lavaiſſe* & la ſervante ; qu'ils étaient ou tous innocens, ou tous coupables, puis qu'il était prouvé qu'ils ne s'étaient pas quittés un moment, ni pendant le ſouper, ni après ſouper.

J'ignore par quelle fatalité les juges crurent mon père criminel, & comment la forme l'a emporté ſur le fond. On m'a aſſuré que pluſieurs d'entr'eux ſoutinrent longtems l'innocence de mon père, mais qu'ils cédèrent enfin à la pluralité. Cette pluralité croyait toute ma famille & le jeune *Lavaiſſe* également coupables. Il eſt certain qu'ils condamnèrent mon malheureux père au ſupplice de la roue, dans l'idée où ils étaient

qu'il ne résisterait pas aux tourmens, & qu'il avouerait les prétendus compagnons de son crime dans l'horreur du supplice.

Je l'ai déja dit, & je ne peux trop le répéter, ils furent surpris de le voir mourir en prenant à témoin de son innocence le DIEU devant lequel il allait comparaître. Si la voix publique ne m'a pas trompé, les deux dominicains nommés *Bourges* & *Caldaguès*, qu'on lui donna pour l'assister dans ces momens cruels, ont rendu témoignage de sa résignation ; ils le virent pardonner à ses juges & les plaindre ; ils souhaitèrent enfin de mourir un jour avec des sentimens de piete aussi touchans.

Les juges furent obligés bientôt après d'élargir ma mère, le jeune *Lavaisse* & la servante ; ils bannirent mon frère *Pierre* ; & j'ai toûjours dit avec le public, pourquoi le bannir, s'il est innocent ? & pourquoi se borner au bannissement, s'il est coupable ?

J'ai toûjours demandé, pourquoi ayant été conduit hors de la ville par une porte, on le laissa, ou on le fit rentrer sur le champ par une autre ? pourquoi il fut enfermé trois mois dans un couvent de dominicains ? voulait-on le convertir au-lieu de le bannir ? mettait-on son rappel au prix de son changement ? punissait-on, faisait-on grace arbitrairement ? & le supplice affreux de son père était-il un moyen de persuasion ?

Ma mère, après cette horrible catastrophe, a eu le courage d'abandonner sa dot & son bien ; elle est allée à Paris sans autre secours que sa vertu, implorer la justice du roi : elle ose espérer que le conseil de sa majesté se fera représenter la procédure faite à Toulouse. Qui sait même si les juges touchés de la conduite généreuse de ma mère, n'en verront pas plus évidemment l'innocence déja entrevue de celui qu'ils ont condam-

né? n'appercevront-ils pas qu'une femme ſans appui n'oſerait aſſurément demander la reviſion du procès ſi ſon mari était criminel ? aurait-elle fait deux cent lieues pour aller chercher la mort qu'elle meriterait ? cela n'eſt pas plus dans la nature humaine que le crime dont mon père a été accuſé. Car je le dis encor avec horreur, ſi mon père a été coupable de ce parricide, ma mère & mon frère *Pierre Calas* le ſont auſſi : *Lavaiſſe* & la ſervante ont eu ſans doute part au crime. Ma mère aurait-elle entrepris ce voyage pour les expoſer tous au ſupplice, & s'y expoſer elle-même ?

Je déclare que je penſe comme elle, que je me ſoumets à la mort comme elle, ſi mon père a commis contre DIEU, la nature, l'état & la religion, le crime qu'on lui a imputé.

Je me joins donc à cette vertueuſe mère par cet acte, légal ou non, mais public & ſigné de moi. Les avocats qui prendront ſa défenſe pouront mettre au jour les nullités de la procédure : c'eſt à eux qu'il appartient de montrer que *Lavaiſſe* & la ſervante, quoiqu'accuſés, étaient des témoins néceſſaires, qui dépoſaient invinciblement en faveur de mon père. Ils expoſeront la néceſſité où les juges ont été réduits, de ſuppoſer qu'un vieillard de ſoixante & huit ans, que j'ai vu incommodé des jambes, avait ſeul pendu ſon propre fils, le plus robuſte des hommes, & l'impoſſibilité abſolue d'une telle exécution.

Ils mettront dans la balance d'un côté cette impoſſibilité phyſique, & de l'autre des rumeurs populaires. Ils péſeront les probabilités ; ils diſcuteront les témoignages auriculaires.

Que ne diront-ils pas ſur tous les ſoins que nous avons pris depuis trois mois pour nous faire communiquer la procédure, & ſur les refus qu'on nous en

a faits ? le public & le conseil ne seront-ils pas saisis d'indignation & de pitié, quand ils apprendront qu'un procureur nous a demandé deux cent louis d'or, à nous, à une famille devenue indigente, pour nous faire avoir cette procédure d'une manière illégale ?

Je ne demande point pardon aux juges d'élever ma voix contre leur arrêt, ils le pardonnent sans doute à la piété filiale ; ils me mépriseraient trop si j'avais une autre conduite, & peut-être quelques-uns d'eux mouilleront mon mémoire de leurs larmes.

Cette avanture épouvantable intéresse toutes les religions & toutes les nations ; il importe à l'état de savoir de quel côté est le fanatisme le plus dangereux. Je frémis en y pensant, & plus d'un lecteur sensible frémira comme moi-même.

Seul, dans un désert, dénué de conseil, d'appui, de consolation, je dis à monseigneur le chancelier & à tout le conseil d'état : Cette requête que je mets à vos pieds est extrajudiciaire ; mais rendez-la judiciaire par votre autorité & par votre justice. N'ayez point pitié de ma famille ; mais faites paraître la vérité. Que le parlement de Toulouse ait le courage de publier les procédures, l'Europe les demande, & s'il ne les produit pas, il voit ce que l'Europe décide.

à Châtelaine 22 Juillet 1762.

Signé DONAT CALAS.

DÉCLARATION DE PIERRE CALAS.

En arrivant chez mon frère *Donat Calas* pour pleurer avec lui, j'ai trouvé entre ses mains ce mémoire qu'il venait d'achever pour la justification de notre malheureuse famille. Je me joins à ma mère & à lui;

je suis prêt d'attester la vérité de tout ce qu'il vient d'écrire ; je ratifie tout ce qu'a dit ma mère ; & devenu plus courageux par son exemple, je demande avec elle à mourir si mon père a été criminel.

Je dépose, & je promets de déposer juridiquement ce qui suit.

Le jeune *Gober Lavaisse*, âgé de dix-neuf à vingt ans, jeune homme des mœurs les plus douces, élevé dans la vertu par son père célèbre avocat, était l'ami de *Marc-Antoine* mon frère, & ce frère était un homme de lettres qui avait étudié aussi pour être avocat. *Lavaisse* soupa avec nous le 13 Octobre 1761, comme on l'a dit. Je m'étais un peu endormi après le souper, au tems que le sieur *Lavaisse* voulut prendre congé. Ma mère me réveilla & me dit d'éclairer notre ami avec un flambeau.

On peut juger de mon horrible surprise quand je vis mon frère suspendu en chemise aux deux battans de la porte de la boutique qui donne dans le magasin. Je poussai des cris affreux ; j'appellai mon père, il descend eperdu, il prend à brasse-corps son malheureux fils en faisant glisser le bâton & la corde qui le soutenaient, il ôte la corde du cou en élargissant le nœud ; il tremblait, il pleurait, il s'écriait dans cette opération funeste. Va, me dit-il au nom DIEU chez le chirurgien *Camoire* notre voisin, peut-être mon pauvre fils n'est pas tout-à-fait mort.

Je vole chez le chirurgien, je ne trouve que le sieur *Gorse* son garçon, & je l'amène avec moi. Mon père était entre ma mère, & un de nos voisins nommé *Delpèche*, fils d'un négociant catholique qui pleurait avec eux. Ma mère tâchait en vain de faire avaler à mon frère des eaux spiritueuses, & lui frottait les tempes. Le chirurgien *Gorse* lui tâte le pouls & le cœur, il le trouve mort & déja froid ; il lui ôte son

tour de cou qui était de taffetas noir, il voit l'impression d'une corde, & prononce qu'il eſt étranglé.

Sa chemiſe n'était pas ſeulement froiſſée, ſes cheveux arrangés comme à l'ordinaire, & je vis ſon habit proprement plié ſur le comptoir. Je ſors pour aller partout demander conſeil. Mon père, dans l'excès de ſa douleur, me dit, Ne va pas répandre le bruit que ton frère s'eſt défait lui-même, ſauve au moins l'honneur de ta miſérable famille. Je cours tout hors de moi chez le ſieur *Caſeing*, ami de la maiſon, négociant qui demeurait à la bourſe; je l'amène au logis; il nous conſeille d'avertir au plus vite la juſtice; je vole chez le ſieur *Clauſade* homme de loi; *Lavaiſſe* court chez le greffier des capitouls, chez l'aſſeſſeur maître *Monier*. Je retourne en hâte me rendre auprès de mon père, tandis que *Lavaiſſe* & *Clauſade* faiſaient relever l'aſſeſſeur qui était déja couché, & qu'ils vont avertir le capitoul lui-même.

Le capitoul était déja parti ſur la rumeur publique pour ſe rendre chez nous. Il entre avec quarante ſoldats; j'étais en-bas pour le recevoir, il ordonne qu'on me garde.

Dans ce moment même l'aſſeſſeur arrivait avec les ſieurs *Clauſade* & *Lavaiſſe*. Les gardes ne voulurent point laiſſer entrer *Lavaiſſe*, & le repouſſèrent: ce ne fut qu'en faiſant beaucoup de bruit, en inſiſtant, & en diſant qu'il avait ſoupé avec la famille, qu'il obtint du capitoul qu'on le laiſſât entrer.

Quiconque aura la moindre connaiſſance du cœur humain, verra bien par toutes ces démarches quelle était notre innocence; comment pouvait-on la ſoupçonner? a-t-on quelque exemple dans les annales du monde & des crimes, d'un pareil parricide, commis ſans aucun deſſein, ſans aucun intérêt, ſans aucune cauſe?

Le

Le capitoul avait mandé le ſieur *La Tour* médecin, & les ſieurs *La Marque* & *Perronet* chirurgiens ; ils viſitèrent le cadavre en ma préſence, cherchèrent des meurtriſſures ſur le corps, & n'en trouvèrent point. Ils ne viſitèrent point la corde : ils firent un rapport ſecret, ſeulement de bouche, au capitoul; après quoi on nous mena tous à l'hôtel-de-ville, c'eſt-à-dire; mon père, ma mère, le ſieur *Lavaiſſe*, le ſieur *Caſeing* notre ami, la ſervante & moi : on prit le cadavre & les habits, qui furent portés auſſi à l'hôtel-de-ville.

Je voulus laiſſer un flambeau allumé dans le paſſage au bas de la maiſon, pour retrouver de la lumière à notre retour. Telle était ma ſécurité, & celle de mon père, que nous penſions être menés ſeulement à l'hôtel-de-ville pour rendre témoignage à la vérité, & que nous nous flattions de revenir coucher chez nous; mais le capitoul ſouriant de ma ſimplicité, fit éteindre le flambeau, en diſant que nous ne reviendrions pas ſi-tôt. Mon père & moi nous fumes mis dans un cachot noir, ma mère dans un cachot éclairé, ainſi que *Lavaiſſe*, *Caſeing* & la ſervante. Le procès verbal du capitoul, & celui des médecins & chirurgiens, furent faits le lendemain à l'hôtel.

Caſeing qui n'avait point ſoupé avec nous fut bientôt élargi ; nous fumes tous les autres condamnés à la queſtion, & mis aux fers le 18 Novembre. Nous en appellames au parlement, qui caſſa la ſentence du capitoul irrégulière en pluſieurs points, & qui continua les procédures.

On m'interrogea plus de cinquante fois : on me demanda ſi mon frère *Marc-Antoine* devait ſe faire catholique ? je répondis que j'étais ſûr du contraire, mais qu'étant homme de lettres, & amateur de la muſique, il allait quelquefois entendre les prédicateurs qu'il croyait éloquens, & la muſique quand elle était bonne. Et que m'eût importé, bon DIEU ! que mon frère *Marc-*

Antoine eût été catholique ou réformé ? en ai-je moins vécu en intelligence avec mon frère *Louis* parce qu'il allait à la messe ? n'ai-je pas dîné avec lui ? n'ai-je pas toûjours fréquenté les catholiques dans Toulouse ? aucun s'est-il jamais plaint de mon père & de moi ? n'ai-je pas appris dans le célèbre mandement de Mr. l'évêque de Soissons qu'il faut traiter les Turcs mêmes comme nos frères ? pourquoi aurais-je traité mon frère comme une bête féroce ? quelle idée ! quelle démence !

Je fus confronté souvent avec mon père, qui en me voyant éclatait en sanglots, & fondait en larmes. L'excès de ses malheurs dérangeait quelquefois sa mémoire. Aide-moi, me disait-il ; & je le remettais sur la voie concernant des points tout-à-fait indifférens ; par exemple, il lui échappa de dire que nous sortimes de table tous ensemble : Eh ! mon père, m'écriai-je, oubliez-vous que mon frère sortit quelque tems avant nous ? Tu as raison, me dit-il, pardonne, je suis troublé.

Je fus confronté avec plus de cinquante témoins. Les cœurs se souléveront de pitié quand ils verront quels étaient ces témoins & ces témoignages. C'était un nommé *Popis*, garçon passementier, qui entendant d'une maison voisine les cris que je poussais à la vue de mon frère mort, s'était imaginé entendre les cris de mon frère même ; c'était une bonne servante, qui lorsque je m'écriais, *Ah, mon* DIEU ! crut que je criais *au voleur* ; c'étaient des ouï-dire d'après des ouï-dire extravagans. Il ne s'agissait guères que de méprises pareilles.

La demoiselle *Peyronet* déposa qu'elle m'avait vu dans la rue le 13 Octobre à dix heures du soir, *courant avec un mouchoir, essuyant mes larmes, & disant que mon frère était mort d'un coup d'épée.* Non, je ne le dis pas ; & si je l'avais dit, j'aurais bien fait

de ſauver l'honneur de mon cher frère. Les juges auraient-ils fait plus d'attention à la partie fauſſe de cette dépoſition, qu'à la partie pleine de vérité qui parlait de mon trouble & de mes pleurs ? & ces pleurs ne s'expliquaient-ils pas d'une manière invincible contre toutes les accuſations frivoles ſous leſquelles l'innocence la plus pure a ſuccombé. Il ſe peut qu'un jour mon père mécontent de mon frère aîné qui perdait ſon tems & ſon argent au billard, lui ait dit, Si tu ne changes, je te punirai, ou je te chaſſerai, ou tu te perdras, tu périras : mais falait-il qu'un témoin, fanatique impétueux, donnât une interprétation dénaturée à ces paroles paternelles, & qu'il ſubſtituât méchamment aux mots, *ſi tu ne changes de conduite*, ces mots cruels, *ſi tu changes de religion ?* falait-il que les juges entre un témoin unique, & un père accuſé, décidaſſent en faveur de la calomnie contre la nature ?

Il n'y eut contre nous aucun témoin valable, & on s'en appercevra bien à la lecture du procès verbal, ſi on peut parvenir à tirer ce procès du greffier, qui a eu défenſe d'en donner communication.

Tout le reſte eſt exactement conforme à ce que ma mère & mon frère *Donat Calas* ont écrit. Jamais innocence ne fut plus avérée. Des deux jacobins qui aſſiſtèrent au ſupplice de mon père, l'un qui était venu de Caſtres dit publiquement, *Il eſt mort un juſte.* Sur quoi donc, me dira-t-on, votre père a-t-il été condamné ? Je vais le dire, & on va être étonné.

Le capitoul, l'aſſeſſeur Me. *Monier*, le procureur du roi, l'avocat du roi étaient venus quelques jours après notre détention avec un expert dans la maiſon où mon frère *Marc-Antoine* était mort ; quel était cet expert ? poura t-on le croire ? c'était le bourreau. On lui demanda ſi un homme pouvait ſe pendre aux deux battans de la porte du magaſin où j'avais trouvé

mon père ? ce misérable qui ne connaissait que ses opérations, répondit que la chose n'était pas praticable. C'était donc une affaire de physique. Hélas ! l'homme le moins instruit aurait vu que la chose n'était que trop aisée, & *Lavaisse* qu'on peut interroger avec moi, en avait vu de ses yeux la preuve bien évidente.

Le chirurgien *La Marque* appellé pour visiter le cadavre, pouvait être indisposé contre moi, parce qu'un jour dans un de ses rapports juridiques, ayant pris l'œil droit pour l'œil gauche, j'avais relevé sa méprise. Ainsi mon père fut sacrifié à l'ignorance autant qu'aux préjugés ; il s'en falut bien que les juges fussent unanimes ; mais la pluralité l'emporta.

Après cette horrible exécution, les juges me firent comparaître ; l'un d'eux me dit ces mots : *Nous avons condamné votre père, si vous n'avouez pas, prenez garde à vous.* Grand DIEU ! que pouvais-je avouer, sinon que des hommes trompés avaient répandu le sang innocent ?

Quelques jours après le père *Bourges*, l'un des deux jacobins qu'on avait donnés à mon père, pour être les témoins de son supplice & de ses sentimens, vint me trouver dans mon cachot, & me menaça du même genre de mort, si je n'abjurais pas. Peut-être qu'autrefois dans les persécutions exagérées dont on nous parle, un proconsul Romain revêtu d'un pouvoir arbitraire, se serait expliqué ainsi. J'avoue que j'eus la faiblesse de céder à la crainte d'un supplice épouvantable.

Enfin, on vint m'annoncer mon arrêt de bannissement ; il était resté quatre jours sur le bureau sans être signé. Que d'irrégularités ! que d'incertitudes ! La main des juges devait trembler de signer quelque arrêt que ce fût, après avoir signé la mort de mon père. Le

greffier de la géole me lut ſeulement deux lignes du mien.

Quant à l'arrêt qui livra mon vertueux père au plus affreux ſupplice, je ne le vis jamais; il ne fut jamais connu; c'eſt un myſtère impénétrable. Ces jugemens ſont faits pour le public; ils étaient autrefois envoyés au roi, & n'étaient point exécutés ſans ſon approbation: c'eſt ainſi qu'on en uſe encor dans une grande partie de l'Europe. Mais pour le jugement qui a condamné mon père, on a pris, ſi j'oſe m'exprimer ainſi, autant de ſoin de le dérober à la connaiſſance des hommes, que les criminels en prennent ordinairement de cacher leurs crimes.

Mon jugement me ſurprit, comme il a ſurpris tout le monde; car ſi mon malheureux frère avait pu être aſſaſſiné, il ne pouvait l'avoir été que par moi, & par *Lavaiſſe*, & non par un vieillard faible. C'eſt à moi que le plus horrible ſupplice aurait été dû. On voit aſſez qu'il n'y avait pas de milieu entre le parricide & l'innocence.

Je fus conduit incontinent à une porte de la ville; un abbé m'y accompagna, & me fit rentrer le moment d'après au couvent des jacobins: le père *Bourges* m'attendait à la porte; il me dit qu'on ne ferait aucune attention à mon banniſſement, ſi je profeſſais la foi catholique romaine; il me fit demeurer quatre mois dans ce monaſtère, où je fus gardé à vue.

Je ſuis échappé enfin de cette priſon, prêt à me remettre dans celle que le roi jugera à propos d'ordonner, & diſpoſé à verſer mon ſang pour l'honneur de mon père & de ma mère.

Le préjugé aveugle nous a perdus; la raiſon éclairée nous plaint aujourd'hui; le public, juge de l'honneur & de la honte, réhabilite la mémoire de mon

père ; le conseil confirmera l'arrêt du public, s'il daigne seulement voir les pieces. Ce n'est point ici un de ces procès qu'on laisse dans la poudre d'un greffe, parce qu'il est inutile de les publier ; je sens qu'il importe au genre-humain qu'on soit instruit jusques dans les derniers détails, de tout ce qu'a pu produire le fanatisme, cette peste exécrable du genre-humain.

à Châtelaine 23 Juillet 1762.

Signé PIERRE CALAS.



HISTOIRE D'ELIZABETH CANNING, ET DE JEAN CALAS.

D'ELIZABETH CANNING.

J'Etais à Londres en 1753, quand l'avanture de la jeune *Elizabeth Canning* fit tant de bruit. *Elizabeth* avait disparu pendant un mois de la maison de ses parens ; elle revint maigre, défaite, & n'ayant que des habits délabrés. Eh mon DIEU ! dans quel état vous revenez ! où vous avez été ! d'où venez-vous ? que vous est-il arrivé ? Hélas ! ma tante, je passais par Morfilds pour retourner à la maison, lorsque deux bandits vigoureux me jettèrent par terre, me volèrent, & m'emmenèrent dans une maison à dix milles de Londres.

La tante & les voisines pleurèrent à ce récit. Ah ! ma chère enfant, n'est-ce pas chez cette infame ma-

dame *Web*, que ces brigands vous ont menée ? car c'eſt juſte à dix milles d'ici qu'elle demeure ; *Oui, ma tante, chez madame Web.* Dans cette grande maiſon à droite ? *Juſtement, ma tante.* Les voiſines dépeignirent alors madame *Web* ; & la jeune *Canning* convint que cette femme était faite préciſément comme elles le diſaient. L'une d'elles apprend à miſs *Canning* qu'on joue toute la nuit chez cette femme, & que c'eſt un coupe-gorge où tous les jeunes gens vont perdre leur argent. *Ah ! un vrai coupe-gorge*, répondit *Elizabeth Canning.* On y fait bien pis, dit une autre voiſine : ces deux brigands qui ſont couſins de madame *Web*, vont ſur les grands chemins prendre toutes les petites filles qu'ils rencontrent, & les font jeûner au pain & à l'eau juſqu'à-ce qu'elles ſoient obligées de s'abandonner aux joueurs qui ſe tiennent dans la maiſon. Hélas ! ne t'a-t-on pas miſe au pain & à l'eau, ma chère nièce ? *Oui, ma tante.* On lui demande ſi ces deux brigands n'ont point abuſé d'elle, & ſi on ne l'a pas proſtituée ? elle répond qu'elle s'eſt défendue, qu'on l'a accablée de coups, & que ſa vie a été en péril. Alors la tante & les voiſines recommencèrent à crier & à pleurer.

On mena auſſi-tôt la petite *Canning* chez un monſieur *Adamſon*, protecteur de la famille depuis longtems : c'était un homme de bien qui avait un grand crédit dans ſa paroiſſe. Il monte à cheval avec un de ſes amis auſſi zélé que lui ; ils vont reconnaître la maiſon de madame *Web* ; ils ne doutent pas en la voyant que la petite n'y ait été renfermée ; ils jugent même en appercevant une petite grange où il y a du foin, que c'eſt dans cette grange qu'on a tenu *Elizabeth* en priſon. La pitié du bon *Adamſon* en augmenta : il fait convenir *Elizabeth* à ſon retour, que c'eſt là qu'elle a été retenue ; il anime tout le quartier : on fait une ſouſcription pour la jeune demoiſelle ſi cruellement traitée.

A mesure que la jeune *Canning* reprend son embonpoint & sa beauté, tous les esprits s'échauffent pour elle. Monsieur *Adamson* fait présenter au shérif une plainte au nom de l'innocence outragée. Madame *Web* & tous ceux de sa maison qui étaient tranquilles dans leur campagne, sont arrêtés, & mis tous au cachot.

Monsieur le shérif pour mieux s'instruire de la vérité du fait, commence par faire venir chez lui amicalement une jeune serv nte de madame *Web*, & l'engage par de douces paroles à dire tout ce qu'elle sait. La servante qui n'avait jamais vu en sa vie miss *Canning*, ni entendu parler d'elle, répondit d'abord ingénument, qu'elle ne savait rien de ce qu'on lui demandait; mais quand le shérif lui eut dit qu'il faudrait répondre devant la justice, & qu'elle serait infailliblement pendue si elle n'avouait pas, elle dit tout ce qu'on voulut: enfin, les jurés s'assemblèrent, & neuf personnes furent condamnées à la corde.

Heureusement en Angleterre aucun procès n'est secret, parce que le châtiment des crimes est destiné à être une instruction publique aux hommes, & non pas une vengeance particulière. Tous les interrogatoires se font à portes ouvertes, & tous les procès intéressans sont imprimés dans les journaux.

Il y a plus; on a conservé en Angleterre une ancienne loi de France, qui ne permet pas qu'aucun criminel soit exécuté à mort, sans que le procès ait été présenté au roi, & qu'il en ait signé l'arrêt. Cette loi si sage, si humaine, si nécessaire, a été enfin mise en oubli en France, comme beaucoup d'autres; mais elle est observée dans presque toute l'Europe, elle l'est aujourd'hui en Russie, elle l'est à la Chine, cette ancienne patrie de la morale, qui a publié des loix divines, avant que l'Europe eût des coutumes.

Le tems de l'exécution des neuf accusés approchait, lorsque le papier qu'on appelle *des Sessions*, tomba entre les mains d'un philosophe nommé Mr. *Ramsay*. Il lut le procès, & le trouva absurde d'un bout à l'autre. Cette lecture l'indigna : il se mit à écrire une feuille, dans laquelle il pose pour principe, que le premier devoir des jurés est d'avoir le sens commun. Il fit voir que madame *Web* & ses deux cousins, & tout le reste de la maison, étaient formés d'une autre pâte que les autres hommes, s'ils faisaient jeûner au pain & à l'eau de petites filles, dans le dessein de les prostituer; qu'au contraire, ils devaient les bien nourrir, & les parer pour les rendre agréables; que des marchands ne salissent ni ne déchirent la marchandise qu'ils veulent vendre. Il fit voir que jamais miss *Canning* n'avait été dans cette maison, qu'elle n'avait fait que répéter ce que la bêtise de sa tante lui avait suggéré; que le bon homme *Adamson* avait par excès de zèle produit cet extravagant procès criminel; qu'enfin il en allait coûter la vie à neuf citoyens, parce que miss *Canning* était jolie, & qu'elle avait menti.

La servante qui avait avoué amicalement au shérif tout ce qui n'était pas vrai, n'avait pu se dédire juridiquement. Quiconque a rendu un faux témoignage par entousiasme ou par crainte, le soutient d'ordinaire, & ment, de peur de passer pour un menteur.

C'est en vain, dit Mr. *Ramsay*, que la loi veut que deux témoins fassent pendre un accusé. Si Mr. le chancelier & Mr. l'archevêque de Cantorbéri déposaient qu'ils m'ont vu assassiner mon père & ma mère, & les manger tout entiers à mon déjeûner en un demi-quart d'heure, il faudrait mettre à Bedlam Mr. le chancelier & Mr. l'archevêque, plutôt que de me brûler sur leur beau témoignage. Mettez d'un côté une chose absurde & impossible, & de l'autre mille témoins & mille raisonneurs, l'impossibilité doit démentir les témoignages & les raisonnemens.

Cette petite feuille fit tomber les écailles des yeux de Mr. le sherif & des jurés. Ils furent obligés de revoir le procès : il fut avéré que miſs *Canning* était une petite triponne qui était allée accoucher, pendant qu'elle prétendait avoir été en priſon chez madame *Web* ; & toute la ville de Londres qui avait pris parti pour elle, fut auſſi honteuſe qu'elle l'avait été lorſqu'un charlatan propoſa de ſe mettre dans une bouteille de deux pintes, & que deux mille perſonnes étant venues à ce ſpectacle, il emporta leur argent, & leur laiſſa ſa bouteille.

Il ſe peut qu'on ſe ſoit trompé ſur quelques circonſtances de cet évènement ; mais les principales ſont d'une vérité reconnue de toute l'Angleterre.

HISTOIRE DES CALAS.

Cette avanture ridicule ſerait devenue bien tragique, s'il ne s'était pas trouvé un philoſophe qui lut par hazard les papiers publics. Plût-à-DIEU que dans un procès non moins abſurde & mille fois plus horrible, il y eût eu dans Toulouſe un philoſophe au milieu de tant de pénitens blancs ! on ne gémirait pas aujourd'hui ſur le ſang de l'innocence que le préjugé a fait répandre. (*a*)

Il y eut pourtant à Toulouſe un ſage, qui éleva ſa voix contre les cris de la populace effrénée, & contre les préjugés des magiſtrats prévenus. Ce ſage qu'on ne peut trop bénir, était Mr. de *la Salle* conſeiller au parlement, qui devait être un des juges.

Il s'expliqua d'abord ſur l'irrégularité du monitoire ; il condamna hautement la précipitation avec la-

(*a*) NB. Voyez la lettre de la veuve *Calas*, & la réponſe de *Donat Calas* ſon fils. Voyez auſſi les mémoires.

quelle on avait fait trois ſervices ſolemnels à un homme qu'on devait probablement traîner ſur la claie ; il déclara qu'on ne devait pas enſevelir en catholique, & canoniſer en martyr, un mort qui ſelon toutes les apparences s'était défait lui-même, & qui certainement n'était point catholique. On ſavait que maître *Chalier* avocat au parlement avait dépoſé que *Marc-Antoine Calas* (qu'on ſuppoſait devoir faire abjuration le lendemain) avait au contraire le deſſein d'aller à Genève, ſe propoſer pour être reçu paſteur des égliſes proteſtantes.

Le ſieur *Caſeing* avait entre les mains une lettre de ce même *Marc-Antoine*, dans laquelle il traitait de *déſerteur* ſon frère *Louis* devenu catholique. *Notre déſerteur*, diſait-il dans cette lettre, *nous tracaſſe.* Le curé de St. Etienne avait déclaré autentiquement que *Marc-Antoine Calas* était venu lui demander un certificat de catholicité, & qu'il n'avait pas voulu ſe charger de la prévarication de donner un certificat de catholicité à un proteſtant.

Monſieur le conſeiller de *la Salle* peſait toutes ces raiſons ; il ajoutait ſurtout, que ſelon la diſpoſition des ordonnances, & celles du droit romain, ſuivi dans le Languedoc, *il n'y a ni indice ni préſomption, fût-elle de droit, qui puiſſe faire regarder un père comme coupable de la mort de ſon fils, & balancer la préſomption naturelle & ſacrée, qui met les pères à l'abri de tout ſoupçon du meurtre de leurs enfans.*

Enfin, ce digne magiſtrat trouvait que le jeune *Lavaiſſe* étranger à toute cette horrible avanture, & la ſervante catholique, ne pouvant être accuſés du meurtre prétendu de *Marc-Antoine Calas*, devaient être regardés comme témoins, & que leur témoignage néceſſaire ne devait pas être ravi aux accuſés.

Fondé ſur tant de raiſons invincibles, & pénétré

d'une juste pitié, Mr. de *la Salle* en parla avec le zèle que donnent la persuasion de l'esprit, & la bonté du cœur. Un des juges lui dit, *Ah! monsieur, vous êtes tout Calas. Ah! monsieur, vous êtes tout peuple*, répondit Mr. de *la Salle*.

Il est bien triste que cette noble chaleur qu'il faisait paraître ait servi au malheur de la famille dont son équité prenait la defense; car s'étant déclaré avec tant de hauteur & en public, il eut la délicatesse de se recuser; & les *Calas* perdirent un juge éclairé, qui probablement aurait éclairé les autres.

Monsieur *La Borde*, au contraire, qui s'était déclaré pour les préjugés populaires, & qui ayant marqué un zèle que lui-même croyait outré; Mr. *La Borde*, qui avait renoncé aussi à juger cette affaire, qui s'était retiré à la campagne près d'Alby, en revint pourtant pour condamner un pere de famille à la roue.

Il n'y avait, comme on l'a déja dit, & comme on le dira toûjours, aucune preuve contre cette famille infortunée, on ne s'appuyait que sur des indices; & quels indices encor! la raison humaine en rougit.

Le sieur *David*, capitoul de Toulouse, avait consulté le bourreau sur la manière dont *Marc-Antoine Calas* avait pu être pendu; & ce fut l'avis du bourreau qui prépara l'arrêt, tandis qu'on négligeait les avis de tous les avocats.

Quand on alla aux opinions, le rapporteur ne délibéra que sur *Calas* père, & opina que ce père innocent „ fût condamné à être d'abord appliqué à la question ordinaire & extraordinaire pour avoir révélation „ de ses complices, être ensuite rompu vif, expirer „ sur la roue, après y avoir demeuré deux heures, & „ être ensuite brûlé. "

Cet avis fut ſuivi par ſix juges; trois autres opinèrent à la queſtion ſeulement; deux autres furent d'avis qu'on vérifiât ſur les lieux s'il était poſſible que *Marc-Antoine Calas* eût pu ſe pendre lui-même; un ſeul opina à mettre *Jean Calas* hors de cour.

Enfin, après de très longs débats, la pluralité ſe trouva pour la queſtion ordinaire & extraordinaire, & pour la roue.

Ce malheureux père de famille, qui n'avait jamais eu de querelle avec perſonne, qui n'avait jamais battu un ſeul de ſes enfans, ce faible vieillard de ſoixante-huit ans, fut donc condamné au plus horrible des ſupplices, pour avoir étranglé & pendu de ſes débiles mains, en haine de la religion catholique, un fils robuſte & vigoureux qui n'avait pas plus d'inclination pour cette religion catholique que le père lui-même.

Interrogé ſur ſes complices au milieu des horreurs de la queſtion, il répondit ces propres mots; *Hélas! où il n'y a point de crime peut-il y avoir des complices?*

Conduit de la chambre de la queſtion au lieu du ſupplice, la même tranquillité d'ame l'y accompagna. Tous ſes concitoyens qui le virent paſſer ſur le chariot fatal, en furent attendris; le peuple même qui depuis quelque tems était revenu de ſon fanatiſme, verſait ſur ſon malheur des larmes ſincères. Le commiſſaire qui préſidait à l'exécution prit de lui le dernier interrogatoire; il n'eut de lui que les mêmes réponſes. Le père *Bourges*, religieux jacobin, & profeſſeur en théologie, qui avec le père *Caldaguès*, religieux du même ordre, avait été chargé de l'aſſiſter dans ſes derniers momens, & ſurtout de l'engager à ne rien céler de la vérité, le trouva tout diſpoſé à offrir à DIEU le ſacrifice de ſa vie pour l'expiation de ſes péchés; mais autant qu'il marquait de réſignation aux décrets de la Providence,

autant il fut ferme à défendre ſon innocence & celle des autres prévenus.

Un ſeul cri, fort modéré, lui échappa au premier coup qu'il reçut, les autres ne lui arrachèrent aucune plainte. Placé enſuite ſur la roue pour y attendre le moment qui devait finir ſon ſupplice & ſa vie, il ne tint que des diſcours remplis de ſentimens de chriſtianiſme; il ne s'emporta point contre ſes juges; ſa charité lui fit dire qu'il ne leur imputait pas ſa mort, & qu'il falait qu'ils euſſent été trompés par de faux témoins. Enfin, lorſqu'il vit le moment où l'exécuteur ſe diſpoſait à le délivrer de ſes peines, ſes dernières paroles au père *Bourges* furent celles-ci: „ Je meurs „ innocent; JESUS-CHRIST qui était l'innocence „ même, a bien voulu mourir par un ſupplice plus „ cruel encore. Je n'ai point de regret à une vie dont „ la fin va, je l'eſpère, me conduire à un bonheur „ éternel. Je plains mon épouſe & mon fils; mais ce „ pauvre étranger à qui je croyais faire politeſſe en le „ priant à ſouper, ce fils de Mr. *Lavaiſſe*, augmente „ encor mes regrets. “

Il parlait ainſi, lorſque le capitoul, premier auteur de cette cataſtrophe, qui avait voulu être témoin de ſon ſupplice & de ſa mort, quoiqu'il ne fût pas nommé commiſſaire, s'approcha de lui, & lui cria, *Malheureux! voici le bucher qui va réduire ton corps en cendres, di la vérité.* Le ſieur *Calas* ne fit pour toute réponſe que détourner un peu la tête, & au même inſtant l'exécuteur fit ſon office, & lui ôta la vie.

Quoique *Jean Calas* ſoit mort proteſtant, le père *Bourges*, & le père *Caldaguès* ſon collègue, ont donné à ſa mémoire les plus grands éloges; C'eſt ainſi, ont-ils dit à quiconque a voulu les entendre, c'eſt ainſi que moururent autrefois nos martyrs; & même ſur un bruit qui courut que le ſieur *Calas* s'était démenti, & avait avoué ſon prétendu crime, le père *Bour-*

ges crut devoir aller lui-même rendre compte aux juges des derniers sentimens de *Jean Calas*, & les assurer qu'il avait toûjours protesté de son innocence & de celle des autres accusés.

Après cette étrange exécution, on commença par juger *Pierre Calas* le fils ; il était regardé comme le plus coupable de ceux qui restaient en vie ; voici sur quel fondement.

Un jeune homme du peuple, nommé *Cazeres*, avait été appellé de Montpellier pour déposer dans la continuation d'information ; il avait déposé qu'étant en qualité de garçon chez un tailleur nommé *Bou*, qui occupait une boutique dépendante de la maison du sieur *Calas*, le sieur *Pierre Calas* étant entré un jour dans cette boutique, la Dlle. *Bou* entendant sonner la bénédiction, ordonna à ses garçons de l'aller recevoir ; sur quoi *Pierre Calas* lui dit ; „ Vous ne pensez qu'à vos bénédictions ; on peut se sauver dans les deux religions ; deux de mes frères pensent comme moi ; si je savais qu'ils voulussent changer, je serais en état de les poignarder ; & si j'avais été à la place de mon père quand *Louis Calas* mon autre frère se fit catholique, je ne l'aurais pas épargné. "

Pourquoi affecta-t-on de faire venir ce témoin de Montpellier, pour déposer d'un fait que ce témoin prétendait s'être passé devant la Dlle. *Bou*, & deux de ses garçons qui étaient tous à Toulouse ? pourquoi ne voulut-on pas faire ouïr la Dlle. *Bou* & ces deux garçons, surtout après qu'il eut été avancé dans les mémoires des *Calas* que la Dlle. *Bou* & ces deux garçons soutenaient fortement que tout ce que *Cazeres* avait osé dire n'était qu'un mensoge dicté par ses ennemis, & par la haine des partis ? Quoi ! le nommé *Cazeres* a entendu publiquement ce qu'on disait à ses maîtres, & ses maîtres & ses compagnons ne l'ont

pas entendu ! & les juges l'écoutent, & ils n'écoutent pas ces compagnons & ces maîtres !

Ne voit-on pas que la dépoſition de ce miſérable était une contradiction dans les termes ? *On peut ſe ſauver dans les deux religions* ; c'eſt-à-dire, DIEU a pitié de l'ignorance & de la faibleſſe humaine, & moi je n'aurai pas pitié de mon frère ! DIEU accepte les vœux ſincères de quiconque s'adreſſe à lui, & moi je tuerai quiconque s'adreſſera à DIEU d'une manière qui ne me plaira pas ! Peut-on ſuppoſer un diſcours rempli d'une démence ſi atroce ?

Un autre témoin, mais bien moins important, qui dépoſa que *Pierre Calas* parlait mal de la religion romaine, commença par dire : „ J'ai une averſion in„ vincible pour tous les proteſtans. " Voilà certes un témoignage bien recevable !

C'était là tout ce qu'on avait pu raſſembler contre *Pierre Calas* : le rapporteur crut y trouver une preuve aſſez forte pour fonder une condamnation aux galères perpétuelles ; il fut ſeul de ſon avis. Pluſieurs opinèrent à mettre *Pierre* hors de cour, d'autres à le condamner au banniſſement perpétuel ; le rapporteur ſe réduiſit à cet avis, qui prévalut.

On vint enſuite à la veuve *Calas*, à cette mère vertueuſe. Il n'y avait contr'elle aucune ſorte de preuve, ni de préſomption, ni d'indice ; le rapporteur opina néanmoins contr'elle au banniſſement ; tous les autres juges furent d'avis de la mettre hors de cour & de procès.

Ce fut après cela le tour du jeune *Lavaiſſe*. Les ſoupçons contre lui étaient abſurdes. Comment ce jeune homme de dix-neuf ans étant à Bordeaux, aurait-il été élu à Toulouſe bourreau des proteſtans ? La mère lui aurait-elle dit, Vous venez à propos, nous

avons

avons un fils aîné à exécuter, vous êtes son ami, vous souperez avec lui pour le pendre : un de nos amis devait être du souper, il nous aurait aidés, mais nous nous passerons bien de lui ?

Cet excès de démence ne pouvait se soutenir plus longtems ; cependant le rapporteur fut d'avis de condamner *Lavaisse* au bannissement ; tous les autres juges, à l'exception du sieur *Darbou*, s'élevèrent contre cet avis.

Enfin, quand il fut question de la servante des *Calas*, le rapporteur opina à son élargissement, en faveur de son ancienne catholicité ; & cet avis passa tout d'une voix.

Serait-il possible qu'il y eût à présent dans Toulouse des juges qui ne pleurassent pas l'innocence d'une famille ainsi traitée ? Ils pleurent sans doute, & ils rougissent ; & une preuve qu'ils se repentent de cet arrêt cruel, c'est qu'ils ont pendant quatre mois refusé la communication du procès, & même de l'arrêt, à quiconque l'a demandé.

Chacun d'eux se dit aujourd'hui dans le fond de son cœur ; „ Je vois avec horreur tous ces préjugés,
„ toutes ces suppositions qui font frémir la nature &
„ le sens commun. Je vois que par un arrêt j'ai fait
„ expirer sur la roue un vieillard qui ne pouvait être
„ coupable ; & que par un autre arrêt, j'ai mis hors
„ de cour tous ceux qui auraient été nécessairement
„ criminels comme lui, si le crime eût été possible.
„ Je sens qu'il est évident qu'un de ces arrêts dément
„ l'autre ; j'avoue que si j'ai fait mourir le père sur
„ la roue, j'ai eu tort de me borner à bannir le
„ fils, & j'avoue qu'en effet j'ai à me reprocher le
„ bannissement du fils, & la mort effroyable du père,
„ & les fers dont j'ai chargé une mère respectable, &
„ le jeune *Lavaisse*, pendant six mois.

„ Si nous n'avons pas voulu montrer la procédure
„ à ceux qui nous l'ont demandée, c'eſt qu'elle était
„ effacée par nos larmes ; ajoutons à ces larmes la
„ réparation qui eſt due à une honnête famille, que
„ nous avons précipitée dans la deſolation & dans
„ l'indigence ; je ne dirai pas dans l'opprobre, car
„ l'opprobre n'eſt pas le partage des innocens ; rendons à la mère le bien que ce procès abominable
„ lui a ravi. J'ajouterais, demandons-lui pardon ;
„ mais qui de nous oſerait ſoutenir ſa préſence ?

„ Recevons du moins des remontrances publiques,
„ fruit lamentable d'une publique injuſtice ; nous en
„ faiſons au roi quand il demande à ſon peuple des
„ ſecours abſolument indiſpenſables, pour defendre ce
„ même peuple du fer de ſes ennemis ; ne ſoyons point
„ étonnés que la terre entière nous en faſſe, quand
„ nous avons fait mourir le plus innocent des hommes ; ne voyons-nous pas que ces remontrances
„ ſont écrites de ſon ſang ? “

Il eſt à croire que les juges ont fait pluſieurs fois en ſecret ces réflexions ; qu'il ſerait beau de s'y livrer ! & qu'ils ſont à plaindre ſi une fauſſe honte les a étouffees dans leur cœur !

Cet écrit eſt d'un témoin oculaire qui n'a aucune correſpondance avec les Calas, *mais qui eſt ennemi du fanatiſme & ami de l'équité.*

LETTRE

DE MR. DE V....... A MR. D......

Premier Mars 1765.

J'Ai dévoré, mon cher ami, le nouveau mémoire de Mr. de *Beaumont* sur l'innocence des *Calas*; je l'ai admiré, j'ai répandu des larmes, mais il ne m'a rien appris; il y a longtems que j'étais convaincu, & j'avais eu le bonheur de fournir les premières preuves.

Vous voulez savoir comment cette réclamation de toute l'Europe contre le meurtre juridique du malheureux *Calas*, roué à Toulouse, a pu venir d'un petit coin de terre ignoré, entre les Alpes & le mont Jura, à cent lieues du théatre où se passa cette scène épouvantable.

Rien ne fera peut-être mieux voir la chaîne insensible qui lie tous les événemens de ce malheureux monde.

Sur la fin de Mars 1762, un voyageur, qui avait passé par le Languedoc, & qui vint dans ma retraite à deux lieues de Genève, m'apprit le supplice de *Calas*, & m'assura qu'il était innocent. Je lui répondis que son crime n'était pas vraisemblable, mais qu'il était moins vraisemblable encore que des juges eussent sans aucun intérêt fait perir un innocent par le supplice de la roue.

J'appris le lendemain qu'un des enfans de ce malheureux père s'était réfugié en Suisse assez près de ma chaumière. Sa fuite me fit presumer que la famille était coupable. Cependant, je fis reflexion que le père avait été condamné au supplice comme ayant seul assas-

fîné fon fils pour la religion, & que ce père était mort âgé de foixante-neuf ans. Je ne me fouviens pas d'avoir jamais lu qu'aucun vieillard eût été poffédé d'un fi horrible fanatifme. J'avais toûjours remarqué que cette rage n'attaquait d'ordinaire que la jeuneffe, dont l'imagination ardente, tumultueufe & faible, s'enflamme par la fuperftition. Les fanatiques des Cévennes étaient des fous de vingt à trente ans, ftilés à prophétifer dès l'enfance. Prefque tous les convulfionnaires que j'avais vus à Paris en très grand nombre, étaient des petites filles & de jeunes garçons. Les vieillards, chez les moines, font moins emportés & moins fufceptibles des fureurs du zèle, que ceux qui fortent du noviciat. Les fameux affaffins, armés par le fanatifme, ont tous été de jeunes gens, de même que tous ceux qui ont prétendu être poffédés; jamais on n'a vu exorcifer un vieillard. Cette idée me fit douter d'un crime, qui d'ailleurs n'eft guère dans la nature. J'en ignorais les circonftances.

Je fis venir le jeune *Calas* chez moi. Je m'attendais à voir un énergumène tel que fon pays en a produit quelquefois. Je vis un enfant fimple, ingénu, de la phyfionomie la plus douce & la plus intéreffante, & qui en me parlant faifait des efforts inutiles pour retenir fes larmes. Il me dit qu'il était à Nîmes en apprentiffage chez un fabriquant, lorfque la voix publique lui avait appris qu'on allait condamner dans Touloufe toute fa famille au fupplice; que prefque tout le Languedoc la croyait coupable, & que pour fe dérober à des opprobres fi affreux, il était venu fe cacher en Suiffe.

Je lui demandai fi fon père & fa mère étaient d'un caractère violent; il me dit qu'ils n'avaient jamais battu un feul de leurs enfans, & qu'il n'y avait point de parens plus indulgens & plus tendres.

J'avoue qu'il ne m'en falut pas davantage pour pré-

ſumer fortement l'innocence de la famille. Je pris de nouvelles informations de deux négocians de Genève, d'une probité reconnue, qui avaient logé à Toulouſe chez *Calas*. Ils me confirmèrent dans mon opinion. Loin de croire la famille *Calas*, fanatique & parricide, je crus voir que c'étaient des fanatiques qui l'avaient accuſée & perdue. Je ſavais depuis longtems de quoi l'eſprit de parti & la calomnie ſont capables.

Mais quel fut mon étonnement, lorſqu'ayant écrit en Languedoc, ſur cette étrange avanture, catholiques & proteſtans me répondirent qu'il ne falait pas douter du crime des *Calas*. Je ne me rebutai point. Je pris la liberté d'écrire à ceux même qui avaient gouverné la province, à des commandans de provinces voiſines, à des miniſtres d'état; tous me conſeillèrent unanimement de ne me point mêler d'une ſi mauvaiſe affaire; tout le monde me condamna, & je perſiſtai: voici le parti que je pris.

La veuve de *Calas*, à qui pour comble de malheur & d'outrage on avait enlevé ſes filles, était retirée dans une ſolitude où elle ſe nourriſſait de ſes larmes, & où elle attendait la mort. Je ne m'informai point ſi elle était attachée ou non à la religion proteſtante, mais ſeulement ſi elle croyait un Dieu rémunérateur de la vertu & vengeur des crimes. Je lui fis demander ſi elle ſignerait, au nom de ce Dieu, que ſon mari était mort innocent; elle n'héſita pas. Je n'héſitai pas non plus. Je priai Mr. *Mariette* de prendre au conſeil du roi ſa défenſe. Il falait tirer madame *Calas* de ſa retraite, & lui faire entreprendre le voyage de Paris.

On vit alors que s'il y a de grands crimes ſur la terre, il y a autant de vertus; & que ſi la ſuperſtition produit d'horribles malheurs, la philoſophie les répare.

Une dame, dont la générosité égale la haute naiſ-

ſance, qui était alors à Genève pour faire inoculer ſes filles, fut la première qui ſecourut cette famille infortunée; des Français, retirés en ce pays, la ſecondèrent. Des Anglais qui voyageaient ſe ſignalèrent; & comme le dit Mr. de *Beaumont*, il y eut un combat de générosité entre ces deux nations, à qui ſecourerait le mieux la vertu ſi cruellement opprimée.

Le reſte, qui le ſait mieux que vous? Qui a ſervi l'innocence avec un zèle plus conſtant & plus intrépide? Combien n'avez-vous pas encouragé la voix des orateurs qui a été entendue de toute la France & de l'Europe attentive? Nous avons vu renouveller les tems où *Ciceron* juſtifiait, devant une aſſemblée de légiſlateurs, *Amérinus* accuſé de parricide. Quelques perſonnes qu'on appelle *dévotes*, ſe ſont élevées contre les *Calas*; mais pour la première fois, depuis l'établiſſement du fanatiſme, la voix des ſages les a fait taire.

La raiſon remporte donc de grandes victoires parmi nous! Mais croiriez-vous, mon cher ami, que la famille des *Calas* ſi bien ſecourue, ſi bien vengée, n'était pas la ſeule alors que la religion accuſât d'un parricide, n'était pas la ſeule immolée aux fureurs du préjugé? Il y en a une plus malheureuſe encore, parce qu'éprouvant les mêmes horreurs, elle n'a pas eu les mêmes conſolations, elle n'a point trouvé des *Mariette*, des *Beaumont* (*a*) & des *Loiſeau*.

Il ſemble qu'il y ait dans le Languedoc une furie infernale amenée autrefois par les inquiſiteurs à la ſuite de *Simon de Montfort*, & que depuis ce tems elle ſecoue quelquefois ſon flambeau.

(*a*) Nous devons dire, à l'honneur de l'humanité, que Mr. *Beaumont* ſe diſpoſe à défendre l'innocence des *Sirven*, comme il a fait celle des *Calas*. Je le marquais à Mr. de *V.......* en même tems qu'il m'écrivait cette lettre.

Un feudiste de Castres, nommé *Sirven*, avait trois filles. Comme la religion de cette famille est la prétendue réformée, on enléve, entre les bras de sa femme, la plus jeune de leurs filles. On la met dans un couvent, on la fouette pour lui mieux apprendre son catéchisme; elle devient folle, elle va se jetter dans un puits à une lieue de la maison de son père. Aussi-tôt les zélés ne doutent pas que le père, la mère & les sœurs n'ayent noyé cet enfant. Il passait pour constant, chez les catholiques de la province, qu'un des points capitaux de la religion protestante est, que les pères & mères sont tenus de pendre, d'égorger ou de noyer tous leurs enfans qu'ils soupçonneront avoir quelque penchant pour la religion romaine. C'était précisément le tems où les *Calas* étaient aux fers, & où l'on dressait leur échaffaut.

L'avanture de la fille noyée parvient incontinent à Toulouse. Voilà un nouvel exemple, s'écrie-t-on, d'un père & d'une mère parricides. La fureur publique s'en augmente; on roue *Calas*, & on décrète *Sirven*, sa femme & ses filles. *Sirven* épouvanté, n'a que le tems de fuir avec toute sa famille malade. Ils marchent à pied dénués de tout secours, à travers des montagnes escarpées, alors couvertes de neige. Une de ses filles accouche parmi les glaçons; & mourante, elle emporte son enfant mourant dans ses bras. Ils prennent enfin leur chemin vers la Suisse.

Le même hazard qui m'amena les enfans de *Calas*, veut encore que les *Sirven* s'adressent à moi. Figurez-vous, mon ami, quatre moutons que des bouchers accusent d'avoir mangé un agneau. Voilà ce que je vis; il m'est impossible de vous peindre tant d'innocence & tant de malheurs. Que devais-je faire, & qu'eussiez-vous fait à ma place? faut-il s'en tenir à gémir sur la nature humaine? Je prends la liberté d'écrire à Mr. le premier président de Languedoc,

homme vertueux & ſage : mais il n'était point à Toulouſe. Je fais préſenter par un de vos amis un placet à Mr. le vice-chancelier. Pendant ce tems-là on exécute vers Caſtres en effigie le père, la mère, les deux filles ; leur bien eſt confiſqué, dévaſté, il n'en reſte plus rien.

Voilà toute une famille honnête, innocente, vertueuſe, livrée à l'opprobre & à la mendicité chez les étrangers : ils trouvent de la pitié, ſans doute ; mais qu'il eſt dur d'être juſqu'au tombeau un objet de pitié ! On me répond enfin qu'on poura leur obtenir des lettres de grace. Je crus d'abord que c'était de leurs juges qu'on me parlait, & que ces lettres étaient pour eux. Vous croyez bien que la famille aimerait mieux mendier ſon pain de porte en porte, & expirer de miſère, que de demander une grace qui ſuppoſerait un crime trop horrible pour être graciable ; mais auſſi, comment obtenir juſtice ? comment s'aller remettre en priſon dans ſa patrie où la moitié du peuple dit encore que le meurtre de *Calas* était juſte ? ira-t-on une ſeconde fois demander une évocation au conſeil ? tentera-t-on d'émouvoir la pitié publique que l'infortune des *Calas* a peut-être épuiſée, & qui ſe laſſera d'avoir des accuſations de parricide à réfuter, des condamnés à réhabiliter, & des juges à confondre ?

Ces deux événemens tragiques arrivés coup ſur coup, ne ſont-ils pas, mon ami, des preuves de cette fatalité inévitable à laquelle notre miſérable eſpèce eſt ſoumiſe ? Vérité terrible, tant enſeignée dans *Homère* & dans *Sophocle* ; mais vérité utile, puiſqu'elle nous apprend à nous réſigner & à ſavoir ſouffrir.

Vous dirai-je que tandis que le déſaſtre étonnant des *Calas* & des *Sirven* affligeait ma ſenſibilité, un homme dont vous devinerez l'état à ſes diſcours, me

reprocha l'intérêt que je prenais à deux familles qui m'étaient étrangères ? De quoi vous mêlez-vous ? me dit-il ; laiſſez les morts enſevelir leurs morts. Je lui répondis : J'ai trouvé dans mes déſerts l'Iſraëlite baigné dans ſon ſang ; ſouffrez que je répande un peu d'huile & de vin ſur ſes bleſſures : vous êtes lévite, laiſſez-moi être ſamaritain.

Il eſt vrai que pour prix de mes peines on m'a bien traité en ſamaritain ; on a fait un libelle diffamatoire ſous le nom d'*Inſtruction paſtorale & de mandement* ; mais il faut l'oublier ; c'eſt un jéſuite qui l'a compoſé. Le malheureux ne ſavait pas alors que je donnais un aſyle à un jéſuite. Pouvais-je mieux prouver que nous devons regarder nos ennemis comme nos frères ?

Vos paſſions ſont l'amour de la vérité, l'humanité, la haine de la calomnie. La conformité de nos caractères a produit notre amitié. J'ai paſſé ma vie à chercher, à publier cette vérité que j'aime. Quel autre des hiſtoriens modernes a défendu la mémoire d'un grand prince contre les impoſtures atroces de je ne ſais quel écrivain, qu'on peut appeller le *calomniateur des rois, des miniſtres & des grands capitaines*, & qui cependant aujourd'hui ne peut trouver un lecteur ?

Je n'ai donc fait dans les horribles déſaſtres des *Calas* & des *Sirven* que ce que font tous les hommes ; j'ai ſuivi mon penchant. Celui d'un philoſophe n'eſt pas de plaindre les malheureux, c'eſt de les ſervir.

Je ſais avec quelle fureur le fanatiſme s'élève contre la philoſophie. Elle a deux filles qu'il voudrait faire périr comme *Calas*, ce ſont la *vérité* & la *tolérance*, tandis que la philoſophie ne veut que déſarmer les enfans du fanatiſme, le menſonge & la perſécution.

Des gens qui ne raiſonnent pas ont voulu décréditer ceux qui raiſonnent : ils ont confondu le philo-

ſophe avec le ſophiſte ; ils ſe ſont bien trompés. Le vrai philoſophe peut quelquefois s'irriter contre la calomnie qui le pourſuit lui-même. Il peut couvrir d'un éternel mepris le vil mercenaire qui outrage deux fois par mois la raiſon, le bon goût & la vertu. Il peut même livrer en paſſant, au ridicule, ceux qui inſultent à la litterature dans le ſanctuaire où ils auraient dû l'honorer ; mais il ne connait ni les cabales, ni les ſourdes pratiques, ni la vengeance. Il ſait comme le ſage de *Montbart*, comme celui de *Voré*, rendre la terre plus fertile & ſes habitans plus heureux. Le vrai philoſophe défriche les champs incultes, augmente le nombre des charrues, & par conſequent des habitans ; occupe le pauvre & l'enrichit, encourage les mariages, établit l'orphelin, ne murmure point contre des impôts néceſſaires, & met le cultivateur en état de les payer avec allégreſſe. Il n'attend rien des hommes, & il leur fait tout le bien dont il eſt capable. Il a l'hypocrite en horreur, mais il plaint le ſuperſtitieux ; enfin, il ſait être ami.



AVIS AU PUBLIC SUR LES PARRICIDES IMPUTÉS AUX CALAS ET AUX SIRVEN.

VOilà donc en France deux accuſations de parricides pour cauſe de religion dans la même année, & deux familles juridiquement immolées par le fanatiſme. Le même préjugé qui étendait *Calas* ſur la roue à Toulouſe, trainait à la potence la famille entière de *Sirven* dans une juriſdiction de la même province ; & le même défenſeur de l'innocence, Mr. *Élie de Beaumont*, avocat au parlement de Paris, qui a juſtifié les *Calas*, vient de juſtifier les *Sirven* par un mémoire ſigné de pluſieurs avocats ; mémoire qui démontre que le jugement contre les *Sirven* eſt encor plus abſurde que l'arrêt contre les *Calas*.

Voici en peu de mots le fait, dont le récit servira d'instruction pour les étrangers qui n'auront pu lire encore le factum de l'éloquent Mr. de *Beaumont*.

En 1761, dans le tems même que la famille protestante des *Calas* était dans les fers, accusée d'avoir assassiné *Marc-Antoine Calas*, qu'on supposait vouloir embrasser la religion catholique; il arriva qu'une fille du sieur *Paul Sirven*, commissaire à terrier du pays de Castres, fut présentée à l'évêque de Castres par une femme qui gouverne sa maison. L'évêque apprenant que cette fille était d'une famille calviniste, la fait enfermer à Castres dans une espèce de couvent qu'on appelle *la maison des régentes*. On instruit à coups de fouet cette jeune fille dans la religion catholique, on la meurtrit de coups, elle devient folle, elle sort de sa prison, & quelque tems après elle va se jetter dans un puits, au milieu de la campagne, loin de la maison de son père, vers un village nommé *Mazamet*. Aussi-tôt le juge du village raisonne ainsi: On va rouer à Toulouse *Calas*, & brûler sa femme, qui sans doute ont pendu leur fils de peur qu'il n'allât à la messe. Je dois donc, à l'exemple de mes supérieurs, en faire autant des *Sirven*, qui sans doute ont noyé leur fille pour la même cause. Il est vrai que je n'ai aucune preuve que le père, la mère & les deux sœurs de cette fille l'ayent assassinée; mais j'entends dire qu'il n'y a pas plus de preuves contre les *Calas*, ainsi je ne risque rien. Peut-être c'en serait trop pour un juge de village de rouer & de brûler; j'aurai au moins le plaisir de pendre toute une famille huguenotte, & je serai payé de mes vacations sur leurs biens confisqués. Pour plus de sûreté, ce fanatique imbecille fait visiter le cadavre par un médecin aussi savant en physique que le juge l'est en jurisprudence. Le médecin tout étonné de ne point trouver l'estomac de la fille rempli d'eau, & ne sachant pas qu'il est impossible que l'eau entre dans un corps dont l'air ne peut sortir, conclut que la fille a été assommée & jettée ensuite dans le puits. Un dévot

du voiſinage aſſure que toutes les familles proteſtantes ſont dans cet uſage. Enfin, après bien des procédures auſſi irregulières que les raiſonnemens étaient abſurdes, le juge décrète de priſe de corps le père, la mère, les ſœurs de la décédée. A cette nouvelle *Sirven* aſſemble ſes amis; tous ſont certains de ſon innocence; mais l'avanture des *Calas* rempliſſait toute la province de terreur: ils conſeillent à *Sirven* de ne point s'expoſer à la démence du fanatiſme: il fuit avec ſa femme & ſes filles: c'était dans une ſaiſon rigoureuſe. Cette troupe d'infortunés eſt dans la néceſſité de traverſer à pied des montagnes couvertes de neige; une des filles de *Sirven*, mariée depuis un an, accouche ſans ſecours dans le chemin, au milieu des glaces. Il faut que toute mourante qu'elle eſt, elle emporte ſon enfant mourant dans ſes bras. Enfin, une des premières nouvelles que cette famille apprend quand elle eſt en lieu de ſûreté, c'eſt que le père & la mère ſont condamnés au dernier ſupplice, & que les deux ſœurs déclarées également coupables, ſont bannies à perpétuité; que leur bien eſt confiſqué, & qu'il ne leur reſte plus rien au monde que l'opprobre & la miſère.

C'eſt ce qu'on peut voir plus au long dans le chef-d'œuvre de Mr. de *Beaumont*, avec les preuves complettes de la plus pure innocence & de la plus déteſtable injuſtice.

La providence qui a permis que les premières tentatives, qui ont produit la juſtification de *Calas* mort ſur la roue en Languedoc, vinſſent du fond des montagnes & des déſerts voiſins de la Suiſſe, a voulu encore que la vengeance des *Sirven* vînt des mêmes ſolitudes. Les enfans de *Calas* s'y réfugièrent, la famille de *Sirven* y chercha un aſyle dans le même tems. Les hommes compatiſſans, & vraiment religieux, qui ont eu la conſolation de ſervir ces deux familles infortunées, & qui les premiers ont reſpecté

leurs désastres & leur vertu, ne purent alors faire présenter des requêtes pour les *Sirven* comme pour les *Calas*, parce que le procès criminel contre les *Sirven* s'instruisit plus lentement & dura plus longtems. Et puis comment une famille errante à quatre cent milles de sa patrie pouvait-elle recouvrer les piéces nécessaires à sa justification? que pouvaient un père accablé, une femme mourante, & qui est en effet morte de sa douleur, & deux filles aussi malheureuses que le père & la mère? Il falait demander juridiquement la copie de leur procès; des formes peut-être nécessaires, mais dont l'effet est souvent d'opprimer l'innocent & le pauvre, ne le permettaient pas. Leurs parens intimidés n'osaient même leur écrire; tout ce que cette famille put apprendre dans un pays étranger, c'est qu'elle avait été condamnée au supplice dans sa patrie. Si on savait combien il a falu de soins & de peines pour arracher enfin quelques preuves juridiques en leur faveur, on en serait effrayé. Par quelle fatalite est-il si aisé d'opprimer & si difficile de secourir?

On n'a pu employer pour les *Sirven* les mêmes formes de justice dont on s'est servi pour les *Calas*, parce que les *Calas* avaient été condamnés par un parlement, & que les *Sirven* ne l'ont été que par des juges subalternes, dont la sentence ressortit à ce même parlement. Nous ne répéterons rien ici de ce qu'a dit l'éloquent & généreux Mr. de *Beaumont*; mais ayant considéré combien ces deux avantures sont étroitement unies à l'intérêt du genre-humain, nous avons cru qu'il est du même intérêt d'attaquer dans sa source le fanatisme qui les a produites. Il ne s'agit que de deux familles obscures; mais quand la créature la plus ignorée meurt de la même contagion qui a longtems désolé la terre, elle avertit le monde entier que ce poison subsiste encore. Tous les hommes doivent se tenir sur leurs gardes: & *s'il est quelques médecins*, ils doivent chercher les remèdes qui peuvent détruire les principes de la mortalité universelle.

Il se peut encore que les formes de la jurisprudence ne permettent pas que la requête des *Sirven* soit admise au conseil du roi de France; mais elle l'est par le public; ce juge de tous les juges a prononcé. C'est donc à lui que nous nous adressons; c'est d'après lui que nous allons parler.

EXEMPLES DU FANATISME EN GÉNÉRAL.

Le genre-humain a toûjours été livré aux erreurs: toutes n'ont pas été meurtrières. On a pu ignorer que notre globe tourne autour du soleil, on a pu croire aux diseurs de bonne avanture, aux revenans; on a pu croire que les oiseaux annoncent l'avenir, qu'on enchante les serpens, que l'on peut faire naitre des animaux bigarrés en présentant aux mères des objets diversement colorés; on a pu se persuader que dans le décours de la lune, la moëlle des os diminue, que les graines doivent pourrir pour germer &c. Ces inepties au moins n'ont produit ni persécutions, ni discordes, ni meurtres.

Il est d'autres démences qui ont troublé la terre, d'autres folies qui l'ont inondée de sang. On ne sait point assez, par exemple, combien de misérables ont été livrés aux bourreaux par des juges ignorans, qui les condamnèrent aux flammes tranquillement & sans scrupule, sur une accusation de sorcellerie. Il n'y a point eu de tribunal dans l'Europe chrêtienne qui ne se soit souille très souvent par de tels assassinats juridiques pendant quinze siécles entiers; & quand je dirai que parmi les chrêtiens il y a eu plus de cent mille victimes de cette jurisprudence idiote & barbare, & que la plûpart étaient des femmes & des filles innocentes, je ne dirai pas encor assez.

Les bibliothèques sont remplies de livres concernant la jurisprudence de la sorcellerie; toutes les dé-

cifions de ces juges y font fondées fur l'exemple des magiciens de *Pharaon*, de la pythoniffe d'Endor, des poffédés dont il eft parlé dans l'Evangile, & des apôtres envoyés expreffément pour chaffer les diables des corps des poffedes. Perfonne n'ofait feulement alléguer, par pitié pour le genre-humain, que DIEU a pu permettre autrefois les poffeffions & les fortilèges, & ne les permettre plus aujourd'hui. Cette diftinction aurait paru criminelle; on voulait abfolument des victimes. Le chriftianifme fut toûjours fouillé de cette abfurde barbarie; tous les péres de l'églife crurent à la magie: plus de cinquante conciles prononcèrent anathême contre ceux qui faifaient entrer le diable dans le corps des hommes par la vertu de leurs paroles. L'erreur univerfelle était facrée; les hommes d'état qui pouvaient détromper les peuples, n'y penfèrent pas, ils étaient trop entraînés par le torrent des affaires. Ils craignaient le pouvoir du préjugé; ils voyaient que ce fanatifme était né du fein de la religion même; ils n'ofaient frapper ce fils dénaturé, de peur de bleffer la mère; ils aimèrent mieux s'expofer à être eux-mêmes les efclaves de l'erreur populaire que la combattre.

Les princes, les rois ont payé chérement la faute qu'ils ont faite d'encourager la fuperftition du vulgaire. Ne fit-on pas croire au peuple de Paris que le roi *Henri III* employait les fortilèges dans fes dévotions? & ne fe fervit-on pas longtems d'opérations magiques pour lui ôter une malheureufe vie que le couteau d'un jacobin trancha plus fûrement que n'eût fait tout l'enfer évoqué par des conjurations?

Des fourbes ne voulurent-ils pas conduire à Rome *Marthe Broffier* la poffédée, pour accufer *Henri IV*, au nom du diable, de n'être pas bon catholique? Chaque année dans ces tems à demi-fauvages, auxquels nous touchons, était marquée par de femblables avantures. Tout ce qui reftait de la ligue à Paris ne pu-

blia-t-il pas que le diable avait tordu le cou à la belle *Gabrielle d'Etrées ?*

On ne devrait pas, dit-on, reproduire aujourd'hui ces hiſtoires ſi honteuſes pour la nature humaine. Et moi je dis qu'il en faut parler mille fois, qu'il faut les rendre ſans ceſſe préſentes à l'eſprit des hommes. Il faut répéter que le malheureux prêtre *Urbain Grandier* fut condamné aux flammes par des juges ignorans & vendus à un miniſtre ſanguinaire. L'innocence de *Grandier* était évidente ; mais des religieuſes aſſuraient qu'il les avait enſorcelées, & c'en était aſſez. On oubliait DIEU pour ne parler que du diable. Il arrivait néceſſairement que les prêtres ayant fait un article de foi du commerce des hommes avec les diables, & les juges regardant ce prétendu crime comme auſſi réel & auſſi commun que le larcin ; il ſe trouva parmi nous plus de ſorciers que de voleurs.

UNE MAUVAISE JURISPRUDENCE MULTIPLIE LES CRIMES.

Ce furent donc nos rituels & notre juriſprudence, fondée ſur le décret de *Gratien*, qui formèrent en effet des magiciens. Le peuple imbécille diſait : Nos prêtres excommunient, exorciſent ceux qui ont fait des pactes avec le diable ; nos juges les font brûler ; il eſt donc très certain qu'on peut faire des marchés avec le diable : or ſi ces marchés ſont ſecrets, ſi *Belzébuth* nous tient parole, nous ſerons enrichis en une ſeule nuit. Il ne nous en coûtera que d'aller au ſabbat ; la crainte d'être découverts ne doit pas l'emporter ſur l'eſpérance des biens infinis que le diable peut nous faire. D'ailleurs *Belzébuth* plus puiſſant que nos juges, nous peut ſecourir contr'eux. Ainſi raiſonnaient ces miſérables ; & plus les juges fanatiques allumaient de buchers, plus il ſe trouvait d'idiots qui les affrontaient.

Mais

Mais il y avait encore plus d'accusateurs que de criminels. Une fille devenait-elle grosse sans que l'on connût son amant, c'était le diable qui lui avait fait un enfant. Quelques laboureurs s'etaient-ils procuré par leur travail une récolte plus abondante que celle de ses voisins, c'est qu'ils étaient sorciers; l'inquisition les brûlait & vendait leur bien à son profit. Le pape déléguait dans toute l'Allemagne & ailleurs, des juges qui livraient les victimes au bras séculier; de sorte que les laïques ne furent très longtems que les archers & les bourreaux des prêtres. Il en est ainsi encore en Espagne, & en Portugal.

Plus une province était ignorante & grossière, plus l'empire du diable y était reconnu. Nous avons un recueil des arrêts rendus en Franche-Comté contre les sorciers, fait en 1607 par un grand juge de St. Claude, nommé *Boguet*, & approuvé par plusieurs évêques. On mettrait aujourd'hui dans l'hôpital des fous, un homme qui écrirait un pareil ouvrage. Mais alors tous les autres juges étaient aussi cruellement insensés que lui. Chaque province eut un pareil régistre. Enfin lorsque la philosophie a commencé à éclairer un peu les hommes, on a cessé de poursuivre les sorciers; & ils ont disparu de la terre.

DES PARRICIDES.

J'ose dire qu'il en est ainsi des parricides. Que les juges du Languedoc cessent de croire légérement que tout père de famille protestant commence par assassiner ses enfans, dès qu'il soupçonne qu'ils ont quelque penchant pour la créance romaine; & alors il n'y aura plus de procès de parricides. Ce crime est encore plus rare en effet que celui de faire un pacte avec le diable; car il se peut que des femmes imbécilles à qui leur curé aura fait accroire dans son prône, qu'on peut

aller coucher avec un bouc au sabbat, conçoivent par ce prône même l'envie d'aller au sabbat & d'y coucher avec un bouc. Il est dans la nature que s'étant frottées d'onguent, elles rêvent pendant la nuit qu'elles ont eu les faveurs du diable. Mais il n'est pas dans la nature que les pères & les mères égorgent leurs enfans pour plaire à DIEU. Et peut-être si l'on continuait à soupçonner qu'il est ordinaire aux protestans d'assassiner leurs enfans de peur qu'ils ne se fassent catholiques, on leur rendrait enfin la religion catholique si odieuse, qu'on pourait venir à bout d'étouffer la nature dans quelques malheureux pères fanatiques, & leur donner la tentation de commettre le crime qu'on suppose si légérement.

Un auteur Italien rapporte qu'en Calabre un moine s'avisa d'aller prêcher de village en village contre la bestialité, & en fit des peintures si vives, qu'il se trouva trois mois après plus de cinquante femmes accusées de cette horreur.

LA TOLÉRANCE PEUT SEULE RENDRE LA SOCIÉTÉ SUPPORTABLE.

C'est une passion bien terrible que cet orgueil qui veut forcer les hommes à penser comme nous; mais n'est-ce pas une extrême folie de croire les ramener à nos dogmes en les révoltant continuellement par les calomnies les plus atroces, en les persécutant, en les traînant aux galères, à la potence, sur la roue & dans les flammes?

Un prêtre Irlandais a écrit depuis peu, dans une brochure, à la vérité ignorée, mais enfin il a écrit, & il a entendu dire à d'autres, que nous venons cent ans trop tard pour élever nos voix contre l'intolérance, que la barbarie a fait place à la douceur, qu'il

n'eſt plus tems de ſe plaindre. Je répondrai à ceux qui parlent ainſi; Voyez ce qui ſe paſſe ſous vos yeux, & ſi vous avez un cœur humain, vous joindrez votre compaſſion à la nôtre. On a pendu en France huit malheureux prédicans depuis l'année 1745. Les billets de confeſſion ont excité mille troubles; & enfin un malheureux fanatique de la lie du peuple ayant aſſaſſiné ſon roi en 1757, a répondu devant le parlement à ſon premier interrogatoire (*a*), qu'il avait commis ce parricide par principe de religion, & il a ajouté ces mots funeſtes; *qui n'eſt bon que pour ſoi n'eſt bon à rien.* De qui les tenait-il? qui faiſait parler ainſi un cuiſtre de collège, un miſerable valet? (*b*) Il a ſoutenu à la torture non-ſeulement que ſon aſſaſſinat était *une œuvre méritoire*, (*c*) mais qu'il l'avait entendu dire à tous les prêtres dans la grande ſalle du palais où l'on rend la juſtice.

La contagion du fanatiſme ſubſiſte donc encore. Ce poiſon eſt ſi peu détruit, qu'un prêtre du pays des *Calas* & des *Sirven* a fait imprimer (*d*) il y a quelques années l'apologie de la St. Barthelemi. Un autre (*e*) a publié la juſtification des meurtriers du curé *Urbain Grandier*; & quand le traité auſſi utile qu'humain de la tolérance a paru en France, on n'a pas oſé en permettre le débit publiquement. Ce traité a fait à la vérité quelque bien, il a diſſipé quelques préjugés, il a inſpiré de l'horreur pour les perſécutions & pour le fanatiſme; mais dans ce tableau des barbaries religieuſes, l'auteur a omis bien des traits qui auraient rendu le tableau plus terrible & l'inſtruction plus frappante.

On a reproché à l'auteur d'avoir été un peu trop loin, lorſque pour montrer combien la perſécution eſt

(*a*) Pag. 131 du procès de *Damiens*.
(*b*) Pag. 135.
(*c*) Pag. 405.

(*d*) L'abbé de Caveirac.
(*e*) L'abbé de la Menardaye.

déteſtable & inſenſée, il introduit un parent de *Ravaillac* propoſant au jéſuite *Le Tellier* d'empoiſonner tous les janſéniſtes. Cette fiction pourait en effet paraître trop outrée à quiconque ne ſait pas juſqu'où peut aller la rage folle du fanatiſme. On ſera bien ſurpris quand on apprendra que ce qui eſt une fiction dans le *Traité de la tolérance*, eſt une vérité hiſtorique.

On voit en effet dans l'*Hiſtoire de la réformation de Suiſſe*, que pour prévenir le grand changement qui était prêt d'éclater, des prêtres ſubornèrent à Genève en 1536 une ſervante, pour empoiſonner trois principaux auteurs de la réforme, & que le poiſon n'ayant pas été aſſez fort, ils en mirent un plus violent dans le pain & le vin de la communion publique, afin d'exterminer en un ſeul matin tous les nouveaux réformés & de faire triompher l'égliſe de DIEU. (*f*)

L'auteur du *Traité de la tolérance* n'a point parlé des ſupplices horribles dans leſquels on a fait périr tant de malheureux aux vallées du Piémont. Il a paſſé ſous ſilence le maſſacre de ſix cent habitans de la Valteline, hommes, femmes, enfans, que les catholiques égorgèrent un dimanche au mois de Septembre 1620. Je ne dirai pas que ce fût avec l'aveu & avec le ſecours de l'archevêque de Milan, *Charles Borromée*, dont on a fait un ſaint. Quelques écrivains paſſionnés ont aſſuré ce fait, que je ſuis très loin de croire; mais je dis qu'il n'y a guère dans l'Europe de ville & de bourg où le ſang n'ait coulé pour des querelles de religion; je dis que l'eſpèce humaine en a ſenſiblement diminué, parce qu'on maſſacrait les femmes & les filles, auſſi-bien que les hommes: je dis que l'Europe ſerait plus peuplée d'un tiers s'il n'y avait point eu d'argumens théologiques. Je dis enfin que

(*f*) Ruchat tom. I. pag. 2. 4. 5. 6 & 7. Roſet tom. III. pag. 13. Savion tom. III. pag. 126. Mſſ. Chouet pag. 26. avec les preuves du procès.

loin d'oublier ces tems abominables, il faut les remettre fréquemment sous nos yeux, pour en inspirer une horreur éternelle, & que c'est à notre siécle à faire amende honorable par la tolérance, pour ce long amas de crimes que l'intolérance a fait commettre pendant seize siécles de barbarie.

Qu'on ne dise donc point qu'il ne reste plus de traces du fanatisme affreux de l'intolérantisme; elles sont encore partout; elles sont dans les pays mêmes qui passent pour les plus humains. Les prédicans luthériens & calvinistes, s'ils étaient les maîtres, seraient peut-être aussi impitoyables, aussi durs, aussi insolens qu'ils reprochent à leurs antagonistes de l'être. La loi barbare, qu'aucun catholique ne peut demeurer plus de trois jours dans certains pays protestans, n'est point encor révoquée. Un Italien, un Français, un Autrichien, ne peut posséder une maison, un arpent de terre dans leur territoire, tandis qu'au moins on permet en France qu'un citoyen inconnu de Genève ou de Schaffouse achète des terres seigneuriales. Si un Français au contraire voulait acheter un domaine dans les républiques protestantes dont je parle, & si le gouvernement fermait sagement les yeux, il y a encore des ames de boue qui s'éléveraient contre cette humanité tolérante.

DE CE QUI FOMENTE PRINCIPALEMENT L'INTOLÉRANCE, LA HAINE ET L'INJUSTICE.

Un des grands alimens de l'intolérance & de la haine des citoyens contre leurs compatriotes, est ce malheureux usage de perpétuer les divisions par des monumens & par des fêtes. Telle est la procession annuelle de Toulouse, dans laquelle on remercie DIEU solemnellement de quatre mille meurtres: elle a été défendue par plusieurs ordonnances des rois, & n'a point été encor abolie. On insulte dévotement chaque

année la religion & le trône par cette cérémonie barbare ; l'insulte redouble à la fin du siécle avec la solemnité. Ce sont-là les jeux séculaires de Toulouse: elle demande alors une indulgence plénière au pape en faveur de la procession. Elle a besoin sans doute d'indulgence ; mais on n'en mérite pas quand on éternise le fanatisme.

La dernière cérémonie séculaire se fit en 1762, au tems même où l'on fit expirer *Calas* sur la roue. On remerciait DIEU d'un côté, & de l'autre on massacrait l'innocence. La postérité poura-t-elle croire à quel excès se porte de nos jours la superstition dans cette malheureuse solemnité ?

D'abord les savetiers, en habit de cérémonie, portent la tête du premier évêque de Toulouse, prince du Péloponèse, qui siégeait incontestablement à Toulouse avant la mort de JESUS-CHRIST. Ensuite viennent les couvreurs chargés des os de tous les enfans qu'*Hérode* fit égorger, il y a dix-sept cent soixante & six ans ; & quoique ces enfans ayent été enterrés à Ephèse, comme les onze mille vierges à Cologne, au vu & au su de tout le monde, ils n'en sont pas moins enchâssés à Toulouse.

Les fripiers étalent un morceau de la robe de la vierge.

Les reliques de *St. Pierre* & de *St. Paul* sont portées par les frères tailleurs.

Trente corps morts paraissent ensuite dans cette marche. Plût-à-DIEU qu'on s'en tint à ces spectacles ! La piété trompée n'en est pas moins piété. Le sot peuple peut à toute force remplir ses devoirs (surtout quand la police est exacte), quoiqu'il porte en procession les os des quatorze mille enfans tués par l'ordre sensé d'*Hérode* dans Bethléem. Mais

tant de corps morts qui ne servent en ce jour qu'à renouveller la mémoire de quatre mille citoyens égorgés en 1562, ne peuvent faire sur les cerveaux des vivans qu'une impression funeste. Ajoutez que les pénitens blancs & noirs marchans à cette procession avec un masque de drap sur le visage, ressemblent à des revenans qui augmentent l'horreur de cette fête lugubre. On en sort la tête remplie de fantômes, le cœur saisi de l'esprit de fanatisme & rempli de fiel contre ses frères que cette procession outrage. C'est ainsi qu'on sortait autrefois de la chambre des méditations chez les jésuites ; l'imagination s'enflamme à ces objets, l'ame devient atroce & implacable.

Malheureux humains ! ayez des fêtes qui adoucissent les mœurs, qui portent à la clémence, à la douceur, à la charité. Célébrez la journée de Fontenoi, où tous les ennemis blessés furent portés avec les nôtres dans les mêmes maisons, dans les mêmes hôpitaux, où ils furent traités, soignés avec le même empressement.

Célébrez la générosité des Anglais qui firent une souscription en faveur de nos prisonniers dans la dernière guerre.

Célébrez les bienfaits dont *Louis XV* a comblé la famille *Calas*, & que cette fête soit une éternelle réparation de l'injustice.

Célébrez les institutions bienfaisantes & utiles des invalides, des demoiselles de St. Cyr, des gentilshommes de l'école militaire. Que vos fêtes soient les commémorations des actions vertueuses, & non de la haine, de la discorde, de l'abrutissement, & du meurtre, & du carnage.

CAUSES ÉTRANGES DE L'INTOLÉRANCE.

Je ſuppoſe qu'on raconte toutes ces choſes à un Chinois, à un Indien de bon ſens, & qu'il ait la patience de les écouter; je ſuppoſe qu'il veuille s'informer pourquoi on a tant perſécuté en Europe, pourquoi des haines ſi invétérées éclatent encore, d'où ſont partis tant d'anathêmes réciproques, tant d'inſtructions paſtorales qui ne ſont que des libelles diffamatoires, tant de lettres de cachet qui ſous *Louis XIV* ont rempli les priſons & les déſerts, il faudra bien qu'on lui réponde. On lui dira donc en rougiſſant; Les uns croyent à la grace verſatile, les autres à la grace efficace. On dit dans Avignon que JESUS eſt mort pour tous, & dans un fauxbourg de Paris, qu'il eſt mort pour pluſieurs. Là on aſſure que le mariage eſt le ſigne viſible d'une choſe inviſible; ici on prétend qu'il n'y a rien d'inviſible dans cette union. Il y a des villes où les apparences de la matière peuvent ſubſiſter ſans que la matière apparente exiſte, & où un corps peut être en mille endroits différens. Il y a d'autres villes où l'on croit la matière pénétrable: & pour comble enfin, il y a dans ces villes de grands édifices où l'on enſeigne une choſe, & d'autres édifices où il faut croire une choſe toute contraire. On a une différente manière d'argumenter, ſelon qu'on porte une robe blanche, griſe ou noire, ou ſelon qu'on eſt affublé d'un manteau ou d'une chaſuble. Ce ſont-là les raiſons de cette intolérance réciproque qui rend éternellement ennemis les ſujets d'un même état; & par un renverſement d'eſprit inconcevable on laiſſe ſubſiſter ces ſemences de diſcorde.

Certainement l'Indien ou le Chinois ne poura comprendre qu'on ſe ſoit perſécuté, égorgé ſi longtems pour de telles raiſons. Il penſera d'abord que cet horrible acharnement ne peut avoir d'autre ſource que

dans des principes de morale entiérement opposés. Il sera bien surpris, quand il apprendra que nous avons tous la même morale, la même qu'on professa de tout tems à la Chine & dans les Indes, la même qui a gouverné tous les peuples. Qu'il devra nous plaindre alors & nous mépriser, en voyant que cette morale uniforme & éternelle n'a pu ni nous réunir, ni nous adoucir, & que les subtilités scholastiques ont fait des monstres de ceux qui en s'attachant simplement à cette même morale auraient été des frères !

Tout ce que je dis ici à l'occasion des *Calas* & des *Sirven*, on aurait dû le dire pendant quinze cent années, depuis les querelles d'*Athanase* & d'*Arius*, que l'empereur *Constantin* traita d'abord d'insensées, jusqu'à celles du jésuite *Le Tellier*, & du janséniste *Quesnel*, & des billets de confession. Non, il n'y a pas une seule dispute théologique qui n'ait eu des suites funestes. On en compilerait vingt volumes; mais je veux finir par celle des cordeliers & des jacobins, qui prépara la réformation de la puissante république de Berne. C'est de mille histoires de cette nature la plus horrible, la plus sacrilège, & en même tems la plus avérée.

DIGRESSION SUR LES SACRILÈGES QUI AMENÈRENT LA RÉFORMATION DE BERNE.

On sait assez que les cordeliers ou franciscains, & les jacobins ou dominicains, se détestaient réciproquement depuis leur fondation. Ils étaient divisés sur plusieurs points de théologie, autant que sur l'intérêt de leur besace. Leur principale querelle roulait sur l'état de *Marie* avant qu'elle fût née. Les frères cordeliers assuraient que *Marie* n'avait pas péché dans le ventre de sa mère; les frères jacobins le niaient. Il n'y eut jamais peut-être de question plus ridicule,

& ce fut cela même qui rendit ces deux ordres de moines irréconciliables.

Un cordelier prêchant à Francfort en 1503 sur l'immaculée conception de *Marie*, vit entrer dans l'église un dominicain nommé Vigam; *Sainte Vierge*, s'écria-t-il, *je te remercie de n'avoir pas permis que je fusse d'une secte qui te deshonore toi & ton fils!* Vigam lui répondit qu'il en avait menti; le cordelier descendit de sa chaire, un crucifix de fer a la main; il en frappa si rudement le jacobin *Vigam*, qu'il le laissa presque mort sur la place; après quoi il acheva son sermon sur la vierge.

Les jacobins s'assemblèrent en chapitre pour se venger; & dans l'espérance d'humilier davantage les cordeliers, ils résolurent de faire des miracles. Après plusieurs essais infructueux, ils trouvèrent enfin une occasion favorable dans Berne.

Un de leurs moines confessait un jeune tailleur imbécille nommé *Jetzer*, très dévot d'ailleurs à la vierge *Marie* & à *Ste. Barbe.* Cet idiot leur parut un excellent sujet à miracles. Son confesseur lui persuada que la vierge & *Ste. Barbe* lui ordonnaient expressément de se faire jacobin & de donner tout son argent au couvent. *Jetzer* obéit, il prit l'habit. Quand on eut bien éprouvé sa vocation, quatre jacobins, dont les noms sont au procès, se déguisèrent plusieurs fois comme ils purent, l'un en ange, l'autre en ame du purgatoire, un troisiéme en vierge *Marie*, & le quatriéme en *Ste. Barbe.*

Le résultat de toutes ces apparitions qui seraient trop ennuyeuses à décrire, fut qu'enfin la vierge lui avoua qu'elle était née dans le péché originel, qu'elle aurait été damnée, si son fils qui n'était pas encore au monde, n'avait pas eu l'attention de la régénérer immédiatement après qu'elle fut née; que les cordeliers

étaient des impies qui offenſaient grièvement ſon fils, en prétendant que ſa mère avait été conçue ſans péché mortel, & qu'elle le chargeait d'annoncer cette nouvelle à tous les ſerviteurs de DIEU & de *Marie* dans Berne.

Jetzer n'y manqua pas. *Marie* pour le remercier lui apparut encore, accompagnée de deux anges robuſtes & vigoureux; elle lui dit qu'elle venait lui imprimer les ſaints ſtigmates de ſon fils pour preuve de ſa miſſion & pour ſa récompenſe. Les deux anges le lièrent; la vierge lui enfonça des clous dans les pieds & dans les mains. Le lendemain on expoſa publiquement ſur l'autel frère *Jetzer*, tout ſanglant des faveurs céleſtes qu'il avait reçues. Les dévotes vinrent en foule baiſer ſes plaies. Il fit autant de miracles qu'il voulut; mais les apparitions continuant toûjours, *Jetzer* reconnut enfin la voix du ſous-prieur ſous le maſque qui le cachait; il cria, il menaça de tout révéler; il ſuivit le ſous-prieur juſques dans ſa cellule, il y trouva ſon confeſſeur, *Ste. Barbe* & les deux anges qui buvaient avec des filles.

Les moines découverts n'avaient plus d'autre parti à prendre que celui de l'empoiſonner: ils ſaupoudrèrent une hoſtie de ſublimé corroſif; *Jetzer* la trouva d'un ſi mauvais goût qu'il ne put l'avaler; il s'enfuit hors de l'égliſe, en criant aux empoiſonneurs & aux ſacrilèges. Le procès dura deux ans; il falut plaider devant l'évêque de Lauſanne; car il n'était pas permis alors à des ſéculiers d'oſer juger des moines. L'évêque prit le parti des dominicains; il jugea que les apparitions étaient véritables, & que le pauvre *Jetzer* était un impoſteur; il eut même la barbarie de faire mettre cet innocent à la torture; mais les dominicains ayant enſuite eu l'imprudence de le dégrader & de lui ôter l'habit d'un ordre ſi ſaint, *Jetzer* étant redevenu ſéculier par cette manœuvre, le conſeil de Berne s'aſſura de ſa perſonne, reçut ſes dépoſitions, & vérifia

ce long tiſſu de crimes ; il falut faire venir des juges eccléſiaſtiques de Rome ; il les força par l'évidence de la vérité à livrer les coupables au bras ſéculier ; ils furent brûlés le 31 May 1509 à la porte de Marſilly. Tout le procès eſt encore dans les archives de Berne, & il a été imprimé pluſieurs fois.

DES SUITES DE L'ESPRIT DE PARTI ET DU FANATISME.

Si une ſimple diſpute de moines a pu produire de ſi étranges abominations, ne ſoyons point étonnés de la foule des crimes que l'eſprit de parti a fait naître entre tant de ſectes rivales : craignons toûjours les excès où conduit le fanatiſme. Qu'on laiſſe ce monſtre en liberté, qu'on ceſſe de couper ſes griffes & de briſer ſes dents, que la raiſon ſi ſouvent perſécutée ſe taiſe, on verra les mêmes horreurs qu'aux ſiecles paſſes ; le germe ſubſiſte ; ſi vous ne l'étouffez pas, il couvrira la terre.

Jugez donc enfin, lecteurs ſages, lequel vaut le mieux, d'adorer DIEU avec ſimplicité, de remplir tous les devoirs de la ſociété ſans agiter des queſtions auſſi funeſtes qu'incompréhenſibles, & d'être juſtes & bienfaiſans, ſans être d'aucune faction, que de vous livrer à des opinions fantaſtiques qui conduiſent les ames faibles à un entouſiaſme deſtructeur & aux plus déteſtables atrocités.

Je ne crois point m'être écarté de mon ſujet, en rapportant tous ces exemples, en recommandant aux hommes la religion qui les unit, & non pas celle qui les diviſe ; la religion qui n'eſt d'aucun parti, qui forme des citoyens vertueux, & non d'imbécilles ſcholaſtiques ; la religion qui tolère, & non celle qui perſécute ; la religion qui dit que toute la

loi confiste à aimer DIEU & son prochain, & non celle qui fait de DIEU un tyran & de son prochain un amas de victimes.

Ne faisons point ressembler la religion à ces nymphes de la fable qui s'accouplèrent avec des animaux & qui enfantèrent des monstres.

Ce sont les moines surtout, qui ont perverti les hommes. Le sage & profond *Leibnitz* l'a prouvé évidemment. Il a fait voir que le dixiéme siécle, qu'on appelle *le siécle de fer*, était bien moins barbare que le treiziéme & les suivans, où naquirent ces multitudes de gueux qui firent vœu de vivre aux dépens des laïques & de tourmenter les laïques. Ennemis du genre-humain, ennemis les uns des autres & d'eux-mêmes, incapables de connaître les douceurs de la société, il falait bien qu'ils la haïssent. Ils déployent entr'eux une dureté dont chacun d'eux gémit & que chacun d'eux redouble. Tout moine secoue la chaîne qu'il s'est donnée, en frappe son confrère, & en est frappé à son tour. Malheureux dans leurs sacrés repaires, ils voudraient rendre malheureux les autres hommes. Leurs cloîtres sont le séjour du repentir, de la discorde & de la haine. Leur jurisdiction secrette est celle de *Maroc* & d'*Alger*. Ils enterrent pour la vie dans des cachots, ceux de leurs frères qui peuvent les accuser. Enfin ils ont inventé l'inquisition.

Je sais que dans la multitude de ces misérables qui infectent la moitié de l'Europe, & que la séduction, l'ignorance, la pauvreté ont précipité dans des cloîtres à l'âge de quinze ans, il s'est trouvé des hommes d'un rare mérite, qui se sont élevés au-dessus de leur état, & qui ont rendu service à leur patrie. Mais j'ose assurer que tous les grands-hommes dont le mérite a percé du cloître dans le monde, ont tous été persécutés par leurs confrères. Tout savant, tout hom-

me de génie y essuye plus de dégoûts, plus de traits de l'envie, qu'il n'en aurait éprouvé dans le monde. L'ignorant & le fanatique qui soutiennent les intérêts de la besace, y ont plus de considération que n'en aurait le plus grand génie de l'Europe ; l'horreur qui règne dans ces cavernes parait rarement aux yeux des séculiers : & quand elle éclate, c'est par des crimes qui étonnent. On a vu au mois de May de cette année huit de ces malheureux, qu'on nomme *capucins*, accusés d'avoir égorgé leur supérieur dans Paris.

Cependant par une fatalité étrange, des pères, des mères, des filles disent à genoux tous leurs secrets à ces hommes, le rebut de la nature, qui tous souillés de crimes, se vantent de remettre les péchés des hommes au nom du DIEU qu'ils font de leurs propres mains.

Combien de fois ont-ils inspiré à ceux qu'ils appellent leurs *pénitens* toute l'atrocité de leur caractère? C'est par eux que sont fomentées principalement ces haines religieuses qui rendent la vie si amère. Les juges qui ont condamné les *Calas* & les *Sirven* se confessent à des moines : ils ont donné deux moines à *Calas* pour l'accompagner au supplice. Ces deux hommes, moins barbares que leurs confrères, avouèrent d'abord que *Calas* en expirant sur la roue avait invoqué DIEU avec la résignation de l'innocence. Mais quand nous leur avons demandé une attestation de ce fait, ils l'ont refusée ; ils ont craint d'être punis par leurs supérieurs, pour avoir dit la vérité.

Enfin, qui le croirait ? après le jugement solemnel rendu en faveur des *Calas*, il s'est trouvé un jésuite Irlandais, qui, dans la plus insipide des brochures, a osé dire que les défenseurs des *Calas* & les maîtres des requêtes qui ont rendu justice à leur innocence, étaient des ennemis de la religion.

Les catholiques répondent à tous ces reproches, que les proteſtans en méritent d'auſſi violens. Les meurtres de *Servet* & de *Barnevelt*, diſent-ils, valent bien ceux du conſeiller *Dubourg*. On peut oppoſer la mort de *Charles I* à celle de *Henri III*. Les ſombres fureurs des presbytériens d'Angleterre, la rage des cannibales des Cévennes, ont égalé les horreurs de la St. Barthelemi.

Comparez les ſectes, comparez les tems, vous trouverez partout, depuis ſeize cent années, une meſure à-peu-près égale d'abſurdités & d'horreurs, partout des races d'aveugles ſe déchirant les uns les autres dans la nuit qui les environne. Quel livre de controverſe n'a pas été écrit avec le fiel ? & quel dogme théologique n'a pas fait répandre du ſang ? C'était la ſuite néceſſaire de ces terribles paroles ; *Quiconque n'écoute pas l'égliſe ſoit regardé comme un payen & un publicain.* Chaque parti prétendait être l'égliſe ; chaque parti a donc dit toûjours ; Nous abhorrons les commis de la douane, il nous eſt enjoint de traiter quiconque n'eſt pas de notre avis, comme les contrebandiers traitent les commis de la douane quand ils ſont les plus forts. Ainſi partout le premier dogme a été celui de la haine.

Lorſque le roi de Pruſſe entra pour la première fois dans la Siléſie, une bourgade proteſtante, jalouſe d'un village catholique, vint demander humblement au roi la permiſſion de tout tuer dans ce village. Le roi répondit aux députés ; Si ce village venait me demander la permiſſion de vous égorger, trouveriez-vous bon que je la lui accordaſſe ? Oh, gracieuſe majeſté ! répliquèrent les députés, cela eſt bien différent, nous ſommes la véritable égliſe.

REMÈDES CONTRE LA RAGE DES AMES.

La rage du préjugé qui nous porte à croire coupables tous ceux qui ne font pas de notre avis, la rage de la fuperftition, de la perfécution, de l'inquifition, eft une maladie épidémique qui a régné en divers tems, comme la pefte; voici les préfervatifs reconnus pour les plus falutaires. Faites-vous rendre compte d'abord des loix romaines jufqu'à *Théodofe*, vous ne trouverez pas un feul édit pour mettre à la torture ou crucifier ou rouer ceux qui ne font accufés que de penfer différemment de vous, & qui ne troublent point la fociété par des actions de défobéiffance, & par des infultes au culte public autorifé par les loix civiles. Cette première réflexion adoucira un peu les fymptomes de la rage.

Raffemblez plufieurs paffages de *Ciceron*, & commencez par celui-ci: *Superftitio inftat & urget, & quocumque te verteris perfequitur, &c.* (g) Si vous laiffez entrer chez vous la fuperftition, elle vous pourfuivra partout; elle ne vous laiffera point de relâche. Cette précaution fera très utile contre la maladie qu'il faut traiter.

N'oubliez pas *Sénèque*, qui dans fa XCV^e^. épitre s'exprime ainfi; *Voulez-vous avoir* DIEU *propice? Soyez juftes; on l'honore affez quand on l'imite. Vis Deum propitiari? bonus efto; fatis illum coluit quifquis imitatus eft.*

Quand vous aurez choifi de quoi faire une provifion de ces remèdes antiques qui font innombrables, paffez enfuite au bon évêque *Sinéfius*, qui dit à ceux qui voulaient le confacrer; *Je vous avertis que je ne veux ni tromper ni forcer la confcience de perfonne; je fouffrirai*

(g) *Cic. de Divinatione.*

rai que chacun demeure paisiblement dans son opinion, & je demeurerai dans les miennes. Je n'enseignerai rien de ce que je ne crois pas. Si vous voulez me consacrer à ces conditions, j'y consens ; sinon, je renonce à l'évêché.

Descendez aux modernes, prenez des préservatifs dans l'archevêque *Tillotson*, le plus sage & le plus éloquent prédicateur de l'Europe.

Toutes les sectes, dit-il (*b*), *s'échauffent avec d'autant plus de fureur, que les objets de leur emportement sont moins raisonnables. All sects are commonly most hat and furious for those things for which there is least reason.*

Il vaudrait mieux, dit-il ailleurs, *être sans révélation, il vaudrait mieux s'abandonner aux sages principes de la nature qui inspirent la douceur, l'humanité, la paix, & qui font le bonheur de la société, que d'être guidés par une religion qui porte dans les ames une fureur si sauvage. Better it were that there were no reveal'd religion ; and that human nature, were left to the conduct of ist own principles mild and mercifull and conducive to the happiness of society, than to be acted by a religion which inspires men with so wiild a fury.* Remarquez bien ces paroles mémorables ; elles ne veulent pas dire que la raison humaine est préférable à la révélation ; elles signifient que s'il n'y avait point de milieu entre la raison & l'abus d'une révélation qui ne ferait que des fanatiques, il vaudrait cent fois mieux se livrer à la nature qu'à une religion tyrannique & persécutrice.

Je vous recommande encor ces vers que j'ai lus dans un ouvrage qui est à la fois très pieux & très philosophique.

(*b*) Sixiéme sermon.

A la religion diſcrétement fidèle,
Sois doux, compatiſſant, ſage, indulgent comme elle;
Et ſans noyer autrui ſonge à gagner le port:
Qui pardonne a raiſon, & la colère a tort.
Dans nos jours paſſagers de peines, de miſères,
Enfans du même DIEU, vivons du moins en frères,
Aidons-nous l'un & l'autre à porter nos fardeaux.
Nous marchons tous courbés ſous le poids de nos maux;
Mille ennemis cruels aſſiégent notre vie,
Toûjours par nous maudite, & toûjours ſi chérie:
Notre cœur égaré, ſans guide & ſans appui,
Eſt brûlé de déſirs, ou glacé par l'ennui.
Nul de nous n'a vécu ſans connaître les larmes.
De la ſociété les ſecourables charmes
Conſolent nos douleurs au moins quelques inſtans,
Remède encor trop faible à des maux ſi conſtans.
Ah! n'empoiſonnons pas la douceur qui nous reſte.
Je crois voir des forçats dans un cachot funeſte,
Se pouvant ſecourir, l'un ſur l'autre acharnés,
Combattre avec les fers dont ils ſont enchaînés.

Quand vous aurez nourri votre eſprit de cent paſſages pareils, faites encor mieux; mettez-vous au régime de penſer par vous-même; examinez ce qui vous revient de vouloir dominer ſur les conſciences. Vous ſerez ſuivi de quelques imbécilles; & vous ſerez en horreur à tous les eſprits raiſonnables. Si vous êtes perſuadé, vous êtes un tyran d'exiger que les autres ſoient perſuadés comme vous. Si vous ne croyez pas, vous êtes un monſtre d'enſeigner ce que vous mépriſez, & de perſécuter ceux mêmes dont vous partagez les opinions. En un mot, la tolérance mutuelle eſt l'unique remède aux erreurs qui pervertiſſent l'eſprit des hommes d'un bout de l'univers à l'autre.

Le genre-humain eſt ſemblable à une foule de voya-

geurs qui ſe trouvent dans un vaiſſeau; ceux-là ſont à la pouppe, d'autres à la proue, pluſieurs à fond de cale & dans la ſentine. Le vaiſſeau fait eau de tous côtés; l'orage eſt continuel; miſérables paſſagers qui ſerons tous engloutis! faut-il qu'au-lieu de nous porter les uns aux autres les ſecours néceſſaires qui adouciraient le paſſage, nous rendions notre navigation affreuſe! Mais celui-ci eſt neſtorien, cet autre eſt juif, en voilà un qui croit à un Picard, un autre à un natif d'Iſlebe; ici eſt une famille d'ignicoles; là ſont des muſulmans; à quatre pas voilà des anabatiſtes. Eh, qu'importent leurs ſectes? Il faut qu'ils travaillent tous à calfater le vaiſſeau, & que chacun, en aſſurant la vie de ſon voiſin pour quelques momens, aſſure la ſienne; mais ils ſe querellent, & ils périſſent.

CONCLUSION.

Après avoir montré aux lecteurs cette chaîne de ſuperſtitions qui s'étend de ſiécle en ſiécle juſqu'à nos jours, nous implorons les ames nobles & compatiſſantes, faites pour ſervir d'exemple aux autres; nous les conjurons de daigner ſe mettre à la tête de ceux qui ont entrepris de juſtifier & de ſecourir la famille des *Sirven*. L'avanture effroyable des *Calas*, à laquelle l'Europe s'eſt intéreſſée, n'aura point épuiſé la compaſſion des cœurs ſenſibles: & puiſque la plus horrible injuſtice s'eſt multipliée, la pitié vertueuſe redoublera.

On doit dire à la louange de notre ſiécle, & à celle de la philoſophie, que les *Calas* n'ont reçu les ſecours qui ont réparé leur malheur, que des perſonnes inſtruites & ſages qui foulent le fanatiſme à leurs pieds. Pas un de ceux qu'on appelle *dévots*, je le dis avec douleur, n'a eſſuyé leurs larmes ni rempli leur bourſe. Il n'y a que les eſprits raiſonnables qui penſent

noblement ; des têtes couronnées, des ames dignes de leur rang, ont donné à cette occasion de grands exemples ; leurs noms seront marqués dans les fastes de la philosophie, qui consiste dans l'horreur de la superstition, & dans cette charité universelle que *Ciceron* recommande ; *caritas humani generis :* charité dont la théologie s'est approprié le nom, comme s'il n'appartenait qu'à elle, mais dont elle a proscrit trop souvent la réalité ; charité, amour du genre-humain, vertu inconnue aux trompeurs, aux pédans qui argumentent, aux fanatiques qui persécutent.

LETTRE (a)

DE MR. LE MARQUIS DARGENCE, BRIGADIER DES ARMÉES DU ROI.

J'Ai lu dans une feuille, mon vertueux ami, intitulée *l'Année littéraire*, une satyre à l'occasion de la justice rendue à la famille des *Calas* par le tribunal suprême de messieurs les maîtres des requêtes ; elle a indigné tous les honnêtes gens ; on m'a dit que c'est le fort de ces feuilles.

L'auteur, par une ruse à laquelle personne n'est jamais pris, feint qu'il a reçu de Languedoc une lettre d'un philosophe protestant ; il fait dire à ce prétendu philosophe, que si on avait jugé les *Calas* sur une lettre de Mr. de *Voltaire*, qui a couru dans l'Europe, on aurait eu une fort mauvaise idée de leur cause. L'auteur des feuilles n'ose pas attaquer messieurs les mai-

(*a*) Quoique cette lettre dût être imprimée dans le recueil du procès des *Calas*, cependant nous avons cru devoir l'insérer ici en faveur des lecteurs qui ne la connaissent pas.

tres des requêtes directement, mais il femble espérér que les traits qu'il porte à Mr. de *Voltaire*, retomberont fur eux, puisque Mr. de *Voltaire* avait agi fur les mêmes preuves.

Il commence par vouloir détruire la présomption favorable que tous les avocats ont si bien fait valoir, qu'il n'eft pas naturel qu'un père affaffine fon fils, fur le foupçon que ce fils veut changer de religion. Il oppofe à cette probabilité reconnue de tout le monde, l'exemple de *Junius Brutus*, qu'on prétend avoir condamné fon fils à la mort. Il s'aveugle au point de ne pas voir que *Junius Brutus* était un juge qui facrifia, en gémiffant, la nature à fon devoir. Quelle comparaifon entre une fentence févère & un affaffinat exécrable ! entre le devoir & un parricide ! & quel parricide encore ! Il falait, s'il eût été en effet executé, que le père & la mère, un frère & un ami, en euffent été également coupables.

Il pouffe la démence jufqu'à ofer dire, que fi les fils de *Jean Calas* ont affuré qu'il n'y eut *jamais de père plus tendre & plus indulgent*, *& qu'il n'avait jamais battu un feul de fes enfans*, c'eft plutôt une preuve de fimplicité de croire cette dépofition, qu'une preuve de l'innocence des accufés.

Non, ce n'eft pas une preuve juridique complette, mais c'eft la plus grande des probabilités; c'eft un motif puiffant d'examiner; & il ne s'agiffait alors pour Mr. de *Voltaire*, que de chercher des motifs qui le déterminaffent à entreprendre une affaire fi intéreffante, dans laquelle il fournit depuis des preuves complettes, qu'il fit recueillir à Toulouse.

Voici quelque chofe de plus révoltant encore. Mr. de *Voltaire*, chez qui je paffai trois mois auprès de Genève, lorfqu'il entreprit cette affaire, exigea avant

de s'y expoſer, que Mde. *Calas*, qu'il ſavait être une dame très religieuſe, jurât au nom du DIEU qu'elle adore, que ni ſon mari ni elle n'étaient coupables. Ce ſerment était du plus grand poids, car il n'était pas poſſible que Mde. *Calas* fît un faux ſerment, pour venir à Paris s'expoſer au ſupplice; elle était hors de cauſe; rien ne la forçait à faire la démarche hazardeuſe de recommencer un procès criminel, dans lequel elle aurait pu ſuccomber. L'auteur des feuilles ne ſait pas ce qu'il en coûterait à un cœur qui craint DIEU, de ſe parjurer; il dit que c'eſt là un mauvais raiſonnement, *que c'eſt comme ſi quelqu'un aurait interrogé un des juges qui condamnèrent* Calas *&c.*

Peut-on faire une comparaiſon auſſi abſurde? Sans doute le juge fera ſerment qu'il a jugé ſuivant ſa conſcience; mais cette conſcience peut avoir été trompée par de faux indices, au-lieu que Mde. *Calas* ne ſaurait ſe tromper ſur le crime qu'on imputait alors à ſon mari, & même à elle. Un accuſé ſait très bien dans ſon cœur s'il eſt coupable ou non; mais le juge ne peut le ſavoir que par des indices ſouvent équivoques. Le faiſeur de feuilles a donc raiſonné avec autant de ſottiſe que de malignité, car je dois appeller les choſes par leur nom.

Il oſe nier qu'on ait cru dans le Languedoc, que les proteſtans ont *un point de leur ſecte qui leur permet de donner la mort à leurs enfans qu'ils ſoupçonnent de vouloir changer de religion*, *&c.*: ce ſont les paroles de ce folliculaire.

Il ne ſait donc pas que cette accuſation fut ſi publique & ſi grave, que Mr. *Sudre*, fameux avocat de Toulouſe, dont nous avons un excellent mémoire en faveur de la famille *Calas*, réfute cette erreur populaire, page 59, 60 & 61 de ſon factum. Il ne ſait donc pas que l'égliſe de Genève fut obligée d'envoyer à Tou-

louſe une proteſtation ſolemnelle contre une ſi horrible accuſation.

Il oſe plaiſanter dans une affaire auſſi importante, ſur ce qu'on écrivait à l'ancien gouverneur du Languedoc & à celui de Provence, pour obtenir, par leur crédit, des informations ſur leſquelles on pût compter : que pouvait-on faire de plus ſage ?

Je ne dirai rien des petites ſottiſes littéraires que cet homme ajoute dans ſa miſérable feuille. L'innocence des *Calas*, l'arrêt ſolemnel de meſſieurs les maîtres des requêtes ſont trop reſpectables, pour que j'y mêle des objets ſi vains. Je ſuis ſeulement étonné qu'on ſouffre dans Paris une telle inſolence, & qu'un malheureux, qui manque à la fois à l'humanité & au reſpect qu'il doit au conſeil, abuſe impunément, juſqu'à ce point, du mépris qu'on a pour lui.

Je demande pardon à Mr. de *Voltaire* d'avoir mêlé ici ſon nom avec celui d'un homme tel que *Fréron* ; mais puiſqu'on ſouffre à Paris que les écrivains les plus deshonorés outragent le mérite le plus reconnu, j'ai cru qu'il était permis à un militaire, que l'honneur anime, de dire ce qu'il penſe ; & j'en ſuis ſi perſuadé, que vous pouvez, mon cher philoſophe, faire part de mes réflexions à tous ceux qui aiment la vérité.

Vous ſavez à quel point je vous ſuis attaché.

DARGENCE.

Au château de Dirac, ce 20 Juillet 1765.

LETTRE DE L'AUTEUR, À MONSIEUR LE MARQUIS DARGENCE.

24 *Auguste* 1765.

LA lettre que vous avez daigné écrire, Mr. le marquis, est digne de votre cœur, & de votre raison superieure. J'ai appris par cette lettre l'insolente bassesse de *Fréron* que j'ignorais. Je n'ai jamais lu ses feuilles; le hazard qui vous en a fait tomber une entre les mains, ne m'a jamais si mal servi; mais vous avez tiré de l'or de son fumier, en confondant ses calomnies.

Si cet homme avait lu la lettre que Mde. *Calas* écrivit de la retraite où elle était mourante, & dont on la tira avec tant de peine; s'il avait vu la candeur, la douleur, la résignation qu'elle mettait dans le récit du meurtre de son fils & de son mari, & cette vérité irrésistible avec laquelle elle prenait DIEU à témoin de son innocence, je sais bien que cet homme n'en aurait pas été touché, mais il aurait entrevu que les cœurs honnêtes devaient en être attendris & persuadés.

Ce n'est pas aux tyrans à sentir la nature.
Ce n'est pas aux fripons à sentir la vertu.

Quant à Mr. le maréchal de *Richelieu* & à Mr. le duc de *Villars*, dont il tâche, dites-vous, d'avilir la protection, & de reculer le témoignage, il ignore que c'est chez moi qu'ils virent le fils de Mde. *Calas*, que j'eus l'honneur de leur présenter, & qu'assurément ils ne

l'ont protégé qu'en connaissance de cause, après avoir longtems suspendu leur jugement, comme le doit tout homme sage avant de decider.

Pour messieurs les maîtres des requêtes, c'est à eux de voir si après leur jugement souverain, qui a constaté l'innocence de la famille *Calas*, il doit être permis à un *Fréron* de la révoquer en doute.

Je vous embrasse avec tendresse, & je vous aime autant que je vous respecte.



LETTRE

DU MÊME,

À

MONSIEUR ELIE DE BEAUMONT

AVOCAT AU PARLEMENT.

Du 20 Mars 1767.

VOtre mémoire, monsieur, en faveur des *Sirven* a touché & convaincu tous les lecteurs, & fera sans doute le même effet sur les juges. La consultation signée de dix-neuf célèbres avocats de Paris, a paru aussi décisive en faveur de cette famille innocente que respectueuse pour le parlement de Toulouse.

Vous m'apprenez qu'aucun des avocats consultés n'a voulu recevoir l'argent consigné entre vos mains pour leur honoraire. Leur désintéressement & le vô-

tre ſont dignes de l'illuſtre profeſſion dont le miniſtère eſt de défendre l'innocence opprimée.

C'eſt la ſeconde fois, monſieur, que vous vengez la nature & la nation. Ce ſerait un opprobre trop affreux pour l'une & pour l'autre, ſi tant d'accuſations de parricides avaient le moindre fondement. Vous avez démontré que le jugement rendu contre les *Sirven* eſt encor plus irrégulier que celui qui a fait périr le vertueux *Calas* ſur la roue & dans les flammes.

Je vous enverrai le ſieur *Sirven* & ſes filles quand il en ſera tems; mais je vous avertis que vous ne trouverez peut-être point dans ce malheureux père de famille la même préſence d'eſprit, la même force, les mêmes reſſources qu'on admirait dans Mde. *Calas.* Cinq ans de miſère & d'opprobre l'ont plongé dans un accablement qui ne lui permettrait pas de s'expliquer devant ſes juges : j'ai eu beaucoup de peine à calmer ſon déſeſpoir dans les longueurs & dans les difficultés que nous avons eſſuyées pour faire venir de Languedoc le peu de piéces que je vous ai envoyées, leſquelles mettent dans un ſi grand jour la démence & l'iniquité du juge ſubalterne qui l'a condamné à la mort, & qui lui a ravi toute ſa fortune. Aucun de ſes parens, encor moins ceux qu'on appelle *amis*, n'oſait lui écrire, tant le fanatiſme & l'effroi s'étaient emparés de tous les eſprits.

Sa femme condamnée avec lui, femme reſpectable, qui eſt morte de douleur en venant chez moi; L'une de ſes filles prête de ſuccomber au déſeſpoir pendant cinq ans, un petit-fils né au milieu des glaces & infirme depuis ſa malheureuſe naiſſance; tout cela déchire encor le cœur du père & affaiblit un peu ſa tête. Il ne fait que pleurer : mais vos raiſons & ſes larmes toucheront également ſes juges.

Je dois vous avertir de la ſeule mépriſe que j'aye trouvée dans votre mémoire. Elle n'altère en rien la bonté de la cauſe. Vous faites dire au ſieur *Sirven* que Berne & Genève l'ont penſionné. Berne, il eſt vrai, a donné au père, à la mère, & aux deux filles ſept livres dix ſols par tête chaque mois, & veut bien continuer cette aumône pour le tems de ſon voyage à Paris ; mais Genève n'a rien donné.

Vous avez cité l'impératrice de Ruſſie, le roi de Pologne, le roi de Pruſſe qui ont ſecouru cette famille ſi vertueuſe & ſi perſécutée. Vous ne pouviez ſavoir alors que le roi de Dannemarck, le landgrave de Heſſe, madame la ducheſſe de Saxe-Gotha, madame la princeſſe de Naſſau-Saarbruck, madame la margrave de Bade, madame la princeſſe de Darmſtadt, tous également ſenſibles à la vertu & à l'oppreſſion des *Sirven*, s'empreſſèrent de répandre ſur eux leurs bienfaits. Le roi de Pruſſe qui fut informé le premier, ſe hâta de m'envoyer cent écus, avec l'offre de recevoir la famille dans ſes états & d'avoir ſoin d'elle.

Le roi de Dannemarck, ſans même être ſollicité par moi, a daigné m'écrire & a fait un don conſidérable. L'impératrice de Ruſſie a eu la même bonté, & a ſignalé cette généroſité qui étonne & qui lui eſt ſi ordinaire ; elle accompagna ſon bienfait de ces mots énergiques écrits de ſa main, *Malheur aux perſécuteurs !*

Le roi de Pologne, ſur un mot que lui dit Mde. de *Geoffrin* qui était alors à Varſovie, fit un préſent digne de lui ; & Mde. de *Geoffrin* a donné l'exemple aux Français en ſuivant celui du roi de Pologne. C'eſt ainſi que madame la ducheſſe d'*Anville*, lorſqu'elle était à Genève, fut la première a réparer le malheur des *Calas*. Née d'un père & d'un ayeul illuſtre pour avoir fait du bien (la plus belle des illuſtrations), elle n'a jamais manqué une occaſion de protéger & de

foulager les infortunés avec autant de grandeur d'ame que de difcernement : c'eft ce qui a toûjours diftingué fa maifon ; & je vous avoue, monfieur, que je voudrais pouvoir faire paffer jufqu'à la dernière poftérité les hommages dûs à cette bienfaifance qui n'a jamais été l'effet de la faibleffe.

Il eft vrai qu'elle fut bien fecondée par les premières perfonnes du royaume, par de généreux citoyens, par un miniftre à qui on n'a pu reprocher encor que la prodigalité en bienfaits, enfin, par le roi lui-même qui a mis le comble à la réparation que la nation & le trône devaient au fang innocent.

La juftice rendue fous vos aufpices à cette famille, a fait plus d'honneur à la France que le fupplice de *Calas* ne nous a fait de honte.

Si la deftinée m'a placé dans des déferts où la famille des *Sirven* & les fils de M^de^. *Calas* cherchèrent un afyle, fi leurs pleurs & leur innocence fi reconnue m'ont impofe le devoir indifpenfable de leur donner quelques foins, je vous jure, monfieur, que dans la fenfibilité que ces deux familles m'ont infpirée, je n'ai jamais manqué de refpect au parlement de Touloufe ; je n'ai imputé la mort du vertueux *Calas* & la condamnation de la famille entière des *Sirven*, qu'aux cris d'une populace fanatique, à la rage qu'eut le capitoul *David* de fignaler fon faux zèle, à la fatalité des circonftances.

Si j'étais membre du parlement de Touloufe, je conjurerais tous mes confrères de fe joindre aux *Sirven* pour obtenir du roi qu'il leur donne d'autres juges. Je vous declare, monfieur, que jamais cette famille ne reverra fon pays natal qu'après avoir été auffi légalement juftifiée qu'elle l'eft réellement aux

yeux du public. Elle n'aurait jamais la force ou la patience de foutenir la vue du juge de Mazamet qui eft fa partie, & qui l'a opprimée plutôt que jugée. Elle ne traverfera point des villages catholiques, où le peuple croit fermement qu'un des principaux devoirs des pères & des mères dans la communion proteftante eft d'égorger leurs enfans dès qu'ils les foupçonnent de pencher vers la religion catholique. C'eft ce funefte préjugé qui a traîné *Jean Calas* fur la roue; il pourait y traîner les *Sirven*. Enfin, il m'eft auffi impoffible d'engager *Sirven* à retourner dans le pays qui fume encor du fang de *Calas*, qu'il était impoffible à ces deux familles d'égorger leurs enfans pour la religion.

Je fais très bien, monfieur, que l'auteur d'un miférable libelle périodique intitulé (je crois) *l'Année littéraire*, affura il y a deux ans qu'il eft faux qu'en Languedoc on ait accufé la religion proteftante d'enfeigner le parricide. Il prétendit que jamais on n'en a foupçonné les proteftans; il fut même affez lâche pour feindre une lettre qu'il difait avoir reçue de Languedoc; il imprima cette lettre, dans laquelle on affirmait que cette accufation contre les proteftans eft imaginaire : il faifait ainfi un crime de faux pour jetter des foupçons fur l'innocence des *Calas* & fur l'équité du jugement de meffieurs les maîtres des requêtes : & on l'a fouffert ! & on s'eft contenté de l'avoir en exécration !

Ce malheureux compromit les noms de Mr. le maréchal de *Richelieu* & de Mr. le duc de *Villars* : il eut la bêtife de dire que je me plaifais à citer de grands noms : c'eft me connaître bien mal ; on fait affez que la vanité des grands noms ne m'éblouit pas, & que ce font les grandes actions que je révère. Il ne favait pas que ces deux feigneurs étaient chez moi, quand j'eus l'honneur de leur préfenter les deux fils

votre factum, celui de Mr. *Caffen* & l'Europe; la famille *Sirven* perdrait fon bien, & conferverait fon honneur ; il n'y aurait de flétri que le juge qui l'a condamnée ; car ce n'eft pas le pouvoir qui flétrit, c'eft le public.

On tremblera déformais de deshonorer la nation par d'abfurdes accufations de parricides, & nous aurons du moins rendu à la patrie le fervice d'avoir coupé une tête de l'hydre du fanatifme.

J'ai l'honneur d'être avec les fentimens de l'eftime la plus refpectueufe &c.

Fin du tome troifiéme.

TABLE

des piéces contenues dans ce volume.



